

Date de dépôt : 12 juin 2017

Rapport

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels de
l'Etat de Genève pour l'année 2016**

Rapport de M. Gabriel Barrillier

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances, sous la présidence de M. Roger Deneys, a débuté l'examen des comptes individuels et consolidés 2016, ainsi que de la gestion du Conseil d'Etat, lors de sa séance du 5 avril 2017, pour l'achever le 31 mai 2017.

La Commission des finances a consacré 7 séances à l'étude des comptes 2016, ce qui équivaut à environ 48 heures de travaux parlementaires en plénière, sans compter les travaux menés par les sous-commissions qui ont consacré – elles seules – près de 43 heures d'auditions pour l'étude des comptes 2016 de l'Etat de Genève.

La Commission des finances – outre les départements – a entendu les entités suivantes faisant partie du périmètre de consolidation :

- Hôpitaux universitaires de Genève ;
- Genève Aéroport ;
- Transports publics genevois ;
- Hospice général ;
- Services industriels de Genève ;
- Université de Genève ;
- Institution genevoise de maintien à domicile ;
- Fondation des parkings ;
- Ports Francs et entrepôts SA.

La commission a également auditionné la Fondation du Stade de Genève, qui ne fait pas directement partie du périmètre de consolidation.

Les procès-verbaux ont été excellemment tenus par M^{me} Vanessa Agramunt, M^{me} Virginie Moro et M. Gérard Riedi. La Commission des finances a été assistée dans ses travaux par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique.

Le département des finances a notamment été représenté par M^{me} Coralie Apffel Mampaey tout au long des travaux de la commission.

Que l'ensemble de ces personnes soient remerciées de l'aide apportée.

Tableau des projets de lois sur les états financiers et la gestion 2016

Le tableau ci-dessous recense les divers projets de lois sur les états financiers et la gestion 2016 tels que répartis entre les commissions (état au 2 juin 2017).

| Entités consolidées | Etats financiers | Activité/gestion |
|---------------------|------------------|------------------|
|---------------------|------------------|------------------|

Etablissements de droit public

| | | |
|---|--|--|
| Services industriels de Genève (auditionnés en commission et en sous-commission) | Commission de l'énergie et des services industriels de Genève (PL 12087) | Commission de l'énergie et des services industriels de Genève (PL 12088) |
| Hôpitaux universitaires de Genève (auditionnés en commission et en sous-commission) | COFIN (PL 12104) | Commission de la santé (PL 12105) |
| Aéroport international de Genève (auditionné en commission et en sous-commission) | COFIN (PL 12098) | Commission de l'économie (PL 12099) |

| | | |
|---|--------------------------------------|---|
| Transports publics genevois (auditionnés en commission et en sous-commissions) | Commission des transports (PL 12106) | Commission des transports (PL 12107) |
| Université de Genève (auditionné en commission et en sous-commission) | COFIN (PL 12108) | Commission de l'enseignement supérieur (PL 12109) |
| Hospice général (auditionné en commission et en sous-commission) | COFIN (PL 12110) | Commission des affaires sociales (PL 12111) |
| Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (auditionné en commission et en sous-commission) | COFIN (PL 12112) | Commission de la santé (PL 12113) |

Fondations de droit public

| | | |
|---|------------------|-------------------------------------|
| Fondation des parkings (auditionnée en commission et en sous-commission) | COFIN (PL 12119) | Commission de transports (PL 12115) |
| Fondation pour les terrains industriels | COFIN (PL 12116) | Commission des travaux (PL 12117) |
| Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif | COFIN (PL 12118) | Commission du logement (PL 12119) |

| |
|--|
| Fondations immobilières de droit public |
|--|

| | | |
|---------------------------------|------------------|--------------------------------------|
| Fondation HBM Camille Martin | COFIN (PL 12120) | Commission du logement (PL 12121) |
| Fondation HBM Emma Kammacher | COFIN (PL 12120) | Commission du logement (PL 12121) |
| Fondation HBM Jean Dutoit | COFIN (PL 12120) | Commission du logement (PL 12121) |
| Fondation HBM Emile Dupont | COFIN (PL 12120) | Commission du logement (PL 12121) |
| Fondation René et Kate Block | COFIN (PL 12120) | Commission du logement (PL 12121) |

Présentation générale des comptes 2016 par le département des finances

Audition de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat/DF, de M. Pierre Béguet, directeur général DGFE/DF, de M^{me} Coralie Appfel Mampaey, directrice finance et comptabilité DGFE/DF, de M. Pierre-Emmanuel Beun, chef de service DGFE/DF, de M. Yves Fornallaz, directeur du budget, DGFE/DF, et de M. Alan Rosset, direction du budget, DGFE, de M^{me} Adriana Jost, directrice de la trésorerie, DGFE/DF, de M. Daniel Hodel, directeur général/AFC, de M. David Miceli, économètre, AFC/DF, de M. André Vuichard, direction administrative et financière, OPE/DF, et de M. Noureddine Bouzidi, direction administrative et financière, OPE/DF

M. Béguet indique que la présentation des thèmes transversaux traitera des points suivants :

1. Introduction générale
2. Etats financiers – Tome 1 et 4
3. Compte de fonctionnement et investissement
4. Evolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts
5. Revenus fiscaux
6. Charges de personnel et postes de l'Etat

1. Introduction générale

M. Béguet indique que le tome 1 des comptes 2016 commence par l'exposé des motifs du Conseil d'Etat. Ensuite, on trouve les états financiers individuels avec le compte de résultat, le bilan, le tableau du mouvement des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie. Il s'attarde un instant sur ce dernier tableau (cf. p. 24 du tome 1 des comptes 2016) qui est stratégiquement le plus important. Lors de l'audition semestrielle avec Standard & Poor's tous les postes du tableau des flux de trésorerie ont été parcourus. En effet, ce qui intéresse cet auditeur ce sont ces valeurs, notamment les dernières lignes sur la variation de la dette puisqu'ils notent la dette à long terme. Tout ce qui est provisions les intéresse pour retraiter les éléments comptables globalement. La question est de savoir, globalement, si les fondamentaux économiques en matière de trésorerie pour l'Etat de Genève sont meilleurs en 2015 ou en 2016. M. Béguet répond que la situation est stable, même si les chiffres diffèrent.

Le premier total dans le tableau des flux de trésorerie concerne l'autofinancement d'exploitation. On part du compte de résultat pour le retraiter de tous les éléments comptables (provisions, amortissements, etc.) et on arrive à l'autofinancement d'exploitation qui était de 657 millions de francs en 2015 et de 588 millions de francs en 2016. Il faut rappeler qu'il y avait encore, en 2015, un flux fiscal d'un contribuable qui améliorait le résultat des revenus à hauteur d'environ 130 millions de francs dans les comptes 2015 ainsi que des revenus extraordinaires (HSBC et un revenu supplémentaire de la BNS). M. Béguet assure que si on retire le revenu, toutes choses étant égales par ailleurs, tout ce qui autofinancement d'exploitation n'a pas beaucoup bougé a priori, même si les chiffres indiquent une baisse.

En ce qui concernant la variation du besoin en fonds de roulement, on a toujours dit aux commissaires que son principal moteur est la variation des créances fiscales. En 2016, c'est un peu différent. La trésorerie alimentée par le besoin en fonds de roulement diminue entre 2015 et 2016. Il faut aussi savoir que, si on parle des pures créances fiscales cantonales, il y avait un revenu spécial de 415 millions de francs en 2014 qui a été encaissé en 2015 et qui a nettement amélioré le besoin en fonds de roulement en 2015. Les 132 millions de francs d'un contribuable ont également amélioré 2016. Lors des années précédentes, on disait aux commissaires que la variation du besoin en fonds de roulement est à peu près égale à la variation des créances fiscales cantonales. Ici c'est un peu différent pour deux raisons. Au niveau des opérations fiscales pour le compte de tiers (impôt fédéral direct, impôts anticipés et comptes courants avec les communes en matière fiscale), il y a eu, en 2015, un gros revenu qui a été stocké à l'Etat concernant une commune attachée à cette opération du même contribuable. Cela vient donc un peu fausser les chiffres.

Un commissaire ne comprend pas que des revenus spéciaux aussi élevés (en tout cas au-delà de 100 millions de francs) ne soient pas sortis et mis à part pour permettre une meilleure comparaison.

M. Béguet explique que tout cela est très normé. Il faut distinguer les tendances. La situation au niveau des flux de trésorerie est la plus importante et qu'elle a peu évolué. Elle s'est même un peu améliorée parce qu'il y a aussi les opérations non fiscales pour le compte de tiers. Avec cette situation de taux négatifs, tout le monde essaye de se débarrasser du cash. Alors qu'il y avait un peu plus de liquidités laissées par les établissements publics comme les HUG et les TPG à fin 2015, cela n'a pas été le cas à fin 2016.

Les investissements doivent s'analyser sur la durée. On voit que les flux de trésorerie liés aux investissements sont du même ordre de grandeur entre 2015 et 2016 alors qu'il y a 100 millions de francs de recettes de la FTI en 2015 en raison d'une vente de terrains. En fait, les chiffres montrent une autre réalité au niveau de la pure trésorerie. A la fin, en flux de trésorerie libres, avec tous ces épiphénomènes, l'Etat a pu baisser sa dette de 0,7 milliard de francs en 2015 et de 0,2 milliard de francs en 2016. On retrouve bien ces chiffres à la fin avec globalement la capacité de l'Etat à rembourser la dette qu'il a générée. M. Béguet tenait à souligner que ce tableau des flux de trésorerie est le tableau le plus important en matière d'analyse financière. C'est également celui qui fait notamment l'objet de discussions avec Standard & Poor's.

Un commissaire demande des précisions sur les chiffres en page 24, notamment la distinction entre les « opérations fiscales propres à l'Etat », les « opérations fiscales pour le compte de tiers », etc.

M. Béguet indique que les « opérations fiscales propres à l'Etat » correspondent à tout ce qui est impôt cantonal et communal et les « opérations fiscales pour le compte de tiers » à l'impôt anticipé, l'IFD et les relations fiscales avec les communes.

Le même commissaire constate un écart de 200 millions de francs au niveau des opérations fiscales pour le compte de tiers entre 2015 et 2016.

M. Béguet explique que c'est lié à une opération avec une commune et au fait que ce qui lui était dû est resté dans les caisses de l'Etat.

M. Béguet note qu'il y a également un écart important au niveau des opérations non fiscales pour le compte de tiers. La quarantaine de millions de francs que les TPG et HUG ont pu avoir stockés à l'Etat lors d'une année ont maintenant disparu, ce qui explique l'écart. C'est lié à tous les comptes courants en matière de gestion centralisée des liquidités que l'Etat a avec les autres établissements. En 2016, c'est un peu plus compliqué. Généralement, les variations du besoin en fonds de roulement s'expliquent par les variations

des créances fiscales, comme cela a souvent été répété aux commissaires. Dans les graphiques, on pouvait voir que la variation du besoin en fonds de roulement était corrélée à près de 95% avec la variation des créances fiscales. En 2016, cela ne marche pas tout à fait en raison de l'interférence d'autres phénomènes.

Il note que les entités utilisent leur cash puisque maintenant, lorsque vous avez des liquidités, les banquiers appliquent aussi des intérêts négatifs lorsque vous avez trop de liquidités, comme lorsque vous empruntez.

M. Béguet indique que c'est sur ce tableau des flux de trésorerie que se basent les analystes financiers et les banques étudiant la santé financière du canton de Genève. Ces normes sont appréciées positivement par les prêteurs du canton. Aujourd'hui, les comptes consolidés ne font plus partie du contrat de prêt. Il y est seulement fait référence puisqu'ils sont publiés sur un site internet. Ces comptes consolidés suivent des normes et il n'y a pas de norme idéale. Des retraitements doivent donc forcément être expliqués aux prêteurs du canton et à son agence de notation.

M. Béguet signale que les principaux enjeux financiers de l'Etat sont indiqués à partir de la page 28 du tome 1 des comptes. C'est un résumé de toutes les opérations qui sont un peu spécifiques à l'exercice concerné pour répondre aux lecteurs qui aimeraient bien savoir ce qui est spécifique ou non à cet exercice dans les états financiers. M. Béguet fait savoir qu'il y a eu peu d'événements en 2016. En 2015, il y avait par exemple les 200 millions de francs pour la CPEG, les revenus extraordinaires liés à l'affaire HSBC, le revenu de la BNS, etc. En 2016, ce qui a changé, c'est le montant des garanties octroyées et le niveau des intérêts. Globalement ce n'est quand même pas la première année qu'il y a eu un effet sur les taux d'intérêt, notamment depuis la suppression du taux planché de la BNS le 15 janvier 2015. Par contre, il y a quand même des comportements et des conséquences qui se font sentir de plus en plus. Avec la baisse des taux d'intérêt, la charge des intérêts n'est plus que de 198 millions de francs au lieu de 212 millions de francs, sauf erreur, l'année précédente. Il y a donc une baisse continue des charges d'intérêts, ce qui est bien pour l'Etat. Il y a peu de temps, les charges des intérêts étaient encore de 250 millions de francs. Chaque année, des emprunts sont ainsi renouvelés à des taux inférieurs à ceux des anciens emprunts, ce qui fait baisser le taux moyen de la dette et de la charge des intérêts. Il y a également quelques petites subventions au logement, etc., qui sont liées aux taux d'intérêt de référence qui baissent. Par contre, en matière de garantie, tout ce qui est degré de couverture des caisses de retraite et des Rentes genevoises, l'effet de taux d'intérêt obère la performance de la fortune de ces institutions. En effet, pour tout ce qui est composition de la fortune en immobilier, la performance baisse puisque les

taux d'intérêt sont inférieurs, qu'il y a moins de revalorisation des loyers et que, par ailleurs, il y a toujours des coûts. La performance immobilière des actifs immobiliers est donc en baisse. La performance des obligations est directement liée aux taux d'intérêt des obligations de la Confédération pour tout ce qui est obligations gouvernementales et cela ne se limite pas à la Confédération. Au niveau mondial, il y a une baisse de la performance des obligations gouvernementales. Enfin, au niveau des actions, c'est globalement un peu hésitant ces dernières années, même s'il y a toujours de légères hausses. Au passif du bilan de ces institutions, il y a des engagements envers les assurés qui sont évalués à des taux techniques. En ce qui concerne les postes de prévoyance, c'est directement lié à la baisse des taux d'intérêt puisque, chaque année, selon la formule actuelle – la fameuse directive DTA 4 – on remplace la dernière année avec un taux négatif par une donnée qui est dix ans plus tôt avec un taux positif.

Un commissaire comprend que l'on peut être content de voir les intérêts de l'emprunt de l'Etat baisser d'environ 40 millions de francs, mais le retour de manivelle c'est qu'il faut mettre en réserve trois fois plus pour les caisses de pension.

M. Béguet indique que les emprunts ont baissé de 14 millions de francs, sauf erreur, d'une année à l'autre. Après, il est clair que le niveau de découvert qui est garanti par la collectivité publique Etat augmente globalement, que cela soit pour la CPEG, pour la fondation des TPG ou pour les Rentes genevoises. M. Béguet relève qu'il n'y a pas en 2016 de flux particulier (revenus ou charges). Les seuls événements marquants relatés en début des notes annexes ce sont ces événements.

Une commissaire comprend, concernant les Rentes genevoises, que ce sont des prévisions. Elle aimerait savoir si, pour l'heure, il n'y a aucune velléité de recapitaliser cette institution ou si elle se trouve à la limite.

M. Béguet précise que, ce qui est signalé dans les états financiers, c'est que le Conseil d'Etat a décidé de mandater le DF pour apprécier le risque sur les Rentes genevoises partant du constat que, dans le bilan de celles-ci, la moitié de la fortune est constituée de produits liés à des taux (par exemple les obligations). Or, ce sont des produits dont le rendement s'effondre. De l'autre côté, les engagements envers les assurés des rentes genevoises, qui sont principalement des produits d'assurance-vie et de 3^e pilier, sont des produits à taux fixe garantis. Ainsi, il y a quelque chose qui baisse chaque année d'un côté et, de l'autre côté, il y a des produits à taux fixe garanti. Il est donc normal que le Conseil d'Etat engage une étude. Les échanges de documentation ont ainsi démarré tout récemment. L'idée est d'apprécier la situation du risque au 31 décembre, dans un an et d'ici 5 ans, mais il n'y a pas de risque immédiat.

En revanche, il pourrait y avoir un risque d'ici quelques années si cet univers des taux négatifs perdure. On peut se demander ce que feront les Rentes genevoises dans un tel cas. Si on imagine qu'elles n'ont, par exemple, que des produits vendus en assurant une rémunération à 3% alors qu'il n'y a plus ces 3% à l'actif, on peut se demander ce que deviennent les Rentes genevoises. L'idée est donc d'anticiper les choses.

M. Dal Busco ajoute que, devant le constat fait par le Conseil d'Etat depuis un certain temps face à la garantie donnée par l'Etat d'un point de vue légal, il s'est dit que l'univers dans lequel se meut cette institution va être un univers de taux bas à long terme. Comme il y a cette garantie et que le Conseil d'Etat a décidé par ailleurs dans son plan de mesure de s'interroger sur cette garantie et son maintien, il a également décidé d'anticiper et d'entreprendre des travaux pour qualifier et quantifier le risque. Au terme de cette étude qui prendra un certain nombre de mois, le Conseil d'Etat prendra éventuellement des mesures dans le sens de diminuer le risque pour l'Etat, notamment au travers de modalités éventuelles d'abandon de la garantie.

Un commissaire se souvient que les différents papiers remis aux commissaires indiquaient jusqu'à présent une performance de la fortune de 5,5%. Il constate que le taux indiqué dans la présentation est maintenant de 5,8%.

M. Béguet répond que le boucllement de la CPEG prend un certain temps. Si les taux de 5,5% et de 5,7% ont pu être donnés précédemment aux commissaires, c'est parce que la CPEG ne gère pas toute sa fortune en gestion directe. Elle passe par des intermédiaires qui mettent un certain temps à communiquer leur reporting. Il y a donc tous les calculs de boucllement qui doivent être effectués. Avec le boucllement, on s'aperçoit que c'est au final 5,8%, ce qui est une très bonne performance par rapport aux autres caisses. Il relève que c'est aussi lié à la structure du portefeuille de la CPEG. Lors de certaines années, la CPEG est plus exposée que d'autres caisses à tout ce qui est monnaies étrangères que ce soit pour les actions ou les obligations. Inversement, la CPEG, au 31 décembre, n'avait plus une seule obligation de la Confédération qui ne rapporte rien. Elle a une gestion beaucoup plus active que d'autres caisses, ce qu'elle est obligée de faire parce qu'elle doit produire un rendement et vivre avec cette nécessité. Les Rentes genevoises n'ont pas été mises dans le tableau de la page 6 de la présentation. Il s'agit en effet de comptes statutaires sur lesquels sont appliqués des taux techniques qui sont peu relevant du point de vue de l'appréciation du risque ou des fondamentaux économiques. Tout l'objet de l'étude actuelle avec les rentes genevoises consiste à réévaluer de manière économique les engagements et la fortune de façon à voir quel est leur véritable taux de couverture. Le cas des Rentes

genevoises est signalé, dans les principaux enjeux financiers de l'Etat, parce que leur situation est encore assez bonne aujourd'hui, mais qu'il faut apprécier le futur. Il faut s'y prendre maintenant parce que, contrairement à une caisse de pension où il y a des possibilités d'assainissement sur les assurés actifs, une institution qui propose des assurances-vie ou des produits de 3^e pilier n'a que des « rentiers » et ne peut pas agir sur des actifs. Il y a donc beaucoup moins de flexibilité sur les assureurs-vie ou sur les assureurs 3^e pilier que dans une caisse de pension.

Un commissaire relève que les taux techniques sont différents à la CPEG, à la FPTPG et à la CP et qu'ils n'ont pas fait l'objet des mêmes adaptations en 2016.

M. Béguet indique que c'est très simple pour la CPEG. Elle a adapté son taux technique à 2,5% répondant ainsi strictement et sans délai à la recommandation de son actuaire GiTeC Prévoyance SA. Dans sa situation, il n'y a pas beaucoup d'options. En ce qui concerne la FPTPG, le taux technique est encore à 2,75% à la fin 2016. Il y a un début de provisionnement puisque la collectivité publique est garante pour la FPTPG et, si le taux technique de celle-ci était passé à 2,5%, il y aurait eu un provisionnement beaucoup plus important et la FPTPG aurait dû prendre des mesures pour réduire les rentes de ses futurs pensionnés. La FPTPG avec son actuaire-conseil se donne du temps pour prendre les décisions, mais celles-ci vont venir. Le risque sur la FPTPG est maintenant avéré, mais c'est d'une dimension beaucoup plus petite que la CPEG. Au niveau de la CP, le taux technique est à 3% aujourd'hui. Il faut comprendre qu'il y a aussi des raisons pour lesquelles la FPTPG et la CP s'écartent des directives. M. Béguet pense qu'ils veulent étaler les choses sur plusieurs années. Il y a quand même un plan de prévoyance 2020 qui prévoit un âge minimum de la retraite supérieur à 58 ans et qui devrait constituer une mesure d'assainissement tout à fait naturelle et contrainte imposée par le droit fédéral, etc. Avec tous ces éléments, ils visent peut-être à un atterrissage progressif. Le DF ne dispose pas de ces données aujourd'hui. Le cas échéant, il faudrait que la commission auditionne ces différentes institutions.

Un commissaire s'étonne que ces entités ne fournissent pas rapidement des chiffres qui correspondent à la réalité pour permettre à l'Etat de mesurer l'impact des garanties qu'il donne.

M. Béguet fait remarquer que ces trois caisses sont, certes, des établissements publics, mais ils n'appartiennent pas à l'Etat. Ils appartiennent à leurs assurés. Le Conseil d'Etat ne peut pas ordonner quoi que ce soit. Il peut uniquement nommer la délégation employeur de ces caisses. C'est le comité qui a entre ses mains les décisions, notamment la plus importante, celle du taux technique. Cela étant, il faut savoir que, si la FPTPG avait décidé d'adapter,

cette année, son taux technique à 2,5% comme la CPEG, le comité de la FPTPG serait en train de travailler sur une baisse de rente de 18%.

M. Beun explique que le taux technique de la FPTPG est passé de 3,25% à 2,75% en 2014 et qu'ils ont baissé les rentes de 18% au 1^{er} janvier de cette année. Le faire passer à 2,5% ou 2,25% durant la même année où ils ont déjà baissé les rentes poserait un problème. Ils ont donc besoin d'un peu de temps et ils attendent un audit actuariel de leur expert pour pouvoir savoir ce qu'ils vont faire. Une caisse ne peut pas baisser les rentes tous les ans. Il lui faut un peu de temps pour faire les changements, mais cela va venir l'année prochaine.

M. Béguet ajoute que ce sont des changements très rapides. Cette baisse des taux d'intérêt a vraiment des conséquences assez profondes sur l'ensemble des caisses.

Un commissaire relève que le passage du taux technique de la CPEG de 3% à 2,5% augmente les engagements de prévoyance de 1,45 milliard de francs (cf. p. 28 du tome 1). En même temps, le comité a acté l'augmentation de l'âge pivot d'un an. Il demande ce que cela représente en termes de réduction des engagements de la caisse.

M. Béguet peut fournir cette information à la Commission des finances. Il précise toutefois que ces 1,45 milliard de francs sont à la fois sur les rentiers et sur les assurés actifs. Il faudrait donc prendre en compte uniquement la part qui concerne les assurés actifs.

Le commissaire aimerait savoir si l'augmentation des engagements de prévoyance de 1,45 milliard de francs intègre ou non l'augmentation de l'âge pivot.

M. Béguet répond que ce montant correspond à la baisse de 0,5% du taux technique selon les données au 1^{er} janvier 2016 de la caisse.

Ce commissaire a compris que l'élévation d'un an de l'âge pivot représente environ un quart de l'effort requis. Il se demande si on peut dire que c'est un quart de 1,45 milliard de francs qui a déjà été...

M. Béguet relève que tout n'est pas linéaire. Le mieux est qu'une réponse écrite soit envoyée aux commissaires.

Un commissaire comprend que la vérité vient des actuaires, mais il constate qu'ils n'ont pas une doctrine uniforme. Au final, on peut se demander qui on doit croire. Un député UDC a l'impression que la mélodie change au fil des discours que les commissaires entendent.

M. Béguet note qu'il a été expliqué aux commissaires qu'il y a une directive sur le taux technique de 0,25% qui s'applique, avec une marge de fluctuation, à toutes les caisses qui ont un actuaire agréé par la Chambre suisse

des experts en prévoyance. Il se trouve que le taux technique a été fixé à 2,25% au début octobre 2016 et les caisses ont jusqu'à 5 à 7 ans pour s'adapter, mais si elles dérogent à cette marge de 0,25%, cela doit être justifié par l'expert. Il y a aussi un jugement de l'expert agréé en matière de prévoyance au sein des caisses.

Ce commissaire note qu'il est clairement dit dans le tome 1 que, si la FPTPG avait diminué son taux technique à 2,25%, elle serait en déséquilibre financier. Toutefois avec un artifice, on dit que la caisse a un délai de 5 ans pour modifier son taux technique. Pour finir, on peut penser que ce sont des échéances à géométrie variable en fonction de considérations politiques comme le dit le président.

M. Béguet explique que la FPTPG vient de prendre des mesures structurelles avec des baisses de rentes. Ils ont donc préféré temporiser en abaissant le taux technique en plusieurs fois pour ne pas reprendre deux années de suite des mesures structurelles et créer des écarts considérables entre ceux qui seraient partis deux ans avant et ceux qui partiraient ensuite. M. Béguet rappelle que M. Pirrotta de l'ASFIP avait dit que l'intention du Conseil fédéral, dans son message, était qu'il n'y ait pas de génération sacrifiée.

Un commissaire se demande pourquoi il ne serait pas possible de baisser le taux technique chaque année.

M. Béguet indique que, en matière d'assainissement financier, la LPP donne 5 à 7 ans pour redresser la situation. Il y a donc une appréciation de l'actuaire qui doit être faite en fonction de la gravité du déséquilibre de la caisse.

2. Etats financiers – Tome 1 & 4 (comptes individuels et consolidés)

Le lecteur voudra bien se référer au rapport du PL 12092-A pour des explications circonstanciées sur les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2016.

3. Compte de fonctionnement et investissement

Compte de fonctionnement

M. Fornallaz **présente le contenu du tome 2** conformément à la demande faite l'année dernière de décrire les documents qu'on retrouve dans ce tome pour faciliter la recherche d'informations. Contrairement au tome 1, le tome 2 présente une information à un niveau détaillé, c'est-à-dire par politique publique et par programme. Quelque part, il représente l'information telle que les crédits ont été votés lors du vote du budget par le Grand Conseil. Ce tome 2

comporte deux parties. La première partie va décrire pour chaque programme la partie financière, c'est-à-dire l'utilisation des crédits, les revenus enregistrés, les coûts complets, la situation des postes au 31 décembre et des commentaires pour expliquer les écarts entre le budget et les comptes. La deuxième partie comporte un certain nombre d'annexes avec principalement la liste des subventions et la liste des crédits supplémentaires qu'il y a eu en 2016.

Le premier document qui figure dans le tome 2 est une introduction. On retrouve principalement la description de la méthode de calcul du coût complet, la distinction entre les charges directes et les charges indirectes ainsi qu'un certain nombre de définitions (par exemple sur les types d'indicateurs qui sont présentés ou les types de postes qu'il y a à l'Etat de Genève).

Le coût complet permet d'allouer le coût des postes de la politique publique P à l'ensemble des programmes de l'Etat. Le calcul commence par l'allocation des coûts des états-majors sur l'ensemble des programmes. Cela se fait par une clé de répartition assez simple puisque les montants ne sont pas très importants. On répartit ces coûts au prorata des charges de personnel de l'ensemble des programmes. Dans un deuxième temps, on alloue le coût des prestations de moyens aux autres programmes (les programmes A à O ainsi que le programme Q). Il s'agit de la prestation de moyens sur la gestion des ressources humaines, sur les finances, sur l'informatique et sur la gestion des locaux. 85% des coûts alloués sont constitués par de la gestion de locaux et par l'informatique. Pour le programme P02 «Gestion transversale et départementale des ressources humaines», on a une clé de répartition assez simple au prorata des charges de personnel. Pour le patrimoine, on a une répartition qui est semi-directe, c'est-à-dire que pour les gros bâtiments on va pouvoir y affecter les amortissements ainsi que les coûts, tels que les fluides, sur les bons bâtiments. Il s'agit principalement des HUG, de l'UNIGE, de la HES ou de la police. Là, on a une précision qui est plus importante pour ces coûts alors que pour les autres locaux de l'Etat, c'est un coût moyen qui est alloué à ces bâtiments. Pour l'informatique, on définit le coût d'un poste informatique (y compris le réseau) et on affecte ces coûts en fonction du nombre de postes informatiques. M. Fornallaz précise que c'est la dernière fois que cette méthode va être utilisée. La DGSI est en train de travailler sur une nouvelle méthode avec une définition des coûts par poste en fonction des domaines et des métiers. Elle reviendra avec une méthode beaucoup plus précise que celle utilisée aujourd'hui.

M. Fornallaz indique que, dans le calcul du coût complet qui a été fait pour les comptes 2016, on a constaté qu'il y avait une erreur au niveau du budget 2016. Le graphique de la page 36 montre ce que ce que représente cet écart pour les 8 plus gros programmes. C'est une variation qui n'est pas

importante. Vu que les comptes 2015 et les comptes 2016 sont comparables et qu'il y a une erreur dans le budget 2016. Il propose de transmettre à la commission une note avec la comparaison et le recalcul du budget 2016 si elle le souhaite. Cela étant, cela ne fausse pas l'analyse. On le voit à travers le graphique de la page 36.

Le tome 2 est constitué de la présentation des politiques publiques et des programmes. Chaque politique publique a un texte qui synthétise les objectifs ainsi que les principaux projets et changements organisationnels ou les domaines sur lesquels on a affecté plus de moyens pour réaliser des priorités. Ces textes sont écrits par les départements et sont souvent validés par le chef de département. Quand un chef de département présente les priorités et les objectifs d'une politique publique, le DF ne peut pas venir revoir ce texte. En revanche, les textes par programme sont revus à un moment donné.

La page 38 présente la répartition des charges sur les différentes politiques publiques. On voit que 3 politiques publiques constituent 50% des charges : la formation, la santé et l'action sociale. Il y a encore quelques autres politiques publiques importantes telles que la politique publique « M. Finance et impôts », où l'on retrouve les intérêts de la dette et la RPT, ou la politique publique « H Sécurité et population ».

Une fois que le spectre de la politique publique est présenté, on retrouve, pour chaque politique publique, la représentation par programme. Il faut séparer clairement la partie des coûts directs qui sont de la responsabilité des services qui mettent en œuvre ce programme et la partie du coût complet que l'on retrouve ici avec une ligne du coût des prestations de moyens où l'on retrouve le coût des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des locaux.

On retrouve aussi dans le descriptif du programme, l'unité ou le centre administratif qui met en œuvre ce programme, les programmes qui font partie du programme et les textes et les commentaires qui justifient les écarts entre le budget et les comptes et qui peuvent aussi justifier une évolution des indicateurs s'il y a une évolution significative.

M. Fornallaz fait un rappel sur les indicateurs et les objectifs qui accompagnent la partie financière. Il y a trois types d'indicateurs : les indicateurs d'efficacité, les indicateurs d'efficience et les indicateurs de qualité. En général, il est plus difficile pour les départements de présenter les indicateurs d'efficience. Les principaux indicateurs que l'on retrouve sont donc plutôt des indicateurs de qualité et d'efficacité.

À la fin du tome 2, on retrouve un certain nombre d'annexes. Une annexe présente les effectifs par politique publique. Une annexe concerne les

subventions accordées, dont une partie que l'on ne retrouve pas au niveau budgétaire, ce sont les subventions ligne générique. Pour ces dernières, on n'a pas forcément la prestation dans le budget alors qu'elle figure dans les comptes.

Parmi les annexes au tome 2, on retrouve également la liste des programmes (p. 431 du tome 2) et un récapitulatif par nature détaillé (au niveau de chaque programme, on présente les natures à deux positions en matière de charges et de revenus). Une annexe importante, puisqu'elle est validée lors de l'adoption des comptes, c'est la ligne des crédits supplémentaires que l'on retrouve en p. 475 du tome 2 avec les rubriques présentant un dépassement entre les comptes et les budgets. Il y a trois catégories : des rubriques qui ont présenté un dépassement et qui ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de la commission des finances ; les rubriques budgétaires qui ont présenté un dépassement et qui sont de la compétence du Conseil d'Etat (principalement les provisions et les amortissements) ; les rubriques qui présentent des écarts entre le budget et les comptes, qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation, mais qui n'ont été autorisés par la commission des finances, soit parce que celle-ci a refusé un crédit, soit parce qu'on a une connaissance de cette information de manière trop tardive et qu'elle n'a pas pu être présentée à la commission des finances.

M. Fornallaz rappelle que la commission des finances a adopté 36 crédits supplémentaires entre le mois de février et le mois de décembre 2016 pour un montant de 146 millions de francs de charges dont la liste des principaux d'entre eux figure en page 45 de la présentation. La commission des finances ne voit que les dépassements de crédit. Cela paraît important quand on dit qu'il y a 146 millions de francs de crédit supplémentaire acceptés. Il faut rappeler que, sur les charges de personnel, 84% des rubriques respectent le budget qui leur a été octroyé et que, globalement, on est bien en dessous, à hauteur de 1,3% globalement, des budgets octroyés par l'Etat. Au niveau des natures 31 de la compétence du Grand Conseil, on voit que 92% des rubriques respectent le budget et que, globalement, on est, à hauteur de 7,9%, en dessous des budgets octroyés au canton en 2016. Enfin, la seule rubrique où il y a vraiment eu des crédits supplémentaires, c'est la nature des subventions. Seuls 8% des rubriques présentent un dépassement, mais on a globalement un dépassement au niveau du total des subventions puisque les dépassements de crédits demandés sont significatifs. On a vu qu'il y a 15 millions de francs pour l'asile, 10 millions de francs pour l'action sociale, etc.

M. Fornallaz fait un point sur les différentes mesures prévues au budget 2016 pour les comptes 2016. Il y avait pour 292 millions de francs de mesures inscrites au budget 2016. On voit (cf. p. 50) que les principales

mesures sont la suspension des annuités 2015 (partielle) et 2016 à hauteur de 81 millions de francs, les différentes coupes budgétaires décidées par le Conseil d'Etat sur les charges de personnel et les dépenses générales à hauteur de 55 millions de francs, des coupes budgétaires sur les indemnités à hauteur de 35 millions de francs et un montant de 67 millions de francs composé par 42 mesures. Enfin, il y a des mesures fiscales à hauteur de 46 millions de francs dont la mesure visant à limiter la déductibilité des frais de déplacement qui est actuellement en suspens pour l'exercice 2016.

M. Fornallaz précise que les 46 millions de mesures fiscales de cette mesure comprennent les 37 millions la mesure éventuelle de limitation de la déductibilité des frais de déplacement. Il y avait également une autre mesure du Conseil d'Etat qui constituait un engagement supplémentaire de contrôleurs fiscaux avec des recettes attendues à hauteur de 10 millions de francs (moins le coût de 1 million de francs lié à l'engagement des nouveaux contrôleurs fiscaux).

S'agissant plus généralement du traitement comptable de la déduction ou non-frais de déplacements et du recours contre le non-versement de l'annuité M. Fornallaz précise que cela a été présenté de cette manière parce que ce coût n'a pas eu lieu en 2016. Les comptes reflètent bien cette situation. Par contre, on met 37 millions de francs parce que cela faisait partie du plan de mesures du Conseil d'Etat. Ces revenus seront disponibles en 2017. Sur 2016, on a quelque part retranché ces revenus parce qu'il y a ce recours suspensif.

La page 52 de la présentation traite de la péréquation intercantonale. M. Fornallaz rappelle que cette péréquation entre les charges et les revenus inscrits aux comptes 2016, ont un coût de 246 millions de francs pour le canton. La péréquation intercantonale est composée de trois mécanismes : la péréquation des ressources à laquelle le canton de Genève contribue fortement ; la compensation des charges excessives ; la compensation des cas de rigueur. Au niveau de la péréquation des ressources, aux comptes 2016, l'Etat de Genève a versé un montant de 347 millions de francs à la Confédération afin que ceux-ci soient redistribués aux autres cantons. Les principaux cantons contributeurs sont Zurich, Zoug et Genève. La compensation des charges excessives profite à Genève avec un revenu de 107 millions de francs grâce aux facteurs socio-démographiques. Enfin le canton de Genève étant un canton ville-centre, il ne reçoit aucun montant au titre de critères géo-topographiques.

Comptes d'investissement – tome 3

M. Rosset rappelle que ce compte I décompose en deux parties principales : dans un premier temps les investissements par politique publique et, dans un deuxième, les prêts à caractère général. Le tome 3 présente les investissements qui ont été réalisés au cours de l'année en les comparant aux objectifs inscrits au budget.

Dans sa structure, le tome 3 commence par une introduction générale. Les investissements (hors prêts) sont traités à partir de la page 15 du tome 3. Une introduction faite par politique publique reprend l'ensemble des investissements réalisés au cours de l'année. À ce titre, il y a un récapitulatif de l'ensemble des investissements réalisés au cours de l'année avec une information par la loi sur les réalisations effectuées. Ensuite, les papiers de fête présentent une récapitulation chiffrée par politique publique. Les prêts à caractère général sont présentés à partir de la page 185 du tome 3. Pour mémoire, ce sont les prêts présentés dans une enveloppe spécifique, qui concernent des entités ou des particuliers et qui sont remboursés. Ce sont typiquement les prêts aux apprentis ou aux étudiants. Au même titre que d'autres investissements, une introduction générale est faite sur les prêts à caractère général. On trouve ensuite des exposés des motifs où chacune des lois concernées se voit analysée en fonction de ce qui a été réellement fait. Puis, il y a une récapitulation chiffrée par politique publique. Enfin, le tome 3 se conclut par les annexes.

Les informations présentées se distinguent sur trois axes. Il y a tout d'abord le référentiel avec une présentation, par politique publique puis par catégorie d'investissements, des réalisations effectuées. En dessous de l'information relative à la loi, on trouve les données financières. Plusieurs informations sont identifiées pour les dépenses et les recettes. Il y a tout d'abord le crédit total avec le montant voté sur la loi concernée. Il y a ensuite le cumul au 31 décembre 2015, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui précède la clôture, des dépenses réalisées. Deux informations sont ensuite données sur la tranche annuelle, à savoir le budget 2016 et le réalisé en 2016. Enfin, on trouve le pourcentage des comptes 2016 sur le crédit total et l'écart entre les comptes 2016 et le budget 2016. Les subventions versées à l'Etat de Genève sont inscrites sur la ligne des recettes.

La comparaison est faite avec le projet de budget 2016 présenté par le Conseil d'Etat auquel les amendements du Conseil d'Etat ont été intégrés. Il faut savoir que, dans le cas des investissements, le budget n'a pas la même importance que dans le cas du budget de fonctionnement. Pour celui-ci le budget est une autorisation de dépense. Dans le cas du budget d'investissement, c'est une planification ou une prévision financière de

décaissement. Ce qui doit faire foi en matière d'investissements, c'est le crédit qui sera voté par le parlement. Tant que ce montant n'est pas voté par le parlement, il n'est pas possible de le dépenser. C'est pour cette raison que, au titre de référentiel de l'année, on est parti sur l'information la plus récente que l'on avait à disposition pour avoir un référentiel à ce titre

M. Rosset explique que 6 annexes sont présentées dans le tome 3 (à partir de la page 211). Il met en évidence l'annexe 3 sur les deux investisseurs transversaux que sont l'OBA et la DGSI. Cela permet d'avoir une synthèse sur les investissements qu'ils ont réalisés. L'annexe 5 sur le bouclement des lois liste toutes les lois devant être bouclées. 19 lois (cf. p. 229 du tome 3) doivent ainsi être bouclées prochainement. Les chiffres de la page 62 sont exprimés en francs de l'année concernée sans réactualisation.

Dans ce tableau de la page 62, on voit que l'Etat de Genève a, depuis le début des années 90, un rythme d'investissement qui est à la hausse avec une accélération dans la dernière décennie. Entre 1989 et 2008, les investissements nets annuels sont stables entre 363 millions de francs et un peu moins de 400 millions de francs. Dès 2009, on passe à un niveau de 585 millions de francs d'investissements nets moyens. Dans cette dernière décennie, il y a une période de hausse entre 2009 et 2012 puis une deuxième phase avec une tendance à la baisse. Les taux d'amortissement sont aux normes IPSAS

Pour 2016, les investissements nets atteignent 511 millions de francs dans les comptes 2016, ce qui est inférieur au niveau du budget 2016 (752 millions de francs). C'est au niveau des dépenses d'investissement que la variation à la baisse est la plus importante puisque le montant au budget 2016 était de 772 millions de francs et le réalisé 2016 est de l'ordre de 550 millions de francs. Le taux de réalisation sur les dépenses est ainsi de l'ordre de 71% et sur les investissements nets de 68%. M. Rosset fait remarquer que ces chiffres ne tiennent pas compte du transfert d'actifs qui a été réalisé en faveur des Ports Francs. En le prenant en compte, les investissements nets s'établissent à 425 millions de francs. Il précise également que le niveau des investissements est intégralement autofinancé par l'exploitation.

Deux effets principaux expliquent le taux de réalisation assez bas ascendant à 68% : d'une part des reports de réalisation et, d'autre part des facteurs techniques. Parmi ces derniers, il y a une requalification au patrimoine financier d'une avance de l'Etat dans le cadre du CEVA pour 37 millions de francs et un décalage du vote du PL 11957 relatif au crédit de renouvellement 2016-2019 des HUG qui n'a toujours pas été complété par le parlement. Les dépenses qui étaient prévues au titre de cette loi 11957 n'ont donc pas pu être réalisées. On explique ainsi 64 millions de francs au titre de ces deux facteurs techniques. Le deuxième effet important est le report de

réalisation de certains projets. Les principaux d'entre eux sont listés en page 66 de la présentation.

Au total, il y a pour 159 millions de francs de reports. Ils peuvent être classés sous différents angles. La première cause de report est probablement les **oppositions et les recours**. Le **recours sur la route des Nations** a ainsi directement une incidence sur le projet de loi relatif au projet d'agglomération de première génération, même si M. Rosset croit savoir que les recours ont été levés aujourd'hui. Il y a également des recours relatifs aux Communaux d'Ambilly sur les abatages des arbres, sur le bruit, sur la circulation et sur l'autorisation de construire. Cela a ainsi des effets sur plusieurs lois distinctes. Il y a notamment des effets sur la construction de logements d'utilité publique, sur des tronçons routiers et sur le maillon routier MICA. M. Rosset fait remarquer que d'autres types de recours ou d'oppositions peuvent arriver demain, notamment dans le **cadre du CEVA**. Il y a également eu des retards dans l'équipement du CMU et du BDL2 ou dans la mise en œuvre des interfaces CEVA en termes de construction à proprement parler.

Un commissaire note qu'il peut y avoir des recours, mais aussi des retards au niveau des principaux reports de projets. Soit ce sont des retards d'autorisation de construire, soit ce sont des retards au niveau de la planification. Pour avoir une vue d'ensemble, la commission a souhaité obtenir le plan décennal des investissements des établissements publics autonomes avec leur coût de fonctionnement, ainsi que le plan du canton avec également les coûts de fonctionnement.

Deux commissaires évoquent l'incidence du taux d'inflation sur le montant des investissements (francs courants ou constants) et l'effet possible sur le taux de réalisation des moyens à disposition dans le département chargé des études de planification et des autorisations.

M. Rosset indique que l'Etat a, aujourd'hui, la capacité de réaliser 600 millions de francs et que le niveau pourrait atteindre près de 800 millions comme en 2010 (TCC et TCOB) L'idéal serait de pouvoir lisser la demande publique pour des raisons de capacités de financement et pour éviter les à-coups conjoncture si difficile à gérer par l'industrie de la construction. La ligne « autre » comprend aussi les crédits informatiques (p. 66) La répartition des investissements par catégorie est présentée en page 67. On voit que 68% des dépenses 2016 ont concerné de nouveaux actifs (dotations, CEVA et infrastructures ferroviaires et crédits d'ouvrage). Le solde (32%) a concerné des crédits de renouvellement. 88% des dépenses concernent 5 politiques publiques : mobilité, formation, santé, aménagement-logement et sécurité.

Les 10 principaux projets représentent 57% des dépenses totales en 2016. Leur liste figure en page 69. Rien que les 3 projets principaux (la liaison CEVA, la construction des 5^e et 6^e étapes du CMU et la construction du BDL2) représentent un tiers des dépenses. Ce sont de lourds investissements à l'Etat qui font avancer ces gros chantiers.

A partir de la page 70 de la présentation, sont présentées, par politique publique, les dépenses réalisées durant les années 2011 à 2016 ainsi que les gros travaux réalisés au cours de l'année 2016 avec une distinction entre les crédits de renouvellements et les nouveaux actifs. Les cas de l'ancienne école de médecine ou d'Uni-Bastions sont évoqués comme exemples de retards problématiques et dommageables dans la restauration du patrimoine public, ainsi que des cuisines de Champ-Dollon

M. Rosset indique que les amortissements sont de 463 millions de francs dans le cadre du bouclage des comptes 2016, soit 482 millions de francs de charges et 19 millions de francs de produits différés de subventions reçues (les recettes que le canton perçoit par exemple de la Confédération qui sont amortis au même rythme que les amortissements). La tendance haussière des amortissements relève le niveau élevé des investissements depuis 2009.

4. Evolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts

M^{me} Jost indique que le graphique de la page 77 présente l'évolution intra-annuelle du niveau de la dette. Il faut remarquer une certaine évolution dans la saisonnalité de cette courbe. On remarque tout de suite un niveau de dette qui a tendance à baisser sensiblement dès le mois de février et jusqu'en juin avant de remonter progressivement. Ce creux s'explique essentiellement par un flux entrant de l'IFD qui est récolté massivement à ce moment avant d'être partiellement rétrocédé à la Confédération. A cela, il s'ajoute un phénomène particulièrement marqué ces deux dernières années et qui explique la forme un peu accentuée de la courbe, c'est l'effet de l'escompte fiscal au 10 février qui a été particulièrement attractif dans un contexte de taux négatifs depuis 2015. Il a eu un succès auprès des contribuables ce qui a fait que les entrées de trésorerie ont été importantes à cette période de l'année. Cela explique également la baisse assez importante du niveau de la dette. En 2016, il y a également eu des rentrées fiscales particulièrement importantes. Plusieurs facteurs se sont ainsi ajoutés et ont produit cet effet avec un endettement moyen en 2016 qui est légèrement inférieur à 12 milliards de francs.

Le taux d'escompte est passé de 0,5% à 0,1%. Ce taux reste probablement attractif pour les entreprises qui sont plus particulièrement touchées par les taux négatifs. Même si le taux est proche de zéro, il est certainement plus

intéressant qu'un taux négatif. Par contre, c'est peut-être une question qui se pose différemment pour une personne physique.

Le graphique de l'évolution du taux d'endettement moyen (au sens de la LGAF) depuis 2011 figure en page 78. C'est la deuxième année consécutive où l'on constate une baisse avec un niveau de dette moyen qui se situe à 11,9 milliards de francs, s'éloignant ainsi du premier plafond (13,3 milliards de francs) inscrit dans la LGAF pour le frein à l'endettement. Le niveau de la dette a baissé d'un peu plus de 200 millions de francs durant l'exercice 2016 et les intérêts passifs correspondants sont également en baisse (199 millions de francs en 2016 contre 212 millions de francs en 2015 et 230 millions de francs en 2014). Cette baisse du coût de la dette s'explique essentiellement par le contexte favorable au niveau des taux d'intérêt qui restent à bas et négatifs à court terme. Pour tous les emprunts réalisés par l'Etat à court terme (avec des échéances inférieures à 12 mois), les intérêts sont négatifs, **c'est-à-dire que l'Etat reçoit de l'argent quand il emprunte !** Vu le contexte, il est plutôt intéressant d'emprunter à court terme. L'Etat le fait dans la limite qu'il s'est fixée de 25% d'emprunts à court terme au total. Cette limite a été fixée pour des raisons de risque afin de ne pas être exposé à un risque de liquidité en partie.

Le graphique de la page 80 présente la courbe des taux d'intérêt telle qu'elle se présentait à la fin de l'année 2015, à la fin du mois de novembre 2016 et à la fin de l'année 2016. On a pu observer une assez forte baisse en 2016 de l'ensemble de la courbe des taux d'intérêt qui est en territoire négatif pour les durées allant jusqu'à 7 ou 9 ans (en fonction de la période prise en compte). Sur les deux derniers mois de l'année 2016, elle a sensiblement augmenté, en particulier pour les échéances très longues (depuis l'élection américaine essentiellement, une tendance haussière s'est dessinée).

Au niveau de la structure de la dette (cf. p. 81) pour des raisons de gestion des risques (risques de liquidité et risques de refinancements), il y a plusieurs ratios de structures à respecter. Le premier est d'avoir 25% d'emprunts à court terme au maximum, la moyenne annuelle se situant ainsi autour de 22% ces dernières années. Sur la partie des emprunts à taux variable, la limite est fixée à 30% au maximum afin de limiter le risque de refinancement, en particulier en cas de hausse des taux d'intérêt.

Un des axes stratégiques consiste à augmenter la durée moyenne des emprunts (p. 81) de façon à limiter le risque de refinancement. En 2016, on termine l'année avec un chiffre en nette hausse. Il a ainsi été possible de gagner un an en passant de 6,75 à 7,75 ans. C'est le résultat d'emprunts à très longue durée dont un, unique pour un canton suisse, de 200 millions de francs à 40 ans, réalisé en fin d'année passée à 0,5%. L'approche adoptée aujourd'hui est de fixer à long terme des taux fixes très bas et, en parallèle, de profiter, dans

les limites que l'Etat s'est fixées, des intérêts à court terme qui sont très bas, voire négatifs.

La banque peut-elle dénoncer cet emprunt au bout de 10 ans par exemple. M^{me} Jost explique que la banque ne sert que d'intermédiaire dans ces cas-là puisque c'est un emprunt public. Ce sont des titres qui sont détenus par des institutionnels, par des particuliers et différents autres investisseurs qui peuvent s'en défaire par le biais du marché. Une possibilité qui existe, c'est que l'émetteur peut rembourser par avance son emprunt, ce qui est une clause standard dans les contrats à laquelle l'Etat n'a pas encore fait appel.

Le ratio de 25% à court terme a été fixé en raison du risque de liquidité puisque la dette est aujourd'hui supérieure à 12 milliards de francs. Si l'Etat refinance plus de 25% de sa dette par des emprunts à court terme, il s'expose à un risque de liquidité, c'est-à-dire au risque de ne pas trouver cette somme sur le marché sur des échéances courtes. L'Etat doit donc tenir compte d'une combinaison de risques.

La source de financement principale est l'emprunt public et représente 54% des emprunts actuels du canton (p. 81). L'emprunt auprès de la Deutsche Bank qui représente 10% des emprunts, arrive à échéance en 2018. Le tableau montre une certaine diversification, ce qui est assez positif puisque l'emprunt public, en particulier, donne accès à différents types d'investisseurs (particuliers, institutionnels, assurances-vie, gestionnaires de fonds,...). En fonction des échéances, ce sont différentes catégories d'investisseurs qui interviennent, ce qui couvre tout l'éventail possible.

L'échéancier de la dette (cf. 83) traduit la volonté stratégique de réduire l'exposition annuelle aux refinancements. Le volume d'emprunts à long terme arrivant à échéance chaque année a ainsi été limité à moins de 800 millions de francs. La durée moyenne des emprunts a également été allongée. Les trois barres en vert clair, dans le graphique de la page 83, illustrent les emprunts réalisés en 2016 à 20, 30 et 40 ans. Les emprunts sont réalisés en francs suisses. Un très gros emprunt nécessiterait certainement une concession sur le prix même si le marché est très liquide.

Les refinancements 2016 sont pratiquement à la hauteur des emprunts arrivant à échéance. En 2017, les remboursements d'emprunts sont essentiellement concentrés sur le premier semestre, dont une partie a donc déjà été refinancée. Le calendrier est assez favorable puisque cela permet d'avoir une certaine marge de manœuvre et d'absorber les flux évoqués au début de la présentation. Pour la suite de l'année, la même stratégie de refinancement sera conservée, c'est-à-dire à long terme à taux fixe en exploitant les emprunts à court terme à des taux négatifs.

5. Revenus fiscaux

L'essentiel des revenus fiscaux (p. 87) est constitué par l'impôt direct des personnes physiques qui représente 58% du total des impôts. L'impôt direct des personnes morales représente 23% du total des impôts. Il faut noter que l'essentiel des revenus fiscaux fait l'objet d'une estimation dans les comptes. C'est en particulier le cas de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que de l'impôt immobilier complémentaire.

Un comparatif entre le budget 2016 et les comptes 2016 (p. 88) montre un petit supplément par rapport au budget de 61 millions de francs au niveau des impôts, taxes et droits. Typiquement, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques se situe 134 millions de francs en dessous du budget. M. Miceli précise que l'estimation 2016 faite dans le budget incluait la mesure de limitation de la déduction des frais de déplacement effectifs. En revanche, on n'a pas tenu compte de cet élément dans les comptes 2016 en raison de la décision prise par la Chambre constitutionnelle d'accorder l'effet suspensif à un recours déposé par un contribuable. On a déjà un écart de l'ordre de 30 millions de francs qui peut être expliqué par cette décision. On note un ralentissement de la progression de l'impôt des personnes physiques. L'imposition des personnes morales des personnes morales est pratiquement en ligne par rapport au budget. On a enregistré de gros suppléments sur les impôts non périodiques, en particulier sur les impôts en relation avec l'immobilier et sur les impôts sur les successions. Ce sont deux types d'impôts pour lesquels les prévisions sont assez difficiles à anticiper de par leur nature. En ce qui concerne l'impôt immobilier complémentaire, on a bénéficié, dans les comptes, de la finalisation de quelques dossiers importants qui étaient en blocage auparavant et d'une amélioration des hypothèses qui expliquent la grosse différence sur l'impôt immobilier complémentaire. Cela a concerné plusieurs années fiscales à la suite, ce qui impacte aussi bien l'impôt de l'année 2016 que les correctifs sur les années précédentes.

Les forfaits se montent à environ 100 millions de francs et les rattrapages sur l'impôt immobilier complémentaire de personnes morales une vingtaine de millions pour chacune des trois années prise en compte.

La commission souhaiterait aussi savoir si la présentation comporte un tableau plus précis sur l'impôt sur le revenu et la fortune par exemple par tranches en comparant plusieurs années.

Le total des correctifs pour les personnes physiques est de -133 millions de francs. Les dossiers 2015 se donc avérés moins bons que ce qu'ils étaient imaginés par le modèle. Il y a également un correctif important sur l'année

fiscale 2014 de –65 millions de francs. Le PIB augmente moins rapidement et peut expliquer la différence. Quand le revenu augmente, on a eu par le passé une augmentation plus que proportionnelle de l'impôt. Sur la période plus récente, il semblerait que l'on soit davantage sur une augmentation proportionnelle. L'impôt semble maintenant augmenter comme le PIB. C'est surtout à cela qu'est due la différence.

La commission s'est aussi penchée sur la taxation suite aux déclarations spontanées qui peuvent porter jusqu'à 10 années et souhaite être mieux documentée sur cet aspect à l'avenir. Il s'agit surtout de personnes physiques et leur nombre important provoque des goulets à l'AFC. (près de 10 000 prévues fin 2017). Elles ont permis d'encaisser 132 millions en 2016 contre 55 millions en 2015 et 45 millions en 2014. Ces dénonciations viendront alimenter les correctifs au fil des années.

M. Hodel peut donner les chiffres des dénonciations spontanées et de leur apport. Par contre, cela ne sera pas totalement intégré dans les résultats de l'année 2016 puisque ceux-ci sont complètement estimés. Ces dénonciations spontanées peuvent porter sur des anciennes années puisqu'on reprend sur 10 ans. Par contre, tout ce qui est dans les années estimées fait partie de l'estimation globale. Ce n'est pas en net. L'année dernière, il y a eu 132 millions de francs venant de dénonciations spontanées, 55 millions de francs l'année précédente et 45 millions de francs l'année d'avant. M. Hodel précise que les 132 millions de francs n'ont pas forcément fait augmenter le résultat de 132 millions de francs.

De manière générale, sur les personnes physiques, on peut retenir que l'on a une progression plus lente de l'impôt que ce qu'on a pu imaginer sur toutes les années précédentes et que l'impôt par habitant a tendance à diminuer.

Concernant la corrélation entre la répartition des contribuables entre les différentes tranches de revenu et de fortune en comparaison avec l'évolution du PIB il est constaté que cela a peu changé d'une année sur l'autre.

Tous impôts confondus, cela représente un peu plus de 10 milliards de francs en 2016.

Charges de personnel et postes de l'Etat

M. Vuichard note une absence d'inflation et donc pas d'indexation ni d'annuité mais une nette reprise des demandes de ponts-AVS. Leur nombre a passé d'une cinquantaine par an en 2014 et 2015, à 143 en 2016. Pour 2017 on est à 381 demandes pour le moment.

Vu l'actualité et l'ampleur du phénomène et ses incidences sur le fonctionnement des prestations publiques la commission décide d'en faire une question transversale et demander des précisions à l'OPE.

Le ratio des charges de personnel en pourcentage des charges totales (nature 30 du petit Etat), a atteint 28,1% en 2016 (2327 millions de francs sur 8285 millions de francs). Ce ratio d'environ 28% des charges de personnel du petit Etat est relativement stable, Les 2,327 milliards de francs des charges se répartissent à raison de 1,078 milliard de francs pour le PAT, de 942 millions de francs pour les enseignants, de 250 millions de francs pour la police, de 46 millions de francs pour les magistrats (Pouvoir judiciaire, Cour des comptes et conseillers d'Etat) et de 12 millions de francs au titre des ponts et des pensions payés directement par l'Etat.

Les charges de personnel de 2,33 milliards de francs sont inférieures de 24 millions de francs au budget en douzièmes provisoires. On 20 millions de francs en dessous du budget pour le traitement du personnel administratif, 3 millions de francs en dessous pour le traitement du personnel enseignant en raison d'une forte baisse des réserves de carrière (depuis quelques années, le DIP a lancé tout un exercice pour faire baisser les réserves de carrière qui était une charge à payer de plus de 120 millions de francs à un moment donné), 2 millions de francs en dessous pour le traitement des juges titulaires et assesseurs et 1,1 million de francs en dessous sur les indemnités soumises à charges sociales (principalement au DSE). À tout cela s'ajoute un dépassement de 2,3 millions de francs relatif au pont-AVS.

La comparaison entre les comptes 2016 et les comptes 2015, montre une hausse de 31 millions de francs des charges de personnel. Dans le détail, il s'agit de 8,2 millions de francs au DSE pour de nouveaux postes 2015 (police et pénitentiaire), 5,8 millions de francs pour la fin de l'internalisation à la DGSI, -2,4 millions de francs pour le reliquat de la prime pour cadres supérieurs, -1,4 million de francs de non dépensé au service des votations (il y a eu moins de votations durant l'année 2016 et, donc, moins de dépenses), 5,7 millions de francs de coûts induits des nouveaux postes enseignants 2015 et encore diverses autres dépenses dont 9,9 millions de francs du relèvement progressif des cotisations à la CPEG, 0,8 million de francs pour la hausse du taux de cotisation pour les allocations familiales, 3,8 millions de francs pour les rentes-ponts AVS et 1,4 million de francs pour les frais de formation (on revient à norme au niveau des dépenses pour frais de formation alors qu'on avait un non dépensé d'un plus de 1 million de francs l'année précédente. Tout ayant été dépensé en 2016, cela explique la différence de comptes à comptes).

Les crédits supplémentaires totalisent 8,7 millions en 2016 contre 7,5 millions en 2015.

Les écarts par politique publique entre le budget 2016 et les comptes 2016 sont pour la plupart négatifs, sauf les politiques publiques D, E L et P.

Au 31 décembre 2016 on comptait 15 263,7 ETP consommés, ce qui représente 98,6% des ETP du budget. M. Vuichard précise que les ETP du budget sont les ETP 2015 plus la demande de dépassement de 51 ETP au DIP qui avait été validée au cours de l'exercice 2015. On peut remarquer que, au final, on a 215 ETP vacants au 31 décembre, ce qui est dans la norme d'environ 200 ETP liés au tournus et au fait que les personnes qui partent ne sont pas remplacées dès le jour de leur départ. L'an dernier, ce nombre était exceptionnellement un peu plus haut et le taux de consommation était un peu plus faible.

De comptes à comptes, on est passé d'environ 430 à 215 postes vacants. Le gros des postes supplémentaires sont au DIP et à la politique publique Sécurité et population. M. Vuichard indique que des engagements différés avaient été annoncés à fin 2015 puisqu'il y avait une demande du Conseil d'Etat de différer des engagements fin 2015. Cela a donc un impact sur 2016, les personnes ayant finalement été engagées. M. Vuichard fait remarquer que le chiffre était bas à la fin 2015 parce qu'il y avait eu une demande de différer les engagements.

Présentation du bilan social de l'Etat (tome 5)

La plupart des chiffres sont relativement stables d'une année sur l'autre. C'est une photographie au 31 décembre qui est principalement portée sur l'analyse des postes fixes. On note un tassement du salaire moyen et médian au cours de l'exercice 2016 puisqu'il n'y a pas eu les annuités. Il y a également eu une baisse du tournus accompagné d'une hausse de la mobilité.

On dénombre 46 731 personnes pour le grand Etat avec un rythme d'augmentation d'environ 2% par an depuis 2013. La variation de 2016 par rapport à 2015 s'explique essentiellement par une augmentation du personnel dans les HUG, une petite augmentation des postes de l'Etat (200 postes), le solde venant des EMS. Le petit Etat compte 17 387 personnes (postes fixes) au 31 décembre 2016. Stabilité des personnes de nationalité suisse mais tendance un peu préoccupante de fonctionnaires qui quittent le canton. En l'occurrence, ce sont principalement pour aller en France voisine.

La question qui se pose, en dehors de toute considération politique, est de savoir si l'Etat considère qu'il n'a pas un bassin suffisant d'employés au sein du territoire cantonal. Cette question est en train d'être étudiée. M. Fabrice Moore de l'OPE observe déjà que l'essentiel de la variation vient de gens qui travaillaient déjà pour l'administration cantonale et qui partent s'établir en

France voisine plutôt qu'un recrutement de Suisses établis en France. Très peu (0,2%) vont dans le canton de Vaud. La question doit être analysée en distinguant les collaborateurs en dessous et en dessus de la classe 23 ou 27. M. Moore note qu'il y a une légère hausse de 0,1% des permis C et un petit tassement (-0,1%) sur les permis G.

L'âge moyen augmente (44,6 ans). L'essentiel du taux de rotation de l'Etat s'explique par des vagues de départs à la retraite, comme on a connu en 2013, soit en pont-AVS, soit en retraite pure, ce qui explique environ 84% des variations du taux de sortie.

Le chiffre des entrées est resté relativement puisqu'on est à 1123 entrées tous statuts confondus contre 1100 l'année précédente. Quant au grand Etat (ce chiffre figurera dans le bilan du grand Etat), il a recruté 2658 personnes en 2016, tous statuts confondus. Parmi elles, il y avait 1075 chômeurs, tous types de postes confondus.

Au sein du petit Etat, il y a par exemple 575 promotions (c'est-à-dire des gens qui augmenté d'une classe), 59 rétrogradations (des gens qui ont diminué d'une ou plusieurs classes), 777 changements de fonction et 181 personnes qui ont changé de direction ou d'office.

Au niveau de l'encadrement et la promotion des femmes, la proportion de cadres dans la population continue à se tasser légèrement. Dans les cadres, la proportion des femmes est retombée au niveau de 2014. La proportion des femmes parmi les cadres supérieurs est de 40,5% dans le petit Etat contre 35,7% dans le grand Etat.

La différence de salaire moyen s'inscrit à environ 1% entre les femmes et les hommes au sein du petit Etat. Cela reste toutefois très bas par rapport à la moyenne suisse qui enregistre 12,3%. Genève est un des rares cantons à publier des chiffres sur les salaires moyens et médians. Les comparaisons avec d'autres cantons sont très difficiles, car la plupart ne publient pas de bilan social.

Le taux d'absentéisme a passé 5% en 2015 et 5,04% en 2016 avec une très grande dispersion autour de cette moyenne. Du coup, il y a de la marge pour essayer de travailler et de faire baisser l'absentéisme dans un certain nombre d'offices. M. Moore évalue à 60 millions de francs sans les charges sociales le coût généré par un taux d'absentéisme de 5%. Cette question occupe en permanence l'OPE qui peut se fonder sur plusieurs modèles d'analyse internationaux.

Les primes et indemnités ont passé de 73 millions de francs à 72 millions de francs de 2015 à 2016 pour l'ensemble du personnel.

Les effectifs par classe de fonction se concentrent sur les classes 18 à 22.

La proportion de personnes travaillant à temps partiel se tasse. Les gens ont plutôt tendance à chercher à augmenter leur temps de travail plutôt qu'à le diminuer. Le « job sharing » est possible mais pas demandé. Les demandes de passer en temps partiel sont systématiquement acceptées.

Apprentissage à l'Etat : l'effort est globalement notablement insuffisant. L'objectif du Conseil d'Etat d'augmenter le taux des apprentis à 4% n'est pas atteint y compris dans les métiers qui se prêtent à cette formation duale.

Formation continue : Elle favorise la mobilité interne. 534 personnes qui ont consulté au moins un module de e-learning avec mise en place d'un cockpit de formation qui permettra de suivre et d'identifier s'il n'y a pas des gens qui passent entre les gouttes. Genève sera à nouveau le seul canton parmi les cantons romands à avoir des outils pour suivre cette formation. Par exemple l'office des poursuites a initié un module de e-learning pour accompagner le processus de formation.

Entretiens de développement personnel (EEDP) : 79% contre 80% en 2015, juste en dessous de l'objectif du Conseil d'Etat mais la tendance n'est pas bonne.

Présentation des risques financiers (cf. présentation de M. Balda en annexe)

Les risques sont évalués sur la base de leur probabilité et de leur impact. L'impact est évalué selon plusieurs axes : axe externe, axe financier, axe de sécurité, axe lié à la délivrance de prestation, axe de conformité et juridique et axe d'image. M. Balda se focalise sur l'axe financier dont le seuil au-delà duquel on considère que l'impact est très fort du point de vue financier est de 50 millions de francs sur un exercice ou de 20 millions de francs sur plusieurs exercices. Les critères utilisés sont les coûts non budgétés, les pertes de valeur patrimoniale ou la fiabilité des états financiers.

En synthèse, il y a trois risques qui se sont aggravés ou qui ont vu leur niveau d'incertitude augmenter. Il s'agit de deux risques clés de l'Etat, celui lié à la CPEG et celui lié à la détérioration des conditions-cadres des entreprises et aux organisations internationales. Il y a également eu une aggravation du risque lié aux Rentes Genevoises. En revanche, le risque lié à la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne et de prévoyance de la BCGe a disparu à fin 2016. On constate également que 8 risques financiers sont plus stables et qu'un nouveau risque financier est apparu.

Les risques financiers majeurs s'étant aggravés

- Le risque lié à la détérioration des conditions-cadres appliquées aux entreprises et aux organisations internationales est le résultat de la consolidation de plusieurs risques, le plus important étant celui lié à la réforme de l'imposition des entreprises. Le facteur aggravant est le refus de la RIE III en votation populaire. M. Balda rappelle que c'est un risque pour lequel le Conseil d'Etat estime un manque à gagner fiscal d'environ 350 millions de francs pour le canton en tentant compte de la compensation fédérale. Si on considère les mesures compensatoires du Conseil d'Etat, on arrive à environ 275 millions de francs par année. Ensuite, il faudra voir dans quelle mesure, si le taux unique de 13,49% est adopté, cela pourrait relancer l'économie, la création d'emplois et les rentrées fiscales ultérieures. Concernant les organisations internationales uniquement, il y a un facteur atténuant avec le soutien cantonal et fédéral aux projets immobiliers des organisations internationales, ce qui atténue leur risque de départ. Pour autant, cela ne touche pas du tout les entreprises multinationales.
- Le risque lié à la CPEG a déjà été abordé par la commission des finances. L'élément principal est la base du taux technique à 2,5%, ce qui augmente le risque de déséquilibre à long terme. En résumé, l'enjeu est multiple. Il y a d'une part la situation financière de la CPEG et la nécessité de la redresser. D'un autre côté, il y a des mesures qui peuvent être lourdes, surtout pour la population active des fonctionnaires, le comité de la CPEG ne pouvant prendre que des mesures concernant les actifs tandis que les rentiers augmentent en proportion au fil du temps parce que la population vieillit. Cela veut dire que le poids est porté surtout par la population active. Le corollaire, au-delà de l'équité par rapport aux fonctionnaires, est l'attractivité de l'emploi dans le secteur public et la capacité pour l'Etat d'attirer de futurs talents et de futurs employés de qualité.
- Le troisième risque qui s'est aggravé est celui lié à la garantie de l'Etat sur les Rentes Genevoises. Il n'y a pas vraiment un facteur aggravant important ou quelque chose qui se soit passé. Cela étant, le montant de la garantie augmente. On est passé de 1,39 milliard de francs à fin 2013 à 1,66 milliard de francs à fin 2016. On a aussi une fortune des Rentes Genevoises qui dépend en bonne partie aux taux d'intérêts, leur fluctuation pouvant changer la donne. Il y a un cadre réglementaire insuffisant ou, en tous cas, qui n'a pas été mis à jour depuis 1992, sauf erreur, alors que la situation a évolué par rapport à ce genre d'institution. Il y a également les hypothèses comptables et actuarielles des rentes genevoises qui tendent, selon le DF, à sous-évaluer les engagements et à surévaluer le taux de couverture. Pour

cette raison, le Conseil d'Etat a demandé de la documentation et des études en fonction de la poursuite de la garantie de l'Etat. Des tests de solvabilité à court terme ont ainsi été conduits et des tests à long terme sont prévus durant l'année.

Les risques financiers majeurs dont la gravité est stable

- Le risque système, c'est-à-dire le risque qu'une nouvelle crise importante frappe le canton.
- Le risque de manque d'adaptation à la régulation internationale en matière d'échange d'informations fiscales.
- Le risque lié à la mise en œuvre de l'initiative fédérale contre l'immigration. Les choses bougent, mais pas forcément dans la bonne direction. Le contre-projet proposé par les Chambres fédérales à l'initiative RASA pour sortir de l'impasse comporte deux variantes qui ne résolvent pas le problème lié à l'article 121A. Elles sont donc jugées insuffisantes.
- La soustraction fiscale non détectée. Plutôt qu'un risque, c'est presque un état de fait. Chaque année, il y a une soustraction fiscale avérée. Par contre, le DF a recruté de nouveaux contrôleurs fiscaux et de nouveaux taxateurs et le service du contrôle récupère chaque année de plus en plus d'impôts. On peut donc dire que le risque reste majeur par rapport à son montant, mais des mesures sont prises et ont un effet concret.
- Le risque sur les estimations des impôts et les prévisions fiscales demeure majeur (cela peut être une estimation pas assez bonne à la hausse ou à la baisse). M. Balda rappelle que plusieurs paramètres peuvent modifier les estimations, par exemple une variation de 1% sur le PIB génère une variation dans l'estimation, uniquement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de 25 millions de francs par année.
- Le risque de refinancement à long terme. Il s'agit du risque lié à la dette de l'Etat et aux intérêts qu'il paie. Ce risque reste majeur. La sensibilité de la charge de l'intérêt est supérieure à 20 millions de francs par année sur plusieurs années. En revanche, il faut rappeler que la réduction de la dette de près de 1 milliard de francs sur les deux derniers exercices va dans la bonne direction. Il y a également des emprunts qui ont été faits récemment à des taux très favorables.
- Le risque lié aux archives d'Etat est le risque de leur disparition en raison d'un incident. M. Balda rappelle que, lorsque les archives de Cologne se sont effondrées, cela a coûté 1 milliard de francs pour reconstruire le bâtiment, récupérer les documents, etc. Il y a là un impact financier, sans

mentionner l'impact lié à la valeur historique et légale de certains documents. Par contre, il y a un facteur atténuant important, c'est la loi adoptée en novembre 2016 ouvrant un crédit d'étude pour donner une solution structurelle à ce problème.

- Le risque de variation de valeur ou de dépréciation des SIG. C'est un risque qui ne s'est pas réalisé en 2016, mais qui s'était réalisé dans les exercices précédents. Le raisonnement est que ce risque diminue progressivement (plus on déprécie, moins il reste à déprécier).

Nouveau risque financier majeur

Le nouveau financier identifié est celui lié au taux de couverture de la Fondation de prévoyance des TPG. C'est très similaire au risque sur la CPEG, mais en plus petite taille. C'est également lié à la baisse du taux technique. Il y a ainsi un risque de déséquilibre à court et à long terme. Le risque, si une recapitalisation de l'Etat garant devait devenir nécessaire, est actuellement estimé entre 100 et 200 millions de francs.

Evolution des risques majeurs

Depuis le début de l'exercice sur les risques en 2014, les risques majeurs sont passés de 16 à 12 mais certains s'aggravent chaque année, souvent en raison de facteurs externes sur lequel on n'a pas beaucoup d'emprise).

Horizon temporel et marge de manœuvre

M. Balda présente une grille de lecture qui représente les risques financiers majeurs sous l'angle de la marge de manœuvre de l'administration et de sa hiérarchie et de l'horizon temporel. (cf. p. 10 de la présentation) Ce dernier se répartit entre le court terme (la présente législature), le moyen terme (plutôt la prochaine législature) et le long terme (au-delà de la prochaine législature). On parle d'horizon temporel non seulement par rapport à la possibilité qu'un risque se réalise, mais surtout par rapport à la nécessité de prendre des décisions à court terme. Souvent les conséquences d'un risque peuvent se manifester plutôt à moyen ou long terme, mais on a besoin de prendre des décisions maintenant ou d'ici peu pour les éviter ou les atténuer.

Autres risques financiers importants

M. Balda mentionne encore deux risques qui ne sont pas considérés comme majeurs, mais qui sont quand même d'intérêt. Les risques liés au projet

d'extension souterraine de la gare Cornavin sont de probabilité plutôt faible. Les montants en jeu sont importants et le montage financier complexe. De son côté le risque lié à la cybercriminalité monte en puissance.

Concernant RIE III, M. Dal Busco estime que l'incertitude née du rejet est objectivement un facteur de risque énorme pour notre canton.

Présentation du Service d'audit interne sur les comptes individuels et les comptes consolidés.

Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil sur les comptes individuels (N° 17-04) et comptes individuels 2016 – rapport détaillé (N° 17-07a) (présentation du SAI en annexe)

Le SAI recommande l'approbation des comptes sans réserve. Le rapport détaillé sur les comptes individuels présente un certain nombre d'axes d'amélioration. Cette année, le SAI fait 5 observations abordant 3 thèmes nouveaux ou partiellement nouveaux : une dépréciation de créance décidée par le Conseil d'Etat dans les comptes 2016 ; certaines observations sur la comptabilité de l'office des poursuites ; la comptabilisation des confiscations du Pouvoir judiciaire.

Le SAI a recommandé que la dépréciation de la créance envers les HUG sur l'exercice 2016 fasse l'objet d'un ajustement selon la méthode rétrospective dans le cadre du bouclage des comptes de l'exercice 2017. Le Conseil d'Etat a exprimé une opinion divergente arguant de sa compétence en vertu de la LGAF de porter en charges de l'exercice 2016 une dépréciation de créance de 10 135 388 F.

Le SAI recommande toutefois l'approbation des comptes sans réserve parce que le cumul de petites erreurs a permis de compenser ce montant passé en trop dans les charges.

La deuxième observation concerne l'office des poursuites pour lequel le SAI émet plusieurs recommandations (toutes acceptées) concernant la maîtrise et la justification des soldes comptables, la justification de la différence historique du compte créancier et l'utilisation de comptes séparés au bilan et la redéfinition des schémas comptables relatifs à la reconnaissance des émoluments.

La troisième observation concerne la comptabilisation en revenu des confiscations des valeurs patrimoniales par le pouvoir judiciaire qui devront être comptabilisées en revenu dès l'entrée en force de la décision judiciaire avec constitution d'une provision pour se prémunir d'éventuels risques de

prétention de tiers. Une différence d'interprétation demeure toutefois au sujet de la comptabilisation d'un revenu de confiscation de 14,5 millions en 2016 ou 2017.

Risques à long terme

L'un concerne le trop grand nombre de dérogations énoncées dans le règlement sur les états financiers (REEF). Dans son rapport n° 15-07a sur les comptes d'Etat 2014, le SAI avait fait une observation. Il constatait que les dérogations et dispositions particulières du REEF étaient de plus en plus nombreuses. Il estimait que cette multiplication des dérogations et des dispositions particulières engendrait le risque de s'écarter du principe de l'image fidèle au point de ne plus le respecter. Cette question demeure.

L'autre concerne les estimations de l'impôt à la source rendues plus aléatoires en raison des difficultés d'évaluation des correctifs de taxation venant en déduction des impôts perçus. L'AFC poursuit ses efforts pour étudier divers modèles d'amélioration pour réduire la marge d'erreur en plus ou en moins.

Questions transversales

La commission a reçu les réponses aux questions transversales et en a pris connaissance lors de sa séance du 31 mai 2017. La commission remercie toutes les personnes qui ont travaillé à la rédaction de ces réponses.

Un commissaire (PLR) estime que ces questions ont toujours beaucoup d'intérêt lorsque les commissaires les posent et moins au moment de la réception des réponses en raison du manque de temps pour les traiter. Il propose que la commission les examine plus tard, par exemple lors de l'examen du budget. Il est décidé qu'un classeur spécial soit à disposition sur la table des rapporteurs au moment du débat.

Afin de ne pas alourdir le rapport sur les états financiers individuels déjà imposant, le rapporteur se bornera à énoncer les thématiques choisies par la commission pour l'examen des comptes 2016. Ainsi les sujets abordés étaient les suivants :

- Rentes ponts AVS.

Une commissaire (SOC) note que l'on s'attendait de l'augmentation du nombre de départ prématuré à la retraite. Le DEAS et le DIP sont les plus exposés et les départs sont peu importants aux deux extrêmes des classes de salaire. Les classes exposées à ce phénomène sont celles qui concernent le personnel « sur le terrain » (HUG, HG, enseignants,...).

- Plans d'investissements des établissements publics autonomes et coûts de fonctionnement induits.

Il est constaté que les réponses sont inégales.

- Honoraires et mandataires (et autres prestations de services et honoraires).

Il n'est fait aucun commentaire en particulier.

- Chargés de communication.

Deux commissaires (S et PLR) notent que cette question récurrente n'a jamais été traitée correctement et que la commission n'a jamais reçu des données suffisamment précises pour pouvoir agir sur les dépenses. Le groupe PLR fera à nouveau des propositions d'économie à ce sujet dans le prochain budget en espérant cette fois qu'il sera suivi.

- Places de parking.

La commissaire (Ve) constate que le taux d'occupation des parkings appartenant à l'Etat au centre-ville est très bas et qu'au contraire d'autres parkings ont des taux d'occupation supérieurs à 100% (les écoles par exemple). Il est précisé qu'il n'y a plus de tarif privilégié à l'Etat.

- Ressources humaines : coûts croisés entre politiques publiques.

Une commissaire (S) se demande si la gestion des ressources humaines échappe à la tentation du maintien des « prés carrés » entre politiques publiques et départements. Elle donne l'exemple des politiques en matière d'emploi et de formation pour lutter contre le chômage.

M. Dal Busco affirme que le Conseil d'Etat vise constamment la cohérence de l'action gouvernementale, en particulier dans les deux domaines mentionnés ci-dessus pour améliorer l'adéquation des formations avec le marché de l'emploi. Il cite aussi les politiques croisées entre la mobilité et l'économie.

La même commissaire pense que le département présidentiel pourrait à l'avenir donner une impulsion pour décroiser l'administration. M. Dal Busco observe que la constitution charge la présidence de veiller à la cohérence de l'action gouvernementale, ce que cherche à obtenir le Conseil d'Etat par une meilleure coordination.

Examen de la politique publique « A Formation »

(Commissaires rapporteurs : MM. Jean Batou et Cyril Aellen)

Audition du département de l'instruction publique, de la culture et du sport représenté par M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat/DIP, et par M^{me} Marie-Claude Sawerschel, secrétaire générale/DIP, et MM. Aldo Maffia, directeur subventions/DIP, Edouard Martin, directeur budget et contrôle de gestion/DIP, Pascal Tissot, directeur financier/DIP

Avant de procéder à l'audition du département concerné, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

La sous-commission pointe trois éléments importants :

- Le petit écart sur les réserves de carrière provient du fait qu'elles sont calculées dans le budget sur la base des salaires moyens et dans les comptes sur la base des salaires effectifs des gens qui sont partis. L'ampleur du différentiel varie en fonction du nombre de départs.
- Le deuxième élément concerne l'absence de budget pendant les premiers mois de 2016 générant 4,5 millions de francs d'économies.
- Le troisième élément est relatif à un dépassement sur les charges de personnel enseignant.

Les efforts d'économie ont des limites. Peu de nouveaux projets peuvent avancer ou à un rythme très lent. C'est notamment le cas de l'école inclusive. La conseillère d'Etat a attiré l'attention des commissaires sur le fait que, de son point de vue, il conviendra à l'avenir que le gouvernement et le parlement fassent de vrais choix politiques s'ils veulent avoir une politique plus dynamique s'agissant de la politique publique « A Formation ».

Apprentissage : un effort particulier a été fait par l'Etat employeur en coordination avec le DIP. C'est un moyen qui permet quand même de répondre à un besoin très important des jeunes concernés. Les employeurs ont également des besoins qui s'expriment un peu différemment que dans le reste de la Suisse.

Des départs en retraite : beaucoup ont été planifiés en raison de la problématique de la CPEG, ce qui n'est pas sans problème. Le DIP a enregistré 267 départs en préretraite, dont 184 enseignants.

Etat des bâtiments scolaires : pour l'essentiel cela ne relève pas de la compétence du DIP. La rumeur selon laquelle beaucoup d'établissements sont en très mauvais état est partiellement juste. Certains cycles d'orientation sont ainsi en très bon état et ont été refaits il y a peu de temps tandis que d'autres sont en très mauvais état, voire au bord de l'insalubrité.

Augmentation des postes « administratifs » : ces postes sont principalement liés à l'enseignement spécialisé ainsi que partiellement pour les infirmiers et infirmières scolaires. Par ailleurs toutes les dernières écoles ouvertes l'ont été quasiment à coût constant sur les postes administratifs.

M^{me} Emery-Torracinta précise que les accords de 2013 concernaient essentiellement le secondaire II. Cela a été estimé à environ 40 postes, dont 33 concernaient le secondaire. En l'absence de règlement sur les effectifs, une pratique tacite et historique s'était instaurée mais qui n'était plus respectée depuis des années afin de pouvoir réaliser des économies. Le cycle d'orientation n'était touché que de manière marginale. Pour tenir compte de l'heure de maîtrise pour les classes dites les plus difficiles qui est très importante par rapport à la formation scolaire et professionnelle. On sait que, si on fait en même temps l'administration de classe et l'information, celle-ci se fait mal.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que Genève a historiquement un statut unique du corps enseignant secondaire avec une formation unique qui est la même (une maîtrise universitaire), une formation pédagogique qui est la même (IUFÉ et mêmes types de stages) et en principe une mobilité professionnelle possible. Ils ont ainsi le même nombre de périodes de cours, le même salaire, etc. C'est effectivement une exception parce que dans les autres cantons, les enseignants de l'école moyenne sont, soit des généralistes du primaire qui ont fait une formation complémentaire qui n'est bien évidemment pas du niveau d'une maîtrise universitaire, soit des enseignants qui ont un bachelor universitaire, mais rarement une maîtrise. Ils ont ainsi des salaires et un nombre d'heures de travail qui est plutôt aligné sur le primaire. C'est une histoire genevoise ancienne qui doit probablement dater de la création du cycle d'orientation.

La formation continue essentiellement hors temps d'enseignement a aussi permis de dégager des moyens exprimés en francs.

Information et orientation scolaire et professionnelle : la mise en œuvre de la loi votée récemment par le Grand Conseil a débuté, notamment avec la participation de M. Barrillier, auteur du projet de loi. Des mesures correctrices entreront en vigueur à la rentrée 2017 et le reste en 2018.

M^{me} Emery-Torracinta attache une grande importance à la collaboration avec les partenaires sociaux et les milieux professionnels, y compris le secteur de la finance et des banques, par le biais du CIF où siège notamment l'OFPC

Les élèves frontaliers autorisés à venir à l'école à Genève sont des élèves dont les parents paient des impôts à la source à Genève. C'est selon le même principe qu'on accepte les élèves qui habitent la France, mais pas ceux qui habitent le

Le DIP est en train de réfléchir, dans le cadre de la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, dont le délai constitutionnel est la rentrée 2018, pour trouver des solutions pour une tranche de jeunes que l'on estime à une quinzaine de pour cent d'élèves sortant du cycle d'orientation et qui n'arrivent pas à rentrer dans les formations qualifiantes.

Politique publique A (Formation)

Rapport de MM. Cyril Aellen et Jean Batou

Assistent : *Département de l'instruction publique*

Mme EMERY-TORRACINTA Anne, Conseillère d'Etat

Mme SAWERSCHEL Marie-Claude, secrétaire générale

M. TISSOT Pascal, directeur financier

M. MARTIN Edouard, directeur du service budget et contrôle de gestion

M. MAFFIA Aldo, directeur du service des subventions

M. HABERLER Christian, directeur du service comptabilité et contrôle interne financier

Notre audition a commencé par une présentation du Département. Les commissaires ont pu, ensuite, poser différentes questions. Le Département s'est enfin engagé à fournir des documents complémentaires.

En préambule, les deux commissaires tiennent d'abord à souligner que la gestion financière du Département est rigoureuse. Le budget est respecté et les crédits supplémentaires nécessaires sont demandés. Compte tenu de la grandeur du Département, d'une part, et des contraintes légales d'autre part, l'exercice, pourtant difficile, est, cette année encore, globalement réussi.

Présentation des comptes par le Département

Selon Mme EMERY-TORRACINTA, il n'y a pas grand-chose à dire a priori parce qu'il s'agit des comptes et non du budget. Il s'agit toutefois d'une année particulière sur la manière de calculer et sur la gestion, car le budget 2016 n'a pas été voté. Le département a dû assumer une année avec des charges supplémentaires au budget, indépendamment des charges liées aux subventionnés.

La rentrée scolaire s'est déroulée avec 1000 élèves de plus et il a fallu respecter les obligations liées aux accords de 2013 avec la fonction publique. Toutefois, s'il est tenu compte des crédits supplémentaires votés et/ou autorisés, il n'y a pas de dépassement. S'il était fait abstraction des crédits supplémentaires, il y aurait eu un dépassement de 8 millions.

Mme EMERY-TORRACINTA a souhaité mettre en évidence trois éléments en relation avec les charges de personnel, sur l'ensemble de la politique A.

- 1) Les réserves de carrière. Elles sont calculées sur la base du budget 2015 et sur un salaire moyen d'un enseignant du secondaire. Dans les comptes, elles sont calculées selon les salaires des enseignants qui partent effectivement. Or, comme les enseignants qui partent sont ceux qui ont les plus grandes réserves de carrière, la résorption desdites réserves a été plus forte que prévue : partant, la provision dissoute est plus importante que celle indiquée dans le budget 2016. Il s'agit d'un montant de 6 millions et demi sur l'ensemble de la politique A ; il n'a pas d'incidence sur la qualité des prestations.

- 2) Une règle de gestion du Conseil d'Etat. Le Département ne savait pas si le budget 2016 allait être voté : il a ainsi été extrêmement prudent sur les dépenses liées à l'engagement du personnel administratif. Cela a permis une économie de 4 millions et demi.
- 3) Un dépassement sur les charges de personnel enseignant. Les engagements pour l'année scolaire 2015-2016 ont eu lieu en septembre 2015 ; ils avaient « mécaniquement » un effet sur les dépenses de l'année 2016. Toutefois, comme le budget 2016 s'est retrouvé être le budget 2015, ils n'étaient « valorisés » que pour 4 mois. Il a donc été impossible au Département de tenir le budget des douzièmes. Toutefois, s'il est pris en compte l'entier des charges de personnel pour le Département, il y a un peu moins de 8 millions d'économie par rapport au budget 2016.

Le Département a rappelé que s'agissant de la nature 36 (subventions personnes physiques) il se doit de respecter la loi et n'a donc pas beaucoup de marge de manœuvre.

Indications fournies suites aux échanges intervenus avec les commissaires

Remarques générales.

Sur question d'un commissaire, Mme EMERY-TORRACINTA a rappelé qu'il n'y a pas eu de coupes massives dans les prestations au sein du DIP durant cette législature. Le DIP fait des économies sur toutes les marges depuis 20 ans mais il n'y a pas eu de coupes de prestations. Les budgets ont suivi en matière de démographie pour les élèves, mais ils n'ont pas suivi pour le personnel administratif et technique. Selon son analyse, par exemple en ce qui concerne les infirmières en milieu scolaire, cela commence à devenir problématique.

La mise en œuvre du mercredi matin représente un coût annuel de plus de 20 millions de francs.

Pour les nouveaux projets, comme l'école inclusive, tout va beaucoup moins vite. Les nouveaux moyens engagés proviennent de réallocations ou de gain d'efficacité comme, par exemple, dans la gestion des transports à l'OMP

Il y aura des équipes pluridisciplinaires au primaire dans 9 établissements sur 58 à la rentrée prochaine.

D'une façon générale, la Conseillère d'Etat a rappelé qu'en ce qui concerne les moyens supplémentaires à engager, il s'agira de choix politiques qui devront être faits par le gouvernement et le parlement.

Apprentissage

En ce qui concerne l'apprentissage, les coûts supplémentaires, liés à la politique active actuellement menée, sont marginaux. Le Département est en train de convaincre les grandes entités subventionnées de prendre plus d'apprentis. Cela fait, le même travail devra encore être entrepris auprès des plus petites entités subventionnées.

En matière d'apprentissage, la Conseillère d'Etat a rappelé que l'idéal est la voie duale. En Suisse alémanique, la filière duale consiste en un jour et demi d'école et le reste en entreprise. A Genève, à l'inverse du reste de la Suisse, moins de 4% des jeunes sortent du cycle et vont directement en entreprise. Les employeurs genevois considèrent que les élèves sortant du cycle sont trop jeunes. A cela s'ajoute que le marché genevois semble plus concurrentiel que dans le reste du pays. Le Département réfléchit à différents modèles, comme, par exemple de commencer à plein temps à l'école et, ensuite seulement, d'effectuer la partie en entreprise. Ce modèle a été mis en place pour les assistants médicaux. Cela pourrait être étendu à d'autres branches. Ce modèle pourrait bénéficier à la fois aux employeurs, parce qu'ils auraient des personnes mieux formées, et au Département parce que cela le déchargerait en termes de coût.

A Genève, l'âge moyen d'entrée en apprentissage est de 20 ans. Cela conduit au prolongement des parcours et aux coûts de ceux-ci. A la sortie du cycle, environ 15-20% des jeunes aimeraient trouver un apprentissage, mais ils ne correspondent pas à l'attente des employeurs. Ce sont des jeunes très fragiles et susceptibles de tomber dans une marginalisation sociale durable.

550 mineurs quittent le système scolaire, chaque année. Ils ne trouvent pas d'apprentissage et décrochent. Ils réapparaissent quelques années plus tard au chômage ou à l'aide sociale. Avec un suivi adéquat, on obtient des résultats intéressants. Pour l'année 2015-2016, 2000 jeunes ont été suivis et 1000 sont repartis en formation. En tout, plus de 70% de jeunes réintègrent le système scolaire. Mais tout cela a un coût.

Un rapport divers du Conseil d'Etat arrivera au parlement à l'automne. Le département prévoit 80 postes en plus au budget 2018 pour le domaine de la transition professionnelle. Il n'y aura pas uniquement des postes d'enseignants.

Ecole inclusive

Sur question d'un commissaire, Mme EMERY-TORRACINTA a indiqué qu'il n'y a pas de sensible réduction des dépenses dans le domaine de l'école spécialisée avec la mise en place de l'école inclusive. D'ailleurs, il y a une augmentation significative et croissante des demandes de scolarisation d'enfants en école spécialisée, de la part des enseignants de la filière ordinaire.

D'une manière générale, l'enseignement spécialisé fonctionne avec une structure de 10 ou 15 personnes laquelle nécessite des enseignants et/ou éducateurs. Lorsque les élèves peuvent être intégrés dans le système ordinaire avec des appuis individuels, cela coûte toutefois beaucoup plus cher. Si on supprimait les enseignants spécialisés – ce qui n'est pas possible –, on aurait un coût supplémentaire très important. Dans tous les cas, les deux systèmes vont continuer à cohabiter.

Mme EMERY-TORRACINTA a rappelé que, de son point de vue, l'école inclusive est une vision du système scolaire, un système capable de s'adapter aux besoins des enfants. Les besoins des élèves peuvent être différenciés. Dans le projet présenté en réponse à la motion parlementaire, ils ont développé cette vision large du système scolaire. Selon son analyse, des postes de soutien à l'école primaire sont aussi des économies parce qu'ils permettent de maintenir des élèves dans le système. Cela va probablement limiter les départs vers l'enseignement spécialisé. Si on compte uniquement les élèves handicapés, les moyens supplémentaires concernent principalement les postes d'AIS.

En substance, il est difficile au Département de fournir des chiffres s'agissant des coûts et des gains de l'école inclusive.

Départs en retraites

A la demande d'un commissaire, le Département indique qu'il doit faire face à un nombre important de départs à la retraite anticipée : il y avait 90 demandes au 31 octobre pour la fin de l'année et la prolongation du délai par le Conseil d'Etat a fait passer le nombre de demandes à 267. C'est les informations données par la CPEG qui ont occasionné des changements.

Secrétariat général du DIP

Mme EMERY-TORRACINTA a tenu à attirer l'attention des commissaires sur la page 32 du bilan social de l'Etat. Le secrétariat général du DIP ne représente que 0,89% des postes du Département. Cela est très faible tant dans l'absolu et que relativement à d'autres Départements. Cette réalité diffère de certaines déclarations parlementaires.

Etat des bâtiments scolaires

Sur question d'un commissaire, le Département explique que tous les bâtiments scolaires, en particulier ceux du cycle d'orientation, ne sont pas délabrés. Cela dépend des cycles. Certains ont même déjà été refaits. Cela dépend des bâtiments.

C'est l'Office des Bâtiments (DF) qui est en charge de l'entretien des cycles. Le seul bâtiment pour lequel le DIP a une responsabilité est le Stade de Genève.

Documents complémentaires

Un commissaire a demandé un récapitulatif des postes supplémentaires liés aux comptes 2016, mais aussi au budget 2017, dès lors qu'au DIP la plupart des engagements se font au mois de septembre. Ainsi, ils n'émargent aux comptes qu'à concurrence du tiers de leur coût effectif. Une note circonstanciée a été fournie et il convient de s'y référer (**annexe 1**). Il conviendrait néanmoins que des informations complémentaires puissent encore être données s'agissant de la nature des postes.

A la demande d'un commissaire, le Département a accepté de fournir une note au sujet des principaux écarts financiers, tant en ce qui concerne le compte de fonctionnement que s'agissant des investissements (**annexe 2**). Il convient de s'y référer en tant que de besoin.

Postes prévus au budget 2017 et allocations

1. Contexte

En l'absence de budget 2016 voté, les nouveaux postes (ETP) accordés au budget 2017 voté correspondent à deux années complètes (2016 et 2017).

En page 505 du budget 2017 (tome 1) figurent les augmentations de postes des entités de l'Etat au budget 2017.

Deux référentiels sont utilisés pour expliquer la croissance de postes : (1) le budget 2015 et (2) le budget 2016 selon les 12^{ème} provisoires :

- (1) le budget 2015 correspond au budget 2015 voté
- (2) le budget 2016 selon les 12^{ème} provisoires correspond au budget 2015 voté auquel les demandes en autorisations de dépassement de crédit ont été ajoutées

Pour le DIP, la croissance de postes (ETP) s'établit comme suit :

- (1) par rapport au budget 2015 : +297.5 ETP
- (2) par rapport au budget 2016 selon les 12^{ème} provisoire : +246.4 ETP
- Ecart entre les deux référentiels : +51.0 ETP

L'écart de 51.0 ETP entre les deux référentiels s'explique par l'accord de la commission des finances de plusieurs demandes en autorisation de dépassement de crédit du DIP votées en en vue de la rentrée scolaire 2015.

Ces demandes de dépassement de crédit ont octroyé les postes suivants :

- Enseignement primaire : +17.9 ETP enseignants
- Cycle d'orientation : +6 ETP enseignants
- Enseignement secondaire II : +14.4 ETP enseignants
- Enseignement spécialisé : +6.1 ETP enseignants, +6 ETP éducateurs, +0.6 ETP logopédiste.

2. Postes accordés au budget 2017

Les 246.4 nouveaux postes accordés par rapport au budget 2016 en 12^{ème} concernaient deux années scolaires et se détaillaient comme suit :

- +181.2 ETP étaient accordés au titre de la croissance démographique des élèves.
- +46 ETP étaient accordés au titre de la mise en œuvre de l'accord entre le Conseil d'Etat et les associations d'enseignants sur les effectifs de classes à l'enseignement secondaire II (nombre maximal d'élèves par classe) et les maîtrises de classes au cycle d'orientation.
- +26.2 ETP étaient accordés au titre de l'école inclusive.
- +18.4 ETP étaient financièrement neutres (résorption de la réserve de carrière, transferts entre départements et valorisations d'enveloppes francs en ETP non permanents).
- +4.2 ETP étaient accordés pour les dispositifs Cap Formation et qualification +.
- +3 ETP étaient accordés pour l'ouverture de la nouvelle école de commerce Raymond-Uldry.

- -32.5 ETP étaient supprimés au titre de diverses mesures d'économies, principalement l'optimisation des classes au cycle d'orientation. Ces économies en postes ainsi que des économies plus substantielles en francs (en particulier sur la formation continue des enseignants) se montent au total à 15.7 millions. Elles ont permis d'auto financer près de la moitié de l'augmentation de postes.

3. Allocation des postes accordés au budget 2017

Sur les 246.4 nouveaux postes accordés au budget 2017 :

- **97 ETP seront alloués à la rentrée scolaire 2017.** Il s'agit principalement des postes accordés pour l'augmentation du nombre d'élèves à la rentrée 2017, pour l'ouverture de l'école de commerce Raymond-Uldry et pour la création de six nouvelles équipes pluridisciplinaires déployées à la rentrée 2017 (école inclusive).
- **149.4 ETP alloués à la rentrée scolaire 2016 ou au 1^{er} janvier 2017 :**
 - o 93.9 ETP accordés au titre de l'augmentation démographique, alloués à la rentrée 2016.
 - o 46 ETP accordés au titre de l'accord entre le Conseil d'Etat et les associations d'enseignants, alloués à la rentrée 2016.
 - o 13 ETP accordés au titre de l'école inclusive, alloués à la rentrée 2016.
 - o 12 ETP financièrement neutres engagés à la rentrée en 2016 (résorption réserve de carrière).
 - o 6.4 ETP financièrement neutres au titre de transferts entre départements et de valorisation d'enveloppes francs en ETP non permanents, créés en 2016 et en 2017.
 - o 4.2 ETP accordés pour les dispositifs Cap Formation et qualification +, alloués au 1^{er} janvier 2017.
 - o 3.9 ETP accordés au titre de la croissance démographique, alloués au 1^{er} janvier 2017 (2.4 ETP infirmières scolaires, 1.5 ETP IPE SPMi).
 - o -30 ETP supprimés au titre des mesures d'économies, avec effets à la rentrée 2016 et au 1^{er} janvier 2017 pour certains postes PAT.

avril 2017

NOTE**Département de l'instruction publique, de la culture et du sport****Comptes 2016 - Synthèse PP A****Principaux écarts financiers****Table des matières****Principaux écarts compte de fonctionnement PP A _____ p. 2 à 5****Principaux écarts compte d'investissement _____ p. 6 à 7**

avril 2017

Explication des écarts Comptes 2016 / Budget 2016

Politique publique A (Formation) - Fonctionnement

| En MCHF millions de francs | C 2016 | Ecart C16/B16 par rubrique (% par rapport à la rubrique) | | B 2016 12e | Crédits supplé- men- taires auto- risés | Budget évolué 2016 ** | Ecart C16/Bév16 par rubrique | | C 2015 | Ecart C16/C15 |
|---|-----------------|---|---------------|-----------------|---|--------------------------------|------------------------------------|---------------|-----------------|------------------|
| ETP fixes | 7720.44 | 47.71 | 0.62% | 7672.73 | -0.60 | 7672.13 | 48.31 | 0.63% | 7583.55 | 136.89 |
| Charges hors imputations int. et subventions redistrib. | 1'992.57 | 8.18 | 0.41% | 1'984.39 | 14.81 | 1'999.20 | -6.64 | -0.33% | 1'962.08 | 30.49 |
| 30 Charges de personnel | 1'180.35 | -7.79 | -0.66% | 1'188.14 | -0.16 | 1'187.99 | -7.64 | -0.64% | 1'170.54 | 9.81 |
| 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 52.58 | -2.52 | -4.58% | 55.10 | -0.15 | 54.95 | -2.37 | -4.32% | 51.88 | 0.70 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 6.32 | 0.46 | 7.94% | 5.85 | -0.03 | 5.82 | 0.49 | 8.49% | 5.74 | 0.57 |
| 36 Charges de transfert | 753.32 | 18.03 | 2.45% | 735.29 | 15.15 | 750.44 | 2.88 | 0.38% | 733.91 | 19.41 |
| Revenus hors imputations int. et subventions redistrib. | 77.20 | -6.50 | -7.77% | 83.70 | | 83.70 | -6.50 | -7.77% | 78.55 | -1.34 |
| 42 Taxes | 19.47 | -0.35 | -1.76% | 19.82 | | 19.82 | -0.35 | -1.76% | 19.73 | -0.27 |
| 43 Revenus divers | 7.32 | -0.02 | -0.27% | 7.34 | | 7.34 | -0.02 | -0.27% | 6.98 | 0.33 |
| 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux | 0.07 | -0.67 | -91.07% | 0.74 | | 0.74 | -0.67 | -91.07% | 0.68 | -0.62 |
| 46 Revenus de transferts | 50.35 | -5.46 | -9.77% | 55.81 | | 55.81 | -5.46 | -9.77% | 51.15 | -0.79 |

** Budget évolué = budget voté + dépassements de crédit autorisés

Les montants du budget, des comptes et des crédits supplémentaires sont ceux du périmètre DIP.

Explication des écarts

Ecart par
rapport au
budget 12èmesEcart par
rapport au
budget évolué

| | | | | |
|---|-------------|--------------|--------------|---------------|
| 3 - Charges hors imputations internes et subv. redistribuées | 8.18 | 0.41% | -6.64 | -0.33% |
|---|-------------|--------------|--------------|---------------|

Les charges 2016 de la politique publique A Formation, hors imputations internes et subventions redistribuées, s'élèvent à 1'992 millions de francs, en dépassement de 8.18 million (+0.41%) du budget 12èmes.

Si l'on tient compte des crédits supplémentaires autorisés, le dépassement devient un disponible de 6.64 millions (-0.33%).

avril 2017

Explication des écarts

Écarts par
rapport au
budget 12èmes

Écarts par
rapport au
budget évolué

30 – Charges de personnel**-7.79 -0.66%****-7.64 -0.64%**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1'180 millions de francs, en-dessous du budget 12èmes de -7.79 millions (-0.66%).

Le disponible par rapport au budget 12ème s'explique principalement par les éléments ci-dessous :

- **Réduction de la provision pour réserve de carrière -6.5 mios**

Le budget 2015 prévoyait une réduction annuelle de la provision pour réserve de carrière de 4.04 millions entre l'EO et l'ESII. Le montant prévu au budget 2016 légal s'est avéré en deca de la réalité pour les motifs suivants :

- Le montant inscrit au budget 2016 12èmes pour la variation des réserves carrière des enseignant-e-s de l'enseignement secondaire I et II correspond au budget 2015, alors que le processus de diminution des réserves de carrière engagé à la rentrée 2014 a continué en 2016 selon la planification prévue.
- Les coûts moyens des périodes de réserve de carrière "rendues" se sont avérés supérieurs aux coûts moyens utilisés pour préparer le budget. En effet, plus le coût moyen des périodes "rendues" est élevé, plus la provision diminue.
- Les départs du DIP des enseignants avec un solde positif de réserves de carrière ne sont pas budgétés. Plus le nombre de départs du DIP d'enseignants avec un solde positif est important, plus la provision diminue.

Sur l'exercice 2016, la provision pour réserve de carrière a été réduite de 10.52 millions, soit un écart de -6.48 millions par rapport au budget 2016 légal.

- **Non dépensé sur le personnel administratif et technique -4.5 mios**

Le maintien de postes vacants sur le PAT pour permettre le respect de la règle de gestion contraignante génère un écart de -4.5 millions.

- **Dépassements sur le personnel enseignant +3.2 mios**

La dotation financière prévue pour les postes enseignants n'a pas été suffisante de par la non prise en compte de "l'effet 8 mois" des nouveaux enseignants engagés à la rentrée 2015, en particulier pour l'enseignement secondaire II.

En effet, le budget 2016 12èmes est basé sur le budget 2015 auquel sont ajoutés les crédits supplémentaires 2015. Dans le budget 2015 du programme A02, 45 postes d'enseignant-e-s supplémentaires étaient prévus pour la rentrée scolaire 2015. Ceux-ci étaient financés en 2015 sur 4 mois (de septembre à décembre 2015). Ces 45 postes ont ensuite été valorisés sur 12 mois dans le projet de budget 2016. Comme le projet de budget 2016 n'a pas été voté, la couverture financière au budget 2016 12ème de ces 45 postes est partielle (4 mois au lieu de 12). Ainsi, les postes enseignant-e-s engagés lors de la rentrée scolaire 2015 et qui impactent l'exercice 2016 dès janvier ne sont pas intégralement financés sur l'exercice 2016.

avril 2017

| <u>Explication des écarts</u> | Ecart par rapport au budget 12èmes | | Ecart par rapport au budget évolué | |
|--|---|---------------|---|---------------|
| 31 – Charges de biens et services | -2.52 | -4.58% | -2.37 | -4.32% |

Les charges de biens et services s'établissent à 52.58 millions de francs soit 4.58% en-dessous du budget (-2.52 millions).

Le non-dépendé s'explique notamment par les éléments suivants :

- A l'enseignement obligatoire (A01), l'introduction des moyens d'enseignement romands de géographie, histoire et sciences a été reportée à la rentrée 2017.
- Les montants dépensés pour les sorties scolaires et les frais de déplacements des enseignants en formation de l'enseignement secondaire II (A02) ont été moins importants que prévus, ainsi que les dépenses liées aux immobilisations (machines, matériel d'ateliers, équipements) ne pouvant être portées à l'actif.
- Une légère baisse des activités de loisirs est constatée au service des loisirs éducatifs (programme A03).
- Le montant des cotisations aux conférences intercantionales (programme A06) a été inférieur au montant inscrit au budget.
- Enfin, la prise en charge des traitements de logopédie des élèves de l'enseignement spécialisé par les logopédistes privés est en diminution (A05).

| | | | | |
|--|-------------|--------------|-------------|--------------|
| 33 – Amortissements du patrimoine administratif | 0.46 | 7.94% | 0.46 | 7.94% |
|--|-------------|--------------|-------------|--------------|

| | | | | |
|----------------------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| 36 – Charges de transfert | 18.03 | 2.45% | 2.88 | 0.38% |
|----------------------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|

Les charges de transfert totalisent 753.32 millions de francs, soit 18.03 millions de plus que le budget 12èmes (+2.45%).

Le dépassement concerne essentiellement les prestations suivantes :

- bourses d'études (crédit supplémentaire de 4'425'000 F accepté par la commission des finances) : +4.7 millions (A02)
- Université de Genève (crédit supplémentaire autorisé par la commission des finances) : +4.2 millions (A04)
- réévaluation des prêts (conversion des prêts en bourses d'études non remboursables) : +2.7 millions (A02)
- HES-SO Genève (crédit supplémentaire autorisé par la commission des finances) : +2.3 millions (A04)
- frais de placements – pédagogie spécialisée : +2.3 millions (A03)
- qualification + (crédit supplémentaire de 1.4 million accepté par la commission des finances) : +1.4 million (A02)
- accord intercantonal sur les HES : +1.0 million (A04)
- bourses d'études - enseignement HES et universitaire (crédit supplémentaire de 660'000 F accepté par la commission des finances) : +0.7 million (A04)
- chèques annuels de formation (crédit supplémentaire de 596'000 F accepté par la commission des finances) : +0.5 million (A02)

avril 2017

Explication des écarts**Ecarts par
rapport au
budget 12èmes****Ecarts par
rapport au
budget évolué**

| | | | | |
|--------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| 4 – Revenus | -6.50 | -7.77% | -6.50 | -7.77% |
|--------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|

Les revenus 2016 de la politique publique A, hors imputations internes et subventions redistribuées, s'établissent à 77.2 millions soit 6.5 millions de moins que prévu au budget (-7.77%).

- Suite à un changement comptable (suppression de l'effet miroir), il n'y a plus de comptabilisation annuelle de la part restituable du résultat de l'Université à l'Etat. En outre, il n'y a pas non plus de montant à restituer de la part de la HES-SO Genève sur l'exercice 2016. Ces deux éléments étaient inscrits au budget pour un montant total de 5.1 millions.
- En outre, les recettes sur ventes (CFP et économat DIP) et les facturations aux parents en lien avec les activités de loisirs, les classes multicolores et les prestations du service dentaire scolaire sont en baisse.
- Enfin, les subventions fédérales pour la formation professionnelle ont été inférieures de près de 1.3 million au budget prévu.

avril 2017

Explication des écarts Comptes 2016 / Budget 2016 12èmes

INVESTISSEMENT

| En MCHF (millions de francs) | B 2016 | C 2016 | B 2016 | C 2016 | Ecart C16/B16 | | Ecart C16/B16 | |
|---------------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
| | Dépenses | Dépenses | Recettes | Recettes | Dépenses | | Recettes | |
| Investissement DIP | 53.48 | 39.69 | 0.50 | 0.25 | -13.79 | -25.78% | -0.25 | -50.7% |
| Crédits d'ouvrage | 26.55 | 9.34 | | | -17.21 | -64.83% | - | |
| Crédits de renouvellement | 24.13 | 26.42 | | | 2.28 | 9.47% | - | |
| Prêts | 2.80 | 3.94 | 0.50 | 0.25 | 1.14 | 40.64% | -0.25 | -50.7% |
| A- Formation | 52.57 | 39.01 | 0.50 | 0.25 | -13.57 | -25.81% | -0.25 | -50.7% |
| N - Culture | 0.90 | 0.68 | | | -0.22 | -24.57% | - | |
| P - Activité de support | 0.00 | 0.00 | | | 0.00 | 169.88% | - | |

1. Crédits d'ouvrage

L 09995 – Construction 5^e étape CMU (PP A): -7.7 MCHF

Suite à des retards de chantier, notamment ceux de l'animalerie, de la médecine dentaire, de la bibliothèque et de BioStock, la totalité des moyens à disposition n'a pas été utilisée. Le solde budgétaire est entièrement reporté. L'ensemble des projets devrait être finalisé d'ici 2020.

L 10822 – Construction 6^e étape CMU (PP A): -12 MCHF

Suite à des retards de chantier, notamment ceux de l'animalerie, de la médecine dentaire, de la bibliothèque et de BioStock, la totalité des moyens à disposition n'a pas été utilisée. Le solde budgétaire est entièrement reporté. L'ensemble des projets devrait être finalisé d'ici 2020.

L 10516 – HEG Battelle – Bât. B (PP A): +0.4 MCHF

La réception du bâtiment ayant été reportée à décembre 2015, les principaux investissements ont été effectués courant 2016. Le solde des équipements sera effectué courant 2017.

L 11325 – Extension de l'observatoire de Genève à Sauverny (PP A): +0.4 MCHF

Objet non prévu au budget 2016. Les travaux et l'aménagement de l'observatoire Sauverny ont été finalisés en 2016.

L 11794 – Human Brain Project (PP A): +1.7 MCHF

Objet non prévu au budget 2016. La subvention d'investissement pour l'équipement a été versée entièrement en 2016. En effet, l'EPFL a acquis l'ensemble de l'équipement pour le Human Brain Project sur le site du Campus Biotech au cours de l'année 2016.

2. Crédits de renouvellement

L 11512 - CR 2015-19 DIP : +1.2 MCHF

En 2016, plusieurs rocades de bâtiments à l'ESII et au CO, non prévues dans le crédit de renouvellement, ont nécessité l'acquisition et le renouvellement d'équipement pédagogique. L'extension de l'ACPO a engendré l'acquisition de mobilier pour équiper les nouvelles classes d'accueil ouvertes en septembre 2016. Le projet "acquisition tableaux numériques interactifs", non prévu dans le crédit, a débuté en 2016.

avril 2017

En 2016, le fonds cantonal d'art contemporain a acquis 23 nouvelles œuvres mobiles, a financé conjointement avec la Ville de Genève et P3art le néon de Sylvie Fleury pour l'Eurofoot 2016 et a inauguré le 1.12.2016 le monochrome rose réalisé par Piliotti Rist dans le cadre d'un partenariat avec les TPG.

Le dépassement du crédit de renouvellement DIP sur 2016 est en grande partie couvert par le non dépensé réalisé en 2015. Pour mémoire, les tranches financières annuelles des lois d'investissement sont indicatives. La contrainte budgétaire s'applique sur le montant total des lois.

L 11523 - CR 2015-19 HES : -0.4 MCHF

L'enveloppe annuelle est divisée entre les six écoles et les services communs de la HES-SO en fonction de l'inventaire des biens de l'institution. En 2016, les principaux investissements ont été affectés à l'HEPIA pour de l'équipement (1.46 MCHF) et à la HEAD. Certaines acquisitions prévues en 2016 ont dû être reportées en 2017 au vu de l'importance de leurs coûts.

L 11524 - CR 2015-19 UNI : +1.4 MCHF

Les investissements prévus au budget 2015 n'ayant pu être réalisés dans leur entier, ceux-ci ont été reportés en 2016. Les principaux investissements faits courant 2016 ont été consacrés à de l'équipement comme prévu dans le cadre des renouvellements prévus dans la loi.

3. Prêts

Prêts aux étudiants : +1.2 MCHF

Le nombre de demandes reçues par le SBPE est en augmentation et la proportion d'étudiants inscrits en master et pouvant bénéficier d'un prêt pour une deuxième formation de niveau équivalent a été sous-évaluée au moment de l'établissement du budget.

Remboursements de prêts étudiants : -0.3 MCHF

Le SBPE devait implémenter les rappels automatiques pour son application métier. Cela n'a pu être fait. La somme des encaissements est par conséquent plus faible que prévue.

Audition de l'Université de Genève représentée par M. Yves Flückiger, recteur, et M. Raphaël Ferrillo, directeur financier

Avant de procéder à l'audition de l'Université, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

M. Flückiger apporte plusieurs compléments d'information. L'UNIGE espère pouvoir finaliser la convention d'objectifs dans le courant de cette année 2017. Les années 2016-2017 ont été deux années de la convention d'objectifs n° 3 (2016-2019) pendant lesquelles aucune ressource supplémentaire n'a été allouée et des coupures linéaires de 1% ont été subies. L'Université y a fait face en recourant massivement à ses fonds propres, notamment au Fonds d'innovation et développement qui s'épuise. L'Université doit anticiper cela.

La formation biomédicale va démarrer en septembre 2017 et pour le moment l'Université compte sur les ressources non pérennes (subventions fédérales). M. Flückiger ajoute que depuis qu'il fait partie du Rectorat, il a constaté une forte tendance à la contraction des subventions cantonales alors les subventions fédérales continuent à augmenter. Il ajoute que l'ensemble des Universités a remarqué une croissance de 2%, mais comme l'Université de Genève est connue à Genève et par une fondation chinoise (à peu près 50% chacune). Dès lors, cela est positif pour l'Université et comme cela attire beaucoup d'étudiants, il s'agit d'un pont pour les ONG. L'objectif dans le cadre de cette formation est que les étudiants puissent, déjà au niveau du Master, développer des innovations. Cette formation ne voit pas le jour grâce aux ressources cantonales, mais grâce aux fondations. Toutefois, ces dernières ne vont pas soutenir ce cursus éternellement.

M. Flückiger mentionne l'avenir de du financement de l'Ecole de Pharmacie Genève- Lausanne (450 étudiants) avec la dénonciation de la convention signée en 2004 avec Vaud pour 2019. En résumé il pointe deux problèmes budgétaires majeurs : le Fonds d'innovation qui se réduit et va disparaître cette année et les coupures annoncées de manière non officielle.

En ce qui concerne le besoin de médecins en Suisse romande, M. Flückiger dit que l'Université forme assez de médecins, contrairement à la Suisse alémanique. Le problème actuel est que trop de médecins choisissent des spécialisations et il pourrait y avoir un manque de médecins généralistes. Pour pallier à ce problème, l'Université offre des nouvelles formations avec des cours et des stages pour confronter les étudiants à la médecine. Dès lors, le problème de l'Université est d'ordre budgétaire. En ce qui concerne les

structures disponibles dans les hôpitaux, M. Flückiger dit que les cantons de Vaud et Berne ont décidé d'accroître les effectifs à l'école ; Genève ne l'a pas fait. De plus, le canton de Vaud développe et évoque la possibilité que les universités paient les hôpitaux périphériques pour obtenir les places de stages. Genève ne veut pas suivre cette politique pour des raisons budgétaires et donc s'ils ne le font pas alors que le canton de Vaud le fait, Genève risque de perdre des places de stage pour ses étudiants genevois.

M. Flückiger pense que d'une manière ou d'une autre, l'Université ne soutient pas uniquement la formation, mais aussi l'économie cantonale et le développement du canton. Donc la politique de l'université vise plus largement l'ensemble du Conseil d'Etat.

Politique publique A (Formation) – Université

Rapport de MM. Jean Batou et Cyril Aellen

Etaient présents : M. Yves FLÜCKIGER, Recteur, M. Raphaël FERRILLO, Directeur de la division comptabilité et gestion financière ; M. Roger AMOOS, Chef comptable.

Procès-verbaliste : Mme Ariane HAENI-KUFFER

Les commissaires aux finances remercient les représentants de l'Université de Genève (UNIGE) qui se sont montrés très disponibles et ont fourni les documents nécessaires. Nous tenons également à féliciter le procès-verbaliste, Mme Ariane HAENI-KUFFER de la qualité de son travail.

Périmètre de consolidation des comptes

M. FERRILLO explique que les Comptes 2016 marquent la fin du passage des états financiers de l'UNIGE aux normes IPSAS. Cette transition a été réalisée par étape, avec la modification des comptes individuels et l'intégration des normes comptables que l'Etat impose au secteur conventionné. Cette dernière étape visait à déterminer le périmètre sur lequel l'UNIGE exerce un contrôle financier. L'ensemble des entités a été revu avec l'aide de la fiduciaire Mazars, qui a succédé à KPMG pour cet exercice. M. FERRILLO précise que les pages 90 et suivantes du rapport financier présentent l'ensemble des retraitements. Le volume du bilan est ainsi augmenté d'environ 100 millions F. Il note que le Fonds général de l'Université apporte l'essentiel de cette substance supplémentaire. Le Fonds général de l'Université est constitué d'un portefeuille mobilier et un portefeuille immobilier. Faisant référence à la page 30 du rapport financier, il relève que deux entités viennent compléter le périmètre de consolidation :

- la fondation Campus Biotech Geneva, qui est une émanation de l'Etat, de l'UNIGE et de l'EPFL consacrée aux sciences de la vie.

- la Cité universitaire, à travers le capital consenti par le Fonds général au début du projet.

M. FERRILLO souligne que le Fonds général représente une augmentation substantielle en termes de bilan. En termes d'exploitation, le Campus Biotech affecte principalement le résultat des comptes de l'UNIGE. Il souligne la difficulté que ce travail de consolidation a représenté, notamment au regard des rythmes de bouclage différents des entités approchées. Il note que l'Etat a le grand avantage sur l'UNIGE de pouvoir envoyer des ordres aux services avec lesquels il travaille au moment du bouclage des comptes. Au contraire, la collaboration de l'UNIGE avec les fondations partenaires ne s'appuie sur aucune base administrative ou juridique, et cette réalité a beaucoup compliqué la tâche de notre équipe.

M. FERRILLO souligne l'effort important fourni par l'équipe comptable pour obtenir des données suffisamment fiables. De même, une pression a été subie par la fiduciaire, car ces entités partenaires n'étaient pas auditées avant d'être intégrées dans les comptes de l'UNIGE. Il relève que des améliorations restent à apporter à ces processus. Toutefois, il se réjouit que le défi ait été relevé sur un plan global dans le délai imparti.

Un sous-commissaire demande quel est l'historique du Fonds général de l'Université. Le décrivant comme le fonds des fonds, M. FLÜCKIGER explique que le fonds général a été créé à partir d'une collection de donations et de legs attribués à l'UNIGE pour des projets spécifiques. Afin d'éviter une gestion individuelle de ces dons, ils ont été rassemblés dans le Fonds général de l'Université. Le même sous-commissaire demande si ces fonds ont tous une origine privée. M. FLÜCKIGER répond par l'affirmative. M. FERRILLO précise que deux partenaires sont représentés au conseil de fondation du Fonds général : l'UNIGE et la Société académique.

M. FERRILLO souligne que la liste des parties liées de l'UNIGE figure à la page 85 du rapport financier. Sur le principe, toutes ces entités pourraient figurer au périmètre de consolidation de l'UNIGE. Etant donné le travail considérable représenté par la consolidation des comptes de ces entités avec ceux de l'UNIGE, un critère de matérialité suffisant a été défini (un fonds d'exploitation ou un bilan supérieur à 5 millions F.) pour s'assurer que la plus-value informationnelle compense l'effort consenti.

Conventions d'objectif

Ayant déjà soulevé ce point lors de l'audition des comptes 2015, M. FLÜCKIGER tient à préciser que l'absence de Convention d'objectifs (COB) en 2015 et 2016 a mené l'UNIGE à continuer de soutenir ses projets de développement sur la base du Fonds d'Innovation et de Développement (FID). Il souligne que la ponction importante effectuée sur le FID ces dernières années a asséché cette ressource, au point que le fonds va être épuisé complètement dans le courant de l'année 2017. Cette réalité oblige l'UNIGE à réaliser une réflexion pointue sur les possibilités de poursuivre des projets financés sur ce fonds. Il indique que l'UNIGE espère pouvoir poursuivre une partie de ces projets en les intégrant à la COB que l'institution espère obtenir du Grand Conseil pour 2018 et 2019. La première partie de la discussion a eu lieu au sein de la commission des finances. Relevant le caractère douloureux de cet exercice, M. FLÜCKIGER indique que certaines activités devront être arrêtées par manque de financement et que des critères de décision intransigeants devront être utilisés.

Se souvenant que le FID a été utilisé lors des exercices précédents pour combler l'absence de COB, un sous-commissaire demande : a) si la mise sur pied de la COB 2018 et 2019 dispensera l'UNIGE d'employer le FID sur les prochains exercices financiers et s'il sera possible de se passer de l'utilisation de ce fonds ?; b) si le fonds n'est plus sollicité, sa reconstitution pour un usage futur est-elle envisageable ? M. FLÜCKIGER répond par l'affirmative aux deux questions. Toutefois, il note que la reconstitution du fonds sera très lente, de l'ordre de 1 million F. par année. En effet, la reconstitution se fait à raison de 75% des excédents budgétaires annuels, car le 25% est restitué à l'Etat. M. FLÜCKIGER ajoute que 60% des 75% rentrent directement dans le FID, alors que les autres 40% sont retenus jusqu'à la fin de la période conventionnelle. À la fin de cette période de 4 ans, s'il n'y a pas eu de déficits, ces 40% supplémentaires alimentent le FID.

M. FLÜCKIGER explique que montant de 1 MCH par année est une estimation du financement annuel dont l'UNIGE pourrait faire usage sans mettre le fonds en danger. La confirmation du rythme de reconstitution du FID sera une information importante pour les années à venir, car elle permettra d'anticiper les financements futurs. Il note que le rythme d'utilisation de ce fonds a été trop rapide ces dernières années. L'UNIGE doit maintenant revenir à une utilisation du FID dans une perspective de long terme. Un sous-commissaire note que l'UNIGE a réalisé 2 millions F. d'excédents en 2016. Sur cette somme, il évalue que 500'000 F. ont été restitués à l'Etat. Sur les 1.4 restant, 800'000 F. vont alimenter le FID, alors que 600'000 F. sont retenus comme fonds propres libres jusqu'à la fin de la

période conventionnelle. M. FLÜCKIGER et M. FERRILLO confirment l'exactitude de cette lecture. M. FLÜCKIGER précise que 6 millions F. ont été prélevés sur le FID pour couvrir les effets de l'absence de COB depuis 2015 (2 millions F. utilisés par an).

Le même sous-commissaire demande à partir de quelle année les montants complémentaires ont été demandés au travers de la COB soumise récemment à la commission des finances. M. FLÜCKIGER répond que des montants supplémentaires ont été demandés dans le cadre de la COB 2018 et de la COB 2019. Ce cadre ne permettra donc pas d'obtenir un soutien supplémentaire pour la période 2015-2016. M. FERRILLO précise que le mécanisme fragilisant le FID est un effet de cisaille. En effet, l'alimentation du FID dépend des excédents réalisés sur le budget alloué par l'Etat. Or les mesures d'économies budgétaires demandées à l'UNIGE année après année ont fortement réduit la capacité de l'institution à générer un bénéfice. M. FERRILLO souligne que la substitution du FID au financement perçu par une COB s'ajoute à cette dynamique. Le fonds a été ainsi privé de toute alimentation et l'a chargé en dépenses.

Le même sous-commissaire constate que le canton demande des efforts d'économie avec l'idée qu'elles soient réalisées par une réduction des coûts effectifs. Il entend que ce vœu est difficile à réaliser pour l'UNIGE et qu'un différentiel est créé par voie de conséquence. M. FERRILLO confirme que l'UNIGE n'arrive pas à réduire les charges à hauteur des économies demandées. Ainsi des subventions alternatives sont recherchées, par exemple, par le biais de la subvention fédérale. Il souligne que des mesures d'économie sont bien entendu prises à l'intérieur de l'UNIGE. Toutefois, la réduction de la subvention de 1% par an représente un volume de 3,5 millions F. d'économies annuelles. Ce rythme de restrictions n'est pas soutenable selon M. FERRILLO, ce d'autant plus qu'une partie des mécanismes salariaux engendrés par des décisions du canton ou de l'augmentation des charges sociales doivent être supportés par l'institution.

M. FERRILLO rappelle que l'UNIGE était capable de générer un bénéfice annuel de 4 à 5 millions F. il y a quelques années. Aujourd'hui, un tel excédent ne peut plus être réalisé et ceci se traduit par l'interruption de l'alimentation du FID. À la difficulté de refinancement du FID en raison d'un excédent budgétaire diminué, un sous-commissaire constate l'ajout d'un second obstacle : le décalage dans le temps entre l'acceptation de la COB et le moment où la convention entre en vigueur. Il ajoute que cet obstacle surgira à nouveau au-delà de 2019. M. FLÜCKIGER confirme cette lecture. Selon le recteur, l'expérience gagnée sur les exercices précédents a montré qu'il était très difficile de terminer une convention et d'entamer la suivante sans interruption. M. FLÜCKIGER précise que, lors du passage de la 1^{ère} à la 2^{ème} COB, la seconde convention a été ratifiée par le Grand Conseil un an et demi après le moment où elle aurait dû entrer en vigueur. Par contre, le DIP avait déjà engagé les montants prévus sur la COB. Ainsi l'UNIGE avait reçu en 2012 3 millions F. supplémentaires, dans le cadre d'une COB qui n'avait pas encore été signée. Le même procédé a été réalisé en 2013 en comptant également sur ce même montant de 3 millions F. M. FLÜCKIGER rappelle que l'année 2015 a été conclue avec l'espoir qu'une COB soit signée en 2016, ce qui n'a pas été possible. Il précise encore que le DIP avait signalé à l'UNIGE que la 3^{ème} COB serait dénuée de substance, avec même potentiellement une réduction de la subvention sur l'exercice 2016-2019. Partant sur ce point de départ, la situation a évolué, permettant à l'UNIGE l'obtention d'une COB 2016-2019 dotée au final de 4 millions F. supplémentaires.

Vu que l'UNIGE ne peut demander directement un crédit supplémentaire à la Commission des finances pour assurer la jonction entre deux COB, c'est le DIP qui serait sollicité et qui répondrait probablement pas la négative vu la difficulté d'opérer des arbitrages internes aux dépens d'autres secteurs prioritaires. Un sous-commissaire note que le Grand Conseil et la

commission des finances ne sont pas toujours conscients des problématiques évoquées ici. Les réunions prévues deux fois par an pour le budget et l'audition des comptes doivent permettre de remonter ces messages, qui sont très importants. Il encourage l'UNIGE à souligner en détail les difficultés entourant la COB lors de son audition par la commission des finances. Il ajoute que cette situation naît d'une sorte de carence législative qui n'a pas été comblée.

Un sous-commissaire a l'impression que l'UNIGE, comme entité du Grand État, a été astreinte à des coupes de 1% sur sa subvention, alors que certains secteurs du DIP ont été moins affectés ; une marge de manœuvre devrait exister ici. Il indique qu'une majorité des députés serait probablement inquiète que l'UNIGE doive renoncer à des secteurs de développement en raison de coupes linéaires trop restrictives du canton, alors qu'elle opère dans un univers très compétitif. Pour illustrer l'impact que ces discussions peuvent avoir, M. FLÜCKIGER donne l'exemple concret de la formation bachelor/master en sciences biomédicales, qui aurait dû démarrer en 2016 et ne débutera que prochainement. Elle s'adresse aux étudiants ayant commencé leurs études à la faculté de médecine et passé avec succès les examens, mais qui n'auraient pas été choisis parmi les 150 meilleurs du concours. Avant cette formation approuvée par le Grand Conseil, les étudiants perdaient une année et étaient obligés de refaire le programme alors qu'ils avaient réussi les examens. Une alternative sera dorénavant disponible, ce qui est important humainement, valable d'un point de vue de gestion des ressources et utile aux industries des sciences de la vie présentes sur l'arc lémanique.

En l'absence de COB, la formation budgétée à 1 million F. a été reportée à 2017 et sera financée paradoxalement sur des ressources allouées par la Confédération pour les efforts consentis par l'UNIGE les années précédentes pour augmenter le nombre d'étudiants pouvant suivre la formation en médecine. M. FLÜCKIGER précise que le programme fédéral se monte à 100 millions F. : 70 millions F. pour augmenter le nombre de diplômés en médecine et 30 millions F. qui récompensent les universités ayant déjà fournis un effort pour former plus d'étudiants par le passé. L'UNIGE de Genève ne touchera malheureusement qu'une somme modeste de ces 30 millions F. car ses efforts ont été grands en 2010 et 2011, alors que le point de référence a été pris en 2012. Ce financement non pérenne formera la base de cette formation et devra être stabilisé ensuite.

M. FLÜCKIGER reconnaît que le budget de l'UNIGE s'appuie sur quelques paris d'avenir, notamment en relation avec la COB n°4. Le recteur estime toutefois que l'UNIGE ne peut éviter de fonctionner de cette manière. Le FID a ainsi joué le rôle de tampon et permis de passer le mauvais cap de 2015 et 2016. Aujourd'hui, un tri dans les activités doit être fait et un budget tenable pour le FID doit être mis en place. Ceci implique la prévision de dépenses sur un rythme compatible avec l'alimentation du FID. Le renoncement à certains programmes se fera dans l'espoir que le COB 2018-2019 soit développé de façon positive. L'UNIGE savait que la situation serait particulièrement délicate cette année, mais elle s'avère encore plus complexe qu'anticipé.

Évolution des subventions fédérales

Un sous-commissaire demande quelle est la dynamique des financements fédéraux et comment celle-ci évoluera dans le futur. M. FERRILLO répond que l'enveloppe globale de base que la Confédération met à disposition de l'UNIGE est en croissance de 2% en 2017. Toutefois, il est prévu qu'elle stagne à ce niveau pour les années à venir. Il précise que l'année 2017 est la première année où les critères de répartition de cette enveloppe entre les universités ont été changés, par mise en œuvre d'une l'ordonnance sur la répartition. La mise en place d'une série de nouveaux indicateurs crée une incertitude concernant le

montant qui va être réellement attribué à l'UNIGE pour 2017. Il relève que le montant ne sera communiqué à l'UNIGE qu'en octobre, ce qui est problématique pour le fonctionnement de l'institution. La difficulté liée à cette incertitude a été remontée dans les discussions avec le SEFRI à Berne. Leur logique consiste à attendre les données 2015 et 2016 pour pouvoir calculer au plus près le mode de répartition 2017. Il explique que l'UNIGE a fait des estimations sur la base des simulations fournies dans le cadre de la consultation sur l'ordonnance. Le montant de la subvention fédérale a ainsi été ajusté.

Le même sous-commissaire a observé une augmentation du nombre d'étudiants confédérés venant faire leurs études à Genève, ce malgré le coût de la vie sur le canton. Si cette tendance se confirmait, un apport supplémentaire de la Confédération pourrait-il être envisagé ? M. FERRILLO indique que les critères concernant le nombre d'étudiants ont variés. Un financement plus important des universités romandes lémaniques est attendu sur ce point car la durée des études dans les universités alémaniques est plus longue. Ce nouveau critère devrait représenter un avantage pour l'UNIGE. M. FLÜCKIGER indique que ce critère a été mis en place pour éviter d'inciter les universités à gonfler leurs chiffres d'étudiants en les gardant le plus longtemps possible.

M. FERRILLO note que d'autres critères portent sur les financements par des fonds privés de recherche. Les chiffres de l'UNIGE sont en amélioration en 2015-2016 par rapport à la période 2014-2015. Toutefois la décision sera prise sur la position relative de l'UNIGE par rapport aux autres centres universitaires et celle-ci n'est pas connue aujourd'hui. Il relève une nouvelle dimension du subventionnement fédéral : la contribution aux frais de location. Jusqu'à la fin d'année 2016, seules les contributions aux investissements étaient soutenues par la Confédération. À partir de 2017, les coûts de construction ou de location de bâtiments pourront être soutenus. M. FERRILLO explique que des estimations ont été réalisées dans ce domaine également et que l'UNIGE espère obtenir un peu plus de moyens par ce biais. En 2017, les économies demandées par le canton seront absorbées sur cette base-ci. Un sous-commissaire demande si l'augmentation projetée est supérieure à l'augmentation moyenne. M. FLÜCKIGER répond par la positive.

Un sous-commissaire demande des précisions quant à l'ampleur de l'accueil d'étudiants provenant d'autres parties de la Suisse. Quels sont les tendances observées par l'UNIGE sur cette dimension ? M. FERRILLO relève que l'UNIGE accueille les étudiants originaires d'autres cantons suisses via l'accord intercantonal universitaire (AIU) et les intègre dans trois groupes facultaires : sciences humaines et sociales, sciences, et médecine. Il souligne que les forfaits sont différenciés : 50'000 F. sont par exemple perçus pour un étudiant en médecine. Une légère augmentation est observée dans ce domaine, au contraire des sciences sociales dont les chiffres se tassent. La page 99 du rapport financier précise ces données.

Prise en compte des demandes de l'économie locale

Un sous commissaire demande si une réflexion a été engagée pour former plus de professionnels dans les domaines pour lesquelles le volume de travailleurs formés localement ne suffit pas à couvrir les besoins des secteurs économiques. Il pense par exemple au métier d'infirmier. L'Université analyse-t-elle les besoins en formation de l'économie privée comme publique pour coller au plus près du marché du travail ? Il estime que des décisions de l'UNIGE en ce sens seraient un vrai argument pour obtenir des financements complémentaires de la part de l'Etat, car celui-ci est très sensible aux coûts transversaux. Cette sensibilité au marché du travail parle-t-elle à l'UNIGE ? M. FLÜCKIGER confirme que l'UNIGE a cette question en tête. Il note que la faculté de médecine et la faculté de traduction et d'interprétation sont les seules entités à limiter le nombre d'étudiants par un

concours d'entrée. Il souligne que Genève et Lausanne forment assez de médecins pour couvrir les besoins de l'arc lémanique, notamment dans les spécialisations. Pour l'UNIGE, la problématique consiste à savoir inciter les étudiants à s'intéresser à la médecine générale de premier recours. En effet, les besoins du marché du travail dans ce domaine sont importants et l'impact des spécialisations sur les coûts de la santé est direct. M. FLÜCKIGER relève par ailleurs que l'UNIGE accompagne le développement de nouvelles professions de la santé. Il cite l'exemple de professions en plein essor dans les économies nord-américaines, dont les responsabilités se situent entre celles de l'assistante et du médecin, notamment avec la réalisation d'un premier tri de patients avant l'intervention d'un médecin. L'UNIGE travaille avec l'Université de Lausanne (UNIL) et la HES pour construire une offre de formation nouvelle qui permette de répondre à ces nouveaux besoins.

M. FLÜCKIGER relève aussi les programmes de maîtrises offerts par l'UNIGE, pour lesquels elle sélectionne les étudiants. Le master en trading en est un exemple, avec 20 places annuelles. Un tel programme contribue directement aux besoins du marché du travail. Il note que l'introduction d'un numerus clausus sur l'ensemble des disciplines n'est pas la direction vers laquelle s'oriente le système académique suisse. La volonté politique de fonctionner ainsi n'est pas forte. Un sous-commissaire demande quelle est la situation dans d'autres disciplines scientifiques, comme l'informatique pour laquelle les talents formés ne sont pas assez nombreux pour couvrir les besoins des entreprises. M. FLÜCKIGER relève que l'UNIGE a quelques efforts à faire pour répondre plus précisément aux besoins de la nouvelle économie numérique. Il souligne que le volet des formations continues est un outil important pour répondre de façon précise et rapide aux besoins en savoir de l'économie. Un sous-commissaire souligne que les domaines liés à l'informatique rencontrent des difficultés particulières : celles de la compétition internationale, avec un bassin de recrutement qui va de l'Inde aux Etats-Unis, de la rapidité des mutations dans la matière à enseigner et du caractère incontournable de la langue anglaise. Ces éléments renforcent également l'importance de formations continues dans ce domaine.

Arbitrer le choix des domaines d'excellence

Un sous-commissaire demande comment les arbitrages stratégiques sont faits entre les domaines d'excellence de l'UNIGE. Des ressources continuent-elles à être allouées pour des domaines sans application immédiate comme la physique théorique, les mathématiques ou la théologie ? Le même sous-commissaire observe que des contributions importantes d'un point de vue global sont faites par les disciplines de science fondamentale. Les moyens sont-ils maintenus ou réalloués vers les disciplines dans lesquelles la demande des étudiants est plus forte ? M. FLÜCKIGER souligne que des évaluations systématiques de tous les programmes de formation sont effectuées régulièrement pour s'assurer que les formations répondent toujours aux besoins du public. Il explique que des évaluations approfondies sont ensuite réalisées si le nombre d'étudiants d'une filière subit une baisse préoccupante sur plusieurs années consécutives. Une analyse de l'offre de cours, des synergies possibles avec les cursus d'autres institutions et de l'option d'abandonner la filière est réalisée. La formation en droit du vivant a ainsi été abandonnée, car elle ne répondait plus à un besoin direct. Elle a pu être intégrée dans un autre cursus de la faculté de droit. M. FLÜCKIGER souligne que les évolutions des programmes de formation sont discutées dans le cadre du mécanisme triangle azur (Genève, Lausanne, Neuchâtel). Les domaines dans lesquels des synergies peuvent être gagnées par la mise en commun de ressources sont régulièrement passés en revue.

Par rapport aux ressources, M. FLÜCKIGER souligne que des choix stratégiques sont faits sur la répartition de moyens supplémentaires. C'est ainsi que les choix de développement de formation sont établis. M. FERRILLO précise que cette démarche s'appelle le profilage de l'UNIGE. Lorsque des économies sont à faire, celles-ci sont réalisées sur l'ensemble des structures, sans qu'une partie de l'UNIGE soit particulièrement visée. Ainsi une petite manne annuelle (environ 2 millions F. si les COB s'enchaînent) est dégagée au travers des économies, qui peut ensuite être réinjectée en moyens supplémentaires pour les centres d'excellence.

Reprenant la question du sous-commissaire concernant les sciences théoriques, M. FLÜCKIGER souligne que les découvertes fondamentales ont une contribution forte en termes d'innovation pour la société. Ces domaines sont ainsi extrêmement importants à préserver. M. FLÜCKIGER donne l'exemple d'une collaboration entre un jeune chercheur en sciences de la terre et un mathématicien. Ceux-ci ont analysé le phénomène des éruptions volcaniques. Il relève qu'il pourrait être dit que cette thématique n'est pas centrale pour Genève et la Suisse. Mais il s'avère que ces chercheurs ont mis au point un algorithme pour définir la probabilité de découvrir un gisement de cuivre au pied de volcans. Ces éléments sont d'un intérêt extrême pour les sociétés de sondage cherchant de nouvelles sources de cuivre et les aident à définir où les recherches doivent être faites. M. FLÜCKIGER indique qu'il serait ainsi faux de trop baisser les moyens de la recherche fondamentale car ces domaines produisent des innovations directement exploitables par la collectivité et l'industrie.

Avenir de l'École de pharmacie

M. FLÜCKIGER souhaite soulever une thématique supplémentaire, qui deviendra une préoccupation urgente en 2019, celle des sciences pharmaceutiques. Il rappelle qu'un vote de la population vaudoise, en 2004, a permis le déplacement de la pharmacie de Lausanne à Genève et la création d'une école de pharmacie conjointe entre Genève et Lausanne (EPGL). Dans ce cadre, une convention a été signée en 2004 pour 15 ans, avec la mise à disposition par le canton de Vaud de 5 millions F. annuels pour l'EPGL. La convention va prendre fin en 2019. Comme les étudiants se forment dans une école lémanique, le canton de Vaud ne verse pas les allocations intercantionales universitaires pour les étudiants vaudois venant se former à Genève. M. FLÜCKIGER note que tout est en place et fonctionne bien. Il relève que l'EPGL a obtenu une progression spectaculaire dans les classements internationaux. Cela n'aurait pas été possible si les entités genevoises et lausannoises étaient restées séparées. Le budget pour l'EPGL est de 13 millions F., dont 6 millions F. sont apportés par des fonds privés. M. FLÜCKIGER note que sans la mise en commun des ressources et la recherche de financements privés, le surcoût pour les deux cantons aurait été de 60 millions F. environ.

M. FLÜCKIGER explique que l'UNIL a récemment décidé de dénoncer cette convention, puisqu'elle arrive à terme en 2019. Bien que l'Etat de Vaud continue à lui verser ce montant de 5 millions F., l'UNIL a décidé de cesser la contribution en faveur de l'EPGL et de réallouer la somme à ses activités d'oncologie. L'UNIGE travaille dès à présent avec l'UNIL pour voir quelle sera la suite de la collaboration, car l'UNIL a compris qu'elle a intérêt à rester partenaire de cette formation, bien que la contribution au budget puisse devoir baisser. M. FLÜCKIGER indique que l'UNIGE s'est tournée aussi vers l'EPFL pour voir si une collaboration pourrait être mise en place. L'EPFL est aussi active dans les sciences de la vie et pourrait avoir un intérêt à contribuer à ce projet. L'institution n'a toutefois pas budgété cette implication et n'a pas de moyens actuellement pour soutenir ce projet. L'Université de Neuchâtel (UNINE), bien qu'ayant des moyens budgétaires très réduits, souhaite aussi être

partie prenante à ce projet. M. FLÜCKIGER explique que des réflexions en vue d'une école romande de pharmacie sont ainsi en cours.

Toutefois M. FLÜCKIGER souligne qu'un vrai problème d'impasse budgétaire se présente pour l'UNIGE pour 2019. Le trou ne serait vraisemblablement pas d'une hauteur de 5 millions F., car le canton de Vaud serait amené à payer des contributions dans le cadre de l'accord intercantonal universitaire (800'000 F. environ). Le montant à couvrir s'élèverait ainsi plutôt aux alentours de 4 millions F. Il souligne que c'est un domaine où 99% des étudiants trouvent un emploi à la fin de la formation. Les besoins en personnel sont très importants dans les pharmacies cliniques, hospitalières et de ville, ainsi que les industries des sciences de la vie. Il estime aussi que ce serait une véritable catastrophe si l'UNIGE était amenée à réduire l'envergure de l'EPGL par manque de moyens. L'UNIGE travaille très intensément sur ce dossier pour essayer de trouver des partenariats. Elle va également contacter M. BERSSET, car elle a contribué à cet important programme à 100 millions F. pour l'ensemble de la formation en santé. Dans la même ligne d'idées, M. FLÜCKIGER indique qu'une refonte de la formation de pharmacien devra à terme être envisagée pour intégrer de nouvelles dimensions, et ceci se fera dans un contexte financier et légal dans lequel le concept de l'EPGL pourrait prendre place. Il évoque encore la recherche de contributions fédérales et l'idée d'une coordination avec l'Université de Berne, de Bâle et de Zurich (par l'EPFZ). L'école de pharmacie représente une institution de choix pour l'ensemble de la Suisse occidentale. Il souligne enfin que ce problème de financement ne pourra pas être couvert dans le cadre de la COB et que la situation est délicate. L'éventualité d'un projet de loi pourrait être discutée dans le futur.

Un sous-commissaire demande si le bassin de formation des régions bâloises et zurichoises est supérieur à celui de la région lémanique. M. FLÜCKIGER répond par la négative. Le bassin d'emploi de la région Genève-Lausanne est plus important que celui de Bâle et il est en croissance. Le même sous-commissaire indique que la commission des finances sera alertée par rapport à cette question, mais qu'elle doit être discutée au niveau du Conseil d'Etat.

M. FLÜCKIGER indique que la question juridique de savoir si une dénonciation si rapide de la convention était possible légalement est particulièrement épineuse. La conseillère d'Etat a été informée de cette difficulté et décidera de la suite politique à donner à ce dossier avec la Conseillère d'Etat vaudoise entrante. Il rappelle que l'UNIGE n'est pas inactive sur ce dossier, mais que l'impasse budgétaire pourrait être très importante, pour une formation après laquelle tous les étudiants trouvent un travail. Il tenait à en alerter les députés.

Les sous-commissaires remercient l'UNIGE pour l'excellente synthèse fournie par le rapport financier 2016. La qualité de la documentation est relevée chaque année. M. FLÜCKIGER indique que les compliments doivent être adressés à M. FERRILLO et à son équipe, qui réalisent un travail très conséquent. Les données fournies par la division comptabilité et gestion financière sont des éléments essentiels à la prise de décisions au sein de l'UNIGE.

Examen de la politique publique « B Emploi »

(Commissaires rapporteurs : M^{me} Lydia Schneider Hausser et M. Jacques Béné)

Audition du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé représenté par M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat/DEAS, M^{me} Christine Hislair Kammermann, secrétaire générale DEAS, M. Marc Brunazzi, directeur administratif et financier/DEAS, et M. Michel Clavel, Directeur financier/DEAS

Avant de procéder à l'audition du département concerné, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Un député PLR complète cette présentation en évoquant la problématique des stages à l'Etat et l'analyse insuffisante de la structure du chômage en dépit des demandes réitérées de la commission de l'économie (motion 2332-A).

M. Poggia admet qu'il est difficile de démontrer de manière parfaitement claire que certains postes occupés par des frontaliers pourraient être occupés par des demandeurs d'emploi du canton. Par contre, ce qu'on peut dire que l'économie privée est le plus grand pourvoyeur d'emplois, mais aussi qu'elle a fait un effort en engageant de demandeurs d'emploi locaux. Il y a une forte concurrence et il y a aussi une nécessité pour les entreprises de maîtriser leur masse salariale. Lorsque la possibilité existe, les entreprises essaient de faire en sorte que, pour un travail de qualité égale, la priorité est donnée à un candidat du marché local.

M. Poggia estime que la relative baisse du taux de chômage ne doit pas conduire au triomphalisme. Il confirme que les entreprises dans certains secteurs ont recours au chômage partiel. En moyenne, un chômeur était au chômage durant 192 jours durant l'année 2016. C'est assez stable par rapport à 2015. Les ARE ont diminué en nombre et en montant puisqu'avant c'était systématiquement 12 mois pour les moins de 50 ans et 24 mois pour les plus de 50 ans. Aujourd'hui, elles sont adaptées au cas par cas, le but faire des efforts.

Politique publique B (Emploi, marché du travail)

Rapport de Mme Lydia Schneider Hausser et M. Jacques Béné

Assistent : M. Poggia Mauro, Conseiller d'État, DEAS
M. Barbey Charles, directeur général, OCE
M. Brunazzi Marc, directeur administratif et financier, DEAS
M. Clavel Michel, directeur financier, DEAS
Mme Hislair Kammermann Christine, secrétaire générale, DEAS

Procès-verbaliste : Mme Agramunt Vanessa

M. Poggia introduit la politique publique de l'emploi en expliquant qu'elle s'avère importante au niveau de l'impact sociétal et des mesures qu'elle nécessite, mais elle n'est pas celle qui préoccupe le plus le Département de l'emploi, de l'aide sociale et de la santé au niveau du financement car l'essentiel de celui-ci est pris en charge par la Confédération. Les variations à la charge du canton ne sont pas extrêmement importantes. Pour 2016, la différence totale est de -33'382'102 F sur les charges et -12'264'351 F sur les revenus. Le différentiel de 10 mios F est une diminution sur les mesures cantonales chômage.

M. POGGIA dit que, dès lors, ce sont pratiquement 10 millions. Ensuite, il ajoute que sur les frais de formation cantonaux de l'hospice général, pratiquement CHF 300'000 de moins ont été dépensés que ce qui était prévu au budget de 12^{ème} provision. M. POGGIA explique pourquoi ces sommes n'ont pas été utilisées :

- Prestations cantonales maladie (PCM) : les PCM apparaissent désormais dans un fonds suite à la mise en place du règlement sur les états financiers ; précédemment, ces prestations apparaissaient dans le compte de l'OCE (9,9mios F) en charges et en revenus. De ce fait, à partir de l'année prochaine, cela diminuera les charges et les revenus, même si cela reste à la charge de la caisse (et non plus du Canton). Le DEAS a l'assurance du fonctionnement du fonds, mais il n'est plus responsable de la variation financière. Le fonds émane d'un prélèvement sur ce que l'on verse pour financer les personnes qui sont en arrêt maladie. Lorsque le fonds est bénéficiaire, le taux de prélèvement sur les indemnités chômage est diminué alors que lorsqu'il est déficitaire, le taux est augmenté.

- Emplois de solidarité (EDS) : les dépenses ont diminué (- 3 mios F/budget 2016) car il y avait moins de candidats susceptibles de bénéficier d'EDS. Durant 2016, des changements législatifs imposés par le SECO sont survenus. Les EDS sont supposés être de vrais emplois, des postes de travail charnière entre une longue période d'éloignement de l'emploi et un retour en emploi. Pour améliorer le processus, un projet-pilote va être mis en place afin qu'une agence de placement privée effectue un *coaching* plus pointu pour améliorer les chances de succès d'un retour en emploi. M. Poggia ajoute qu'il faut se rendre compte que les gens qui sont en EDS, sont des personnes cabossées par leurs parcours de vie, dès lors soit les postes EDS sont attribués à des personnes ayant une bonne chance de retrouver le monde de l'emploi et ainsi améliorer les scores des EDS, soit ces postes sont offerts à des personnes éloignées du marché du travail ce qui a pour conséquence de diminuer les scores de retour en emploi. Actuellement les chiffres figurant dans le document sont calculés sur la totalité des EDS depuis leur création (18 % retour en emploi). Le tableau sera rectifié afin d'avoir un chiffre annuel.

Aujourd'hui, si le salaire est en dessous du marché primaire du travail, c'est parce que la personne est éloignée du marché du travail ; il y a un manque de rentabilité pour l'employeur qui doit apporter l'encadrement et la formation complémentaire permettant de prétendre un retour sur le marché du travail. Ces conditions figurent dans le contrat-cadre qui est passé avec chaque employeur. Les salaires n'ont pas changé par rapport à ceux qui étaient auparavant imposés par l'État, même si le SECO ne souhaite pas que l'Etat impose des salaires. En réalité les trois échelons de salaires précédents sont restés, mais ils sont des salaires suggérés sur lesquels l'Etat n'intervient pas si le salaire est inférieur. Le DEAS s'assure que les salaires ne soient pas en dessous de ce qui était fixé auparavant.

En termes de formation des EDS, le SECO estime que ce ne sont pas des mesures du marché de l'emploi, mais de vrais contrats de travail et l'OCE a un rôle uniquement de « facilitateurs ». Actuellement, les entités sont dans une phase pilote en terme de formation, mais cela a un coût conséquent pour elles. Il faut encourager les employeurs avec des avantages incitatifs tels que les primes à la formation lorsque la personne parvient à retrouver un emploi et des moyens externes à l'entreprise.

Concernant le PL 11501-A modifiant la loi sur le chômage, il n'est pas judicieux de mettre une étiquette « salaire » à la place de l'étiquette « aide sociale » puisque s'il s'agit du même montant c'est inutile et s'il s'agit d'un montant supérieur il faut les moyens. Il doit y a un partage : l'Etat est toujours sur le fil avec ce type d'activités. Il ne peut pas devenir l'employeur de personnes « cabossées par la vie » en les exploitants. L'Etat ne peut pas pérenniser les emplois qui n'ont aucune valeur ajoutée pour la personne qui les exécute. Si le but d'une entreprise est d'aider les personnes âgées à transporter leurs courses, la demande sera là, mais personne n'ouvrirait un tel marché car il ne serait pas rentable. L'Etat employeur n'ayant pas pour vocation de créer des activités pseudo commerciales qui sont utiles mais qui n'ont aucune rentabilité, c'est les entreprises employant les EDS qui devront avoir une petite rentabilité et répondre à un besoin de la population, comme c'est le cas de Caddie Service. Il s'agit de trouver le juste milieu et pas juste de créer des postes. Même s'il n'y a pas la rentabilité, ces entreprises ont tout de même des modèles d'affaires qui nécessitent une structure et une organisation.

- Allocation d'intégration travail (AIT) : passent en 2016 de 266 à 444 unités. En fin 2015, l'Etat s'est rendu compte que les AIT, versées par la Confédération, étaient peu utilisées. Ces mesures sont intéressantes car elles répondent aux besoins de la personne pas encore éloignée du marché du travail. Elles sont proposées pendant la période cadre de chômage et prolongent le temps de l'assurance chômage. Elles ressemblent un peu aux allocations de retour à l'emploi (ARE) sauf qu'elles ont une durée maximale de 6 mois (12 mois pour les personnes en dessus de 50 ans). Le montant du salaire supporté par l'OCE s'élève à 40%, alors que les ARE s'élèvent à 50% (durée maximale de 12 mois moins de 50 ans et de 24 mois plus de 50 ans). L'OCE attendait la fin du chômage pour proposer une ARE (financement Genève) alors même que l'AIT est disponible rapidement et bénéficie de financements de la Confédération.

- Allocation de retour à l'emploi (ARE) : passent de 482 à 288 octroi (- 6'687'302 F). Cela s'explique par le changement de pratique qui calibre la durée de l'ARE au temps nécessaire pour que la personne acquiert le degré d'employabilité requis par l'employeur et non pas à cause d'éventuels refus d'octroi d'ARE. Le DEAS s'interroge sur la pertinence de lancer une campagne similaire à celles des AIT pour les ARE puisqu'elle a porté ses fruits en ce qui concerne les AIT.

- Allocation premier emploi (APE) et allocation pont : réflexion sur un nouveau projet de loi concernant les juniors et seniors. Les sommes non dépensées en 2016 vont servir à de nouvelles mesures qui sont en cours d'examen. Il s'agirait de donner une subvention à l'employeur lorsqu'il emploiera un *junior*. Le but est d'éviter que le jeune en fin de formation soit mis de côté par manque d'expérience, mais le risque est qu'il y aura une subvention indirecte d'employeurs qui, de toute manière, engageraient un *junior*. Comme par exemple l'électricien qui a fait une formation en dual au sein d'une société qui l'aurait gardé ou deux entreprises d'électriciens qui forment chacune un jeune et qui, à la fin de la formation, se les échangent. Actuellement, les jeunes subissent une concurrence déloyale, dans le sens où ils se voient reprocher un manque d'expérience : les entreprises préfèrent engager des cadres étrangers, qui seront contents avec le salaire proposé car supérieure à celui de leur pays, plutôt que de former un jeune à salaire similaire. Les personnes formées en dual ont déjà un pied dans le monde pratique et n'ont pas réellement besoin d'un soutien contrairement à ceux qui n'ont qu'une formation théorique tels que les universitaires et les étudiants de l'École de commerce. Un jeune en fin de formation ne peut pas s'inscrire au chômage avant 120 jours ouvrables, ce qui représente 6 mois. S'il ne trouve pas de travail durant cette période, il peut s'inscrire au chômage et bénéficier d'une aide pendant 4 mois. Dès lors, théoriquement, pour obtenir une ARE, le jeune devrait attendre 10 mois et il risque de perdre des connaissances. Pour éviter cela, l'idée serait d'obtenir une ARE, avant l'inscription au chômage, sans obliger l'inscription. L'idée du PL n'est pas d'accorder une aide pendant 3 ans, tel que prévu par le PL socialiste, car cela placerait en concurrence *junior* et *senior*, mais pendant une durée limitée de 6 mois, soit le temps d'intégrer le marché de l'emploi, et, cela uniquement si la formation donnée en entreprise constitue la suite de la formation théorique.

Pour les personnes qui sont à deux ans de l'âge de la retraite, une nouvelle mesure se mettrait en place (allocations pont), pour qu'elles ne soient pas étiquetées comme « bénéficiaires de l'aide sociale ». Ces mesures s'adresseront à l'économie car en ce qui concerne l'État, s'il engage des jeunes, il paiera le salaire qui correspond en ne faisant pas de discrimination.

Ce qui apparaît aujourd'hui comme une économie (10 mio F) ne sera pas dépensé *in extremis* maintenant. Dans le cadre des budgets, le DEAS expliquera pourquoi il souhaite conserver cet argent dans le but de faire des économies. Cela est dû aux occasions de dépenses qui ne se sont pas présentées et que, par conséquent, cela permet d'être créatif et de proposer de nouvelles choses à l'avenir.

Le DEAS proposera le PL concernant les APE avant cet été et idem pour les allocations pont ou au plus tard en septembre. L'idée était de proposer cela dans le cadre des mesures d'accompagnement de RIE III.

- Stages : la question des stages est abordée par un député. Il pense que l'État de Genève est responsable de la problématique des stages puisqu'il impose lui-même les stages dans le cadre des formations. Pour exemple, la formation de la petite enfance prévoit 800 heures de stage avant inscription à l'école. Comme les stages sont non rémunérés, les crèches et les jardins d'enfants en profitent largement. En conséquence les gens sont déjà performants avant même d'entamer leur formation. Dès lors pourquoi les autres domaines que la petite enfance ne feraient-ils pas de même ? Le stage est dans l'air ambiant actuel alors qu'il n'existait presque pas précédemment.

M. Poggia répond que cela dépend des professions : dans certaines d'entre elles, les stages sont obligatoires et imposés par la formation-même, notamment dans le domaine de la santé. La formation duale qui constitue la gloire du pays est un mixte entre être dans

l'entreprise et simultanément dans la formation théorique. En conséquence, l'Etat n'est pas le responsable, mais bien plutôt les demandes de compétences des entreprises. Elles souhaitent engager des jeunes car cela donne une bonne image de l'entreprise, mais aimeraient qu'ils soient directement rentables. Dès lors, elles préfèrent engager un jeune de 30 ans ayant de l'expérience, quitte à aller le chercher ailleurs, plutôt que de prendre un étudiant fraîchement diplômé. Les entreprises sont à la recherche de la rentabilité immédiate, sans permettre le passage de compétence entre les seniors et les juniors. L'Etat peut donc constater cette réalité et armer les jeunes pour combattre ce refus relatif au manque d'expérience pratique.

L'Etat engage des maturants de l'Ecole de commerce lors de leur dernière année. Les étudiants commencent au mois d'août et le retour sur investissement n'a lieu que quelques mois plus tard. Ce ne sont peut-être pas les stages idéaux puisque l'on peut toujours faire mieux, toutefois, le fossé entre la vie étudiante et le marché du travail peut être comblé à travers les stages limités dans le temps et pour cela il faut trouver des entreprises prêtes à engager et encadrer des jeunes car ils sont un investissement pour l'avenir et pour le secteur en question.

En début de législature, le Conseil d'Etat a pris comme objectif d'avoir un taux de 4% des effectifs d'apprentis pour montrer l'exemple. L'Etat a des avocats stagiaires, des stagiaires matu pro, des stagiaires matu commerciale ; il forme donc les jeunes, mais il ne fera pas partie des bénéficiaires des APE.

- Analyse des parcours à la sortie du chômage : prestations opérationnelles 20'837 personnes se sont désinscrites de l'OCE.

Il n'y a pas de système radar légal permettant de savoir où vont les gens à la sortie du chômage (sans aides, HG, formation, emploi, etc.). Il serait inintéressant de suivre les gens, de la naissance à leur mort en examinant le parcours professionnel de chacun, afin de pouvoir établir des statistiques en déterminant qui sont les plus susceptibles de demander l'aide sociale, qui est au chômage et pourquoi afin d'y remédier. Toute la difficulté est d'avoir un outil tel que celui-là sans pour autant tomber dans *Big Brother*.

La personne en fin de droit ne va jamais vers un poste, en tout cas de manière avouée car sinon elle peut se voir reprocher de ne pas y être allée avant. En ce concerne la fin de droit, environ 300 à 350 personnes y arrivent à la fin du mois. En matière de fin de droit, une étude avec l'Observatoire de l'emploi, a été faite il y a trois ou quatre ans.

En regardant les indicateurs de cette politique publique nous avons « 1.1 taux de sorties du chômage (jusqu'à 12 mois) » et « 2.1 Taux de sorties avant la fin de droits ». Si 63% sont sortis avant la fin de droits, inversement, 37% sont arrivés en fin de droit. Ce sont ces 37% qui ont été analysés avec les cohortes et l'étude montre que 10% ou 20% de ces personnes vont à l'aide sociale, les autres disparaissent du radar. Depuis le printemps 2016, l'Etat relance tous ceux qui sont arrivés en fin de droit pour savoir ce qu'ils sont devenus et pour les raccrocher au système si besoin.

Un député relève que la motion de la commission de l'économie renvoyée au Conseil d'Etat questionnait cela en proposant par exemple des processus anonymes. M. Poggia déclare qu'il faudrait que chaque demande de permis soit informatisée et anonymisée : les employeurs devraient pouvoir remplir un formulaire de demande indiquant la raison de l'embauche, le salaire, etc. L'objectif serait de déterminer pourquoi certains secteurs demandent X permis G avec tel salaire et observer, s'il y a, une hausse de l'engagement d'employés non qualifiés pour mieux maîtriser les bases salariales. Ce système n'est pas sur pied, mais l'Etat y travaille afin de mettre en route un système de contrôle plus précis.

Une demande d'étude externe a été demandée à l'IREG pour récolter l'ensemble des données disponibles sur le chômage dans le contexte de l'initiative « contre l'immigration de masse ! ». Pour une réelle lutte contre le chômage, il faut connaître les habitudes de notre économie afin d'anticiper les besoins. Savoir si l'on engage des frontaliers car les personnes de l'OCE sont incompétentes ou s'il y a d'autres raisons. La réalité n'est pas uniforme. Il y a certainement des gens qui font la fine bouche face à des salaires et des horaires telles que ceux pratiqués dans la restauration, mais il ne faut pas généraliser car pas tous les gens refusent si on leur demande. Certaines personnes font la fine bouche au début, mais qu'après 6 mois ou une année de chômage, elles le font moins car l'aide sociale n'est pas une perspective.

Le plancher du soutien étatique à l'égard des demandeurs d'emploi est perfectible mais est relativement bon car l'infrastructure existe pour aider l'ensemble des chômeurs. Pour exemple, un nouveau logiciel (JobIn) va être proposé et mis à disposition de tous les demandeurs d'emploi pour faire sa formation et disposer des outils nécessaires à une démarche d'insertion. La question que se pose l'Etat est de déterminer qui sont les personnes qui sont le plus défavorisées lors de la recherche d'emploi. Les personnes de plus de 50 ans en font partie car elles ont été conditionnées et ne dégagent plus la même « niaque » qui donne envie de les engager. M. Poggia indique que, personnellement en tant qu'employeur, il n'a pas de problème à engager un *senior*, bien au contraire puisque, par hypothèse, une femme de plus de 50 ans aura de l'expérience et ne voudra pas d'enfants. Les seniors devraient pouvoir faire un travail sur eux-mêmes pour ne pas dégager cette impression d'usure.

- Demandeurs d'emploi et frontière : création d'emplois versus personnes frontalières.

L'économie du canton va bien. Même si tous les chômeurs du canton étaient employés, il y aurait besoin de 50'000 personnes frontalières pour faire fonctionner les entreprises du canton. Toutefois, une partie des permis G octroyés pourraient être occupés par nos demandeurs d'emplois. Si, sur les 87'000 poste, 5'000 étaient occupés par nos demandeurs d'emplois, le taux de chômage à Genève serait inférieur à 4%.

Au regard du document « recrutement des demandeurs d'emploi (DE) », le graphique du « marché de l'emploi global » indique qu'en 2016, 16'722 demandeurs d'emplois ont été engagés et sont donc sortis du chômage. Le secteur privé est le plus grand employeur. Sur les 20'000 personnes, 16'000 ont trouvé un emploi.

Certaines personnes entrent au chômage et d'autres en sortent. Les personnes qui ne trouveront définitivement pas de travail sont souvent ceux qui n'ont pas de formation. Une personne sans formation double le risque de devenir chômeur de longue durée. En se basant sur les chiffres de pôle emploi, 50% des nouveaux inscrits à pôle emploi (service chômage frontalier) sont des personnes sans formation ce qui prouve que l'on n'engage pas que des frontaliers formés.

Mais concernant le niveau de formation, cela n'est pas si simple. Pour exemple concernant le domaine de la restauration, il faut comprendre comment fonctionne ce marché et voir où il faut s'arrêter de qualifier les gens au niveau de l'employabilité car cela peut les pénaliser. Dès lors, il faut changer l'approche du marché car il y a aussi besoin des personnes non qualifiées. De manière générale, la lutte contre le chômage débute avant le chômage, par la formation. Cependant, paradoxalement, dans certains secteurs, la formation est un risque supplémentaire d'aller au chômage : selon la Convention collective de restauration, avec un CFC le salaire minimum est d'environ 4'300 F, alors que sans c'est 3'400 F. Dès lors, il y a

une concurrence qui est parfois déloyale car pour un frontalier le salaire de 3'400 F est relativement bon.

Par rapport à la pertinence et à l'effet encore escompté de la directive transversale appliquée vis-à-vis de l'emploi de personnes locales demandeuses d'emploi, il s'avère que la directive a permis de faire évoluer les mentalités ; à compétences égales, de plus en plus d'employeurs accordent leur préférence aux demandeurs d'emploi locaux. Il existe une exception à cette directive, il s'agit de la société de logistique Dnata, qui a cependant une collaboration avec OCE.

L'Etat essaye d'approcher ceux pour qui il n'y a pas de directives afin de les sensibiliser et cela fonctionne du moins dans le discours. Ce qui importe est que le poste soit annoncé et ensuite, il est possible de ne pas engager la personne proposée en vertu des exceptions. Il n'existe plus de contraintes en tant que telles face à cette directive qui est un « produit d'appel » et est consécutive d'un certain bon sens. Elle a permis au niveau du Grand Etat à ce que le chômeur ne soit plus perçu comme étant moins bon que le candidat ordinaire. Auparavant les candidats au chômage n'étaient même pas pris en considération car on estimait qu'il n'y avait que les nuls qui étaient au chômage, alors qu'actuellement cette mentalité a changé.

Il ne s'agit pas de se focaliser sur les permis G, mais de savoir si les chômeurs cantonaux sont inadéquats par rapport aux besoins de notre économie, afin d'y remédier et faire coïncider offre et demande. Pour cela il est important de connaître les caractéristiques des personnes qui sont engagées « à la place » des demandeurs d'emploi et qui répondent donc à nos besoins. Les catégories avec le plus de permis G sont la restauration, le bâtiment, le gros œuvre, le nettoyage, l'administratif. Dès lors, ce n'est pas réellement une inadéquation entre l'offre et la demande, mais l'Etat doit continuer d'alimenter le marché avec des compétences répondant aux attentes des entreprises au prix qu'ils veulent. Il faut éviter une discrimination négative

Il faut éviter de laisser croire à la population que l'on a plus de chances d'être engagés, si l'on est passé par la case chômage en tant que demandeur d'emploi local. Il ajoute que dans les recrutements de l'Etat ce n'est pas le cas, même si, lorsqu'un candidat frontalier se présente, son dossier est mis de côté en attendant de voir s'il y a quelqu'un de compétent et disponible localement. Si tel n'est pas le cas, le frontalier sera engagé car il n'est pas non plus question de se priver de compétences. M. Poggia indique que cela rassure aussi la population de savoir que si le poste a été octroyé à un candidat frontalier c'est parce qu'il a des compétences que localement on n'a pas.

Actuellement environ 300 entreprises font partie du label « 1+ pour tous ». Il y a 5 ans les gens étaient traités rapidement de racistes et xénophobes, alors qu'aujourd'hui il y a une évolution des mentalités. Il n'y a rien de pire pour favoriser la xénophobie que de faire croire qu'elle n'existe pas, lorsqu'elle existe et mettre en place des moyens pour rassurer des personnes contre une agression qu'ils pensent extérieure. Dès lors, il faut montrer que l'Etat est là et qu'il soutient la population locale notamment car le chômeur et sa famille coûtent à l'Etat tant en termes financiers que humains. Les entreprises n'ont aucun intérêt à pourrir le climat social. C'est la difficulté de Genève puisqu'il y a un marché très attractif et donc très concurrentiel.

Il y a 10 jours, le Conseil fédéral a émis un communiqué de presse qui encourage les régies publiques de la Confédération à engager au maximum des personnes locales.

Le taux de chômage dépend certes de beaucoup de facteurs, mais en 2016 ils avaient fait un pronostic de 6% de chômage alors qu'à la fin de l'année il s'élève à 5.5%.

Annexes :

- *Graphique : « Evolution des frontaliers dans le canton de Genève »*
- *Tableau comparatif : « Recrutement des demandeurs d'emplois (DE) »*
- *Tableau et graphique « Nb de postes annoncés* »*

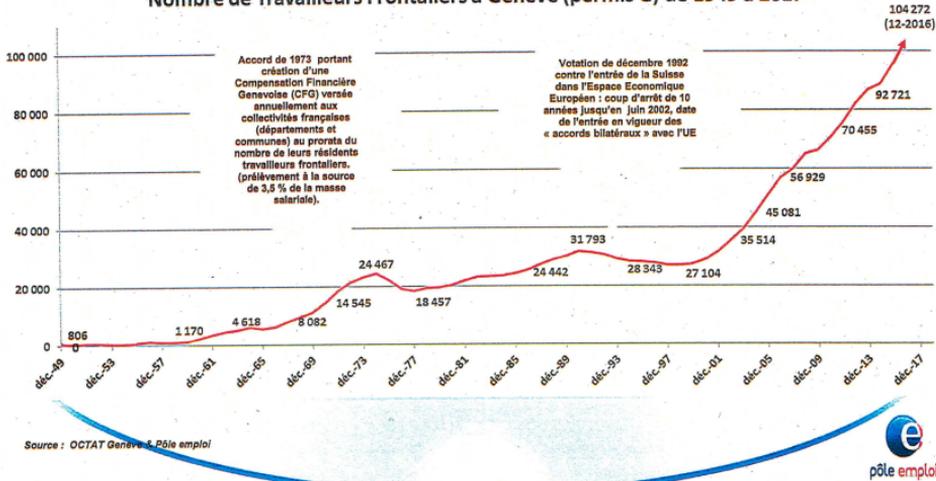
[Les annexes complémentaires sont consultables sur la table des rapporteurs lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.]

Evolution des frontaliers dans le canton de Genève

-> depuis 1973 : + 313 % -> depuis 2000 : + 231 % -> sur la dernière année : + 8 %

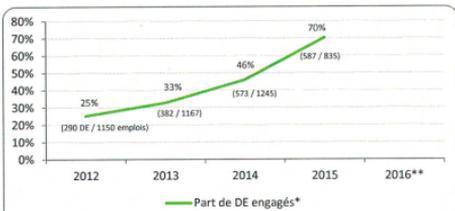
Votation de février 2014 « contre l'immigration massive »...abandonnée en 2017 ?

Nombre de Travailleurs Frontaliers à Genève (permis G) de 1949 à 2017

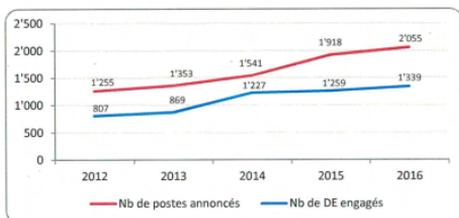


Recrutement des demandeurs d'emploi (DE)

Etat de Genève



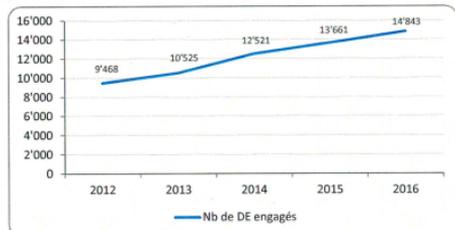
Institutions de droit public et entités subventionnées



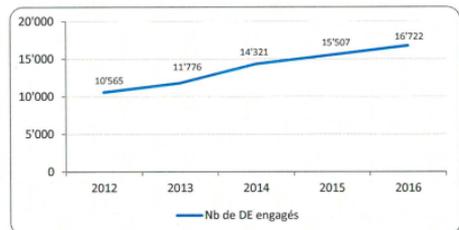
* Correspond à la part de DE engagés parmi le nombre total d'engagements au sein de l'Etat de Genève. Ce total est issu du bilan social de l'Etat.

** Le bilan social 2016 n'est pas encore disponible.

Secteur privé



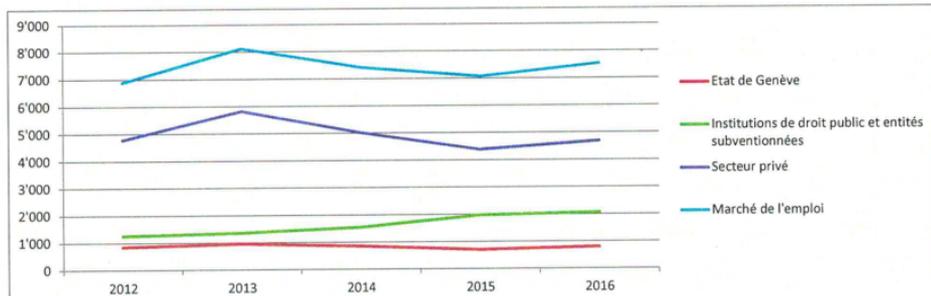
Marché de l'emploi global***



*** Etat de Genève, institutions de droit public et entités subventionnées et secteur privé.

Nb de postes annoncés*

| Année | Etat de Genève | Institutions de droit public et entités subventionnées | Secteur privé | Marché de l'emploi |
|-------|----------------|--|---------------|--------------------|
| 2012 | 855 | 1'255 | 4'786 | 6'896 |
| 2013 | 953 | 1'353 | 5'822 | 8'128 |
| 2014 | 854 | 1'541 | 5'018 | 7'413 |
| 2015 | 707 | 1'971 | 4'388 | 7'066 |
| 2016 | 803 | 2'055 | 4'690 | 7'532 |



* sources: SECO OCE Viador

Examen de la politique publique « C Action sociale » « D Personnes âgées » et « E Handicap »

(Commissaires rapporteurs : M^{me} Lydia Schneider Hausser et M. Olivier Cerutti)

Audition du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé représenté par M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat/DEAS, M^{me} Christine Hislaire Kammermann, secrétaire générale DEAS, M. Marc Brunazzi, directeur administratif et financier/DEAS, et M. Michel Clavel, Directeur financier/DEAS

Avant de procéder à l'audition du département concerné, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

M. Poggia souligne deux chiffres importants : 10 000 F pour une place dans un EMS et 18 000 F pour un handicapé en institution. Cette politique coûte certes cher mais la cohésion sociale rapporte sans doute davantage. Il la volonté de faire en sorte que les sommes soient versées aux personnes qui en ont le droit. Aussi 90 000 courriers ont été adressés à l'ensemble des bénéficiaires en 2016 pour les rendre attentifs à cet aspect. Pour les seules prestations complémentaires, sur 614 auto-dénonciations, seules 216 ont été examinées à ce jour et ont généré 7 millions de francs de remboursements réclamés. (estimation totale = 15 millions de prestations indues). Le Conseil d'Etat est d'ailleurs en train de travailler pour créer un service d'enquête étatique centralisé et le gros problème c'est le domicile.

L'Etat verse aujourd'hui 312 millions de francs de subsides d'assurance-maladie contre 284 millions de francs de prestations de l'Hospice général. Souvent quand on pense aux prestations sociales on a l'impression que c'est l'inverse.

Politiques publiques C (Action sociale) D (Personnes âgées) et E (Handicap)

Rapport de Mme Lydia Schneider Hausser et M. Olivier Cerutti

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé - DEAS

M. POGGIA Mauro, Conseiller d'État
M. BRETTON Jean-Christophe, Directeur général de l'action sociale ;
M. BRUNAZZI Marc, Directeur administratif et financier ;
M. CLAVEL Michel, Directeur du service financier ;
Mme HISLAIRE Christine, Secrétaire générale ;

Procès-verbaliste : M. MAEHLER Sylvain

M. Poggia introduit ces politiques publiques d'actions sociales en expliquant qu'elles sont celles qui sont subjectivement les plus importantes dans leur croissance. La situation n'est pas favorable malgré un travail important pour essayer d'appliquer strictement les normes.

Politique publique C – Action sociale

C01 Accès à l'assurance-maladie

Lors de l'élaboration des budgets, l'ensemble des données ne sont pas connues. Les primes d'assurance-maladie augmentent d'année en année ; la prime moyenne cantonale est de 553 francs, deuxième prime la plus élevée après Bâle-Ville. Les primes élevées touchent fortement les ménages et les populations : plus de 100'000 personnes reçoivent des prestations d'assurance-maladie. 60'000 personnes reçoivent des subsides partiels et 40'000 personnes des subsides complets.

Le nombre de personnes bénéficiaires n'a pas énormément augmenté. Pour les subsides complets ils n'ont augmentés que pour les bénéficiaires d'aide sociale. Il y a une énorme augmentation concernant les prestations versées, qui sont passées de 288 mios F en 2015 à 312 mios F en 2016 (+ 24 mios F). L'augmentation n'était que 11 mios F entre 2014 et 2015. Il y a de plus en plus d'assurés qui n'ont pas des subsides totaux et qui devraient verser une partie de leur prime mais ne le font pas. Ils ont alors des actes de défaut de biens et le DEAS a été obligé de payer pour 59'775 dossiers pour un total de 40 mios F. Les primes ont doublé en 15 ans alors que dans la même période les subsides ont augmenté de 35% et les salaires seulement de 11%. Diminuer les subsides ferait diminuer le pouvoir d'achat des ménages. Il faudrait d'avantage travailler sur les coûts ; ce qui augmente le plus est l'ambulatoire hospitalier, alors que les coûts du stationnaire hospitalier sont maîtrisés.

Les primes sont impactées par les coûts de la santé envoyés aux assurances. Ce que l'Etat verse pour le fonctionnement des HUG n'impacte pas les coûts de la santé à charge de l'assurance de base. Si la part cantonale augmente, cela diminuerait la charge des assurances-maladies et permettrait de maintenir la hausse des primes, mais cela serait alors

le contribuable qui payerait ce que ne payerait pas l'assuré. La santé, c'est aussi prévoir une relève pour l'avenir et les cliniques privées sont certes prêtes à s'engager pour la formation mais celle-ci ne sera pas aussi soutenue dans les cliniques privées qu'aux HUG. Aux HUG il y a des professeurs de valeur, qui resteront tant qu'ils auront une cohorte de patients suffisante dans leur service. Les cliniques n'ont pas des coûts inférieurs, car ces coûts ne couvrent pas leurs coûts réels. Elles ont des prix d'appel pour montrer qu'elles sont meilleurs marchés que les HUG. Les HUG doivent prendre tout le monde tandis que les cliniques ont l'occasion de choisir en redirigeant les patients vers le public. Les statistiques sont donc meilleures dans les cliniques privées puisqu'elles prennent les patients qui ont le moins de risques de complications. On compare quelque chose d'incomparable. Les cliniques font en sorte d'avoir des coûts moindres car le SwissDRG est une moyenne qui tient compte d'une fourchette entre le cas le plus simple qui sort le plus rapidement et le cas le plus complexe qui sort le plus tardivement. Les patients des cliniques se situent dans le bas de la fourchette et sont donc des cas simples qui sortent rapidement. Tous les hôpitaux universitaires suisses ont un coût par patient plus élevé que les cliniques. Les HUG pour la première fois en 2015 ont eu des revenus propres supérieurs au subventionnement de l'État ; ils ont des facturations ambulatoires plus importantes. Les patients sont pris en charge dans ce cas par la LAMal et par l'assurance LAMal exclusivement. Les assureurs préféreraient que les gens se fassent hospitaliser même si cela coûte plus cher, mais leur part à charge est de 45%, donc inférieure au 100% d'une sortie le jour même. Il y a des faux incitatifs dans le système qui font que le virage ambulatoire n'a pas toujours l'appui des assureurs. Il y a des pratiques différentes entre les cliniques privées et les hôpitaux : les hôpitaux publics ont tendance à faire plus d'ambulatoire dans certains types d'opérations que les cliniques qui ont intérêt à faire passer la nuit au patient. Au niveau de la cardiologie et de l'orthopédie, des opérations se font systématiquement avec une hospitalisation dans le privé, alors qu'elles se font en ambulatoire ailleurs. Le nombre de médecins ne cesse d'augmenter et il n'y a pas beaucoup de moyens pour limiter cette densité médicale. Si le médecin a ses 3 ans de formation post-grade l'État ne peut que dire oui au droit de pratique même si ce médecin va alors facturer à charge de l'assurance-maladie, ce qui va augmenter les coûts globaux de la santé sans plus-value pour la qualité.

C02 Soutien à la famille

Le soutien à la famille et les prestations complémentaires familiales sont entrés en vigueur en 2012. Une augmentation progressive était planifiée pour arriver en 2017 au chiffre maximal. Ce type de prestation permet à des travailleurs très peu rémunérés de faire face à leurs charges ; les « working poor » ne sont pas en diminution dans le canton.

Le mandat d'évaluation des prestations complémentaires familiales va arriver. Le DEAS a posé des questions, notamment pour savoir si cela ne subventionne pas en réalité l'économie. 1'380 familles sont concernées par ce dispositif alors qu'un maximum était établi à 1'700 familles.

Ces personnes ne sont pas dans l'aisance mais il faut se demander si l'incitation au retour à l'emploi est suffisante, la différence entre l'aide sociale et le revenu du travail est-elle suffisante pour être une incitation. Il va falloir de plus en plus fixer des priorités et faire des arbitrages entre certaines politiques publiques car il n'est pas toujours simple de défendre l'action sociale dans l'établissement du budget.

Les éléments d'accompagnement des prestations ont été questionnés (places de crèches prioritaires) ainsi que celles d'ajustement, de subsidiarité aux revenus du travail à posteriori. Dans le cas où la prestation serait forfaitisée sur des revenus moyens et médians tout au long de l'année, le souci principal sera les effets de seuil, car une personne pourrait rentrer ou sortir du dispositif pour 1 franc près. Cette problématique a été exposée à l'évaluateur qui est le même qui a fait l'évaluation des prestations complémentaires « famille » dans le canton de Vaud (comparaison des deux systèmes). Ils n'ont pas encore mis en place un dispositif de priorisation dans les crèches. Il relève que dans les 1'380 familles il y a de nombreuses familles monoparentales. Ces familles posent la question du temps travaillé versus du temps éducatif auprès des enfants (temps de travail partiel). Cela pose également une question de justice sociale entre la classe basse et la classe moyenne qui a également besoin de places dans les crèches.

Le SCARPA fonctionne bien et une loi est examinée pour savoir si les versements devraient être dé plafonnés dans le temps. Cela serait une mauvaise solution.

Le SCARPA a dû reprendre l'intégralité des vieux actes de défaut de biens qui avaient été délivrés avant 1997 (limite validité de 20 ans). Suite à ce travail sur 1000 dossiers repris pour éviter la péremption de la créance, la somme récupérée est de 300'000 F (effet septembre 2016). Le taux de recouvrement sur pension du SCARPA augmente chaque année un petit peu.

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Cette politique concerne l'action sociale, à savoir celle de l'Hospice général. Le SI RDU offre depuis 2014 un instrument intéressant en créant une hiérarchie des prestations. Avant il fallait jongler d'un service à l'autre et aujourd'hui il y a une marche à suivre : la demande de prestation ne doit être finalisée qu'une seule fois auprès de l'un ou l'autre des services concernés ; elle est réutilisable. C'est un outil qui a une certaine rigidité dans la mise en œuvre mais au vu du nombre de dossiers il faut travailler sur des bases « industrielles ». Les prestations continuent d'augmenter, même si elles ont moins augmenté qu'entre 2014 et 2015.

L'aide sociale a été victime d'un boom de 8% en 2015, les tendances redeviennent plus habituelles avec une augmentation annuelle de 3%, ce qui reste des chiffres conséquents. En l'espace de 6-7 ans, l'aide sociale a augmentée de près de 100 mios F. L'aide sociale brute continue d'augmenter de 2 mios F de plus que les prestations nettes qui ont fait l'objet de rectifications par des organes officiels.

Le rapport sur la pauvreté est intéressant, il y aura une suite à temps régulier pour voir comment les choses évoluent. La précarité est une notion qui n'est pas objectivement définie de manière unanime. L'économie est de plus en plus exigeante, la formation est le meilleur moyen pour lutter contre la précarité. Concernant la question du chômage, le travail du SRP et des assistants sociaux est essentiel. Jusqu'à présent, ils attribuaient au SRP des personnes qui étaient « présélectionnées », à savoir des personnes proches du marché du travail. L'Hospice Général va aujourd'hui remettre ce SRP dans les centres d'action sociale pour un travail en binôme entre le social et la réinsertion pour que tout le monde ait les mêmes chances d'être réinséré dans le monde du travail.

Il va y avoir des problèmes liés aux frais de fonctionnement pour l'Hospice général. Il a été demandé à l'Hospice général de puiser dans ses fonds propres, mais la limite est atteinte. Dès 2018 cela sera plus difficile et l'Etat devra intervenir. L'introduction de la LIAF a permis à l'ensemble des établissements de puiser dans leurs réserves pour éviter que le budget de l'Etat n'augmente ; les réserves sont désormais épuisées. La loi a atteint son objectif et il faudrait peut-être la revoir différemment pour la suite.

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle

Les personnes sous curatelle et tutelle sont une problématique récurrente, malgré le travail qui a été réalisé. C'est un service soumis à de nombreuses contraintes et les dossiers difficiles augmentent chaque année. Le SPAd prend essentiellement en charge les dossiers des gens qui n'ont pas les moyens de se payer un curateur privé. Le TPAE est inquiet car les prises en charge se font avec un délai alors qu'il est parfois nécessaire d'intervenir en urgence dans ces situations. Idéalement il faudrait augmenter le personnel dans le service car désormais tout a été réorganisé avec une redistribution des dossiers, mais il y a trop de travail pour le personnel. Le taux d'absentéisme est important au sein du service. Le service est difficile de par le domaine couvert et les missions sont très complexes. La curatelle devrait aussi concerner une dimension humaine et de contact personnel, mais parfois il n'y a pas suffisamment de temps pour cela. Il y a une déresponsabilisation des familles et des quartiers face à ces personnes et que l'Etat doit être là pour s'en occuper.

Le système est comparable à celui du canton de Vaud.

Il y a une progression importante du nombre de dossier et le DEAS ajoute toujours les postes possibles. La question de l'organisation est également importante et des discussions avec le Tribunal sont également en cours pour voir si certains mandats de protection dans les EMS n'auraient pas besoin d'être prononcés. Ce sont des questions de gestions administratives qui ne nécessitent pas toujours l'appui ou un acte du Tribunal. Ils souhaiteraient se concentrer sur les questions les plus complexes laissant les cas simples concernant uniquement des démarches administratives aux privés.

Tous les services qui travaillent avec des populations fragilisées ont des difficultés car il y a beaucoup de demandes et que l'administratif prend beaucoup de temps.

Le SPAd est très réactif et se transforme en permanence, ce qui doit en partie être lié au domaine.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Le sujet a été au centre de l'actualité en 2016 avec l'arrivée de nombreux migrants en 2015. L'Hospice général a fait des miracles à ce sujet. Les participations financières de la Confédération transitent par le DSE ; celui-ci fait les contrats avec l'Hospice général. Ils ont connu des situations difficiles au niveau de l'hébergement ; ils sont désormais dans une meilleure situation.

La tendance de l'arrivée de migrants est à la diminution, mais tout dépend de la conjoncture internationale. Il semblerait que la Suisse n'est pas une destination privilégiée, mais il ne faut pas/plus être pris au dépourvu comme en fin d'année 2014 et en début 2015. Il n'y a plus que 3 abris ouverts sur les 9, et ce chiffre va aller vers le 2 prochainement. Certains centres vont devoir fermer et il faut trouver des solutions pour éviter de loger les gens dans les abris.

Pour les nouveaux-arrivant un des principaux problèmes reste la langue et c'est notamment par l'immersion dans le travail que l'on peut changer les choses.

La société civile a son rôle à jouer dans ce contexte d'insertion et l'Etat ne peut pas tout faire. Concernant un exemple de jeune en apprentissage, celui-ci doit pouvoir aller dans un club sportif et se faire des amis de son âge.

Pour les jeunes RMNA et le dispositif de l'Etoile, il est prévu de faire un centre à Aire (Vermier). Suite aux oppositions, il y aura une réunion avec la population prochainement. Le centre de l'Etoile est maintenant destiné au RMNA car le centre du Petit-Saconnex n'était plus adapté. Ce centre a connu des critiques au niveau de l'encadrement qui était insuffisant avec le SASLP. L'Hospice général a obtenu l'autorisation d'exploiter le centre ; le nombre de personnes présentes la nuit avec des éducateurs a augmenté. Le centre n'est pas problématique mais il se situe dans un endroit qui ne s'y prête pas beaucoup. Il faut prévoir quelque chose d'autre, mais cela ne sera pas avant 2020.

Politique publique D – Personnes âgées

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Il existe à Genève 51 EMS et 3'919 lits au 31 décembre. La politique dans ce domaine n'est pas d'augmenter continuellement le nombre d'EMS mais de continuer d'avoir de l'aide à domicile et de construire des structures intermédiaires, à savoir les IEPA. Des EMS ont ouvert et d'autres ont fermé pour rénovation. La différence entre le prix journalier le plus cher et le meilleur marché diminue, ce qui est une bonne chose. Il y a toujours la question des lits en attente : dans cette liste il y a des personnes hospitalisées qui ne devrait plus être en hôpital et qui ne pourront de toute façon pas aller en EMS. Le programme Gestplace a été mis en place pour gérer les disponibilités des EMS de manière globale. Les EMS seront dès 2017 rattachés à la Direction Général de la Santé (DGS). Ainsi quand ils font une planification sanitaire ils ont l'IMAD, les EMS et les IEPA. Au niveau de la gestion comptable et financière tout va bien. Mais la politique de planification globale doit être chapeauté par la même direction. L'âge d'entrée a un petit peu diminué, mais les EMS genevois coûtent chers par personnes par rapport aux autres cantons car les gens arrivent plus âgés.

En effet, en termes d'âge d'entrée en EMS, il a passé de 85,2 ans à 85 et la durée de séjour est restée stable. Le gros défi à gérer pour les équipes est la perte des facultés cognitives.

En matière de recouvrement, les EMS prennent leurs précautions et demandent les garanties nécessaires. Les garanties sont souvent celles de l'Etat, régulièrement par l'intermédiaire des prestations complémentaires puisqu'elles sont décloisonnées, d'où l'intérêt de ne pas mettre prématurément les gens en EMS.

Un coût en EMS est de 10'000 F par mois. Lorsque des personnes demandent une dérogation de l'âge à 52 ans, cela représente un gros budget étatique.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

85% des prestations complémentaires sont versées par le Canton et 15% par la Confédération. Même les prestations fédérales sont en grande partie versées par le Canton. Genève est un des trois cantons suisses qui verse des prestations complémentaires cantonales. Il y a eu une augmentation pour les prestations complémentaires fédérales de 1 million F et presque pas d'augmentation pour les prestations complémentaires cantonales. L'effet du 2^{ème} pilier commence à se faire ressentir.

Les prestations complémentaires concernent 25'000 personnes avec un travail qui doit être automatisé. C'est un service qui génère toujours un pourcentage de mécontents mais où il faut regarder le nombre de personnes contentes, à savoir la grande majorité.

23'000 personnes reçoivent l'équivalent total de 702 mios F par année. 585 personnes sont peut-être mécontentes, à savoir les personnes qui se sont dénoncées ; cela représente près de 7 mios F de rétrocessions qui seront demandés. Cela figurera aux comptes 2017 ; ce qui sera facturé sera en recettes et ce qui sera encaissé sera en trésorerie.

Politique publique E – Handicap

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Il y a 15 établissements pour personnes handicapées (EPH). Fin 2015, plusieurs critiques font état d'un manque de place. Genève n'a pas assez anticipé les besoins et ceci durant des années. Des personnes adultes ont été retournées par le canton de Vaud dès leur majorité alors qu'avant il y avait un peu plus de souplesse. Au début de l'année 2016, il a fallu trouver des solutions dans l'urgence. La granularité de la réponse est plus poussée que pour les personnes âgées. M. Poggia avait essayé, sans résultat, de réduire les prestations complémentaires pour personnes bénéficiaires de l'AI. Les personnes handicapées vivent de plus en plus longtemps et survivent même à leurs parents, les prestations complémentaires augmentent toujours. Il a finalement renoncé à cela mais il le regrette car les augmentations sont importantes.

Hors période AVS, pour les personnes bénéficiaires de AI, la rente AI représente le principal revenu car la rémunération, quand les personnes travaillent dans des ateliers est minime (2-8 F par heure).

Si la personne est au bénéfice d'une rente AI, elle perd en tous cas le 60% du revenu qu'elle pourrait réaliser si elle n'était pas invalide. Il relève qu'il faut plus de 40% d'invalidité pour être reconnu. L'AI ressort ses taux de rentes, le canton doit ainsi suppléer à un défaut de paiement de l'AI et c'est un des budgets qui augmente le plus. En plus, les personnes avec handicap psychiques ne sont quasi pas reconnues comme ayant une incapacité de gain par l'AI.

Un nouveau système informatique d'échange entre les assureurs et les cantons a été mis en place pour les subsides facturés tardivement (8,1 mio F). Avant les assurances devaient fournir au centime près au SAM le montant des subsides auxquels ces personnes avaient droit, et que tant qu'il n'y avait pas une parfaite cohérence entre les listes de l'assurance et du SAM le cas était temporairement rejeté tant que l'assureur ne revenait pas à un chiffre exact.

[Les annexes sont consultables sur la table des rapporteurs lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.]

Audition de l'Hospice général représenté par M. Christophe Girod, directeur général/HG, et M^{me} Anne Meroth, directrice adjointe des finances

Avant de procéder à l'audition de l'Hospice général, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Les charges de fonctionnement sont à 130 millions de francs, c'est-à-dire une augmentation de 3% entre 2015 et 2016. Le nombre de dossiers de l'aide sociale a continué d'augmenter de l'ordre de 18 millions de francs entre 2015 et 2016, soit +7% à effectif constant. La problématique est que des personnes sortent de l'aide sociale, mais que toujours plus y arrivent. Une explication à ce constat est que le nombre de personnes de 50 ans arrivant à l'aide sociale est en augmentation (+37% en 5 ans). Le terme de « paupérisation » de la population est articulé par l'un des membres de la sous-commission.

L'absence de formation minimale pour la majorité des personnes à l'aide sociale et également les problématiques d'endettement entraînent des spirales bien documentées dans l'annexe.

Une enquête de satisfaction est en cours auprès du personnel et le taux d'absentéisme est trop élevé. Le nombre, la durée de traitement des dossiers qui s'allonge ainsi que leur complexité expliquent en partie cette situation le but étant de décharger à terme les travailleurs sociaux des tâches administratives.

En 2016, l'Hospice général a enregistré 7 millions de francs de créances (2%) pour 350 millions de francs de prestations délivrées. Le niveau reste stable grâce sans doute l'existence d'un service d'enquête.

La valorisation des biens immobiliers importants arrive à son terme et la réalisation de nouveaux logements va générer de nouveaux revenus et aussi des frais d'amortissements conséquents (la Chapelle-les-Schiez), mais il y aura aussi des frais d'amortissements. Par contre, l'Hospice général effectue avec les SIG un audit énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Cela n'aura toutefois pas un impact significatif au niveau des comptes.

Concernant l'asile, 2016 a plutôt été une année de stabilisation avec une hausse de 18% du nombre de personnes dans le dispositif au début de l'année 2016, soit 28 millions de francs supplémentaires, dont 10 millions de francs. (1300 arrivées en 2015 et 146 en 2016).

M. Girod précise que L'Hospice général est actuellement en pleine réflexion sur son fonctionnement et sur l'accompagnement social, tant pour l'aide aux migrants qu'à l'aide sociale, afin de responsabiliser davantage les travailleurs sociaux et qu'ils fassent un accompagnement adapté aux besoins du bénéficiaire. C'est une réflexion qui se fait avec les collaborateurs. Parallèlement à cela, l'Hospice général est en train d'approcher les usagers, tant à l'aide aux migrants qu'à l'aide sociale, pour savoir ce qu'ils pensent des prestations et de la manière dont elles sont délivrées. Cela permettra à l'Hospice général de s'adapter en tentant compte de leur avis. Néanmoins, il faudra encore deux à trois ans pour être à bout touchant.

Aujourd'hui, 15 millions de francs sur les prestations de l'aide sociale sont destinés à loger les bénéficiaires qui n'ont pas de logement. C'est un coût énorme qui exige d'autres solutions que des chambres d'hôtel. (immeubles avant démolition, coopératives, etc.)

L'Hospice général a plus de 50% de son parc immobilier q composé d'immeubles de standing (par exemple la moitié de la rue Verdaine louée à 600 F le m², ce qui n'a strictement rien à voir avec la LDTR). L'Hospice général a également des immeubles à la rue du Rhône, au quai des Bergues, en Vielle-Ville, à Malagnou, à Champel, etc., des quartiers où elle loue ces logements au prix fort. Par ailleurs, il a un parc « populaire », principalement la Cité Carl-Vogt, qui ne rapporte que 20% des revenus immobiliers.

Politiques publiques C (Action sociale) – Hospice général

Rapport de Mme Lydia Schneider Hausser et M. Olivier Cerutti

Assistent : Hospice Général
M. GIROD Christophe, Directeur général de l'Hospice général
M. MARTIN-ACHARD Pierre, Président du Conseil d'administration
M. MATHIEU Rémy, directeur des finances

Procès-verbaliste : M. MAECHLER Sylvain

M. Martin-Achard indique que l'Hospice Général (HG) met en œuvre une réforme complète du travail social pour décharger les assistants sociaux des tâches administratives et financières pour qu'ils se consacrent à leur activité première, à savoir l'accompagnement social. D'autres personnes sont en charge des aspects plus administratifs et financiers. Ils espèrent avoir des résultats sur les sorties des bénéficiaires de l'aide sociale. Un grand travail est entrepris pour faire évoluer les métiers au sein de l'HG.

M. Girod indique que l'HG fonctionne bien et délivre les prestations mais des signaux ne sont pas bons comme la charge de travail des collaborateurs notamment. La société est en pleine mutation et les ressources étatiques sont limitées. La prise en charge des usagers doit donc être repensée tant à l'aide sociale qu'à l'aide aux migrants. Les collaborateurs réfléchissent à l'adaptation de leurs pratiques ; toutes les charges administratives ont été transférées vers des assistants administratifs. Le défi est de développer l'e-dossier et de simplifier les choses. L'HG est aussi allé à la rencontre des bénéficiaires pour leur demander un retour afin d'adapter leur prise en charge. Il faudrait quelques ressources supplémentaires afin de garder l'HG en phase avec sa société et son évolution, tout en restant un employeur attractif pour les futurs employés.

Les charges de fonctionnement sont de 130 mios F (+ 3%).

- Aide sociale : le nombre de dossiers a continué à croître de l'ordre de 7%, ce qui représente 19 mios F entre 2015 et 2016. Il y a eu un tassement en 2017 mais l'augmentation se poursuit. Il y a toujours plus de personnes qui sortent de l'aide sociale mais encore plus qui y arrivent.

Les personnes de 50 ans et plus accusent une augmentation de 37 % sur 5 ans, ce qui représente un problème. Leur difficile retour sur le marché de l'emploi est l'une des raisons pour lesquelles les moyennes de l'Hospice général augmentent.

Deux autres problèmes importants sont l'absence de formation des personnes à l'aide sociale ainsi que la problématique de l'endettement.

- Les statistiques présentées sont établies par un service interne de statistiques qui doit livrer au Service d'État au Migration (SEM) et à l'Office fédéral des statistiques (OFS) des chiffres. L'HG profite également du recueil des données pour faire son analyse, en particulier en regard des indicateurs du contrôle de gestion et du contrat de prestation.

- Personnel, RH - Les évaluations des employés de l'HG sont réalisées tous les 2 ans et pour les cadres chaque année. Les résultats de l'enquête de satisfaction du personnel, qui est en cours, pourront être communiqués. Elle est identique que celle réalisée il y a 5 ans, ceci pour permettre une comparaison des résultats. Les résultats accusent un léger mieux, la situation ne s'est pas aggravée sauf cependant en ce qui concerne la charge de travail.

Il y a une légère augmentation du taux d'absentéisme au sein du personnel. Le taux d'absence maladie longue durée a significativement augmenté, de 4.5% à 5.3%.

- Adéquation prestations/ressource en personnel - La surcharge de travail est réelle : entre 2015 et 2016 il y a eu 7% d'augmentation des dossiers à l'aide sociale pour le même nombre de collaborateurs. Il y a plus de dossiers et les assistants sociaux ont donc moins de temps pour s'occuper des bénéficiaires. Dans les 8 heures de travail où les assistants sociaux prenaient en charge 8 dossiers, ils doivent désormais en prendre 9. La qualité de la prise en charge est donc moins bonne qualitativement. Il est clair que la capacité d'accompagner des usagers en matière d'insertion sociale ou professionnelle est différente si les assistants sociaux ont 1 heure ou 2 heures par mois à disposition d'une situation. La durée moyenne de prise en charge d'un dossier, au début de la LIASI, il y a 5 ans était de 22 mois et elle est passée à 30 mois. La médiane indique que la moitié des personnes sortent après 15 mois de prise en charge au lieu de 10 mois en 2012. C'est plus long, donc c'est moins bon et plus cher.

Pour le futur, 30 postes supplémentaires seraient nécessaires et une très bonne chose. Cela serait un bon investissement, et cela serait un message fort et important pour le personnel et les usagers.

- Créances usagers - Les « prestations indûment perçues » est une appellation générique qui regroupe autant les actes intentionnels que non intentionnels (faute de calcul, éléments rétroactifs, différence entre procédures et pratique), il n'y a pas de jugement de valeur. Comme l'expression « indûment perçues » laisse planer le doute, le terme a été changé et se nomme dorénavant « créances usagers ».

Le montant correspondent à toutes les dettes usagers subsistant et accumulées au cours des 20 dernières années. Il s'agit de petites ou de grandes sommes (en cas de récupération de la totalité des versements lors d'une fraude – ex. un cas à 350'000 F). Mais, même s'il y a un travail pour récupérer ces sommes, il sera très difficile de recouvrer ces montants au vu de la population concernée.

Cette année 2016, l'HG a constaté environ 7 mios F de créances pour 350 mios F de prestations versées, soit environ 2%. Pour rappel, il existe un service d'enquête à l'HG et notamment chaque ouverture de dossier fait l'objet d'un contrôle.

- Immobilier - De nouveaux projets voient le jour et rapporteront, notamment à la Chapelle-les-Sciez.

Pour rappel, le Conseil d'administration a pris en 2006 la décision de valoriser le parc immobilier. Mais actuellement, les loyers baissent et donc lorsque des objets de standing sont reloués, ils sont moins chers. L'état locatif est constant.

En matière d'efficacité énergétique du parc, des efforts restent à faire. Le service immobilier de HG participe à un projet-pilote des SIG qui propose aux grands consommateurs d'entreprendre un audit énergétique. Il y a une marge de progression possible et en conséquence certaines économies réalisables. L'impact ne se verra pas forcément dans les chiffres au vu des proportions.

- Asile - 2016 est une année de stabilisation dans le domaine de l'asile qui avait connu en 2015 une augmentation exponentielle. Cette stabilisation du nombre de personnes à l'asile est dépendante de la situation internationale. Il y a eu un frein en 2016 avec l'accord entre l'UE et la Turquie. Mais si la Turquie rompt ce lien cela pourrait signifier un afflux massif de réfugiés vers la Suisse.

Il y a eu une augmentation de 18% du nombre de personnes dans le dispositif de l'asile, avec près de 28 millions F de coûts supplémentaires dont 10.3 millions F à charge du Canton. Pour l'asile, l'HG a dû ouvrir des abris PC en 2015.

Il y a eu une petite augmentation du nombre de collaborateurs liée à l'aide aux migrants et payée par le biais des prestations de la Confédération. Le déficit de 2016 est de 200'000 F, il est pris en charge par la réserve de HG. Il y a une augmentation croissante du nombre de dossiers, tandis que le nombre de collaborateurs n'augmente pas dans les mêmes proportions. L'activité est repensée au sein de l'HG. Il faudra prendre des mesures et avoir davantage de personnel car plus les gens sortent du dispositif de l'asile moins cela coûtera. Un dossier coûte entre 25'000 et 30'000 F, donc si 4 dossiers sont sortis de l'aide sociale un poste d'assistant social est payé.

En 2015 ils ont eu 1'300 personnes supplémentaires à l'asile et seulement 141 en 2016. En début d'année, 9 abris de protection étaient ouverts alors qu'ils n'étaient plus que 6 en fin d'année 2016. Cela explique le retour d'une partie de la subvention à l'Etat (3.4 millions F). Des centres ont été ouverts en 2016, avec 500 lits supplémentaires ; les efforts vont continuer en 2017. Le Conseil d'Etat a mis sur pied une task force pour identifier des parcelles étatiques utilisables ; l'HG va construire sur 5 parcelles identifiées.

- Maison vacances de Florimont - En 2016, l'HG a décidé de geler son offre dans la maison de vacances de Florimont. Celle-ci coûte plus d'un million F par année sur le budget de fonctionnement pour des prestations qui ne sont pas véritablement dans le mandat de l'HG.

L'HG ne recherche pas vraiment un repreneur mais plutôt à savoir qui exploiterait ces maisons et sous quelle forme. Ces maisons devenaient quelque chose de plus en plus médicalisé, ce qui n'est pas dans leurs compétences. La maison de Florimont a été « gelée » et il y a un transfert sur la Nouvelle Roseraie. Les personnes qui étaient à Florimont et qui souhaitent bénéficier d'un séjour trouvent de la place à la Nouvelle Roseraie, qui offre des prestations identiques. La maison de Florimont ne restera pas inutilisée.

Cela permet des économies substantielles et ces moyens peuvent ainsi être mis sur l'aide sociale.

- Foyer de l'Étoile / requérant mineur non-accompagné (RMNA) - La situation est stabilisée. Il y avait 190 RMNA quand ils ont déménagé. Les éducateurs étaient jeunes et les RMNA ne comprenaient pas ce qu'ils allaient faire à l'Étoile. La situation est aujourd'hui calme et réglée, mais cela reste un centre qui n'est pas fait pour des mineurs. Les négociations sont finalisées avec la commune de Vernier pour un centre pérenne à Aire.

Annexes :

Statistiques et indicateurs 2016, Hospice général
Comptes et rapport de gestion 2016 de l'Hospice général
Rapport finances et gestion au 31.12.2016
Rapport annuel 2016 de l'Hospice général

[Les annexes complémentaires sont consultables sur la table des rapporteurs lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.]

Comptes et rapport de gestion 2016 de l'Hospice général

Sous-commission des finances du Grand Conseil - 2 mai 2017



Hospice général

- 1 -

Synthèse financière – un résultat à 3 niveaux

Prestations nettes aux usagers

résultat net = 0

CHF 327.1 mios, couverts par la subvention initiale de CHF 330.9 mios, dont 3.8 mios ont été restitués à l'Etat. Ces prestations sont en hausse de CHF 29.1 mios par rapport à 2015 (+10%).

Fonctionnement

résultat net = CHF -0.2 million

Total des charges CHF 130.1 mios, couverts par les produits propres Hg (CHF 51.9 mios) et la subvention de CHF 78.0 mios. Le déficit est couvert par la réserve conjoncturelle.

Résultat d'évaluation du parc immobilier

résultat net = CHF 3.6 millions

Ce résultat non monétaire résulte de l'estimation à la juste valeur (méthode DCF – discounted cash-flow) du parc immobilier de l'Hospice général à 898.5 millions, soit +2% par rapport à 2015.

Total résultat Hg = CHF 3.4 millions



Hospice général – Comptes et rapport de gestion 2016

- 2 -

1. Prestations aux usagers – principaux chiffres

• Action sociale

CHF 284.8 mios (CHF +18.8 mios par rapport à 2015)

12'336 dossiers = volume mensuel moyen des dossiers financiers d'aide sociale
(à fin 2016 : 12'520 dossiers assistés financièrement, soit +535 dossiers depuis le 31.12.2015 / +4.5%)

• Asile

CHF 42.3 mios (CHF +10.3 mios par rapport 2015)

6'659 personnes = volume mensuel moyen des personnes dans le dispositif
(6'673 personnes au 31.12.2016, soit +141 personnes dans l'année / +2%)

→ Total des prestations

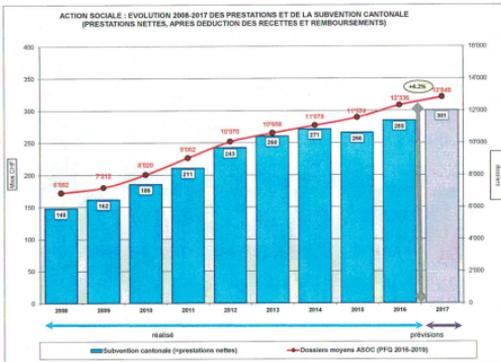
CHF 327.1 mios (CHF +29.1 mios [+10%] par rapport à 2015)



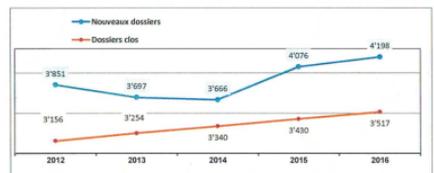
Hospice général – Comptes et rapport de gestion 2016

- 3 -

Action sociale – éléments marquant et perspectives



Dynamique de l'aide sociale : entrées et sorties (volume total annuel en dossiers)



Jeunes adultes et > 50 ans à l'aide sociale

Le nombre de dossiers de titulaires âgés de 18 à 25 ans (jeunes adultes) augmente chaque année mais leur proportion reste stable (autour de 14%), alors que la part des dossiers de titulaires âgés de 50 ans ou plus augmente et constitue une proportion importante (29%) du total des dossiers d'aide sociale.



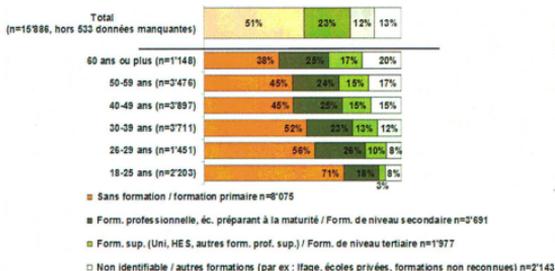
Hospice général – Comptes et rapport de gestion 2016

- 4 -

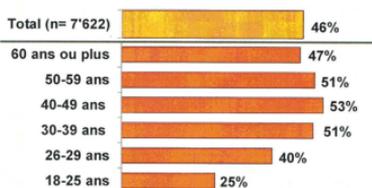
Action sociale – éléments marquant

L'endettement est, avec l'absence de formation, la problématique la plus importante enregistrée dans les dossiers d'aide sociale. En 2016, 46% des dossiers sont concernés par des dettes, et 51% des bénéficiaires sont sans formations significative.

Répartition selon le niveau de formation achevée le plus élevé et la classe d'âges, 2016



Répartition des titulaires de dossiers enregistrés avec une ou plusieurs dettes par classes d'âges, 2016

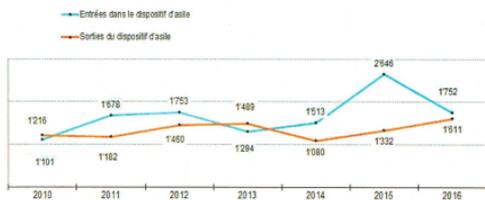


Hospice général – Comptes et rapport de gestion 2016

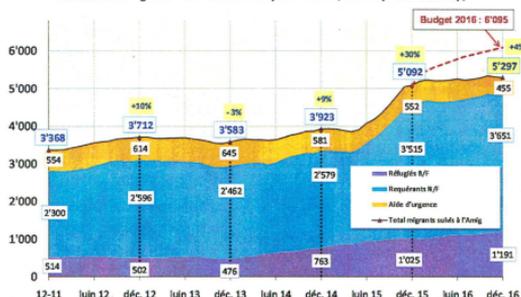
Asile – répit sur le front des arrivées

Le secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a maintenu ses prévisions de 40'000 arrivées en Suisse jusqu'à fin août 2016 puis les a révisées à 30'000. Le nombre d'arrivées sur le territoire helvétique en 2016 a finalement été de 27'207 personnes, soit, pour Genève :

- + 1'302 arrivées ex-CEP
- + 450 autres
- 1'611 sorties (130 / mois)
- + **141 personnes / an** (+1'300 en 2015)

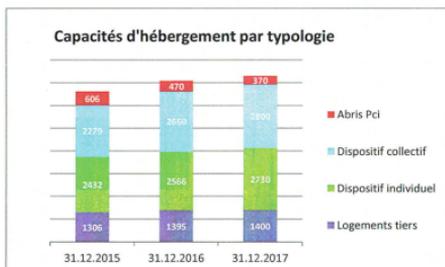


Evolution des migrants⁽¹⁾ suivis dans le dispositif asile (hors ex ayants droit & Etsp)



Hospice général – Comptes et rapport de gestion 2016

Asile – un dispositif d'hébergement en mutation



Soulagement du dispositif en 2016 :

9 abris Pci étaient ouverts début 2016, 6 à la fin de l'année (fermeture de la Pci Anneville-2, Gabelle et Balaxert). L'exploitation simultanée de 18 abris Pci, prévue par la cellule de veille OSIRIS, a été évitée.

Les centres collectifs Etoile (250 lits), Appia (170 lits), Malagnou (30 lits), William-Rappard (35 lits) et Pré-Lauret (20 lits) ont été ouverts courant 2016.

Enjeux 2017 (avec l'hypothèse d'un nombre d'arrivées identique à 2016) :

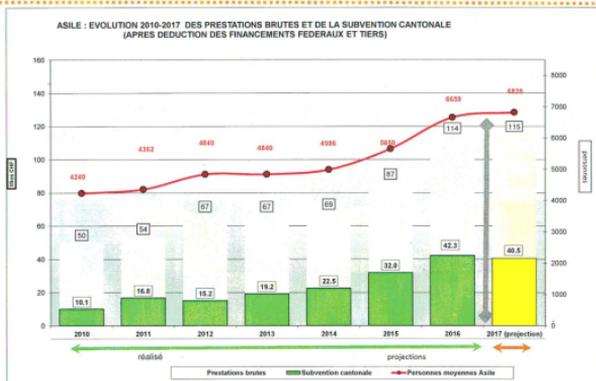
- ouverture du Bois de Bay – 130 places
- ré-ouverture de Franck-Thomas (après travaux de réhabilitation) – 130 places
- fermeture des abris Pci si la situation le permet (fermeture de Valavran en février et Trois-Chêne en mars, fermeture de Anneville prévue en mai) – abris qui restent disponibles si les arrivées devaient augmenter rapidement. Trois (deux) abris Pci devraient rester ouverts à fin mars 2017
- poursuite des projets de construction de la Task force hébergement instituée par le Conseil d'Etat pour un total de 1'360 places (projets qui n'induiront aucune place supplémentaire avant 2018) :
 - Rue du Bac (Lancy, 80 places), Belle-Ideé (Thônex, 370 places), Morillon-Parc (Onex, 170 places), Parc Rigot (VdG, 370 places), Aire (Vernier, 80 places RMNA, 40 places familles) et Veyrier (Beaux-Champs, 250 places)



Hospice général – Comptes et rapport de gestion 2016

- 7 -

Asile – augmentation des prestations à charge canton



Prestations d'Asile = CHF 114.4 mios, dont part cantonale CHF 42.3 mios

(écart 2016 – 2015 = + CHF 10.3 mios)

Les arrivées massives de 2015 ne se sont pas répétées en 2016. Le nombre moyen de personnes suivies a augmenté de 18% en 2015 induisant une hausse de CHF 27.6 mios CHF des prestations d'assistance et d'hébergement en 2016. Les forfaits de la Confédération ont aussi augmenté mais restent structurellement insuffisants, le déficit à charge canton s'accroît de +10.3 mios.



Hospice général – Comptes et rapport de gestion 2016

- 8 -

2. Fonctionnement – charges et produits



Social Up week-end – 7, 8 et 9 Avril 2017

| | | | |
|---------------------------|---|---|----------------|
| Charges de fonctionnement | : | - | CHF 130.1 mios |
| Recettes propres | : | | CHF 51.9 mios |
| Subvention Etat | : | | CHF 78.0 mios |
| Manco | : | - | CHF 0.2 mios |

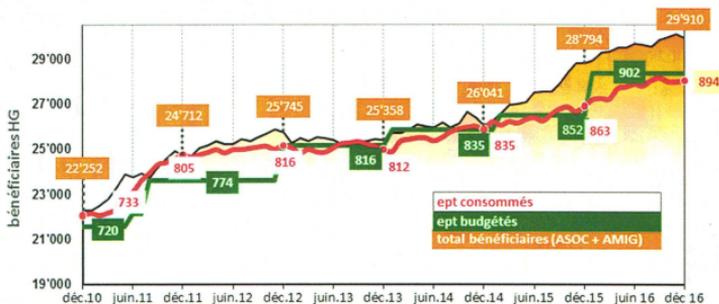
Manco couvert par l'utilisation de la réserve / mandats de prestations précédents



Hospice général – Comptes et rapport de gestion 2016

- 9 -

Fonctionnement – les ressources humaines



En 2016, la hausse des postes est limitée à l'Aide aux migrants :

+30 ept sur l'exercice, liés aux lieux d'hébergement (+14.5 ept) et à l'encadrement des RMNA (+13.4 ept)

En 2017, le CHF 1 mio de subvention supplémentaire votée par le Grand Conseil paie des postes terrain :

ASOC (8 ept) et AMIG (RMNA, 2 ept)



Hospice général – Comptes et rapport de gestion 2016

- 10 -

Fonctionnement – activités seniors : les maisons de vacances

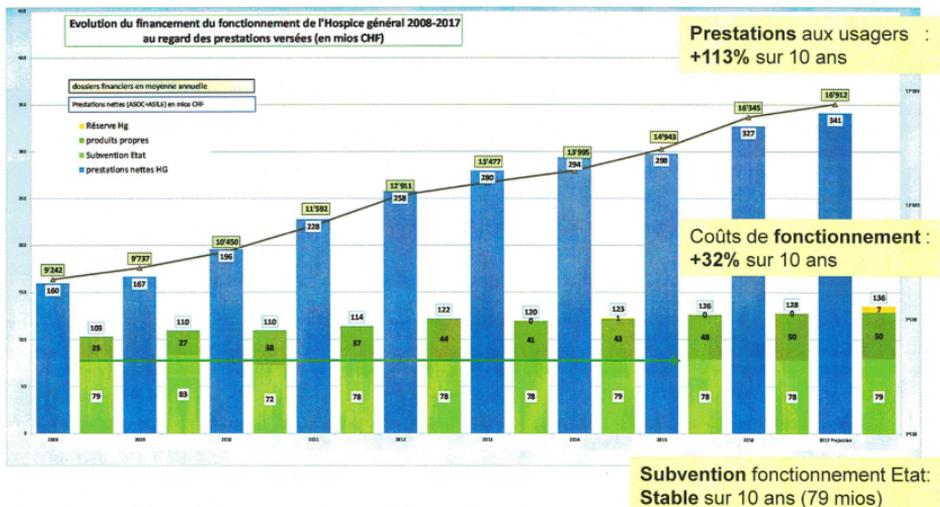
Evolution du coût moyen d'un séjour d'une semaine en CHF, 2013 – 2016



Hospice général – Comptes et rapport de gestion 2016

- 11 -

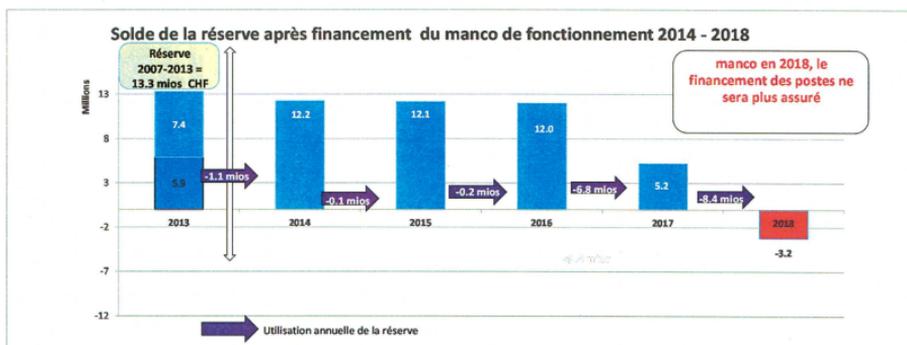
Les coûts de l'Hospice général à charge canton (en mios CHF)



Hospice général – Comptes et rapport de gestion 2016

- 12 -

Fonctionnement - épuisement de la réserve en 2018



A subvention de fonctionnement constante depuis les 8 dernières années, l'Hospice général a dû **autofinancer** les adaptations nécessaires de sa structure en utilisant la réserve conjoncturelle constituée lors des précédents mandats (amélioration du résultat immobilier et économies).

Cependant, cette réserve sera totalement consommée en 2018 et, à subvention Etat constante, avec une hausse continue de ses activités, l'institution sera en déficit dès 2018.



Examen de la politique publique « F Environnement »

(Commissaires rapporteurs : MM. Cyril Aellen et Eric Leyvraz)

Audition du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture représenté par M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat/DETA, MM. Philippe Matthey, secrétaire général/DETA, et Vincent Mottet, directeur des services financiers/DETA

Avant de procéder à l'audition du département concerné, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Le rapporteur souligne d'emblée le combat mené par le département pour un meilleur tri des déchets sans avoir à passer par la taxe au sac. Suite à l'abandon du projet de regroupement des services à Tourbillon la nécessité de réunir l'ensemble des collaborateurs sur un même site demeure.

La sous-commission a eu des discussions sur la réduction de 5% des charges de personnel. Le DETA est un des rares départements à avoir rempli sa mission.

La sous-commission a également parlé de la problématique des constitutions et dissolutions de réserves en matière d'assainissement des terrains pollués et des gravières.

L'un des commissaires a souhaité faire part de sa préoccupation sur l'avenir du monde agricole, des problématiques liées au coût de la main-d'œuvre et de la compétition concurrentielle du secteur et du sentiment d'abandon que certains dans cette profession peuvent avoir à l'égard, non pas forcément des autorités cantonales, mais des autorités politiques suisses. Ce n'est pas la première fois que cela figure dans les rapports des comptes et de la gestion de la politique publique « F Environnement », mais est nécessaire de le rappeler.

M. Barthassat rappelle que le canton cherche un endroit pour mettre une décharge bioactive et pour traiter de façon plus fine les autres matériaux et déchets comme le plastique en étroite collaboration avec les communes incontournables dans cette politique.

M. Barthassat et un commissaire évoquent le gel qui a touché le vignoble et l'arboriculture fruitière et les mesures à prendre au niveau fédéral et cantonal pour soutenir les exploitations gravement touchées.

Politique publique F (Environnement)

Rapport de MM. Cyril Aellen et Eric Leyvraz

Assistent : DETA
M. BARTHASSAT Luc, Conseiller d'Etat
M. MATTHEY Philippe, Secrétaire général
M. MOTTET Vincent, Directeur financier
Mme CORTI Sheba, Directrice RH

Les services de la nature et de l'agriculture ont été fusionnés officiellement le 1^{er} janvier 2016. Pour respecter la LGAF, les comptes sont toujours présentés séparément. Dès le budget 2019 les entités seront présentées de façon regroupée.

Le Concept « Environnement 2030 » a été adopté en janvier 2016 par le Grand Conseil.

C'est une année importante concernant le plan « GEothermie 2020 ». Un projet de loi sur les ressources du sous-sol vient d'être adopté par le Grand Conseil.

Le tri des déchets avec la poubelle verte (distribution au niveau de la Ville de Genève et de certaines communes) est une action qui s'est poursuivie. Un bilan sera fait à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Les tendances sont déjà positives. Concernant le recyclage, selon le Conseiller d'Etat, on a bon espoir d'échapper à la taxe au sac. Les données 2016 ne sont pas encore toutes disponibles mais le taux de recyclage des déchets urbains devrait se situer à environ 47%. Pour 2017, l'objectif ambitieux de 50% est toujours d'actualité grâce à la campagne de la petite poubelle verte et la suppression des tolérances communales. L'objectif 2018 sera affiné au cours de l'été 2017 dans le cadre du PB 2018, une fois les données 2016 disponibles et en tenant compte de la tendance 2017.

Concernant l'eau, la renaturation de l'Aire a été inaugurée en juin 2016. Le dossier de la plage des Eaux-vives avance.

Concernant la Nature et le Paysage, les mesures concernant la biodiversité se sont poursuivies. La collaboration avec le service de l'agriculture pour simplifier les choses au niveau des préavis des autorisations de construire s'est améliorée.

Au niveau de l'agriculture il faut tirer un bilan positif de la valorisation des produits locaux.

Le projet tourbillon (un projet pour regrouper différents services du Département au sein d'un même bâtiment) a dû être malheureusement abandonné, malgré l'approbation du Grand Conseil et des différends du DALE et du DETA. Le DETA cherche toujours à trouver un site pour accueillir les services sur dispersés dans tout le canton (sur 7 sites).

Le DETA a fait de grands efforts pour limiter les charges de personnel : des économies pérennes de l'ordre de CHF 1 100 000 ont été effectuées. L'objectif d'économie des 5 % est réalisé.

L'effort de 5 % doit être fait entre les budgets 2015 et 2018 hors mécanismes salariaux ou variations CPEG. Le DETA est l'un des seuls départements où énormément de personnel est mis à disposition pour d'autres projets (autoroutes, fonds intercommunal des eaux usées, etc.). On met à disposition des personnes payées par le fonds et qui contribuent à le gérer. Ce type de postes doit être isolé de la masse sur laquelle on fait l'effort des 5 %. Ce contexte étant posé, on passe d'un budget de 85 à 80 millions. Il est attendu de la part du DETA un effort de 4,2 millions de F. Le DETA a une petite « marge de sécurité » de 100 000 F par rapport à l'effort de 5 % demandé. Le département souhaite faire une économie de 5 % en francs et en ETP.

Il est évident que ces économies ne sont pas liées à des choix politiques mais à des mesures de gestion.

Un commissaire a demandé des explications sur l'augmentation des dépenses liée aux terrains pollués. Le Département a indiqué qu'il s'agit de provisions comptables légalement obligatoires. La Gravière de Verney doit être assainie. La décision a été prise en novembre 2016 et ne pouvait pas être prévisible. La provision supplémentaire à la ligne 31 est toutefois contrebalancée (les deux objets n'ont rien à voir) par la dissolution de la provision à la ligne 43. En effet, le site de Châtillon contenait une substance considérée comme dangereuse ; ce risque a été déclassé et l'assainissement n'a plus lieu d'être. Les sites contaminés font l'objet d'une observation constante, les risques bougent ainsi que le financement de l'assainissement (pollueur payeur, participation de la Confédération). Il peut y avoir des variations de plusieurs millions de francs d'une année à l'autre.

Concernant les autres grandes variations, il faut prêter attention à la ligne 36 « Charges de transfert ». Le deuxième point concerne les fonds viti-vinicoles : jusqu'à maintenant les flux de ce fonds passaient par le compte de fonctionnement ; on passe dorénavant par le bilan (0.7 millions de F).le montant de 0,7 millions va se retrouver en 42.

Au sujet la ligne comptable 42, il y a la refacturation SIG qui baisse. Plus on réduit des postes, moins on refacture aux SIG. Lorsqu'on diminue des charges, on diminue des revenus également.

Concernant la taxe sur les plus-values foncières, c'est aussi un élément délicat parce que cela dépend du rythme de déclassement. Ce sont les données transmises par l'AFC qui sont comptabilisées.

L'activation des charges du personnel en ligne comptable 43 est liée à l'avancée des projets, aux recours et aux retards.

S'agissant du taux d'échec des recours, sur quatre jugements rendus en 2016, une cause a été perdue, relativement à une clé de répartition des coûts suite à une décision d'assainissement datant des années 90, laquelle a été contestée. Une nouvelle expertise concernant la pollution a été effectuée plus récemment, avec de nouveaux moyens, concluant à ce que les mesures d'assainissement décidées à l'époque ne sont plus nécessaires.

Le Département a fait remarquer que le programme « gestion des eaux » a accueilli la capitainerie, la gestion portuaire, la pêche, etc. Cela apparaît toujours sous la DGNP qui n'existe cependant plus.

Les souches posées dans l'Allondon (p. 34) sont en bois. Elles sont placées dans le lit du cours d'eau afin de créer du chaos dans les écoulements. Il faut relever que, d'une façon générale, plus on renature de cours d'eau, plus on doit les entretenir.

Un commissaire fait remarquer qu'il y a beaucoup de personnes qui s'occupent de la Nature et du Paysage. Un garde-forestier s'occupe de 1 500 ha dans le canton de Vaud.

Dans un souci de simplifier les procédures, le Département, il y a un an et demi, a modifié le règlement pour que tous les arbres (hormis les espèces rares) d'un diamètre de moins de 15 cm puissent être coupés sans autorisation.

M. BARTHASSAT a indiqué qu'il y a encore plein de choses à faire évoluer. En même temps, certains changements permettent de déléguer un peu de travail au privé et de soulager l'Etat.

Concernant la politique agricole, un commissaire a fait remarquer que dans les objectifs, il y a la volonté de promouvoir une agriculture « rémunératrice ». Il se demande toutefois comment il peut avoir une quelconque chance de survivre économiquement dans des conditions où les salaires pratiqués en Europe sont scandaleusement bas. Il y a déjà des différences de salaires entre les cantons suisses (25 % d'écart avec Zurich). Ces objectifs sont très beaux mais on parle d'objectifs absolument impossibles. Si les autorités politiques ne prennent pas les choses en main, la compétitivité de l'agriculture genevoise est complètement impossible.

M. BARTHASSAT est d'avis que c'est au niveau national qu'il faut agir. Toutefois, on parle peu d'agriculture à Berne. On essaie de se réunir avec les cantons de Vaud, du Valais (et on aimerait voir le Tessin et Neuchâtel) pour agir au niveau fédéral. Il s'agit de mettre d'accord les Cantons romands.

Examen de la politique publique « G Aménagement et logement »**(Commissaires rapporteurs : MM. Jacques Béné et Ronald Zacharias)**

Audition du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie représenté par M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat/DALE, M. Christian Goumaz, secrétaire général/DALE, M^{me} Marie-Christine Dulon, directrice générale, office cantonal du logement et de la planification foncière, M. Sylvain Ferretti, directeur général, office de l'urbanisme, et M. Frédéric Dekoninck, directeur financier

Avant de procéder à l'audition du département concerné, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Le rapporteur indique que les comptes de la politique publique « G Aménagement et logement » sont équilibrés, ce qui est un effort à saluer puisque les objectifs ont été atteints. C'est d'autant plus à remarquer que le volume d'activité semble avoir augmenté avec les mêmes effectifs, ce qui est très satisfaisant sur le plan financier.

La sous-commission a également évoqué le traitement des dossiers en demande définitive par rapport au temps de traitement des préavis LDTR qui sont semble-t-il stabilisés.

On constate également une absence remarquable de contentieux. Celui-ci aboutit rarement à ce que l'on donne tort au département puisqu'il a raison dans 99% des cas. Ceux qui font recours sont systématiquement déboutés, ce qui est un bon résultat.

Une amélioration que l'on peut constater dans la pratique est la mise en œuvre d'une présynthèse générant un raccourcissement des délais. M. Hodgers note que la politique publique « G » est large. Il apporte une précision sur l'arrêt évoqué par le rapporteur concernant les rendements admis pour les LUP qui est une question ouverte hautement sensible sur le plan de la politique du logement avec ses prolongements financiers, sociaux et urbanistique. Une commission tripartite réunissant les associations professionnelles, les milieux immobiliers et l'Etat a été mise sur pied avec pour mission de proposer au Conseil d'Etat un mécanisme ajusté qui tienne mieux compte de l'évolution des taux hypothécaires, tout en amortissant l'effet conjoncturel de ceux-ci. Ensuite, cette proposition devra être adoptée par le Conseil d'Etat. L'audition sur cette politique dans le cadre des comptes permet un large débat sur l'avenir

des LUP qui demandent à être évalués, voire le cas échéant modifiés, avec le souci d'une utilisation plus adéquate des ressources publiques dans la politique générale du logement en tenant compte de l'évolution des revenus disponibles et de l'aspect qualitatif de l'habitat recherché par la population.

Politique publique G (Aménagement et logement)

Rapport de MM. Jacques Béné et Ronald Zacharias

Assistent pour le DALE :

- M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat (DALE)
- M. Frédéric DEKONINCK, Directeur financier (DF)
- Mme Marie-Christine DULON, Directrice à l'OLPF
- M. Sylvain FERRETTI, Directeur général, OU
- M. Christian GOUMAZ, Secrétaire général (DALE)

Procès-verbaliste : M. Sylvain MAECHLER

Programme :

1. G01 – Logement et planification foncière
2. G02 – Aménagement du territoire
3. G03 – Conformité des constructions et chantiers
4. G04 – Géodonnées de référence et garantie des droits réels
5. G05 – Protection du patrimoine bâti

Préambule

Sur l'ensemble de la politique G les comptes sont équilibrés. Les charges sont 6.5% en-dessous du budget et les revenus 4.8% au-dessus du budget.

G01 – Logement et planification foncière

M. GOUMAZ explique qu'ils ont poursuivi la politique cantonale en matière de logement ainsi que les discussions avec les partenaires sur les 38 propositions présentées en 2015 (RD 1108). Il ajoute qu'ils ont poursuivi la réflexion autour de l'adoption d'un nouvel article 4A LGZD. Il précise que la problématique des LUP est un enjeu central. Il ajoute qu'il y a une poursuite des efforts en matière de planification foncière. Il relève qu'en matière de LDTR les temps de traitement des préavis sont stabilisés, et que les préavis sont aujourd'hui rendus dans les délais.

Mme DULON indique qu'ils sont rendus dans les délais, à savoir dans les 30 jours, sauf pour les APA qui se traitent sur le siège. Elle précise que le traitement des infractions prend plus de temps.

M. GOUMAZ ajoute que l'IN 156 a été adoptée par le parlement. Il rappelle que cette initiative concerne la question de l'accès à la propriété dans la zone de développement. Il explique que l'arrêt du Tribunal fédéral du 25 septembre 2014 sur les rendements des logements contrôlés a été rendu. Il précise que cela concerne le suivi des procédures. Il relève qu'ils ont essayé de défendre la politique qui était la leur jusqu'à présent. Il indique qu'ils n'ont eu qu'un succès modéré à ce sujet.

M. HODGERS précise que l'affaire n'est pas terminée.

M. GOUMAZ explique qu'il y a également eu l'adoption par le peuple de la loi 11537, ainsi que la mise en œuvre du SI RDU qui est effective aussi pour les allocations servies par l'OCLPF. Il indique qu'au niveau financier les charges sont en diminution de 6.9%, et que les revenus sont en baisse de 3.7% par rapport au budget. Il explique que les charges de personnel sont contenues, à savoir 2.7% en-dessous du budget. Il indique qu'ils réalisent le 5% de réduction des effectifs et qu'ils ont pour principe d'utiliser l'année budgétaire qui précède pour faire les efforts qu'ils concrétisent à un moment donné au budget suivant. Il relève que cela a permis de formaliser ces efforts au projet de budget 2017. Concernant les charges de biens et services, il explique qu'ils sont à 1.2 millions de francs au-dessus du budget à cause des provisions pour débiteurs douteux en lien avec les surtaxes où ils étaient insuffisamment dotés au niveau du budget. Il précise que ce sont des choses difficiles à prévoir. Il ajoute concernant les amortissements du patrimoine administratif qu'ils sont à 1.1 millions de francs au-dessus du budget. Il précise que ce chiffre est lié à des amortissements exceptionnels non prévus en lien avec la démolition anticipée de deux bâtiments propriétés de l'Etat. Il précise qu'il y a un différentiel concernant les charges de transfert, à savoir les subventions. Il explique que les subventions à la pierre sont moins importantes en raison de la conjoncture favorable en matière de taux d'intérêts hypothécaires. Il indique qu'ils ont donc moins besoin de subventionner pour que les plans financiers tournent. Il explique que les allocations ménages privés sont moins élevées, ce qui est dû en particulier à la hausse de 1% du taux d'effort et à la diminution du montant maximal pour les subventions personnalisées. Il relève qu'il y a donc moins d'allocations de logements non subventionnés et de subventions HM, mais qu'il y a plus d'allocations de logements subventionnés car ils ont mis en location des logements HBM. Il indique qu'au niveau des revenus il y a des taxes moins importantes au niveau des surtaxes. Il indique que la proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue est à un taux qui reste bas. Il précise que c'est une bonne chose car cela montre que ce sont les bonnes personnes qui sont dans les logements subventionnés. Il indique que moins de 1% de gens restent dans des logements subventionnés alors qu'ils ont dépassé le barème de sortie. Concernant la part des LUP, il indique qu'ils sont aujourd'hui à 10% et qu'ils étaient à 9.88% en 2015. Il explique que cela progresse vraiment à un rythme lent. Il ajoute que les ressources financières du fond LUP sont bien affectées à des opérations nouvelles, à 92.88%.

G02 – Aménagement du territoire

Concernant l'aménagement du territoire, M. GOUMAZ indique qu'ils poursuivent la politique de développement urbain à travers leur programme ambitieux d'établissement de PLQ. Il ajoute que l'encouragement au développement de logements coopératifs avance et que des périmètres tests sont définis. Il explique que la question est celle du financement des mesures d'équipement. Il indique que des progrès importants ont été effectués l'année dernière à ce sujet avec le fond intercommunal pour le développement urbain de 25 millions de francs par année voté par le Grand Conseil. Il rappelle que ce fond est affecté aux

dépenses des communes en matière d'équipement. Il ajoute qu'il y a une modification de la taxe d'équipement avec un passage au principe forfaitaire et une gestion par les communes. Il précise qu'ils rapprochent ainsi la décision du lieu d'impact. Il indique que sur le PAV les périmètres de droits de superficie ont été signés pour le site de la caserne. Il ajoute qu'ils ont déposé une modification de la loi PAV qui augmente la proportion de nouveaux logements par rapport au nombre d'emplois. Concernant les zones réservées, il relève que les trois premières enquêtes publiques ont été lancées. Il ajoute qu'au niveau du PSIA ils ont continué à travailler avec la Confédération. Il précise que le but est de diminuer la croissance de la charge sonore sur les périodes de nuit à partir de 22 heures. Il explique qu'au niveau financier les charges sont maîtrisées, à savoir 10% en-dessous du budget. Il indique que les revenus sont inférieurs de 7.9% par rapport au budget. Il ajoute que les écarts sur les charges de personnel sont de 400'000 francs de moins, avec une gestion serrée sur ces questions, ce qui leur permet d'anticiper les efforts sur les budgets futurs dans le cadre de la réduction de 5% des charges de personnel. Concernant les charges de biens et de services, il indique qu'ils sont à 2.2 millions de francs en-dessous du budget, avec des règles de gestion strictes.

Un commissaire demande s'il y aura un rapport du Conseil d'Etat concernant la mise en œuvre de la nouvelle méthode du PLQ.

M. HODGERS répond qu'ils ont reçu des commentaires de plusieurs associations professionnelles.

M. GOUMAZ répond qu'ils vont faire une évaluation mais qu'ils ne savent pas s'ils feront un rapport au Grand Conseil.

Ledit commissaire pense qu'il serait bien d'avoir un retour à ce sujet à la commission de l'aménagement.

M. FERRETTI indique qu'il y a eu une réunion de discussion sur le rapport il y a 15 jours pour recueillir les avis formels des partenaires qui vont être associés au rapport. Il ajoute qu'il y aura besoin de refaire une discussion car les attentes sont opposées entre certains partenaires. Il explique que l'administration adapte sa manière de faire à la loi. Il précise qu'il y a un besoin de souplesse demandé par certains partenaires, et une nécessité de rigidité et de consistance légale demandée par d'autres.

M. HODGERS rappelle que ce débat a déjà été fait en commission. Il indique que c'est un débat entre le besoin de souplesse porté par les architectes et les urbanistes, et le besoin de sécurité juridique porté par les juristes et les promoteurs. Il indique que l'arbitrage n'est pas simple et qu'ils n'ont pas suffisamment de recul pour le moment. Il explique qu'au-delà de la sécurité juridique c'est l'incertitude que crée le PLQ à l'égard des riverains qui pose problème. Il pense qu'il faudra quelques années de pratique pour trancher, mais qu'ils ne les ont pas.

M. FERRETTI indique qu'ils n'ont pas encore le recul nécessaire pour juger de la validité de la méthode. Il ajoute qu'ils ont le même outil pour des réalités très différentes, et que la souplesse se situe peut-être à l'intérieur de ces réalités. Il explique qu'il faudrait réussir à avoir une démarche avec laquelle chacun puisse être à l'aise.

M. HODGERS indique qu'ils viendront volontiers en commission de l'aménagement mais que c'est encore un peu tôt.

M. GOUMAZ indique que les revenus divers sont liés aux taxes d'équipement rétrocédées par la FTI. Il précise que cet élément va progressivement peut-être sortir puisque le Grand Conseil a voté une modification de la loi sur la FTI qui fait que c'est désormais la FTI qui construira et qui encaissera les taxes d'équipement. Il indique que l'objectif initialement fixé n'est pas atteint, à savoir 900'000 m² de surface brute de plancher pour le logement. Il précise qu'ils sont à 754'000 m² de surface brute de plancher. Il explique qu'ils restent confiants concernant l'atteinte de la cible initiale. Il précise qu'il y a une accélération forte prévue en 2017 et en 2018 au niveau des PLQ, avec un plan de charges soutenu. Il explique qu'ils souhaitent donc maintenir l'objectif pour l'échéance de 2018.

G03 – Conformité des constructions et chantiers

M. GOUMAZ indique qu'ils ont stabilisé la rapidité des délivrances en matière d'APA. Il précise que 70% des autorisations sont délivrées en 30 jours calendaires. Il explique que l'objectif est de 80%. Il ajoute qu'il leur manque encore l'outil informatique. Il précise que les choses avancent et qu'ils devraient mettre en production un outil informatique en fin d'année d'abord à usage de l'administration et avec une ouverture prévue au printemps 2018 qui permettra le dépôt en ligne des autorisations de construire. Il précise que cela sera dans un premier temps uniquement sur les APA. Il relève qu'ils vont déposer un PL en principe à l'automne pour développer le système pour toutes les autres procédures. Il ajoute que toutes les procédures seront donc traitées de manière dématérialisée. Il indique que le PL permettra de déposer les autorisations de construire sous la forme de maquettes numériques.

Un commissaire demande ce qui a été concrètement fait concernant le traitement des demandes.

M. GOUMAZ répond qu'ils ont augmenté la rapidité sur toute la séquence concernant les APA. Il indique qu'une grande partie des instructions se font sur le siège. Il précise que les préavis qui reçoivent les dossiers tranchent tout de suite. Il précise que s'ils ne peuvent pas le faire ils ont alors un délai de 15 jours. Il indique que les délais sont largement tenus. Il ajoute qu'ils concentrent à un moment donné tous les préavis avant de faire une demande concentrée des demandes de modifications. Il explique qu'avant tous les préavis envoyaient leur préavis, et que celui qui avait son projet recevait 50 demandes qui n'étaient pas forcément coordonnées les unes par rapport aux autres. Il explique que la demande d'un préavis pouvait alors rentrer en contradiction avec la demande d'un autre préavis. Il relève que maintenant il y a une présynthèse, et qu'il y a une demande de complément qui le cas échéant est coordonnée. Il indique que si nécessaire ils font des conférences de préavis pour se mettre d'accord, afin de faire des arbitrages et pour éviter les itérations dans le cadre du projet. Il indique que cela permet d'avoir une meilleure qualité d'instruction et quelque chose de nettement plus cohérent. Il ajoute qu'au niveau des charges ils sont à 312'000 francs en-dessous du budget, à savoir moins 2.7%. Il ajoute que les revenus sont sensiblement au-dessus. Il précise que c'est lié à l'augmentation du nombre de demandes d'autorisations de construire déposées. Il indique que cela a un impact sur les émoluments. Il indique qu'ils traitent ces demandes à effectif constant, ce qui démontre un gain d'efficacité et de productivité de l'OAC. Il précise que l'administration étant plus efficace ils ont eu beaucoup de nouvelles demandes. Il pense que ces nouvelles demandes sont en

partie liées à des mises en conformité maintenant que les réponses sont plus rapides. Il ajoute que 99% de leurs décisions sont soit non contestées soit ratifiées par les tribunaux. Il y a donc moins de 1% de leurs décisions qui sont cassées.

G04 – Géodonnées de référence et garantie des droits réels

M. GOUMAZ indique qu'ils ont réduit de façon sensible les délais de traitement au registre foncier des réquisitions d'inscription. Il ajoute qu'ils ont poursuivi les travaux de modernisation et d'innovation en matière cadastrale. Il explique que les charges sont légèrement en-dessous du budget (139'000 francs, moins 1.5%). Il indique que les revenus sont plus importants que prévu, à savoir plus 6.2%. Il explique que cette augmentation est liée aux actes déposés au registre foncier, élément qu'ils maîtrisent peu. Il relève que le délai moyen de traitement des réquisitions d'inscription au registre foncier était de 73 jours aux comptes 2015, et de 54 jours aux comptes 2016.

G05 – Protection du patrimoine bâti

M. GOUMAZ indique que la poursuite du programme architectural du canton de Genève est un objectif important. Il explique qu'il est essentiel pour les projets urbains d'identifier en amont les objets à vocation patrimoniale pour qu'ils puissent être intégrés dans la conception même des projets. Il ajoute qu'il y a eu l'inscription de l'immeuble Clarté de Le Corbusier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il ajoute que les Journées européennes du patrimoine se poursuivent et qu'elles ont un grand succès. Il relève qu'il y a une nouvelle manifestation, à savoir les Journées européennes des Métiers d'Art. Il indique qu'ils ont poursuivi les travaux sur l'esplanade Saint-Antoine avec un concours lancé par la Ville de Genève afin de retenir un projet répondant au rapport du Conseil d'Etat portant sur la motion 2225. Il ajoute que le Grand Conseil sera prochainement saisi d'un PL pour financer la réalisation de ce site qui sera cofinancé par la Ville, l'Etat et une fondation privée. Il indique qu'ils ont achevé les travaux de clarification des rôles entre l'OPS et la CMNS avec le dépôt d'un PL dont le Grand Conseil a été saisi.

Un commissaire indique que lors de la déposition de certaines autorisations de construire le CNMS par exemple peut se rendre compte que certains objets devraient être recensés ou classés.

M. HODGERS confirme qu'aujourd'hui cela fonctionne comme cela. Il explique que le patrimoine est disséminé et non répertorié. Il indique qu'un propriétaire d'un immeuble qui veut rénover va mandater l'architecte et faire toute la procédure, et qu'à ce moment seulement cela va passer à l'OPS et au CMNS et alors il faudra peut-être tout refaire. Il explique que le patrimoine doit donc être documenté en amont. Il explique qu'ils souhaitent donc entreprendre une cartographie, pour que les propriétaires aient ainsi l'information. Il ajoute que les propriétaires pourront donc prendre contact avec l'OPS en amont.

M. GOUMAZ indique qu'au niveau financier les charges sont tenues et qu'elles sont à 1.9% en-dessous du budget. Il ajoute qu'ils sont à 7.3% au-dessus du budget en termes de revenus, mais que cela représente seulement 22'000 francs. Il explique que 125 objets ont été mis sous protection en 2016. Il ajoute qu'ils ont aussi un programme d'aide à la restauration et que 48 objets y ont bénéficié. Il explique que les préavis de la protection du patrimoine ont été délivrés en 15 jours calendaires dans 85% des cas. Il explique qu'au

niveau des investissements pour les LUP ils ont eu 3 millions de francs d'acquisitions de parcelles et des dotations de 18.9 millions. Il ajoute concernant les interfaces CEVA qu'ils travaillent sur les conventions et que les chantiers démarrent. Il précise que le gros des dépenses va arriver. Il ajoute que les montants des crédits de renouvellement ne sont pas élevés. Il relève qu'ils ont offert des prêts pour 8.4 millions de francs aux coopératives et coopérateurs. Il ajoute qu'ils ont eu des remboursements anticipés de 11 prêts.

Un commissaire demande si le prêt aux coopératives se fait au taux moyen de la dette de l'Etat et si ces prêts sont à 5 ans.

Mme DULON confirme. Elle précise que les coopérateurs sont ceux qui n'ont pas les fonds propres pour acquérir les parts sociales et qui peuvent acquérir un prêt pour autant que les conditions financières soient réalisées. Elle précise que ce sont les mêmes conditions que pour avoir une allocation logement. Elle ajoute qu'ils doivent rembourser le prêt dans les 5 ans.

[Les annexes sont consultables sur la table des rapporteurs lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.]

Examen de la politique publique « H Sécurité et population »

(Commissaires rapporteurs : MM. Olivier Cerutti et Patrick Lussi)

Audition du département de la sécurité représenté par par M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat/DSE, Dominique Ritter, directeur financier/DSE. Spécifiquement pour le programme H05 « Admission à la circulation routière et à la navigation » : M. Didier Leibzig, directeur général de la direction des véhicules DGV/DETA. Pour le programme H06 « Exécution des poursuites et faillites » : MM. Philippe Dufey, préposé de l'office des poursuites/DF, et Christophe Pommaz, préposé de l'office des faillites/DF

Avant de procéder à l'audition du département concerné, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Il indique que la sous-commission a pu se rendre compte que les prestations dans cette politique régaliennne ont été assurées à la population. Les chiffres et les indicateurs sont corrects. Elle s'est attardée sur la bascule informatique à l'office des poursuites compte tenu des difficultés de mise en œuvre rencontrées.

M. Maudet évoque la question de l'organisation et de la prise en charge des manifestations sportives et rappelle qu'une nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017. La finale de la coupe de Suisse ne concerne pas l'exercice 2016.

Il expose les progrès réalisés dans l'obtention des documents et la durée des procédures en matière de naturalisation et de permis divers de séjour et de travail. 2016 est plutôt une année où les choses se sont améliorées. S'agissant du SAPEM et des droits de sortie, il rappelle la procédure instaurée après le drame de la Pâquerette pour les détenus dangereux ainsi que pour les autres en relevant que cela ne concerne pas vraiment les comptes.

La mise en place de Curabilis n'est pas encore parfaite. La cohabitation de diverses catégories d'encadrement (70 gardiens et 130 personnels médicaux pour 92 détenus) donne cependant des signes positifs.

Politique publique H (Sécurité et population)

Rapport de MM. Olivier Cerutti et Patrick Lussi

Assistent : **Département de la sécurité et de l'économie (DSE)**
M. MAUDET Pierre, Conseiller d'Etat - DSE
M. RITTER Dominique, Directeur financier - DSE
M. LEIBZIG Didier, Directeur général de la DGV - DETA

En préambule nous relevons que les comptes sont conformes aux années antérieures, que l'exercice 2016 n'impacte pas la mise en œuvre de la politique H suite aux 12^e provisoire. Nous constatons que les investissements s'inscrivent dans la volonté politique du Conseil d'Etat.

Le Conseiller d'Etat explique que nous sommes à cheval sur 3 départements, il relève que la politique publique H équivaut à 609 millions de francs, soit 7,62% de charges de l'Etat. Il relève que ce chiffre est relativement stable depuis des années. M. LEIBZIG précise qu'il y a 110 millions de revenus en politique M et que les revenus qui figurent en politique publique H ne sont que les émoluments.

Programme H01 – Population, droit de cité et migration

En avant-propos, un commissaire relève qu'il souhaite que les comparaisons se fassent de Compte 2015 à Compte 2016. Il constate qu'en faisant cette comparaison, il n'y a pas 5% de diminution mais une petite augmentation. Il note que la sous-commission préfère faire ce type de comparaison plutôt que de prendre en compte les chiffres du Budget 2016 – 12^e provisoire.

A ce stade, M. MAUDET explique que cela n'est pas pertinent parce que la commission des finances a voté des dépassements de crédits.

M. MAUDET commente la page 4 en expliquant qu'il s'agit grosso modo de l'activité de l'OCPM. Il note que par rapport au budget, il n'y a pas de surprises particulières dans ce domaine.

M. MAUDET commente la page 5 de la présentation et explique qu'un des grands enjeux de 2016 était la mise en œuvre de l'initiative sur l'expulsion des délinquants étrangers acceptée en 2010 et dont les dispositions d'application sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2016. Il note qu'il y a un délai dans la mise en œuvre de cette initiative car il faut que les infractions aient été commises à partir d'octobre 2016 pour le système se mette en route. Il précise qu'en 2016, pour les trois derniers mois de l'année, il n'y a pas eu d'expulsion mais que cela a eu un impact important pour l'office en termes de préparation.

M. MAUDET explique que l'office a beaucoup travaillé sur la nouvelle caserne de la Police de la sécurité internationale et sur le centre de coopération policière et douanière (CCPD) ainsi que sur la construction d'un centre de 50 places pour la rétention administrative (SARA). Il relève que là aussi, il n'y a pas d'impacts financiers de fonctionnement mais que cela a nécessité un gros travail de l'office.

M. MAUDET explique qu'ils ont également travaillé sur la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse qui a débouché sur les textes qui ont été adoptés par les Chambres fédérales en décembre 2016. Il souligne que cela a demandé un très grand travail de préparation. Il relève que c'est entré en vigueur en 2017. Il note encore la mise en œuvre du Plan d'intégration cantonal (PIC) basé sur une convention signée avec la Confédération et relève qu'à ce titre, il s'agit de plusieurs millions par année qui sont payés par la Confédération.

Un commissaire constate qu'il y a des écarts en matière de subventions de la Confédération. Il demande si – en matière budgétaire – les montants sont acquis à posteriori ou si ce sont des sommes encaissés dans l'année.

M. MAUDET répond qu'il y a une dotation sur un plan de 4 ans. Il explique que le PIC est un plan allant de 2014 à 2017 et qu'il va venir prochainement à la Commission des finances pour lui proposer d'activer les dépenses – de façon neutre – en regard du fond qui est octroyé à l'Etat par la Confédération. Il insiste sur le fait que pour le canton, l'opération reste neutre. Il donne l'exemple de M. POGGIA qui viendra prochainement à la Commission des finances pour présenter un dépassement d'un million – payé par la Confédération – pour l'intégration des personnes migrantes. Il note qu'il y a des variations chaque année.

M. MAUDET aborde la page 6 de la présentation et commente les autres projets d'importances stratégiques pour le DSE, à savoir le déploiement complet du nouveau processus de naturalisation. Il note que maintenant le délai est tombé à 18 mois maximum.

Un commissaire demande s'il y a une augmentation de demandes.

M. MAUDET répond par l'affirmative et note qu'il y a eu une absorption du retard. Il souligne que lorsqu'il a pris ses fonctions, il fallait près de 38 mois pour être naturalisé. Il note qu'en trois ans, le délai a été réduit à 18 mois et que le stock a été absorbé en grande partie. Il relève qu'avec l'initiative sur l'immigration de masse ainsi qu'avec les restrictions qui vont rentrer en vigueur en janvier 2018, il y a plus de demandes qui arrivent.

M. MAUDET signale également l'action importante du BIE dans le déploiement d'un dispositif destiné à la prévention des radicalisations religieuses et politiques violentes ainsi que l'action de l'OCPM destiné à réduire le temps d'instruction des demandes pour les papiers d'identités. Il note que dans les deux semaines, les papiers d'identités sont délivrés et précise que cet objectif a été tenu en 2016 mais que cela sera plus difficile en 2017 car le département a réoffert la possibilité aux Suisses qui habitent en France voisine de venir à l'OCPM. Il relève que le délai est maintenant passé à trois semaines.

Un commissaire revient sur le BIE (page 6 de la présentation) tout en faisant référence au genevois qui risque les assises en France pour des violences à l'égard des forces de police et demande s'il y a des cas à Genève.

M. MAUDET répond que non et souligne qu'il n'y a que des cas « d'aspirants djihadistes ».

Un commissaire revient sur les mouvements politiques violents, il demande si une surveillance est opérée et demande ce qui est fait.

M. MAUDET répond qu'il y a eu récemment des arrestations et même des condamnations pour les personnes qui se sont livrés à des déprédations sur le Grand Théâtre.

M. MAUDET commente les écarts pour le pp H01 (page 7 de la présentation).

Un commissaire revient sur les documents d'identités, notamment sur les passeports biométriques qui avaient générés beaucoup de délais. Il demande si c'est maintenant résorbé.

M. MAUDET répond que c'est le cas car cela date maintenant de 2003. Il souligne que les passeports ayant une durée de validité de 10 ans, il y a eu un pic de renouvellement en 2013 mais dit que cela a été anticipé. Maintenant les demandes s'étalent dans le temps.

M. MAUDET note que la nature 46 (page 7 de la présentation) fait référence à l'une des questions, et précise que ce sont des revenus de transfert liés au plan d'intégration.

M. MAUDET explique que concernant les indicateurs et les objectifs de la politique publique H01, ceux-ci sont atteints (page 8 de la présentation). Il note que pour le budget 2018, les valeurs seuils seront vraisemblablement remontées pour avoir des objectifs un peu plus ambitieux.

Programme H02 – Sécurité publique

M. MAUDET explique ici qu'il y a un biais pour la comparaison spécifiquement pour la politique publique H02, car en 2016, le Détachement convoyage et sécurité des audiences a été déplacé à l'Office cantonal de la détention. Il explique que c'est pour cela qu'il y a une augmentation non budgétée en H07.

Un commissaire souhaite avoir des précisions sur les ETP et demande si cela se ressent aussi.

M. MAUDET répond qu'une réponse écrite sera donnée à la sous-commission, ceci en ETP et en francs au sujet de ce déplacement.

Réponse selon courrier du 15 mai 2017 :

- 67.8 ETP pour un montant de 8'174'327 F. en nature 30 « Charges de personnel ».

- 5'060'000 F en nature 31 « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation. »

M. MAUDET commente la page 10 et note qu'il y a eu l'entrée en vigueur de la loi sur la Police au 1^{er} mai. L'inauguration du nouveau poste de Police de la Servette dont l'isolation phonique était déficiente et souligne également que depuis avril 2016, les aspirants de Police sont formés à Savatan.

Un commissaire demande quand il y aura un premier bilan sur la formation centralisée à Savatan.

M. MAUDET explique que Genève s'est engagé avec le Valais et Vaud sur une durée de trois au terme de laquelle, le canton peut choisir de rester ou non. Il pense que le bon moment pour faire un bilan serait plutôt en avril 2018. Il relève toutefois que pour l'instant, le département est content.

M. MAUDET souligne que si on avait voulu continuer la formation à Genève, il aurait fallu rénover complètement le Centre de formation de la Police pour un montant de 55 millions. Il note que c'est une dépense que l'Etat s'épargne.

Un commissaire comprend que les formateurs de la Police genevoise sont maintenant à Savatan. Il demande s'ils sont toujours fonctionnaires de Police, si c'est visible dans les comptes et ou ils paient leurs impôts.

M. MAUDET répond que c'est le cas et souligne que passablement d'entre eux habitent en Valais, voire y habitait déjà. Il précise qu'il y a 10 ou 12 ETP attribué à Savatan comme les autres corps de Police, ces personnes font partie des rares fonctionnaires qui ne pratiquent pas à Genève. Il relève que ce sont des ETP ordinaires.

M. MAUDET rappelle qu'il y a beaucoup de policiers qui habitent dans d'autres cantons et que dès lors, ces personnes payent des impôts là-bas, et que nous n'avons plus d'obligation de résidence dans le canton. Dès lors les 10 formateurs qui sont en Valais payent leurs impôts en Valais, ce qu'ils faisaient déjà avant.

M. MAUDET aborde la page 10 de sa présentation et note le vote de la loi relative aux outils informatiques du service des contraventions, le vote de la loi sur la cybercriminalité et la mise en œuvre (pour la troisième année) de la politique criminelle commune définie en collaboration avec le Ministère public. Le DSE a reçu par ailleurs l'évaluation par l'université de Neuchâtel de la vidéoprotection aux Pâquis qui est actuellement en cours d'étude à la Commission de contrôle de gestion.

Il nous précise que ce sera bien un bilan global qui sera présenté. Il continue sa présentation en citant le projet de loi 12040 destiné à renforcer et moderniser les moyens de protection et l'armement de la police cantonale.

M. MAUDET remarque l'écart pour la H02, en nature 30, concernant le transfert de la brigade de sécurité des audiences (page 12 de la présentation) avec un montant de 8.1 millions. Le bureau des violences domestiques a été quant à lui transféré à la présidence.

Un commissaire aborde la question du bureau des violences domestiques en faisant le lien avec le projet de loi sur la médiation et à l'éventualité de donner cette médiation au PPDT. Il demande s'il est pertinent de conserver l'organe de médiation de la Police en ce sens que cet organe aurait des spécificités particulières.

M. MAUDET note que la médiatrice principale, ici Mme BUGNON, a des relations spécifiques tant avec la Police qu'avec le Procureur général qui lui envoie des dossiers. Il constate avec un an de recul, que cela marche bien. Tout en relevant qu'il ne souhaite pas défaire quelque chose qui fonctionne bien, M. MAUDET pense envisageable d'avoir un centre de médiation global à l'Etat de Genève si telle est la question.

Un commissaire relève que ce n'est pas la question mais note qu'il y a une loi constitutionnelle qui prévoit la médiation et se pose la question de savoir si un projet de loi constitutionnel ne devrait pas être envisagé pour régler cette situation qu'il juge boiteuse. D'autre part il demande où l'organe de médiation se trouve dans les comptes.

M. MAUDET constate que la médiation de la Police est couronnée de succès, à ce stade ceux-ci sont noyés dans les comptes de la police, la médiation de la Police équivaut à 1,8 ETP environ (sur 2000 postes).

M. MAUDET revient à la page 12 de la présentation et aborde les éléments de la ligne 31. Il explique que de nombreuses économies ont été réalisées notamment en matière d'analyses ADN ou encore l'habillement. Il salue l'action de la Police en la matière.

Les commissaires comprennent une baisse notable des cambriolages, cela permet d'économiser sur les frais liés aux analyses ADN. Il demande si c'est réellement significatif et durable.

M. MAUDET répond que c'est le cas, et qu'en 2016, en matière de cambriolage, on est revenu au niveau de celui de 1985 ce qui s'inscrit dans la durée, le trend à la baisse arrive à un seuil incompressible, voir impossible à réduire. Il note que les analyses ADN ont permis de relier différentes affaires l'une aux autres et de faire condamner les délinquants pour plusieurs années, ce qui est prohibitif pour les cambrioleurs. Il relève c'est le résultat du budget de 800 000 francs qui a été alloué pour les analyses ADN.

M. MAUDET passe en revue les charges de transferts H02 (page 13 de la présentation) et note l'excédent de revenu en lien avec un meilleur taux de recouvrement des amendes d'ordres. Il note que le taux de recouvrement est maintenant de 75% et relève l'excellente collaboration avec la DGV.

Suite à une question, il explique que c'est la loi de Pareto, c'est-à-dire que 80% des amendes finissent par être recouvrées et nécessite 20% du personnel du service des contraventions alors que les 20% restants sont difficiles à recouvrer et prennent 80% du personnel du service car ce sont des procédures juridiques, et qu'à un certain moment, les montants sont convertis en jours de prisons. Il souligne que la conversion en jours de prisons coûte à l'Etat mais que si cela n'était pas fait, le taux de recouvrement diminuerait. Il remarque que le gros du retard est maintenant absorbé.

Un commissaire revient sur les émoluments et notamment la baisse de ceux-ci, il demande ce qu'il en sera pour 2017.

M. MAUDET répond que cela a été intégré pour le budget 2017. Il précise que sur le budget 2016, le département n'avait pas anticipé l'effet de progression, car cela était trop tard dans l'année 2015 pour modifier le budget 2016. En 2016, il y a eu un excédent de revenus, mais puisqu'en aout 2016, la baisse a été décidée, cette baisse est anticipée et le budget 2017 n'est donc pas surévalué.

M. MAUDET constate que les objectifs de la Police ont été atteints à satisfaction et que les heures supplémentaires sont en légère progression au vu des engagements pour les manifestations internationales. Par contre

M. MAUDET répond qu'il y a une progression légère car en 2016, il y a eu beaucoup de manifestations internationales. Il précise que le socle des heures supplémentaires, dites structurelles générées par une mauvaise planification est en baisse.

Un commissaire souhaite avoir des précisions sur la caisse de pension de la Police et de la prison. Il souhaite connaître le taux de couverture au 31 décembre, les taux techniques etc.

M. MAUDET relève que cela n'a pas d'impact sur les comptes mais rappelle que pour la Caisse de pension de la police, l'intégralité des rattrapages liés aux annuités et aux promotions est prise en charge par l'Etat contrairement à la CPEG. Cette année, cela va engendrer un coût de 3 millions pour payer le rattrapage de l'annuité, ce qui est une inégalité de traitement avec les autres fonctionnaires. Il note qu'en 2016, il n'y a pas eu d'annuité.

M. MAUDET explique qu'il précisera ces éléments dans le courrier qu'il enverra à la sous-commission.

Courrier du 15 mai 2017 :

« Les taux relatifs à la CP sont les suivants : taux technique : ce taux se situait à 3% en 2016. Taux de couverture global se situait à 105,2 % en 2016.

L'Etat de Genève prend en charge à hauteur de 2/3 (article 30alinéa 4 de la loi sur la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires -LCPFP- B 5 33) le coût de rattrapage lors de promotions pour les affiliés à la CP. En 2016, ce coût s'est élevé à 710'953.70F. Il convient de rappeler que pour les personnes affiliées à la CPEG, l'Etat ne participe pas au coût de rattrapage qui est exclusivement à la charge de la personne promue.

De plus, l'Etat de Genève finance également à hauteur de 2/3 le coût de rattrapage CP en cas de versement de l'annuité pour les collaborateurs dont le traitement dépasse les normes fixées dans la loi (article 30 alinéa 1 de la B5 33) contrairement aux personnes affiliées à la CPEG. Pour 2016, aucun coût n'a eu lieu compte tenu de la suspension de l'annuité. A titre d'information, pour 2017, le montant prévu au budget pour cet élément s'élève à 2'050'860 F.

Concernant les questions relatives aux risques spécifiques de la CP par rapport aux autres caisses et inhérentes à la spécificité des métiers et à l'âge de la retraite des cotisants, une note explicative est en cours d'élaboration par la CP en collaboration avec son actuaire et sera remise à la Commission des finances pour la fin du mois de mai. »

Programme H07 – Privation de liberté et mesures d'encadrements

M. MAUDET poursuit ses explications en annonçant la mise en exploitation de la Brenaz+100, la rénovation de Brenaz 1 et la poursuite des études pour les Dardelles. Il annonce également l'engagement de 40 agents supplémentaires et la mise en exploitation des deux derniers pavillons de Curabilis. Il précise que DATAPEN a été mis en exploitation et que le nouvelle LOPP a été votée. Il termine ces explications à ce sujet en disant que le retard sur les plans d'exécution des sanctions pénales a été rattrapé.

M. MAUDET détaille les écarts présentés à la page 27 de la présentation. Il précise qu'il y a des écarts dans la nature 33 notamment à cause des délais dans des travaux à Champ-Dollon.

Un commissaire demande quelle est la nature des travaux et demande si M. MAUDET fait référence à des travaux concernant la cuisine de Champ-Dollon.

M. MAUDET précise que la cuisine a été refaite pour 500 000 francs et qu'elle est en fonction avec l'accord du chimiste cantonal. Il relève qu'une rénovation totale sera faite lors la rénovation de Champ-Dollon prévue en 2021 et explique que les travaux décalés étaient liés à l'aile de la Pâquerette.

M. MAUDET relève encore le dépassement concernant Les Léchaires et la diminution de la nature 42.

M. RITTER explique qu'en ce qui concerne la nature 42, cette diminution s'explique par un changement de système comptable au SAPEM. Il note qu'auparavant, le SAPEM faisait la facturation brute avec des invitations à payer, seuls ceux qui payaient étaient enregistrés avec en contrepartie des dégrèvements. Maintenant, on retrouve uniquement les montants qui ont été effectivement payés. Il explique qu'il n'y a plus de provisions pour débiteurs douteux.

M. RITTER précise que tout le monde reçoit une facture. Il relève que ce changement fait suite à une recommandation du SAI.

M. LUSSI demande ce qu'implique la diminution des ventes aux détenus.

M. RITTER relève qu'il s'agit des cantines pour les détenus.

M. MAUDET précise qu'il s'agit d'une épicerie qui peut être tenus par les détenus, les recettes allant à l'Etat.

M. MAUDET aborde les indicateurs et explique que certains ne sont pas clairement atteints notamment à cause de la surpopulation de Champ-Dollon. (page 29).

Programme H09 – Sécurité civile et armée

M. MAUDET remarque que tout est stable et note un grand avancement dans le dossier de la caserne des Vernets. Il note également le bon avancement des dossiers sur Epeisses et Aire-la-ville. Il relève aussi le bon avancement du dossier les Sapeurs-pompiers et de la Protection civile.

M. MAUDET note encore l'importance de la réforme du plan OSIRIS et relève un non dépensé sur la nature 30.

M. MAUDET explique qu'un poste a été gelé à cause d'un litige judiciaire, qu'un autre est vacant suite à une longue maladie et qu'il pourrait éventuellement être supprimé. Il note que pour cet office, c'est plutôt une logique de diminution qui prévaut.

M. RITTER précise qu'il y a 80 postes dans cet office.

Un commissaire comprend qu'il y a du non-dépensé parce qu'il y aurait environ 7 engagements à faire.

M. MAUDET note qu'il introduit en général, un délai de carence avant de renouveler le poste afin de voir si ce poste est indispensable au fonctionnement du service et insiste qu'un seul poste a été supprimé en 2017.

Un commissaire demande à quoi correspond le 0.05 ETP dans les agents spécialisés.

M. RITTER réponse qu'il s'agit de deux personnes qui ont le statut d'agents spécialisés à la Landwehr. Ce sont des musiciens professionnels payés à 5%.

M. MAUDET précise qu'une réponse se fera par écrit sur les taux de couverture des places protégées en abris, et que pour l'ensemble les objectifs tout a été tenu.

Réponse du courrier du 15 mai 2017 : « *le pourcentage de places d'abri est de 76% selon les chiffres du mois de janvier 2017* ».

Un commissaire se pose la question de l'utilité du Centre intercantonal sur les croyances.

M. MAUDET dit que le centre extrêmement important surtout dans le contexte de radicalisation. Il souhaite toutefois que les autres cantons investissent plus car il constate que pour l'instant c'est Genève qui subventionne le plus.

INVESTISSEMENT - Comptes 2016

M. MAUDET commente les pages 36 et 37 concernant les investissements. Il note qu'il n'y a pas de dépassement pour la Brenaz. Il précise qu'il y a également 20 millions qui ont été voté pour les études de Meyrin et Mategnin, ces travaux devraient se terminer en 2019. Pour Epeisses et Aire la ville, les crédits d'ouvrage d'un montant de 55 millions au total sont attente devant la commission.

Programme H05 – Admission à la circulation routière et à la navigation

Les commissaires souhaitent avoir un point de situation sur le déplacement du contrôle des autos.

M. LEIBZIG répond que le projet de déplacement de la Direction générale des véhicules existe toujours. Il précise que ce projet figure au PDI pour fin 2027. Il explique que la synergie trouvée avec Police Secours et le service des contraventions existe toujours et précise que le projet est toujours porté par le DSE. Il relève que le projet résulte d'une convention qui a été signé avec la ville de Carouge. En l'état, il n'est pas indispensable de déménager en termes opérationnels.

M. MAUDET insiste sur le fait qu'il y a bien une volonté politique de déménager. Il souligne l'existence d'une convention signée avec Carouge. Il dit que le projet est sérieux mais qu'il est lié au projet immobilier de Bernex nord. Il remarque que l'autoroute est un élément qui doit être développé et qui est un atout pour l'économie.

M. LEIBZIG présente la page 16 du document remis et relève une diminution de charges de personnel de près de 900 000 F ceci pour les mêmes raisons évoqués par M. MAUDET. En ce qui concerne la nature 31, la hausse n'est pas monétaire. Il note que maintenant l'intégralité des poursuites a été transmise au service du contentieux de l'Etat.

M. LEIBZIG précise que la nature 42 intitulée Taxes sont en réalité des émoluments et qu'il y a eu une augmentation de 404'000 francs, ce qui signifie qu'il y a eu plus de prestations fournies en 2016.

M LEIBZIG précise que l'excédent de 14 000 francs est lié à la perception de la RPLF pour le compte de la Confédération et à la participation à la vente des vignettes.

M. LEIBZIG remarque qu'en termes d'ETP, il y a une diminution de 6,1 postes. Il souligne cependant une augmentation d'un ETP auxiliaire qui s'explique par son choix de transformer un ETP fixe en ETP auxiliaire. Il souligne également une diminution dans les agents spécialisés.

M. LEIBZIG explique qu'il arrivera au -5% prévu en fin 2018.

M. LEIBZIG précise qu'au niveau des objectifs, ceux-ci sont atteints, sauf les prestations en ligne. (page 19). Il insiste sur le fait qu'il souhaite prochainement développer de nouvelles prestations supplémentaires pour les prestations en ligne.

Un commissaire souhaite savoir si le contrôle technique périodique pourrait être remis au secteur privé. Il souhaite savoir si cela générerait une perte pour la DGV. Il demande si la DGV peut assumer cette charge et si le délai d'attente est maintenant réduit.

M. LEIBZIG pense que c'est une aberration en ce sens qu'il gère une entreprise bénéficiaire qui n'est pas une charge pour l'Etat. Il insiste sur le fait que perdre un revenu pour l'Etat sera une aberration. Il souligne que la motion qui prévoit le transfert au secteur privé transférerait ce qui est rentable au privé et laisserait ce qui n'est pas rentable à l'Etat. Il remarque cependant que la première visite est déléguée depuis près de 20 ans dans la Canton de Genève.

M. LEIBZIG précise encore qu'il délègue 10 000 expertises à l'extérieur et que La DGV en a fait 110 000 en 2016.

Annexe : Présentation PowerPoint du DSE sur les comptes 2016.

Comptes 2016 - Fonctionnement

H – Sécurité et population

Audition du 27 avril 2017



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

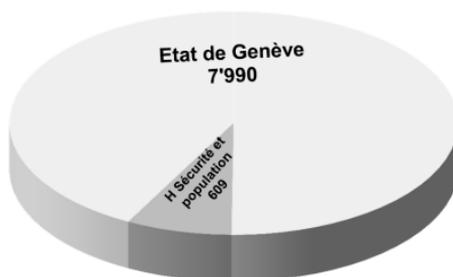
1001 TROUSSEAU 100

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 1

H – Sécurité et population

Charges en millions de francs



- 609 millions, soit 7,62 % des charges de l'Etat de Genève.
- Pour rappel, 7,37 % en 2015 et 7,54 % en 2014.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

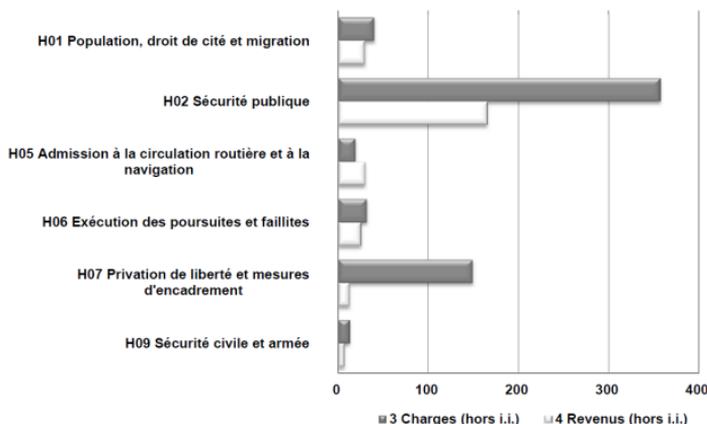
1001 TROUSSEAU 100

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 2

H – Sécurité et population

Charges et revenus en millions de francs par programme



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 3

H01 – Population, droit de cité et migration

COMPTE

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 | Compte 2015 |
|---|--------------------|--------------------|---------------|--------------------|--------------------|
| | | en F | en % | 12èmes prov. | |
| CHARGES | 39'968'543 | -686'596 | -1.7% | 40'655'139 | 38'725'882 |
| 30 Charges de personnel | 25'660'994 | -125'393 | -0.5% | 25'786'387 | 24'586'626 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. | 3'414'442 | 500'510 | 17.2% | 2'913'932 | 3'091'934 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 39'528 | 4'040 | 11.4% | 35'488 | 35'615 |
| 36 Charges de transfert | 10'791'898 | -1'127'434 | -9.5% | 11'919'332 | 10'978'982 |
| 39 Imputations internes | 61'682 | 61'682 | - | - | 32'725 |
| REVENUS | 29'314'723 | -4'674'399 | -13.8% | 33'989'122 | 28'087'339 |
| 42 Taxes | 23'025'466 | -4'484'753 | -16.3% | 27'510'219 | 22'387'443 |
| 43 Revenus divers | 101'880 | 101'880 | - | - | 300'587 |
| 46 Revenus de transferts | 6'184'777 | -294'126 | -4.5% | 6'478'903 | 5'395'223 |
| 49 Imputations internes | 2'600 | 2'600 | - | - | 4'086 |
| RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES) | -10'653'820 | -3'987'803 | 59.8% | -6'666'017 | -10'638'543 |
| Coût d'état-major | -231'492 | 64'416 | -21.8% | -295'908 | -299'575 |
| Coût des prestations de moyens | -6'689'181 | 578'313 | -8.0% | -7'267'494 | -6'849'677 |
| COÛT COMPLET | -17'574'494 | -3'345'075 | 23.5% | -14'229'419 | -17'787'795 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 | Compte 2015 |
|------------------------|---------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|
| | | en ETP | en % | 12èmes prov. | |
| TOTAL POSTES | 226.45 | -2.45 | -1.07% | 228.90 | 207.45 |
| ETP fixes | 202.25 | -7.25 | -3.46% | 209.50 | 193.45 |
| ETP auxiliaires | 21.00 | 4.60 | 28.05% | 16.40 | 10.80 |
| ETP agents spécialisés | 3.20 | 0.20 | 6.67% | 3.00 | 3.20 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 4

H01 – Population, droit de cité et migration

Réalisation du programme de législation :

- Mise en œuvre de l'initiative sur l'expulsion des délinquants étrangers acceptée en votation populaire le 28 novembre 2010 et dont les dispositions d'application sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2016.
- Poursuite, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), l'Office fédéral des constructions et de la logistique et la commune du Grand-Saconnex, des travaux liés au projet de construction d'un centre de départ fédéral (asile) situé en proximité immédiate de l'aéroport. Ce projet prévoit également à terme la relocalisation de la Police de la sécurité internationale (PSI) et du centre de coopération policière et douanière (CCPD) ainsi que la construction d'un centre de 50 places pour la rétention administrative (SARA).

Autres projets d'importance stratégique :

- Préparation de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse acceptée en votation populaire le 9 février 2014 et dont les textes ont été adoptés par les Chambres fédérales en décembre 2016.
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'intégration cantonal (PIC) basé sur la convention signée avec la Confédération.



H01 – Population, droit de cité et migration

Autres projets d'importance stratégique (suite) :

- Le nouveau processus de naturalisation mis en place en 2015 a permis en 2016 de réduire la durée de la procédure fixée à 18 mois maximum en lieu et place de 38 mois en 2014.
- Nouvelle organisation, en collaboration avec le Bureau d'intégration des étrangers (BIE), des cérémonies de prestation de serment qui réunissent jusqu'à 450 nouveaux naturalisés.
- Participation du BIE au déploiement d'un dispositif destiné à la prévention des radicalisations religieuses et politiques violentes et à l'ouverture du site "Gardez le lien" dédié à cette problématique.
- Poursuite de la mise en œuvre des mesures organisationnelles prises par l'OCPM pour réduire le temps d'instruction des demandes et fluidifier l'accès du public aux guichets.



H01 – Population, droit de cité et migration

Justification des principaux écarts :

Nature 30 Charges de personnel

Non dépensé en raison de la vacance de postes.

Nature 36 Charges de transfert

Rétrocession à la Confédération de la part des émoluments sur les documents d'identités moins importante que prévue.

Nature 42 Taxes

Revenus moins élevés que prévu pour :

- le service Suisses (1,9 million) compte tenu de la suspension de l'application de la convention pour les suisses résidant en France;
- le service étrangers (2,5 millions) compte tenu de l'activité cyclique variant d'une année à l'autre.

Nature 46 Revenus de transferts

Ecart dû à l'ajustement du montant reçu de la Confédération aux dépenses effectives annuelles du PIC. Le différentiel est comptabilisé au bilan dans un compte d'avance sur subvention de la Confédération.



H01 – Population, droit de cité et migration

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|---|-----------------|---------|-------|-------|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Améliorer l'image de l'OCPM par un accroissement de la qualité des prestations délivrées | | | | | | |
| 1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale | Qualité | 17,40 % | 4 % | N/A | 2 % | 2019 |
| 1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice | Efficience | 162 | 140 | 151 | 150 | 2019 |
| 2. Assurer le respect des délais de départ dans le cadre des procédures de renvoi Dublin | | | | | | |
| 2.1 Taux de renvois Dublin exécutés | Efficacité | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 2019 |
| 3. Promouvoir les prestations en ligne via | | | | | | |
| 3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne | Efficacité | 9 | 7 | 6 | 10 | 2019 |
| 3.2 Taux d'utilisation des prestations disponibles en ligne | Efficacité | 24 % | 20 % | 12 % | 25 % | 2019 |
| 4. Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière | | | | | | |
| 4.1 Taux d'interdictions d'entrée proposées par le canton et acceptées par le SEM | Qualité | 94 % | N/A | N/A | 95 % | 2019 |
| 4.2 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LASI (Loi sur l'asile) | Efficacité | 38 % | 50 % | 38 % | 55 % | 2019 |
| 4.3 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LÉtr (Loi fédérale sur les étrangers) | Efficacité | 45 % | N/A | N/A | 60 % | 2019 |
| 4.4 Taux de personnes en détention administrative renvoyées (LÉtr et LASI) | Efficacité | 82 % | 85 % | 78 % | 85 % | 2019 |
| 5. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers | | | | | | |
| 5.1 Nombre de partenariats avec les communes genevoises | Efficacité | 8 | 6 | 0 | 4 | 2017 |
| 5.2 Part du budget du Programme d'intégration cantonal (PIC) alloué au financement de cours de français | Efficacité | 19 % | 28 % | 18 % | 28 % | 2017 |



H02 – Sécurité publique

COMPTE

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 | Compte 2015 |
|---|---------------------|--------------------|---------------|---------------------|---------------------|
| | | en F | en % | 12èmes prov. | |
| CHARGES | 358 700 094 | -15'889 573 | -4.2% | 374'589 667 | 363'784 856 |
| 30 Charges de personnel | 285'304'943 | -10'725'088 | -3.6% | 296'030'031 | 290'019'287 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. | 56'237'498 | -3'935'640 | -6.5% | 60'173'138 | 53'761'283 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 4'101'551 | 323'040 | 8.5% | 3'778'511 | 4'238'076 |
| 34 Charges financières | 328'516 | 2'737 | 0.8% | 325'779 | 389'743 |
| 36 Charges de transfert | 11'077'829 | -1'772'279 | -13.8% | 12'850'108 | 12'564'319 |
| 39 Imputations internes | 1'649'758 | 217'658 | 15.2% | 1'432'100 | 2'812'148 |
| REVENUS | 165'775 652 | 11'938 213 | 7.8% | 153'837 439 | 149 648 119 |
| 42 Taxes | 124'132'349 | 14'938'994 | 13.7% | 109'193'355 | 110'708'770 |
| 43 Revenus divers | 2'935'813 | -1'139'187 | -28.0% | 4'075'000 | 547'401 |
| 45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc. | 0 | 0 | - | - | 1'312 |
| 46 Revenus de transferts | 37'981'710 | -1'885'274 | -4.7% | 39'866'984 | 37'850'247 |
| 49 Imputations internes | 725'781 | 23'681 | 3.4% | 702'100 | 540'390 |
| RESULTAT (REVENUS - CHARGES) | -192'924'442 | 27'827'786 | -12.6% | -220'752 228 | -214'136'737 |
| Coût d'état-major | -2'573'785 | 840'216 | -24.6% | -3'414'001 | -3'533'733 |
| Coût des prestations de moyens | -59'457'429 | -3'590'434 | 6.4% | -55'866'995 | -59'242'676 |
| COÛT COMPLET | -254'955'656 | 25'077'569 | -9.0% | -280'033'225 | -276'913'145 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 | Compte 2015 |
|------------------------|-----------------|--------------------|---------------|-----------------|-----------------|
| | | en ETP | en % | 12èmes prov. | |
| TOTAL POSTES | 1'964.50 | -41.05 | -2.05% | 2'005.55 | 1'976.54 |
| ETP fixes | 1'942.70 | -60.65 | -3.03% | 2'003.35 | 1'969.94 |
| ETP auxiliaires | 20.30 | 18.10 | 822.73% | 2.20 | 5.00 |
| ETP agents spécialisés | 1.50 | 1.50 | - | - | 1.60 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 9

H02 – Sécurité publique

Réalisation du programme de législation :

- Entrée en vigueur au 1^{er} mai 2016 de loi sur la police et déploiement de la nouvelle structure organisationnelle (police-secours, police de proximité et police routière, police internationale et police judiciaire).
- Elaboration de 5 règlements d'application, à savoir : le règlement sur l'organisation de la police, le règlement général sur le personnel de la police, le règlement sur l'organe de médiation de la police, le règlement instituant le conseil consultatif de sécurité et les règlement sur les émoluments et les frais de police.
- Inauguration du nouveau poste de police de la Servette comprenant un poste de police de proximité et un poste de police-secours incluant un groupe de suivi judiciaire (GSJ).
- Depuis avril 2016, formation des aspirants de la police à l'Académie de police de Savatan.

Autres projets d'importance stratégique :

- Vote en février par le Grand Conseil de la loi relative aux outils informatiques du service des contraventions (L 11702).
- Vote en avril par le Grand Conseil de la loi relative à la lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité (L 11788).



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 10

H02 – Sécurité publique

Autres projets d'importance stratégique (suite) :

- Mise en œuvre de la nouvelle politique criminelle commune (PCC 2016-2018) définie en collaboration avec le Ministère public et qui comporte désormais sept axes à savoir :
 - la lutte contre les violences;
 - la sécurité de l'espace public;
 - la sécurité et la mobilité;
 - la lutte contre la délinquance financière;
 - la lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir;
 - la lutte contre la cybercriminalité;
 - la lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leur fonction.
- Evaluation par l'université de Neuchâtel de la vidéoprotection aux Pâquis qui démontre une perception positive des habitants. Dans le cadre du crédit d'investissement existant, extension du dispositif autorisé par le Grand Conseil.
- Participation de la police à la plateforme de lutte contre les extrémismes radicaux.
- Dépôt par le Conseil d'Etat du projet de loi 12040 destiné à renforcer et moderniser les moyens de protection et l'armement de la police cantonale.



H02 – Sécurité publique

Justification des principaux écarts :

Nature 30 Charges de personnel

Non dépensé en raison notamment des éléments suivants :

- Transfert de la brigade de sécurité des audiences sur le programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" validé par la Commission des finances à hauteur de 8,17 millions.
- Autres transferts neutres (bureau des violences domestiques sur le programme O09 "Intérieur", etc.) validés par la Commission des finances à hauteur de 1,17 million.

Nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Non dépensé en raison des éléments suivants :

- Transfert de la brigade de sécurité des audiences sur le programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" validé par la Commission des finances.
- Dotation complémentaire à la provision pour débiteurs douteux du service des contraventions.
- Diverses économies (entretien et réparation véhicules, analyses ADN, habillement, carburant, fournitures et matériel de bureau). Ces éléments ont d'ores et déjà été pris en considération lors de l'élaboration du budget 2017.



H02 – Sécurité publique

Justification des principaux écarts (suite) :

Nature 36 Charges de transfert

Non dépensé en raison des éléments suivants :

- Transfert des subventions du bureau des violences domestiques sur le programme 009 "Intérieur" validé par la Commission des finances.
- Subventions moindres aux organismes compte tenu des règles de gestion mises en œuvre par le Conseil d'Etat.

Nature 42 Taxes

L'excédent de revenus est en lien avec une augmentation des amendes d'ordres et des contraventions ainsi que de l'activité du service des contraventions (émoluments).

Nature 43 Revenus divers

Diminution due principalement à la non réalisation de la dissolution de provision du Service des contraventions (SDC). Cet élément a d'ores et déjà été pris en considération lors de l'élaboration du budget 2017.

Nature 46 Revenus de transfert

Diminution due principalement à la diminution de la participation de la Ville de Genève aux dépenses de sécurité sur son réseau routier selon le décompte établi par le DETA.



H02 – Sécurité publique

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|--|-----------------|--------|--------|--------|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine | | | | | | |
| 1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants) | Efficacité | 5,9 | 5 | 6,1 | 4 | 2018 |
| 1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants) | Efficacité | 30 | 38 | 35,2 | 34 | 2018 |
| 1.3 Evolution du nombre de cambriolages résidentiels (année de référence 2011) | Efficacité | -47 % | -32 % | -38 % | -40 % | 2018 |
| 2. Augmenter le taux d'élimination des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine | | | | | | |
| 2.1 Taux d'infractions éliminées (intégrité corporelle) | Efficacité | 83 % | 85 % | 80 % | 88 % | 2018 |
| 2.2 Taux d'infractions éliminées (atteintes au patrimoine) | Efficacité | 8 % | 14 % | 7,6 % | 20 % | 2018 |
| 3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain | | | | | | |
| 3.1 Taux d'engagement des effectifs sur le terrain | Efficacité | 13,3 % | 17,5 % | 14,7 % | 18 % | 2018 |
| 3.2 Taux d'interventions prioritaires réalisées dans un délai maximum de 7 minutes 30 secondes après un appel | Efficacité | 51 % | 60 % | 50 % | 80 % | 2018 |



H02 – Sécurité publique

| | Type Indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|---|-----------------|-------|-------|---------|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 4. Recruter et former des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité | | | | | | |
| 4.1 Effectif policiers (Gendarmerie, PSI et PJ) | Efficacité | 1407 | 1440 | 1382.30 | 1514 | 2018 |
| 5. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière | | | | | | |
| 5.1 % des accidents avec influence de l'alcool | Efficacité | 57 % | 62 % | 68 % | 55 % | 2018 |
| 6. Assurer la sécurité lors d'événements diplomatiques | | | | | | |
| 6.1 Nombre d'heures d'événements diplomatiques nécessitant la présence de la police de la sécurité internationale | Efficacité | 2535 | 2000 | 2619 | 2000 | 2018 |
| 6.2 Nombre d'heures réalisées pour la sécurité des événements diplomatiques | Efficacité | 53465 | 52000 | 62008 | 55000 | 2018 |
| 6.3 Nombre d'heures réalisées par le détachement de protection rapprochée | Efficacité | 12972 | 18000 | 13344 | 20000 | 2018 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 15

H05 – Admission à la circulation routière et à la navigation

COMPTE

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|---|-------------------|--------------------|---------------|-----------------------------|-------------------|
| | | en F | en % | | |
| CHARGES | 18'928'685 | 1'036'692 | 5.8% | 17'891'993 | 16'716'828 |
| 30 Charges de personnel | 13'816'281 | -867'393 | -5.9% | 14'683'674 | 13'631'666 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. | 5'064'642 | 1'891'129 | 59.6% | 3'173'513 | 3'037'704 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 40'513 | 9'808 | 31.9% | 30'705 | 39'098 |
| 39 Imputations internes | 7'249 | 3'149 | 76.8% | 4'100 | 8'360 |
| REVENUS | 29'989'343 | 419'045 | 1.4% | 29'570'298 | 29'656'711 |
| 42 Taxes | 29'299'612 | 404'314 | 1.4% | 28'895'298 | 28'979'261 |
| 46 Revenus de transferts | 689'731 | 14'731 | 2.2% | 675'000 | 677'450 |
| RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES) | 11'060'658 | -617'647 | -5.3% | 11'678'305 | 12'939'883 |
| Coût d'état-major | -430'273 | 142'589 | -24.9% | -572'862 | -423'270 |
| Coût des prestations de moyens | -6'011'451 | -2'158'789 | 56.0% | -3'852'662 | -5'890'806 |
| COÛT COMPLET | 4'618'934 | -2'633'847 | -36.3% | 7'252'781 | 6'625'807 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|------------------------|---------------|--------------------|---------------|-----------------------------|---------------|
| | | en ETP | en % | | |
| TOTAL POSTES | 118.76 | -6.10 | -4.89% | 124.86 | 117.17 |
| ETP fixes | 116.06 | -6.30 | -5.15% | 122.36 | 116.17 |
| ETP auxiliaires | 2.00 | 1.00 | 100.00% | 1.00 | - |
| ETP agents spécialisés | 0.70 | -0.80 | -53.33% | 1.50 | 1.00 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 16

H05 – Admission à la circulation routière et à la navigation

Réalisation du programme de législation :

- La DGV a poursuivi le développement de prestations en ligne en analysant la possibilité d'implémentation d'un guichet virtuel 24/24 afin de faciliter les démarches administratives auprès du public.

Autres projets d'importance stratégique :

- Le projet de déménagement de la DGV sur la commune de Bernex en synergie avec Police-secours et le service des contraventions s'est poursuivi avec les différents acteurs (PL 10305).



H05 – Admission à la circulation routière et à la navigation

Justification des écarts :

Nature 30 charges de personnel : l'écart global de -867'393 F est essentiellement expliqué par la non-utilisation de tous les postes attribués suite au "personal stop" décidé par le Conseil d'Etat.

Nature 31 autres charges d'exploitation : l'écart de +1'891'129 F est dû essentiellement à la dotation de la provision sur dépréciations de créances (charges non monétaires) qui a été supérieure à celle prévue au budget.



H05 – Admission à la circulation routière et à la navigation

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|--|-----------------|-----|-----|-----|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours | | | | | | |
| 1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois) | Efficacité | 4,5 | 4,5 | 5 | 5 | 2019 |
| 1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours) | Efficacité | 0 | 0 | 0 | 0 | 2019 |
| 1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois) | Efficacité | 2,5 | 2,5 | 2 | 3 | 2019 |
| 2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'aptitude médicale | | | | | | |
| 2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours) | Efficacité | 0 | 0 | 0 | 0 | 2019 |
| 2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours) | Efficacité | 0 | 0 | 0 | 0 | 2019 |
| 3. Promouvoir les prestations en ligne | | | | | | |
| 3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne | Efficience | 9 | 10 | 9 | 12 | 2019 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 19

H06 – Exécution des poursuites et faillites

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 en F | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|---|--------------------|----------------------------|----------------|-----------------------------|--------------------|
| CHARGES | 31'814'486 | -6'484'331 | -16,9% | 38'298'817 | 38'682'497 |
| 30 Charges de personnel | 28'355'807 | -1'148'939 | -3,9% | 29'504'746 | 28'738'463 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. | 3'269'886 | -5'150'258 | -61,2% | 8'420'144 | 9'674'387 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 120'809 | 10'382 | 9,4% | 110'427 | 125'369 |
| 34 Charges financières | 296 | 296 | - | - | - |
| 39 Imputations internes | 67'689 | -195'811 | -74,3% | 263'500 | 146'278 |
| REVENUS | 30'820'774 | -7'603'915 | -19,8% | 38'424'689 | 38'437'135 |
| 42 Taxes | 25'091'617 | -5'455'972 | -17,9% | 30'547'589 | 29'790'131 |
| 43 Revenus divers | 2'287 | 2'287 | - | - | 218 |
| 44 Revenus financiers | 1'001 | -499 | -33,3% | 1'500 | 194 |
| 49 Imputations internes | 5'725'869 | -2'149'731 | -27,3% | 7'875'600 | 8'646'592 |
| RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES) | -993'712 | -1'119'584 | -889,5% | 125'872 | -245'363 |
| Coût d'état-major | -631'810 | 88'968 | -12,3% | -720'178 | -525'956 |
| Coût des prestations de moyens | -11'001'176 | -2'276'004 | 26,1% | -8'725'172 | -11'082'350 |
| COÛT COMPLET | -12'626'698 | -3'306'620 | 35,5% | -9'320'078 | -11'853'668 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 en ETP | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|------------------------|---------------|------------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|
| TOTAL POSTES | 256,32 | -0,98 | -0,38% | 257,30 | 237,84 |
| ETP fixes | 229,45 | -20,35 | -8,15% | 249,80 | 229,04 |
| ETP auxiliaires | 25,87 | 18,37 | 244,93% | 7,50 | 7,80 |
| ETP agents spécialisés | 1,00 | 1,00 | - | - | 1,00 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 20

H06 – Exécution des poursuites et faillites

Réalisations de projets prioritaires

Office des poursuites :

- Mise en œuvre du nouvel outil de l'OP (OPUS) à la fin du premier trimestre 2016.
- Réflexion participative sur le fonctionnement de l'office devant aboutir au redéploiement des ressources internes.
- Révision de la documentation du système de contrôle interne liée à la réorganisation et le nouvel outil informatique (OPUS).
- Continuation des programmes de formations internes et ceux en lien avec les autres cantons romands.

Office des faillites :

- Appropriation du système d'information (ORFEE). Intérêts croissants des autres cantons pour ce système permettant à l'avenir de mutualiser les ressources informatiques et réduire les coûts de maintenance et d'évolution.
- Mise à jour des directives et modèles en lien avec le contrôle interne.
- Délai et qualité du traitement des dossiers respectent la loi fédérale.
- Optimisation du service des ventes et des processus y relatifs.



H06 – Exécution des poursuites et faillites

Justifications des écarts

Nature 30 - Charges de personnel (-1 ETP et -1.1 million)

- Contrainte supplémentaire fixée par le Conseil d'Etat de respecter le PB2016.
- Anticipation des économies à fournir au budget 2017 et à l'horizon 2018.

Nature 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-5.2 millions)

- L'écart s'explique principalement par le changement des schémas comptables à l'OP, suite à la mise en service d'OPUS. Ceci a pour conséquence une forte diminution des charges (nature 31) et des produits (nature 42), les débours et leurs refacturations aux créanciers n'étant plus comptabilisés dans les comptes de l'Etat mais dans un module comptable auxiliaire. L'impact de ce changement sur le résultat est neutre.



H06 – Exécution des poursuites et faillites

Justifications des écarts

Nature 42 - Taxes (-5.5 millions)

- Même explication que la nature 31.

Nature 49 - Imputations internes (-2.1 millions)

- Arrêt temporaire de la facturation des frais de poursuites aux services de l'Etat suite à la mise en service du nouvel outil informatique (OPUS). Durant ce laps de temps, les encaissements des débiteurs ont eu lieu et un certain nombre de poursuites se sont closes avant que ne soit émise une facture aux services de l'Etat.
- Certains services de l'Etat ont initié moins de poursuites en 2016.



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 23

H06 – Exécution des poursuites et faillites

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|--|-----------------|-------|-------|-------|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer | | | | | | |
| 1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer | Efficacité | 48 | 15 | 41 | 10 | 2020 |
| 2. Optimiser l'efficacité au niveau du traitement des procédures de poursuites | | | | | | |
| 2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur | Efficience | 1'451 | 1'500 | 1'469 | 1'500 | 2020 |
| 3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite. | | | | | | |
| 3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites | Qualité | 0 | ≤1 | 0 | ≤1 | 2020 |
| 3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne) | Efficience | 38 | 42 | 41 | 42 | 2020 |
| 4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites. | | | | | | |
| 4.1 % des clients servis en moins de 30 min | Efficacité | 46.3% | 90% | 87% | 100% | 2020 |
| 4.2 % des clients servis en moins de 20 min | Efficacité | 31.9% | 80% | 70% | 90% | 2020 |
| 4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours | Efficacité | 90% | 100% | 90% | 100% | 2020 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 24

H07 – Privation de liberté et mesures d'encadrements

COMPTE

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 en F | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|---|---------------------|----------------------------|---------------|-----------------------------|---------------------|
| CHARGES | 149'002'922 | 13'835'721 | 10.2% | 135'167'201 | 130'112'534 |
| 30 Charges de personnel | 107'535'262 | 7'660'042 | 7.7% | 99'875'220 | 95'333'464 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. | 28'253'389 | 4'803'599 | 20.5% | 23'449'790 | 21'160'557 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 871'815 | 240'512 | 38.1% | 631'303 | 635'498 |
| 34 Charges financières | 54'663 | 0 | 0.0% | 54'663 | 63'447 |
| 36 Charges de transfert | 12'250'683 | 1'128'408 | 10.1% | 11'122'275 | 12'886'468 |
| 39 Imputations internes | 37'110 | 3'160 | 9.3% | 33'950 | 33'100 |
| REVENUS | 12'315'034 | -5'088'294 | -29.2% | 17'403'328 | 13'191'396 |
| 42 Taxes | 4'488'131 | -471'295 | -9.5% | 4'959'426 | 4'634'781 |
| 43 Revenus divers | 171'934 | 171'934 | - | - | 1'936'484 |
| 44 Revenus financiers | - | -900 | -100.0% | 900 | 33 |
| 46 Revenus de transferts | 7'626'193 | -4'816'809 | -38.7% | 12'443'002 | 6'607'770 |
| 49 Imputations internes | 28'776 | 28'776 | - | - | 12'328 |
| RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES) | -136'687'888 | -18'924'015 | 16.1% | -117'763'873 | -116'921'138 |
| Coût d'état-major | -970'094 | 178'010 | -15.4% | -1'146'104 | -1'161'588 |
| Coût des prestations de moyens | -31'046'190 | -903'651 | 3.0% | -30'142'539 | -26'044'766 |
| COÛT COMPLET | -168'704'172 | -19'651'656 | 13.2% | -149'052'516 | -144'127'492 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 en ETP | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|------------------------|---------------|------------------------------|--------------|-----------------------------|---------------|
| TOTAL POSTES | 834.67 | 21.27 | 2.61% | 813.40 | 748.89 |
| ETP fixes | 830.87 | 26.07 | 3.24% | 804.80 | 725.29 |
| ETP auxiliaires | 3.80 | -4.80 | -55.81% | 8.60 | 22.80 |
| ETP agents spécialisés | - | - | - | - | 0.80 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 25

H07 – Privation de liberté et mesures d'encadrements

Réalisation du programme de législation :

- Mise en œuvre de la planification pénitentiaire :
- Mise en exploitation des deux derniers pavillons de mesures à Curabillis.
- Mise en exploitation de Brenaz +100.
- Rénovation de Brenaz 1.
- Poursuite des études pour le nouvel établissement Les Dardelles.
- Poursuite du recrutement d'agents de détention avec l'engagement de 40 agents.

Autres projets d'importance stratégique :

- Mise en production de l'outil d'extraction de données pénitentiaires (DATAPEN).
- Vote par le Grand Conseil en novembre 2016 de la loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP).
- Mise en œuvre des plans d'exécution de la sanction pénale (PES).



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 26

H07 – Privation de liberté et mesures d'encadrements

Justification des écarts :

Nature 30 Charges de personnel

Dépassement dû au transfert de la brigade de sécurité des audiences en provenance du programme H02 "Sécurité publique" et validé par la Commission des finances.

Nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Dépassement dû au transfert de la brigade de sécurité des audiences en provenance du programme H02 "Sécurité publique" et validé par la Commission des finances.

Nature 33 Amortissements du patrimoine administratif

Diminution due au décalage de certains investissements.

Nature 36 Charges de transfert

Dépassement dû aux coûts des placements dans l'établissement concordataire Les Léchaïres et validé par la Commission des finances.

Nature 42 Taxes

Diminution due notamment à une diminution des amendes encaissées par le service d'application des peines et mesures, une diminution des ventes aux détenus et une diminution des loyers encaissés par le service de probation et d'insertion.



H07 – Privation de liberté et mesures d'encadrements

Justification des écarts (suite) :

Nature 46 Revenus de transfert

Diminution liée au décalage de l'ouverture de Curabilis et de La Brenaz+100 ainsi qu'en raison de la baisse des placements par les autres cantons dans les établissements ouverts de Montfleury et Le Vallon.



H07 – Privation de liberté et mesures d'encadrements

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|--|-----------------|--------|--------|--------|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Mise en œuvre de la planification pénitentiaire | | | | | | |
| 1.1 Nombre de places de détention pénale à disposition | Efficacité | 728 | 737 | 644 | 990 | 2022 |
| 1.2 Proportion de personnes en détention avant jugement à Champ-Dollon | Efficacité | 58 % | 55 % | N/A | 100 % | 2022 |
| 1.3 Taux de réalisation des PES et des PEM | Qualité | 67 % | 90 % | N/A | 100 % | 2021 |
| 2. Recruter et former du personnel pénitentiaire | | | | | | |
| 2.1 Effectif total en personnel pénitentiaire | Efficacité | 833.55 | 817.80 | 748.10 | 999 | 2021 |
| 2.2 Taux d'encadrement du personnel pénitentiaire | Efficacité | 1:1,14 | 1:1,25 | 1:1,16 | 1:1,27 | 2022 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 29

H09 – Sécurité civile et armée

COMPTE

| COMPTE | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|---|--------------------|--------------------|--------------|-----------------------------|--------------------|
| | | en F | en % | | |
| CHARGES | 12'880'832 | -277'010 | -2.1% | 13'157'842 | 13'097'083 |
| 30 Charges de personnel | 10'434'137 | -122'889 | -1.2% | 10'557'026 | 10'399'060 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. | 820'029 | -221'759 | -21.3% | 1'041'788 | 845'732 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 328'770 | 23'751 | 7.8% | 305'019 | 373'193 |
| 36 Charges de transfert | 914'570 | -63'289 | -6.5% | 977'859 | 950'801 |
| 37 Subventions à redistribuer | 332'242 | 101'242 | 43.8% | 231'000 | 438'512 |
| 39 Imputations internes | 51'086 | 5'936 | 13.1% | 45'150 | 89'785 |
| REVENUS | 7'085'089 | 164'776 | 2.4% | 6'920'313 | 7'005'011 |
| 41 Patentes et concessions | 35'730 | 0 | 0.0% | 35'730 | 35'730 |
| 42 Taxes | 943'958 | 136'718 | 16.9% | 807'240 | 774'133 |
| 43 Revenus divers | 2'127'905 | 27'905 | 1.3% | 2'100'000 | 2'068'580 |
| 44 Revenus financiers | 387'937 | -9'006 | -2.3% | 396'943 | 396'717 |
| 46 Revenus de transferts | 3'232'877 | -89'523 | -2.7% | 3'322'400 | 3'256'765 |
| 47 Subventions à redistribuer | 332'242 | 101'242 | 43.8% | 231'000 | 438'512 |
| 49 Imputations internes | 24'439 | -2'561 | -9.5% | 27'000 | 34'573 |
| RESULTAT (REVENUS - CHARGES) | -5'795'744 | 441'785 | -7.1% | -6'237'529 | -6'092'073 |
| Coût d'état-major | -94'128 | 27'018 | -22.3% | -121'146 | -126'707 |
| Coût des prestations de moyens | -9'601'911 | -225'259 | 2.4% | -9'376'652 | -13'981'870 |
| COÛT COMPLET | -15'491'783 | 243'544 | -1.5% | -15'735'327 | -20'200'649 |

POSTES

| POSTES | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|------------------------|--------------|--------------------|---------------|-----------------------------|--------------|
| | | en ETP | en % | | |
| TOTAL POSTES | 77.65 | -6.95 | -8.22% | 84.60 | 79.20 |
| ETP fixes | 76.60 | -5.20 | -6.36% | 81.80 | 78.20 |
| ETP auxiliaires | 1.00 | -1.80 | -64.29% | 2.80 | 1.00 |
| ETP agents spécialisés | 0.05 | 0.05 | - | - | - |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 30

H09 – Sécurité civile et armée

Réalisation du programme de législation :

- Poursuite des travaux pour la libération anticipée du site de la caserne des Vernets par l'armée.
- Dans le cadre de réforme sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, finalisation du rapport préconisant une réduction du nombre d'organisations de protection civile et une professionnalisation du premier niveau de conduite.

Autres projets d'importance stratégique :

- Etude pour l'adaptation du dispositif Osiris et la mise en place d'un nouvel état-major de conduite (EMCC).
- Poursuite des travaux avec la ville et les communes dans le cadre du dispositif de défense incendie et de secours dont l'objectif principal est de réduire les temps d'intervention et de définir une nouvelle doctrine d'engagement, dans une mixité renforcée, pour les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.



H09 – Sécurité civile et armée

Justification des principaux écarts :

Nature 30 Charges de personnel

Non dépensé dû à la vacance de postes.

Nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Non dépensé sur les charges de matériel, de fourniture et de location.

Nature 37 Subventions à redistribuer

Dépassement lié à des subventions de la Confédération en faveur des communes dans le domaine des abris de protection civile. Cet écart se retrouve également sous la nature 47 "Subventions à redistribuer".

Nature 43 Taxes

Excédent de revenus dû principalement à l'augmentation des produits de location d'abris.

Nature 47 Subventions à redistribuer

Dépassement lié à une subvention de la Confédération en faveur des communes. Cet écart se retrouve également sous la nature 37 "Subventions à redistribuer".



H09 – Sécurité civile et armée

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|--|-----------------|---------|---------|---------|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires et les astreints à la protection civile | | | | | | |
| 1.1 Taux d'accomplissement des formations par les sapeurs-pompiers entrés en cours | Efficacité | 95,17 % | 95 % | 95,84 % | 95 % | 2020 |
| 1.2 Taux d'accomplissement des formations de base par les astreints à la protection civile entrés en cours | Efficacité | 90,46 % | 90 % | 88,08 % | 90 % | 2020 |
| 2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile | | | | | | |
| 2.1 Nombre de corps de sapeurs-pompiers inspectés annuellement | Efficacité | 13 | 14 | 14 | 15 à 16 | 2020 |
| 2.2 Nombre d'organisations de protection civile inspectés annuellement | Efficacité | 2 | 4 | 3 | 4 | 2020 |
| 3. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal | | | | | | |
| 3.1 Kataplan 2 : Nombre de scénarii établis, accompagnés d'une étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention | Efficacité | 18 | 21 | 18 | 27 | 2019 |
| 4. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacement de service militaire en comparaison nationale | | | | | | |
| 4.1 Ecart en % entre le canton et la valeur nationale des demandes de déplacement de service militaire accordées pour les cours de répétition | Qualité | -2,53 % | +/- 3 % | -2,53 % | +/- 3 % | 2020 |
| 5. Exécuter les tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération, dans les affaires militaires | | | | | | |
| 5.1 Ecart en % entre les montants engagés pour l'exploitation des infrastructures militaires et ceux octroyés par la Confédération (ETP, matériel,...) | Efficience | 0 % | +/- 5% | N/A | +/- 5 % | 2020 |
| 5.2 Taux de réalisation des prestations logistiques requises par la Base logistique de l'armée | Efficacité | 100 % | 95 % | N/A | 95 % | 2020 |



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1792 - 1815

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 33

Comptes 2016 - Investissements

H – Sécurité et population

Audition du 27 avril 2017



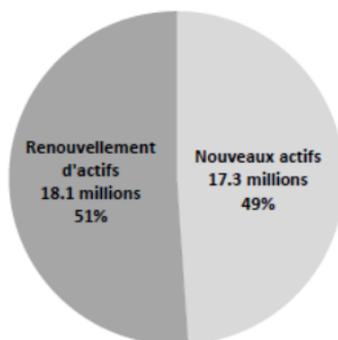
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1792 - 1815

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 34

Comptes 2016 - Investissements



- 35,4 millions, soit 6,41 % des investissements de l'Etat de Genève.
- Pour rappel, en 2015, 52 millions, soit 8,25 % des investissements de l'Etat.

Comptes 2016 - Investissements

Principaux investissements de l'année 2016 :

Loi 10418 Etablissement Curabilis (1,78 million)

Finalisation des équipements et des décomptes de construction.

Loi 10759 Système d'information de l'office des poursuites (1,4 million)

Poursuite des développements pour une mise en service complète en 2017.

Loi 11254 Les Dardelles - Etude (1,05 million)

Suite au processus d'appel d'offres, adjudication du mandat permettant de débiter les études.

Loi 11272 Brenaz+100 (9,05 millions)

Finalisation des équipements et des décomptes de construction.

Lois 11578-11579-11580 Relocalisation de la caserne des Vernets (2,20 millions)

Poursuite des études pour les sites d'Epeisses et Aire-la-Ville et début des travaux préparatoires pour la construction du site de Meyrin-Mategnin.

Comptes 2016 - Investissements

Principaux investissements de l'année 2016 (suite):

Crédits de renouvellement – Office des bâtiments (12,38 millions)

Crédits de renouvellement – Département de la sécurité et de l'économie (4,36 millions)

Crédits de renouvellement – Direction générale des systèmes d'information (1,28 million)



Politique publique H (Sécurité et population) - Offices des poursuites et faillites

Rapport de MM. Olivier Cerutti et Patrick Lussi

Assistent : Département de la sécurité et de l'économie (DSE)

M. DUFÉY Philippe, préposé à l'Office des poursuites

M. POMMAZ Christophe, préposé à l'Office des faillites

M. RITTER Dominique, directeur financier du DSE

En préambule, c'est en connaissance des éléments perturbateurs dus au changement de système informatique et du rapport la commission de contrôle que nous avons réalisé cette audition.

A ce stade, les flux financiers sont sensiblement les mêmes, la seule conséquence est l'engagement de personnel auxiliaire nécessaire à la bascule informatique.

D'autre part, nous observons que vu l'absence de budget en 2016, les explications sur le nombre de ETP sur les trois dernières années devront être mieux contrôlée à l'avenir.

En ce qui concerne le volant des imputations interne, ces dernières impactent les charges de manière conséquente. Afin de clarifier ces éléments nous devons mieux comprendre l'évolution des services concernés année après année.

Nous relevons à ce jour, et au vu du contexte des difficultés de mise en œuvre du logiciel, aucune poursuite juridique n'a été engagée contre l'Etat de Genève à ce jour.

Programme [H06 – Offices des poursuites et faillites]

M. POMMAZ indique qu'il n'y a pas de remarque particulière par rapport aux comptes. On a pu dégager une réduction de ses coûts (demandée par le CE) plus vite que prévu. Il y a eu un bénéfice dégagé plus vite que prévu, étant donné l'utilisation du nouvel outil informatique (qui remonte à 2012-2013) et la nouvelle organisation réalisée en deux temps (fin du « taylorisme » et plus de polyvalence, revalorisation du cahier des charges). Ce sont des retours sur investissement qui ont permis d'engager des auxiliaires pour résorber les retards résultant de la bascule informatique.

Un commissaire remarque qu'il s'agit de budgets consolidés. Il est difficile pour les commissaires de faire la comparaison et de déterminer quel office est concerné au niveau de l'écart des revenus.

M. POMMAZ indique qu'au niveau de l'Office des faillites, il n'y a rien de particulier si ce n'est la réduction de 5 % demandée par l'Etat.

M. DUFÉY explique que dans l'ancien système, on encaissait tout et on mettait comme charge les débours qu'on devait payer à la poste et autre.

M. DUFÉY. C'est ce que l'on voit dans le support visuel (p. 22) : « L'écart s'explique principalement par le changement des schémas comptables à l'OP, suite à la mise en service d'OPUS. Ceci a pour conséquence une forte diminution des charges (nature 31) et des produits (nature 42), les débours et leurs refacturations aux créanciers n'étant plus comptabilisés dans les comptes de l'Etat mais dans un module comptable auxiliaire. L'impact de ce changement sur le résultat est neutre. »

Un commissaire indique qu'il n'est pas comptable. Il propose que l'on obtienne une note à ce sujet pour pouvoir la joindre au rapport à la commission des finances. Il s'agit tout de même de 5.2 millions de F. On aimerait savoir exactement où va cet argent et qui est responsable de ce changement.

M. POMMAZ précise qu'en 2015, pour l'Office des faillites, les émoluments encaissés étaient de 2 081 389 ; en 2016, ils étaient de 2 253 789. On a une légère hausse des émoluments.

Un commissaire remarque qu'il y a une baisse générale des revenus de 7 millions (p. 20 du support visuel). On aimerait avoir l'explication.

M. RITTER indique qu'à la page 68 du dossier, on a les comptes en ce qui concerne les poursuites ; à partir de la page 70, c'est les faillites. Cela permet de faire la différence dans le détail.

Un commissaire revient sur la page 20 du support visuel. Il demande s'il y eu une demande de dépense supplémentaire.

M. RITTER répond par la négative, de mémoire. Il rappelle que le budget en douzièmes est hors dépassement de crédit. On n'a pas les dépassements de crédit autorisés par la commission des finances.

Un commissaire comprend que le coût complet s'élève à plus de 12 millions de F. Il demande comment on peut expliquer le coût des prestations de moyens à 11 millions.

M. RITTER explique qu'il s'agit de répartitions. Ce sont des données extracomptables qui ne passent pas par la commission des finances. Le coût des états-majors (P01, P02) est calculé et reventilé au niveau des offices. Le coût des prestations et moyens est lié aux bâtiments (P04) et à la DGSI (P05). Il y a toute une règle de répartition.

Un commissaire demande si cette règle est la même d'année en année.

M. RITTER indique que c'était la même méthode entre 2015 et 2016, ainsi que dans les 5 dernières années. Il y aura un changement en 2018 étant donné les changements informatiques. L'informatique est au prorata des postes utilisés.

Le même commissaire demande une note sur le calcul du coût des prestations de moyens (évolution de la méthode sur les 5 dernières années). Il s'agit tout de même de 12 millions par an.

M. RITTER indique qu'il demandera directement à ceux qui s'occupent de la manipulation.

Un commissaire remarque que dans la justification de la nature 30 on a une diminution d'un ETP et de 1.1 million. On a de la peine à comprendre le lien avec la colonne de la présente page.

M. POMMAZ explique qu'il s'agit de la comparaison entre budget et comptes 2016.

M. DUFÉY remarque qu'il s'agit de la première ligne, « total postes », qui reprend cette baisse d'un ETP. Il s'agit des conséquences de l'engagement d'auxiliaires supplémentaires pour résorber les retards.

Le même commissaire rappelle qu'on n'a pas encore de budget 2016 ; on a des douzièmes. C'est ce qui lui pose un problème de compréhension. Il demande ce qui a conduit à offrir 20 postes de plus entre le budget et les comptes.

M. RITTER remarque que la question est pertinente. Entre les douzièmes et les comptes, on est à équivalence à un ETP près. Mais il y a une augmentation entre les comptes 2015 et 2016.

M. DUFÉY explique qu'il s'agit des auxiliaires qu'on a dû engager.

Un commissaire demande la justification de cette augmentation. C'est le passage des 238 aux 257 ETP qui l'intéresse. Dans la justification des écarts, on ne parle que de la diminution d'un ETP.

M. RITTER explique que ce qui s'est sans doute passé est que le budget 2015 était de 257 postes alors que les comptes 2015 réels étaient à 237. C'est probablement la raison de cette différence. Il n'a pas le budget 2015 sur lui ; il va faire confirmer cette explication et faire une note.

M. DUFÉY rappelle qu'il s'agit du changement de schéma comptable.

Un commissaire indique que l'on se retrouve avec des éléments comptables qui ne sont pas comparables. Il manque la donnée du budget 2015. On devrait avoir le même nombre d'ETP en 2015 et 2016.

M. RITTER est d'avis que le budget 2015 devait se trouver dans les 250 et quelque ETP. Il n'y a pas eu de différence entre les budgets 2015 et le projet de budget 2016, qui n'a pas été voté mais dont on a repris les données. Globalement, si on prend le budget 2015 et les comptes 2016, on devrait être avec le même total d'ETP. Mais la ventilation est différente entre les ETP fixes et auxiliaires. On mettra dans la réponse les chiffres du budget 2015 pour comprendre l'évolution. C'est la référence qui manque ici, surtout quand il y a une année sans budget. Le budget en douzièmes de la nature 30 a repris les éléments du budget 2015. Pour les francs, on a repris les francs du budget 2015 avec l'ajout des éléments liés aux modifications de taux, notamment à cause de la CPEG.

M. POMMAZ rappelle que l'on respecte les 5 % demandés.

Un commissaire explique que la séance vise à ce qu'on comprenne les documents qu'on leur transmet. Ces notes sont nécessaires à la compréhension.

Un commissaire demande à ce qu'il y ait aussi un complément par rapport à la nature 42. Il comprend que les taxes ne vont pas directement dans les comptes de l'Etat. Il faudrait que la commission des finances ait aussi la justification du changement de comptabilité. On a une somme non négligeable qui ne sera plus dans les comptes de l'Etat.

M. DUFÉY indique que l'outil a commencé en production le 29 mars. On a de nouveaux détails sur les montants effectifs qui sont encaissés ou dépensés. Avant, on refacturait tout comme taxe. Aujourd'hui, on extourne les débours.

Un commissaire remarque que l'on sort des comptes de l'Etat des montants non négligeables. Il faut donc savoir pourquoi ce changement.

M. DUFÉY indique que ce sont principalement des frais de notification post-logistiques. Avant, on facturait tout.

Un commissaire précise qu'il est question d'un « module comptable auxiliaire ». Ce module n'est pas présent dans les comptes. Il demande une explication écrite précise à ce sujet. Dans la justification de la nature 49 (p. 23 du support visuel), il demande si la facturation se fait toujours quelque part ou si elle est oubliée.

Un commissaire est d'avis qu'il s'agit d'imputations internes. C'est la même chose au niveau juridique : si une décision est contestée et que le citoyen a raison, il y a des frais et émoluments, mais l'Etat ne se fait pas de factures à lui-même.

Les commissaires remarquent qu'il s'agit d'une baisse de 2 millions.

Un commissaire demande ce que l'on entend par « arrêt temporaire ».

M. RITTER propose de faire une note par rapport à l'arrêt temporaire. On se trouve sur des imputations internes : la contrepartie des 2.1 millions représente des charges qu'on ne retrouve pas dans d'autres services de l'Etat. Si l'on est un service de l'Etat et que l'on fait une démarche de poursuites, on ne reçoit pas une facture : ils font la facture mais la charge va se retrouver en nature 39 pour nous et en 49 pour eux. On est uniquement sur des opérations internes à l'Etat. Il ne s'agit pas de facturations à des tiers.

Un commissaire déclare qu'il ne faudrait pas que ces imputations internes faussent les comptes.

M. RITTER explique qu'en cas de problème, cela est de toute façon reporté à l'année suivante.

Un commissaire demande si l'arrêt est lié aux modifications informatiques.

M. DUFÉY est d'avis que cela est lié. Il reviendra avec la précision.

M. RITTER indique que l'on se trouve dans des liens entre services de l'Etat. Globalement, les chiffres s'annulent. Il n'y aura pas d'impact sur le résultat. En brut, il peut y avoir un accroissement de charges ou de revenus.

Un commissaire en vient aux indicateurs (p. 24 du support visuel). Il remarque qu'en 2020 on pose l'objectif de 10 jours de délai entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer (point 1). On est passé de 41 à 48 entre 2015 et 2016. Il demande des explications à ce sujet.

M. DUFÉY remarque que dans le rapport de gestion du CE, on explique qu'on a basculé dans le nouvel outil informatique dans le deuxième trimestre 2016. On a dû arrêter d'alimenter l'ancien outil en procédures. On a eu des rétrodélais très importants ; on a dû arrêter de travailler sur certaines prestations. On a donc accumulé avant, pendant et après le démarrage de l'outil des retards très importants. A la fin 2015, on avait déjà accumulé du retard étant donné que les personnes devaient tester le nouvel outil sans augmentation de postes. Fin mai-juin 2016 on est passé à 70 jours de temps de traitement. Cela a baissé en juillet et est remonté en août. On a pu engager des auxiliaires et le temps a de nouveau diminué. On est à 24 jours actuellement. Cela est remonté légèrement par rapport à décembre (20 jours) parce que certaines demandes ont été considérées comme abusives et ont donc été suspendues. On a aussi eu une anomalie : on a des demandes que l'on aurait dû recevoir dans le nouvel outil mais qui ne nous sont pas parvenues. L'Etat a injecté le 23 décembre 12 000 réquisitions en plus.

M. DUFÉY indique que les stocks baissent et qu'on est meilleurs tous les jours. On est à 24-25 jours. L'objectif pour 2017 est de dix jours.

Un commissaire demande ce qui a conduit à donner comme objectif 15 jours à l'indicateur 2016.

M. DUFÉY remarque que l'on ne pouvait pas anticiper cela en 2015. On ne pensait pas que la mise en place aurait ces conséquences et on voulait basculer fin 2015. Actuellement, les stocks baissent et les temps de traitement baissent.

Un commissaire comprend qu'on est à 0 en termes de nombres de condamnations de l'Etat (point 3.1). Il demande s'il y a beaucoup de plaintes.

M. DUFÉY indique qu'on n'a pas de condamnation de l'Etat en 2016 ni d'actions en responsabilité. On pensait mettre une provision mais il n'y a pas eu d'actions. Il y a eu des menaces de plainte mais on n'a pas eu de demandes formelles au tribunal.

M. DUFÉY indique qu'il y a des conditions pour parler d'un dommage. C'est là que les créanciers et leurs avocats font la part des choses. Les conditions ne sont en général pas remplies. L'Etat se défend ; si on a fauté, on négocie. Il n'y a pas de prétention ouverte à l'heure actuelle.

Un commissaire demande si des dossiers sont en négociation à l'heure actuelle.

M. DUFÉY répond par la négative. En revanche, on a un cas de séquestre abusif contre un avion. Le prétendu lésé réclame au créancier les frais d'un séquestre abusif. Le créancier met en cause l'Etat de Genève. C'est suivi par l'Etat. Ils pourraient réclamer un million mais on est très serein sur l'issue de cette procédure. Hormis ce cas on n'a pas d'action contre l'Etat. On reçoit à titre personnel les décisions de retard. Il faut rappeler que l'Etat n'est pas responsable si le débiteur est introuvable.

Un commissaire s'intéresse au point 3.2 « Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne) ». Il demande si la diminution du nombre de faillites va permettre d'atteindre l'objectif 2020 et si le travail se fait de manière sereine.

M. POMMAZ indique qu'un ancien arrêt du TF expliquait qu'un préposé avec 33 faillites en gestion est surchargé. Aujourd'hui, les nouveaux outils et l'organisation des métiers permettent de se fixer à peu près à 42 dossiers par collaborateur sans trop de problème. Il rappelle que derrière une faillite, il y a des différences énormes de dossiers. La faillite du Servette FC n'est pas un dossier de la même nature qu'une succession répudiée sans actif. Cet indicateur est un peu subjectif.

Un commissaire s'interroge sur l'évaluation du personnel. Il demande si l'évaluation a eu lieu, par rapport à tout ce qui s'est passé en 2016.

M. DUFÉY déclare qu'on se trouve à fin mars à 44 % pour le taux d'évaluation des ETP. On a suspendu de nombreuses choses. L'objectif est d'atteindre 80 % d'ici la fin de l'année.

M. POMMAZ précise que l'Office des faillites est à 98 %.

Le même commissaire demande, en termes de formation continue, comprend que cela se passe bien.

M. DUFÉY remarque que le but aujourd'hui est de rattraper tout ce qui n'a pas été fait. On revient de loin. Il n'y pas que ceux qu'on envoie à la formation romande, mais il faut aussi qu'on s'intéresse aux nouveaux venus. On est plus serein par rapport à l'outil aujourd'hui. On va arriver à des indicateurs plus convenables.

Un commissaire demande à quel moment on atteindra des indicateurs plus convenables.

M. DUFÉY indique qu'on atteindra les objectifs en ce qui concerne les dix jours à la fin de l'année. Il y a ensuite les autres délais (micro). Pour le temps d'envoi du procès-verbal, on n'était pas très bons : on était à 30 jours fin 2014, 30 jours fin 2015, et à moins de 20 jours fin 2016. Les demandes d'extraits du registre des poursuites sont traitées dans la journée. L'idée est d'inciter les gens à utiliser l'outil informatique.

Un commissaire rappelle que le budget en douzièmes est le budget 2015 auquel on ajoute les dépassements votés par la commission des finances.

M. RITTER indique que ce sont des notions pas toujours évidentes à comprendre. Au niveau de la gestion, on a le budget douzièmes et les accords de la commission des finances qui s'appelle « budget évolué ». Dans la présentation des comptes 2016, le CE a décidé de présenter le budget douzièmes sans les dépassements de crédit votés par la commission des finances. Au niveau technique, il est vrai qu'on a dû gérer plusieurs types de budget pour qu'on atteigne le budget douzièmes en plus des règles du CE supplémentaires.

Un commissaire comprend que cela n'est pas simple au niveau de la gestion. Mais on peut s'attendre à une diminution des charges en 2016.

M. DUFÉY indique qu'il faut qu'on reste prudent. Le retour sur investissement n'est pas vraiment visible pour le moment ; certaines tâches prennent plus de temps. Il y a encore des lourdeurs et des anomalies de l'outil. Mais parfois on gagne beaucoup de temps avec des choses qui profitent à plusieurs services de manière transversale. L'objectif est d'atteindre les temps de traitement compatibles avec les objectifs.

Un commissaire remarque que certains services demandent de nombreux ETP en plus.

M. RITTER rappelle qu'il y a 4 points sujets à une note complémentaire : une note sur le changement de méthode pour les natures 31 et 42, une note sur les prestations de moyens, une note sur la nature 30, et une note sur la nature 49 (imputations internes).

Annexes :

- *Comptes 2016 politique H06*
- *Support visuel sur la politique H06*

[Les annexes sont consultables sur la table des rapporteurs lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.]

Examen de la politique publique « I Justice »

(Commissaires rapporteurs : M^{mes} Emilie Flamand-Lew et Françoise Sapin)

Audition du Pouvoir judiciaire représenté par M. Olivier Jornot, procureur général et président de la commission de gestion du pouvoir judiciaire, M. Stéphane Esposito, membre de la commission de gestion du pouvoir judiciaire, M. Patrick Becker, secrétaire général, et M. Thierry Mazamay, directeur des finances

Avant de procéder à l'audition du Pouvoir judiciaire, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

La sous-commission a examiné des trois points saillants de l'activité judiciaire en 2016 :

- 1) une surcharge important de l'activité du tribunal de police avec beaucoup d'oppositions aux ordonnances pénales du service des contraventions et l'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral sur l'expulsion des délinquants étrangers, ce qui signifie probablement que l'activité va continuer à être importante ces prochaines années ;
- 2) la création d'une Chambre supplémentaire au tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant pour faire face à l'augmentation des cas (la pérennisation de cette chambre est envisagée par la commission de gestion du Pouvoir judiciaire) ;
- 3) un léger tassement du nombre de mesures de contrainte traitées par le TAPI. Toutes les charges de fonctionnement ont été maîtrisées puisqu'elles sont inférieures tant au budget 2016 aux douzièmes provisoires qu'aux comptes 2015. Cela s'explique notamment par les mesures d'économies prises par le Pouvoir judiciaire suite à la coupe votée par le Grand Conseil, ce qui avait forcé à prendre des mesures telles que le blocage des formations ou le non-engagement de stagiaires. Ces mesures ont continué à déployer partiellement leurs effets sur 2016.

Du côté des revenus, il y a de nouveau un exercice exceptionnel avec des revenus réguliers plus importants (les émoluments et les frais de la justice pénale notamment), mais également des confiscations pénales qui ont été plus importantes que prévu.

Parmi les éléments discutés, il y a la question des crédits de renouvellement qui se montent pour l'instant à 2 millions de francs par an essentiellement pour l'informatique. Le montant de 400 000 F de crédits de renouvellement prévus dans le PDI inquiète la commission de gestion du Pouvoir judiciaire puisque cela serait largement insuffisant.

Par définition, les confiscations pénales sont difficiles à prévoir d'une année à l'autre. On sait qu'il y a un certain socle au-dessous duquel on descend rarement. Par contre, on ne peut pas prévoir les confiscations extraordinaires. Du coup, la question du désaccord comptable qui a déjà eu l'occasion d'être évoqué, notamment lors de l'audition du SAI, a également été abordée. Cela concernait le moment de la comptabilisation de ces confiscations partagées. Cette question avait été évoquée en commission des finances concernant l'amendement de 15 millions de francs sur les revenus déposé en décembre dernier. Le Pouvoir judiciaire a dit à la sous-commission que cela ne correspondait pas à une affaire particulière qu'il aurait été décidé de comptabiliser aux comptes 2017 mais bien à une nouvelle estimation en précisant que la pratique du Pouvoir judiciaire qui avait toujours comptabilisé cela au moment où la décision de partage de l'office fédéral de la justice est rendue.

M. Jornot indique que le TAPI traite l'ensemble des mesures de contrainte du droit des étrangers lorsque la loi prévoit qu'il peut y avoir un contrôle judiciaire, en particulier toutes les demandes de mise en détention. Son activité, dans ce domaine est exclusivement liée à l'activité de l'autorité qui prononce les détentions, c'est-à-dire la police. Ce n'est lié ni à la justice elle-même ni à l'attitude des justiciables puisque systématiquement une mise en détention fait l'objet, de par la loi, d'un contrôle judiciaire. L'activité dans ce domaine a augmenté de manière considérable sur les années 2013 à 2015 (on était passé de 276 à 774 dossiers traités par le TAPI) ce qui était dû à une volonté de la police et sa hiérarchie d'utiliser de façon plus intense la détention administrative.

Le Pouvoir judiciaire ne dispose pas de chiffres sur les durées de détention en tant que telles. La plus grande partie des affaires ont une durée qui ne dépasse généralement pas la prolongation des 3 mois qui, le cas échéant, est requise à nouveau devant le Tribunal des mesures de contraintes.

M. Jornot observe que les dépenses pour indemnisations l'article 429 du Code de procédure pénal), sont en augmentation.

La durée de détention provisoire est fonction de la composition sociologique de la population pénale qui est particulière à Genève. La

détention provisoire va forcément être utilisée de façon plus grande lorsque les personnes n'ont aucune attache avec le canton.

M. Jornot estime que l'autorité qui gère la détention doit aussi assumer le coût des mesures de substitution.

Politique publique I (Justice) – Pouvoir judiciaire

Rapport de Mmes Françoise Sapin et Emilie Flamand-Lew

Que soient remerciés ici MM. Olivier Jornot, président de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire (CGPJ), Stéphane Esposito, magistrat, membre de la CGPJ, Patrick Becker, secrétaire général du PJ, et Thierry Mazamay, directeur des finances du PJ, pour leur accueil, ainsi que Mme Virginie Moro pour son procès-verbal.

Un document très complet est remis aux commissaires et figure en annexe au présent rapport.

Vue d'ensemble

M. Jornot souligne les trois points saillants de l'activité judiciaire en 2016, qui se reflètent dans les comptes :

- une surcharge importante de l'activité du Tribunal de police, résultant de l'impact des nouvelles dispositions fédérales sur l'expulsion des délinquants étrangers et de l'augmentation du nombre d'oppositions aux ordonnances pénales du Service des contraventions ;
- la création d'une chambre supplémentaire au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), occupée par des juges suppléant-e-s, en raison du volume de cas à traiter. La pérennisation de cette chambre temporaire est envisagée, le nombre de dossiers ne semblant pas en voie de diminuer.
- un léger tassement concernant le nombre de mesures de contrainte traitées par le Tribunal administratif de première instance (détenue administrative), après de fortes augmentations constatées ces dernières années.

Globalement les charges de fonctionnement ont été maîtrisées : s'élevant à 170.9 millions de francs, elles sont inférieures aux douzièmes 2016, ainsi qu'aux comptes 2015 (-5.4%, ou -2.25% si l'on ne tient pas compte des charges non monétaires). Ces écarts s'expliquent par les mesures d'économie prises par le PJ en 2015 suite à la coupe linéaire votée par le Grand Conseil, qui ont continué à déployer leurs effets en partie sur 2016.

Du côté des revenus, l'exercice 2016 se révèle à nouveau exceptionnel, ceux-ci se montant à 71.4 millions. Par rapport aux douzièmes 2016, on constate un écart de 11.6 millions s'agissant des revenus considérés comme réguliers (émoluments civils, frais de la justice pénale, amendes) et de 21.2 millions pour les confiscations pénales, par définition aléatoires.

Questions des commissaires

Une question est posée sur les crédits de renouvellement, qui se montent pour l'instant à 2'000'000 CHF/an, mais pourraient redescendre à 400'000 CHF/an dans le programme décennal des investissements du CE. Cette perspective inquiète fortement la CGPJ, qui avait obtenu un amendement de la part du Grand Conseil pour augmenter la somme prévue dans le programme en cours de crédits de renouvellement, afin de pouvoir faire aux besoins en matière de maintenance et d'adaptation des systèmes informatiques.

Les forts écarts constatés sur les revenus font ensuite l'objet d'une discussion. M. Jornot indique que les confiscations pénales sont par nature non-budgétisables. On ne met pas zéro franc au budget, car on sait que chaque année voit un certain nombre de confiscations, avec un montant minimal qui semble toujours atteint, mais des confiscations imprévues peuvent toujours survenir, soit du fait de la justice genevoise, soit du Ministère public de la Confédération, qui peut effectuer des confiscations donnant lieu à un partage avec le canton.

A ce sujet, est évoqué le désaccord comptable entre le SAI et la CGPJ, concernant le moment de la comptabilisation des revenus issus de confiscations partagées (pour rappel, le PJ attend une décision de partage de l'Office fédéral de la justice, tandis que le SAI estime que la somme devrait être comptabilisée dès lors que le PJ en a connaissance). MM. Becker et Jornot indiquent que l'amendement de +15'000'000 CHF sur les revenus, déposé sur le budget 2017 en décembre, ne correspond pas à une seule et même affaire et à une volonté de contredire le SAI, la pratique du PJ ayant d'ailleurs été constante en la matière.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

COMPTES 2016

Audition du Pouvoir judiciaire en sous
commission par les députés rapporteurs
Séance du 12 avril 2017



COMPTES 2016

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| 1. <u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u> | Page |
| Annexe 1 : Compte de fonctionnement avec natures à 3 positions..... | 3 |
| Annexe 2 : Réalisation des projets et explication des écarts..... | 4 |
| Annexe 3 : Compte de fonctionnement avec natures à 3 positions par programme et prestations | 9 |
| Annexe 4 : Représentation graphique par prestations..... | 10 |
| | |
| 2. <u>COMPTE D'INVESTISSEMENT</u> | |
| Annexe 5 : Synthèse du compte d'investissement du pouvoir judiciaire | 12 |



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

COMPTES 2016

1. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Publication des comptes Décembre 2016
I01 Pouvoir judiciaire

I01 Pouvoir judiciaire

Annexe 2

Département responsable : PJ

COMPTE

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|---|---------------------|--------------------|---------------|-----------------------------|---------------------|
| | | en F | en % | | |
| CHARGES | 171'645'912 | -35'167 | -0.0% | 171'681'079 | 181'050'592 |
| 30 Charges de personnel | 124'223'917 | -949'909 | -0.8% | 125'173'826 | 123'866'038 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. | 44'649'487 | 1'145'484 | 2.6% | 43'504'003 | 54'765'310 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 2'068'458 | 5'208 | 0.3% | 2'063'250 | 1'951'062 |
| 34 Charges financières | -330 | -5'330 | -106.6% | 5'000 | 528 |
| 39 Imputations internes | 704'379 | -230'621 | -24.7% | 935'000 | 467'654 |
| REVENUS | 72'175'574 | 32'707'332 | 82.9% | 39'468'242 | 92'300'423 |
| 42 Taxes | 44'291'446 | 11'635'404 | 35.6% | 32'656'042 | 46'028'938 |
| 43 Revenus divers | 27'150'031 | 21'210'031 | 357.1% | 5'940'000 | 45'506'943 |
| 44 Revenus financiers | - | - | - | - | 1 |
| 49 Imputations internes | 734'098 | -138'102 | -15.8% | 872'200 | 764'541 |
| RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES) | -99'470'337 | 32'742'500 | -24.8% | -132'212'837 | -88'750'169 |
| Coût des prestations de moyens | -29'219'528 | -1'396'840 | 5.0% | -27'822'688 | -29'697'670 |
| COÛT COMPLET | -128'689'865 | 31'345'659 | -19.6% | -160'035'524 | -118'447'839 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|------------------------|---------------|--------------------|--------------|-----------------------------|---------------|
| | | en ETP | en % | | |
| TOTAL POSTES | 743.29 | 0.94 | 0.13% | 742.35 | 720.07 |
| ETP fixes | 701.79 | -17.56 | -2.44% | 719.35 | 698.88 |
| ETP auxiliaires | 40.50 | 18.50 | 84.09% | 22.00 | 21.19 |
| ETP agents spécialisés | 1.00 | 0.00 | 0.00% | 1.00 | - |

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acceptation de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

101 Pouvoir judiciaire (suite)

Annexe 2

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 101.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- 101.02 Justice pénale
- 101.03 Justice civile
- 101.04 Justice administrative

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Projets prioritaires

Le projet de budget 2016 de la commission de gestion du pouvoir judiciaire avait pour objectif de financer des dépenses d'ores et déjà engagées, depuis 2014, en conformité avec ses objectifs stratégiques et les modifications législatives entrées en vigueur et mises en œuvre courant 2014 déjà : la création de la chambre constitutionnelle et le renforcement de la filière pénale. Il s'agissait ainsi d'accorder au pouvoir judiciaire les moyens financiers correspondant au traitement de nouveaux magistrats, élus par le Grand Conseil, et du personnel qui les assiste dans leur activité, lesdits moyens n'ayant finalement pas été intégrés dans le budget 2015 voté.

Au vu des dépassements de crédit autorisés par la commission des finances du Grand Conseil fin 2015, tendant précisément à adapter les moyens du pouvoir judiciaire aux charges effectives résultant des modifications législatives, le régime des douzièmes provisoires a permis de clôturer l'exercice de manière satisfaisante.

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget 2016 (12èmes provisoires) et les comptes 2016 du pouvoir judiciaire sont les suivants.

• Sur la rubrique 30 : écart positif de Fr. 0.9 million

Les mesures d'économies décidées en 2015 par la commission de gestion du pouvoir judiciaire pour faire face à l'absence de budget correspondant aux postes créés par le Grand Conseil durant les exercices précédents ont continué à porter leurs effets sur une partie de l'exercice 2016. Elles expliquent ainsi un montant disponible à la clôture des comptes 2016 d'environ 0.8%.

• Sur la rubrique 31 : écart négatif de Fr. 1.1 million - dépassement de crédit

L'écart au budget est la conséquence d'un dépassement de Fr. 4.1 millions sur les charges non monétaires, en raison de dotations aux provisions sur les créances du pouvoir judiciaire issues de la filière pénale, gérées par le service des contraventions (SDC). Un crédit supplémentaire du même montant a été formellement déposé et autorisé par le Conseil d'Etat, compétent en la matière. Il est à noter que le dépassement total de la rubrique 31 est cependant atténué par un non dépensé de Fr. 3 millions sur les dépenses métiers de la justice, qui ont connu un fléchissement en 2016.

• Sur la rubrique 42 : écart positif de Fr. 11.6 millions - écart d'estimation

L'écart positif provient principalement de :

- Fr. 3.1 millions d'augmentation des émoluments fixés par les juridictions civiles et administratives;
- Fr. 3 millions d'augmentation des remboursements de frais de justice, liée aux créances pénales du pouvoir judiciaire dont le recouvrement est assuré par le SDC;
- Fr. 5.1 millions d'augmentation des amendes en lien avec les créances du pouvoir judiciaire dont le recouvrement est assuré par le SDC.

• Sur la rubrique 43 : écart positif de Fr. 21.2 millions - événements uniques

L'écart provient essentiellement de plusieurs confiscations pénales d'importance, étant rappelé que ce type de revenus est par définition aléatoire.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Annexe 2

Objectifs et indicateurs

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|---|-----------------|-------|------|-------|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice | | | | | | |
| 1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires | Efficacité | 0.99 | | 0.98 | | |
| 1.2 Coût moyen par procédure (en CHF) | Efficience | 2'746 | | 2'894 | | |
| 1.3 Coût moyen de la justice par habitant (en CHF) | Efficience | 345 | | 368 | | |
| 1.4 Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants | Efficience | 20 | | 20.2 | | |
| 2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous | | | | | | |
| 2.1 Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance | Qualité | 4.6% | 4.5% | 4.1% | N/D | |
| 2.2 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année | Qualité | 10.8% | | 10.6% | 10% | 2019 |

Commentaires

(1) Les charges de prévoyance professionnelle des magistrats du pouvoir judiciaire font partie des comptes du pouvoir judiciaire dès 2014.

(2) Dès 2017, le pouvoir judiciaire modifiera certains des indicateurs afin qu'ils reflètent mieux l'activité judiciaire. Le budget 2017 publié a déjà été accompagné par ces nouveaux indicateurs.

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu annuel de l'activité du pouvoir judiciaire contient des indicateurs plus fins que ceux présentés ici (niveau programme). On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice administrative) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

Les valeurs cibles des indicateurs n'ont pas pu être définies en raison des récentes réformes de la justice (procédure civile, procédure pénale, droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, organisation judiciaire).

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative).

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par le nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Annexe 2

qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2014: moyenne suisse: 15.7 moyenne européenne: 20.7, France: 10.7, Allemagne: 23.9, Genève: 20.5.

Indicateur 2.1

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant/justice de paix et Tribunal des mineurs).

Indicateur 2.2

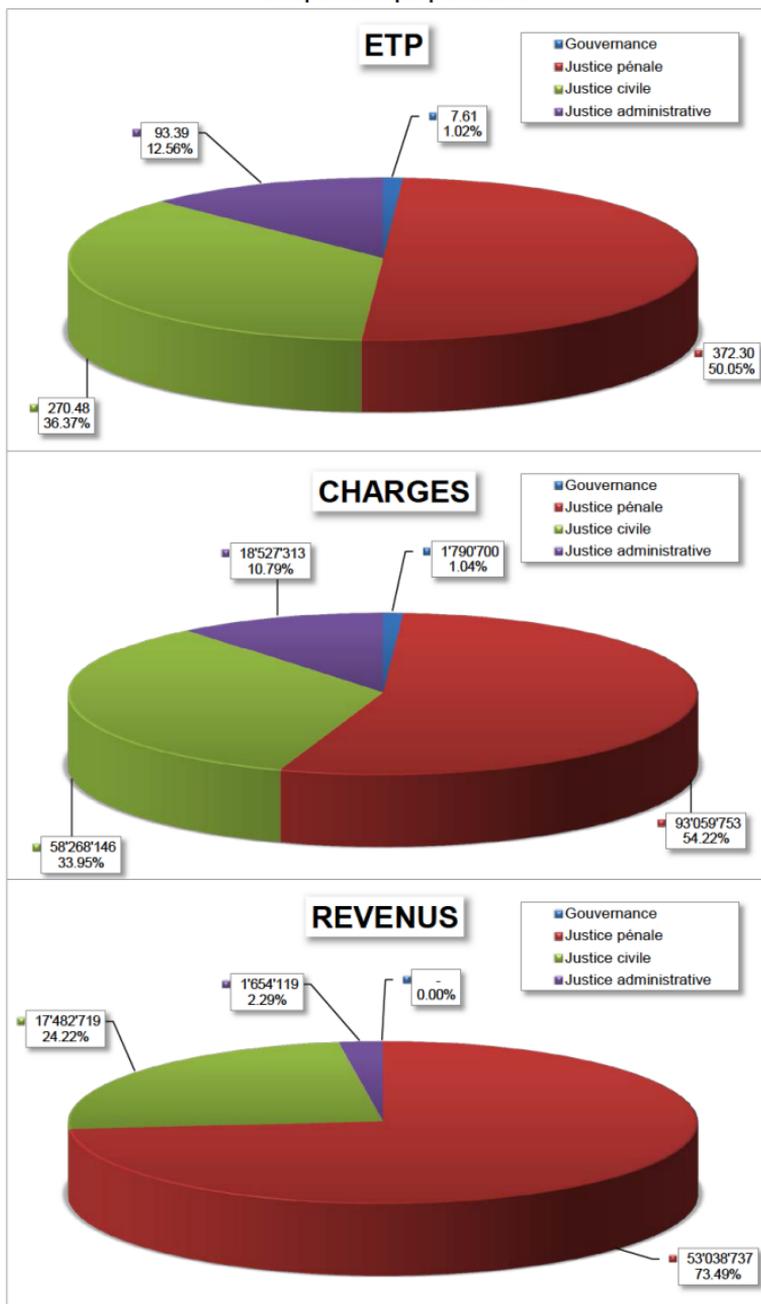
La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

Annexe 3

| ETP en % | Politique publique d'austérité | | | Comptes 2016 | Comptes 2016 | Comptes 2016 | Comptes 2016 | Comptes 2016 | Comptes 2016 | Comptes 2016 | Comptes 2016 | Comptes 2016 | |
|--|--------------------------------|--------------------|-------------------|---------------|--------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|
| | % | en CHF/ETP | en % | | | | | | | | | | Budget prov. 2016 |
| 30 Charges de personnel | E.T.P. | 743,79 | 1,44 | 0,19% | 742,35 | 720,07 | 7,61 | 372,30 | 270,48 | 270,48 | 79,86 | 45,92 | 93,39 |
| 30000 Traitements des magistrats et des juges | E.T.P. | 143,00 | 0,50 | 0,35% | 143,00 | 143,00 | 0,00 | 79,86 | 45,92 | 45,92 | 17,31 | 70,85 | 17,31 |
| 301000 Traitement du personnel administratif | E.T.P. | 588,79 | -17,56 | -3,05% | 576,35 | 558,88 | 6,68 | 271,14 | 210,23 | 210,23 | 0,46 | 0,36 | 0,12 |
| 301032 Traitement des agents spécialisés | E.T.P. | 1,00 | 0,00 | 0,00% | 1,00 | 1,00 | 0,00 | 0,58 | 20,83 | 13,97 | 0,58 | 0,58 | 5,11 |
| 301030 Traitement auxiliaires et suppléants (mensualisés) | E.T.P. | 40,50 | 18,50 | 84,09% | 22,00 | 21,19 | 0,81 | 1,02% | 50,05% | 36,37% | 12,56% | 12,56% | 12,56% |
| Charges en % | % | 171'645'912 | -35'167 | -0,02% | 171'681'079 | 181'050'952 | | | | | | | |
| 3 Charges | France | | | | | | | | | | | | |
| 30 Charges de personnel | France | | | | | | | | | | | | |
| 300 Autorités, commissions et juges | France | | | | | | | | | | | | |
| 301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation | France | | | | | | | | | | | | |
| 304 Allocations | France | | | | | | | | | | | | |
| 305 Cotisations patronales | France | | | | | | | | | | | | |
| 309 Autres charges de personnel | France | | | | | | | | | | | | |
| 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | France | | | | | | | | | | | | |
| 310 Charges de matières et de marchandises | France | | | | | | | | | | | | |
| 311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif | France | | | | | | | | | | | | |
| 312 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles | France | | | | | | | | | | | | |
| 316 Logement, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation | France | | | | | | | | | | | | |
| 317 Dédommagements | France | | | | | | | | | | | | |
| 318 Révaluations sur créances | France | | | | | | | | | | | | |
| 319 Diverses charges d'exploitation | France | | | | | | | | | | | | |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | France | | | | | | | | | | | | |
| 330 Immobilisations corporelles du P.O. | France | | | | | | | | | | | | |
| 332 Amortissements des immobilisations incorporelles | France | | | | | | | | | | | | |
| 34 Charges financières | France | | | | | | | | | | | | |
| 340 Charges d'intérêt | France | | | | | | | | | | | | |
| 39 Facturations internes | France | | | | | | | | | | | | |
| 390 Approvisionnement en matériel et en marchandises | France | | | | | | | | | | | | |
| 391 Prestations de service | France | | | | | | | | | | | | |
| Revenus en % | % | 72'176'574 | 32'707'332 | 82,87% | 39'468'742 | 92'300'423 | | | | | | | |
| 4 Revenus | France | | | | | | | | | | | | |
| 42 Taxes | France | | | | | | | | | | | | |
| 421 Emoluments pour actes administratifs | France | | | | | | | | | | | | |
| 424 Taxes d'utilisation et prestations de service | France | | | | | | | | | | | | |
| 425 Recette sur ventes | France | | | | | | | | | | | | |
| 428 Remboursements | France | | | | | | | | | | | | |
| 427 Amendes | France | | | | | | | | | | | | |
| 43 Revenus divers | France | | | | | | | | | | | | |
| 430 Revenus d'exploitation divers | France | | | | | | | | | | | | |
| 431 Activation des prestations propres | France | | | | | | | | | | | | |
| 439 Autres revenus | France | | | | | | | | | | | | |
| 46 Facturations internes | France | | | | | | | | | | | | |
| 461 Prestations de service | France | | | | | | | | | | | | |



Comptes 2016 par prestations





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

COMPTES 2016

2. COMPTE D'INVESTISSEMENT

I Justice

Description succincte

Cette politique publique contient l'ensemble des investissements qui concourent à la mise en œuvre du programme suivant:

I01 Pouvoir judiciaire

Principaux investissements réalisés et en cours

a) Bâtiments et constructions

Poursuite des travaux d'adaptation et d'entretien des surfaces mises à disposition du pouvoir judiciaire.

Etudes relatives au projet d'assainissement des 8 bâtiments en Vieille-ville, dont 2 sont classés, actuellement occupés par la justice (rénovation des toitures, remplacement des menuiseries extérieures, mise à jour des réseaux techniques).

Etudes en parallèle pour la sécurisation du Palais de la Vieille-ville et la création d'un guichet unique d'accueil pour orienter les justiciables.

Décision de suspendre les investissements pour l'adaptation des bâtiments Pécolat (CHF 2'000'000) et Ami-Lullin (CHF 700'000) dans l'attente de l'obtention des surfaces relais nécessaires au lancement des travaux d'assainissement, de manière à garantir la cohérence des différents projets.

Lancement des travaux de remplacement des quatre ascenseurs du Palais de justice en Vielle-ville et de la rénovation des circuits électriques du Ministère public.

b) Informatique

Maintenance évolutive et adaptative des applications informatiques du PJ pour répondre aux besoins des juridictions, en partie dans le cadre de projets institutionnels, en particulier :

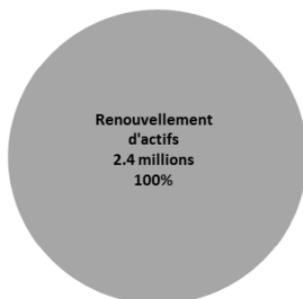
- la mise en œuvre de la nouvelle publication électronique de la feuille d'avis officielle;
- le développement de nouvelles statistiques à destination de l'office fédéral de la statistique;
- l'informatisation des procédures du conseil supérieur de la magistrature;
- l'amélioration des outils de gestion de l'indemnisation des traducteurs et interprètes;
- l'évolution du SI du Tribunal administratif de première instance;
- la modernisation des outils d'assistance informatique.

c) Équipements

Aménagement de places de travail, renouvellement du mobilier et de l'équipement. Un effort particulier a été mis sur l'introduction de mobilier ergonomique ainsi que sur les équipements en matière de sécurité.

Répartition des dépenses par catégorie

Dépenses totales 2016 : 2.4 Mios Frs



I - Justice

Annexe 5

Crédit de renouvellement

2011519 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - PJ

CR 1401 -
Administration du
Pouvoir judiciaire

| | Crédit total | Cumul au 31/12/2015 | Budget 2016 | Comptes 2016 | % Comptes 2016 / Crédit total | Ecart Comptes 2016 et Budget 2016 En CHF |
|----------|--------------|------------------------|----------------|-----------------|-------------------------------------|--|
| Dépenses | 10'000'000 | 1'284'578 | 2'212'500 | 1'480'703 | 15% | -731'797 |
| Recettes | | | | | | 0 |

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11519, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 10'000'000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire.

Objectifs annuels 2016

En matière de système d'information, poursuivre l'adaptation des applications conformément à la priorisation de la COMSIC du pouvoir judiciaire, en application du ROGSIC.

Acquérir les nouveaux équipements nécessaires à l'aménagement des places de travail, notamment liés à l'assainissement des bâtiments de l'actuel Palais de justice programmé par l'OBA et des déménagements qui en découleront.

Ecart avec objectifs annuels 2016

L'adaptation des systèmes d'information a suivi son cours sous la gouvernance de la COMSIC, conformément aux objectifs annuels 2016.

L'acquisition de mobilier et d'équipements s'est poursuivie conformément aux objectifs annuels 2016. Un effort particulier a été mis sur l'introduction de mobilier ergonomique ainsi que sur les équipements en matière de sécurité.

2011520 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - OBA

CR 0230 - Office des
bâtiments

| | Crédit total | Cumul au 31/12/2015 | Budget 2016 | Comptes 2016 | % Comptes 2016 / Crédit total | Ecart Comptes 2016 et Budget 2016 En CHF |
|----------|--------------|------------------------|----------------|-----------------|-------------------------------------|--|
| Dépenses | 23'833'740 | 401'295 | 3'161'263 | 870'029 | 4% | -2'291'234 |
| Recettes | | | | | | 0 |

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11520, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 400'000'000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'office des bâtiments.

Une enveloppe initiale de 23'833'740 F est prévue dans ce crédit pour des travaux relatifs à la politique publique I.

Objectifs annuels 2016

Investissements principaux :

- Poursuivre les études et les réalisations qui sont en cours
- démarrer les rénovations par parties d'ouvrages (toitures, façades, installations techniques CVSE)
- transformer les locaux pour répondre aux demandes des utilisateurs

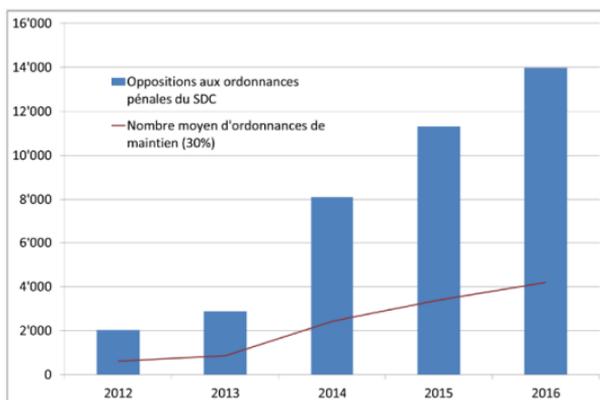
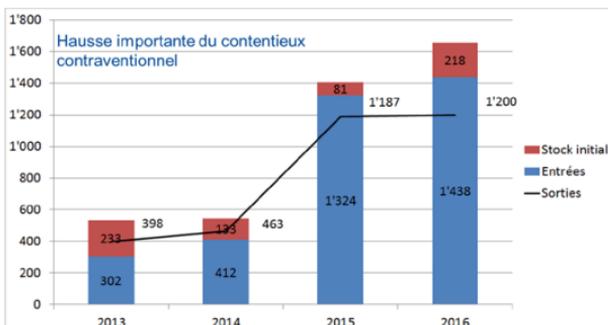
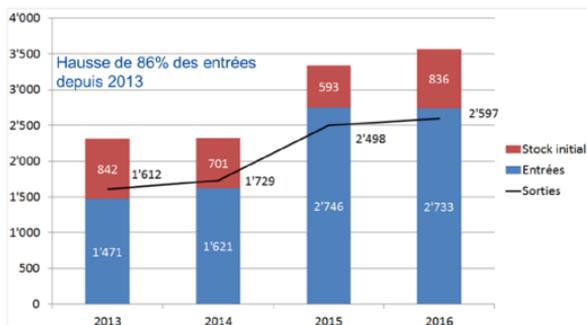
Ecart avec objectifs annuels 2016

Les objectifs n'ont été atteints qu'à 25%. La raison en est le report de plus d'un an du projet d'assainissement du Palais de justice, dans l'attente de la mise à disposition de surfaces relais pendant les travaux. D'autres travaux de transformation et de sécurisation des locaux attribués à la justice ont été suspendus dans l'attente de l'identification des surfaces relais.



1. L'année 2016 en bref : plus de 100'000 procédures traitées dans l'année

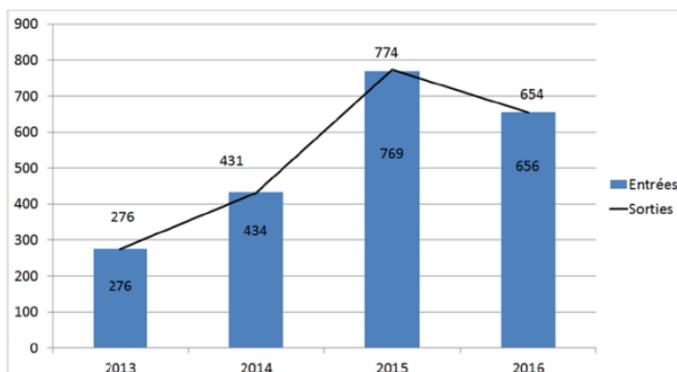
Surcharge au Tribunal de police



Création d'une chambre temporaire au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant

Le pouvoir judiciaire analyse actuellement l'organisation, les processus de travail et la charge du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, en raison de la dégradation constante de la situation des chambres en charge de la protection des mineurs depuis 2013, date de la création de la juridiction. Il a créé, dans l'intervalle, une chambre supplémentaire, confiée à deux juges suppléants, pour normaliser la situation.

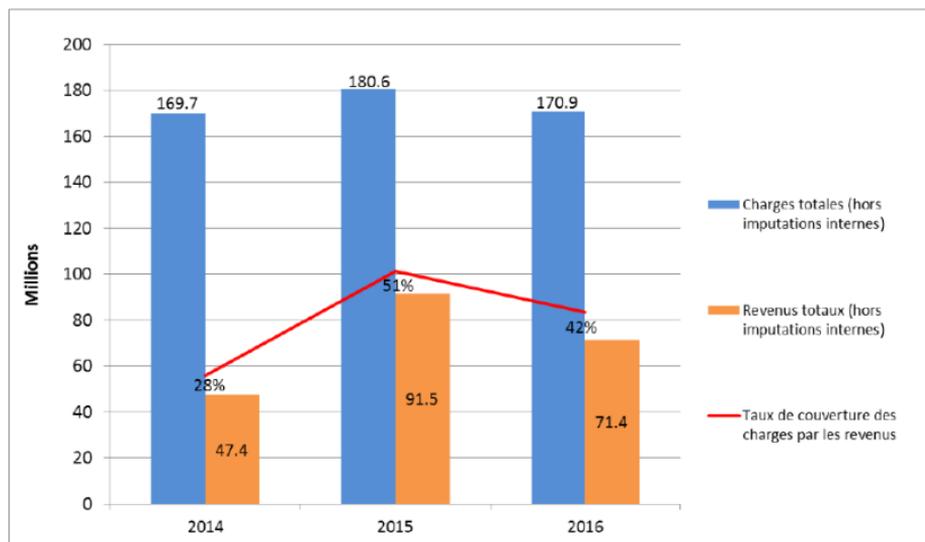
Tassement des mesures de contrainte (TAPI)



Léger tassement après une augmentation de 80% entre 2014 et 2015

2. Les comptes 2016 du pouvoir judiciaire en bref

2.1 Evolution des charges et revenus 2014-2016 (hors imputations internes)



2.2 Les charges de fonctionnement

Ecart avec les comptes 2015

Les charges de fonctionnement ont atteint fr. 170.9 millions, en baisse de 5.4% depuis 2015. Si l'on fait abstraction des charges non monétaires (provisions, pertes sur créances et amortissements), les charges ont atteint fr. 156 millions (- 2.25%), la très légère baisse portant sur les dépenses dites "métier" (en lien avec l'instruction des procédures : expertises, contrôles techniques, assistance juridique et assistance judiciaire pénale, ...). Seules les indemnités octroyées par les autorités pénales en application de l'art. 429 du code de procédure pénale sont en hausse dans cette catégorie de dépenses.

Ecart avec le "budget" 2016

Par rapport au budget découlant du régime des douzièmes provisoires, l'exercice se termine avec un écart :

- positif de fr. 0.9 million sur les charges de personnel, effet résiduel des mesures d'économie adoptées en urgence au printemps 2015 en raison des coupes linéaires intégrées au budget 2015;
- négatif de fr. 1.1 million en raison de l'effet de dotations aux provisions pour débiteurs douteux compensé par un léger disponible sur les dépenses dites métiers.

2.3. Les revenus

A nouveau exceptionnel, l'exercice 2016 se termine avec fr. 71.4 millions de revenus. Par rapport au "budget" découlant du régime des douzièmes provisoires, l'écart est de :

- fr. 11.6 millions s'agissant des revenus pouvant être considérés comme relativement réguliers (fr. 3.1 millions pour les émoluments civils, fr. 3 millions pour les frais de la justice pénale et fr. 5.1 millions pour les amendes).
- fr. 21.2 millions s'agissant de confiscations pénales, par définition aléatoires.

On observe cette année encore un taux de couverture des charges de plus de 40% (au lieu des 20 à 25% usuels).

2. Perspectives

Les charges de fonctionnement

Le Grand Conseil se verra tout prochainement proposer la modification de la loi sur l'organisation judiciaire devant adapter la dotation du **Tribunal pénal** à l'augmentation de charge constatée jusqu'en 2015 (+ 86% depuis 2013), aux besoins découlant de l'entrée en vigueur des dispositions portant sur l'expulsion des délinquants étrangers (+ 400 audiences au Tribunal de police et augmentation du contrôle des mesures de contrainte) et de l'augmentation des oppositions aux ordonnances pénales du service des contraventions. Les charges de fonctionnement correspondantes ont déjà été portées au budget 2017 du pouvoir judiciaire, sous réserve du traitement de l'un des 3 magistrats et de quelques collaborateurs.

En matière de protection de l'adulte et de l'enfant, le pouvoir judiciaire attend le résultat de l'analyse en cours dans le domaine de la **protection de l'enfant**. Suivant les conclusions retenues, il pourra être amené à solliciter des moyens supplémentaires dans ce domaine.

Le pouvoir judiciaire a en revanche en l'état renoncé à augmenter la dotation du Tribunal administratif de première instance au vu du tassement constaté dans le domaine des **mesures de contrainte** en 2016. Il reverra sa position en cas d'inversion de tendance. La mise en œuvre de la planification pénitentiaire obligerait par ailleurs le pouvoir judiciaire à revoir complètement l'organisation, le fonctionnement et la dotation des autorités judiciaires en charge du contrôle des mesures de contrainte.

Les revenus

L'année 2017 devrait rester une année favorable en termes de revenus.

Les investissements

Trois éléments intéressants pour les années à venir.

- L'office des bâtiments procédera dès fin 2018 ou début 2019 à l'assainissement de l'actuel Palais de justice (toiture, boiseries extérieures, installations techniques de base). A l'investissement lié aux travaux d'ajoutera le loyer de la surface relais;
- Le nouveau Palais de justice passe en priorité 1 dans le nouveau PDI du Conseil d'Etat. Le pouvoir judiciaire doit encore obtenir confirmation de la planification de la construction;
- Le PDI pourrait prévoir une baisse du crédit de renouvellement du pouvoir judiciaire telle que la maintenance des SI du pouvoir judiciaire ne pourrait pas être assurée à partir de 2019. Le pouvoir judiciaire doit reprendre langue avec le département des finances à ce sujet.

Examen de la politique publique « J Mobilité »

(Commissaires rapporteurs : M^{me} Lydia Schneider Hausser et M. François Baertschi)

Audition du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture représenté par M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat/DETA, M. Philippe Matthey, secrétaire général/DETA, M. Vincent Mottet, directeur des services financiers/DETA, M. David Favre, directeur général/DGT, et M. Thierry Michel, directeur général/DGGC

Avant de procéder à l'audition du département concerné, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

La rapporteure souligne que le DETA a respecté la réduction de 5% des charges de personnel et aborde principalement les dossiers suivants :

- Une société unique va gérer l'exploitation du réseau du Léman Express (60% CFF et 40% SNCF) L'ensemble de ce réseau devrait générer à pleine charge, y compris TPG, des frais de fonctionnement entre 40 et 50 millions de francs.
- L'avance de 175 millions de francs faite à la Confédération dans le cadre du CEVA sera intégralement remboursée. C'est une opération profitable en termes de taux d'emprunt et de coût général pour le CEVA que l'on retrouve en partie dans les comptes 2016.
- Divers autres éléments assez rarement évoqués comme la location de canalisations pour les signaux lumineux, la taxe annuelle pour l'utilisation de réseau d'écoulement des eaux de pluie et la gestion du réseau secondaire (5 personnes à disposition)
- CEVA : la commission des transports est régulièrement informée de l'avancement des travaux et sur le respect de devis. Une certaine incertitude demeure au sujet du traitement des mesures contre les vibrations solidiennes et de leur influence l'ouverture du réseau.
- Revêtement phonoabsorbant : la durée de l'amortissement est maintenant de 20 ans au lieu de 60 ans et des produits nouveaux très performants à moindre coût sont apparus sur le marché.
- Le changement des feux de signalisation est en phase de réglage

Politique publique J (Mobilité)

Rapport de Mme Lydia Schneider Hausser et M. François Baertschi

DETA - Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

M. Barthassat Luc, Conseiller d'Etat/DETA

Mme Corti Sheba, Directrice RH et gestion/Service RHG,

M. Favre David, Directeur général/ DGT,

M. Joseph Cédric, Ingénieur cantonal/BGGC,

M. Matthey Philippe, Secrétaire général/DETA,

M. Mottet Vincent, Directeur financier/Service des finances

Procès-verbaliste : M. Maechler Sylvain

M. Barthassat introduit la séance en citant différents rapports et événements de 2016 : adoption par le peuple de loi pour la mobilité cohérente et équilibrée (68%), initiative sur la traversée du lac (63%). Pour la question de la traversée du lac, un conseil consultatif (société civile, partis politiques) a été constitué pour choisir entre une traversée par pont ou par tunnel avec un délai à fin 2017. 102 mesures (ondes vertes, clignotants la nuit, zones 30) ont été proposées par le DETA au regard de la loi pour la mobilité cohérente et équilibrée. Les discussions sur l'agrandissement de la gare CFF en souterrain avancent et la collaboration fonctionne bien avec la Ville de Genève. La plateforme chantiers et mobilité a été adaptée à tous les travaux planifiés sur les routes et la collaboration avec les SIG, les TPG, le génie civil et l'OFROU a été renforcée. L'offre des TPG a diminué par rapport à 2014 ; une prochaine votation aura encore lieu au sujet des prix. Un plan de mobilité est proposé aux entreprises (50 entreprises, des communes, 12 organismes internationaux) la communication a été réalisée en collaboration avec le canton de Vaud. Un grand chantier (crédit de 50 mios) visant à modifier les feux des carrefours et la centrale régionale du trafic va avoir lieu d'ici fin 2017.

D'autres sujets sont abordés durant la séance :

- Fondation des parkings : les produits des parcomètres sont inférieurs de 3,7 mios F que le budget. Une nouvelle comptabilisation dans laquelle les frais de gestion de la fondation sont déduits des revenus des horodateurs. Auparavant les charges et les recettes apparaissaient dans les budgets et comptes. Dans la nouvelle convention, les recettes sont nettes. Ce changement est purement comptable, mais il a permis de débiter une négociation avec la Fondation qui s'est engagée à optimiser ses coûts car comme la Fondation des parkings verse un montant forfaitaire, elle a des recettes plus facilement assurables qu'auparavant.
- Le service s'occupant de construire les infrastructures de transports publics a été assujéti à la TVA (+ 10mios) et suite à un audit du SAI -1,1 million en politique JO2 (porté au bilan).

- La diminution de l'activation des charges de personnel concerne le personnel interne qui travaille pour des projets d'investissements. La part de contribution à la valeur d'actifs est très fluctuante en fonction de l'avancée des travaux ou du nombre d'heures effectives (- 1,3 mio F). Le DETA est l'un des rares départements à refacturer leur personnel valorisé en investissements, qui en fonctionnement est chargé en recettes avec les statuts divers et particuliers.
- Pour certains montants moins importants que budgétés tels que les remboursements OFROU pour les travaux effectués sur les routes nationales, le département n'a pas de marge de manœuvre
- Les amortissements sont liés à la mise en service des investissements. Les mesures de protection liées aux revêtements phono-absorbants étaient amorties par défaut sur la même durée de vie que les routes, mais comme elles vont durer moins longtemps, il y a eu correction, ce qui augmente mécaniquement les amortissements (écriture non monétaire).
- Les frais préparatoires pour le projet du Léman Express s'élèvent à 1.2 millions de francs. Le département s'est vu refusé le crédit extraordinaire par la commission des finances ; ce montant n'a donc pas été versé en 2016 ; une provision a été constituée avec le montant inclus en charges dans le budget 2017 ; elle sera libérée uniquement à la fin du processus. Dans un premier temps le DETA a considéré qu'il n'était pas normal que les CFF n'assument pas ces frais préparatoires. Il y a eu des négociations, mais une injonction de payer est venu de la Confédération en considérant que comme le RER zurichois ce sont des projets « hors normes » qui demandent une grande organisation.

La société Lémanis vient d'être créée, société à 40% SNCF (Région Rhône-Alpes) et 60% CFF ; la participation concerne cette dernière part suisse. Le montant a été revu à la baisse et hors CFF, la Confédération et le canton de Vaud participent également. Cas échéant, le non-dépensé sera redistribué ou pas payer sur le montant provisionné. Du personnel est déjà engagé et travaille pour le projet. La mise en place d'un réseau transfrontalier qui va gérer 235 kilomètres de lignes et 45 gares ne s'est jamais vu en Europe. A Zurich, cela n'était pas un réseau transfrontalier.

Cette société ne va pas gérer le personnel qui reste dans les maisons-mère. La société coordonne et sert de lien de transmission avec les autorités organisatrices et le marketing. Le but est que le produit soit dans une seule entité pour tout le réseau. Les conducteurs suisses n'iront pas plus loin que le point frontière où y aura un changement de conducteur. Cette méthode simple est moins coûteuse en matière d'exploitation. Seules une vingtaine de personnes seront formées aux deux réseaux (connaissance des lignes et des systèmes). Mais tout le monde doit connaître le mécanisme des deux rames.

Le Léman Express va être mis en œuvre au travers de plusieurs étapes. A mi-2018 (une année de retard due aux divers recours), une première étape permettra de passer, aux heures de pointe à une fréquence de 15 minutes jusqu'à Lancy Pont-Rouge (fin des travaux entre Mies et Chambésy). Avec la deuxième étape, en décembre 2018, tous les trains arriveront chaque quart d'heure jusqu'à Lancy Pont-Rouge.

En termes de financement d'exploitation, Genève a participé à hauteur de 9 mios F de charges en 2016. Entre mi-2018 et 2019, la charge genevoise d'exploitation passera à 13 mios F. Lors de l'exploitation complète du système, Genève payera une part de 15 mios de F sur un total de 28 mios F annuel. A ce moment-là, les contrats de prestations et conventions actuelles seront terminés et nous passeront alors à la

partie développement du réseau CEVA 2019-2023. L'estimation totale des besoins financiers d'exploitation supplémentaires pour le Léman Express complet (jusqu'à la frontière) et comprenant la réorganisation des lignes TPG s'élèvera à un coût non couvert de 40 à 50 mios F, ce montant représente les charges du réseau complet sans la déduction des recettes, d'où la réflexion sur les tarifs.

- Le CEVA fait l'objet de recours afin d'obtenir des garanties sur les retombées sonores. Ces nuisances sont difficiles à contrôler. Les mesures contre le bruit sont les mêmes partout et il y a toujours de l'information à disposition des habitants : une ligne directe de téléphone existe. Les nuisances ne sont pas régulières et la cause à effet est difficile à classer, à généraliser d'autant plus qu'il existe une partie subjective de la perception. La plus grande partie des nuisances sonores est passée, les bruits liés aux travaux vont bientôt s'arrêter.
Pour estimer le bruit futur des trains, des tests sont réalisés avec des machines très bruyantes, ceci pour créer un modèle. Mais la simulation n'est pas encore le bruit réel que feront les trains. Le personnel du CEVA est très attentif à cette problématique. Des systèmes très performants sont construits afin de minimiser au maximum ces problèmes. Les trains ne passeront pas la nuit.
- Le canton a avancé 175 mios F à la Confédération dans le cadre du CEVA. Ces fonds pour la construction vont être intégralement remboursés à raison de 37 mios F par année. Cette manière de procéder a permis une économie substantielle. Quand le CEVA fonctionnera, Genève ne devra plus rien à la Confédération.
- Concernant les chiffres des indicateurs sur la mobilité douce, ils ne sont disponibles que tous les deux ans (2015, 2017, 2019) ; cette année est une année sans. Le recensement des places de parking vélo dans la gare est en cours d'inventaire par les communes, il sera disponible à l'automne 2017.
- Avec l'adoption du plan d'action de la mobilité douce, 8 millions de francs ont été votés pour le développer. D'ici fin 2018 deux des pénétrantes cyclables vont être réalisées et les mesures prises dans la cadre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée vont booster la mobilité douce autant pour les piétons que pour les cyclistes en particulier dans les zones 1 et 2. Énormément de mesures sont prévues et notamment rapidement une piste cyclable continue sur le U lacustre, une onde verte pour les vélos sur la Servette. La Ville de Genève va complémentariser l'Etat dans la réalisation du dernier maillon des pénétrantes cyclables.
Sur les 200 projets répertoriés en termes de mobilité, 64 concernent 2017-2018 et sur ces 64 projets, 32 concernent de la mobilité douce.
- Le département se bat depuis le début de la législature sur les gros points noirs de la mobilité tel que Bel-Air. Le projet est de supprimer le trafic indésirable sur l'axe de la Rue du Rhône qui perturbe énormément les transports publics. Cela demande des ressources policières car il y a de nombreuses infractions. Etant donné le passage des nombreux bus, les systèmes de borne ou de barrière ne sont pas adaptés. Ils ont tenté de mettre en œuvre sous forme de test une caméra spéciale de circulation (repérage ayants droit, contrôle policier) ; le projet n'a pas été accepté par la Confédération. Tant qu'il n'y aura pas d'avancée sur la vignette électronique et sur le mobility pricing. De, il plus il y a un problème de protection des données. De nouvelles recherches sont en cours, mais progressivement Bel-Air sera fermée à la circulation lorsque la la moyenne ceinture sera fonctionnelle. Les enseignes de la Rue du Rhône sont également sollicitées pour rendre cette rue plus attrayante.

- L'instauration du GLCT s'est faite sur une base conventionnelle entre toutes les autorités exécutives parties prenantes. Cela fait plus de 10 ans que Genève paie que pour la partie suisse. Il précise que certaines lignes ne restent qu'en France. Il ajoute que toutes ces lignes font l'objet d'un appel d'offre. Il explique que le montant est réparti entre la Suisse et la France sur la base des kilomètres parcourus et du temps de parcours. Concernant l'indemnité versée aux TPN - TRV, il s'agit de la part genevoise de la ligne 811 qui relie Céligny à Coppet et Nyon ; ligne subventionnée également par les vaudois et la Confédération.
- Il y a un bénéfice cumulé entre 2012 et 2015 des CFF lié au trafic régional voyageurs qui revient à l'Etat de Genève. Des contrats sont faits avec les CFF chaque deux ans et s'il y a des différences dans le cadre des comptes, ce nouveau montant sera la base pour les deux ans suivants. Ici donc les risques ont été moindres, il s'agit de quelques dizaines de milliers de francs d'écart annuel par rapport au déficit prévisionné.
- Des contrats de locations des canalisations des signaux lumineux ont été instaurés il y a 10 ans. Une cartographie a été réalisée avec les partenaires qui ont des conduites souterraines pour avoir une connaissance des sous-sols afin de les valoriser. La DGT a une grande part de ces canalisations (signalisation lumineuse) à l'instar des SIG et de la DGSi. Afin de ne pas gaspiller l'argent public, une contractualisation des locations est réalisée avec tous ceux qui utilisent ces conduites.
En cas de travaux, une commission existe afin de mieux coordonner tous les différents réseaux. Il y a tout d'abord une obligation d'annoncer afin de se coordonner et cela fonctionne bien étant donné l'effort de coordination réalisé.
Les SIG ont offert du volume à des opérateurs précisément là où il n'y avait pas de passage existant. Cela a impliqué des investissements importants en particulier en campagne où les coûts restent les mêmes mais pas les revenus étant donné la densité des utilisateurs.
- La taxe annuelle pour l'utilisation du réseau d'écoulement des eaux de pluie et réseau secondaire pour les voiries publiques correspond à la gestion de la taxe d'assainissement des eaux pour le réseau secondaire. Une nouvelle loi sur l'eau prévoit qu'en fonction de la surface il y a une taxe, que cela soit un terrain privé ou du domaine public ; elle est encore récente et va s'affiner par la suite. L'Etat doit payer une taxe pour le réseau cantonal au Fonds intercommunal d'assainissement. Certains coûts de fonctionnement sont neutralisés comme par exemple les 5 personnes qui gèrent le Fonds intercommunal des eaux usées et qui sont à disposition des communes.
- L'Etat surveille, entretient et renouvelle les arbres du domaine public cantonal et ceci depuis 5 ans. Aucun crédit de fonctionnement n'a été alloué à cette nouvelle tâche et donc de l'argent a dû être réalloué pour avoir 2 techniciens forestiers et des mandats sont donnés à l'externe. L'Etat a 250 kilomètres de routes cantonales ; il doit entretenir leur bordure sur une largeur de 10 mètres y compris les arbres qui y sont implantés ; c'est un patrimoine de plusieurs milliers d'arbres. Le département n'a pas eu de fonds spécifiques pour le faire.
- La gestion du suivi des accidents survenus sur le domaine public cantonal est également externalisée. Vu les contraintes de ressources, le département n'a pas de personnel propre d'intervention à ce sujet. Une entreprise externe est mandatée en cas d'accident pour les premières interventions après que le constat d'accident ait été réalisé par un service interne. Les 7 millions F qui sont dévolus à cette tâche sont donc totalement externalisés.

Un suivi de comparaison du coût entre externalisation et internalisation est fait et peut être revu périodiquement. Des options ont été prises afin de réduire le travail fait dans le Petit Etat pour des missions qui ne sont pas d'autorité et qui sont tout aussi bien réalisées par des entreprises privées. Le DETA est l'un des derniers départements à encore avoir des électriciens et des techniciens.

Il ne peut pas y avoir de contrats de prestations à cet effet car ils sont réservés aux établissements publics. C'est sous la rubrique 31 que des marchés publics sont ouverts et le département en respecte les règles au regard de la volumétrie du mandat, même si cela est quelques fois compliqué ou complexe. Pour exemple un mandat avait été réalisé avec Siemens pour la signalisation lumineuse et tout changement d'opérateur était compliqué vu la particularité technologique. Genève a tendance à beaucoup externaliser dans ce domaine alors que Vaud reste à l'interne, l'important est de trouver l'optimum. Ce sont essentiellement des entreprises genevoises qui sont prestataires de service, mais certaines offres étrangères sont nettement en-dessous des prix des entreprises suisses. Le critère du prix est un critère parmi d'autres, il s'agit d'avoir une pondération, il faut savoir soupeser entre le moins ou le mieux disant.

- A la question de savoir si le suivi des nombreux investissements était encore garanti malgré la baisse du personnel, il est répondu que le département s'est engagé à respecter les – 5 % sur le personnel. Les exercices pour voir quels postes pouvaient ne pas être renouvelés ou être modifiés, quels postes pouvaient faire l'objet de transferts internes en changeant de fonctions tout en répondant aux besoins a été réaliser. Il sera difficile d'aller plus loin.

Le 5% réalisé au niveau de l'Etat correspond à une comparaison entre le budget 2015 et le budget 2018. L'effort de 5% ne tient pas compte des variations des caisses de pensions, ni des postes hors budget, ni des mécanismes salariaux ; ces éléments sont neutralisés. L'effort retenu par l'OPE en ayant enlevé les variations CPEG et les mécanismes salariaux est de 4'252'000 F, ce qui correspond au 5% de la grande partie du département.

Dans les postes relatifs aux autoroutes les personnes travaillent sur contrat de la Confédération et comptablement il y a une neutralité.

Le département à une souplesse de 100'000 F sur les 4.2 millions d'économies à réaliser sur les 4 ans. Certaines personnes ont accepté de travailler à 90% au lieu de 100%; ces diminutions additionnées vont faire un ETP global, mais la limite possible d'un tel exercice est atteinte. L'effet Noria est déduit des montants reçus pour les annuités et vient donc s'additionner aux mécanismes de coupure de postes. Au DETA, il y a eu, en plus, une réduction administrative ajoutée au budget 2015 et qui est restée en 2016.

Le DETA a répondu présent dans les opérations de réduction des charges de personnel.

[Les annexes sont consultables sur la table des rapporteurs lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.]

Audition des Transports publics genevois représentés par M^{me} Anne Hornung-Soukup, présidente du Conseil d'administration, M. Denis Berdoz, directeur général/TPG, et M. Jérôme Dumont, directeur Finances et gestion a.i./TPG

Avant de procéder à l'audition des Transports publics genevois, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Le résultat net en 2016 est négatif (-7617 millions de F) mais meilleur qu'escompté (-10 914 millions de F) Les TPG n'auront plus de réserve au terme du contrat de prestation. Les charges ont augmenté moins rapidement que les produits ce qui explique l'amélioration du résultat. En ce qui concerne la « répartition des charges en % » qui figure en page 4 du document, il y a peu d'évolution par rapport à l'année précédente. Une modification est due à UNIRESO, car la clé de répartition a changé : dans le budget, il était prévu qu'elle soit à 93,3% alors qu'en réalité elle était à 92,23%, ce qui a eu un impact de 1,1 million de F par rapport aux comptes.

Les frais du personnel sont stables et correspondent à 1838 ETP. Les TPG ont une grille salariale particulière avec 15 échelons salariaux. La sous-traitance représente 44 millions de F. La différence de coût est estimée à 20% et provient avant tout des différences salariales.

M. Berdoz mentionne le développement de TOSA. Aujourd'hui, un peu plus de 50% des véhicules sont électriques.

Un groupe de travail (formé par le Canton, la Ville et les TPG) évalue tous les cas que l'un des partenaires signale comme un moyen d'améliorer la vitesse commerciale. Il indique que parfois c'est frustrant, car ce sont de longues procédures et les progrès sont lents.

Les TPG se sont engagés sur un plan à long terme pour offrir plus de places d'apprentissages.

Le taux technique de la caisse de pension (indépendante) est à 2,5% depuis plusieurs années et que cela ne génère pas de provisions dans les comptes de l'entreprise.

Politique publique J (Mobilité) – TPG

Rapport de Mme Lydia Schneider Hausser et M. François Baertschi

Etaient présents : MM. Denis BERDOZ, directeur général, Jérôme DUMONT, directeur Finances et Gestion, ad interim.

Les commissaires aux finances remercient les représentants des TPG qui se sont montrés très disponibles et ont présenté les documents demandés. Par ailleurs, nous tenons également à féliciter la procès-verbaliste, Mme Vanessa AGRAMUNT

Il est fait référence au document « Comptes annuels TPG 2016 ». Il s'agit du résultat/budget « consolidé », où sont intégrées les filiales des TPG (TP Pub, et autres petites sociétés).

Principaux écarts

D'un point de vue global, le résultat net est négatif en 2016, puisqu'il y a -7'617 millions, mais le résultat est tout de même meilleur qu'escompté puisqu'il était prévu -10'914 millions. Par rapport à l'an dernier, il y a aussi une amélioration d'environ 3,4 millions.

Au niveau du total des produits d'exploitation, par rapport au budget, l'écart est de 0.2% (CHF 874'000) ; cela est dû aux « revenus des transports » car la cible n'a pas été atteinte. Au niveau des charges d'exploitation, les TPG ont pu réaliser 2.5 millions d'économies par rapport au budget, d'où l'amélioration du résultat par rapport au budget. En comparaison avec l'an dernier, il y a une hausse des produits d'exploitation qui est due, pour une part, à la croissance des revenus de transport et, pour une autre part, à la croissance des contributions de l'Etat de Genève (comme cela était prévu). Au niveau des charges, elles ont augmenté moins rapidement que les produits ce qui explique l'amélioration du résultat. Au niveau de la répartition des produits (page 3 du document), les grandes proportions sont respectées puisque identiques à celles prévues dans le budget et presque identiques à celles de l'année 2015.

En page 4 du document, « répartition des charges en % », il y a peu d'évolution par rapport à l'année précédente. 56% des charges constituent les frais de personnel, 30% des charges sont des biens et services, c'est-à-dire les frais de véhicules, de bâtiment et de sous-traitance, de communication, structure et marketing ainsi que les autres charges fixes de structure des TPG.

UNIRESO : changements de clé de répartition

En ce qui concerne les revenus de transport UNIRESO (page 6 du document), par rapport au budget, il y a 1.8 millions de moins et donc la cible n'est pas atteinte en raison d'un changement de répartition de la clé UNIRESO et plus de rabais SPC ont été octroyés. Plusieurs partenaires (TPG, CFF et les Mouettes Genevoises) sont concernés ; ainsi, en achetant un titre de transport UNIRESO, l'argent tombe dans un pot commun avant d'être redistribué entre les opérateurs en fonction d'une clé de répartition dynamique (qui change chaque année) en fonction de la fréquentation de chaque opérateur. Lors du budget, la clé était estimée à 93.03% pour les TPG, alors qu'elle est en réel à 92.23%. A première vue,

cela à l'air faible, mais l'impact est de 1,1 millions de francs. Néanmoins, les revenus de transports UNIRESO ont augmenté de +1.5%. Cela est dû à l'effet de la clé : l'année dernière elle était de 91.88%.

La clé de répartition est basée, non pas sur le nombre de titres de transports vendus (puisque l'abonnement général des CFF peut être aussi bien utilisé pour prendre le train jusqu'à Berne, que pour prendre le bus jusqu'au Pâquis), mais sur la fréquentation réelle dans les véhicules. A ce titre, les véhicules TPG sont équipés de cellules de comptage : à chaque arrêt les TPG savent qui monte et qui descend ; les partenaires font cela par sondage lorsqu'ils ne sont pas équipés.

Par ailleurs, les rabais ont été plus élevés que ce qui était prévu. En ce qui concerne les rabais SPC, ils ont été plus élevés que ce qui était prévu dans le budget (environ 1.5 millions de francs). En définitive, ces deux éléments combinés font que l'objectif n'a pas été atteint en termes budgétaires, même si en termes de performances commerciales, les TPG étaient plutôt bons, étant dans la cible ou un peu meilleurs.

Modifications des abonnements

La modification des tarifs intervenue en 2014 a imposé une baisse importante du prix du billet et du prix de l'abonnement annuel, mais n'a pas modifié le prix de l'abonnement mensuel ce qui a induit un déséquilibre entre les prix de ces trois titres de transports. Les clients se sont rendu compte que, dorénavant, l'abonnement mensuel a perdu d'attrait et leur vente a chuté (CHF – 2.5 millions par rapport au budget et CHF -2.2 millions par rapport à 2015), au profit des billets ou des abonnements annuels. Par ailleurs, l'application et les billets sms facilitent aussi ce phénomène alors que les DATT (les distributeurs de titres de transports) fonctionnent parfaitement, ce qui facilite l'achat des billets individuels. M. BERDOZ estime que cela n'est pas une très bonne chose, puisqu'avec l'abonnement, le client est fidélisé, ce qui n'est pas le cas avec le billet individuel.

Les abonnements annuels semblent en baisse lorsque l'on regarde les chiffres alors qu'en quantité ils ont progressé. Cela s'explique car les abonnements, d'un point de vue comptable, sont « lissés » : dans le chiffre d'affaires 2015 étaient comptabilisés les abonnements annuels vendus en 2014 avec l'ancien tarif, alors que le chiffre d'affaires 2016 ne contient que les nouveaux prix.

En quantité, les abonnements annuels sont en hausse de +5% environ, environ 5000 abonnements supplémentaires. Pour l'abonnement mensuel, la baisse en nombre est la même que la baisse en francs : soit -7.6% en terme de budget, et -6.7% en terme de réel vis-à-vis de l'année d'avant. En ce qui concerne les abonnements mensuels, le chiffre sera communiqué ultérieurement. Les clients qui étaient des petits utilisateurs d'abonnement mensuel ont migré vers le billet individuel, alors que les gros utilisateurs d'abonnements mensuels, ont migré vers l'abonnement annuel.

Il y a une croissance pour les « revenus de transports TPG ». Cela inclut les titres réservés, les titres combinés et les abonnements gratuits des collaborateurs de TPG. Cela représente du chiffre d'affaires pour les TPG, mais c'est aussi comptabilisé en tant que charge. Du fait d'une modification de la méthode de valorisation de cette gratuité, il y a une perte de 1.1 million de francs, mais les frais de personnel sont diminués d'autant. Il s'agit d'un effet neutre.

Nous apprenons que le nombre de voyageurs contrôlés a augmenté, à environ 7%, alors que le taux de fraude a légèrement baissé atteignant 2,4%. Il semble difficile d'aller plus bas, ce qui indiquerait, selon un commissaire que la Suisse est un pays où les gens sont relativement honnêtes.

Frais de personnel et grille salariale

Les « frais de personnel » (page 8) constituent le plus gros poste de charges et indique qu'il est en dessous du budget, mais en croissance vis-à-vis de 2015. En 2016 il y avait un effectif de 1838 ETP et le budget était à 1834. Dès lors, il y a une stabilité, voir une légère croissance d'ETP (+ 4 ETP). L'évolution des frais ne provient pas d'une évolution des effectifs mais de la provision des avantages au personnel (en effet, le personnel bénéficie d'avantages valorisés dans une provision au passif qui varie chaque année et, cette année, la provision a baissé, ce qui a généré un produit de 1.5 millions dans les frais de personnel) et de la valorisation des abonnements (qui a pour conséquence une baisse des frais de personnel).

A la question d'un commissaire, M. DUMONT répond que la méthode de valorisation consistait à prendre l'abonnement le moins cher, ce qui faisait que le montant était d'environ 1.7 millions, alors qu'actuellement, on prend la base de TVA, ce qui fait que le montant n'est plus que de FRS 600'00. Dès lors, ce qui a changé est le montant servant de base au calcul. Il poursuit et indique que l'impact salarial est de FRS 2.2 millions alors qu'à contrario, la croissance provient des mécanismes salariaux : chaque année les personnes progressent d'un échelon et donc en 2016 cela a eu un impact d'environ 3 millions de francs.

A la question d'un commissaire, il est répondu que les TPG ont leur propre grille salariale, semblable à celle de l'Etat mais avec une grille spécifique. Les TPG ayant eu une forte croissance de leurs effectifs lors du précédent, il y a moins de personnes qui sortent du mécanisme. Il n'y a pas actuellement d'effet compensatoire entre ceux qui arrivent et ceux qui partent. Actuellement, nous indique M. DUMONT, ils sont dans un effet de mécanismes salariaux positifs (1.6) et à plus ou moins long terme, il peut tendre vers 0, voire même s'inverser. Il y a 15 échelons de progression salariale : jusqu'à la classe 12, les employés progressent chaque année, ensuite tous les deux ans et la dernière classe peut être atteinte au bout de 5 ans.

A la question d'un commissaire qui est d'avis que l'effet va se stabiliser dans les années à venir, M. DUMONT indique qu'il va se stabiliser et qu'il pourrait même devenir négatif si, au bout d'un moment, plus de gens avec un salaire élevé partent, alors que moins de gens avec un salaire plus bas entrent. Il s'agit de la tendance actuelle et de celle de l'année prochaine.

Jusqu'en 2013 les effectifs ont crû, en 2014 une légère baisse s'est ressentie, puis, dès lors, ils sont stables (graphique « évolution des frais de personnel 2012-2016 », qui se trouve en page 9). En ce qui concerne les coûts de personnel par rapport aux charges d'exploitation, la normalité tourne autour de 60%. La chute de 2014 provient de la fin des avantages aux retraités et de la dissolution de la provision d'un million.

Selon le graphique en page 10, « évolution des produits et des charges 2012-2016 » : en 2014 les frais de personnel chutent en raison de la dissolution de la provision, les contributions cantonales sont conformes au contrat de prestation, les autres charges d'exploitation ont augmenté jusqu'en 2014 pour suivre l'offre et ont diminué et stabilisé en 2016 ; les revenus de transports ont baissé à cause de l'effet baisse de tarif ce qui n'a pas été compensé par l'augmentation de la fréquentation.

Sous-traitance

La « Sous-traitance de transport » représente environ 44 millions, composée de deux éléments : la sous-traitance de transport et la sous-traitance GLCT. La première concerne les lignes qui sont sur Suisse, et la seconde concerne les lignes transfrontalières. En ce qui concerne la partie Suisse, il n'y a pas d'écart par rapport au budget et une économie de 600'000 FRS par rapport à l'an dernier, provenant principalement de l'arrêt des navettes E et G (qui a permis une économie de 900'000 FRS), mais a contrario la mise en place de la ligne U a engendré une dépense de 0.5 millions. Au niveau de la sous-traitance GLCT, il y a de légers écarts par rapport au budget et à l'année dernière car ce sont des contrats en Euro et donc l'effet de change se fait sentir. De plus, en 2016 ils ont subi une indexation de 0.5%.

Un commissaire s'interroge sur cette sous-traitance: est-ce sur la base d'appels d'offres avec des indicateurs et des objectifs, quels sont les frais qui en découlent, la surveillance, etc. En Angleterre, il y a eu des problèmes de sous-traitance non supervisée, notamment au niveau de sécurité. Comment cela se passe-t-il en termes de « retour sur investissement » et de surveillance qualitative ? M. BERDOZ répond qu'une équipe TPG supervise les sous-traitants tant pour les discussions quotidiennes d'exploitation que pour le suivi. Les TPG font ensuite un suivi qualitatif de leurs lignes en fonction du nombre de réclamations, ce qu'ils font également avec les sous-traitants. Chaque année, il y a un bilan de la qualité des lignes et un suivi avec les sous-traitants. M. DUMONT ajoute qu'avec les contrats des sous-traitants, un système de pénalités existe, qui leur est facturé

Un commissaire demande s'il est possible de recevoir un bilan /rapport de la sous-traitance. Il souhaite notamment savoir si la surveillance demande plus de travail où le même travail que lorsque tout se fait sans sous-traitance. Ensuite, il se demande si la sous-traitance crée plus de problèmes ou non. M. BERDOZ en prend note.

Croissance en France et en Suisse

Concernant l'« Evolution des places et voyages x KM 2012-2016 » (PKR) (page 12 du document), M. DUMONT indique que l'offre avait progressé jusqu'en 2013, s'est stabilisée en 2014 et a diminué depuis 2014 pour minimiser les pertes. En termes de fréquentation, la baisse d'offre n'a pas eu d'impact négatif sur la fréquentation puisqu'elle a même augmenté. Cela provient du changement de la méthode de comptage : sur les 8.5% de hausse, 5% proviennent de ce changement et 3.5% proviennent d'une croissance réelle de la fréquentation, notamment dans la partie française des lignes transfrontalières.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la partie suisse. M. BERDOZ répond qu'il y a une légère progression qui est à mettre en rapport direct avec l'évolution démographique. Un autre commissaire demande si une création de ligne avec la France voisine (dans les grands axes) serait bénéfique au niveau du chiffre d'affaires. M. BERDOZ répond affirmativement. Il indique qu'une grande partie de la perspective de croissance des TPG se trouve dans les lignes transfrontalières.

Le commissaire demande si les rapports et la négociation avec la France voisine se passe bien. M. BERDOZ répond que tout se fait à travers un GLCT qui fonctionne par appel d'offres (le dernier étant international et ouvert). Globalement, cela se passe bien, la seule difficulté est celle mentionnée précédemment au sujet de la créance de presque 500'000 francs.

Prolongation de la durée de vie de trams et état de la flotte

Concernant les « Frais de véhicules », les principales économies ressortent des frais de maintenance des trams, des accidents et les frais d'énergie et de tractions (baisse d'offre sur les trolleys et les trams). Pour les « frais de bâtiment et d'installations fixes », il y a aussi peu d'écart par rapport au budget et une baisse d'environ 800'000 FRS par rapport à l'année dernière. Il explique que cela est dû à la charge de 700'000 CHF qui avait dû être placée en 2015 lorsqu'ils ont modifié les DATT solaire en DATT électriques standards. A la question d'un commissaire, M. BERDOZ répond que les anciennes versions du DATT étaient moins performantes et peu rapides et se contentaient d'une énergie faible et donc l'énergie solaire était suffisante, ce qui n'est plus le cas avec les nouveaux distributeurs.

Concernant les « dotations aux amortissements », il convient de relever que les TPG sont propriétaires de tous leurs actifs. Et donc il y a des montants d'amortissements élevés, bien qu'inférieurs au budget et à l'an dernier. Cela s'explique par le rallongement de la durée de vie des tramways anciens (DAV) : de 2023 à 2030. En rallongeant la durée de vie, les amortissements ont été diminués. Ce rallongement de la durée de vie a été fait sur une information donnée par les services techniques. Les trams ont bénéficié de grandes révisions (planchers bas notamment) et donc le corollaire de ces investissements était de rallonger leur durée de vie. A cet horizon, ces trams auront une quarantaine d'années.

Un commissaire demande quelle est la stratégie des TPG par rapport à leur parc de véhicules : sont-ils dans une optique d'économie et de rallongement de vie ou cherchent-ils à privilégier la qualité du matériel roulant ? M. BERDOZ répond que la flotte actuelle est raisonnablement moderne : tout n'est pas flambant neuf, mais les véhicules ne sont pas non plus très anciens, en comparaison avec les autres opérateurs de Suisse. L'idée des TPG est de dire que le matériel encore performant (pour le public et d'un point de vue de consommation d'énergie) va être maximisé, tout en tendant vers une électrification (véhicules TOSA). Hormis cette acquisition des bus TOSA, la flotte ne devrait pas être renouvelée pour les quelques années à venir. Le prochain besoin de renouvellement est celui des Bus Diesel qui arriveront en fin de vie, mais d'ici là, l'expérience TOSA aura été expérimentée et donc le renouvellement se fera en fonction de l'expérience et des besoins.

Un commissaire relève donc que l'idée est d'investir dans le système TOSA. M. BERDOZ répond affirmativement et ajoute que cela aura lieu à l'horizon 2022. D'autre part, cela leur laisse donc le temps de voir l'évolution du marché et de faire un appel d'offres.

TVA et contentieux

Sous la mention des « Charges d'exploitation diverses », de manière globale et par rapport au budget, toutes les rubriques sont en économie sauf les « cotisations impôts et taxes ». Il s'agit de la TVA non récupérable, un montant non budgétisé. Cela provient d'un décalage de décaissement entre le réalisé et le planifié, notamment dans les investissements. Les conséquences sont que la TVA non récupérable est plus élevée que ce qui était prévu et plus élevée que l'année dernière.

Le commissaire demande si la hausse de TVA est liée à « En-Chardon » ou à d'autres achats de matériel. M. DUMONT répond qu'une grande partie est liée à « En-Chardon » car il y a des décalages dans le plan d'investissements entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé. En 2016, la part de financement par l'Etat a été modifiée : elle est passée de 45% à 48% en 2016. Et donc l'augmentation de 3% a accru la part de TVA non récupérable sur l'ensemble des achats.

Face à cette relation peu compréhensible aux yeux des commissaires, M. DUMONT explique que la TVA non récupérable est fonction du niveau de subvention que les TPG reçoivent : plus ils perçoivent de subventions, et plus le montant de TVA non récupérable est élevé. M. DUMONT ajoute qu'il y a eu des décalages sur d'autres projets d'investissement aussi.

Sur la ligne « Pertes sur constats et débiteurs », M. DUMONT indique que ce sont des pertes sur les débiteurs divers des TPG et sur les débiteurs des constats (contrevenants amendés mais qui ne paient pas leurs amendes). Par rapport au budget, il y a peu d'écart et par rapport à l'an dernier avec une progression d'environ 440'000 FRS qui provient de la créance envers le GLCT.

Ce sont 40% des constats facturés qui ne sont pas récupérés. Un député demande si le service du contentieux tient un recensement pour savoir s'il s'agit plutôt de la population adolescente qui est comprise dans ces 40%. Subsidiairement, elle se demande si les TPG collaborent avec l'Hospice général ou les organismes de désendettement. Il demande si les TPG ont mis sur place des « travaux d'utilité publique » pour les jeunes. M. DUMONT répond qu'il y a un système de travaux d'intérêt général qui a été mis en place à destination des plus jeunes. Un commissaire souhaite un petit rapport sur ce sujet.

Un autre commissaire s'interroge sur les procédures qui sont entamées et si elles vont jusqu'aux poursuites. M. DUMONT répond que cela est fait par principe. Selon la procédure, il y a d'abord une première relance, puis une seconde et ensuite le dossier est transmis. La première partie est faite à l'interne, mais la seconde est prise en charge par une entreprise externe. Ce sont des professionnels et des contrats sont passés avec eux afin que les modalités d'interventions soient respectées ; la rémunération est fonction de la réussite.

Indicateurs financiers

En page 11 du document se trouvent les « Indicateurs financiers du contrat de prestation ». Ce sont trois indicateurs qui figurent dans leur contrat avec l'Etat, avec des cibles et, lorsqu'elles ne sont pas atteintes, les TPG sont amenés à verser des indemnités. En ce qui concerne le ratio de contribution cantonale (53.3%), la cible était à 53.7%, et donc le ratio est meilleur ce qui signifie qu'ils sont moins dépendants du canton de Genève que ce qui était prévu. En ce qui concerne le taux de couverture, il est à 48.7%, ce qui signifie que 48.7% de leurs coûts sont couverts par des produits propres TPG. Ce montant est aussi supérieur à la cible du contrat de prestation qui est à 48.3%. Quant au ratio coûts/offre, après avoir baissé jusqu'en 2014, il est sur une pente ascendante (0.125) ce qui signifie que cela coûte 12 centimes de faire voyager une place libre pendant 1 km. Cet indicateur de productivité a une tendance à la dégradation suite à la baisse de l'offre notamment du tram. Le tram est le moyen de transport ayant le meilleur ratio coût/offre ; donc, en baissant l'offre, cela dégrade cet indicateur. D'autant plus que certains coûts sont fixes (amortissements par exemple). Les TPG n'ont pas eu de pénalité car ils sont quand même dans la limite de tolérance.

Investissements et emprunts

Sur le tableau « Suivi des investissements » qui figure en page 13, M. DUMONT indique que sont présentés les investissements engagés en 2015-2016 par rapport à ce qui était prévu dans le contrat de prestation pour cette période. Globalement, ont été engagés une vingtaine de millions de moins que ce qui était prévu. Les écarts à la hausse sont dans la partie « autobus », soit les véhicules TOSA qui ne figuraient pas dans le contrat de prestation

initial, mais qui ont fait l'objet d'un PL voté ultérieurement. Au niveau des trolleybus, les achats de véhicules sont plutôt prévus en 2017-2018, raison pour laquelle ils ne figurent pas ici. Ce qui a été réalisé ce sont des grandes révisions de la flotte actuelle et certains investissements ont été décalés dans le temps : ils se feront avant la fin du contrat, mais pas durant les deux premières années.

Concernant le bilan, au niveau de l'Actif, la ligne « débiteur d'exploitation » montre une baisse qui provient du compte courant que les TPG ont avec l'Etat de Genève. En 2015, ils ont fait un emprunt, pour « En-Chardon » notamment, et donc ils avaient une grande disponibilité de cash qui figurait dans ce compte. L'autre ligne qui subit une grande variation ce sont les « travaux d'investissement en cours », notamment due à « En-Chardon ».

Toujours dans le bilan, au niveau du Passif, la ligne « part à court terme des dettes à long terme » concerne des dettes à long terme contractées dans le passé, qui arrivent à échéance dans l'année. En 2015, il y avait 64 millions dont 50 millions ont été remboursés à la BCGE en septembre 2016. Au 31.12.16, ils doivent 56 millions comprenant un emprunt de 40 millions à la BCGE qui doit être remboursé fin mai. Une stratégie de refinancement a été élaborée et les TPG sont en train de contractualiser un nouvel emprunt de 40 millions.

Un commissaire demande quels sont les taux. M. DUMONT répond que le taux est très intéressant : environ 0.7% pour des emprunts de 8 ans et 0.45% pour les emprunts à 10 ans. Il s'agit d'emprunts all-in, avec la marge de la banque incluse.

A la demande d'un commissaire, M. BERDOZ indique que tout se fait en interaction directe avec le Département des finances. M. DUMONT ajoute que dans les « emprunts et dettes à long terme », le montant de la dette est assez élevé (environ 500 millions FRS, dont une partie constitue l'emprunt obligataire pour « En-Chardon »). En ce qui concerne les « fonds de réserves », ils s'élèveront à 11 millions lorsqu'ils auront affecté l'exercice et à la fin de l'exercice de 2017 elles tendront vers 0. Il s'agit des bénéfices antérieurs accumulés. En effet, le contrat de prestation prévoit qu'à son terme, les TPG auront utilisé intégralement la réserve.

Fluidité du trafic

Un commissaire se demande si les contraintes et les objectifs des TPG sont pris en compte lors de discussions concernant les routes, feux de signalisations et nouveaux aménagements. M. BERDOZ répond qu'ils sont consultés à chaque fois mais n'ont pas de pouvoir décisionnel. Toutefois, la discussion et la concertation fonctionnent bien. Le commissaire ajoute que ces modifications ne sont pas connues avant la signature du contrat de prestation et qu'elles peuvent avoir un effet sur la performance. M. BERDOZ pense que, cela n'étant pas dans la sphère de contrôle des TPG, cet indicateur n'est pas soumis à pénalité. Un commissaire, en tant qu'utilisateur occasionnel, a l'impression que « les TPG vont de moins en moins vite ». Est-ce pénalisant en termes d'image ? M. BERDOZ répond que les TPG peuvent expliquer que certains paramètres ne dépendent pas d'eux.

Un commissaire demande si les TPG ont participé au cahier des charges lorsque le DETA a voté un investissement de 50 millions pour améliorer les feux de signalisation. M. BERDOZ indique que les TPG ne participent pas à proprement parler à l'appel d'offres, mais ils sont associés à la démarche car l'un des buts est d'acquérir du matériel moderne permettant une plus grande souplesse en matière de priorité aux transports publics. Finalement, il y a un projet de réflexion en cours entre la police, le DETA et les TPG pour se rapprocher en termes de centrale de contrôle du trafic, pour renforcer la collaboration du suivi du trafic.

Questions des commissaires

Un commissaire s'interroge au sujet de la rubrique « Commissions et frais de vente » et rappelle la polémique des revendeurs qui ont été éliminés de la liste. M. DUMONT répond qu'il y a un nouveau dispositif permettant une croissance d'environ 100'000 FRS : le Swiss Pass. Ensuite, TP Pub a développé son marché à Lausanne et à ce titre verse des commissions pour les espaces publicitaires.

Un commissaire demande si le million supplémentaire, alloué par le Grand Conseil, a pu être utilisé pour améliorer l'offre. M. BERDOZ répond qu'en ce qui concerne le budget voté par le Grand Conseil, le million est remis en offre pour l'année 2017, dès lors les 4 + 1 millions seront utilisés pour augmenter l'offre.

A la question d'un commissaire, M. BERDOZ confirme que les TPG, dans les activités de promotion, privilégient les partenariats avec des acteurs culturels et sportifs (par exemple gratuité pour certaines billetteries). M. DUMONT ajoute que les partenariats ont été relancés en 2016 et sur ces 900'000 FRS, environ 300'000 FRS proviennent des partenariats. Toutefois, ce montant se retrouve dans les produits donc il n'a pas d'effet réel.

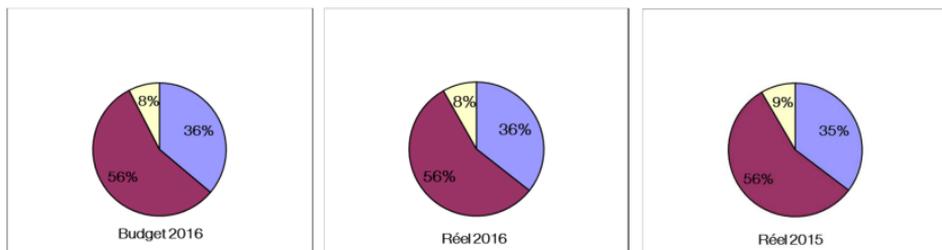
COMPTES ANNUELS TPG 2016

APPROUVES PAR LE CA DU 13 MARS 2017

COMPTE DE RESULTAT 2016

| DÉSIGNATION en milliers CHF | BUDGET | RÉEL | RÉEL | ÉCARTS | | ÉCARTS | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|------------------------|---------------|
| | CONSOLIDE | CONSOLIDE | CONSOLIDE | Réel vs budget | | Réel 2016 vs réel 2015 | |
| | 31.12.2016 | 31.12.2016 | 31.12.2015 | CHF | % | CHF | % |
| PRODUITS EXPLOITATION | | | | | | | |
| Revenus de transports | 147'163 | 145'300 | 142'586 | -1'863 | -1.3% | 2'715 | 1.9% |
| dont revenus de transports universels | 130'110 | 128'246 | 126'413 | -1'813 | -1.4% | 1'884 | 1.5% |
| Contributions de l'Etat de Genève | 223'964 | 223'754 | 221'522 | -240 | -0.1% | 2'132 | 1.0% |
| dont contributions auto de station et d'usage | 13'789 | 13'789 | 13'789 | 0 | 0.0% | 0 | 0.0% |
| Contributions de la Confédération | 10'712 | 10'708 | 11'533 | -4 | 0.0% | -826 | -7.2% |
| Contributions des communes et des Tiers | 8'223 | 8'372 | 7'678 | 149 | 1.8% | 694 | 9.0% |
| Produits d'exploitation divers | 16'309 | 17'394 | 17'121 | 1'085 | 6.7% | 273 | 1.6% |
| Total des produits d'exploitation | 406'401 | 405'527 | 400'539 | -674 | -0.2% | 4'968 | 1.2% |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | | | | | |
| Frais de personnel | 233'862 | 232'138 | 229'877 | -1'724 | -0.7% | 2'261 | 1.0% |
| Frais de véhicules | 32'634 | 32'382 | 33'712 | -252 | -0.8% | -1'309 | -3.9% |
| Frais de bâtiments et installations fixes | 20'392 | 20'216 | 20'959 | -176 | -0.9% | -763 | -3.7% |
| dont droits de station et d'usage | 13'789 | 13'773 | 14'044 | 14 | 0.1% | -271 | -1.9% |
| Sous-traitance de transport | 44'021 | 44'551 | 44'966 | 530 | 1.2% | -415 | -0.9% |
| Charges d'exploitation diverses | 25'341 | 25'721 | 21'713 | 380 | 1.5% | 4'008 | 18.5% |
| Dotations aux amortissements | 43'944 | 42'658 | 44'054 | -1'286 | -2.9% | -1'396 | -3.2% |
| Pertes sur créances et débiteurs | 3'070 | 3'046 | 2'802 | -24 | -1% | 443 | 17.0% |
| Total des charges d'exploitation | 403'264 | 400'712 | 397'923 | -2'552 | -0.6% | 2'789 | 0.7% |
| % des produits | 99% | 99% | 99% | | | | |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 3'137 | 4'815 | 2'616 | 1'678 | 53.5% | 2'199 | 84.0% |
| Produits financiers | 701 | 1'880 | 2'778 | 1'179 | 168.2% | -896 | -32.3% |
| Charges financières | -14'752 | -14'594 | -15'572 | -158 | -1.1% | -1'978 | -11.9% |
| Résultat financier | -14'051 | -12'714 | -13'794 | 1'337 | -9.5% | 1'080 | -7.8% |
| Quote-part dans le résultat des sociétés associées | 0 | 282 | 183 | 282 | | 100 | 54.5% |
| RÉSULTAT NET (+EXCÉDENT) | -10'914 | -7'617 | -10'906 | 3'297 | -30.2% | 3'378 | -30.7% |
| Total des produits | 407'102 | 407'699 | 403'900 | 697 | 0.1% | 4'169 | 1.0% |
| Total des charges | 418'016 | 415'306 | 414'696 | -2'710 | -0.6% | 817 | 0.2% |

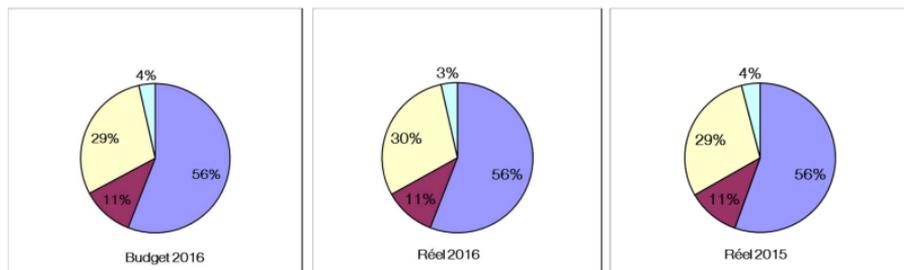
REPARTITION DES PRODUITS EN %



■ Revenus des transports
 ■ Contributions (hors sillon)
 ■ Divers

Données consolidées. Divers : y compris contributions pour sillon

REPARTITION DES CHARGES EN %



■ Frais de personnel
 ■ Dotations aux amortissements
 ■ Biens et services
 ■ Charges financières

Données consolidées. Biens et services : y compris droit du sillon

DETAIL DES PRODUITS

PRODUITS DU TRANSPORT COMPTABILISES EVOLUTION 2015 - 2016

DETAIL DES REVENUS DU TRANSPORT 31.12.2016

Produits comptabilisés - part TPG

| en milliers CHF | Budget Consolidé 31.12.2016 | Réal Consolidé 31.12.2016 | Réal Consolidé 31.12.2015 | ÉCARTS Réal vs budget | | ÉCARTS Réal 2016 vs réel 2015 | |
|---|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------|--------------|----------------------------------|---------------|
| | | | | CHF | % | CHF | % |
| Billets <i>dont cartes journalières</i> | 42'491 7'974 | 44'817 8'137 | 41'851 8'211 | 2'327 164 | 5.5% 2.1% | 2'966 -73 | 7.1% -0.9% |
| Abonnements annuels | 44'245 | 43'641 | 43'924 | -604 | -1.4% | -263 | -0.6% |
| Abonnements mensuels | 33'103 | 30'571 | 32'760 | -2'532 | -7.6% | -2'188 | -6.7% |
| Abonnements hebdomadaires | 318 | 291 | 314 | -27 | -8.5% | -23 | -7.3% |
| Autres titres de transports | 13'010 | 13'378 | 12'870 | 368 | 2.8% | 508 | 3.9% |
| Rabais et bonus | -3'056 | -4'400 | -5'305 | -1'344 | 44.0% | 905 | -17.1% |
| Total revenus de transports UNIRESO | 130'110 | 128'298 | 126'413 | -1'813 | -1.4% | 1'884 | 1.5% |
| Revenus de transports TPG | 10'463 | 11'014 | 10'418 | 551 | 5.3% | 596 | 5.7% |
| Autres produits du transports (CTT, ...) | 6'590 | 5'988 | 5'754 | -602 | -9.1% | 234 | 4.1% |
| TOTAL | 147'163 | 145'300 | 142'586 | -1'863 | -1.3% | 2'715 | 1.9% |

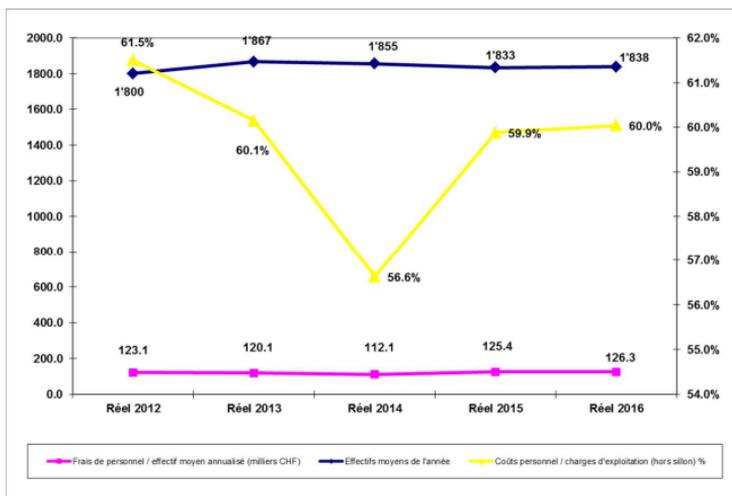
DETAIL DES CHARGES

DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

| DÉSIGNATION en milliers CHF | BUDGET CONSOLIDE 31.12.2016 | RÉEL CONSOLIDE 31.12.2016 | RÉEL CONSOLIDE 31.12.2015 | Écarts | | Écarts | |
|---|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------|--------------|-------------------------------|-------------|
| | | | | Réel vs budget CHF | % | Réel 2016 vs réel 2015 CHF | % |
| Frais de personnel | 233'862 | 232'138 | 229'877 | -1'724 | -0.7% | 2'261 | 1.0% |
| Frais de véhicules | 32'634 | 32'382 | 33'712 | -252 | -0.8% | -1'329 | -3.9% |
| Frais de bâtiments et installations fixes | 20'392 | 20'216 | 20'999 | -176 | -0.9% | -783 | -3.7% |
| <i>dont droits de station et d'usage</i> | 13'759 | 13'773 | 14'044 | 14 | 0.1% | -271 | -1.8% |
| Sous-traitance de transport | 44'021 | 44'551 | 44'966 | 530 | 1.2% | -415 | -0.9% |
| <i>Sous-traitance de transport</i> | 32'569 | 32'627 | 33'238 | 57 | 0.2% | -611 | -1.8% |
| <i>Sous-traitance GLCT</i> | 11'452 | 11'925 | 11'728 | 473 | 4.1% | 196 | 1.7% |
| Charges d'exploitation diverses, dont | 25'341 | 25'721 | 21'713 | 380 | 1.5% | 4'008 | 18.5% |
| <i>Assurances et franchises</i> | 2'430 | 2'417 | 2'449 | -13 | -0.5% | -33 | -1.3% |
| <i>Etudes et mandats</i> | 2'391 | 1'803 | 2'165 | -588 | -24.6% | -362 | -16.7% |
| <i>Commissions et frais de vente</i> | 4'472 | 4'263 | 3'620 | -189 | -4.2% | 663 | 18.3% |
| <i>Communication et marketing</i> | 3'230 | 2'980 | 2'052 | -249 | -7.7% | 928 | 45.2% |
| <i>Entretien, maintenance, locations</i> | 5'906 | 5'199 | 5'258 | -707 | -12.0% | -69 | -1.1% |
| <i>Frais administratifs</i> | 3'646 | 3'079 | 2'745 | -567 | -15.6% | 334 | 12.2% |
| <i>Cotisations impôts et taxes</i> | 449 | 3'308 | 943 | 2'858 | 635.9% | 2'364 | 250.7% |
| <i>Autres charges</i> | 2'817 | 2'653 | 2'480 | -165 | -5.8% | 173 | 7.0% |
| Dotations aux amortissements | 43'944 | 42'658 | 44'054 | -1'286 | -2.9% | -1'398 | -3.2% |
| Pertes sur constats et débiteurs | 3'070 | 3'046 | 2'602 | -24 | -0.8% | 443 | 17.0% |
| TOTAL | 403'264 | 400'712 | 397'923 | -2'552 | -0.6% | 2'789 | 0.7% |

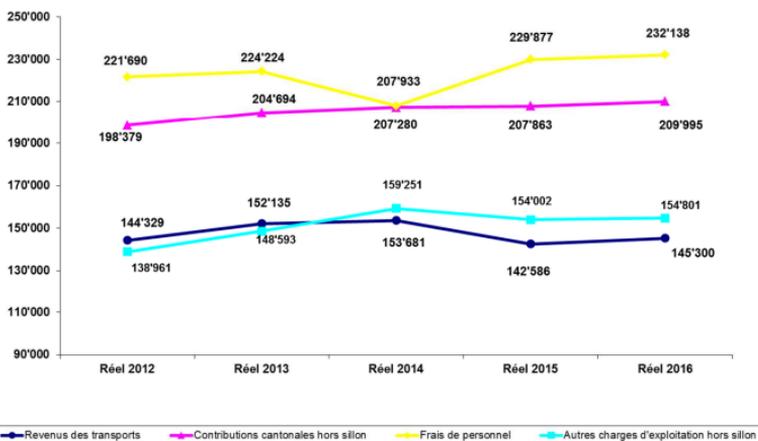
Données consolidées

EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL 2012 – 2016



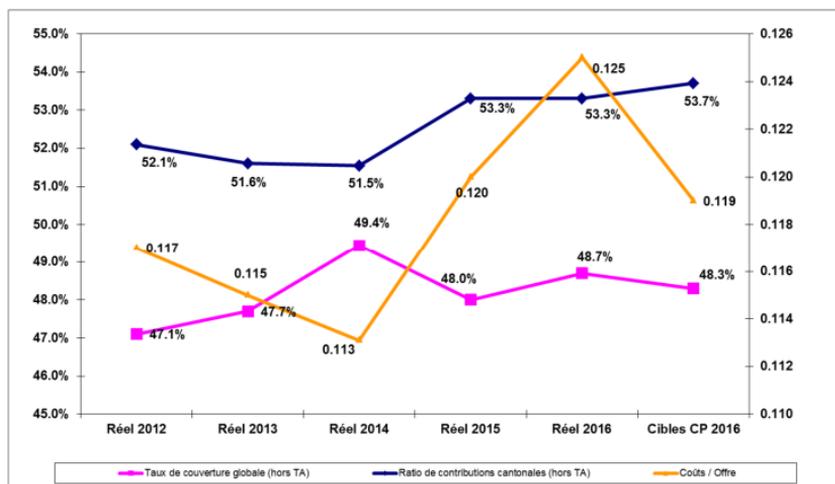
Données consolidées.

EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES 2012 - 2016



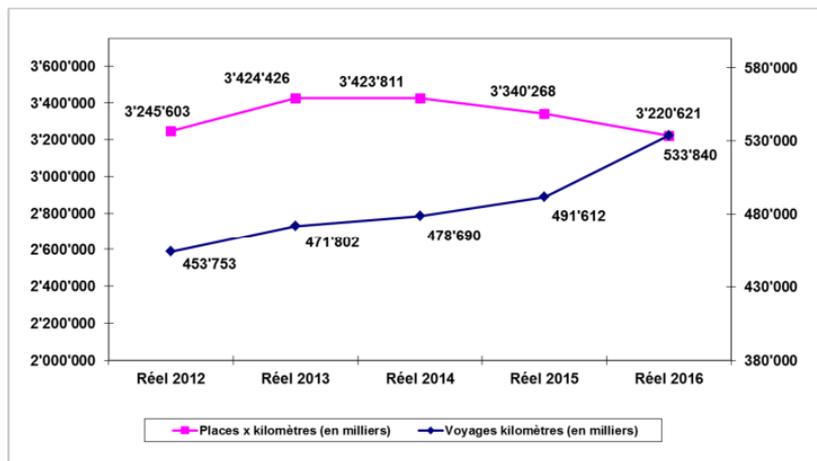
Données consolidées. En milliers CHF.

INDICATEURS FINANCIERS DU CONTRAT DE PRESTATIONS



Données consolidées.

EVOLUTION DES PLACES ET VOYAGES x KM 2012 – 2016



Places kilomètres totales, y compris France.

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

| En CHF | Désignation | Engagé 2016 Consolidé | PPF 2015-2016 CP TPG |
|--------|---|--------------------------|-------------------------|
| | Bâtiments | 7'852'059 | 11'495'000 |
| | Installations Fixes | 0 | 3'350'000 |
| | Terrains, Bâtiments & Installations Fixes | 7'852'059 | 14'845'000 |
| | Bureautique & Mobilier | 32'027 | 100'000 |
| | Instal. & Matériel Info & Télécommunication | 1'409'461 | 9'468'000 |
| | Outils, Machines & Installations Autres | 505'543 | 2'677'000 |
| | Equipements, Machines & Autres Immobilisations | 1'947'031 | 12'245'000 |
| | Autobus | 14'519'175 | 0 |
| | Tramways | 0 | 0 |
| | Trolleybus | 7'762'013 | 0 |
| | Equipements Embarqués | 1'572'162 | 18'950'000 |
| | Véhicules de Service | 912'111 | 3'150'000 |
| | Véhicules & leurs équipements | 24'765'461 | 22'100'000 |
| | Systèmes d'Informations & Télécommunications | 4'801'964 | 10'280'000 |
| | Immobilisations Incorporelles | 4'801'964 | 10'280'000 |
| | Investissements PPF (hors En-Chardon) | 39'366'515 | 59'470'000 |

Bilan - Actif

| En CHF | 31.12.2016 | 31.12.2015* |
|---|--------------------|--------------------|
| ACTIF | | |
| LIQUIDITES | 10'503'015 | 9'680'142 |
| DEBITEURS D'EXPLOITATION | 44'824'089 | 99'482'637 |
| STOCKS | 18'624'363 | 18'358'070 |
| AUTRES ACTIFS CIRCULANTS | 10'322'690 | 8'127'297 |
| TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS | 84'274'156 | 135'648'146 |
| TERRAINS, BÂTIMENTS INSTALLATIONS FIXES | 94'810'779 | 92'661'759 |
| VEHICULES ET LEURS EQUIPEMENTS | 394'427'164 | 403'671'790 |
| AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NET | 13'282'854 | 15'901'509 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NET | 9'236'090 | 8'675'760 |
| TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS EN COURS | 119'510'516 | 79'490'062 |
| AVANCES SUR ACHATS D'IMMOBILISATIONS | 37'405'095 | 41'764'189 |
| PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE | 815'914 | 650'542 |
| ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME | 1'249'555 | 889'549 |
| TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES | 670'737'966 | 643'705'160 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 755'012'122 | 779'353'306 |

* retraité

Bilan - Passif

| En CHF | 31.12.2016 | 31.12.2015* |
|--|--------------------|--------------------|
| PASSIF | | |
| CREANCIERS D'EXPLOITATION | 30'088'688 | 35'308'518 |
| PART A COURT TERME DES PROVISIONS | 653'110 | 1'449'860 |
| PART A COURT TERME DES DETTES A LONG TERME | 56'587'311 | 64'104'746 |
| AUTRES ENGAGEMENTS A COURT TERME | 45'380'208 | 49'820'436 |
| TOTAL DES ENGAGEMENTS A COURT TERME | 132'709'316 | 150'683'560 |
| EMPRUNTS ET DETTES A LONG TERME | 503'262'311 | 525'549'857 |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES, NET | 53'871'770 | 29'295'229 |
| PROVISIONS A LONG TERME | 204'125 | 822'450 |
| ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL | 9'688'823 | 11'156'217 |
| TOTAL DES ENGAGEMENTS A LONG TERME | 567'027'028 | 566'823'753 |
| SOUS-TOTAL DU PASSIF | 699'736'344 | 717'507'314 |
| CAPITAL DE DOTATION | 44'000'000 | 44'000'000 |
| FONDS DE RESERVES | 18'892'817 | 28'840'841 |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | -7'617'038 | -10'994'849 |
| FONDS PROPRES | 11'275'778 | 17'845'992 |
| TOTAL DU PASSIF DU CAPITAL DE DOTATION ET DES FONDS PROPRES | 755'012'122 | 779'353'306 |

* retraié

Audition de la Fondation des parkings représentée par M. Jean-Yves Goumaz, directeur général, et M. Stéphane Bertossa, directeur administratif et financier

Avant de procéder à l'audition de la Fondation des parkings, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Au niveau comptable, deux corrections ont été apportées aux dérogations aux normes IPSAS, notamment l'IPSAS 25 (provision pour le découvert de prévoyance) et l'IPSAS 23 (la comptabilisation des subventions non monétaires, soit la mise à disposition de surfaces d'exploitation des parkings). Le chiffre d'affaires progresse de 1% ; les recettes de mandats administratifs ont diminué en raison du transfert de gestion de « Metro Shopping » aux CFF. L'année 2016 a été marquée par la mise en exploitation des premiers parkings de l'éco-quartier des Vergers (au total il y aura 1350 places), le nouveau mandat pour les bornes d'accès en vieille ville, l'extension du mandat de gestion des parkings de l'Etat [OBA] (1500 places) et les 4 parkings carougeois (840 places et 750 abonnements).

Les recettes des macarons ont progressé de 27,6%, notamment en raison des « macarons multizones professionnels ». La gestion des horodateurs en Ville de Genève enregistre une perte de 1,4 million de francs, pour deux raisons principales : la FdP doit garantir des encaissements et supporter les charges d'amortissements des horodateurs.

La FdP a signé une convention avec l'Etat qui lui laisse une liberté d'exploitation pour le développement de ce service : elle verse 10 millions de F à l'Etat et dispose en contrepartie d'une carte blanche pour moderniser le service du stationnement et le rendre efficace (aspect entrepreneurial de la FdP). L'avantage est que la FdP n'a pas besoin de demander l'accord de l'Etat avant d'effectuer un changement. Les nouvelles technologies provoquent des nouveaux modes de faire des utilisateurs et l'on constate une augmentation de paiement par carte de crédit ou par le service « *pay by phone* ». Les frais du personnel diminuent en raison des changements des technologies de paiement et aux diminutions des contrôles. Par contre, les commissions liées au paiement par carte de crédit augmentent. Toutefois, la FdP renégocie les contrats pour diminuer les frais financiers liés aux cartes de crédit.

En matière d'investissements, la FdP utilise son bénéfice pour préparer l'avenir. L'assainissement se concrétise, notamment par la mise en service « du parking des Gazomètres » qui est construit ; il fonctionne et le premier exercice bénéficiaire sera en 2017.

Le chiffre d'affaires total se monte total à 78 millions, y compris les mandats extérieurs. L'AFC a procédé à un contrôle TVA en 2015 dont les conclusions ne sont pas encore connues. La FdP n'a pas provisionné ce manque à gagner potentiel. Les investissements futurs se montent à 259 millions de F. Aux Vergers 950 places seront attribuées à travers les servitudes des appartements et 200 places seront publiques horaires. Ensuite, dès que le quartier sera fini, il y aura une bourse des places.

Enfin la FDP promet de mieux collaborer avec les SIG (alimentations des bornes pour véhicules électriques).

Politique publique J (Mobilité) Fondation des parkings

Rapport de Mme Lydia Schneider Hausser et M. François Baertschi

Assistent : [Fondation des Parkings]
M. Bertossa Stéphane, Directeur administratif et financier
M. Goumaz Jean-Yves, Directeur général
M. De Raemy Antoine, Président de la Fondation

Procès-verbaliste : Mme Agramunt Vanessa

Suite au message de bienvenue de M. De Raemy, M. Bertossa indique que l'année 2016 a été marquée par la demande, faite par le magistrat, de dérogations aux IPSAS et que cela s'est matérialisé par des retraitements des comptes 2015 et du budget 2016, précisément pour ce qui concerne l'IPSAS 25 (la provision pour le découvert de fonds de prévoyance) et l'IPSAS 23 (la comptabilisation des subventions non monétaires, soit la mise à disposition de surfaces d'exploitation des parkings). La Fondation est uniquement propriétaire de 2 ou 3 terrains.

Pour l'IPSAS 25 et la provision qui a été dissoute se montait à 18.5 millions en 2015 ce qui n'apparaît plus au bilan. L'attribution à la provision 2015 qui se portait à 95'000 F a également dû être annulée.

Pour l'IPSAS 23, le retraitement est indolore dans la mesure où il s'agissait de recettes et de charges qui se neutralisaient.

La particularité des comptes de la FdP 2016 est qu'il s'agit d'un retour en arrière puisque, jusqu'en 2012, les IPSAS avec les dérogations du Conseil d'État étaient appliquées.

Pour ce qui est des chiffres et des produits, l'exercice s'achève sur un chiffre d'affaire (CA) en progression d'environ 1 %, soit 44.3 mios F. Cette augmentation des recettes est à mettre au profit de la plupart des segments d'activités. La progression se fait aussi bien sur les abonnements, que sur les recettes horaires des parkings publics. Les recettes de mandat administratif ont baissé en raison du transfert de gestion de « Metro Shopping » aux CFF ; le changement s'est effectué au 1^{er} janvier 2016. Pour la FdP, cela représente une baisse de 220'000 F d'honoraires.

2016 a été une année marquée par la mise en place de nombreux mandats par la Fondation :

- la prise en gestion des premiers parkings de l'éco-quartier des Vergers à Meyrin (mise en service 1er parking de 400 places, en 2016, 2ème parking, mars 2017 et 3ème parking fin 2017) qui contiendra un total de 1350 places de parking.
- le nouveau mandat pour les bornes d'accès en vieille ville,
- l'extension du mandat de gestion des parkings de l'Etat [OBA] dont l'essentiel des 30 parkings constitue des parkings privés pour 1500 places (domaine pénitencier, de la police, etc.). Ces 1500 places sont le potentiel puisqu'il y a encore quelques parkings qui doivent être rendus opérationnels.

Les recettes complémentaires liées à cette extension sont faibles car la date de passation s'est fait en automne. Donc les recettes correspondantes progresseront en 2017.

- le dernier mandat mis en place est celui des 4 parkings carougeois, dont la FdP était déjà en charge d'exploitation la nuit, mais dont elle reprendre la gestion complète, en particulier la gestion administrative. Ils représentent 840 places pour 705 abonnements. Dès lors, il y a une progression du nombre de places sous gestion pour le compte de tiers.
- actuellement, la FdP gère 100 parkings. L'offre est restée stable pour l'année 2016 et les demandes d'abonnements sont légèrement négatives : il s'agit d'une position voulue par la Fondation car ils souhaitent conserver des places horaires, et donc, pour cela, les quotas abonnement ont été réduits.
- les recettes macarons ont fortement progressées notamment en raison du « macaron multizones professionnel » (progression de 27.6%, 130'000 unités vendues en 2016).
- les recettes voiries sont le bémol de cet exercice : les recettes pour la gestion des horodateurs en ville de Genève montrent une perte qui atteint 1.4 mio F. Le résultat s'est dégradé pour deux raisons :
 - le mécanisme de rétribution de la taxe horaire fait que FdP a des montants d'encaissement à garantir (les forfaits de 2015 à 2016 ont augmenté de 500'000 F, soit 4.5%) les encaissements effectifs, au même moment, ont aussi progressé de 2.7%. Donc comme la progression est inférieure au palier, il y a une forme de malus qui apparaît et aggrave le résultat.
 - les charges d'amortissement des horodateurs.

La Fondation a signé la convention avec l'État parce qu'elle lui laisse une liberté d'exploitation pour le développement de ce service. Il s'agit donc d'un côté entrepreneurial de la Fondation : 10 mio F annuels sont versés à l'État ; en contrepartie, la Fondation dispose d'une carte blanche pour développer et moderniser le service du stationnement pour le rendre efficace, et, à long terme, rentable. Cela a permis à la FdP un libre choix des horodateurs par exemple. L'offre ainsi offerte à la population vise une simplification de paiement. Précédemment, avant ce contrat forfaitaire avec l'État, au moindre achat ou au moindre changement la Fondation devait négocier avec l'État. Dès lors, la Fondation a négocié la liberté d'entreprendre au sens strict, mais elle est encore bien contrôlée par l'État.

Le développement porte sur le contrôle. La Fondation pense que plus les voitures sont contrôlées, plus les personnes vont payer. Le but n'est pas de mettre des amendes, mais que les gens paient. S'ils parvenaient à un taux de 80% de paiements, la Fondation serait largement bénéficiaire. Le taux actuel est d'environ 30%, mais ce dernier augmente. La FdP avait misé sur les nouveaux modes de paiement, mais ces derniers ne sont pas suffisants pour faire changer les habitudes. Comme la FdP est liée à l'État, elle ne peut pas changer le nombre de places et les durées des stationnements.

Un point positif par rapport à ces nouveaux outils : en 18 mois d'exploitation, 22% des paiements se font par carte de crédit ou par le système « pay by phone ». Et donc, par rapport aux 12 mois précédents, le pourcentage a doublé et donc la progression est favorable. L'encaissement total n'a pas beaucoup progressé, mais cela est aussi dû à d'autres paramètres comme la réduction du nombre de places.

Dans les charges d'amortissements il y a les charges des horodateurs puisque les anciens ont été remplacés par des nouveaux, et, en parallèle, la Fondation a mis en place les nouvelles technologies.

C'est un avantage pour l'État d'avoir un revenu fixe garanti au budget. La crainte que cela se fasse au détriment de la prestation n'est pas de mise ; pour l'instant il s'agit d'un avantage pour l'utilisateur.

Cet investissement sera aussi au bénéfice d'autres secteurs d'activités ; il s'agit d'un pilier du changement de cap technologique. En ce qui concerne les recettes, les indemnités pour le contrôle du stationnement ont baissé et cette tendance continuera jusqu'en 2019 en principe.

Au regard du PL qui vient d'être voté, la question sur les redevances au canton ou à la ville reste pour la FdP le fait qu'elle doit payer 1,5 million de F que cela soit à l'État ou la Ville, cela ne change rien à son travail.

Sauf sur ce point des horodateurs, les recettes de la Fondation sont en progression.

- En ce qui concerne les charges d'exploitation de la Fondation, elles sont en augmentation par rapport à 2015. Cela est dû à un effet exceptionnel de l'exercice 2015 au cours duquel une revalorisation avait été effectuée, ce qui avait réduit les charges financières de 2015 de 2.4 mios F. En corrigeant cet effet exceptionnel, on constate que les charges de la Fondation sont stables par rapport à 2015.

- Les frais de personnel sont à la baisse, en raison du contrôle de stationnement (les baisses successives des indemnités effectuées et programmées dans le contrat font qu'il y a eu un gel des agents de stationnement, et donc l'effectif est en réduction), en raison des multiples projets et de ce changement au niveau des technologies, il y a une hausse des frais informatiques, notamment dans la maintenance et l'entretien des nouveaux outils mis en place. Ceci se trouve dans le poste frais généraux où il y a des frais financiers supplémentaires à cause des nouveaux outils de paiement qui ont des coûts non facturés au client.

Les coûts des commissions liés aux cartes de paiement/crédit sont globalement de 10 %. Les contrats relatifs aux commissions sont rediscutés au fur et à mesure ; les contrats au pourcentage sont de plus en plus utilisés. La Fondation est également dans la renégociation de contrats puisqu'il y a une montée en puissance des volumes.

Ces commissions représentent une somme globale d'environ 100'000 F, mais ces montants sont en réduction en valeur relative. Les montants perçus par carte de crédit constituent aussi un avantage car ce sont des montants qu'il ne faut pas trier ; trier de la monnaie coûte de l'argent et du temps.

Il est vrai qu'à termes, ce que l'on gagnera d'un côté s'équilibrera avec ce que l'on dépense de l'autre.

Dans les comptes consolidés il y a un montant de 2.2 mios F ; il s'agit d'une part confidentielle sur la totalité des frais d'exploitation. Toutefois, il s'agit du poste qui progresse le plus car les gens paient de plus en plus par carte de crédit.

Les frais financiers apparaissent dans les comptes annuels sous les charges financières.

- L'autre poste qui a progressé est celui des charges financières. Celui-ci progresse à la baisse en ce qui concerne les charges d'intérêts. La Fondation poursuit son processus de désendettement : elle a remboursé environ 19 mios F d'emprunts hypothécaires liés aux parkings. Cela se traduit par des charges d'intérêts qui sont de plus en plus basses, ce qui permet, notamment d'avoir un résultat positif pour les P+R en 2016. Vis-à-vis du budget, le niveau d'endettement était budgété plus haut car lors de l'établissement du budget 2017 il était question d'une possible ponction du Canton de 50% du résultat de la Fondation. Dès lors, en vertu de cette menace de leurs ressources, la Fondation a pris le parti de dire que tous les emprunts seraient renouvelés. Mais comme il s'est produit l'inverse, la fondation a pu se désendetter.

La courbe de la dette va remonter avec les nouveaux projets : il y a pratiquement 200 mios F de chantier à venir.

Il y a eu un assainissement réel et que cela se concrétise aussi en 2017 avec, par exemple, le « Parking des Gazomètres » : le premier exercice 2017 devait être en pertes selon le plan financier (environ 500'000 F), alors qu'actuellement les ressources peuvent y être affectées ; il s'agit d'un cercle vertueux.

Le résultat atteint 12.7 mios F, il est en retrait par rapport à celui de 2015. Toutefois, si l'on corrige le gain extraordinaire de 2015, le résultat net s'améliore. En ce qui concerne le CA total des activités gérées pour le compte propre de la Fondation et pour le compte des diverses institutions, en 2016, en plus des 44 mios F, on peut rajouter 34.5 mios F de CA pour le compte des clients ce qui fait un total de 78 mios F. Cela permet de mettre en perspective le volume d'activité de la Fondation.

La FdP a aussi beaucoup de mandats de gestion externes ; elle essaye de valoriser son savoir-faire à travers les externalisations.

- En matière de contrôle TVA, l'Administration Fédérale des Contributions (AFC) a effectué un contrôle TVA au printemps 2015 qui tourne autour de la valorisation des subventions non monétaires des droits de superficie octroyés aux différents acteurs (la Fondation, le Seujet, ...). Les conclusions n'ont toujours pas été rendues car l'AFC a du mal à trouver une méthode de valorisation. Il s'agit d'un problème fédéral.

Parmi les sociétés de participation, il y a eu des contrôles et la Fondation a déposé un recours auprès du TAF car elle estime que les conclusions sont fausses. A ce sujet, il n'y a pas de provisions car les IPSAS sont strictes sur l'établissement de provisions, mais il y un « passif éventuel » dans les comptes.

Au niveau de l'État, la Fondation a discuté avec plusieurs interlocuteurs de ce sujet, mais elle n'a pas un répondant spécifique sur cette question TVA. En matière de normes, la problème vient d'une question d'interprétation des conventions des droits de superficie.

Tant le réviseur de la Fondation que la Fondation elle-même n'ont pas émis la possibilité de constituer une provision pour ce point TVA.

- Macaron « habitants » - En ce qui concerne les macarons annuels, il y a un tournus dû à la population. Dès lors, c'est stable. En ville de Genève c'est stable, voire en légère diminution. Toutefois, il y a toujours plus de macarons que de places. Il n'y a pas de quotas par quartier car la législation est prévue ainsi. L'attribution va changer, car la législation va

être modifiée ; cela sera plus restrictif : celui qui a une place privée dans son immeuble, doit d'abord utiliser sa place avant le macaron.

La projet de loi qui voulait limiter le nombre de macarons par famille à un, ne va visiblement pas voir le jour pour l'instant.

- Bornes électriques et appel d'offre - La Fondation et les SIG étaient en négociation pour la fourniture d'électricité et l'utilisation commune de la carte « moove ». Les SIG utilisent cette carte, et la Fondation est compatible avec celle-ci.

Pour mémoire, la FdP a choisi, sur la base d'un appel d'offres, les bornes utilisées dans leur Parking. Les SIG ne sont pas fabricants de leurs bornes, mais revendeurs. Pour l'avenir, la Fondation et les SIG vont essayer de travailler plus en commun car lors du dernier appel d'offre, les SIG sont arrivés tardivement et en proposant des prix qui étaient au-dessus de l'offre choisie. Ils utilisent l'électricité des SIG et la carte « moove » mise en valeur par les SIG.

- Le CA des mandats extérieurs n'apparaît pas dans le bilan, sauf sur la ligne « redevance de gestion ». Ces mandats proviennent d'entités qui ont confié des tâches à la Fondation mais qui elles n'apparaissent pas en tant que telles.

- En matière d'investissements, le tableau en dernière page de la présentation représente la vision la plus à jour sur les dix prochaines années : entre aujourd'hui et 2027, la Fondation planifie la création de 6516 places pour un total de 259 mios F. Il s'agit donc de l'outil de gestion de trésorerie. Toutefois, parfois certains projets faiblissent alors que d'autres prennent de l'importance, mais la Fondation essaie d'avoir cette vision globale sur 10 ans. En ce qui concerne les investissements pour les vélos-stations, ce sont des gros investissements (création de 1500 places).

Il a été reproché à la Fondation de ne pas vouloir donner la moitié des bénéfiques à l'Etat, mais, pour elle, c'est un moyen de préparer l'avenir. Un nouveau département va être créé pour régler les nouvelles technologies. La technologie de voiture du type « catch a car » est gérée par *Mobility*, mais la Fondation leur loue des places sous forme de nouveau macaron multizones pour véhicule en libre service et cela représente 50'000 F.

Annexes :

- Compte annuels de la Fondation



Présentation des comptes 2016

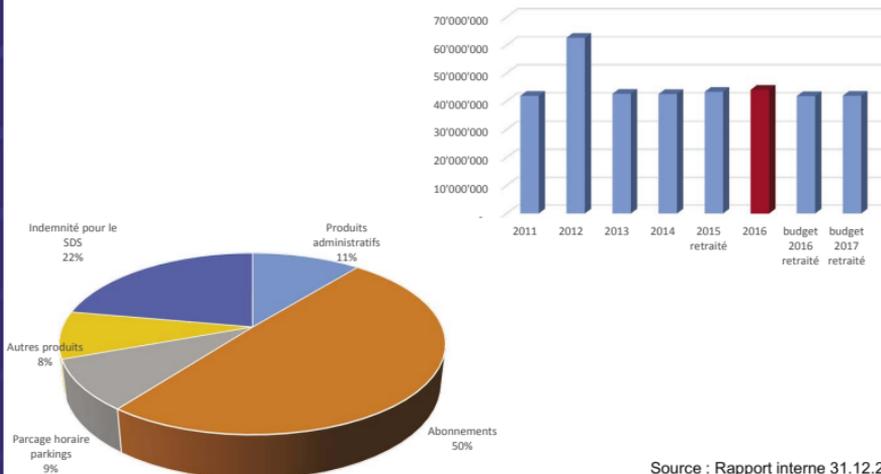
Sous-commission des finances du Grand Conseil

10 mai 2017

Remarque liminaire

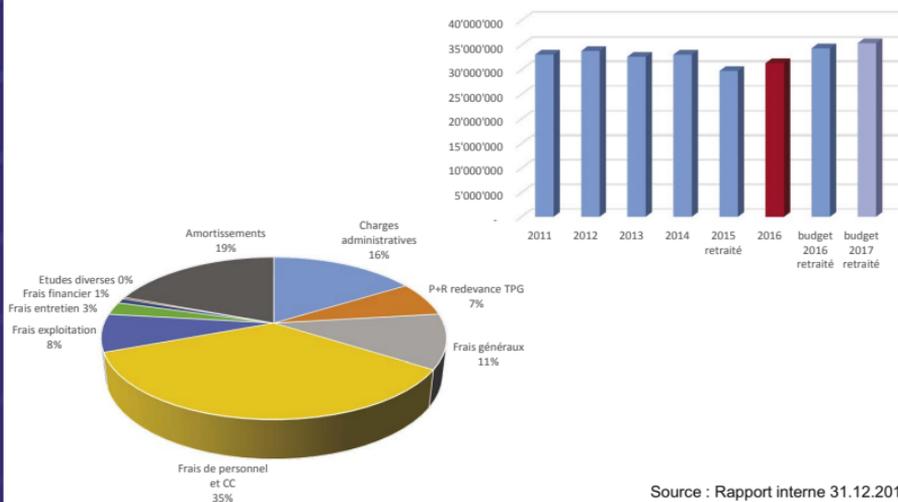
- Retraitement des états financiers et comptes 2015, des budgets 2016 et 2017, ainsi que tous les tableaux de cette présentation, en raison de l'application des dérogations IPSAS :
 - Dissolution de la provision pour découvert du fonds de prévoyance (IPSAS 25)
 - Arrêt de la comptabilisation des subventions non monétaires (IPSAS 23)

Produits de la fondation



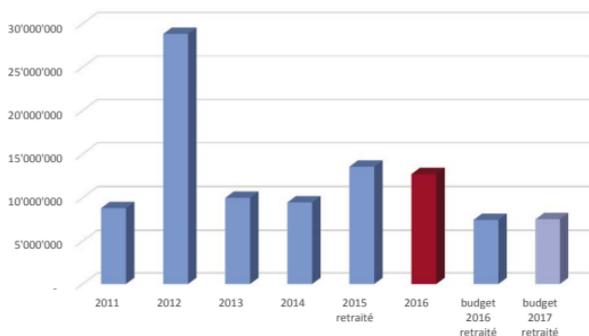
Source : Rapport interne 31.12.2016

Charges de la fondation



Source : Rapport interne 31.12.2016

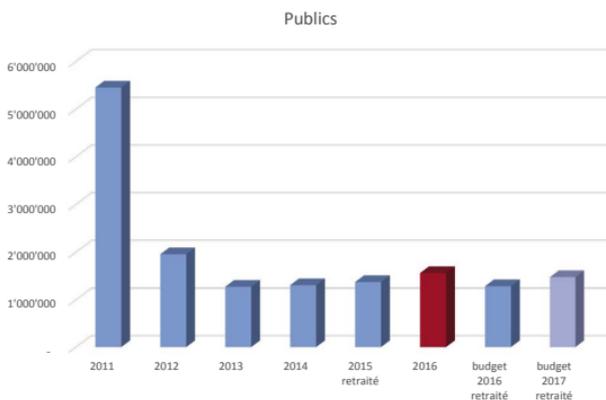
Evolution du résultat de la fondation



Remarque : Recettes extraordinaires de vente du parking P26 en 2012 pour 20.6 mios et du P49 en 2011 pour 2.7 mios CHF

Source : Rapport interne 31.12.2016

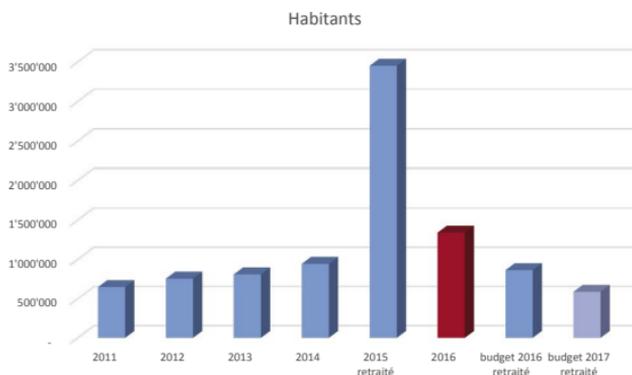
Evolution du résultat des parkings publics



Remarque : Ventes du parking du P49 en 2011 et du P26 en 2012

Source : Rapport interne 31.12.2016

Evolution du résultat des parkings habitants



Remarque : Réévaluation des dettes du parking du Prieuré en 2015

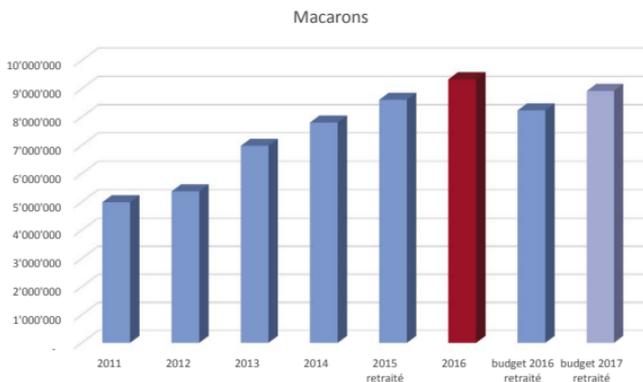
Source : Rapport interne 31.12.2016

Evolution du résultat des parkings P+R



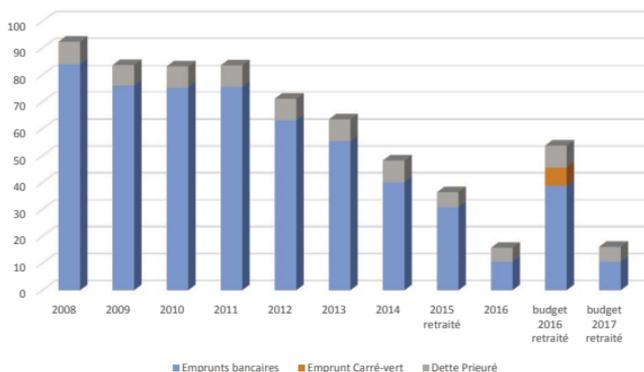
Source : Rapport interne 31.12.2016

Evolution du résultat des macarons



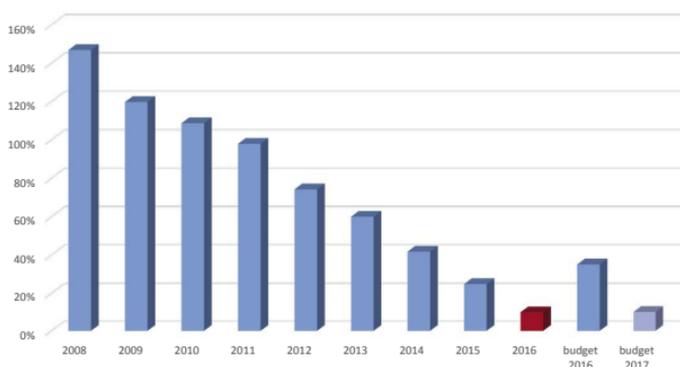
Source : Rapport interne 31.12.2016

Evolution de la dette (1/2)



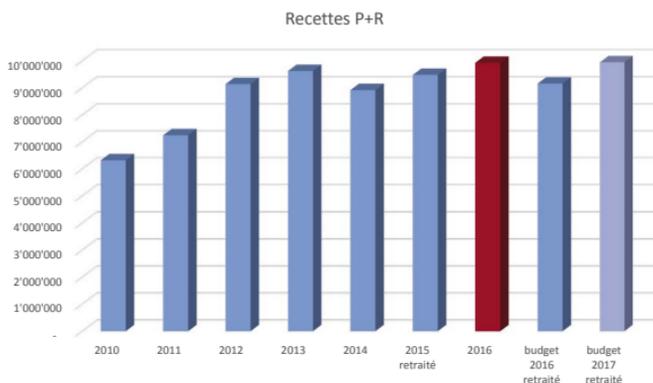
Remarque : montants en millions de CHF; hypothèse du budget 2016 de renouvellement de tous les «à terme»

Evolution de la dette (2/2)



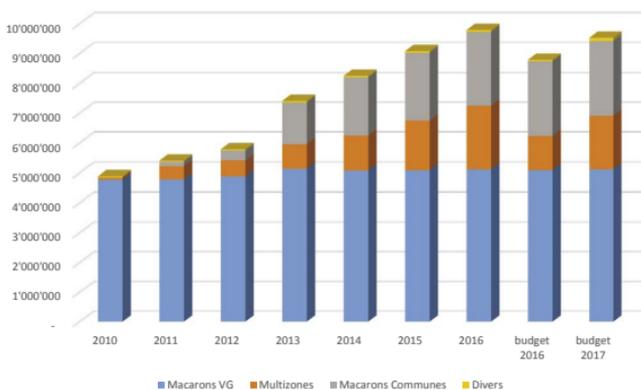
Remarque : taux d'endettement = (somme des emprunts et dettes) / total des capitaux propres au 31.12

Evolution des recettes des P+R



Source : Rapport interne 31.12.2016

Evolution des recettes des macarons

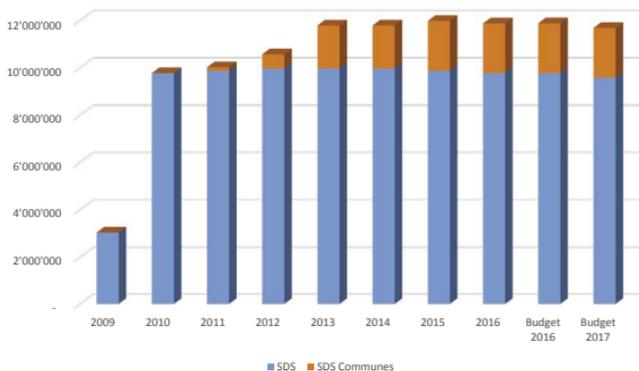


Source : Rapport interne 31.12.2016



FONDATION
DES
PARKINGS

Evolution des recettes du Service du stationnement

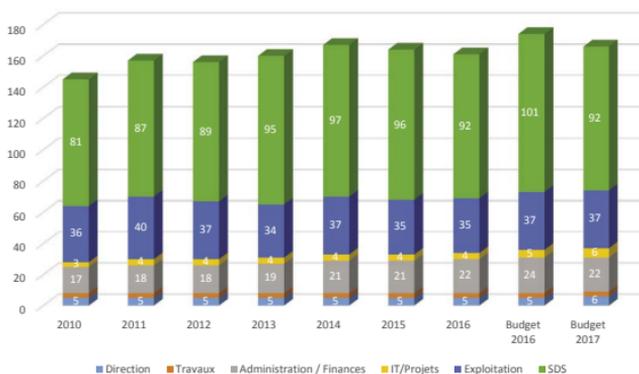


Source : Rapport interne 31.12.2016



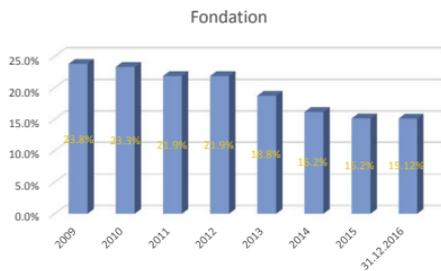
FONDATION
DES
PARKINGS

Evolution de l'effectif en nombre de postes



Source : Ressources humaines

Evolution du nombre de permis frontaliers



Source : Ressources humaines

Construction des parkings 2017 – 2027 (1/3)

| Mise en service | Ouvrage | Usage | Construction | Places | Coût en mios | Total Places |
|-----------------|------------------------------------|------------------|--------------|--------|--------------|--------------|
| 2017 | Carré-Vert / Gazomètre | Hab+courte durée | S/Terrain | 200 | 8.9 | 200 |
| 2019 | Vandoeuvre-Cogny | P+R | Surface | 80 | 0.7 | 1130 |
| | MICA | P+R | Surface | 250 | 2.2 | |
| | Gare Chêne-Bourg | Multi | S/Terrain | 500 | 21.6 | |
| | Bernex amont (Vailly) (provisoire) | P+R | Surface | 300 | 2.1 | |

Source : Département Travaux

Construction des parkings 2017 – 2027 (2/3)

| Mise en service | Ouvrage | Usage | Construction | Places | Coût en mios | Total Places |
|-----------------|---------------------|------------------|--------------|--------|--------------|--------------|
| 2020 | Bernex aval | P+R | S/Terrain | 250 | 15.3 | 2100 |
| | Bachet Gui Phase 1 | P+R et Habitants | S/Terrain | 650 | 24.8 | |
| | Bachet-Trèfle Blanc | P+R | S/Terrain | 1200 | 74.8 | |
| 2021 | Alpes | Multi | S/Terrain | 500 | 26.5 | 500 |
| 2022 | Pallanterie | P+R | Surface | 150 | 1.0 | 150 |
| 2023 | Perly Est | P+R | Elevation | 800 | 28.0 | 800 |

Source : Département Travaux

Construction des parkings 2017 – 2027 (3/3)

| Mise en service | Ouvrage | Usage | Construction | Places | Coût en mios | Total Places |
|-----------------|-----------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| 2025 | Bachet Gui Phase 2 | Habitants | S/Terrain | 136 | 3.3 | 736 |
| | Tuilleries | P+R | Elevation | 600 | 25.0 | |
| 2026 | P47 | P+R | Elevation | 500 | 1.6 | 500 |
| 2027 | Bernex amont (Vailly) (définitif) | P+R | S/Terrain | 400 | 23.3 | 400 |
| | | | | 6516 | 259.1 | 6516 |
| 2019 | Lancy-Pont-Rouge | Vélostation | S/Terrain | 1'250 | 3.2 | 1500 |
| | Eaux-Vives Sud | Vélostation | S/Terrain | 250 | 0.6 | |
| | | | | 1500 | 3.8 | 1500 |

Source : Département Travaux



Merci de votre attention !

Examen de la politique publique « K Santé »

(Commissaires rapporteurs : MM. Alberto Velasco et Edouard Cuendet)

Audition du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé représenté par M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat/DEAS, M^{me} Christine Hislaire Kammermann, secrétaire générale DEAS, M. Marc Brunazzi, directeur administratif et financier/DEAS, et M. Michel Clavel, directeur financier/DEAS

Avant de procéder à l'audition du département concerné, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

M. Poggia précise qu'il n'envisage pas de créer une instance de médiation. Il fait également remarquer que les EMS ne sont pas largement subventionnés. Leur taux de subventionnement se situe entre 25 et 27%. Par contre, il y a un subventionnement indirect à la personne qui paie l'EMS.

M. Poggia ajoute que les EMS jouent de plus en plus le jeu. La médecine évolue. Il songe à des maisons de santé où des professionnels de santé de différents domaines peuvent prendre en charge des patients à proximité. C'est de cette manière qu'on évitera, en anticipant les problèmes, des hospitalisations.

Politique publique K (Santé)

Rapport de MM. Alberto Velasco et Edouard Cuendet

Remerciements

Les deux commissaires aux finances qui ont auditionné le DEAS au sujet de la politique publique K le 13 avril 2016 tiennent à remercier pour leur disponibilité le Conseiller d'Etat Mauro Poggia, ses collaboratrices et collaborateurs. Les commissaires soulignent également la qualité de la documentation remise avant et après l'audition.

Programme K01, Réseau de soins

Restitution de la part excédentaire du contrat de prestation des HUG et création du « Fonds de projet réseau de soins »

Le Directeur administratif et financier précise qu'un montant de F 7.8 millions, représentant une augmentation des charges, est lié à l'abandon de la moitié de la part qui devait revenir à l'Etat dans le résultat des HUG sur l'ensemble du contrat de prestations. Il précise que cela permettra aux HUG de financer les investissements.

Le Chef du département évoque également une somme de F 4 millions millions pour la constitution d'un fonds pour développer le réseau de soins, dans le cadre d'une collaboration entre les HUG et l'IMAD.

Un commissaire demande si cela n'est pas plus simple d'accepter la restitution de la part des HUG puis de faire une attribution supplémentaire.

Le Directeur administratif et financier indique que le mécanisme de répartition est fixé dans le contrat de prestations. Il précise que ce mécanisme ne fait pas partie des quatre exceptions qui doivent être soumises en modification du PL. Il ajoute qu'en 2015 comme c'était la première fois que ce mécanisme était expérimenté, il n'était pas possible de le faire dans le cadre du bouclage des comptes. Il explique qu'à l'avenir cela sera directement inclus dans ce processus.

Pour répondre à un autre commissaire, le Chef du département relève que le réseau de soins représente l'avenir, ce qui va permettre de réaliser des économies.

Le Directeur administratif et financier expose que la gouvernance du « fonds de projet réseau de soins » est assurée par les trois présidents, à savoir le magistrat du département, le président des HUG et celui de l'IMAD, qui déclenchent les projets et chargent à la direction générale de la santé de mettre en œuvre les projets réseau de soins. Il ajoute qu'ils figureront aux comptes, à savoir soit dans le rapport des HUG soit dans le rapport de l'IMAD.

Le même commissaire demande de quelle manière la commission des finances gardera la vue d'ensemble sur ce fonds à l'avenir.

Le Directeur administratif et financier répond qu'elle obtiendra les informations à travers le rapport et dans les comptes des HUG.

Le Conseiller d'Etat ajoute que ces projets sont des projets innovants dont les promoteurs seront fiers et qu'ils vont donc communiquer à ce sujet. Il explique que souvent l'IMAD est au centre de ces projets mais que cette institution n'a que rarement les moyens pour développer ces nouvelles tâches. C'est pourquoi les HUG ont été encouragés à s'investir.

Un autre commissaire craint que cette caisse soit utilisée pour du fonctionnement de structures qui reçoivent déjà des fonds à travers des contrats de prestations. Il explique que cette situation s'avère problématique en termes de transparence.

Le Chef du Département répond que des institutions au bénéfice de contrats de prestations perçoivent une somme additionnelle pour des tâches supplémentaires, qui n'étaient pas prévues initialement dans le contrat de prestations.

Le même commissaire indique que certaines de ces sommes additionnelles pourraient avoir pour conséquence le fait que ces institutions soient obligées de conclure un contrat de prestations. Il précise que si, par exemple, elles touchent F 150'000 francs initialement auxquels s'ajoutent par hypothèse F 60'000, alors le subventionnement total dépasse les F 200'000.

La Directrice administrative et financière répond que la première chose que le département contrôle dans le cadre des financements ponctuels est que cette prestation ne soit pas intégrée dans le contrat de prestations et qu'elle ait bien vocation à répondre à d'autres objectifs.

Fonctionnement du réseau de soins et mandats externes

Un commissaire exprime son scepticisme au sujet de l'efficacité du réseau de soins. Il indique que le nombre importants de mandats externes lui pose problème. De plus, il est à nouveau fait abondamment référence à des groupes d'accompagnement, des avis juridiques externes, des colloques et des groupes de travail.

Le Chef du Département répond que l'on ne construit pas un réseau de soins de haut en bas, mais que les mesures mises en place soient ressenties comme un besoin par les acteurs du terrain. C'est pour cela qu'ils ont mis ces acteurs autour d'une table pour qu'ils contribuent à la construction du réseau de soins. Il précise que ces acteurs ne sont pas rétribués spécifiquement pour cela, qu'ils viennent du privé ou du public.

Concernant les mandats externes, le Conseiller d'Etat relève que la loi sur les soins à domicile impose une évaluation externe pour faire rapport au Grand Conseil 4 ans après l'entrée en vigueur. Elle a coûté F 50'000. Il ajoute qu'un avis juridique externe a été commandé dans le cadre de la révision de ladite loi.

Un commissaire relève que de telles études pourraient sans doute être effectuées par l'Université ou par une HES à moindre coût.

Le médecin cantonal précise qu'une étude a été réalisée par l'Université de Neuchâtel mais à un coût comparable à celui du privé.

Un autre commissaire s'inquiète de la possible proximité politique de certains mandataires externes avec le département.

Le médecin cantonal précise qu'ils ont souvent eu recours à des organismes extra cantonaux pour éviter ce risque.

Place des EMS dans le réseau de soins, patients en attente de placement et IEPA

Un commissaire exprime sa préoccupation au sujet de certains événements survenus à l'EMS de Vessy.

Le Chef du département répond que des choses ont effectivement été faites en dehors des règles de l'attribution des marchés et du contrôle des comptes. Tout le monde doit être mis face à ses responsabilités.

Pour le commissaire en question, l'expérience de la Maison de Vessy doit permettre une prise de conscience de tous les EMS du canton.

Un autre commissaire partage ces préoccupations. Il indique qu'il y a une fiction selon laquelle les EMS seraient des entreprises privées ordinaires, alors que l'Etat leur verse des sommes considérables. Dans ce contexte, il relève, concernant le nombre de personnes en attente de placement, que la valeur cible est de 112 au niveau des indicateurs est que l'on est à 224 dans les comptes 2016.

Le Conseiller d'Etat répond que le système de gestion des places, auquel tous les EMS sont dorénavant connectés, est entré en fonction après un « bug ». Il ajoute qu'il y a des personnes qui sont cataloguées comme « en attente de placement » alors que l'on sait qu'elles n'iront jamais en EMS. Il précise que le taux d'occupation des EMS est de 98%. Il a aussi été décidé de poursuivre les efforts liés aux soins à domicile et aux IEPA. Il précise qu'il ne faut pas exagérer la question de l'attente. Il indique que les personnes âgées veulent parfois rester dans le quartier qu'elles connaissent, et qu'il est difficile de forcer les gens. Mais cela n'a pas de conséquence réelle sur le taux d'occupation des EMS.

Concernant les IEPA, il rappelle que l'année passée le règlement a été modifié concernant les critères d'attribution des logements, en ouvrant les IEPA à des personnes qui auparavant étaient exclues. Il explique que cela permet d'éviter que ces personnes, qui se situaient au-dessus des barèmes de calcul, doivent rester à domicile ou aller dans d'autres cantons.

Intégration des Cliniques de Jolimont et Montana aux HUG

Le Conseiller d'Etat indique que les Cliniques de Jolimont et Montana ont été intégrées aux HUG. Il ajoute qu'il n'a pour l'instant pas eu connaissance de retour négatif, même de la part des syndicats.

Un commissaire s'étonne que cette opération ait conduit à une augmentation de la subvention pour renforcer le taux d'encadrement alors que l'on aurait plutôt dû obtenir des économies d'échelle.

Le Conseiller d'Etat indique que la fusion a permis de limiter la hausse grâce à la création de synergies avec les HUG. Il ajoute qu'un établissement hospitalier a intérêt à faire sortir le plus vite possible une personne des soins aigus. Il faut donc favoriser et anticiper le retour à domicile. Cela implique des prestations de réhabilitation. Il rappelle que Genève était faible dans ce domaine, raison pour laquelle de nombreux patients étaient envoyés à la Lignière. Il précise que Joli-Mont a maintenant cette fonction dans le cadre de l'organisation des HUG pour la suite des prises en charge.

Le médecin cantonale complète en indiquant qu'il y a des personnes de plus en plus âgées et que le but est de les faire rester autonomes pour qu'elles puissent retourner à domicile. Il ajoute que cette phase de transition est très importante et que c'était quelque chose qui était déficitaire dans le réseau de soins genevois.

Tarifs DRG

Le Chef du département indique que pour la première fois les tarifs des assurances ont pu être négociés à la hausse, plus proche de la réalité. Ils sont passés en 2016 à 10'650, le tarif suisse DRG a donc augmenté de 250 francs par point.

Un commissaire précise que cela ne couvre que 85% des frais, donc 15% restent à charge de l'Etat.

Le Conseiller d'Etat indique que le coût de 10'650 ne fait que 85% du coût réel et que la différence est payée par le Canton. Il ajoute que sur ces 10'650, 55% sont pris en charge par le Canton contre 45% par les Assurances. Ceci est vrai pour l'ensemble des hôpitaux universitaires suisses. Il explique que tout le monde est conscient que le tarif du point ne couvre pas le coût réel pour les hôpitaux universitaires, mais que malgré cela on n'augmente pas ce point. Il ajoute que c'est une décision politique car ce que ne verse pas l'assuré par l'intermédiaire de la LAMal c'est le contribuable qui le verse. Il relève que les coûts des hôpitaux universitaires ont augmenté en Suisse (3%) et très peu à Genève (0.5%).

Un commissaire rappelle que Genève part de beaucoup plus haut en termes de coûts.

Le Chef du département indique que l'échelle salariale des HUG est supérieure de 15-20% à celle du CHUV.

Le Conseiller d'Etat évoque aussi l'augmentation de l'activité ambulatoire qui est entièrement facturée au TARMEC et que, grâce à cette facturation, les coûts de fonctionnement des HUG sont aussi pris en charge par leurs propres revenus. Mais il précise que cela a un effet au niveau des coûts et donc au niveau des primes. Il explique que ce virage vers l'ambulatoire n'est pas poussé par les assurances maladie car elles paient le 100% de l'ambulatoire alors qu'elles n'assument que les 45% du stationnaire.

Prestations de Curabilis

Un commissaire demande si Curabilis fait partie de la politique pénitentiaire. Il demande ce qui revient au DSE et ce qui incombe au DEAS. Il souhaite savoir si le DEAS prend en charge tout l'aspect psychiatrique.

Le Conseiller d'Etat confirme ce point. Il relève que l'on était confronté à des problématiques sanitaires et sécuritaires et que cela ne fonctionnait pas toujours car chacun travaillait dans son système. Il précise que ce qui est véritablement sanitaire est rattaché aux HUG et rétribué par les HUG. Il ajoute que les HUG dispose des budgets nécessaires pour mettre le personnel à disposition. Quatre unités sont aujourd'hui en place. Il précise encore que Curabilis accueille des détenus d'autres cantons pour lesquels Genève reçoit des sommes des cantons concernés. Ainsi, aujourd'hui, Curabilis, en termes de frais de fonctionnement et d'organigramme, est en place et fonctionne. Il précise que les patients extra cantonaux accueillis à Curabilis se situent dans la politique K01.

Programme K02, Régulation sanitaire

Planification sanitaire

Pour répondre à un commissaire, M. Poggia expose que la planification est un choix politique. Il indique que le département a voulu que ceux qui mènent cet exercice le fassent sans arrière-pensée financière. La finalité est d'offrir des prestations de meilleure qualité. Il ajoute que la planification sanitaire ne dit pas si les prestations en soins aigus seront données par le privé ou par le public. Savoir si cela devra être réalisé par les HUG ou par une externalisation ne relève pas de la planification sanitaire. Ce sont des décisions politiques qui doivent être négociées d'année en année.

Suite à une intervention du même commissaire, M. Poggia indique que le fait d'accepter le rapport de planification ne veut pas dire que l'on accepte forcément les budgets qui vont avec. Il s'agit d'admettre la méthode de raisonnement qui a été mise en pratique pour arriver

à ce résultat. Il indique que les parlementaires devront ensuite chaque année faire en sorte de répondre à ces besoins. M. Poggia indique que le risque est de faire une planification orientée en fonction des moyens en pensant que le parlement accordera les crédits. Il précise que la planification doit permettre de chercher une réponse intelligente à une problématique donnée. En cas d'autocensure selon les besoins, le parlement donnera encore moins de fonds. Il indique que la planification est un travail scientifique et intellectuel qui doit être fait sans arrière-pensée budgétaire. Il ajoute que le budget sera ensuite celui que le parlement accordera.

Clause du besoin

Le Conseiller d'Etat explique qu'il faut leur donner la possibilité de maintenir la clause du besoin qui permet de limiter l'installation de nouveaux cabinets médicaux.

Un commissaire relève que 350 demandes ont été refusées.

Le Chef du département répond que ces personnes n'ont pas les trois ans de formation post grade requises.

Le médecin cantonal ajoute que de nombreuses personnes s'installent malgré tout. Il précise que les refus ne concernent pas seulement les médecins mais toutes les professions médicales confondues.

M. Poggia indique que ceux qui ne remplissent pas cette condition ont quand même le droit de pratiquer mais ne peuvent pas facturer à la LAMal. Il précise que la facturation peut se faire sous le numéro d'un médecin qui, lui, est autorisé.

Relations avec les cliniques privées

Un commissaire se réfère aux F 14 millions liés aux patients qui ont bénéficié de prestations de base dans une clinique privée. Il estime que personne ne sortira gagnant de la « guerre » que se livrent actuellement les cliniques et les HUG. Un apaisement serait le bienvenu.

M. Poggia explique que jusqu'à 2012 la situation était claire. Les patients au bénéfice d'une assurance privée allaient se faire opérer en clinique et les patients qui n'avaient que la base allaient aux HUG. Avec la réforme entrée en vigueur en 2012, les cantons doivent planifier les besoins et les patients peuvent aller où ils le souhaitent, ce qui pose des problèmes de planification. Il explique que cela a créé des appétits et que les cliniques de la Tour et les Grangettes ont construit. Il rappelle que les HUG n'ont pas qu'une mission de soins mais aussi de recherche et de formation. Il ajoute que les cliniques ont une perspective différente et qu'elles sont là pour rentabiliser l'investissement.

Un commissaire demande si les HUG doivent encore se développer ou s'il faut déléguer certaines prestations aux cliniques.

M. Poggia répond que dans les indicateurs, il est possible d'observer les temps d'attente pour les opérations. Il indique que la délégation à l'extérieur de l'hôpital veut dire que l'on ne peut pas prendre en charge ou que l'on ne peut pas prendre en charge dans des délais raisonnables. Il précise que pour une prothèse de hanche les HUG sont passés de 7 semaines à 2 semaines d'attente, et donc que les HUG sont en mesure de faire face aux besoins. Il rappelle que sans patient il n'y a pas de formation pour les étudiants. Il ajoute que les cliniques privées veulent également des cas pour attirer des compétences dans un domaine particulier et pour avoir une carte de visite au niveau international. Il ajoute que le coût des cliniques n'est pas meilleur marché qu'ailleurs, mais que c'est un coût d'appel. Il ajoute que le canton de Zurich a décidé que c'est le libre choix qui doit réguler le marché, ce qui a impliqué 800 millions de francs à charge du Canton. Il ajoute que Zurich souhaite

maintenant mettre en place un impôt supplémentaire sur les cliniques privés. Il préfère donc la politique genevoise qui a permis de maîtriser ces effets pervers.

Pour répondre à un commissaire, le Chef du département précise que le Tribunal fédéral n'a pas encore tranché dans l'affaire de l'Hôpital de La Tour.

Suite à l'intervention d'un autre commissaire, M. Poggia indique que la clinique des HUG a été mise sur un pied d'égalité avec les autres cliniques genevoises dans le cadre de la répartition de l'enveloppe de 14 millions.

Un autre commissaire indique qu'il a entendu lors d'une audition que les HUG prévoyaient d'engager 300 à 400 postes supplémentaires par année durant les 10 ans à venir. Il pense que cela n'est pas raisonnable et que la gestion des HUG devient trop complexe.

M. Poggia répond qu'au niveau européen la structure des HUG n'est pas très grande. Il explique qu'au niveau managérial il suffit d'avoir les bonnes personnes aux bons endroits. Aujourd'hui les augmentations de structures se situent dans le nouveau bâtiment Gustave-Julliard, et que pour le reste on réfléchit à créer un centre de chirurgie ambulatoire avec peut-être une collaboration avec le privé au niveau du bâtiment 22-24 Avenue de Beau-Séjour. Il faut d'ailleurs repenser Beau-Séjour. Il ne voit pas d'extension particulière de l'activité des HUG aujourd'hui. Mais il précise qu'avec le vieillissement de la population les Trois-Chênes devront être en mesure de répondre aux besoins.

Problématique des urgences aux HUG

Un commissaire exprime ses préoccupations au sujet des urgences aux HUG.

M. Poggia précise qu'il a été décidé par les HUG de commencer dès cette année la restructuration des urgences sur leurs fonds propres. Il ajoute que les cliniques doivent également s'engager davantage.

Le médecin cantonal précise que les Genevois vont aux HUG quand ils ont un problème. On constate une spécificité genevoise, qui consiste à ne pas aller chez son médecin traitant mais aux HUG.

M. Poggia ajoute que de plus en plus de gens n'ont pas de médecin traitant. Il explique que c'est pour cela que le département réfléchit à la création de maisons de santé pour mettre en place une médecine de proximité. Il indique que l'AMG doit assumer son rôle et accepter de prendre des urgences y compris les jours fériés.

Hospitalisations hors canton

Un commissaire demande des précisions concernant les hospitalisations hors canton.

M. Poggia indique que l'on constate un solde de F 12.7 millions en faveur du Canton. Il y a donc plus de « non Genevois » qui viennent à Genève que le contraire. Le canton de Genève a décidé de ne pas autoriser les patients genevois à aller dans d'autres cantons sans restriction. Certaines situations médicales l'autorisent. Le service compétent doit toutefois donner son accord préalable. Ces mesures font l'objet de procédures judiciaires à Genève et dans le canton de Vaud. Le Tribunal fédéral a demandé la mise en place d'une planification intercantonale.

M. Poggia explique encore que, du point de vue comptable, c'est le canton qui paie pour les Genevois qui vont se faire opérer ailleurs, alors que ce sont les HUG qui encaissent pour les non Genevois qui viennent à Genève. Il précise qu'ils prennent en compte ce que les HUG encaissent à ce titre dans le cadre du montant qui leur est octroyé par l'Etat. Il indique que le CHUV est une entité de l'Etat et non entité autonome ce qui simplifie cette démarche.

Commission de surveillance des professionnels de la santé et médiation

Le Chef du département indique qu'un avis externe a été sollicité car la commission accumulait du retard et ne semblait pas toujours répondre aux attentes. Il explique que le but est d'assurer une égalité de traitement des plaintes, puisque ces dernières sont adressées au directeur des HUG, au département, au médecin cantonal, au pharmacien cantonal ou à la commission de surveillance. Il explique qu'il ne faut pas être plus ou moins bien traité en fonction de l'entité à laquelle on s'adresse. Il ajoute que le PL prévoyant des modifications a été déposé et qu'un système de médiation est prévu dans ce contexte. Il explique que l'on perd un temps important dans les commissions pour entendre les gens et instruire les procédures alors qu'il suffirait que les gens se parlent.

Un commissaire demande où va se trouver cette instance de médiation. Il précise qu'il y a déjà un médiateur aux HUG, à la Police et que la commission législative travaille actuellement sur la création d'un médiateur cantonal.

M. Poggia indique que la médiation est à la justice ce que la prévention est à la santé.

Audition des Hôpitaux universitaires de Genève représentés par M. François Canonica, président du Conseil d'administration, M. Bertrand Levrat, directeur général HUG, et M^{me} Brigitte Rorive, directrice des finances aux HUG

Avant de procéder à l'audition des Hôpitaux universitaires de Genève, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Un député socialiste présente le rapport et signale que, parmi les faits marquants en 2016, il y a eu la fusion des cliniques Joli-Mont et Montana, ce qui a permis d'intégrer 200 collaborateurs aux HUG et la mise en service de l'hôpital des Trois-Chêne qui permet de soulager les urgences adultes. L'ouverture de l'unité de Curabilis explique une partie de la hausse du nombre d'employés, en l'occurrence 20 ETP. La dotation en personnel est supérieure à celle des soins intensifs. C'est dire si cette unité est conséquente pour le budget des HUG.

La diminution du nombre de patients frontaliers est en partie compensée par un nombre plus important de personnes domiciliées à Genève.

Les pertes sur débiteurs montent à environ 2 à 3% du chiffre d'affaires, ce qui est tout à fait dans la norme.

Les urgences adultes sont en hausse de 5% à Genève, ce qui correspond, entre autres, à l'augmentation de la population genevoise.

Le problème des coûts pour les HUG tient à différents aspects, dont les règles actuelles de la LPAC qui génèrent des coûts effrayants. Chaque fois qu'une personne doit être congédiée pour fait marquant, l'affaire doit monter jusqu'au conseil d'administration, ce qui donne une procédure très longue et a un impact sur la gestion des HUG. À partir de là, les HUG considèrent que la LTrait lui fixe un corset trop rigide.

Une plainte a été déposée contre le mandataire qui a facturé 4 millions de francs aux HUG. La procédure est en cours.

La variation du PLEND est beaucoup plus importante que prévu au budget. Les demandes ont doublé (passant de 150 à 300). La provision PLEND a été augmentée de 8,4%. Grâce à cette provision, les HUG peuvent faire face. 900 postes sont remplacés annuellement. Les 300 postes supplémentaires à repourvoir vont représenter un défi de gestion pour les HUG. 40 à 60 infirmières doivent être engagées chaque année, souvent de France voisine

et en Belgique, parce que le canton de Genève n'arrive pas à former suffisamment.

L'augmentation des coûts hospitaliers entre 2009 et 2014 est de 6,4% à Genève alors que la moyenne suisse est de 22,5%. M. Levrat souligne que l'augmentation des coûts est mieux contrôlée à Genève alors que 76,9% des charges sont le personnel et que les HUG ne maîtrisent pas la grille salariale. Les HUG subissent une « double peine » en cumulant les mesures d'économies fédérales, notamment autour de TARMED, et les mesures d'économie cantonales.

Les HUG recrutent 100% des infirmières formées par la haute école de santé (entre 80 et 100 infirmières sont formées).

L'absentéisme tourne autour de 7%, congé maternité compris. Cela coûte cher à l'entreprise qui travaille pour essayer de le réduire.

M. Levrat précise que l'avantage principal des HUG est d'être un centre universitaire de formation avec toutefois un effort soutenu pour l'apprentissage ; 188 apprentis, dont 77 dans le domaine de la santé. La hausse est de 30% en 4 ans. C'est important d'être une entreprise apprenante. Les HUG ont ainsi 742 postes de médecins en formation, 160 postes de chefs de clinique en formation, 1166 stagiaires médicaux, 1612 stagiaires professionnels de la santé, 388 stagiaires sur d'autres choses et 189 apprentis. M. Levrat précise que l'apprentissage ne touche pas l'ensemble des métiers de l'hôpital. C'est là qu'il faut être attentif. Il faut bien voir que la majorité des employés d'un hôpital ont des métiers qui ne s'acquièrent pas par une filière d'apprentissage. Sur les questions de l'âge d'entrée et de niveau de formation, M. Levrat sait que les HUG proposent des stages découverte pour les jeunes entre 16 et 18 ans, mais il ne croit pas qu'ils prennent des apprentis en dessous de 18 ans. Il va se renseigner. Les HUG ont par exemple des apprentis en cuisine qui ont même gagné le prix des meilleurs cuisiniers à Genève l'autre jour à Palexpo. M. Levrat explique que la philosophie est simple. Il n'y a aucune raison qu'un métier qui permet une filière d'apprentissage n'accueille pas un apprenti aux HUG.

Les investissements sont le talon d'Achille des HUG surtout en l'absence de budget de l'Etat et l'incertitude au sujet de contrat de prestations. L'hôpital n'est pas juste un bâtiment magnifique, dont on n'arriverait pas à renouveler le matériel. La part des investissements dans la LAMal est escamotée.

Politique publique K (Santé) – Hôpitaux universitaires de Genève

Rapport de MM. Alberto Velasco et Edouard Cuendet

Assistent HUG : M. LEVRAT Bertrand, Directeur général
Mme RORIVE-FEYTMANS Brigitte, Directrice des finances

Procès-verbaliste : Mme Ariane HAENI-KUFFER

Après avoir souhaité la bienvenue à chacun, M. LEVRAT propose de commencer l'audition en suivant la structure de la présentation powerpoint intitulée « Examen des comptes 2016 des HUG » et partagée avec les députés préalablement à la session (cf. annexe). Il propose de discuter les indications contenues dans la présentation comme fil conducteur à la discussion et de répondre en détail aux questions des députés.

Le sommaire de la présentation se présente comme suit :

- Faits marquants 2016
- Compte de fonctionnement
- Bilan
- Recommandation PWC

Les commissaires confirment la bonne réception des documents et en soulignent la grande qualité de ceux-ci et relèvent l'intérêt suscité chez lui par le rapport de gestion en particulier.

Faits marquants 2016 : Activité hospitalière (1)

Soulignant l'influence du contexte sur la lecture des comptes, la direction rappelle les faits marquants ayant influencé l'activité des HUG en 2016 et apporte quelques précisions :

- ***Fusion avec les cliniques de Joli-Mont et de Montana***

La direction souligne que près de 200 collaborateurs ont été intégrés au corps professionnel des HUG et que le projet a impliqué une forte gestion des liens contractuels et des processus de changement. Elle relève que le processus d'intégration se déroule de façon optimale, notamment au regard des taux de remplissage, des flux de patients, des discussions avec les assurances et de la qualité médico-soignante. Un souci particulier est porté aux besoins du personnel. Cette intégration, issue d'un choix du Grand Conseil, a permis d'éviter la faillite de ces institutions et se déroule bien selon le Directeur général.

A ce sujet, un commissaire mentionne son espoir de voir des économies d'échelle réalisées lors de fusions entre entités médicales. Il souligne que la question des faibles économies d'échelles dans le processus d'intégration des cliniques a été posée à M. POGGIA. Celui-ci a indiqué que davantage d'argent encore aurait dû être investi en l'absence d'intégration avec les HUG et, partant d'une réflexion néolibérale, il souligne sa perplexité face à cette situation.

Le directeur souligne que deux options étaient envisageables : la mise en faillite des institutions ou l'investissement de leur intégration avec les HUG. Le choix politique a été fait de maintenir ces activités dans le giron du service public. Du point de vue de la gouvernance, il mentionne qu'une économie importante a été réalisée par la suppression du conseil d'administration de ces entités, qui coûtait davantage que celui des HUG. La direction des finances mentionne que des économies d'échelle vont être réalisées par la réorganisation des activités de support. Toutefois ces économies seront marginales car les activités de soins perdurent, accompagnées de leur corolaire financier.

Le commissaire s'étonne du caractère marginal de ces économies. Des coûts ne pourraient-ils pas être évités en supprimant des postes doublons dans la gestion du parc informatique, des stocks ou de la gestion administrative ?

La direction financière confirme que ces économies seront réalisées mais indique qu'elles représentent des montants limités. En effet, la compatibilité, la gestion des achats ou les relations avec les fournisseurs étaient assurées par une seule personne à Montana, poste qui ne peut représenter qu'une économie modeste.

Le directeur souligne un second aspect, qui concerne le ratio d'encadrement par le personnel soignant. Avec la nouvelle gestion du flux des patients, des cas plus lourds seront pris en charge sur les sites de Joli-Mont et Montana. Cette évolution nécessitera une évolution des missions et le renforcement de l'encadrement et elle générera des coûts.

- ***Mise en service du centre d'accueil et d'urgence et extension de la zone de soins aigus aux Trois-Chêne***

Le directeur indique que cette réalisation a eu des effets qualitatifs importants, notamment pour la population de patients âgés qui arrivait auparavant sur le site Cluse-Roseraie et pouvait devoir attendre 24h avant un transfert sur le site des Trois-Chêne. Alors que le centre a déjà reçu plus de 400 patients, le directeur observe qu'aujourd'hui près d'un tiers des personnes prises en charge rentre directement à domicile. Il indique que ce centre soulage les urgences adulte, même si c'est dans une proportion marginale au regard du nombre de patients traités. Le directeur relève que ce type de projet répond aux besoins des tranches vieillissantes de la population et qu'il a tout son sens au regard des projections démographiques futures.

- ***Création d'une zone de soins aigus palliatifs à Bellerive***

Les commissaires et la direction renoncent à s'attarder sur ce point par gain de temps.

- ***Ouverture de la 4^{ème} unité de mesure de Curabilis***

Le directeur relève que la médecine pénitentiaire est intensive en personnel. Souhaitée par le législatif, la mise en place de Curabilis explique une partie des hausses de personnel sur l'exercice 2016 des HUG.

En page 49 du rapport, un commissaire relève le chiffre de 20,2 ETP pour le développement de la médecine pénitentiaire à Curabilis et La Brenaz.

Le directeur confirme que la dotation en personnel pour une unité comme celle de Curabilis est supérieure à celle des soins intensifs. Ceci s'explique par des aspects sécuritaires et d'encadrement notamment.

- **Réorganisation de la psychiatrie adulte**

Le directeur précise que la réorganisation de la psychiatrie adulte en trois secteurs porte ses fruits en permettant une meilleure efficacité et une meilleure gestion des flux de patients. Entre mars 2016 et mars 2017, le taux d'occupation des lits en psychiatrie adulte a baissé de 110% à 103%. Cet impact s'explique par une meilleure organisation. Celle-ci permet à certains patients de ressortir plus rapidement et aux personnes nécessitant une hospitalisation plus longue d'être pris en charge plus adéquatement.

- **Bonne tenue de l'activité en gynéco/obstétrique malgré la perte de patients frontaliers**

Le directeur souligne que la perte de patients frontaliers se mesure de façon la plus évidente dans le domaine gynécologie-obstétrique. La réforme de l'assurance maladie en France a dirigé les parturientes vers les structures médicales françaises. La possibilité de se réaffilier à la LAMal existe dans le domaine assurantiel mais des pertes dans la patientèle française ont été observées aux HUG.

La direction financière précise que ces pertes ont été compensées par une augmentation du nombre de prises en charge pour des personnes domiciliées à Genève.

La direction relève que l'activité de gynécologie-obstétrique est stable mais que la structure de la patientèle s'est modifiée.

Un commissaire demande des précisions quant aux mesures visant une facturation plus efficace des activités de réhabilitation et demande si celles-ci concernent également Joli-Mont.

La directrice financière explique que cette mention dans le rapport renvoie à une disposition prévue par la LAMal, que les HUG ont dû mettre en place à la demande des assureurs. Selon cette disposition, tout passage en réhabilitation requiert l'obtention par l'hôpital d'une attestation de garantie de la part de l'assureur, faute de quoi la facturation ne peut pas avoir lieu. Elle mentionne que le renforcement des équipes administratives a été nécessaire pour enlever cette tâche supplémentaire aux équipes médico-soignantes. Deux postes à 80% ont dû être créés pour gérer les 6'000 demandes annuelles et prévenir le risque de ne pouvoir facturer ces activités.

En réponse au commissaire qui s'étonne que cette gestion plus rigoureuse n'ait pas généré plus de volumes facturés, Elle explique que, lors du passage d'un patient en soins sub-aigus, les HUG ont 48h pour demander à l'assureur la garantie que celui-ci va accepter la prise en charge. En l'absence de ce document, l'assureur ne paiera pas. Ces deux postes ont ainsi permis aux HUG de sécuriser l'encaissement des factures. Elle précise qu'il s'agit de forfaits journaliers, et non d'une tarification sur la base d'une codification DRG, d'où un volume de facturation inchangé.

Indépendamment de cette question liée aux activités de réhabilitation, le directeur demande si le commissaire n'a pas en tête l'interpellation urgente présentée récemment au Grand Conseil. Il précise que les HUG répondront de façon précise aux points soulevés dans cette interpellation et reviendront notamment sur les chiffres avancés, qui ne sont pas tous exacts.

Le commissaire confirmant son intérêt pour cette question, le directeur précise que la mission de soins des HUG entraîne l'hôpital à accepter des pertes sur débiteurs patients occasionnelles. En effet, lorsqu'un patient se présente pour une situation grave aux urgences, il est pris en charge par l'équipe soignante même si ses papiers ne sont pas en règle. Cette disponibilité de soins est essentielle à la mission d'intérêt général et doit être maintenue, ce qui n'empêche pas les HUG d'être attentifs à la minimisation des pertes sur débiteurs et à la traçabilité de ces cas particuliers.

Le commissaire demande à recevoir le pourcentage que ces cas de patients sans couverture maladie adéquate représentent. A la suite de quoi, la direction confirme qu'ils enverront cette information aux députés et mentionne qu'il doit se situer autour de 2%. Ensuite, faisant référence aux 70 MCHF cités dans l'interpellation, elle précise qu'il s'agit d'une régularisation liée à la période 2000 à 2010, et non une perte qui aurait pu porter sur une année. Elle explique que 60 MCHF de ce montant résultent de pertes débiteurs patients, soit des cas où les HUG tentent de régulariser le dossier après que les soins aient été donnés. Ainsi 10 MCHF seulement sont liés à des pertes débiteurs assurances.

La directrice financière indique que, pour aider les urgences à prévenir certaines situations problématiques, les HUG ont mis en place une petite équipe chargée d'examiner les cas douteux et prendre une décision en commission concernant la poursuite ou non des soins. Cette structure permet d'identifier certains cas de tourisme médical, qui ne nécessitent pas de prise en charge immédiate, ou d'aider à solutionner des cas où le patient est de mauvaise foi. Et suite à une interpellation la direction confirme que ce mécanisme permet de gérer ces cas de façon satisfaisante.

Ensuite, concernant la période 2000 à 2010, le directeur mentionne qu'une partie des pertes sur débiteurs est liée à un manque de documentation. Et une grande partie des difficultés ont été réglées depuis cette période et les pertes occasionnées ne pourraient plus se produire dans les mêmes proportions aujourd'hui. Et depuis le changement de financement en 2012 et le retour progressif au tiers garant, la direction financière mentionne que les pertes sur débiteurs pour les assureurs représentent un demi-million par année environ. Les assureurs paient tardivement, aux alentours du premier rappel, mais les montants sont payés sur l'année dans 99% des cas. Les pertes par rapport aux assurances sont pratiquement inexistantes. Elle explique que la situation est différente du côté des patients, où 80-85% des patients n'ont pas payés leurs factures après un an. Elle mentionne que les pertes imputables aux patients s'amenuisent avec le retour progressif au tiers payant. Mais il arrive que certains patients se fassent rembourser la facture par leur assureur sans régler les soins reçus aux HUG, une thématique connue depuis longtemps.

En résumé sur les 70 MCHF en cause, 60 MCH sont liés à des pertes patients et 10 MCH à des pertes liées aux assurances, pertes qui ne devraient pas pouvoir se reproduire du fait des nouveaux systèmes en place.

En réponse à un commissaire qui demande si les éléments soulevés relèvent de la réalité ou d'une invention, le directeur explique qu'à l'époque les HUG généraient 7 millions de factures, contre 8 millions aujourd'hui. Ce qui porte le nombre de factures à 70 millions sur la dizaine d'années entre 2000 et 2010. Les 70 MCHF de pertes sur débiteurs proviennent pour 60 MCHF de patients soignés sans couverture assurance adéquate et pour 10 MCHF d'une mauvaise gestion des cas liés aux assureurs. Il reprend le constat du manque de

documentation observé à l'époque. Il note aussi le fait que les frais imputés aux assurances sont prescrits après 2 ans pour les assurances étrangères et après 5 ans pour les assurances suisses.

La directrice financière précise que cette période de 10 ans regroupe des cas très divers avec des cadres temporels différents. Beaucoup de choses, notamment erronées, ont été écrites concernant ces 70 MCHF. Elle explique qu'une régularisation d'écritures a eu lieu en 2011 dans les comptes sans qu'on en connaisse la raison. Elle fait l'hypothèse que la fin du contrat de prestations a entraîné la fermeture de provisions pour pertes qui étaient restées ouvertes pendant des années, à moins que ceci ait été demandé par les réviseurs et que l'impact de ces 70 MCHF de pertes sur les comptes est très faible, car des provisions avaient été créées. La direction relève que la création de ces provisions était comptablement juste et était nécessaire. Toutefois ces provisions auraient dû être régularisées chaque année.

Même si les pertes n'ont pas été conséquentes, le commissaire relève qu'un équilibre positif aurait été préférable.

A la question de savoir s'il est normal pour les HUG d'avoir des pertes sur débiteurs du côté des patients, le directeur répond par l'affirmative. La mission de service public et d'intérêt général de l'institution en dépend. Quant à savoir si l'ampleur de ces pertes est adéquate, la réponse est par l'affirmative. Ils soulignent que ce taux est plutôt remarquable, étant donné qu'il représente 2 à 3% du chiffre d'affaires.

Le directeur souligne que la perte se déroule à l'encaissement. Le débat politique suit sa logique propre mais, en matière de gestion, les processus ont été améliorés. La direction générale est sereine dans ses explications, malgré que les éléments se soient déroulés avant leur engagement au sein de l'institution et que des améliorations aux processus aient dû être apportées. Les montants en cause sont relativement limités.

Le commissaire relève le grief soulevé par un député et la critique que l'hôpital n'ait pas fait son travail en exigeant le remboursement des créances impayées.

Le directeur note qu'une partie de la question renvoie à la relation entre l'Etat et les assurances maladie. Le système en place dans ce domaine ne relève pas de la compétence des HUG et le directeur ne se prononcera pas sur ce point.

La directrice financière souligne qu'un nuage de fumée recouvre cette affaire et qu'une confusion semble installée dans la presse entre les abandons de créances et la prescription touchant les factures adressées aux assurances après un délai de 5 ans. Elle indique que l'affirmation selon laquelle les HUG auraient laissé prescrire des factures est erronée. Un compromis sur un abandon partiel de créance a été trouvé dans certains cas où les assurances contestaient la facture ou la codification. Ces montants passent ensuite en pertes sur les comptes mais les prescriptions de factures sont très rares. Elle explique que les prescriptions de facture n'existent pas dans la relation avec les assurances suisses et de rares cas ont lieu avec des assurances étrangères lorsque le délai de 2 ans ne suffit pas à faire aboutir l'accord, mais le taux est de 0% avec les facturations en Suisse et que l'émission de la facture interrompt la prescription.

En suite la directrice financière explique que les HUG ont pour règle de ne jamais abandonner de créance à 100%, même lorsqu'il s'agit d'un patient et que le seul cas éventuel pourrait être le décès d'un patient, duquel les héritiers renoncent à hériter. Une contribution, même aux patients très modestes, est toujours demandée, comme ce cas d'une touriste chinoise traitée pour une crise cardiaque en Suisse ; celle-ci n'a pu couvrir que 10% des frais par un paiement mensuel de son fils. Ces abandons partiels alimentent ainsi les pertes sur débiteurs.

Le commissaire indique qu'il regrette que les éléments discutés dans la presse jettent l'opprobre sur la gestion de ces processus. Il appelle à une clarification rapide des aspects soulevés par l'interpellation du député pour atténuer l'impact de cette discussion.

Le directeur marque sa satisfaction de pouvoir échanger en direct sur ces éléments aujourd'hui et confirme qu'une réponse détaillée parviendra aux députés. Il reconnaît l'importance des montants, mais ceux-ci doivent être lus à la lumière des 9 millions de factures émises annuellement par les HUG (cap franchi en avril) et Mme la directrice financière souligne l'aspect positif voulant que les pertes sur débiteurs restent stables alors que le volume d'activité augmente.

Faits marquants (2) : activité ambulatoire

Pour illustrer l'augmentation de l'activité des HUG, le directeur reprend la slide 5 de la présentation ppt et indique que la barre du million de consultations ambulatoires a été passée en 2016, avec une augmentation des cas de 4.6%. Il souligne la contribution significative du flux de migrants à Genève à l'augmentation de ce volume (+ 5'161 consultations). Il souligne également l'augmentation des cas de neuro-rééducation (+8'083), qui suivent les évolutions de la médecine dans ce domaine.

En réponse à un commissaire qui questionne le bien-fondé de la catégorisation des personnes migrantes dans un intitulé séparé des activités médicales, le directeur reconnaît la valeur de la remarque mais souligne l'importance de la traçabilité de ces données pour la gestion de l'institution. Leur impact opérationnel, par exemple sur les besoins en renforcement des équipes, est significatif. Il indique que le centre santé-migrant est actif de façon spécifique sur les questions liées à la vaccination par exemple, à la prise en charge de la santé de la famille de façon globale (souvent par le biais du traitement d'un premier enfant), ou à la gestion de formes de dénutrition sévères disparues de Genève depuis des dizaines d'années. Les migrants sont attribués à Genève par la procédure d'asile et arrivent dans un état sanitaire souvent difficile, en témoigne l'épidémie de gale majeure que les HUG ont eu à traiter récemment.

Un commissaire estime important que la population genevoise connaisse l'impact de ces questions sur l'activité des HUG, sans que les populations migrantes ne soient stigmatisées en aucun cas.

Répondant à une interrogation d'un commissaire concernant la couverture des coûts pour ce public, le directeur précise que les migrants inscrits à l'hospice général sont assurés à la LAMal et que le coût des soins donnés est ainsi couvert. Par contre, les migrants présents clandestinement en Suisse font partie des cas de pertes débiteurs évoqués plus haut.

Ensuite, s'appuyant sur la page 17 du rapport, un commissaire relève que la couverture ambulatoire des HUG est de 82.5%. Etonné par ce taux bas, il demande comment ce chiffre s'articule. Les 10% pris en charge par le patient s'ajoutent-ils aux 18% pris en charge par l'Etat ?

La directrice financière répond par la négative et indique que les 82,5% représentent le taux couvert par la facturation et il comprend la part de 10% couverte par le patient. Ensuite le directeur relève que la situation est encore plus difficile pour les soins aigus. Il indique que le système tarifaire ne couvre pas les coûts hospitaliers, un problème qu'il relève depuis longtemps.

Mme la directrice financière explique que TARMED ne valorise pas bien l'ambulatoire hospitalier. Cette situation pose un grave problème aux hôpitaux. Elle relève que Genève est parfaitement dans la moyenne suisse, qui est située aux alentours de 80-82%.

Le commissaire évoque le mythe selon lequel le développement de l'ambulatoire est une bonne solution pour les comptes de l'Etat, car les frais seraient couverts par la facturation et les 10% demandés aux patients. Il estime cette conception gravement mise à mal par ces données. Il se dit surpris de réaliser que l'Etat doit prendre en charge 17.5% des coûts ambulatoires.

La direction souligne que la réforme Berset de 2014 a fait perdre, à elle seule, 5% de couverture et que l'ambulatoire hospitalier est différent des autres catégories ambulatoires et qu'il est mal pris en compte dans la tarification. Dans l'équilibre toujours assez subtil avec la médecine de ville, elle note que les HUG ne prônent pas l'augmentation forte de l'ambulatoire hospitalier.

Le directeur précise que la notion de prise du virage ambulatoire doit être distinguée dans ce débat : si le soin peut être réalisé en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire, la tendance au développement de l'ambulatoire doit être encouragée. Dans ce cas, elle coûte moins cher et est meilleure pour le confort du patient, qui retourne à domicile beaucoup plus rapidement. Par contre, en terme d'infrastructures, l'ambulatoire a un impact fort et le million de consultations ambulatoires effectué par les HUG représente un flux de patients important. Dans cet esprit, si un acte ambulatoire peut être réalisé dans un cabinet de ville, les HUG encourageront le développement de ce soin hors de l'hôpital. Il note que le vieillissement de la population entraîne également une hausse de consultations liées à des pathologies de vieillesse, tel que la prise en charge d'un AVC. Selon la planification sanitaire, l'ensemble des systèmes de santé vont croître de 4 à 5 % par année sur les 5 ans à venir. Une gestion de la croissance doit ainsi être réalisée. Enfin, il relève que l'ambulatoire équilibre les comptes de l'institution, mais la croissance de ces soins doit être maîtrisée.

Le commissaire revient sur la comparaison relevée par M. le directeur entre les soins ambulatoires et les soins aigus, couverts eux à 87% (page 16 du rapport de gestion). Partant du taux de 55% couvert par l'Etat auquel s'ajoutent les 45% couverts par les assurances, il relève qu'il faut encore ajouter les 13% supplémentaires fournis par l'Etat, ce qui fait une couverture à plus de 100% pour l'institution.

S'accordant sur ce constat, le directeur relève que la subvention de l'Etat est toutefois en diminution par rapport aux revenus propres de l'institution et que les 13% fournis depuis des décennies par l'Etat sont donc plutôt en contraction.

Faisant toujours référence à la question de la couverture des coûts, le commissaire demande plus de détails sur la notion de « volume important des cas à haut déficit non couverts par la couverture tarifaire » (p. 16).

Le directeur prend l'exemple des grands prématurés pour illustrer la mauvaise couverture de certaines prises en charge. Pour un prématuré, SwissDRG donne une base de 100, sans tenir compte de coûts hospitaliers de plus en plus importants à mesure que le poids de naissance descend et que la prématurité augmente. La nature d'un hôpital universitaire veut que les cas les plus lourds lui soient redirigés, alors que la prise en charge tarifaire ne tient pas compte du degré de prématurité et de la longueur de la prise en charge.

La directrice financière souligne que la prise en charge d'un prématuré de 900 grammes est complètement différente des soins nécessaires à un prématuré de 700 grammes, alors que le point de SwissDRG est identique. Ce problème de tarification est à la source des cas décrits comme à haut déficit et non couverts par la couverture tarifaire. Le patient Ebola est un autre exemple de ces cas. La structure tarifaire aurait fixé le tarif à 10'500 CHF, alors que la prise en charge a coûté plus de 200'000 CHF aux HUG. Dans ce cas précis, elle souligne que l'OMS a supporté l'ensemble des coûts, car cela avait été négocié avec les HUG. Sans cet accord le cas aurait été catégorisé comme une maladie infectieuse banale et les coûts n'auraient de loin pas été couverts. Sur l'ensemble des cinq hôpitaux universitaires impliqués, elle note que la prise en charge d'Ebola a généré 200 MCHF de déficit.

Le directeur relève que les cantons possédant un hôpital universitaire sur leur sol sont ainsi pénalisés.

Evoquant une possible valorisation du point DRG, un commissaire mentionne qu'une meilleure couverture des coûts hospitaliers serait accompagnée d'une hausse importante des primes d'assurance maladie, à cause du transfert de charges vers les assureurs.

La directrice financière répond que ce scénario ne se concrétiserait pas nécessairement. Elle explique que la structure DRG actuelle donne trop de points aux hôpitaux non universitaires, dont la couverture est aujourd'hui de 103% en moyenne, contre une couverture de 92% pour les structures universitaires. Le système atteindrait un meilleur équilibre si davantage de points étaient donnés aux centres universitaires, et quelques points étaient enlevés aux maisons de naissance, petits hôpitaux ou cliniques spécialisées. Ces chiffres sont présentés en page 16.

Le directeur souligne une seconde possibilité, pour laquelle se battent les hôpitaux sur le modèle allemand. Il indique que l'Allemagne a pris 10 ans d'avance sur la Suisse en matière de gestion de point DRG et qu'elle permet à certaines exceptions aux règles générales d'être financées comme telles. Il regrette que ce mode de financement incluant les exceptions n'aboutisse pas en Suisse. La méthode de fixation du point DRG, qui est un élément déterminant pour l'ensemble du système de santé suisse, est malheureusement opaque.

Faits marquants (3) : urgences adulte

Revenant à la présentation ppt, le directeur commente en page 6 l'augmentation des activités d'urgences adulte. Il souligne que la tendance à la hausse est observable dans l'ensemble de l'Europe ainsi qu'en Suisse et à Genève. Il évoque une augmentation de l'ordre de 5% dans l'ensemble du réseau d'urgences adulte genevois, constitué de la Colline, des Grangettes, de la permanence d'Onex et de la clinique de Carouge. Il souligne qu'aux HUG la hausse de la demande est particulièrement marquée sur les urgences lourdes 1 (prise en charge immédiate nécessaire pour éviter le décès) et 2 (prise en charge dans les 20 minutes pour éviter le décès). Cette augmentation est peut-être explicable par un recours moins important aux médecins généralistes de ville. Il note qu'elle justifie pleinement le projet de rénovation du service des urgences, développé suite au gain de place réalisé avec l'ouverture du bâtiment Gustave Julliard.

En réponse à un commissaire qui demande comment les HUG expliquent l'augmentation des urgences 1 et 2, le directeur pointe le vieillissement de la population. En comparaison, une femme âgée tombant dans les escaliers a beaucoup plus de chance de se casser le col

du fémur qu'une femme jeune. Il mentionne également la hausse de la population genevoise d'environ 2% par année comme source d'explication complémentaire.

Reprenant ce point, l'autre commissaire signale que le volume des impôts perçus sur les personnes physiques diminue, malgré l'augmentation considérable du volume de population. La charge fiscale est ainsi supportée par un nombre de plus en plus restreint de personnes. Il indique que des discussions au sein de sa couleur politique naissent sur cette difficulté et que la situation va se compliquer à mesure que cette tendance se confirme.

Le directeur souligne deux phénomènes alimentant cette tendance :

- la difficulté à se loger, qui pousse une partie de la classe moyenne à établir son domicile hors du canton et qui prive l'Etat de rentrées fiscales significatives
- l'équilibre démographique se modifiant avec l'augmentation de la population de rentiers/retraités par rapport à la population active.

Les commissaires remarquent que ces questions restent taboues en politique, mais qu'elles devront être abordées frontalement dans un futur proche à cause des problématiques qu'elles soulèvent. Par ailleurs ils s'interrogent sur les conséquences de ces tendances pour l'hôpital et des problématiques qui sont à soulever par rapport au contrat de prestation. Le directeur relève que les difficultés sont déjà visibles et que l'augmentation des activités se traduira par des augmentations de facturation mais aussi de nombre de postes, et d'écarts au budget par rapport à ces nouveaux postes. Il estime qu'à terme les délais de prises en charge risquent de se péjorer, et avec eux la qualité de la prise en charge. La direction financière mentionne qu'un petit déficit est déjà apparu dans le budget 2017. Celui-ci a été couvert par la réserve quadriennale, mais les signes de ces évolutions sont déjà sensibles. Ensuite le directeur commente l'article de la Tribune de Genève du 10 avril pour lequel il a été interviewé avec M. Rufenacht et il estime que les HUG n'ont jamais autant collaboré avec le secteur privé, opinion que M. Rufenacht ne partage pas dans la même mesure.

Il redit l'importance pour l'institution de travailler en réseau pour faire face aux problématiques de santé. Par contre, les activités de formation et l'interdisciplinarité des HUG motivent leur refus d'abandonner des pans entiers d'activités au profit du privé.

Faits marquants (4) : activité chirurgicale

Revenant sur le chiffre de l'activité de chirurgie (ppt, p.7), le directeur évoque les discussions générées par l'arrivée du Professeur Didier Hannouche à la tête de la chirurgie orthopédique et la peur de certains d'une diminution de la qualité et du nombre des opérations dans ce domaine.

Après un plateau en 2015 du fait du départ du Prof. Hoffmeyer (retraite) et de deux chirurgiens qui ont entraîné avec eux une partie de la patientèle, les chiffres 2016 confirment la bonne tenue de l'activité chirurgicale, sur la base une augmentation stable.

Faits marquants (5) : tarifs

Sur les tarifs, le directeur relève qu'une hausse du point DRG a eu lieu après des années de baisse du point. Le point est aujourd'hui à 10'650 et correspond au point du CHUV. La négociation face aux assureurs a été menée conjointement par les HUG et le CHUV. Ce point commun aux deux institutions facilite la circulation des patients d'un canton à l'autre en fonction des spécialités.

Il signale également l'important travail effectué par les équipes de la direction financière pour finaliser les opérations de rétrocession aux assureurs des montants facturés en trop durant quelques années.

En réponse à la question d'un commissaire, la direction financière rappelle le recours de Genève au tribunal administratif fédéral, au moment du passage au système SwissDRG et indique que les HUG espéraient un tarif supérieur à celui souhaité par les assureurs. En attendant, les HUG appliquaient un tarif provisoire fixé par l'Etat. En 2014, les négociations avec les assureurs ont repris à la demande du tribunal et un compromis sur un tarif plus bas que celui appliqué par les HUG a été trouvé. Un travail important a dû être ainsi fourni par les HUG pour rembourser aux assureurs ce qui avait été facturés en trop.

Un commissaire salue la publication en page 15 du rapport de gestion du graphique concernant la valeur du coût du point entre les HUG et les HUS. Il estime que ce graphique essentiel pour suivre l'évolution du coût du point des HUG et les efforts menés pour le rapprocher de la moyenne suisse. Ensuite il souligne la mention en page 14 des salaires plus élevés à Genève, qui expliquent l'écart du point avec la moyenne suisse. La transparence et la publication noir sur blanc de ces explications semblent essentielles au député pour que le citoyen comprenne la cherté du point HUG.

A la suite de quoi le directeur mentionne que les charges en personnel représentent 75% du coût et que le point HUG s'en trouve logiquement impacté. Il souligne aussi l'intérêt du graphique de la page 14. Jusqu'en 2014, l'augmentation des coûts hospitaliers a été moindre que l'augmentation des coûts des cliniques privées ou des autres centres universitaires suisses.

Un commissaire regrette que l'augmentation des primes d'assurance maladie payées par la population d'un canton ne soit pas corrélée avec l'augmentation des coûts de santé dans ce canton. La population de Genève subit une augmentation importante des primes qui, additionnée au fort coût du logement, pèse sur les ménages, alors que les coûts de santé sont sous contrôle.

En lien avec cette question des coûts, le directeur souligne deux axes :

- selon lui, les règles actuelles de la LPAC B505 génèrent des coûts effrayants pour une entreprise comme les HUG. Le fait de devoir remonter jusqu'au conseil d'administration pour pouvoir licencier un collaborateur défaillant et la lourdeur du cadre d'enquête administrative sont des obstacles importants à une saine gestion.

- Il estime que le corset salarial établi par la LTrait B515 est trop rigide et que les HUG sont tenus par la grille salariale de l'Etat et manquent d'un cadre plus souple. Sans qu'il s'agisse de soutenir un passage de la LTrait à un système de jungle il se demande si un passage par des conventions salariales ne pourrait pas aider à assainir la situation. En effet, les HUG paient les médecins moins bien que la moyenne suisse et certaines catégories de professionnels, comme les nettoyeurs, sont bien mieux payés que la moyenne. Cette situation pose certaines questions politiques.

Un commissaire souhaite connaître le pourcentage du personnel des HUG domicilié hors du canton de Genève. Ce chiffre sera transmis aux députés.

Revenant au schéma de la page 15 du rapport, le commissaire se dit intéressé par la moyenne du coût du point pour les autres hôpitaux universitaires suisses, en particulier celui de Bâle-Ville et Zurich. Il observe que le coût de la vie n'est pas beaucoup plus bas à Genève qu'à Zurich ou Bâle. Dans ce contexte, ces informations sur le coût du point seraient intéressantes pour la commission des finances.

La direction financière mentionne que les HUG ont un accord avec Spitalbenchmark et ne peuvent partager ces informations. Lors du partage des données à des fins de comparaison, les HUG se sont engagés à ne pas diffuser d'informations concernant un hôpital pris individuellement. Elle précise que les trois hôpitaux universitaires qui sont en dessous de la moyenne suisse n'ont pas le statut de fonctionnaire dans leur statut.

Faits marquants (6) : autres

Reprenant le slide 9 de la présentation ppt, le directeur souligne la mise en place du nouveau contrat de prestation 2016-2019 et que le contrat de prestation n'a pas encore été adopté officiellement. Les commissaires indiquent que celui-ci sera déposé incessamment et que celui-ci point passera aux extraits.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Résultats opérationnel et comptable

Partant du slide 11, la direction financière souligne que le résultat opérationnel propre à l'activité des HUG de +3.2 MCHF. Elle souligne que le résultat comptable est influencé par deux éléments exceptionnels repris dans les graphiques.

Produits sur exercices antérieurs

La direction financière indique que les produits exceptionnels sur exercices antérieurs signalent la fin complète de la mise aux normes de la comptabilité des HUG et que les réviseurs avaient demandé que cette régularisation ait lieu cette année. Elle précise que les HUG avaient convenu de réaliser un examen exhaustif de leur comptabilité et que ce contrôle interne a mis à jour la présence d'écritures transitoires pour 33.6 MCHF ; celles-ci n'avaient pas été régularisées.

Un commissaire demande comment ces transitoires ont pu échapper aux contrôles internes et externes car un montant d'un million pourrait échapper au regard, mais 33.6 MCHF est une somme conséquente.

La direction financière explique que ces 33.6 MCHF sont des anciens passifs ou actifs transitoires qui ont été régularisés et que ces écritures étaient restées non comptabilisées dans des comptes d'attente depuis 15 ans. Ce qui fait environ 2 MCHF non comptabilisés par année.

Sur ces 33.6 MCHF, elle précise que 10 MCHF porte sur des écritures de plus de 10 ans, 14 MCHF entre 10 et 5 ans, et le solde en dessous de 5 ans. Par ailleurs, ces écritures comprennent par exemple des intérêts et des frais de recouvrement qui ont été perçus. C'est-à-dire que l'office des poursuites reverse à l'hôpital des montants qui ont été laissés sur des comptes d'attente jusqu'à la mise en place de l'équipe actuelle en août 2015. Ces comptes d'attente permettaient de cacher les montants exacts qui étaient payés en frais de recouvrement au mandataire des HUG.

Ensuite la direction financière explique qu'une plainte a été déposée contre ce mandataire car il comptabilisait dans les mêmes comptes des produits et des dépenses, ce que les règles de comptabilité interdisent de faire. Ces produits, représentant un montant de 4 MCHF sur plusieurs années, étaient laissés en attente. Ces sommes étaient ensuite ramenées dans les comptes de charge en déduction de la charge réelle du recouvrement.

Elle ne comprend pas comment ces écritures ont pu échapper aux contrôles et elle explique qu'une série d'opérations était utilisée pour camoufler certains niveaux de dépenses :

- par exemple des écarts de TVA ont pu produire un solde positif envers les HUG de 7 MCHF sur plusieurs années, car l'hôpital facture la TVA à ses patients et la reverse en système forfaitaire avec l'administration fiscale au taux de fiscalité nette.
- Des ristournes de fournisseurs non intégrées au résultat ont également été retrouvées sur ces comptes d'attente.
- 9 MCHF de provisions pour factures non parvenues ont également été retrouvés. Ces cas concernent par exemple une commande dans l'urgence à un fournisseur ; dans les cas où plusieurs factures étaient reçues pour le même achat, les contrôles visant à annuler la seconde facture n'étaient pas réalisés et ces éléments étaient laissés sur des comptes en attente.
- le directeur mentionne également le travail important effectué par l'équipe de la direction financière pour rembourser les patients ayant réglés plusieurs fois la même facture suite à la réception d'un courrier de rappel. Certains montants encaissés plusieurs fois avaient été laissé sur des comptes en attente. L'équipe des finances a recontacté chaque patient pour rembourser ces montants accumulés pendant des années.
- 2 MCHF de provisions pour risques ont été retrouvées. Ces provisions étaient créées avec l'accord du réviseur, mais celles-ci n'avaient pas été soldées et se trouvaient sans objet.
- des transitoires diverses ont été retrouvées, par exemple une comptabilisation de stock erronée et valorisée un million de trop, qui n'était pas corrigée malgré la transmission de demandes de correction

Ensuite elle mentionne que ces écritures n'étaient pas faciles à trouver. En effet, les comptes comportent des millions de ligne et il a fallu 18 mois à l'équipe à partir de juillet 2015 pour réviser les écritures. Les réviseurs avaient trouvé quelques éléments qui ont conforté la direction financière dans l'idée qu'il fallait réaliser un contrôle intégral de la comptabilité.

Le directeur précise qu'au moment où ces réserves ont été créées elles étaient probablement correctes et pertinentes. Ce qui n'est pas normal, c'est qu'elles aient été laissées ouvertes pendant des dizaines d'années. L'enquête dira si cela a été fait par incompetence ou par malhonnêteté.

Un commissaire souligne une difficulté à la lecture des comptes: les gens ne font souvent pas la différence entre ce qui est monétaire et ce qui n'est pas monétaire. Dans l'exercice 2016, le grand public pourrait penser que les HUG ont 33.6 MCHF de plus dans leur portefeuille, alors que ces écritures sont strictement comptables. Il estime essentiel d'expliquer que ces produits ne sont pas monétaires, car ces chiffres faussent la vision sur les comptes. La direction explique que cette raison motive la distinction entre le résultat opérationnel (+ 3.2) et le résultat comptable (+ 21.3).

Revenant sur la page 59 du rapport de gestion, le commissaire demande comment il est possible que le nouveau mandat de révision avec PWC soit 25 % moins cher que le précédent réviseur. Tout en se réjouissant de cette économie il estime la différence de tarifs choquante.

Mme RORIVE-FEYTMANS explique que les HUG ont fait un appel d'offre et ont suivi le marché. Les trois grands réviseurs qui ont participé à l'appel d'offres étaient tous moins chers que le groupement de fiduciaires avec lequel les HUG travaillaient précédemment.

Un appel d'offres a également été lancé pour le courtier en assurances des HUG et le coût complet a été diminué de moitié en gagnant également un meilleur service.

A la question de savoir si cette différence de coûts s'explique par un emploi de mains d'œuvre localisée en Inde, le directeur répond que l'équipe de réviseurs étaient très présents et qu'ils voyaient les choses, au contraire de la précédente équipe. Il estime que les contrôles des réviseurs externes précédents étaient trop légers, car des contrôles tournant par sondage sur différents domaines auraient dû permettre de démasquer une partie des éléments problématiques.

Un commissaire se félicite que les HUG bénéficient d'une équipe des finances consciencieuse et professionnelle, alors que tant de stratégies avaient été mises en place précédemment.

Variation de la provision PLEND

La direction financière mentionne un second élément exceptionnel : une variation beaucoup plus importante que celle prévue au budget de la provision pour PLEND. Avec les annonces de la CPEG, le nombre annuel de demandes de PLEND a doublé de 150 à plus de 300. Pour faire face au risque représenté par le nombre de demandes de PLEND, que les HUG ne connaissaient pas au moment du bouclage des comptes, elle mentionne qu'une estimation avait été réalisée par la DRH et que les paramètres de calcul de la provision avaient été validés par l'équipe de réviseurs. La provision pour PLEND avait ainsi été augmentée de 8.4%, ce qui s'est avéré être une bonne décision au regard des 308 demandes de PLEND reçues.

Un commissaire se dit horrifié par le coût généré pour le contribuable et par la méthode employée par le Conseil d'Etat car celle-ci a créé une explosion du nombre de demandes en rallongeant le délai de prise de PLEND jusqu'à mars au lieu de décembre. Par ailleurs, ayant entendu de la part d'autres entités étatiques que cet élément a créé des stress importants dans les services, il demande aux HUG ce qu'il en a été pour l'institution.

S'appuyant sur l'étude réalisée avec les ressources humaines jusqu'à fin mars, le directeur mentionne en exemple le cas d'un service comprenant 15 infirmières spécialisées, dont 7 ont annoncé la prise de leur retraite d'ici à fin 2017. Comme la formation de certaines infirmières spécialisées s'étend sur plusieurs années, comme c'est le cas par exemple pour la néphrologie, ces cas génèrent des difficultés opérationnelles réelles.

Au tournus ordinaire de l'institution (environ 900 postes remplacés annuellement en comptant les stagiaires) s'ajoute un nombre de départs à la retraite doublé par une action de la caisse de retraite. Et dans le cas d'infirmières spécialisées, les anticipations de renouvellement ne peuvent pas être faites en 3 mois. Il précise que cette situation amène le comité de direction à réfléchir à des mesures d'économies à terme. En effet, les perspectives de budget 2018 sont extrêmement préoccupantes pour l'institution, car aux demandes d'économies cantonales s'ajoutent des économies demandées au niveau fédéral (20 MCHF de recettes en moins seront imposées au niveau de la facturation par la modification de la structure TARMED).

Le directeur explique que tout en prenant en compte les difficultés opérationnelles des services, le comité réfléchit à des opportunités de mobilité interne, de fusion de services et de plans d'économies pour préparer le futur en évitant des licenciements au moyen de ces départs à la retraite.

S'agissant de l'engagement des infirmières, un solde de 40 à 60 infirmier/ères doit être engagé chaque année, souvent de France ou de Belgique, ce qui soulève des questions d'ordre politique. Il évoque un article du Temps du jour qui revient sur la pénurie de personnel de santé. Celle-ci est réelle tant pour le public que pour les cliniques privées. Ensuite le directeur indique que le système de santé ne survivra que par l'importation de mains d'œuvre étrangère. La valeur ajoutée des personnels de santé étrangers est ainsi essentielle au pays, pour les métiers infirmiers comme pour les postes de professeurs.

Le directeur remercie les députés pour le soutien qu'ils accordent à l'institution. Grâce à la grande qualité de sa composante universitaire, les HUG sont en concurrence avec Paris, Bruxelles et Londres et ceci lui permet d'attirer les meilleurs talents. Il évoque l'invitation reçue de l'hôpital de Toulouse, 3^e plus grand CHU de France, intéressé à entendre plus en détail les éléments de la stratégie d'entreprise 2020 des HUG. Celle-ci semble pouvoir être inspirante pour certains grands hôpitaux francophones.

Part du résultat distribué à l'Etat

Revenant aux comptes, la direction financière souligne que les résultats restitués à l'Etat se montent à 7.1 MCHF.

En réponse à la question d'un commissaire demande si ceux-ci restent sous forme d'écritures jusqu'à la fin du contrat de prestation ou si cet argent est directement reversé, la direction financière confirme que cette part du résultat restitué à l'Etat est une écriture. Ce montant est d'ailleurs neutralisé dans les comptes de fonctionnement.

Ainsi le résultat opérationnel de +3.2 MCHF est dégagé à partir du résultat comptable de +21.3 MCHF duquel est retranchée la part du résultat restitué à l'Etat.

Produits

Commentant la slide 13, la direction financière souligne que les recettes médicales ont rapporté +61.4 MCHF de plus que le montant budgété. Ces chiffres sont le reflet de trois facteurs :

- la croissance de l'activité
- l'alourdissement des pathologies des patients, qui se traduit par l'augmentation du costweight et du point TARMED par visite
- les efforts d'exhaustivité comptable qui sont fait en collaboration avec les services, ce qui améliore continuellement la documentation

Elle indique que les recettes hors subventions se montent à 3 MCHF de plus que le budget et qu'elles s'expliquent par les ventes aux tiers et les recettes de l'hélicoptère (celui-ci a été enlevé du budget lors d'un exercice précédent).

Au sujet de la rentabilité de l'hélicoptère elle indique que les prestations de l'hélicoptère sont facturées. Toutefois les recettes (900'000 CHF environ) ne couvrent pas les frais de fonctionnement de l'hélicoptère (1.5 MCHF). Le directeur ajoute que 500'000 CHF seraient économisés chaque année si l'hélicoptère était géré par la REGA.

Le directeur précise que les HUG ne pensent pas se passer de l'emploi d'un hélicoptère. Par contre, il explique qu'avoir un appareil unique et une équipe dédiée est un non-sens en termes techniques et de sécurité.

Revenant à la présentation, la direction financière attire l'attention des députés sur l'écart positif entre l'indemnité qui était au budget et le résultat dans les comptes. Elle rappelle que le budget 2016 des HUG a été établi en 12^{ème} provisionnels, avec une indemnité basse. Elle précise qu'en cours d'année, une indemnité complémentaire a été accordée pour les activités liées aux migrants, la quatrième unité de mesure Curabilis et les produits différés d'investissement. Le montant de l'indemnité a donc été adapté en cours d'année et l'écart au budget est dû au fonctionnement en 12^{ème} provisionnels.

Un commissaire indique avoir lu que les subventions et indemnités des HUG étaient plus importantes dans les comptes 2015 que dans les comptes 2016. Est-ce une information correcte ?

La direction financière répond que cela dépend de l'indemnité observée. L'Etat verse 800 MCH aux HUG, divisés en 3 indemnités :

- soins
- missions d'intérêt général
- formation et recherche

En 2015, elle indique que l'indemnité de soins était plus importante qu'en 2016, car l'indemnité était diminuée de 1%. Pour le 12^{ème} provisionnel, le montant de l'indemnité 2016 a donc été choisi pour les soins. Par contre, elle souligne que l'indemnité 2016 des missions d'intérêt général était plus haute que l'indemnité 2015, du fait de l'impact du projet Curabilis. En 12^{ème} provisionnels, le montant de l'indemnité 2015 a donc été choisi pour les missions d'intérêt général. Elle remarque qu'avec le fonctionnement en 12^{ème} provisionnels les HUG ont eu le moins bon du moins bon. C'est pourquoi des indemnités supplémentaires ont été accordées ensuite pour les migrants et le projet Curabilis.

Le directeur note que, d'une façon générale, l'indemnité perçue par les HUG diminue à cause du montant de 1% retranché. Un graphique décrit cette évolution en page 21 du rapport de gestion.

Recettes médicales

Sur les 62 MCHF de recettes médicales en plus, la direction financière explique que la moitié provient des soins aigus (+28 MCHF) et l'autre des soins ambulatoires (+30 MCHF).

Frais de personnel

La direction financière signale un non dépensé de presque 5 MCHF sur la dotation de base. Même si le budget est établi au plus près des besoins, elle explique qu'il y a souvent un décalage dans les recrutements. Pour cette raison, une partie de la dotation complémentaire est utilisée pour compenser les intérimaires, qui permettent de garantir le maintien de l'activité tant que les postes ne sont pas repourvus. Par ailleurs, une autre partie de la dotation complémentaire a servi d'assurance en attendant que l'indemnité complémentaire soit allouée par l'Etat. Pendant quelques mois, des postes n'ont pas été mis à la base tant que les budgets n'étaient pas équilibrés par une indemnité supplémentaire.

La direction financière explique que des autorisations de dépassement sont également liées à la dotation complémentaire. Lorsque l'activité croît, l'hôpital met en place des engagements en durée déterminée, le temps de vérifier si la tendance à l'augmentation de l'activité se confirme sur quelques années.

La situation est ensuite progressivement stabilisée et la mise en place d'autorisations de dépassement permet une gestion fine, car il est très difficile de reprendre des ressources

données aux services. La direction financière précise que ces autorisations de dépassement sont compensées par les recettes médicales.

Sur le slide en p. 15 illustrant l'augmentation des coûts en personnel, le directeur précise que 15 MCHF sont liés aux charges sociales et au PLEND. Par ailleurs, il rappelle que l'activité augmente en volume, entraînant un besoin plus important de personnel et que celui-ci génère des recettes à son tour. Il décrit la gestion du personnel comme très rigoureuse. Selon lui, celle-ci ne vise pas une inflation mais reflète bien, du côté des charges, l'excédent au budget apporté par les recettes médicales.

En réponse à un commissaire qui demande ce que les HUG entendent par la « mise en route de projets à fort ROI », et dans le cadre de la vision 2020, la direction financière donne l'exemple de la refonte complète de l'organisation d'unités de soins. Dès le commencement de ce projet d'envergure, des ressources ont été mise en place comme l'engagement d'une cheffe de projet ou le développement d'une formation spécifique pour le personnel. Elle signale qu'un retour positif sur cet investissement sera retiré sous la forme d'un gain de temps important gagné auprès du patient. S'agissant de la pharmacie, elle indique que des ressources ont également été concédées pour obtenir en retour une gestion des stocks plus efficace, de l'argent récupéré par la diminution du nombre de produits arrivant à péremption et une diminution de la valorisation du stock. Sur le projet de traçabilité des implants, la direction financière indique qu'une ressource de plus a été accordée dans les blocs opératoires pour tracer tous les implants. Une ressource de plus a également été allouée aux achats pour mettre à jour tous les catalogues et renégocier avec les fournisseurs certains prix d'achat des implants.

Selon la direction financière, le retour sur investissement va être très important, car le nombre de renvoi d'implants et de péremption sera fortement réduit. De même, une meilleure traçabilité des implants permettra une amélioration de la facturation du matériel utilisé. Elle signale que les investissements dans des projets à fort ROI sont accompagnés d'évaluations régulières. Par exemple, une évaluation a lieu tous les 6 mois sur le projet de traçabilité des implants, pour suivre ce qui est gagné. Le dernier gain financier en date est une récupération de 400'000 CHF sur la péremption de certains implants, ce qui permet déjà de couvrir les frais des deux ressources engagées.

Un commissaire indique que depuis qu'il auditionne les comptes des HUG, il n'a jamais pu voir un graphique illustrant le nombre d'ETP d'une année sur l'autre. Du temps du prédécesseur de du directeur, l'explication était qu'il ne faisait pas sens de compter les postes comme ceci. Est-il possible d'obtenir le nombre d'ETP au 31 décembre 2015 et celui au 31 décembre 2016 (avec et sans l'intégration des 200 collaborateurs de Joli-Mont et Montana) ?

La direction financière indique que ce chiffre est repris dans l'exposé des motifs et de mémoire il se monte à 160 nouveaux postes en 2016. Il sera envoyé aux députés.

A la page 21 du rapport, le commissaire revient sur le graphique de répartition de l'indemnité monétaire, qu'il qualifie d'excellent. Il observe qu'entre 2012 et 2016 le montant des nouvelles activités se monte à 48 MCHF quand les mécanismes salariaux et charges sociales représentent 105 MCHF. Il estime choquant d'un point de vue de rentabilité que le rapport entre ces deux chiffres soit du simple au double.

La direction confirme le poids très lourd des charges de personnel et précise par ailleurs que, comme l'Etat ne prend pas en charge la totalité des mécanismes salariaux, des coûts importants sont portés par les HUG chaque fois qu'une annuité supplémentaire est votée. Pour financer la part leur revenant, les HUG n'ont d'autre choix que de faire des économies structurelles, stratégie qui a atteint ses limites aujourd'hui.

Le commissaire demande confirmation que les assurances maladie ne couvrent pas les mécanismes salariaux. A la suite de quoi la direction financière confirme que ce n'est pas le cas, ni même la part d'investissement.

Autres charges de fonctionnement

La direction financière indique un dépassement au budget de 25 MCHF. En effet, le matériel médical d'exploitation représente une partie importante de ces charges et il est lié à l'augmentation de l'activité. Elle précise que la totalité pratiquement des coûts sur le matériel médical est compensé par de la refacturation. Elle note aussi l'augmentation des charges d'utilisation des immobilisations, principalement dû au renouvellement du matériel informatique et biomédical pour le BdL2.

Ensuite, elle souligne que des charges non prévues ont été ramenées au budget de fonctionnement. Sur recommandations des certificateurs REKOLE, une gestion plus rigoureuse de la norme REKOLE est effectuée, notamment sur la codification des charges de fonctionnement et d'investissement. Elle cite l'exemple de l'achat de PCs, qui coûtent des millions aux HUG et qu'ils avaient l'habitude de passer sur le PL d'investissements. Ceux-ci sont maintenant ramenés sur les charges de fonctionnement et cette modification explique les dépassements sur certains postes de charge.

Le commissaire remercie la directrice financière de cette explication qui explique le dépassement en matériel informatique de 1.8 MCHF qu'il avait relevé en page 59 du rapport de gestion.

Bilan

La direction financière demande aux députés s'ils ont des questions sur le bilan des HUG. Elle précise que la présentation comporte des éléments d'explication sur les principaux actifs et passifs. Elle rappelle que les principaux éléments influençant le bilan sont l'intégration des cliniques de Joli-Mont et de Montana. Les transferts d'actifs de Joli-Mont notamment ont augmentés les fonds propres des HUG et se traduisent sur le bilan. Ensuite, elle indique que certaines régularisations ont été effectuées à la demande des réviseurs. Certaines habitudes de comptabilisation et postes du bilan ont été légèrement modifiés par un passage d'écritures d'un poste à un autre, mais globalement le bilan reste inchangé.

Recommandations PWC

Une commissaire après lecture des recommandations demande ce que les députés doivent retenir des tableaux.

M. le directeur explique que ces recommandations ont été intégrées à la présentation par transparence et pour illustrer la nature des commentaires des réviseurs. Il souligne que le travail de révision des comptes effectués ces dernières années a porté ses fruits et les détails restant à régler aujourd'hui ont un degré de priorité faible, ce dont l'équipe se félicite.

A la suite de quoi et sans questions de la part des commissaires le directeur confirme que les éléments demandés leur seront envoyés et il remercie les députés pour la curiosité bienveillante qu'ils ont témoignée envers les HUG.

- *Examen des comptes 2016 des HUG (fichier ppt)*
- *Comptes HUG 2016 (fichier pdf)*
- *Rapport de gestion HUG 2016 (fichier pdf)*

[Les annexes complémentaires sont consultables sur la table des rapporteurs lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.]

SOMMAIRE

- Faits marquants 2016
- Compte de fonctionnement
- Bilan
- Recommandation PWC

FAITS MARQUANTS

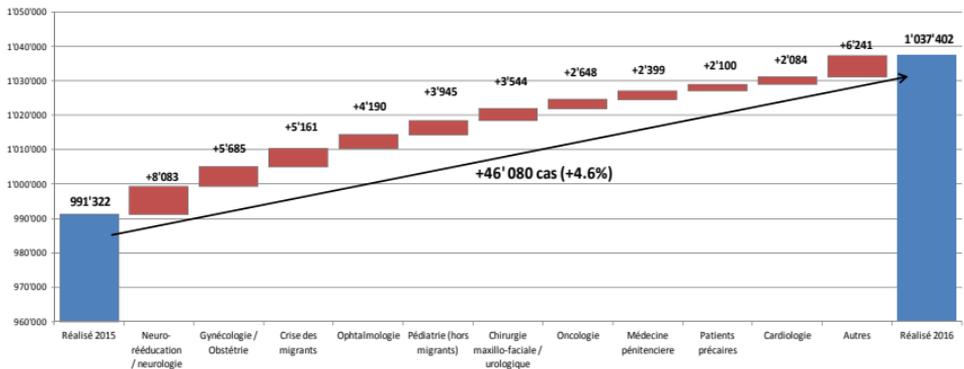
FAITS MARQUANTS 2016 / ACTIVITE (1)

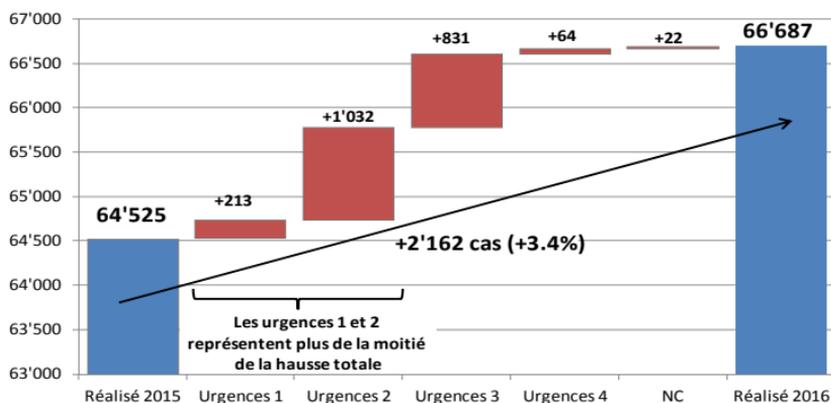
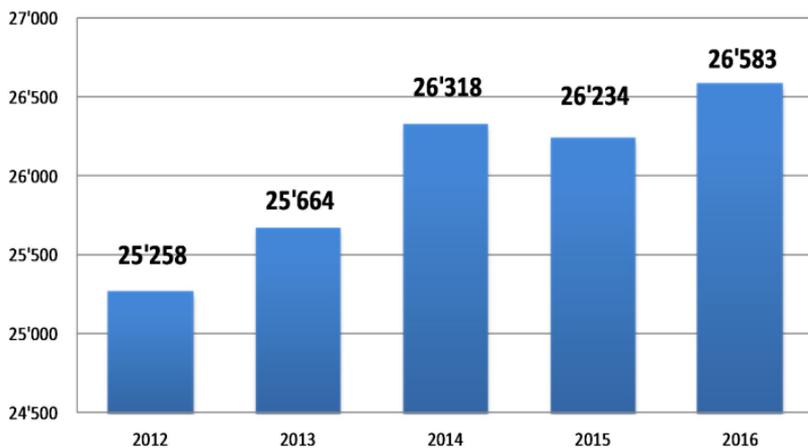
Activité hospitalière

- Fusion avec les cliniques de Joli-Mont et de Montana
- Mise en service du centre d'accueil d'urgence et extension de la zone de soins aigus aux Trois-Chêne
- Création d'une zone de soins aigus palliatifs à Bellerive
- Ouverture de la 4^{ième} unité de mesure de Curabilis
- Réorganisation de la psychiatrie adulte
- Bonne tenue activité en gynéco/obstétrique malgré perte de patients frontaliers

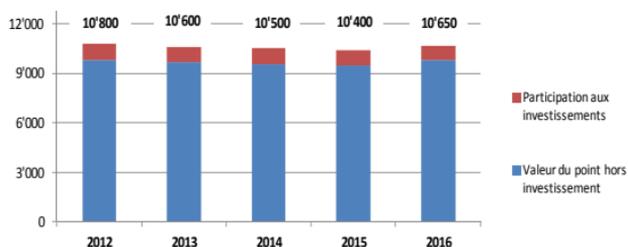
FAITS MARQUANTS 2016 / ACTIVITE (2)

Activité ambulatoire



FAITS MARQUANTS 2016 / **ACTIVITE** (3)Urgences AdultesFAITS MARQUANTS 2016 / **ACTIVITE** (4)Activité chirurgicale

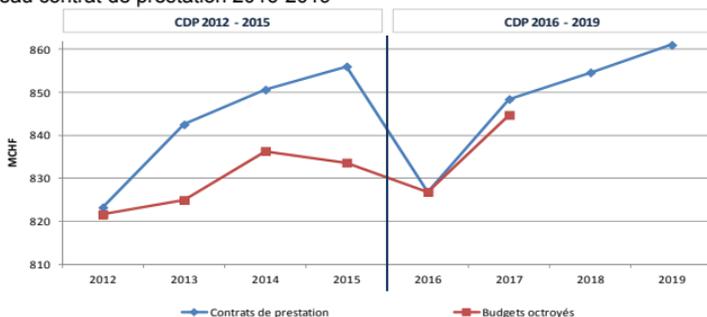
FAITS MARQUANTS 2016 / TARIFS



- Hausse de la valeur du point DRG en 2016 à 10'650 CHF (= CHUV)
- Maintien de la valeur du point DRG pour le privé
- Poursuite et finalisation des opérations de rétrocession aux assureurs des montants facturés en trop les années précédentes

FAITS MARQUANTS 2016 / AUTRES

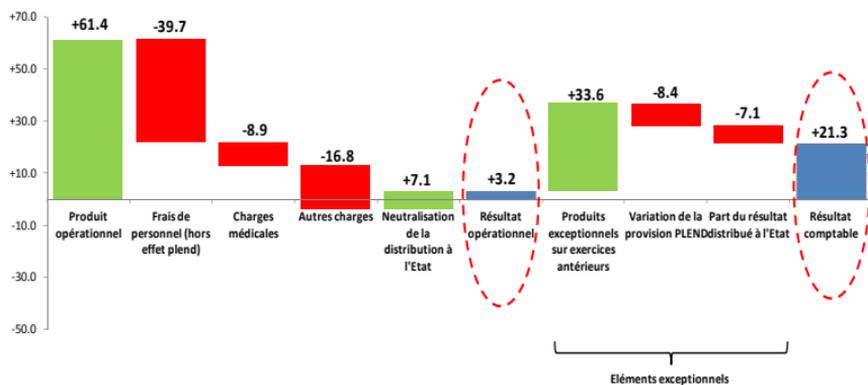
- Nouveau contrat de prestation 2016-2019



- Contrôle intégral des comptabilités (générale, fournisseurs et débiteurs)
⇒ Régularisation d'anciens passifs et actifs transitoires à hauteur de 33.6 MCHF
- Modification des règles d'obtention des Rente-Pont AVS => hausse de la provision de 8.4MCHF

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTAT COMPTABLE : +21.3 MCHF
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL : +3.2 MCHF



PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

33.6 MCHF

- D'un montant de +33.6 MCHF, ils sont constitués d'anciens passifs et actifs transitoires régularisés dans le cadre du contrôle intégral des comptabilités des HUG (comptabilité générale, fournisseurs et débiteurs). Ces éléments régularisés portent sur une période d'environ 15 ans, ce qui représente une moyenne de 2 MCHF non comptabilisé par an. Sur un total de 33.6 MCHF, 10.6 MCHF portent sur des écritures comptables de plus de 10 ans, 14.3 MCHF ont entre 10 et 5 ans d'ancienneté, et le solde de 8.7 MCHF concernent les 5 dernières années.
- Il s'agit essentiellement :
 - des intérêts et frais de recouvrement perçus mais non affectés avant juin 2015 (4 MCHF);
 - des écarts de TVA, ou solde positif en faveur des HUG entre le taux facturé de 8% et le taux reversé à l'AFC selon la méthode des taux forfaitaires de 6% en moyenne (7.4 MCHF);
 - des ristournes de volume négociées avec les gros fournisseurs et non intégrées au résultat (6.8 MCHF);
 - des provisions pour factures non parvenues devenues sans objet ou de factures régularisées à double (9.3 MCHF);
 - des soldes positifs entre charges définitives et provisions (OCAS, LAA) non régularisés (1.5 MCHF);
 - des provisions diverses devenues sans objet (2.1 MCHF);
 - des transitoires divers, comptabilisations de stock erronées, facturations tiers non imputées, attribution non réalisée (2.8 MCHF).
- Il s'agit des transitoires qui ont échappé aux contrôles internes et externes, comme énoncé précédemment.

PRODUITS 1'846 MCHF

| Montants en CHF | Comptes 2016 | Budget 2016 | Ecart C16/B16 | Comptes 2015 | Ecart C16/C15 | | |
|--|----------------------|----------------------|--------------------|--------------|----------------------|--------------------|--------------|
| Recettes hors produits sur exercices antérieurs | 1'812'208'670 | 1'750'797'879 | +61'410'791 | +3.5% | 1'791'787'260 | +20'421'410 | +1.1% |
| 60-62 Recettes médicales | 902'528'523 | 840'834'000 | +61'694'523 | +7.3% | 873'144'078 | +29'384'446 | +3.4% |
| 65-68 Autres recettes | 57'227'001 | 54'183'000 | +3'044'001 | +5.6% | 56'206'757 | +1'020'244 | +1.8% |
| Total des subventions et indemnités | 852'453'145 | 855'780'879 | -3'327'734 | -0.4% | 862'436'426 | -9'983'281 | -1.2% |
| dont total des subventions et indemnités avant distribution à l'Etat | 859'575'923 | 855'780'879 | +3'795'044 | +0.4% | 865'234'811 | -5'658'888 | -0.7% |
| dont total des subventions distribuées à l'Etat | -7'122'778 | -7'122'778 | | | -2'798'385 | -4'324'393 | +154.5% |
| Produit sur exercices antérieurs | 33'592'995 | | +33'592'995 | | | +33'592'995 | |
| 6 Total des produits après distribution résultat | 1'845'801'665 | 1'750'797'879 | +95'003'786 | +5.4% | 1'791'787'260 | +54'014'405 | +3.0% |

Recettes médicales = 61.7 MCHF

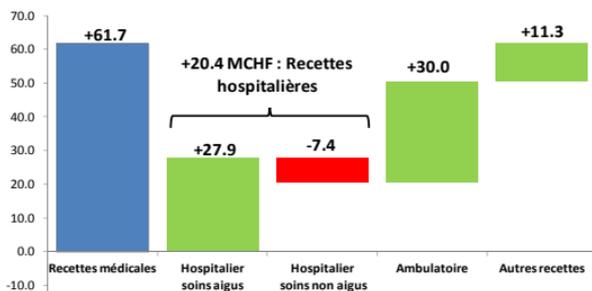
Autres recettes (hors subventions) = +3.0 MCHF :

- Recettes de l'hélicoptère, ventes à des tiers (Cressy, formations..)

Subventions et indemnités = -3.3 MCHF ;

- Part du résultat distribué à l'Etat : -7.1 MCHF (à la DSC /FC)
- Subventions non budgétées (budget en 12^{ème} provisionnels) : Migrants et Produits différés des subventions d'investissement (amortissement PL, 0 impact HUG).

ZOOM RECETTES MÉDICALES

**Soins aigus = +27.9 MCHF :**

- +8.5MCHF : hausse du cost weight (1.21 vs 1.17 Bu 16)
- +6.6 MCHF : honoraires privés médecins (taux patient privé 11.4% / cible 10%)
- +3.6 MCHF : rémunération supplémentaire DRG
- +5.6 MCHF : écart facturation / encours prestation des années antérieures

Soins non aigus = -7.4 MCHF :

- extension de la zone aiguë aux 3-Chêne (45 lits subaigus => aigus)
- compensé par la bonne activité de la psychiatrie.

Ambulatoire = +30 MCHF :

- +16.9 MCHF : recettes TARMED (activité soutenue)
- +13.3 MCHF : prestations techniques non TARMED : laboratoires, facturation médicaments et matériel..

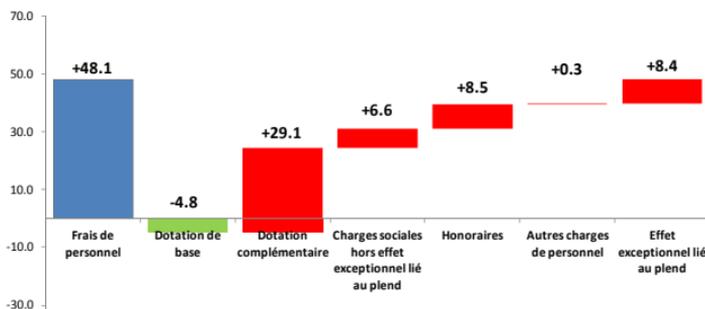
Autres recettes sur les prestations médicales = +11.3 MCHF (facturation tardive 2016 sur provision débiteurs douteux)

Hôpitaux
Universitaires
Genève

14

FRAIS DE PERSONNEL

1'403 MCHF
= 77 % du total
des charges



- Gestion très rigoureuse de charges de personnel.
- Ecarts liés à l'absence de budget 2016 de l'Etat et à l'octroi tardif des indemnités supplémentaires.
- Forte évolution des activités ambulatoires.
- Mise en route de projets à fort ROI.

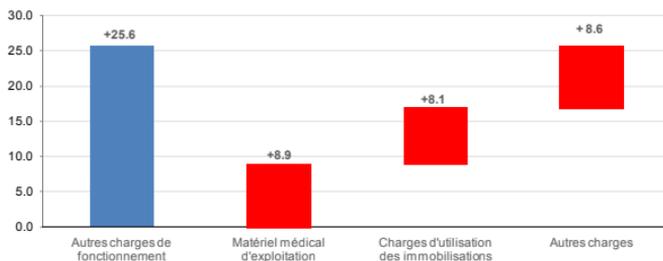


Hôpitaux
Universitaires
Genève

15

AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

422 MCHF



* Matériel médical :

- +3.1 MCHF : médicaments lié à l'activité (en partie refacturés)
- +3.3 MCHF : achats de matériel pour les blocs opératoires (lourd cas, hausse activité)
- +1.3 MCHF : produits chimiques / réactifs (bonne activité des labos)

CUI : +7.7 MCHF sur les investissements non activés (< 10'000) principalement pour renouvellement matériel informatique et biomédical pour le BdL2, et divers projets DEX

Autres charges :

- +3.8 MCHF frais admin. (préparation déménagement BdL2, soirée du personnel, ...) et 3.7 MCHF frais informatiques : 1.8 MCHF pour transf. de charges de crédits programme sur le fonctionnement (REKOLE*), projets DSI (ODIN, traçabilité des implants...)
- +3.3 MCHF entretiens et réparations (BdL2, Mat3.3, divers projets : détections incendies,...)
- +2.3 MCHF autres charges liées aux patients : frais d'interprétariat et de transports
- +1.3 MCHF charges d'eau et d'énergie



Hôpitaux
Universitaires
Genève

16

| COMPTE DE FONCTIONNEMENT APRES DEDUCTION DE LA PART DU RESULTAT A DISTRIBUER | COMPTES 31.12.2016 CHF | BUDGET 31.12.2016 CHF | COMPTES 31.12.2015 CHF |
|---|------------------------|-----------------------|------------------------|
| PRODUITS | | | |
| 60 Produits des prestations médicales, infirm. et thérapeutiques aux patients | 564'441'547 | 540'159'500 | 558'425'356 |
| 61 Prestations unitaires médicales | 105'598'775 | 95'569'562 | 97'570'132 |
| 62 Autres prestations unitaires hospitalières | 240'083'181 | 213'259'500 | 217'148'590 |
| 65 Autres produits de prestations aux patients | 5'425'089 | 4'531'000 | 5'052'824 |
| 66 Produits financiers | 8'668'263 | 8'213'500 | 7'937'957 |
| 68 Produits de prestations au personnel et à des tiers | 43'772'016 | 42'298'000 | 43'229'876 |
| Produits sur exercices antérieurs | 33'592'993 | 0 | 0 |
| 69 Indemnité de fonctionnement reçue | 836'254'604 | 836'254'604 | 833'550'970 |
| Part du résultat à distribuer | (7'122'778) | 0 | (2'798'385) |
| Indemnité de fonctionnement nette | 829'131'826 | 836'254'604 | 830'752'585 |
| Indemnité crédit suppl. Curabils | 947'268 | 947'268 | 0 |
| Indemnité crédit suppl. Migrants | 945'000 | 0 | 0 |
| Produits différés de subventions d'investissement | 29'846'052 | 27'957'333 | 29'852'332 |
| Subvention Fédérale | 29'000 | 0 | 0 |
| Autres subventions et dotations internes | 192'750 | 0 | 563'263 |
| Autres contributions | 2'040'734 | 1'280'000 | 1'831'509 |
| TOTAL DES PRODUITS | 1'864'714'494 | 1'770'470'267 | 1'792'364'423 |
| CHARGES | | | |
| 3 Charges de personnel | 1'417'487'582 | 1'370'258'046 | 1'351'439'484 |
| 40 Matériel médical d'exploitation | 191'640'989 | 182'776'750 | 187'777'728 |
| 41 Charges de produits alimentaires | 21'646'142 | 22'373'500 | 20'171'199 |
| 42 Charges de ménage | 15'378'054 | 15'992'500 | 15'755'628 |
| 43 Entretien et réparations | 29'481'082 | 26'162'000 | 31'265'060 |
| 44 Charges d'utilisation des immobilisations | 72'304'017 | 63'647'583 | 70'250'866 |
| 45 Charges d'énergie et eau | 15'759'371 | 17'361'500 | 17'611'144 |
| 46 Charges financières | 1'375'384 | 1'574'250 | 2'103'016 |
| 47 Charges de l'administration et de l'informatique | 323'429'468 | 261'415'000 | 316'531'466 |
| 48 Autres charges liées aux patients | 10'656'251 | 8'387'500 | 9'684'191 |
| 49 Autres charges non liées aux patients | 35'274'340 | 35'795'138 | 46'257'807 |
| TOTAL DES CHARGES | 1'843'346'160 | 1'770'470'267 | 1'783'969'267 |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | 21'368'334 | 0 | 8'395'156 |



Hôpitaux
Universitaires
Genève

17

BILAN

BILAN - ACTIF

| | 2016 CHF | 2015 CHF | |
|---------------------------------------|----------------------|--------------------|---|
| ACTIFS | | | |
| Actifs circulants | | | |
| Liquidités | 31'495'328 | 46'663'735 | Baisse volontaire trésorerie pour limiter les intérêts créditeurs |
| Débiteurs - Patients et assurances | 167'404'918 | 108'817'536 | Fact. décalée sur déc 2016 31 Mios + reclass positions crédit. de 33 Mios |
| Autres débiteurs | 16'131'588 | 34'048'432 | Variation compte courant Etat de Genève |
| Stocks et travaux en cours | 100'900'025 | 95'542'008 | Variation des travaux en cours + 4 Mios |
| Stocks | 9'816'879 | 8'511'557 | |
| Travaux en cours | 91'083'146 | 87'030'451 | |
| Comptes de régularisation | 22'046'153 | 27'265'311 | Moindre anticipation sur 2016 des primes d'assurances 2017 |
| Total des actifs circulants | 337'978'012 | 312'337'022 | |
| Actifs immobilisés | | | |
| Immobilisations financières affectées | 148'657'493 | 137'215'622 | Trésorerie courante des fonds propres - rééquilibrage avec 0101 |
| Immobilisations corporelles | 560'273'238 | 532'954'291 | |
| Immeubles et terrains d'exploitation | 208'241'890 | 170'629'880 | Fusion Joli Mont 37 Mios |
| Equipements et Installations | 167'579'645 | 181'559'850 | Baisse des investissements financés par PL |
| Immobilisations affectées | 184'451'703 | 180'764'561 | |
| Total des actifs immobilisés | 708'930'731 | 670'169'913 | |
| TOTAL DES ACTIFS | 1'046'908'743 | 982'506'935 | |

BILAN - PASSIF

PASSIFS

| PASSIFS | | | | |
|---|----------------------|--------------------|--|--|
| Capitaux étrangers | | | | |
| Capitaux étrangers à court terme | | | | |
| Dettes pour achat de biens et services | 54'810'253 | 74'933'016 | Comptabilisation à jour + accélération paiements + produits / exercices antérieurs | |
| Autres créanciers | 174'413'214 | 145'125'863 | Reclassement des positions créditrices des débiteurs de 33 Mios | |
| Part du résultat à distribuer | 21'767'331 | 202'707'778 | Solde du contrat 2012-2015 HUG + JMM | |
| Provisions | 49'144'692 | 35'922'984 | Nouvelle provision jours fériés 3.5 Mios + complément PLEND 8.4 Mios | |
| Comptes de régularisation | 17'106'823 | 33'826'874 | Régularisation par produits / exercices antérieurs | |
| Total des capitaux étrangers à court terme | 317'242'313 | 310'079'515 | | |
| Capitaux étrangers à long terme | | | | |
| Dettes à long terme | 189'250'469 | 210'604'737 | Rbt emprunts hypothécaires 9 Mios + Baisse de la subvention PL différée | |
| Autres dettes à long terme | 28'561'278 | 27'637'495 | Engagements PLEND classiques | |
| Part du résultat à distribuer | 71'222'776 | 0 | 25% du résultat 2016 | |
| Provisions | 21'269'303 | 202'14'550 | | |
| Fonds de tiers affectés | 149'441'262 | 142'074'552 | Evolution du résultat fonds propres dont revenus dons& legs 5 Mios | |
| Total des capitaux étrangers à long terme | 395'645'090 | 400'531'334 | | |
| Total des capitaux étrangers | 712'887'403 | 710'610'849 | | |
| Capitaux propres | | | | |
| Réserve affectée | 309'224 | 333'083 | | |
| Réserve à affecter | 100'517'567 | 195'468'922 | Part rés. 2009-2011 19.5 Mios 2012-2015 60.8 Mios + transf rés rééval. 20 Mios | |
| Part du résultat à consenver | 21'368'334 | 60'812'335 | 75% du résultat 2016 | |
| Dons & Legs | 29'934'550 | 29'934'550 | | |
| Réserve de réévaluation (IPSAS) | 141'110'888 | 161'269'226 | transfert de 20 Mios vers réserve à affecter | |
| Apports provenant de fusions | 40'780'777 | 0 | Boni fusion JMM | |
| Total des capitaux propres | 334'021'340 | 271'896'086 | | |
| TOTAL DES PASSIFS | 1'046'908'743 | 982'506'935 | | |

BILAN – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | En cours CHF | Terrains et Bâtiments CHF | Equipements biomédicaux CHF | Equipements autres et mobilier CHF | Equipements informatique s CHF | Total CHF |
|------------------------------------|------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|---|---------------------|
| Valeur brute | | | | | | |
| Solde au 01.01.2016 | 458'401 | 199'142'025 | 295'761'464 | 73'447'167 | 106'577'272 | 675'386'329 |
| Actifs provenant de fusion | 0 | 51'334'699 | 569'298 | 4'102'480 | 147'970 | 56'154'447 |
| Acquisitions | 2'559'438 | 21'021 | 14'782'502 | 1'201'318 | 3'530'186 | 22'094'485 |
| Mises en service | -317'398 | 13'449 | 212'359 | 88'369 | 3'222 | 0 |
| Sorties - Mises au rebut | 0 | -265'806 | -9'918'117 | -1'024'431 | -1'157'81 | -11'324'135 |
| Solde au 31.12.2016 | <u>2'700'441</u> | <u>250'245'388</u> | <u>301'407'506</u> | <u>778'14'903</u> | <u>110'142'869</u> | <u>742'311'106</u> |
| Amortissements cumulés | | | | | | |
| Solde au 01.01.2016 | 0 | -2'275'192 | -182'961'942 | -51'595'407 | -86'364'057 | -323'196'598 |
| Amortissements provenant fi | 0 | -11'990'012 | -371'807 | -2'355'864 | -104'966 | -14'822'649 |
| Amortissements | 0 | -3'054'644 | -21'944'153 | -5'488'020 | -9'307'642 | -39'794'459 |
| Sorties | 0 | 265'806 | 9'918'117 | 1'024'431 | 115'781 | 11'324'135 |
| Solde au 31.12.2016 | <u>0</u> | <u>-17'054'042</u> | <u>-195'359'783</u> | <u>-58'414'860</u> | <u>-95'660'884</u> | <u>-366'489'571</u> |
| Valeur nette au 31.12.2016 | 2'700'441 | 233'191'345 | 106'047'723 | 19'400'043 | 14'481'985 | 375'821'535 |

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

| | Notes | COMPTES 2016 CHF | BUDGET 2016 CHF | COMPTES 2015 CHF |
|---|-------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Produits d'investissements | | | | |
| Lois d'investissements | 33 | 16'410'193 | 44'400'000 | 29'381'746 |
| Autres produits | 33 | 14'793'251 | | 21'441'081 |
| | | 31'203'444 | 44'400'000 | 50'822'827 |
| Dépenses d'investissements | | | | |
| Salaires et charges salariales | | -513'215 | | 982'625 |
| Gros œuvre | | 8'369'731 | | 2'679'269 |
| Secondaire | | 10'663'819 | | 17'211'719 |
| Acquisitions d'équipements | | 13'148'792 | | 18'989'539 |
| Travaux par nos propres personnels | | 0 | | 21'915 |
| Honoraires et mandats | | 250'880 | | 2'243'624 |
| | | 31'920'007 | | 42'128'681 |
| Résultat des investissements annuels | | -716'563 | | 8'694'136 |
| Projets et travaux en cours | | | | |
| Report de l'exercice précédent au 1.1. | | 690'088 | | -8'004'048 |
| Reporté à l'exercice suivant au 31.12. | | 0 | | 690'088 |
| Résultat des comptes d'investissements | | -26'473 | | 0 |

RECOMMANDATIONS PWC

RECOMMANDATIONS 2016 PWC (RÉVISEURS)

| Constatactions | | Degré de priorité | Responsable | Statut |
|---|--|-------------------|--|--------|
| Suivi des constatations SCI 2015 – Processus | | | | |
| 14-2015 | Estimation des travaux en cours | Moyen | Véronique Maye Voutat (Cheffe de service GAST) | Ouvert |
| 15-2015 | Analyse de la réserve de réévaluation | Faible | Bernard Davat (Responsable des comptabilités a.i.) | Résolu |
| 16-2015 | Inventaire de caisse de Cressy | Faible | Jorge Da Roxa (Directeur des Bains de Cressy) | Ouvert |
| 17-2015 | Analyse d'ancienneté des créances diverses et des transitoires | Moyen | Bernard Davat (Responsable des comptabilités a.i.) | Résolu |
| 18-2015 | Suivi des engagements relatifs aux bons de commande ouverts | Moyen | Bernard Davat (Responsable des comptabilités a.i.) | Résolu |



Hôpitaux
Universitaires
Genève

24

RECOMMANDATIONS 2017 PWC (RÉVISEURS)

| Constatactions | | Degré de priorité | Responsable | Statut |
|---|--|-------------------|---|--------|
| Nouvelles constatations SCI 2016 – Processus | | | | |
| 5-2016 | Processus Revenus – Admission Facturation : Contrôles en amont de la facturation | Faible | Josiane de Luca (adjoïnte à la direction des finances), Véronique Maye (Cheffe de service GAST) | Ouvert |
| 6-2016 | Processus Revenus – Admission Facturation : Contrôle des notes de crédit | Faible | Josiane de Luca (adjoïnte à la direction des finances) | Ouvert |
| 7-2016 | Processus Trésorerie – Procédure de caisse | Faible | Bernard Davat (Responsable des comptabilités), Gilbert Oetli (Responsable des caisses) | Ouvert |
| 8-2016 | Processus de clôture - Analyse des dépôts de garantie patients | Moyen | Bernard Davat (Responsable des comptabilités), Véronique Maye (Cheffe de service GAST) | Ouvert |
| 9-2016 | Processus de clôture - Analyse de l'antériorité des postes « Autres créanciers » | Moyen | Bernard Davat (Responsable des comptabilités), | Ouvert |
| 10-2016 | Processus Travaux en cours : Délimitation des prestations de soins ambulatoires | Moyen | Bernard Davat (Responsable des comptabilités), Véronique Maye (Cheffe de service GAST) | Ouvert |



Hôpitaux
Universitaires
Genève

25

Audition de l'IMAD représenté par M^{me} Marie Da Roxa, directrice générale, et M. Alain Decosterd, directeur des finances

Avant de procéder à l'audition de l'IMAD, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

M^{me} Da Roxa apporte quelques indications chiffrées. L'objectif fixé dans le contrat de prestations de l'IMAD est une augmentation de 4,5% des heures de soins réalisées sur l'année 2016. 49% des personnes suivies avaient plus de 80 ans. À la fin du 1^{er} trimestre 2017, ce taux était déjà 54%. L'IMAD s'occupe du maintien à domicile pour les personnes âgées et très âgées. Le nombre de centaines à domicile augmente, mais M^{me} Da Roxa assure que ce sont des personnes qui peuvent rester à domicile. L'IMAD est très attentive au sujet des limites de maintien à domicile.

Genève a le taux d'institutionnalisation le plus faible de Suisse. C'est un des indicateurs du contrat de prestations et l'IMAD monitore complètement la situation des limites de maintien à domicile. Les soins à domicile, quel que soit l'âge, sont en train d'exploser. C'est une tendance générale au niveau mondial. Cela tient aux progrès technologiques, aux modifications des techniques opératoires. On peut prendre l'exemple de la prothèse totale de hanche ou des traitements oncologiques. Ces éléments impactent complètement l'activité de l'IMAD, non seulement sur les volumes, mais aussi sur la technicité à laquelle ils sont confrontés. Il y a donc la nécessité de développer un modèle de délivrance des soins qui soit très structurant entre les ASSC et les infirmières. Ces dernières sortent maintenant avec un bachelor de la HEDS et elles sont formées à la pratique réflexive et à avoir des évaluations de qualité sur des situations instables. Avec la pénurie de professionnels de la santé, le modèle pour l'IMAD consiste à trouver une solution dans laquelle le maintien à domicile peut être assuré en tout cas par délégation le plus possible à des ASSC, ce qui permet aussi de limiter le tournus des intervenants et pouvoir vraiment réserver aux infirmières des prises en charge de situations complexes.

L'IMAD a beaucoup travaillé sur les éléments d'efficience (24 millions de francs ont été économisés depuis 2011). Toutefois l'institution a le dos au mur avec une surcharge des collaborateurs très conséquente avec un risque de baisse de la qualité. Il y a également un enjeu sur les taux d'absence. Les pics de surcharge sont chroniques depuis plus de 3 ans. L'IMAD a un déficit de 3,4 millions de francs dans les comptes 2016 et de 4,8 millions de francs dans le budget 2017. En fonction de ce qui sera demandé pour 2018, le déficit passera à 13 millions de francs. Sachant que les tarifs au niveau fédéral sont

bloqués depuis 2011, il n'y a pas beaucoup d'alternatives. Les fonds propres auront fondu en 2018. Aussi, la mission de l'IMAD doit être revue, notamment l'obligation d'accepter toutes les demandes.

IMAD a reçu le prix de l'entreprise formatrice du pôle santé-social en 2016. De 2011 à 2015, elle a formé 246 ASSC en cours d'emploi avec le système des validations d'acquis. L'IMAD doit mettre en place un système qui permette au moins de ne pas générer une contribution à la pénurie professionnelle. L'objectif est de les engager à l'issue de leur apprentissage.

Politique publique K (Santé) – IMAD

Rapport de MM. Alberto Velasco et Edouard Cuendet

Remerciements

Les deux commissaires aux finances qui ont auditionné l'IMAD le 9 mai 2017 tiennent à remercier pour leur disponibilité la Directrice générale et le Directeur des finances. Les commissaires soulignent également la qualité de la documentation remise avant l'audition.

Introduction

Les principales données chiffrées relatives à l'exercice 2016 sont contenues dans l'annexe au présent rapport qui est issue du Rapport financier 2016 de l'IMAD.

Enveloppe financière globale

Un commissaire constate que les 12^{èmes} provisionnels ont conduit à des économies du point de vue de l'enveloppe globale de l'IMAD.

La Directrice générale confirme que les recrutements ont été bloqués par les difficultés budgétaires. Elle précise toutefois que ces économies se sont traduites par une augmentation très conséquente du taux d'absences. Bien que les démarches pour engager des ressources additionnelles aient été amorcées après le vote du crédit additionnel en juin 2016, l'institution n'a bénéficié de renforts que pour les deux derniers mois de l'année.

La Directrice générale estime que le cadre financier actuel n'est pas plus efficient et qu'il induit une diminution de la qualité du service pour le patient et de l'environnement de travail pour le collaborateur.

Situation financière

La Directrice générale explique que les déficits préoccupent beaucoup les administrateurs de l'IMAD. L'institution a encore une faible marge de fonds propres, mais celle-ci disparaîtra courant 2018. Dans ce contexte, les administrateurs ont demandé un avis de droit pour déterminer leur responsabilité en cas d'absence de fonds propres pour couvrir les déficits. Cet avis de droit a indiqué que les administrateurs ne pouvaient pas être tenus responsables des difficultés en raison de l'existence de l'obligation d'admettre et de la demande de l'Etat pour les services de l'IMAD.

La Directrice générale rappelle qu'entre 2012 et 2014 l'IMAD a réalisé pour F 24 millions de gains d'efficience. En 2015, 5% d'efficience ont été demandés à l'ensemble des entités étatiques, sans tenir compte des efforts engagés précédemment.

Produits de la facturation

Concernant le décompte des heures facturées présenté à la page 6 du rapport financier, un commissaire constate que les heures facturées ont été inférieures à celles projetées sur le budget. Il constate notamment avec satisfaction que le nombre d'heures facturées pour l'aide pratique continue de diminuer, malgré le sentiment lors de l'exercice dernier que leur nombre pourrait stagner. Le député se dit favorablement impressionné par cet aspect.

Pour les nouvelles prestations phare de l'institution intitulées « Sécurité à domicile », le même commissaire constate que le nombre d'abonnements budgétés s'est avéré supérieur de 3'000 unités au nombre d'abonnements effectivement réalisés.

La Directrice générale précise que le nombre d'abonnements réalisés en 2016 a été supérieur de 3'000 unités au montant de l'exercice 2015.

Projet-pilote de santé mentale

Evoquant l'historique du projet, la Directrice générale rappelle que la planification sanitaire calcule les heures affectées à l'IMAD selon trois variables :

- L'évolution sociodémographique et le vieillissement de la population. Ce facteur projetait une augmentation de l'activité de 2.5%.
- Le second facteur est la diminution drastique des durées de séjours de l'hôpital. Le report de charge entre les HUG et l'IMAD devait entraîner une hausse du nombre d'heures facturées par l'institution de 1%.
- Finalement, la planification sanitaire prévoyait que l'IMAD développe la prise en charge de soins infirmiers psychiatriques pour soulager l'hôpital sur les cas de santé mentale. La projection de ces heures facturées représentait un supplément de 1% au budget.

Sur cette base, la Directrice générale explique qu'un projet-pilote sur la santé mentale a été monté par l'institution. Elle note que le rapport d'évaluation de ce projet-pilote est en phase de finalisation.

Elle relève que le projet de santé mentale était très intéressant conceptuellement. Il visait à intégrer dans un dialogue les communes (la Ville de Vernier en particulier), les psychiatres de ville, les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et le département de psychiatrie des HUG.

La Directrice générale indique que le projet a été monté. Les demandes de reconnaissance ont été obtenues au niveau fédéral pour que l'IMAD puisse facturer au titre de soins infirmiers psychiatriques.

Toutefois le système n'a pas fonctionné lorsqu'il s'est agi que la Ville de Vernier et les EPI redirigent des patients à prendre en charge par le projet-pilote de l'IMAD. Aucun patient n'a été annoncé à l'IMAD. L'IMAD a donc lancé un processus de questionnements pour comprendre l'origine du problème.

Au mois de novembre 2016, l'IMAD a appris que les HUG avaient mis en place un itinéraire clinique pour accompagner les sorties de Belle-Idée. Selon cet itinéraire, les équipes pluridisciplinaires des HUG intervenaient au domicile des patients et s'assuraient que la période suivant l'hospitalisation permette au patient de retrouver sa stabilité.

Bien qu'elle reconnaisse la plus-value apportée par ce projet, la Directrice générale explique que la difficulté pour l'IMAD a été de ne pas être tenue informée de ce développement.

Les deux commissaires se disent choqués par ce résultat et le manque de communication à l'origine de cet échec du réseau de soins. Ils expriment leur incompréhension face au fait que la DGS n'ait pas été informée de ce développement aux HUG.

La Directrice générale indique que c'est lors d'une des réunions de la taskforce que les HUG ont distribué un flyer sur cette nouvelle prestation. Elle souligne que la DGS a été surprise par cette situation, qui a généré du mécontentement.

La décision a été prise par l'IMAD d'arrêter le projet-pilote de santé mentale et de proposer à la DGS le développement d'une collaboration intelligente avec les EPI dans leurs structures.

Pour répondre à un commissaire, la Directrice générale expose que la gouvernance de ce projet impliquait l'ensemble des partenaires : la DGS, la direction des HUG et le département de psychiatrie, les EPI, les psychiatres de ville et les communes.

Suite à l'intervention d'un commissaire, la Directrice générale précise qu'aucun engagement n'a été effectué dans le cadre du projet-pilote. Trois infirmières travaillant déjà à l'IMAD ont été affectées au développement de ce projet. La classe de traitement des infirmiers spécialisés en psychiatrie est la même que celle des autres infirmiers. A cela s'ajoutent les frais liés au développement du projet.

Suite à une question d'un commissaire, la Directrice générale confirme que l'accompagnement des infirmières a été une préoccupation de l'IMAD. L'institution avait mis beaucoup d'énergie dans ce projet et l'équipe entière a dû gérer frustration et déception.

Un commissaire demande si l'antenne de l'IMAD aux HUG pourrait suivre les sorties de patients admis en psychiatrie. Elle indique que l'IMAD positionne aujourd'hui sa proposition de contribution dans les structures développées par les EPI et en relai de la stabilisation effectuée par les HUG au domicile des patients psychiatriques. L'idée serait de proposer aux personnes prises en charge des logements individuels autonomes au sein de petites structures où des activités socio-éducatives seraient également proposées. La logique est domiciliaire. Elle vise à permettre aux personnes en question de garder une marge d'autonomie maximale, qui pourrait leur permettre un jour de sortir de cette structure d'accompagnement. L'IMAD n'est toutefois pas associée formellement aux discussions en cours.

La Directrice générale relève que la coordination sur les questions liée au domaine psychiatrique a historiquement été difficile à Genève.

Responsabilités des communes dans le processus de maintien à domicile

La Directrice générale souligne qu'un autre enjeu important de cette prise en charge est situé au niveau des communes. Il va être crucial de suivre comment les communes vont adapter leurs offres suite au vote de la LRT et les logiques de prise en charge sociale de proximité.

Elle relève que l'organisation des communes est très différente d'une unité à l'autre.

Le service social des grandes communes est bien structuré, mais cela ne veut pas dire que l'évaluation des situations à domicile peut être effectuée facilement. Les évaluations de situation doivent se faire obligatoirement à domicile pour être valables mais elles prennent un temps considérable. Et encore faut-il que chaque cas sensible soit visité.

La Directrice générale estime que l'IMAD doit laisser les communes développer leurs prises en charge et rester disponible lorsqu'elles demanderont de l'aide dans leurs nouvelles responsabilités de soutien de proximité aux personnes âgées, y compris l'aide aux démarches administratives et sociales.

La discussion porte ensuite sur la question de la gestion des conflits de voisinage, du rôle des régies et des concierges.

La Directrice générale indique qu'une prise en charge sociale complète est indispensable, en parallèle de la prise en charge sanitaire. Ce problème, éminemment complexe, revient maintenant aux communes. Elle souligne que les collaborateurs de l'IMAD se retrouvent en première ligne du problème lorsque le système social ne suit pas.

Tendances démographiques

Pour donner une vue plus global de l'action de l'IMAD, la Directrice générale souligne que de plus en plus de personnes âgées peuvent être maintenues à domicile grâce aux soins donnés chez eux.

Au 31 décembre 2016, 49% des clients de l'IMAD avaient plus de 80 ans. Au 31 mars 2017, ce taux est passé à 54%. Ces chiffres témoignent de l'impact des soins pour la réussite du maintien à domicile et de l'évolution significative des tendances démographiques. Entre 2015 et 2025, les personnes de plus de 80 ans vont augmenter de 40% sur le territoire genevois. La Directrice générale relève que l'IMAD s'est occupée de 66 centenaires à domicile en 2016.

Elle explique que des outils d'évaluation clinique permettent à l'IMAD de définir lorsque la situation se situe à la limite du maintien à domicile et lorsqu'une entrée en EMS est à considérer. En comparaison avec d'autres cantons, Genève a le taux d'institutionnalisation le plus faible, ce qui a un impact fort sur la maîtrise des coûts.

Situation des collaboratrices et des collaborateurs

La Directrice générale relève que la surcharge de travail, objet de préoccupations depuis de nombreuses années déjà, reste préoccupante car elle se chronicise et entraîne des incidences sur le taux d'absences.

Un commissaire relève que ce taux d'absence, qui a passé de 6,1% à 7,4% de 2015 à 2016, est effectivement très élevé.

La Directrice générale rappelle que l'IMAD avait agi de façon massive sur le taux d'absences lors d'exercices précédents et avait réussi à le faire baisser significativement. La situation est différente aujourd'hui. La surcharge de travail est constante depuis 4 ans pour le personnel travaillant au domicile des patients. Pour les infirmières, le taux de surcharge est estimé entre 10 et 15%, ce qui est considérable.

Un commissaire demande si les candidats aux postes à repourvoir se rendent compte de l'exigence de résistance physique liée au travail sur le terrain.

La Directrice générale indique que le processus de recrutement a été affiné ces dernières années avec la restructuration du service RH. Une évaluation médicale est effectuée à l'embauche et, si un doute subsiste, l'intervention du médecin du travail est demandée. La prévention des problèmes de dos fait partie de la formation des collaborateurs et l'intervention d'un ergonome a été mise en place.

Pénurie du personnel de santé

Avec le soutien de la DGS, l'IMAD travaille avec l'HEDS pour que la haute école puisse augmenter sa capacité de formation. Selon la HEDS, l'ouverture d'une volée d'étudiants supplémentaires butte sur un problème de place dans les bâtiments. La question d'un manque de 8 postes de professeurs a également été soulevée.

L'IMAD a formé en cours d'emploi 246 aides familiales qui sont devenus assistants en santé et soins communautaires (ASSC). Après deux ans de discussion avec le DIP, une seconde classe a été ouverte pour former des apprentis ASSC.

La Directrice générale précise que 28 apprentis ont commencé la formation en septembre 2016. Une nouvelle volée de 28 étudiants débutera en 2017. 146 candidatures ont été reçues pour les 28 postes d'apprentis. Ceci souligne l'appétence et la place disponible pour de tels programmes.

Assistante en santé et soins communautaires (ASSC)

Un commissaire estime que l'embauche de ce personnel plus qualifié qu'une aide-soignant et moins onéreux qu'une infirmière peut s'avérer pertinente pour maîtriser les des soins aux personnes âgées. Il note que cette profession n'est pas présente dans les EMS. Cette main d'œuvre qualifiée n'est pas non plus engagée par l'hôpital

La Directrice générale indique que, lorsque des ASSC sont engagés, le travail et le rôle attribués aux infirmières doivent être repensés. Une infirmière formée à la pratique réflexive dans une haute école de santé ne déploie pas tout son potentiel dans la provision de soins de base et de gestes techniques simples à des patients à domicile.

Ainsi, les infirmières de l'IMAD traitent les situations complexes et instables survenant dans la prise en charge des patients à domicile, tandis qu'un certain nombre d'actes sont délégués à l'ASSC sous supervision. Le cahier des charges a été élargi progressivement en discussion avec le médecin cantonal et comprend aujourd'hui des actes tels que les soins de bases, certains soins techniques ou la préparation des médicaments.

La coordination du travail avec les ASSC a plusieurs avantages :

- elle permet de valoriser les infirmières, qui peuvent être déployées sur les situations complexes
- elle permet d'assurer une amplitude de soins plus grande, car une ASSC peut également faire une série de prestations d'aide comme l'aide au ménage ou l'aide aux courses
- l'avantage pour le patient est qu'il ne voit qu'une personne de laquelle il reçoit l'ensemble des prestations dont il a besoin (aide pratique, soins de base, et soins techniques)
- d'un point de vue d'efficacité financière, l'emploi d'ASSC est valable puisqu'un ASSC est rémunéré en classe 9, alors qu'un infirmier est rémunéré en classe 15.

Un commissaire demande si l'IMAD engage encore des aide soignants.

La Directrice générale répond que la stratégie de l'IMAD est de ne plus engager d'aide-soignant, sauf si ceux-ci sont d'accord de se former pour devenir ASSC. L'IMAD est devenu le premier employeur formateur pour la profession d'ASSC du canton.

Restructuration des services

La discussion porte ensuite sur le développement des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) exploités par l'IMAD.

La Directrice générale explique qu'une première opération a été réalisée au niveau de la gouvernance: la création au 1^{er} janvier 2016 de la direction habitat et autonomie qui regroupe :

- les 21 immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) exploités par l'IMAD
- les 17 projets d'IEPA accompagnés par l'IMAD qui vont être réalisés et seront probablement exploités par IMAD dans les 4 à 6 ans à venir.

Elle note que la direction des IEPA ne pouvait plus continuer à être gérée comme une petite équipe ad hoc au regard des ressources que ces structures mobilisent.

Une deuxième opération a été mise en place dans la direction des opérations, avec :

- la création d'un 5^e centre de maintien à domicile.
- le regroupement au sein de cette direction de tous les services qui fonctionnent 24h/24

Par ailleurs, la direction des ressources humaines a été renforcée par des praticiens formateurs pour accompagner le projet visant à multiplier par trois le nombre d'apprentis au sein de l'IMAD.

Enfin, le pôle de gestion au sein des équipes a été renforcé par 4 assistantes administratives pour soutenir les collaborateurs dans les questions qu'ils rencontrent avec la facturation, les relations avec les médecins et les difficultés avec les clients.

La Directrice générale indique être consciente de l'augmentation du nombre de collaborateurs. Elle souligne toutefois que l'institution fait de gros efforts pour garder ces paramètres sous contrôle et signale que l'augmentation réelle des postes a été inférieure à celle prévue au budget.

Augmentation du nombre d'auxiliaires

Pour répondre à un commissaire au sujet de l'augmentation du nombre d'auxiliaires, la Directrice générale explique que l'IMAD a voulu diminuer le nombre d'intérimaires. Il est difficile d'avoir du personnel intérimaire pour les tournées à domicile car celles-ci demandent le développement de compétences précises.

Ainsi l'IMAD essaie de constituer une pépinière de personnes sur des postes d'auxiliaires, pour pouvoir ensuite leur demander d'intervenir à domicile lorsque cela s'avère nécessaire.

L'institution engage des personnes sur des contrats d'auxiliaires pour une durée déterminée. Cela permet d'observer comment elles travaillent avant de stabiliser leur engagement.

Retraites anticipées, CPEG et projet SCORE

Faisant référence à l'hémorragie de retraites anticipées qui a touché les HUG suite aux communications de la CPEG, un commissaire demande si l'IMAD a été touchée de façon similaire.

La Directrice générale répond par la négative.

Le Directeur financier précise que 17 annonces de départ ont été reçues par l'IMAD, alors que l'exercice précédent avait vu 31 collaborateurs partir à la retraite. La situation ne peut pas être qualifiée d'hémorragique.

La discussion porte ensuite sur les préoccupations des collaboratrices et collaborateurs de l'IMAD à propos de la CPEG. Il est rappelé que la majorité du personnel était affilié à la CEH par le passé. Ils évoquent les efforts qu'ils ont acceptés de faire au moment de la fusion CEH-CIA, et ne comprennent pourquoi la situation n'a pas été entièrement assainie à ce moment-là.

Il est également question du projet SCORE. Pour la Directrice générale, les coûts du projet ne pourraient pas être couverts par l'institution et devraient être intégralement pris en charge par un complément de subvention.

Pour répondre à un commissaire, la Directrice générale relève que la revalorisation des professions soignantes aurait un impact immense. Se plaçant sur un plan strictement opérationnel et non politique, le projet produira de gros déficits à l'IMAD s'il n'est pas entièrement financé par l'Etat.

Suite à l'intervention du même commissaire, la Directrice générale indique que le Conseil d'administration a été informé :

- de l'état d'avancement du projet
- du fait que l'IMAD n'avait pas été incluse à priori dans la procédure de consultation
- de la demande relayée au Président du Conseil d'Etat que les conséquences financières du projet SCORE, si celui-ci était mis en œuvre, soient supportées à 100% par l'Etat de Genève et non par l'institution.

Elle souligne que le statut prévu dans la LPAC est un statut administratif qui ne convient pas à la réalité du travail effectué à l'IMAD. Celui-ci pose de nombreuses difficultés à l'IMAD au quotidien.

Cette discussion est séparée de celle de SCORE et concerne la nature du statut qui pourrait permettre aux institutions de soins de délivrer au mieux les prestations dont ils ont la responsabilité, tout en s'adaptant au cadre structurel qui leur est donné.

Annexes : pages 14 et 15 du rapport financier 2016 de l'IMAD.

Bilan

| ACTIF | Notes | Comptes 2016 | Comptes 2015 |
|--|-----------|-------------------|-------------------|
| Actif circulant | | 42'618'022 | 45'732'653 |
| Liquidités | 1 | 30'338'782 | 33'537'301 |
| Débiteurs | 2 | 10'371'940 | 9'755'363 |
| Autres créances à court terme | 3 | 915'945 | 1'008'527 |
| Stocks | | 0 | 0 |
| Autres actifs circulants | 4 | 991'355 | 1'431'463 |
| Actifs immobilisés | 5 | 6'483'942 | 6'799'322 |
| Immobilisations corporelles | | 4'888'863 | 5'668'908 |
| Immobilisations incorporelles | | 1'595'078 | 1'130'414 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 49'101'963 | 52'531'975 |
| <hr/> | | | |
| PASSIF | | | |
| Fonds étrangers | | 36'994'681 | 37'032'783 |
| Fournisseurs | 6 | 14'625'049 | 13'779'159 |
| Provisions à court terme | 7 | 6'775'013 | 6'624'629 |
| Autres engagements à court terme | 8 | 1'449'217 | 1'797'098 |
| Total des fonds étrangers à court terme | | 22'849'279 | 22'200'886 |
| Indemnités non dépensées à restituer | 9 | 4'018'112 | 4'018'112 |
| Provisions à long terme | 10 | 3'610'493 | 3'554'765 |
| Indemnités d'investissement | 11 | 6'011'654 | 6'142'672 |
| Total des fonds étrangers à long terme | | 13'640'259 | 13'715'548 |
| Fonds affectés | 12 | 505'143 | 1'116'349 |
| Fonds propres | 13 | 12'107'282 | 15'499'192 |
| Fonds propres | | 15'499'192 | 16'442'636 |
| Résultat de l'exercice | | -3'391'910 | -943'444 |
| TOTAL DU PASSIF | | 49'101'963 | 52'531'975 |

Compte de profits et pertes

| | Notes | Budget 2016 | Comptes 2016 | Ecart au budget | | Comptes 2015 |
|---|-------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------|--------------------|
| Produits d'exploitation | | | | | | |
| Produits de la facturation | 14 | 70'247'163 | 69'450'839 | -796'324 | -1.1% | 67'964'391 |
| Pertes sur débiteurs | 15 | -800'000 | -461'681 | 338'319 | -42.3% | -711'262 |
| Indemnités | 16 | 150'844'885 | 155'439'129 | 4'594'244 | 3.0% | 150'329'694 |
| Autres produits | 17 | 1'008'500 | 954'136 | -54'364 | -5.4% | 1'165'894 |
| Total des produits d'exploitation | | 221'300'548 | 225'382'423 | 4'081'875 | 1.8% | 218'748'717 |
| Charges d'exploitation | | | | | | |
| Salaires et charges sociales | 18 | 200'403'510 | 199'118'297 | -1'285'214 | -0.6% | 191'431'377 |
| Autres charges de personnel | 19 | 5'650'100 | 6'780'769 | 1'130'669 | 20.0% | 5'758'482 |
| Total des charges de personnel | | 206'053'610 | 205'899'066 | -154'545 | -0.1% | 197'189'859 |
| Charges en lien avec les prestations | 20 | 15'013'938 | 13'613'856 | -1'322'337 | -8.8% | 12'948'842 |
| Matériel et entretien | 21 | 682'000 | 1'044'177 | 362'177 | 53.1% | 1'101'466 |
| Amortissements | 22 | 3'073'674 | 2'367'528 | -706'146 | -23.0% | 3'154'050 |
| Charges des locaux | 23 | 3'255'500 | 3'810'417 | 554'917 | 17.0% | 3'142'395 |
| Charges de l'administration | 24 | 2'536'888 | 2'189'097 | -347'791 | -13.7% | 2'055'257 |
| Assurances, taxes, impôts et autres charges | 25 | 252'000 | 297'532 | 45'532 | 18.1% | 366'361 |
| Total des autres charges | | 24'814'000 | 23'322'607 | -1'413'649 | -5.7% | 22'768'371 |
| Total des charges d'exploitation | | 230'867'611 | 229'221'672 | -1'568'193 | -0.7% | 219'958'230 |
| Résultat d'exploitation | | -9'567'063 | -3'839'249 | 5'650'068 | | -1'209'513 |
| Résultat financier | 26 | 0 | -19 | -19 | | 14 |
| Produits exceptionnels | | 0 | 596'427 | 596'427 | | 275'680 |
| Charges exceptionnelles | | 0 | 730'304 | 730'304 | | 341'534 |
| Résultat exceptionnel | 27 | 0 | -133'876 | -133'876 | | -65'854 |
| Résultat des fonds affectés | 28 | 680'000 | 581'235 | -98'765 | | 17'428 |
| Résultat avant dissolution des réserves | | -8'887'063 | -3'391'910 | 5'417'408 | | -1'257'926 |
| Dissolution des réserves et fonds propres | | 0 | 0 | 0 | | 0 |
| Résultat de l'exercice avant répartition | | -8'887'063 | -3'391'910 | 5'417'408 | | -1'257'926 |
| J. Part de l'Etat | 29 | 0 | 0 | 0 | | -314'481 |
| Résultat de l'exercice | | -8'887'063 | -3'391'910 | 5'417'408 | | -943'444 |

Examen de la politique publique « L Economie »**(Commissaires rapporteurs : MM. Ronald Zacharias et Jean Batou)**

Audition du département de la sécurité et de l'économie, représenté par MM. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, et Dominique Ritter, directeur financier

Avant de procéder à l'audition du département concerné, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Cette politique publique représente 0,47% des charges de l'Etat de Genève, c'est-à-dire 38 millions de francs.

Création d'entreprises : la valeur cible était de 30 entreprises nouvelles en 2016 pour 100 emplois créés. En réalité, il y a eu 23 entreprises nouvelles pour 240 emplois créés. M. Maudet précise qu'il s'agit d'un chiffre brut, c'est-à-dire sans tenir compte du nombre d'entreprises qui seraient parties ou qui auraient diminué leurs activités.

Lutte contre le travail au noir et le dumping salarial : Genève réalise 25% de tous les contrôles de Suisse sur la base des mesures d'accompagnement pour lutter contre ces phénomènes. Du point de vue du contrôle, M. Maudet pense que le canton de Genève n'a pas à rougir.

M. Maudet indique que Genève est l'un des cantons où il y a le plus de couvertures par conventions collectives (47% de tous les employés genevois).

La Fondation Genève Tourisme & Congrès est une entité relativement récente assumant des tâches publiques. L'impact de ses prestations sur l'économie locale est important. Une attention particulière devra lui être réservée, notamment l'utilisation des ressources mises à sa disposition et le soutien éventuel dans l'organisation de certaines manifestations phares. M. Maudet exclut d'emblée toute participation financière du canton.

Politique publique L (Economie)

Rapport de MM. Jean Batou et Ronald Zacharias

Assistent :

DSE

M. Pierre MAUDET, Conseiller d'Etat,

M. Dominique RITTER, directeur financier.

Procès-verbaliste : Mme Vanessa AGRAMUNT

M. MAUDET propose de faire une présentation suivant l'ordre de celle qui a été transmise intitulée « Comptes 2016 – Fonctionnement / L – Economie », puis les députés pourront poser leurs questions.

Les commissaires acceptent cette manière de procéder.

M. MAUDET rappelle que la politique publique L est composée de 4 programmes. En termes de surface financière, elle est toutefois très réduite puisqu'il s'agit de 0.47% des charges de l'Etat de Genève, soit 38 millions. Il rappelle qu'en 2015, elle représentait 53 millions, soit 0.65% des charges de l'Etat de Genève. M. MAUDET explique que cette différence est notamment le fait que les efforts de l'Etat de Genève se portent ailleurs. Les 4 programmes qui composent la politique publique L sont :

- **L01** : Développement et soutien à l'économie : soit la formation économique.
- **L02** : Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques : qui est un programme spécial qui est traité lors de l'audition de l'aéroport. M. MAUDET indique que l'aéroport ne coûte rien, mais rapporte de l'argent, 40 millions en 2016.
- **L03** : Régulation du commerce : concerne le registre du commerce et le service du commerce
- **L04** : Surveillance du marché du travail : concerne donc le reste de l'ECIRT.

M. MAUDET poursuit sa présentation générale en approfondissant les divers programmes. Tout d'abord, en ce qui concerne le **L01 « développement et soutien à l'économie »** (p. 4 ss. de la présentation), il explique que cela concerne le domaine de la promotion économique et dit qu'ils sont en nette diminution puisqu'il y a environ un million de moins entre les comptes 2015 et les comptes 2016. Il explique que la part important est due aux subventions, notamment la FAE. En termes de réalisation du programme de législature, il explique qu'ils ont poursuivi la mise en œuvre de la stratégie économique cantonale 2030 dont les objectifs sont le soutien à l'innovation, le renforcement des pôles d'excellence de la région et le soutien à la diversification du tissu économique. Cette stratégie économique comprend l'inauguration du Campus Biotech Innovation Park, qui est l'incubateur, qui se trouve sur ce site, dans lequel sont impliqués notamment la Fondation Ecllosion et la Fondation Fongit. Ce sont deux des fondations que le Conseil d'Etat subventionne à hauteur des sommes prévues dans le contrat de prestation. Il ajoute que l'année dernière ils ont, en outre, présenté le PL de financement de la Fondation Ecllosion. La loi a été votée en 2017 par le GC. Ils ont aussi accompagné certaines entreprises qui se sont établies à Genève en lien avec le GGBa. M. MAUDET explique que l'un des éléments importants de l'an dernier était la mission économique en Iran visant à valoriser les pôles d'excellences de Genève

pour des entreprises désirant investir dans le canton. Finalement, le DSE a apporté un soutien aux commerçants locaux dans leur lutte contre le « tourisme d'achat ».

Sur l'aspect comptable, il explique que les différences dans les « 30. Charges de personnel » s'expliquent par la vacance de postes, notamment le directeur du service de la convention économique car le poste s'est libéré en juillet mais n'a été repourvu que dès le 27 avril. La différence dans les « 31. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation », s'explique par le fait que le DSE n'a pas eu besoin de payer certains prestataires car il n'y a pas eu de prestations. Ensuite, dans les « 36. Charges de transfert », le dépassement est dû à l'amortissement comptable sur le capital de dotation à la FAE suite à la demande du SAI. En ce qui concerne les revenus « 42. Taxes », il explique qu'ils sont tributaires de la conjoncture puisqu'il y a eu une baisse des demandes d'autorisation en matière de LFAIE, ce qui a, par conséquent, induit une baisse des revenus. Finalement, en ce qui concerne « 43. Revenus divers », il explique que cela fait écho au point 36. Il ajoute que la FAE a vu sa sphère élargie notamment pour couvrir les risques des pertes liés au changes après l'abaissement du taux plancher : 5 ou 6 entreprises ont demandé un prêt dans le cadre du risque lié au taux de change. En ce qui concerne les objectifs (page 7 de la présentation), M. MAUDET prend l'objectif « 2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services du SPEG et/ou GGBA », et explique qu'ils sont en dessous de leurs objectifs puisque il n'y a eu que 23 entreprises alors qu'ils auraient souhaité qu'il y en ait 35. Toutefois, il indique que ce chiffre ne signifie pas grand-chose car il ne prend pas en compte la taille des entreprises.

M. MAUDET passe très rapidement sur la « **L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques** » qui figure en pages 8 ss. de la présentation. Il indique cependant, qu'ils avaient budgété 40 millions de recettes de l'aéroport, alors qu'ils se trouvent en réalité à 400'000 FRs au-dessus. M. MAUDET suggère de réserver cela pour l'audition de l'aéroport. Il indique que la L02 inclut l'aéroport, les ports francs et Palexpo. En ce qui concerne les objectifs, il passe dessus rapidement car ils sont largement atteints.

M. MAUDET passe ensuite à la « **L03 Régulation du commerce** » (p. 12 ss de la présentation), et indique que cela comprend deux services appartenant à l'OCIRT : le Registre du commerce et le service du commerce. Le Registre du commerce est composé d'une quinzaine d'employés qui exercent des attributions fixées pour l'essentiel par la loi fédérale et qui se financent essentiellement par les émoluments. Il s'agit d'un service routinier et qui fonctionne très bien ; il est d'ailleurs réputé pour sa rapidité. L'autre service est en convalescence puisqu'il a connu des heures difficiles en 2012 et 2013. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le service du commerce est devenu la police du commerce et de lutte contre le travail au noir. Ce service a gagné de l'importance en 2016 avec l'entrée en vigueur de la LRDBHD. M. MAUDET rappelle que sur les 2'000 restaurants, chaque année, 1/3 de ses enseignes changent de main (nouvelles raisons sociales, nouveaux exploitants,...). En 2017, ce service aura du travail découlant de l'entrée en vigueur de la LTVTC. Ce service est donc fortement mis à contribution et est abonné aux auditions de la commission de contrôle de Gestion. En termes de réalisation du programme de législation, il y a donc l'entrée en vigueur de la LRDBHD, puis pour 2017 la LTVTC. D'autre part, ils sont parvenus à se mettre à jour au SCOM, conformément au plan d'action présenté à la Commission de gestion. En 2016, ils ont préparé la fusion du SCOM et le service de lutte contre le travail au noir, qui se dénomme dorénavant « Service de la police du commerce et de la lutte contre le travail au noir » (PCTN). Le Conseil d'Etat a la volonté de porter un effort particulier dans les domaines de la restauration et l'hôtellerie en ce qui concerne le travail au noir puisque il y a de vraies lacunes et difficultés. Finalement, ils réalisent le Système d'Information du Commerce (SIC) et cela devra être terminé, au plus tard, en début d'année prochaine. Il

s'agit d'un crédit voté au Grand Conseil spécifique à ce service. Au niveau comptable, M. MAUDET explique qu'ils ont augmenté d'environ 1.5 millions la dotation pour les risques en lien avec l'entrée en vigueur de la LTVTC. Le risque est que, en vertu de la loi encore en vigueur jusqu'au 30 juin, une série de chauffeur de taxis qui, théoriquement auraient dû, en entrant dans la profession déposer 40'000 FRS sur la table, qui ne l'ont pas forcément fait, mais comme tout le monde a le droit à la prestation de sortie, décident de sortir avant l'entrée en vigueur de la LTVTC. Dès lors, la provision a été augmentée. En ce qui concerne la diminution des émoluments liés à la LRDBHD, il explique que cela est, en partie, compensé par une augmentation des volumes des émoluments du RC. En ce qui concerne les objectifs, M. MAUDET se dit satisfait du fait que 95% des restaurants débit de boisson qui se sont adressés au DSE, ont eu leur réponse dans les 60 jours, comme fixé dans le règlement. En ce qui concerne les indicateurs figurant en bas de la page, il explique qu'ils sont en train de mettre en place un système de contrôle qualité et de degré de satisfaction des utilisateurs, dès lors ils n'ont pas encore de chiffres consolidés. M. MAUDET indique qu'il a pour objectif que 25% des restaurant soient contrôlés chaque année, alors qu'actuellement seuls 15% le sont.

M. MAUDET poursuit avec la présentation de la « **L04 – Surveillance du marché du travail** » (p. 16 ss.) et indique que cela inclut deux autres services de l'OCIRT : le service d'inspection du travail et le service de main d'œuvre étrangère. Il explique qu'il y a eu un bouleversement acté par la commission des finances à la faveur de crédits complémentaires : la création, à l'unanimité du Grand Conseil, de l'IPE (Inspection Paritaire des Entreprises), qui est un nouvel acteur dans le dispositif de contrôle des entreprises et qui est intervenu au 01.05.16 et a bouleversé la donne de manière positive : l'OCIRT a donc un inspecteur pour 10'000 travailleurs. M. MAUDET ajoute qu'en parallèle, l'IPE a démarré ses travaux : 2 millions ont été injectés en 2016 et un million supplémentaire en 2017 pour l'activité de cette nouvelle instance. Dès lors, dans ce cadre-là, ils ont multiplié les campagnes de contrôle de respect des contrats type de travail et des conventions collectives de travail. En fin 2016, ils ont en outre annoncé l'augmentation des contrôles liés au travail au noir dans les secteurs de l'économie domestique (« Papyrus »), la restauration / hôtellerie et construction. M. MAUDET ajoute que « lorsqu'on s'observe on se désole, lorsqu'on se compare on se console » car en se comparant aux cantons suisses, Genève est très au-dessus en termes de nombre de contrôle, qualité de ces derniers et qualité de la collaboration, toutefois, en s'observant, il reste encore du boulot puisque dans certains domaines le *dumping* salarial est encore avéré. Au sujet des écarts comptables, M. MAUDET dit qu'il y a des excédents qui ont été actés par rapport au budget. Il rappelle que comme il n'y avait pas de budget, tout ceci est issu d'une décision politique du Grand Conseil et du vote unanime aboutissant au fait qu'on ne vote pas devant le peuple l'IN 151. Dès lors, ces augmentations n'étaient donc, par essence, pas budgétées et ont été actées dans les déplacements du Grand Conseil. En ce qui concerne les taxes et les revenus, les émoluments ont soit augmenté, soit diminué, notamment dans les contributions de la Confédération. En ce qui concerne les objectifs et les indicateurs, M. MAUDET indique que l'un des motifs de satisfaction est le « 1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord du SECO » puisqu'il s'élève à 1999. Dès lors, il est en augmentation par rapport aux objectifs et aux comptes. M. MAUDET ajoute à ce propos que les secteurs contrôlés sont ceux dont ils pressentent qui sont plus problématiques, c'est pourquoi le taux d'infraction augmente. Il s'agit d'un choix politique.

En ce qui concerne les « investissements », ils représentent 0.23% des investissements de l'Etat de Genève, soit 1.3 million. Il s'agit essentiellement de l'informatique : le REG, le SIG et les applications du RC.

Un commissaire revient sur les propos de M. MAUDET lorsqu'il évoque la « L01 » et qu'il dit que l'objectif 2.1 « nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève [...] » n'est pas atteint. Il se demande pourquoi cet objectif n'a pas été atteint : est-ce en lien avec RIE III, avec l'imposition des personnes physiques. Il demande comment M. MAUDET explique ce désamour qui semble s'installer.

M. MAUDET répond que l'on ne peut pas parler de « désamour » car il s'agit tout de même de 23 nouvelles entreprises qui se sont installées. Selon lui, cela s'explique par plusieurs éléments. Tout d'abord, il s'agit du reflet de l'activité du service de la promotion économique qui a dû, avec la votation du 9 février 2014 qui a laissé une incertitude jusqu'au 16 décembre sur la solution que trouveraient les chambres fédérales, faire en sorte de conserver et préserver les entreprises qui se trouvaient déjà sur le terrain. M. MAUDET dit que selon ses propres instructions politiques, il a opté pour la conservation et le maintien des entreprises déjà présentes. Deuxièmement, il s'agit d'une observation générale à la Suisse romande : toutes les cibles n'ont pas été atteintes car l'effet d'incertitude sur le marché du travail et l'accès au permis, a été accru. En ce qui concerne RIE III, cela n'était pas encore dans le champ de vision, mais il s'agissait d'un risque qui s'est confirmé et d'un élément d'incertitude supplémentaire pour investir. M. MAUDET ajoute qu'il faut prendre le chiffre 23, par rapport à la cible de 35, avec des pincettes car qualitativement, ils sont parvenus à attirer de « l'industrie 2.0 ». D'autre part, ce nombre 23 ne reflète pas le travail effectué pour conserver les entreprises déjà présentes.

Le commissaire, qui aurait souhaité connaître le nombre de départs d'entreprises, dit que lors d'une intervention au Grand Conseil, M. MAUDET a fait allusion à une entreprise active dans la menuiserie, notamment des fenêtres. Le commissaire est d'avis que cette activité locale est plutôt mourante que naissante car quel que soit l'effort fourni, la compétitivité est en échec. Il se demande si les solutions sont donc d'accompagner ces entreprises ou de les forcer à innover et à se montrer extrêmement inventives. Selon lui, il faut aussi savoir « miser sur le bon cheval » et donc il faut miser sur les industries prometteuses car, maintenir artificiellement en vie les entreprises mourantes coûte cher.

M. MAUDET ne partage pas cette opinion même si il a raison lorsqu'il dit que la main d'œuvre genevoise coûte cher. Cependant, M. MAUDET croit en la capacité de renouvellement de l'industrie genevoise ; il prend l'exemple de l'horlogerie et du projet TOSA. Selon M. MAUDET lorsqu'on mise sur l'excellence et la qualité, Genève s'en sort bien. Le fait que l'Etat accompagne la transition numérique et la transition des énergies vertes peut s'avérer un puissant stimulant. Toutefois, cela suppose que les entrepreneurs fassent leur examen de conscience et réalisent dans quelle situation ils se trouvent : à l'horizon de 2030, 2/3 des emplois qu'il y aura sur le marché du travail n'existent pas encore aujourd'hui. Dès lors, des emplois seront détruits par la robotisation, notamment, et donc pour l'Etat le rôle n'est pas de subventionner les entreprises mourantes, mais les aider à intégrer ces processus de transition numérique et à les implémenter dans des créneaux qui sont les leurs. M. MAUDET pense que le fenêtrier a, dans ce contexte, plus d'avenir que jamais notamment avec les programmes massifs qu'il y a pour l'isolation thermique. M. MAUDET prend un autre exemple, celui du commerce de détail car c'est le secteur qui souffre le plus notamment à cause du franc fort, du tourisme d'achat et du e-commerce. Il donne l'exemple de Café Trottet, entreprise constituée d'une vingtaine d'employés, dont le patron a changé d'état d'esprit et a réalisé qu'il allait faire croître ses ventes grâce à Internet. Dès lors, il a engagé deux jeunes femmes « *community manager* » qui ont dopé les ventes de manière impressionnante. M. TROTTEY a donc opéré un retournement puisque avec la même surface industrielle, il est entrain de muter la moitié de sa surface sur une question

de logistique et d'expédition de paquets. Pour répondre à la question, M. MAUDET dit qu'il ne pense pas que ce soit la vocation de l'Etat de subventionner artificiellement ou de faire de l'aide à des « soins palliatifs » de l'industrie, puisqu'il y a une vraie place pour le développement de l'industrie de pointe et de l'industrie lourde. A ce propos, M. MAUDET prend un autre exemple et explique que Genève est en train de monter un « cluster » dans le domaine de l'aéronautique, à savoir que 5 ou 6 entreprises interagissent sur les développements qui vont se faire pour les années à venir : par exemple, elles réhabilitent des avions A 320 qui transportaient des passagers, pour qu'ils puissent transporter des marchandises. Dès lors, cette concentration de compétences et talents se matérialisent ici, à Genève, car l'économie est stable et la formation est bonne.

Un commissaire souhaite poser quelques questions générales au sujet des comptes. Tout d'abord, il demande quelles peuvent être les retombées concrètes d'un voyage comme celui effectué en Iran. Ensuite, il s'interroge sur la question de la réduction de subventions : il se demande si cela a une incidence sur la production économique et demande comment le DSE fait pour ne pas « se tirer une balle dans le pied ». Puis, en ce qui concerne l'aéroport, M. MAUDET a fait allusion à une divergence entre Berne et Genève concernant le traitement du bruit, dès lors le commissaire souhaite savoir où en est l'aéroport. Il ajoute avoir été frappé par le fait que les installations aéroportuaires ne sont pas valorisées dans les actifs de l'Etat. Il demande s'il y a une valorisation de l'aéroport dans les actifs de l'Etat.

M. RITTER répond qu'ils figurent dans les états financiers de l'aéroport puisqu'ils en sont propriétaires.

M. MAUDET complète en indiquant que l'Etat a le bien fond et que l'aéroport est propriétaire des bâtiments. En ce qui concerne la valorisation en soit, M. MAUDET pense qu'il y a une valorisation des terrains.

Le commissaire indique qu'il s'est posé cette question car dans les actifs de l'Etat il ne lui semble pas avoir vu une telle valorisation. Il demande à que le DSE lui transmette cette information par écrit.

M. RITTER dit qu'ils devraient, théoriquement, être retrouvés dans les états financiers consolidés de l'Etat.

M. MAUDET ajoute qu'au milliard près, la valeur est estimée à 3 milliards. Il explique que l'aéroport est une bête économique particulière car elle n'a pas de fonds propres donc quand il faut emprunter c'est compliqué ; en parallèle c'est une « machine à cash » puisque chaque année 40 millions sont servis à l'Etat. Il explique que Palexpo fonctionne à l'inverse : ils ont beaucoup de fonds propres, mais se retrouvent chaque année quasiment à l'équilibre.

Le commissaire dit qu'il s'est posé la question car il a lu certaines spéculations journalistiques dénouées de fondement qui disaient que l'Etat pourrait transférer comme actif l'aéroport, afin de recapitaliser la CPEG. Dès lors, en lisant cela, le commissaire s'est demandé « que vaut l'aéroport en tant qu'actif de l'Etat ? ».

M. MAUDET répond qu'environ 3 milliards. Il ajoute que la structure juridique de l'aéroport fait que ce n'est pas un bien réalisable. Il dit qu'une question de fond pourrait se poser : l'aéroport n'est pas imposé donc on a un système aujourd'hui de rétribution du propriétaire unique (l'Etat) à hauteur de la moitié du bénéfice annuel net, mais l'on pourrait très bien basculer sur un régime permettant l'imposition de l'aéroport tout en renonçant à la

redevance. M. MAUDET dit que cela ne fait pas sens, si la structure juridique reste inchangée. Or, il n'y a pas de volonté politique pour un tel changement de structure. M. MAUDET ajoute qu'ils répondront à la question de manière plus précise par écrit.

Un commissaire demande s'il n'a qu'une valeur de rendement.

M. MAUDET répond affirmativement.

Un commissaire souhaite poser une question sur la limitation du travail temporaire dans la construction afin de savoir ce qui a été réellement fait dans ce domaine. Finalement, en ce qui concerne le contrôle de l'économie domestique, il demande quels sont les contrôles effectués et quel sont les résultats.

M. MAUDET répond aux questions dans l'ordre. En ce qui concerne l'Iran, il indique qu'il s'agit de la plus grosse mission économique qu'il a faite puisqu'il y avait une soixantaine d'entreprises qui l'ont accompagné. Ce voyage succédait au premier voyage effectué avec le Président de la Confédération. Il explique que les missions économiques peuvent avoir diverses résonances. Par exemple, celle effectuée cette semaine à New-York avait pour but de transmettre un message rassurant et inciter les entreprises à rester ; l'idée était donc de faire une « tournée de reconnaissance ». Alors que celle en Iran était différente puisque l'objectif était de pénétrer un marché. Il ajoute à ce propos que le pays n'est pas choisi au hasard, le choix procède d'un sondage effectué par la chambre de commerce. Dès lors, le marché de l'Iran est sensé s'ouvrir car en avril 2016, ils étaient encore sous l'administration Obama avec un accord récemment signé sensé ouvrir les marchés, mais avec une cautèle de taille, celle des accords financiers, qui n'a été que partiellement levée car le Congrès américain n'a jamais complètement ratifié l'accord entre l'Iran et les USA. Donc le but de la mission était de pénétrer ce marché sur les services financiers, le trading au sens large, la nourriture, le tourisme, etc. M. MAUDET indique que l'Iran a toutes les caractéristiques d'un marché évolué : 97% de taux d'alphabetisation, les gens sont très instruits et érudits, mais il y a un retard dans les infrastructures. Pour Genève, en termes de services, de constructions, etc. il s'agit donc d'une ouverture extraordinaire avec un blocage principal celui de la capacité de concrétiser des transactions financières. Il indique que ce voyage a eu un grand succès puisque la Suisse est très reconnue et il a permis de multiplier les contacts avec des entreprises d'Etat et privées. M. MAUDET, dit qu'aujourd'hui, s'il devait faire le bilan, même si habituellement ce-dernier ne se fait qu'au bout de 2-3 ans, la percée sur l'aspect agricole s'est concrétisée, le volet touristique a avancé mais il reste bloqué par l'aspect bancaire, le volet trading a bien avancé contrairement au volet bancaire qui est resté au même point (par peur des sanctions américaines). L'analyse complète pourra se faire en 2018-2019. M. MAUDET explique que c'est en 2017 que l'on mesure l'impact de la mission économique faite en 2014 au Japon. En ce qui concerne les subventions, M. MAUDET indique que cela a un impact, mais il est moindre dans le domaine des incubateurs pour start-up. Il ajoute que dans le domaine de start-up, c'est assez simple de lever des fonds privés ; le régime mis sur pied avec les fondations Ecllosion ou Fongit fonctionne. La difficulté réside plutôt dans le volet FAE notamment pour les entreprises dite traditionnelles ; il ajoute que le taux de remboursement est de 94%, et M. MAUDET aimerait que la FAE prenne un peu plus de risques, quitte à faire baisser un peu ce taux. Il ajoute qu'il ne s'agit cependant pas de maintenir en vie des entreprises qui n'y arriveront pas. M. MAUDET explique que comme la stratégie du Conseil d'Etat a dû, malheureusement, être suspendue en raison du vote négatif de RIE III, ils sont entrain de réopérer un changement car le besoin existe. En définitive, pour répondre simplement à la question posée, M. MAUDET dit qu'il y a des impacts.

En ce qui concerne la divergence qu'ils ont, mais qui est sur le point de s'aplanir, M. MAUDET indique avoir proposé à Berne un modèle dit « des enveloppes de bruit ». Aujourd'hui, il y a *grosso modo* 17 millions de passagers et ce chiffre tend à augmenter (25 millions de passagers sont prévus d'ici quelques années). Toutefois, le nombre de passagers n'est pas corrélé au nombre de mouvements. Il y a eu une augmentation annuelle de l'ordre de 4% de passagers, et une augmentation des mouvements, qui est le véritable générateur de bruit, de 1.2% – 1.3 %. Dès lors, ce que le DSE veut vis-à-vis des riverains, c'est de pouvoir leur dire que l'enveloppe de bruit va être bloquée, ne va plus s'accroître et pour cela, ils utilisent des sortes de cigares. La Confédération a une approche économiste et donc ne souhaite pas freiner cela et souhaite développer des vols dans la tranche horaire 22h-minuit. Alors que le DSE souhaite avoir une balance avec les riverains. Dès lors, le litige porte sur la manière de calculer les enveloppes de bruit : la Confédération souhaite des enveloppes théoriques à l'horizon 2020, alors que le DSE souhaite des enveloppes pratiques tout de suite. Dès lors, M. MAUDET souhaite prendre l'enveloppe de bruit 2017 et annoncer qu'ils n'iront pas au-delà, et même abaisser le niveau de bruit grâce aux technologies et au maniement des horaires. M. MAUDET explique qu'en juin, ils vont arriver à terme avec le PSIA (Plan Sectoriel Infrastructure Aéronautique), soit le document acté par le CF pour développer la stratégie de l'aéroport ; il est contraignant.

En ce qui concerne la limitation de travail temporaire sur les marchés publics, M. MAUDET explique que la marge de manœuvre est partielle : en raison du droit fédéral, on ne peut pas intervenir en tant qu'autorité étatique cantonale pour limiter le travail temporaire. Toutefois, on peut le faire en tant qu'adjudicateur de marché public. Lorsque, l'année dernière, le gros œuvre a annoncé les grèves, deux inquiétudes ont vu le jour : celle du recours abusif au travail temporaire et celle des licenciements des 50 ans et plus. A ce propos, les syndicats et employeurs ont trouvé un accord, sous les auspices de M. MAUDET, par voie conventionnelle, afin de durcir les conditions de licenciement pour les plus de 50 ans et mettre sur pied une cellule d'aide à la reconversion. M. MAUDET dit que cette problématique a été bien atténuée. En ce qui concerne le travail temporaire, il dit que le problème est que c'est devenu une façon de contourner et produire de la concurrence déloyale. M. MAUDET ajoute que l'effet pervers est qu'il peut y avoir des polonais habitant en France qui ont des permis G, mais le problème est celui du dumping salarial. La mission de M. MAUDET a été de prendre des mesures efficaces par rapport à des sociétés écrans (1 employé temps plein et beaucoup de temporaires). A ce propos, le DSE est à bout touchant puisqu'il s'agit d'une modification réglementaire, mais il a fallu trouver un compromis entre syndicats et patrons car il faut une marge de temporaire, mais elle ne doit pas être excessive. Les syndicats voulaient un modèle dit « tessinois », soit 10% de temporaire au maximum, alors que les patrons souhaitent un modèle 50%-50%. Le DSE va trancher cela en optant pour environ 20% de temporaires et en prévoyant certaines clauses dérogatoires. L'objectif étant qu'il y ait un carcan, mais que les entreprises puissent disposer d'une marge de manœuvre, tout en permettant au CIRT d'effectuer des contrôles.

En ce qui concerne l'économie domestique, M. MAUDET indique qu'il est difficile de lutter contre le travail au noir car c'est une forme d'exploitation du travail qui peut être couplée à des menaces. Ceci est un élément qui a amené à monter l'opération « Papyrus », car elle incite l'employé, indépendamment de l'accord de l'employeur, à annoncer sa situation et incite l'employeur à se régulariser car *a priori*, sauf véritable crasse, il n'y a pas de poursuite pénale (même s'il y a un rattrapage de l'aspect fiscal). Grâce à cette opération, de nouveaux postes voient le jour et donc le DSE peut faire un suivi de ces-derniers : lorsque quelqu'un est licencié, est-ce que le patron n'a pas conservé le poste car il n'en a pas besoin, ou est-ce qu'il a décidé de prendre un autre « sans-papiers ». Selon M. MAUDET, pour mener à

bien les contrôles dans l'économie domestique, il y a un préalable, et ce préalable est l'opération « Papyrus » qui lève le voile sur des emplois.

Un commissaire demande si avec l'opération « Papyrus » ils pensent toucher la multitude de petits postes de quelques heures de repassage ici et là.

M. MAUDET indique que grâce à cette opération ils les toucheront partiellement. Il ajoute qu'une vaste campagne contre le travail au noir a été effectuée et les retours qu'ils ont, venant aussi des syndicats, est que certaines personnes découvrent qu'elles sont employeurs. D'autre part, lorsqu'une personne est employée au noir et qu'elle arrive à l'âge de la retraite, l'Etat doit payer.

Un commissaire se dit impressionné par le nombre de personnes qui ne savaient pas être employeurs. Il demande si, avec l'opération « Papyrus », le DSE n'a pas peur qu'il y ait un transfert vers l'aide sociale de ses personnes, qui une fois régularisées ne trouvent pas d'emploi.

M. MAUDET dit qu'effectivement, il y a deux questions qui se posent : ne va-t-il pas y avoir un effet « appel d'air » et ne sont-ils pas des candidats à l'aide sociale. M. MAUDET dit qu'en ce qui concerne les candidats à l'aide sociale, Genève est le canton qui a proposé le plus de régularisations. En 10 ans, de 2006 à 2015, cela représente 1000 régularisations et moins de 6% des gens ont fini à l'aide sociale. Donc plus de 94% des personnes ont conservé leur emploi. Ce sont des emplois à faible niveau de qualification, et donc il est vrai qu'une partie des chômeurs suisses pourraient être intéressés par ces emplois, c'est pourquoi la bourse d'emploi a été mise en place, avec l'aide de l'OSEO. Lorsqu'une personne se fait licencier ou quitte son emploi, cet emploi qui a été révélé grâce à l'opération « Papyrus » va être mis dans cette bourse et donc on va essayer de réaffecter un chômeur avec un statut régulier à ce poste. En ce qui concerne l'appel d'air, le DSE fait des campagnes sur le travail au noir et fait apparaître des emplois sur le radar afin de pouvoir les surveiller.

Un commissaire revient sur la « **L04 – Surveillance du marché du travail** » et sur la « campagne de préventions des risques psychosociaux au sein des blanchisseries et teintureries ». Il se dit interpellé par cela.

M. MAUDET indique qu'ils vont compléter cela par écrit car il n'a pas le détail. Toutefois, un risque psychosocial est constaté lorsqu'il y a beaucoup de « *burn outs* ».

Comptes 2016 - Fonctionnement

L – Economie

Audition du 9 mai 2017



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

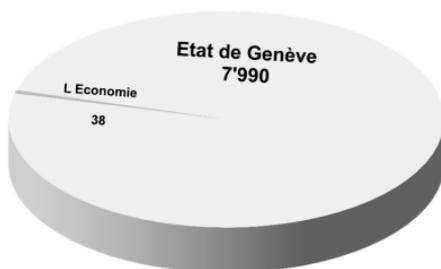
18001 - TOURNAI 100

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 1

Comptes 2016 - Fonctionnement

Charges en millions de francs



- 38 millions, soit 0,47 % des charges de l'Etat de Genève.
- Pour rappel, en 2015, 53 millions, soit 0,65 % des charges de l'Etat de Genève.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

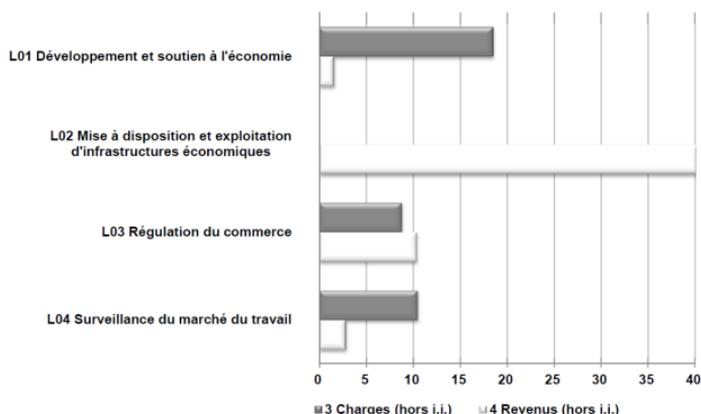
18001 - TOURNAI 100

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 2

Comptes 2016 - Fonctionnement

Charges et revenus en millions de francs par programme



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 3

L01 – Développement et soutien à l'économie

COMPTE

| | Compte 2016 | Variations C16-816 en F | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|---|--------------------|----------------------------|--------------|-----------------------------|--------------------|
| CHARGES | 18'536'822 | 473'706 | 2.6% | 18'063'116 | 19'554'117 |
| 30 Charges de personnel | 2'256'232 | -168'250 | -6.9% | 2'424'482 | 2'282'473 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. | 1'481'848 | -108'343 | -6.8% | 1'590'191 | 1'516'025 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 2'376 | 799 | 50.7% | 1'577 | 1'577 |
| 36 Charges de transfert | 14'796'039 | 749'173 | 5.3% | 14'046'866 | 15'753'172 |
| 39 Imputations internes | 327 | 327 | - | - | 870 |
| REVENUS | 1'560'499 | 691'463 | 79.6% | 869'036 | 2'817'400 |
| 42 Taxes | 400'216 | -148'740 | -27.1% | 548'956 | 368'233 |
| 43 Revenus divers | 1'160'283 | 840'203 | 262.5% | 320'080 | 2'449'167 |
| RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES) | -16'976'323 | 217'757 | -1.3% | -17'194'080 | -16'736'717 |
| Coût d'état-major | -20'354 | 7'468 | -26.8% | -27'822 | -27'811 |
| Coût des prestations de moyens | -382'869 | 213'533 | -35.8% | -596'402 | -394'895 |
| COÛT COMPLET | -17'379'546 | 438'757 | -2.5% | -17'818'303 | -17'159'422 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-816 en ETP | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|---------------------|--------------|------------------------------|----------------|-----------------------------|--------------|
| TOTAL POSTES | 11.90 | -2.15 | -15.30% | 14.05 | 11.40 |
| ETP fixes | 11.90 | -1.70 | -12.50% | 13.60 | 11.40 |
| ETP auxiliaires | - | -0.45 | -100.00% | 0.45 | - |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 4

L01 – Développement et soutien à l'économie

Réalisation du programme de législature :

- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie économique cantonale 2030 dont les objectifs sont le soutien à l'innovation, le renforcement des pôles d'excellence de la région et le soutien à la diversification du tissu économique.

Autres projets d'importances stratégiques :

- Inauguration du Campus Biotech Innovation Park, incubateur biotech, medtech et e-health en partenariat notamment avec le Campus Biotech, la Fondation Ecllosion et la Fongit.
- Elaboration et dépôt du projet de loi de financement de la Fondation Ecllosion. La loi a été votée en 2017 par le Grand Conseil.
- Développement de l'accompagnement d'entreprises voulant s'établir à Genève en partenariat avec le Greater Geneva Bern area (GGBa).
- Organisation d'une mission économique en Iran afin de valoriser les pôles d'excellence de Genève pour des entreprises désirant investir dans le canton.
- Soutien aux commerçants dans leur lutte contre le commerce transfrontalier avec une série d'actions auprès des instances confédérales.



L01 – Développement et soutien à l'économie

Justification des principaux écarts :

Nature 30 Charges de personnel

Non dépensé en raison de la vacance de postes.

Nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Non dépensé dû à une participation moindre aux organismes intercantonaux et une diminution des prestataires externes.

Nature 36 Charges de transfert

- Dépassement dû à l'amortissement comptable sur le capital de dotation à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) suite à la demande du Service d'audit interne (SAI).
- Subventions moindres pour les organismes compte tenu des règles de gestion mises en œuvre par le Conseil d'Etat.

Nature 42 Taxes

Diminution de revenus en lien avec une baisse des autorisations en matière de LFAIE (Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers).

Nature 43 Revenus divers

Dissolution partielle de la provision pour les cautions de la Fondation d'aides aux entreprises.



L01 – Développement et soutien à l'économie

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|---|-----------------|-----|-----|-----|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Favoriser la création d'entreprises et faciliter le développement des entreprises locales (endogène) | | | | | | |
| 1.1 Nombre d'actions du SPEG favorisant la création d'entreprises | Efficacité | 44 | 25 | N/A | 35 | 2021 |
| 1.2 Nombre d'entreprises ayant reçu une prestation de promotion économique de la part d'un organisme de soutien cantonal (Ecllosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI) ou intercantonal (Platin, Alliance) | Efficacité | 271 | 200 | N/A | 250 | 2021 |
| 2. Inciter les entreprises étrangères à s'implanter (exogène) | | | | | | |
| 2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services du SPEG et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBA) | Efficacité | 23 | 30 | N/A | 35 | 2021 |
| 2.2 Nombre d'emplois concernés par l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG et/ou du GGBA (projection à 3 ans au moment de l'implantation) | Efficacité | 240 | 100 | N/A | 150 | 2021 |
| 3. Promouvoir l'excellence du tissu économique et soutenir le développement des entreprises | | | | | | |
| 3.1 Nombre d'actions de promotion économique avec implication forte du SPEG | Efficacité | 39 | 10 | N/A | 15 | 2021 |
| 3.2 Nombre d'entreprises et/ou projets suivis par le SPEG (endogène et exogène) | Efficacité | 570 | 800 | N/A | 850 | 2021 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 7

L02 – Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

COMPTE

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 en F | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|-------------------------------------|-------------------|----------------------------|-------------|-----------------------------|-------------------|
| REVENUS | 40'400'670 | 400'670 | 1.0% | 40'000'000 | 37'265'923 |
| 44 Revenus financiers | 40'400'670 | 400'670 | 1.0% | 40'000'000 | 37'265'923 |
| RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES) | 40'400'670 | 400'670 | 1.0% | 40'000'000 | 37'265'923 |
| Coût des prestations de moyens | - | - | - | - | -6'754'050 |
| COÛT COMPLET | 40'400'670 | 400'670 | 1.0% | 40'000'000 | 30'511'873 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 en ETP | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|--|-------------|------------------------------|------|-----------------------------|-------------|
|--|-------------|------------------------------|------|-----------------------------|-------------|



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 8

L02 – Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Aéroport International de Genève (AIG)

- Poursuite des travaux, en collaboration avec la Confédération, pour le Plan Sectoriel d'Infrastructure Aéronautique (PSIA).
- Poursuite des travaux d'extension de l'Aile Est du nouveau terminal.
- Nouvelle gouvernance du Conseil d'administration.

Ports Francs et Entrepôts de Genève SA

- Concrétisation du transfert d'actifs avec l'Etat de Genève conformément à la loi 11575.
- Transformation des actions au porteur en actions nominatives.
- Mise en œuvre du plan de mesures concernant les contrôles sur les marchandises entreposées.

Palexpo SA

- Début des travaux pour la construction d'un hôtel de 200 chambres pour répondre aux besoins de la clientèle.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1201 THOUZIEUX 1111

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 9

L02 – Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Justification des principaux écarts :

Nature 44 Revenus financiers

Léger écart (+1 %) sur la part de bénéfice de l'Aéroport restituée à l'Etat de Genève (+0,4 million sur un budget de 40 millions).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1201 THOUZIEUX 1111

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 10

L02 – Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|--|-----------------|--------|---------|--------|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG) | | | | | | |
| 1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève | Qualité | 134 | 135-145 | 139 | 135-145 | 2018 |
| 2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Fracs (Praille et Aéroport) | | | | | | |
| 2.1 Taux d'occupation | Efficacité | 97,8 % | 97 % | 97,4 % | 97 % | 2018 |
| 3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo | | | | | | |
| 3.1 Taux d'occupation | Efficacité | 46 % | 49 % | 48 % | 52 % | 2018 |
| 4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo | | | | | | |
| 4.1 Retombées économiques directes (en mio de CHF) | Efficacité | 360 | 390 | 356 | 390 | 2018 |
| 5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena | | | | | | |
| 5.1 Taux d'occupation | Efficacité | 27 % | 35 % | 31,5 % | 35 % | 2018 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 11

L03 – Régulation du commerce

COMPTE

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 | Compte 2015 |
|---|-------------------|--------------------|----------------|-------------------|--------------------|
| | | en F | en % | 12èmes prov. | |
| CHARGES | 8'856'475 | 1'316'101 | 17.5% | 7'540'374 | 24'174'827 |
| 30 Charges de personnel | 6'496'295 | -159'209 | -2.4% | 6'655'504 | 6'612'409 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. | 1'709'830 | 1'433'937 | 519.7% | 275'893 | 16'946'019 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 25'641 | 64 | 0.3% | 25'577 | 25'577 |
| 36 Charges de transfert | 588'089 | 39'089 | 7.1% | 549'000 | 550'122 |
| 39 Imputations internes | 36'620 | 2'220 | 6.5% | 34'400 | 40'700 |
| REVENUS | 10'380'623 | -26'655 | -0.3% | 10'407'278 | 10'263'322 |
| 42 Taxes | 10'235'345 | -143'933 | -1.4% | 10'379'278 | 10'229'664 |
| 43 Revenus divers | 144'056 | 116'056 | 414.5% | 28'000 | 31'996 |
| 49 Imputations internes | 1'223 | 1'223 | - | - | 1'662 |
| RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES) | 1'524'148 | -1'342'756 | -46.8% | 2'866'904 | -13'911'504 |
| Coût d'état-major | -58'604 | 1'7770 | -23.3% | -76'374 | -80'569 |
| Coût des prestations de moyens | -1'916'163 | -225'313 | 13.3% | -1'690'850 | -1'742'207 |
| COÛT COMPLET | -450'619 | -1'550'298 | -141.0% | 1'099'679 | -15'734'280 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 | Compte 2015 |
|---------------------|--------------|--------------------|---------------|--------------|--------------|
| | | en ETP | en % | 12èmes prov. | |
| TOTAL POSTES | 50.20 | -0.65 | -1.28% | 50.85 | 48.30 |
| ETP fixes | 47.20 | -1.40 | -2.88% | 48.60 | 45.30 |
| ETP auxiliaires | 3.00 | 0.75 | 33.33% | 2.25 | 3.00 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 12

L03 – Régulation du commerce

Réalisation du programme de législation :

- Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) (I 2 22), qui fusionne les anciennes lois sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) et la loi sur les spectacles et les divertissements (LSD).
- Vote par le Grand Conseil en octobre 2016 de la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2017 et dont le règlement d'application est actuellement en cours de rédaction avec les milieux concernés.

Autres projets d'importance stratégique :

- Au service du commerce (SCOM), rattrapage du traitement de l'ensemble des rapports en retard au 31 décembre 2014 conformément au plan d'action présenté à la Commission de gestion.
- Au 1^{er} janvier 2017, fusion entre le SCOM et le service de lutte contre le travail au noir qui se dénomme dorénavant "service de la police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)".
- Poursuite de la réalisation du Système d'Information du Commerce (SIC) qui sera finalisé en 2017.

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 0203000000

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 13

L03 – Régulation du commerce

Justification des principaux écarts :

Nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Dotation complémentaire à la provision pour risques en lien avec l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2017 des nouvelles dispositions de la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC).

Nature 42 Taxes

Diminution des émoluments liés à la LRDBHD compensée notamment par une augmentation du volume des émoluments du Registre du commerce (RC).

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 0203000000

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 14

L03 – Régulation du commerce

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|---|-----------------|----------|----------------|-------------|----------------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Optimiser le délai de traitement des autorisations | | | | | | |
| 1.1 Taux de décisions LRDBH prises dans les 60 jours | Efficacité | 95 % | 90 % | | | |
| 2. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain | | | | | | |
| 2.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton | Efficacité | 3.34 % | 10 % | 10.02 % | 10 % | 2018 |
| 2.2 Taux de établissements publics contrôlés | Efficacité | 14.26 % | 25 % | 34.17 % | 30 % | 2018 |
| 2.3 Nombre de jours / hommes de contrôle Ltaxis | Qualité | 49 jours | 50 jours | 71.50 jours | | |
| 3. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la réglementation fédérale | | | | | | |
| 3.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales | Efficacité | 78 % | 75 % | 90 % | 85 % | 2018 |
| 4. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le Registre du commerce | | | | | | |
| 4.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloquées par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications) | Qualité | 1.69 % | <=2 % | 1.38 % | <=2 % | 2018 |
| 4.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce | Qualité | N/A | Niveau 5 sur 6 | N/A | Niveau 5 sur 6 | 2018 |
| 4.3 Niveau de satisfaction des entreprises consultées par les Chambres de commerce | Qualité | N/A | >=90 % | 92 % | >=90 % | 2018 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 15

L04 – Surveillance du marché du travail

COMPTE

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 en F | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|---|-------------------|----------------------------|---------------|-----------------------------|-------------------|
| CHARGES | 10'520'169 | 683'304 | 6.9% | 9'836'865 | 9'168'259 |
| 30 Charges de personnel | 10'019'875 | 693'489 | 7.4% | 9'326'386 | 8'839'085 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. | 494'044 | -5'847 | -1.2% | 499'891 | 321'329 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 3'723 | 1'135 | 43.9% | 2'588 | 2'588 |
| 39 Imputations internes | 2'528 | -5'472 | -68.4% | 8'000 | 5'257 |
| REVENUS | 2'848'688 | -596'616 | -17.3% | 3'445'304 | 2'941'934 |
| 42 Taxes | 1'254'192 | -191'954 | -13.3% | 1'446'146 | 1'120'006 |
| 43 Revenus divers | 872 | 872 | - | - | 2'660 |
| 46 Revenus de transferts | 1'589'299 | -409'859 | -20.5% | 1'999'158 | 1'818'368 |
| 49 Imputations internes | 4'325 | 4'325 | - | - | 900 |
| RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES) | -7'671'482 | -1'279'921 | 20.0% | -6'391'561 | -6'226'325 |
| Coût d'état-major | -90'391 | 16'633 | -15.5% | -107'024 | -107'700 |
| Coût des prestations de moyens | -1'663'118 | 291'019 | -14.9% | -1'954'137 | -1'948'611 |
| COÛT COMPLET | -9'424'991 | -972'269 | 11.5% | -8'452'722 | -8'282'636 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 en ETP | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|---------------------|--------------|------------------------------|---------------|-----------------------------|--------------|
| TOTAL POSTES | 66.50 | -2.10 | -3.06% | 68.60 | 66.70 |
| ETP fixes | 66.00 | -1.10 | -1.64% | 67.10 | 62.90 |
| ETP auxiliaires | 0.50 | -1.00 | -66.67% | 1.50 | 3.80 |



Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 16

L04 – Surveillance du marché du travail

Réalisation du programme de législature :

- Entrée en vigueur au 1^{er} mai 2016 du contre-projet à l'initiative populaire "Pour un renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale" (IN151) et mise en œuvre de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) en collaboration avec l'OCIRT.

Autres projets d'importance stratégique :

- Campagne de contrôle du respect des contrats-type de travail (CTT) dans le secteur de l'économie domestique.
- Campagne de prévention des risques psychosociaux dans le secteur des blanchisseries-teintureries.
- Mise en place d'une collaboration étroite entre les inspecteurs du SCOM et les inspecteurs du service de lutte contre le travail au noir. Cette activité est transférée à la PCTN (ex-SCOM) dès 2017.



L04 – Surveillance du marché du travail

Justification des principaux écarts :

Nature 30 Charges de personnel

Excédent lié à la mise en œuvre de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) qui a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit validée par la Commission des finances.

Nature 42 Taxes

Diminution du volume des émoluments en lien avec les demandes d'autorisations auprès du service de la main d'œuvre étrangère.

Nature 46 Revenus de transferts

Diminution de la participation de la Confédération dans le domaine des contrôles effectués dans le cadre de l'exécution des différentes lois fédérales (LAA- LDét – LTN).



L04 – Surveillance du marché du travail

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|---|-----------------|--------|---------|--------|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises | | | | | | |
| 1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO | Efficacité | 1999 | 1600 | 1918 | 1600 | 2018 |
| 1.2 Nombre de contrôles effectués par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO | Efficience | 210 | 128 | 194 | 128 | 2018 |
| 1.3 Taux de récidive des infractions | Qualité | 5.01 % | 5 % | 4.41 % | 5 % | 2018 |
| 2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève | | | | | | |
| 2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO | Efficacité | 401 | 400 | 330 | 350 | 2018 |
| 2.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO | Efficience | 80 | 80 | 68.7 | 73 | 2018 |
| 3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail | | | | | | |
| 3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, incluse la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations | Efficacité | 15 | max. 21 | 16.5 | max 21. | 2018 |
| 4. Faire respecter les dispositions légales en matière de prévention d'accidents et de sécurité au travail (application LAA) | | | | | | |
| 4.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du CFST en lien avec la LAA (codes CFST 13 + 10 + 11) | Efficacité | 678 | 600 | N/A | 654 | 2018 |



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE
1800 - 0200000000

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 19

Comptes 2016 - Investissements

L – Economie

Audition du 9 mai 2017

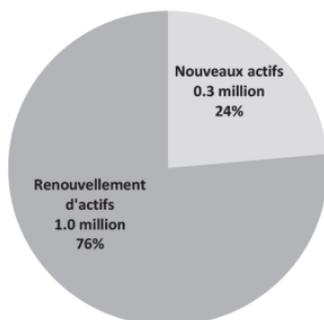


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE
1800 - 0200000000

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 20

Comptes 2016 - Investissements



- 1,3 million, soit 0,23 % des investissements de l'Etat de Genève.
- Pour rappel, en 2015, 1,2 million, soit 0,19 % des investissements de l'Etat de Genève.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 21

Comptes 2016 - Investissements

- *Loi 10430 Refonte des applications du Registre du commerce (48'426 F)*

La nouvelle application est en production depuis 2015 et une version définitive tenant compte des demandes de modification de la Confédération sera livrée au premier semestre 2017.

- *Loi 10484 SIC-Système d'information du Commerce (115'913 F)*

Le projet a été complété en 2016 pour prendre en compte la réorganisation des processus du SCOM et des impacts de la nouvelle LRDBHD.

- *Loi 10514 Refonte du répertoire des entreprises (141'366 F)*

Reprise en 2016 du projet avec notamment la redéfinition des principaux processus métiers, la mise en place d'une nouvelle infrastructure, la définition du référentiel et le démarrage du lot 1.

- *Crédits de renouvellement – Office des bâtiments (263'497 F)*
- *Crédits de renouvellement – Département de la sécurité et de l'économie (135'982 F)*
- *Crédits de renouvellement – Direction générale des systèmes d'information (93'246 F)*



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de la sécurité et de l'économie
Direction départementale des finances

23.05.2017 - Page 22

Audition de Genève Aéroport représenté par M^{me} Corine Moinat, présidente du conseil d'administration, M. André Schneider, directeur général, et M^{me} Aline Vaglio, directrice des finances

(Commissaires rapporteurs : MM. François Baertschi et Jean Batou)

Avant de procéder à l'audition de Genève Aéroport, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport. Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

En 2016, Genève Aéroport a réalisé un bénéfice de 80.8 millions de F dont la moitié va dans les caisses de l'Etat. Le chiffre d'affaires (ci-après : CA) est de 445 millions de F. Les investissements se montent à 162 millions de F. L'Aéroport compte 59 compagnies aériennes vers 142 destinations et 75 000 tonnes de FRET pour 1002 employés. Le bénéfice est en augmentation de 8.4% et le CA a augmenté de 5.1% ; il s'agit du niveau de CA le plus élevé de l'histoire de l'Aéroport. Les redevances commerciales sont en hausse. Les charges sont néanmoins conformes au budget. Globalement, la situation financière de l'Aéroport est saine et maîtrisée.

M. Schneider précise que AIG s'efforce de trouver un bon équilibre entre en faveur de l'économie locale. AIG va devoir augmenter à 150 ou 200 millions ses investissements annuels jusqu'à 2022 pour répondre aux besoins Aujourd'hui, il emprunte sur son bilan. Au-delà de la nature juridique de l'entreprise, la question principale est d'assurer le financement de l'adaptation des infrastructures. En cela le statut actuel n'est pas vraiment un obstacle.

Les concessionnaires doivent se conformer aux usages ou faire partie d'une convention collective de travail et les travaux sont soumis aux règles des marchés publics. A noter que les entreprises locales ont toujours leur chance. M^{me} Moinat précise enfin que la gouvernance fonctionne très bien et que les recommandations de la CdC sont appliquées.

Politique publique L (Economie) – Genève Aéroport

Rapport de MM. Jean Batou et François Baertschi

Étaient présents : M. André Schneider, directeur général de Genève Aéroport et M^{me} Aline Vaglio, directrice des finances.

Les commissaires aux finances remercient les représentants de Genève Aéroport qui se sont montrés très disponibles et ont fourni les documents nécessaires. Nous tenons également à féliciter le procès-verbaliste, M. Simon PANCHAUD, pour son aide précieuse.

Résultats 2016

Genève Aéroport a réalisé un bénéfice de 80,8 millions de francs et un chiffre d'affaires de 445,3 millions en 2016, alors que des investissements ont été opérés à hauteur de 162 millions de francs. Le cap des 16,5 millions de passagers a été atteint.

Aujourd'hui, Genève Aéroport accueille 59 compagnies aériennes vers 142 destinations et, au niveau du fret, les 75 000 tonnes ont été atteintes, soit une augmentation de 6%. C'est un excellent indicateur de la bonne marche des affaires. En termes de personnel, il y a 1002 employés, soit une légère croissance.

Concernant les résultats financiers, le bénéfice s'élève à 80,8 millions de francs, dont la moitié revenant à l'Etat au titre de la redevance (en augmentation de 8,4% et en ligne avec le budget 2016). Le chiffre d'affaires a significativement augmenté, soit de 5,1%, ce qui permet d'atteindre le niveau le plus élevé dans l'histoire de l'Aéroport, soit 445 millions de francs.

Au niveau des revenus aéronautiques, il y a eu une croissance des passagers de 4,83% (au lieu des 3% budgétisés). En 2016, les redevances passagers ont augmenté de 50 centimes par passager au départ, ce qui a permis une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 4 millions.

Au niveau des redevances commerciales, l'augmentation est de 2 millions, malgré la diminution des passagers en provenance de Chine, le franc fort qui pèse sur les revenus de l'Aéroport, et les effets du Brexit. Avec l'effet devise, les passagers britanniques privilégient la consommation avant de prendre l'avion. N'oublions pas que les plateformes e-commerce font également concurrence à l'Aéroport. Ces 2 millions d'augmentation sont remarquables et illustrent la bonne performance de leurs commerces, notamment au niveau de la restauration. On relèvera d'importantes rénovations au niveau des restaurants qui ont rencontré du succès.

Quant aux charges, en 2016 elles sont conformes au budget. Il y a eu une augmentation de la masse salariale qui résulte autant de recrutements que de l'effet des annuités qui produit une augmentation automatique de la masse salariale. Les charges d'exploitation sont globalement dans les limites du budget.

Genève Aéroport se trouve dans une situation financière globalement saine et maîtrisée, mais certaines activités comme l'activité commerciale continuent à être sous pression. L'aéronautique représente 56% de leur chiffre d'affaires, alors qu'à Zurich c'est 60%, mais l'objectif est de s'approcher de la parité. Concernant les revenus commerciaux, il faut savoir qu'une partie de la progression est liée au fait que certaines concessions ont été mises en

appel d'offres. Il n'a pas forcément été vendu davantage, mais le partage du résultat de ces concessionnaires se fait un peu mieux suite à la négociation du taux des redevances.

Les grands projets

Il convient de souligner que des frais d'études pour les grands projets sont passés en charges alors qu'ils étaient précédemment mis en investissements. En effet, en application des normes IFRS et sur la base des recommandations de la Cour des Comptes dans le cadre de l'audit des grands projets, il a été décidé de reclasser pour le passé et pour le futur les dépenses de pré-études de ces projets. Pour l'année 2016, ces études concernent le futur tri-bagage, le projet axe stratégique réseau qui concerne l'enfouissement de la ligne haute tension qui longe l'Aéroport de l'autre côté de l'autoroute, le développement de l'aile nord, les études liées au projet CAP 2030, à savoir ce projet d'extension du terminal 1.

L'arrêt du projet de transformation du hall bagage représente une charge de 3,9 millions en 2016. A la demande d'un commissaire, M. SCHNEIDER explique que lorsqu'il est arrivé à Genève Aéroport, on lui a fait un tour des projets en cours. Ce projet était devenu tellement compliqué et mettait en risque le futur du terminal 1. C'est pourquoi le projet a été arrêté et qu'une partie de ces études a été intégrée dans le projet du futur tri-bagage. Il signale qu'il s'agit d'une normalisation de certaines choses passées qui ne faisaient pas sens. M^{me} VAGLIO ajoute que, dans la réorientation de ce projet, toute une partie des études n'était plus exploitable donc elle ne peut pas faire apparaître cela au bilan de la société dans ses actifs parce que cela n'a pas de valeur.

M^{me} VAGLIO mentionne ensuite qu'au niveau des amortissements, il y a une augmentation par rapport à l'année passée de 9,9 millions de francs, une tendance qui va se vérifier dans le futur. Elle explique que l'Aéroport investit dans des montants relativement importants par rapport au passé. A titre d'exemple, ils investissaient environ 50 millions par an autour de 2010. Cette année, le chiffre de 160 millions a été atteint. Tant que les projets ne sont pas mis en service, cette phase d'investissements ne donne pas lieu à des amortissements. La directrice financière indique que nous entrons maintenant dans la phase de mise en service de ces projets, que l'on commence à amortir, ainsi la charge commence à peser sur les comptes de l'entreprise. Cette année, il y a les projets mis en service et qui pèsent sur les comptes et des mises au rebut anticipées qui ont dû être réalisées, notamment le bâtiment INAD, qui a été mis au rebut dans le cadre des travaux de l'aile est, avec une valeur nette comptable de 4,5 millions. Comme le bâtiment a été rasé pour le besoin du projet de construction de l'aile Est, il a fallu déprécier cet actif.

L'INAD est le bâtiment à disposition des passagers transitant par Genève et ne disposant pas d'un visa Schengen. Il s'agit par exemple des personnes venant du Liban et ayant une connexion pour Montréal. Si celle-ci est annulée, ils doivent attendre le lendemain. Pour l'accueil de ces passagers, Genève Aéroport doit offrir un minimum d'infrastructure. L'INAD ayant été détruit pour construire l'aile est, un nouvel INAD a été construit sur la partie nord du terrain de l'Aéroport, ce qui a permis d'améliorer sa qualité. Comme l'investissement dans l'INAD n'était pas totalement amorti, il a fallu l'amortir intégralement en 2016. M. SCHNEIDER précise qu'ils s'efforcent maintenant, avec une planification stratégique plus précise, d'éviter ce genre d'événements, à savoir éviter d'investir trop tard ou avec des amortissements trop longs.

Libor négatif et taux d'intérêt

Les investissements ont été financés exclusivement sur la capacité d'autofinancement alors que la dette bancaire reste inchangée par rapport à 2015, soit 225 millions de francs. Sur la partie "charges d'intérêts", ils ont payé environ 800 000 CHF en lien avec la problématique du Libor négatif. M^{me} VAGLIO explique que l'Aéroport a une dette exclusivement variable, mais couverte en totalité par des swaps de taux d'intérêt. L'objectif d'un swap est de transformer une dette à taux variable en dette à taux fixe. Or, avec le Libor négatif, leurs banques ont décidé d'appliquer un floor sur leurs lignes de crédit et elles ne leur paient pas l'intérêt négatif. Elle ajoute que, côté swap, les contrats stipulent que, quel que soit l'environnement de taux, le Libor négatif se paie. Du côté swap, ils paient à la fois le fixe et le variable négatif. Ils n'ont pas un parfait échange de flux entre le sous-jacent et le swap. En conséquence, ils ont une augmentation de leur charge d'intérêts.

M. SCHNEIDER explique qu'ils sont en train, dans la future configuration de leur dette, d'étudier différentes solutions. Il n'est pas à prévoir que la Banque nationale change sa politique de Libor négatif dans les prochains douze mois ; en conséquence, mieux vaut sortir de cette question de swap ou qu'elle soit comptabilisée d'un seul coup pour la sortir de leurs comptes.

M^{me} VAGLIO explique qu'ils auront un niveau d'investissements très important dans les années à venir. Or, leur dette actuelle est exclusivement basée sur des lignes de crédits dont la maturité s'élève en moyenne à 2,5 ans. Elle signale qu'ils envisagent de repenser cette dette de manière à allonger sa maturité et régler cette problématique des swaps. M^{me} VAGLIO rappelle qu'ils ont atteint 161,8 millions d'investissements par rapport à 136,5 millions au budget, dont 72 millions liés à l'acquisition du bâtiment ex-Swissair. Il convient de souligner qu'ils n'avaient pas été avertis que ce bâtiment allait être mis en vente. Cela a été annoncé courant 2016. L'Aéroport avait déjà participé à un premier round en vue de l'acquisition de ce bâtiment, mais la vente avait été interrompue. Le liquidateur n'a pas donné de nouvelles, puis a remis le bâtiment en vente et l'Aéroport s'est porté acquéreur.

M. SCHNEIDER remarque que s'ils retranchent les 72 millions, ils restent largement en-dessous du but d'investissement qu'ils s'étaient fixé. Il s'agit d'un problème endémique et structurel : réaliser les investissements prévus. Le retard se rallonge encore un peu plus. Il mentionne qu'ils décident d'augmenter le nombre de personnel dans certains domaines stratégiques, car si l'Aéroport n'augmente pas sa capacité, ils auront un écart entre l'évolution de la demande et les capacités de leurs infrastructures.

M. SCHNEIDER indique que l'environnement bancaire est stable et qu'ils sont en train de regarder dans quelle mesure ils peuvent continuer à opérer les investissements nécessaires pour le futur.

Changement général des habitudes de la clientèle

Un commissaire observe qu'il y a un changement de société lié au low-cost. Il pense que, logiquement, cela devrait changer la typologie sociale des passagers. Est-ce le cas ?

M. SCHNEIDER explique que le changement est plus général. Il signale que la différence de prix pratiquée par Swiss s'amenuise de plus en plus et observe qu'Easyjet propose des offres pour les hommes d'affaires. Il précise que le changement ne se dirige pas forcément, pour Genève Aéroport, vers des prestations moins luxueuses. Il rappelle que la moitié des redevances vient des restaurants ; or, il y a une variété entre les restaurants de haut niveau à toutes sortes d'offres plus simples. Il a été observé qu'il y a moins d'achat mais avec des paniers plus grands. On assiste à un vrai changement dans les comportements des

consommateurs ; ainsi, côté duty-free, on peut désormais comparer tous les prix grâce à internet. En outre, le passager n'a pas forcément envie de s'encombrer en achetant des produits au duty-free ; dès lors, certains concessionnaires offrent des solutions Internet ou Smartphone, permettant d'acheter un produit au magasin et de se le faire livrer à la maison.

Le Brexit en 2016 et la baisse de 15% de la livre sterling ont incité les Britanniques à acheter plutôt en Grande-Bretagne qu'à Genève, ce qui a un impact important, en ayant à l'esprit que la Grande-Bretagne reste la destination principale. Le problème de la cherté du franc se pose aussi pour des clients de luxe importants, notamment des passagers venant de pays d'Amérique latine ayant des problèmes économiques, de Russie. Dans le cas des Chinois, ils achètent moins parce qu'ils ont des lois plus restrictives. Etant donné ces nouvelles conditions, une réflexion est lancée pour d'autres manières d'exploiter les offres commerciales. Pour réduire le stress des passagers, des e-services sont proposés comme la possibilité de la ligne fast track pour le contrôle de sécurité au prix de 8 francs ou la possibilité de pré-réserver sa place de parking dans l'Aéroport.

M. SCHNEIDER mentionne quelques éléments intéressants, notamment le fait que le mouvement des avions croît moins vite que le nombre de passagers. Il précise que les phases avec moins de trafic se remplissent plus vite que les pics. Maintenant, le mois de novembre est la seule période qui compte moins de mouvements. Il indique aussi que le nombre moyen de passagers par avion est en constante augmentation, de 86 en 2006 à 112 maintenant. En termes de classes de bruit, 90% des avions se situent dans les meilleures classes. Il évoque ensuite les parts de marché des compagnies aériennes et constate qu'aucune ne dépasse la barre fatidique des 50%, alors que Swiss représente 60% de l'activité à Zurich et Easyjet 70% à Bâle. Il rappelle que Londres demeure la première destination. En raison du Brexit, les droits de vol seront renégociés avec l'Union européenne et cela crée une certaine incertitude.

Augmentation des tarifs

M^{me} VAGLIO signale qu'en parallèle à cette évolution, il y a eu une augmentation des tarifs successive sur 2014, 2015, 2016. Par cet effet prix, la répartition des revenus penche mécaniquement de plus en plus vers la partie aéronautique. Elle ajoute qu'ils sont en pleine renégociation des tarifs pour 2017-2019 et il y aura des augmentations de tarifs. M. SCHNEIDER précise qu'elle sera moins importante.

M. SCHNEIDER explique qu'il y a plusieurs taxes liées à l'avion à l'atterrissage, au bruit, aux émissions de CO₂. Il existe aussi une taxe sûreté. Genève Aéroport ne peut rien faire d'autre que de se faire rembourser ce qui est dépensé, car ils ne sont pas censés gagner de l'argent avec les taxes aéronautiques.

A la question d'un commissaire sur les coûts de la police, M. SCHNEIDER répond qu'il n'y a pas seulement le travail de la police. Le contrôle sûreté représente 700 personnes qui travaillent de 6h du matin jusqu'à 23-24h le soir avec 5 personnes par ligne de contrôle. Il remarque que ce sont des investissements considérables, mais sans cela, ils ne répondraient pas aux exigences européennes et suisses.

A un commissaire qui demande si les taxes genevoises restent très compétitives, M. SCHNEIDER explique qu'ils ont relativement peu investi ces dernières dix années. Mais en investissant dans de nouveaux bâtiments et en les mettant en service, ils pourront les ajouter aux taxes « passagers » à un taux de 5,2%.

M^{me} VAGLIO explique qu'ils répercutent leurs coûts d'exploitation et qu'ils valorisent le coût du capital. Cela rentre dans la définition des tarifs aéronautiques et dans les négociations.

Elle explique qu'ils font face à une difficulté et à un danger, à savoir que les compagnies contestent de manière extrême l'arbitrage entre ce qui constitue une charge imputable au secteur aéronautique et ce qui n'est pas imputable, car elles ont intérêt à avoir les taxes les plus basses possibles. Elle précise que, dans ces négociations, elles ont été extrêmement pointilleuses de détails sur la structure analytique de leurs coûts. Elles ont par exemple demandé comment ils affectaient les revenus liés à la publicité dans certains endroits de l'Aéroport.

M. SCHNEIDER ajoute que comme Genève Aéroport a fait des programmes d'investissements, mais n'a pas encore mis en service ces investissements, il n'y a pas matière à augmenter les taxes. En 2020, ils vont renégocier après la mise en opération de l'aile Est. Il signale que cela va sérieusement augmenter les taxes parce qu'ils devront payer pour ce bâtiment.

Un commissaire demande si cela compense l'attrait que constitue l'investissement. M. SCHNEIDER indique qu'il donne son analyse personnelle. Il observe qu'on parle de 15 à 20 CHF par billet d'avion, sachant que le prix moyen oscille entre 100 et 150 CHF. Il remarque que cela ne représente même pas 10%, ce qui est relativement anodin. Il rappelle que les compagnies aériennes aimeraient que ce soit aussi bas que possible. Il convient toutefois d'avoir à l'esprit que si on habite dans un cercle de distance de moins de 2 heures de Genève, il n'y a aucun autre aéroport à l'exception de Lyon et de Bâle, mais ils n'ont pas les mêmes offres de liaison. Il pense que ces investissements vont amener une normalisation dans le niveau de prix. Il indique qu'il y a eu un temps une volonté de garder les redevances basses. Il remarque qu'aujourd'hui, ils sont très attractifs. Mais avec la nouvelle capacité, ils devront revoir les tarifs et pense que c'est tout à fait acceptable.

Fret et trafic passagers

A la question d'un commissaire sur ce que représente le fret par rapport aux passagers, M. SCHNEIDER répond que c'est anodin, mais il y a une augmentation de 6,5%, ce qui montre une bonne santé de l'industrie exportatrice. Ils exportent des produits de luxe, à savoir des montres, des parfums, des produits pharmaceutiques, soit des transports de petit volume, mais à haute valeur.

Quant aux importations, M. SCHNEIDER explique que la majorité des importations se font par la route et non par l'air, à l'exception des objets à grande valeur ajoutée. C'est petit en volume réel, mais cela représente un bon atout supplémentaire et non négligeable dans leur calcul financier.

Concernant les produits de grande distribution, M. SCHNEIDER répond qu'ils n'ont pas l'espace pour les stocker. Bâle a encore un certain trafic d'avions cargo, car cet aéroport est sous législation française. A Genève, il n'y a ni la place, ni le volume pour faire cela. La partie essentielle du fret est en lien avec l'industrie de la région et ses besoins.

A la question d'un commissaire, M. SCHNEIDER répond qu'une enquête a conclu que 25% des gens se déplacent pour des raisons de business, 30 à 35% pour des raisons familiales, le reste pour des loisirs. Il remarque qu'il est possible de combiner voyage d'affaires avec des loisirs et qu'on a de la peine à choisir la case à cocher. Il mentionne qu'il connaît de nombreux collègues qui vont à Amsterdam pour cinq jours et restent encore le week-end. Il signale aussi qu'à Genève, il y a une diaspora assez importante, notamment en lien avec les organisations internationales, et de nombreuses personnes veulent retourner au moins une ou deux fois par année dans leur pays d'origine. M. SCHNEIDER pense que Genève Aéroport est dans une bonne santé économique, mais ces dix prochaines années seront peut-être plus difficiles.

Questions sur la CPEG

Un commissaire demande si Genève Aéroport est inquiet des problèmes liés à la CPEG. M. SCHNEIDER répond que cette situation les préoccupe parce qu'ils savent qu'elle a un impact grandissant sur leur bilan. Ils doivent recalculer leurs obligations pour les gens qui sont déjà à la retraite et ceux qui vont partir à la retraite. Il précise qu'après, ils doivent comparer cela avec la CPEG. M^{me} VAGLIO indique que, sur un bilan de 960 millions, il y a 435 millions de dettes d'engagements de retraite.

Le commissaire remarque qu'ils sont un gros employeur et qu'ils ne sont pas subventionnés par l'Etat de Genève. S'il y a une recapitalisation, l'Aéroport devra payer. M. SCHNEIDER indique qu'ils ne sont pas impliqués dans le processus décisionnel. Si l'Etat décide de recapitaliser, de réduire les prestations, ils vont le répercuter. Il mentionne que nombreux employés se demandent ce qu'ils vont avoir pour leur retraite et il ne peut pas proposer grand-chose de plus. Même s'ils pouvaient avoir une opinion dans les négociations sur la CPEG, on ne la leur demande pas forcément. Il signale qu'ils vont néanmoins suivre cela avec beaucoup d'intérêt, tout en admettant que leurs moyens d'action sont limités.

Le commissaire demande s'ils ne sont pas associés aux négociations avec le Conseil d'Etat. M. SCHNEIDER répond par la négative. Il déclare que les retraites sont une partie importante du cadre offert au personnel. Il signale qu'il reste un peu préoccupé par l'attractivité qu'il peut offrir envers les futurs employés. Il mentionne qu'il peut comprendre qu'on veuille légiférer, mais il rappelle qu'ils sont dans un domaine très compétitif et qu'ils cherchent des compétences de pointe. Il demande qu'on ne crée pas un système où il ne pourra engager que les « cinquièmes ou sixièmes couteaux ». Il rappelle qu'ils sont préoccupés de la situation de la CPEG, mais qu'ils vont faire confiance et suivre le débat.

Audition des Ports francs et entrepôts de Genève SA, représenté par M. Alain Decrausaz, directeur général, et M. Arnaud Pittet, directeur financier
(Commissaires rapporteurs : MM. Ronald Zacharias et Jean Batou)

Avant de procéder à l'audition de Palexpo SA, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport. Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Les Ports francs de Genève sont une société anonyme dont l'Etat détient la majorité des actions. Ils agissent sur un marché concurrentiel en occupant une place de premier plan à côté du Luxembourg et de Singapour. Deux immeubles qui ont été construits en 2012. Suite au transfert des actifs immobiliers de l'Etat, ce dernier a demandé le versement d'une annuité fixe sur 90 ans. Cela implique que, au départ, les Ports francs s'acquittent des intérêts et conservent une capacité financière pour rembourser d'autres emprunts qui arrivent à échéance en 2019. Cela leur permettra de se débarrasser d'emprunts dont les taux d'intérêt sont à 4%. Actuellement, ils travaillent donc en grande partie pour les banques, mais aussi pour payer le droit de superficie à l'Etat et ses salariés, sans oublier la nécessité d'accumuler une trésorerie suffisante pour faire face au remboursement de ces emprunts qui sont particulièrement chers. De plus, les Ports francs ont cédé un immeuble locatif, qui leur rapportait de l'argent, à la CPEG pour se recapitaliser en 2012. La possibilité d'un remboursement plus rapide l'annuité n'est pas exclue. Les questions de la sécurité des installations ainsi que sur les problèmes de douane et de police ont été abordées.

M. Decrausaz précise que le bâtiment évoqué sera cédé à la CPEG au 31 décembre 2019. La moins-value liée à ce transfert interviendra donc en 2020. Il fait également remarquer que les objets qui viennent aux Ports francs sur la partie douanière sont en suspension de droits de douanes et de taxes et non pas sans paiement de droit de douane et de taxes comme on pourrait le croire.

Politique publique L (Economie) – Ports francs

Rapport de MM. Jean Batou et François Baertschi

Étaient présents : M. David HILER, président du conseil d'administration ; M. Arnaud PITTET, directeur financier.

Les commissaires aux finances remercient les représentants des Ports Francs (PF) qui se sont montrés très disponibles et ont fourni les documents nécessaires. Nous tenons également à féliciter le procès-verbaliste, M. Simon PANCHAUD, pour son aide précieuse.

M. HILER observe que les PF de Genève opèrent sur un marché international concurrentiel. A ce propos, il indique qu'il n'y a que deux PF significatifs, à Genève et au Luxembourg. Ce dernier ayant été construit par M. BOUVIER, il a souffert au niveau de sa clientèle suite à l'affaire qui a défrayé la chronique, mais il a un potentiel de croissance dès lors qu'il se situe au sein de l'Union européenne. Concernant la clientèle asiatique, elle va de préférence aux PF de Singapour, qui appartiennent en partie aussi à M. BOUVIER. Il observe que ce triangle polarise la concurrence mondiale. Il ajoute que la Chine commence aussi à pénétrer ce marché : elle dispose d'un PF et projette d'en développer une chaîne... M. HILER mentionne que, la France songe à développer des surfaces de stockage pour rapatrier certains biens. Il signale enfin qu'il y a 123 zones franches dans le monde, et que lorsqu'on construit un bâtiment dans une zone franche, il s'agit d'un PF par définition, ce qui est le cas de Hong Kong, mais de toute la ville.

Le transfert d'actifs de l'État aux Ports Francs

Que représentent les PF à Genève ? Des bâtiments assez anciens et pas très bien entretenus et des terrains en zone industrielle et artisanale d'une valeur de 572 F. le mètre carré. Deux immeubles ont par ailleurs été construits par les PF entre 2009 et 2014 : un bâtiment administratif et un « super coffre-fort ». Sur le plan financier, le grand enjeu tourne autour des suites du transfert des actifs immobiliers de l'État à une société anonyme dont il est actionnaire majoritaire. L'Etat ayant demandé le versement d'une annuité fixe sur 90 ans, les PF s'acquittent actuellement surtout d'intérêts (à un taux de 2,5% sur 10 ans, renégociable au-delà), ce qui leur permet de prioriser le remboursement d'autres emprunts bancaires contractés à un taux de 4% pour la construction de nouveaux bâtiments. Le bilan des PF fait ainsi état d'un endettement important et d'une trésorerie abondante (pour pouvoir rembourser les emprunts bancaires sans réemprunter), même si les comptes sont excellents.

À noter qu'une cession d'un immeuble locatif à la CPEG, dans le cadre de la recapitalisation de celle-ci en 2012, a fait perdre des revenus significatifs aux PF, ce qui implique la recherche de revenus de substitution et un contrôle attentif des charges pour conserver la même capacité d'autofinancement, ceci d'autant plus que les intérêts dus à l'État pourraient augmenter à la prochaine échéance contractuelle. Le cash flow brut est de l'ordre de 10 millions F. et la capacité d'investissement et de remboursement est de 5 millions F. par an.

Un commissaire revient sur le transfert d'actifs et demande si les PF prévoient de le renégocier. Il estime que la durée de paiement de 90 ans est une aberration. M. HILER répond que la renégociation aurait un sens si, dans 10 ou 15 ans, les PF disposaient de fonds. Plutôt que de baisser leurs prix, ils feraient mieux de rembourser l'Etat par

anticipation. Il indique que la prochaine discussion aura lieu dans 9 ans et portera sur le taux. Dans tous les cas, la distribution aux actionnaires est très faible. Il signale que les profits réalisés vont aujourd'hui aux banques qui ont prêté de l'argent, à l'Etat pour le droit de superficie et aux charges salariales. Il rappelle que l'objectif de départ visait un soutien à l'économie et que cet objectif demeure. Concernant les prochaines échéances, les PF ont les moyens de rembourser leurs emprunts. Il précise qu'ils vont rembourser 10 millions. Ensuite, la prochaine échéance sera atteinte en 2028.

Quelle stratégie commerciale ?

M. HILER remarque que les PF de Genève ont encore une position largement dominante. Ils n'ont pas une législation plus dure que les autres places. Ils pourraient certes se trouver dans une position différente à l'avenir, et on pourrait imaginer une diminution de l'importance Genève. Il faut prendre de l'argent tant que c'est ainsi. À plus longue échéance, il déclare qu'à côté du PAV, il n'imagine pas que des entrepôts restent vides. A cet égard, il rappelle que les PF ont un bâtiment hyper-sécurisé. Les autres ont été construits dans les années 50 et constituent l'essentiel de la surface de stockage. Il signale qu'il n'y a rien de plus simple que de faire du stockage ordinaire, d'autant plus que ces bâtiments sont en train d'être amortis. Les PF ont aujourd'hui fondamentalement deux buts : faire tourner la société et faire en sorte que l'Etat ne perde rien. Il pense que c'est relativement facile à concilier.

Dans le périmètre sous autorité douanière, les PF louent des surfaces à des transitaires privés qui y entreposent des marchandises vendues sans payer ni TVA ni droits de douane. Leurs clients sont des sociétés spécialisées dans le commerce de l'art, des antiquités, etc., auxquelles ils louent des entrepôts. Ils sont aussi eux-mêmes des transitaires, puisqu'ils accueillent directement dans leur magasin général des biens qui y entrent, qui y sont stockés et qui en sortent. M. HILER mentionne qu'un client peut louer un showroom pour montrer des œuvres à des clients, mais il ajoute que ce n'est pas franchement une place de négoce. Le troisième métier des PF consiste à louer des surfaces hors du périmètre contrôlé par les douanes. Ainsi, profitant de leur localisation en bordure du PAV, ils envisagent de développer des activités de stockage. Ils ont d'ailleurs déjà eu des contacts à ce propos avec la FTI et avec M. Antonio HODGERS.

A Genève, M. HILER indique que les PF n'ont pas de stratégie d'expansion, car ils sont remplis à 95-97%, et qu'il n'y a aucune raison d'entretenir des rêves de grandeur. Il ajoute que le bâtiment construit en 2014 offre un degré de sécurité évalué à 97%. À la question d'un commissaire qui demande s'il y a des marges sur les tarifs pratiqués, il répond que cela dépend du marché : les PF ont des baux commerciaux de 5 à 10 ans, et leurs tarifs ne peuvent pas augmenter rapidement ; c'est un marché de demande ; il est enfin d'avis qu'il y a certes une marge pour augmenter de manière régulière les revenus, mais que le potentiel le plus important est clairement hors douane. M. HILER ajoute que, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, les PF ne sont pas concernés par la conjoncture du marché de l'art : ils louent à des gens qui stockent et déplacent. Certaines pièces sont montrées dans des galeries européennes. Si plus rien ne se vendait, il y aurait probablement moins d'activités de ce type. Dès lors, la sécurisation du site deviendrait un argument moins sensible et les mêmes bâtiments pourraient être utilisés aussi, par exemple, pour stocker des archives d'entreprises.

La sécurité des installations et le contrôle des douanes et de la police

Un commissaire évoque l'affaire de M. BOUVIER et demande s'il n'était pas directement actionnaire des PF. M. HILER répond qu'il ne s'agit pas de sa société Natural Lecoultre,

mais d'Eurasia, qui détient 5% du capital. Il est possible que d'autres actionnaires rachètent cette part. Il explique qu'aux PF, seule la douane sait ce qui se passe chez les entrepositaires, alors qu'eux-mêmes ne savent rien, parce qu'ils ne tiennent pas d'inventaire. Il remarque que M. BOUVIER avait une position de force parce qu'il était partout, mais que ce conflit lui a coûté fort cher. Toutefois, rien de tout cela n'a à voir avec les PF, sinon que M. BOUVIER avait cette part et qu'il est le roi des PF ailleurs, notamment à Singapour et au Luxembourg. Il mentionne qu'il avait aussi des projets avec la Chine. Les PF de Genève sont seulement spectateurs dans ce polar. Il mentionne enfin qu'il lui est arrivé de rencontrer M. BOUVIER pour parler de la gestion du PF de Luxembourg.

Le même commissaire évoque le contrôle des PF. M. HILER répond que cela ne s'est pas arrangé. Il signale que le contrôle douanier à l'entrée et à la sortie reste faible. Il ajoute qu'il y a même moins de douaniers, car le Département de M. MAURER est soumis à des cures d'austérité et que les forces disponibles sont plutôt affectées à la garde des frontières. De plus, les PF ont besoin d'experts. Or, les compétences disponibles sont souvent insuffisantes. Le parlement fédéral a mis la priorité sur les réfugiés plutôt que sur les PF, dont deux ont été fermés, à Vevey et à Berne. Par ailleurs, il mentionne qu'un archéologue de la police fédérale a pris sa retraite et qu'il n'a pas été remplacé, car ce n'était pas une priorité fédérale. Il signale que M. MAUDET fait en revanche tout ce qu'il peut pour que les choses changent. Il observe aussi que les fonctionnaires des douanes sur place sont assez motivés, car ils savent que le gouvernement genevois et la société des PF les soutiennent. Ailleurs, il y a une sorte de mot d'ordre qu'il ne faut pas déranger les affaires. En somme, en dépit de leurs moyens insuffisants, M. HILER estime que les douanes sont vigilantes au niveau des entrepôts et que la Police fédérale et le Ministère public sont actifs. A cet égard, les PF sont des auxiliaires de la justice.

Les prises ne concernent que l'archéologie et résultent de contrôles des inventaires, qui doivent être tenus à jour. Au cas contraire, les PF reçoivent un ordre de mettre une cadenassière. L'idée est de faire un maximum de contrôles comme les banques font des contrôles sur les mouvements insolites. Tout est transmis informatiquement depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance le 1^{er} janvier 2016, et le système informatique permet de consolider ces données. À noter que pour les pièces d'une certaine valeur, les transactions cash sont prescrites par la législation en vigueur. Sachant qu'il y avait eu par le passé des trafics, notamment en lien avec le financement du PKK, les douanes ne veulent pas prendre de risque aujourd'hui. Les PF confient donc le contrôle à l'entrée à la société KPMG qui analyse les papiers. S'il y a le moindre doute sur les pièces, ils demandent des renseignements. Le but n'est pas de piéger les trafiquants, mais de les tenir éloignés. La commission du Sénat français qui travaillait sur le financement du terrorisme a été plutôt convaincue par notre système.

M. HILER indique que les irrégularités mises au jour ne débouchent pas sur des procédures pénales, car le délit de pillage est prescrit. Mais il reste l'obligation de restitution. L'Office fédéral de la culture demande ainsi aux pays concernés s'ils veulent récupérer les pièces. Il évoque l'entraide judiciaire et mentionne que la convention de Paris sur le transfert de biens culturels date de 1971. La Suisse ne l'a cependant signée qu'en 2003, et elle est entrée en vigueur en 2005. Tout ce qui a fait l'objet d'articles de presse sur les PF est ainsi antérieur à la loi sur le trafic de biens culturels. On pourrait certes encore tomber sur des objets arrivés entre 2005 et 2009, puisque la nouvelle loi sur les douanes est entrée en vigueur en 2009, et que les Ports francs sont un territoire douanier suisse depuis cette date. Avant, ils n'étaient sous aucune législation. Maintenant, l'ensemble de la législation suisse s'applique. Il pense que la situation légale n'est pas si mauvaise.

M. HILER signale que les PF sont en train de faire des travaux assez lourds qui vont leur permettre de sécuriser complètement le site et d'éviter d'avoir des sous-locataires qu'ils ne connaîtraient pas. A la fin de l'année, ils devraient être au bout de cette opération. Il déclare qu'ils ont bien analysé ce qu'ils pouvaient faire eux-mêmes. Il indique qu'ils ne peuvent pas « faire le boulot » à la place de la douane. Mais en discutant avec elle, ils se sont rendus compte que les PF pouvaient tout de même améliorer certaines choses, notamment au niveau du choix des clients. Si on veut louer des locaux à des personnes, celles-ci doivent se présenter et indiquer qui sont les propriétaires des biens. Dans le cas de l'archéologie, il y a certes des gens honorables qui achètent un lot qui peut contenir des pièces provenant, par exemple, de Palmyre, mais ces personnes ne font évidemment rien pour dissimuler cela. Il remarque qu'il y a aussi bien sûr « des méchants » et cela sortira au fur et à mesure.

Le personnel des Ports Francs

Un commissaire évoque la question du personnel des PF. M. HILER répond qu'il y a 36 salariés, dont des manutentionnaires. Il explique qu'on ne peut pas transporter soi-même des marchandises aux PF, mais que les collaborateurs s'en chargent. Il observe que c'est une sécurité supplémentaire. Il signale qu'il y a un peu de maintenance ordinaire, mais que l'équipe est toute petite. Il remarque qu'ils dépendent beaucoup de compétences extérieures. Le même commissaire demande si les employés sont affiliés à la CPEG. M. HILER répond que les PF sont sortis de la CPEG. Il explique qu'ils ont payé cash pour changer de caisse. Ils ont choisi de recapitaliser, ce qui faisait sens avec le transfert d'actifs. Il indique qu'il s'agit d'une caisse très avantageuse pour le personnel.

Un sous-commissaire demande si les PF organisent des visites. M. HILER répond que ce n'est pas leur métier, mais celui des transitaires. Ils peuvent cependant montrer comment s'opère le stockage, quelles sont les précautions à l'entrée. Cela démystifie les PF. Il déclare qu'ils sont prêts à organiser une visite pour la Commission des finances, si elle le souhaite, et relève d'ailleurs que le DFAE est venu avec 20 personnes, de même que la sous-commission fédérale des finances.

[Les annexes sont consultables sur la table des rapporteurs lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.]

Examen de la politique publique « M. Finance et impôts »

(Commissaires rapporteurs : MM. Edouard Cuendet et François Baertschi)

Audition du département des finances, représenté par MM. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, Pierre Antoine Gobet, secrétaire général/DF, Pierre Béguet, directeur des finances de l'Etat, Daniel Hodel, directeur général AFC, et M^{mes} Stéphanie Bartolomei-Flückiger, directrice financière départementale, Adriana Jost, directrice de la trésorerie générale, et M. David Miceli, économètre AFC/DF

Avant de procéder à l'audition du département des finances, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

- La RIE III : Ce dossier fait plus que jamais partie des priorités du Conseil d'Etat. Maintes entreprises ont été désécurisées par le résultat du vote du 12 février.
- Impôts sur le revenu, sur la fortune et sur le bénéfice : Un commissaire a exprimé une préoccupation sur la diminution de l'impôt sur les personnes des personnes physiques (– 130 millions) alors même que la population du canton augmente. On arrive ainsi à une situation compliquée où le nombre de personnes qui ne paient pas d'impôts augmente alors que le nombre de ceux qui paient la plus grande part de l'impôt diminue. Un petit nombre de contribuables paient une grosse part de l'impôt des personnes physiques et morales.
- Fiscalité immobilière : la dernière évaluation remonte à 1964. Une brutale modification de la taxation serait catastrophique. Les réflexions sont actuellement menées au sein du DF en étroite collaboration avec les associations professionnelles, les milieux immobiliers et de propriétaires.
- La gestion de la dette est faite de manière extrêmement professionnelle et pointue.
- Relations avec les contribuables : le fisc doit être le seul à mentionner un taux d'insatisfaction (celui-ci a diminué de 32% à 18%) alors qu'on parle plutôt de taux de satisfaction. Il est suggéré donc de changer d'optique sur ce point. Le traitement des appels téléphoniques s'est amélioré et l'utilisation de l'administration en ligne est en forte augmentation.
- Forte progression des quasi-résidents (9400 déclarations de quasi-résidents en 2013 à plus de 15 000 en 2016), leur nombre pourrait diminuer si l'issue

du recours contre la limitation de la déduction des frais de déplacement devait être positive pour l'Etat) ainsi que des déclarations spontanées (2200 en 2015, 3900 en 2016 et déjà plus de 4000 en avril 2017). On peut s'interroger sur les effets de cette opération sur les rentrées fiscales.

- Le nombre de contribuables est relativement stable. M. Dal Busco relève que l'imposition sur le revenu en comparaison intercantonale n'est pas à l'avantage de Genève pour les hautes tranches de revenus. On observe le même phénomène s'agissant de l'impôt sur la fortune.
- Le recours pendant contre la loi portant limitation de la déduction des frais de déplacement pose de gros problèmes à l'AFC car cela concerne 55 000 contribuables.

La commission aimerait savoir s'il est possible au moins pour les catégories peu nombreuses de contribuables, d'avoir une idée des flux, ainsi que du niveau des revenus moyens ainsi que de l'effet du bouclier fiscal.

Politique publique M (Finance et impôts)

Rapport de MM. François Baertschi et Edouard Cuendet

Remerciements

Les deux commissaires aux finances qui ont auditionné le DF au sujet de la politique publique M le 27 avril 2017 tiennent à remercier pour leur disponibilité le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco, ses collaboratrices et collaborateurs. Les commissaires soulignent également la qualité de la documentation remise avant, pendant et après l'audition.

Politique M

RIE III

Le Chef du département expose que le Conseil d'Etat a rapidement exprimé la volonté d'intervenir auprès des autorités fédérales pour que le projet soit réactivé après le vote du 12 février 2017. Cette opération a été rapidement enclenchée. On parle maintenant du Projet fiscal 17.

M. Dal Busco relève qu'à Genève, un accord avec les communes sur la transposition du paquet fédéral avait été discuté. Malheureusement, de nombreux autres cantons n'avaient pas adopté la même approche avec les communes. Cela a conduit à un cuisant échec dans des cantons comme Zurich.

Il est prévu qu'en juin 2017, le Conseil fédéral présente les contours du nouveau projet. L'architecture générale devrait rester semblable mais des restrictions devraient être apportées dans l'utilisation de certains outils fiscaux. Le Message au Parlement fédéral devrait être élaboré durant l'été et communiqué aux Chambres d'ici l'automne 2017. Idéalement, l'entrée en vigueur du paquet devrait intervenir en 2019. Toutefois, le 1^{er} janvier 2020 semble plus probable. Cette incertitude pose problème car les entreprises sont préoccupées. Il a donc fallu que des membres du Gouvernement genevois s'emploient à rassurer ces sociétés. Ces dernières risquent en effet de repousser des investissements prévus, dans l'attente de voire l'issue de cette réforme. De plus, au niveau international, les États-Unis envisagent de baisser les impôts des entreprises afin de rapatrier des revenus. Il se pourrait également que la Grande-Bretagne offre de nouvelles possibilités afin de pallier les inconvénients économiques provoqués par le Brexit. Il est donc clair que si la Suisse prend du temps à mettre en œuvre cette réforme, cela compliquera la tâche des entreprises.

Un commissaire demande si les cantons comprennent ces enjeux.

Le Conseiller d'Etat relève que tous les cantons ne ressentent pas la même urgence. Toutefois, il s'avère que les cantons qui sont confrontés à un réel enjeu avec les statuts fiscaux sont ceux qui contribuent à la péréquation. Les cantons bénéficiaires de la péréquation ont été informés sur le fait qu'ils risquent d'être perdants si une solution n'est pas trouvée.

Concernant les discussions avec les différents partis politiques à Genève, M. Dal Busco indique que les opérations didactiques ont commencé en commission fiscale au moment où la discussion a été menée pour déterminer s'il fallait retirer les projets de lois genevois ou les suspendre. Il a été démontré qu'il était dangereux de les retirer. La Commission a décidé de les suspendre. Concernant la députation genevoise à Berne, une séance a lieu avec ses membres à rythme régulier.

Fiscalité immobilière

M. Dal Busco expose que la réforme de la fiscalité immobilière se poursuit. Cette opération a été scindée en deux phases : la première consiste à recueillir des données auprès des propriétaires et la seconde consiste à définir de quelle manière il est envisagé de taxer les immeubles à l'avenir. La dernière évaluation globale des immeubles date de 1964. Les valeurs ont été prorogées tous les dix ans avec des majorations de 10% ou 20% selon les années. Il n'y néanmoins plus rien eu depuis dix ou quinze ans sauf dans les cas d'aliénations, de transactions ou de successions. Compte tenu de ces éléments, la réforme pourrait avoir un impact considérable sur certains contribuables. Cela concernerait en particulier une personne retraitée occupant son bien depuis longtemps. Une réflexion est menée pour déterminer la manière de traiter certains contribuables. Il faut aussi noter que tout est imbriqué dans cette réforme. En effet, réévaluer un bien immobilier modifie la valeur la fortune ce qui a un impact important, car l'imposition de la fortune est élevée à Genève. Tous ces éléments nécessitent des ajustements. Cela pourra par exemple passer par des dispositions transitoires.

Un commissaire s'inquiète du nombre important de recours qui pourraient être déposés contre les nouvelles estimations et submerger l'Administration.

M. Dal Busco confirme que l'Administration est en contact avec les milieux immobiliers dont la CGI. Il faut établir une certaine équité entre les propriétaires. En effet, des propriétaires âgés sont taxés à une certaine valeur alors que des propriétaires plus jeunes peuvent être taxé deux, trois ou quatre fois plus. Cela doit absolument être changé. Si les règles étaient appliquées brutalement, cela pourrait conduire à un doublement ou à un triplement de la charge fiscale. A cela que s'ajoute que si une partie des sept milles ou huit mille propriétaires concernés décidait de vendre un bien immobilier, cela pourrait entraîner une chute générale des valeurs.

Un commissaire relève que les propriétaires qui verraient la valeur de leur bien immobilier augmenter considérablement seront tentés d'interjeter recours, ce qui entrainera des frais considérables pour l'Administration. De l'autre côté, les propriétaires qui verront la valeur de leur bien immobilier diminuer (ce qui est déjà le cas pour les objets de luxe, dans des proportions importantes), seront moins imposés.

Impôts sur le revenu, la fortune et le bénéfice

Un commissaire exprime ses préoccupations au sujet de la diminution des recettes fiscales émanant des personnes physiques, alors même que la population du canton augmente. Il remarque qu'il y a aussi de plus en plus de petits contribuables. Il aimerait savoir quel est l'argent payé par habitant (et non pas par contribuable). Ce calcul est important car il constate une dégradation de la situation.

M. Dal Busco confirme que l'impôt provenant des personnes physiques a baissé. Dans les secteurs clés de l'économie, les affaires se tassent et les hauts salaires se tassent également.

Un autre commissaire souhaite obtenir les tableaux présentant les recettes fiscales par tranche de contribuables, pour les personnes physiques et les personnes morales (voir annexes).

L'économètre de l'AFC relève que nombreux sont les nouveaux contribuables qui se situent en-dessous du seuil d'imposition, comme par exemple les étudiants. C'est ce qui explique le renforcement de cette classe. Concernant les classes intermédiaires, les chiffres sont stables. Concernant la tranche des gros revenus, ces derniers sont à la baisse.

Un commissaire exprime aussi son inquiétude quant au nombre croissant de contribuables qui ne payent pas d'impôts et quant à celui des gros contribuables qui quittent Genève.

M. Dal Busco relève que 10% des personnes physiques paient le tiers de l'impôt sur le revenu. Il adresse un courrier personnalisé à certains contribuables qui paient beaucoup d'impôts. Il possède donc une liste de toutes ces personnes et remarque une stabilité de leur nombre. Il constate également que le nombre de millionnaires est en augmentation. Il indique que l'on assiste à un gain migratoire net toutes ces dernières années mais que l'AFC n'arrive pas à déterminer quelle est la structure de cette population. Par ailleurs, il y a fondamentalement un problème avec l'impôt sur la fortune. Aujourd'hui, payer 1% d'impôt sur la fortune si cette dernière a un faible rendement ou un rendement négatif, c'est beaucoup.

Collaboration avec l'agence de notation

Un commissaire s'intéresse à la manière dont l'agence de notation Standard & Poor's procède à son analyse de la situation financière du canton.

Le Chef du département relève que ce sont des gens très pointus sur le sujet et parfaitement au courant de tout, que ce soit des événements et des relations politiques. La discussion a récemment porté sur deux sujets : la RIE III et ses conséquences sur le plan cantonal et la réaction du gouvernement cantonal à la problématique de la caisse de pension. Standard & Poor's a tout de même maintenu la notation du canton mais les perspectives sont passées de stables à négatives. Néanmoins, l'exercice 2016 ayant été bon, cela pourrait peut-être changer quelque chose.

La Directrice de la trésorerie générale confirme que Standard & Poor's analyse tout de manière très pointue. Ils sollicitent régulièrement l'Administration. Une rencontre a lieu deux fois par année.

Relations avec les contribuables

Le débat porte ensuite sur les relations de l'Administration avec les contribuables.

La Directrice générale adjointe de l'AFC constate que le taux d'insatisfaction a passé de 32% à 18%, ce qui est très positif. Il y avait 1 million d'appels en 2015 avec 50% de taux de réponse. Aujourd'hui, le taux de réponse est de 80%. Cela conduit à une diminution du taux de mécontentement. Par ailleurs, le site internet de l'Administration a été remodelé. Toutes ces mesures permettent d'améliorer la qualité.

M. Dal Busco relève également une progression réjouissante des comptes en ligne.

Un commissaire souligne que le nombre de formulaires remplis en ligne en 2016 était de 258'314 pour une cible de 250'000 en 2020. La cible a donc été atteinte en 2016 ce qui est positif. Il demande si un formulaire peut concerner tout type de demande.

La Directrice du contrôle interne de l'AFC confirme que cela peut concerner tout type de formulaire.

Le même commissaire remarque également une progression de 15 % des formulaires remplis en ligne entre 2015 et 2016.

La Directrice générale adjointe de l'AFC relève que ces formulaires en ligne permettent de gérer plus facilement le grand nombre de contribuables. Une préoccupation demeure tout de même car l'Administration doit toujours augmenter les seuils de matérialité pour atteindre ces objectifs.

M. Dal Busco expose qu'il existe une proposition visant à augmenter le nombre de taxateurs afin d'éviter d'avoir des seuils de matérialité trop élevés.

Pour répondre à un commissaire, M. Dal Busco souligne que toute l'activité liée aux quasi-résidents a occasionné des milliers de déclarations supplémentaires.

A cet égard, la Directrice générale adjointe de l'AFC qu'en 2013, il y avait 9400 déclarations de quasi-résidents et 15'000 en 2016. Il y a 298'000 déclarations en tout.

Déclarations spontanées

Pour répondre à un commissaire au sujet des déclarations spontanées, la Directrice générale adjointe indique que le nombre est exponentiel. Il y avait 3900 dossiers créés au contrôle en 2016 ce qui correspondait à une augmentation importante car ce chiffre était d'environ 2200 dossiers en 2015 et en 2016. En 2017, plus de 4000 dossiers ont été créés à ce jour. Tous les petits cas ne sont pas taxés, un seuil de matérialité a été mis en place.

Dans ce contexte, M. Dal Busco fait référence à l'opération menée auprès des bénéficiaires de prestations sociales. Cette démarche a logiquement eu des effets fiscaux car certains ont dû déclarer des actifs, ce qui a eu un effet non seulement sur les prestations sociales mais également sur les impôts. Le travail administratif y relatif s'est avéré conséquent. Le coût d'une procédure est de 225 francs par dossier même si cela ne produit pas d'impôts. La même direction s'occupe des contrôles qui peuvent rapporter plus d'argent. L'Administration a fait des efforts d'efficacité considérables. Néanmoins, les limites sont atteintes. C'est pour cela qu'il propose d'augmenter les effectifs. Il ne s'agit pas de partir à la chasse aux contribuables mais de s'assurer que le travail est bien fait.

Un commissaire demande si un crédit supplémentaire est nécessaire.

M. Dal Busco indique expose que cela sera prévu dans le budget. Cette administration doit être performante.

Un commissaire relève que beaucoup de contribuables possèdent des biens immobiliers dans leur pays d'origine. Il demande si ce sont des éléments qui sont ressortis lors des déclarations spontanées.

La Directrice générale adjointe indique que cela n'a qu'un impact sur le taux d'imposition et ajoute que cela entraîne même parfois des déductions. Les conséquences en termes d'impôts sont faibles.

Un commissaire souligne que la mention d'un immeuble à l'étranger n'a peut-être pas d'impact fiscalement mais que cela peut fondamentalement changer les choses pour l'aide sociale.

La Directrice générale adjointe précise que des exemples figurent sur le site de l'administration fiscale afin de tranquilliser les gens face aux conséquences.

Annexes :

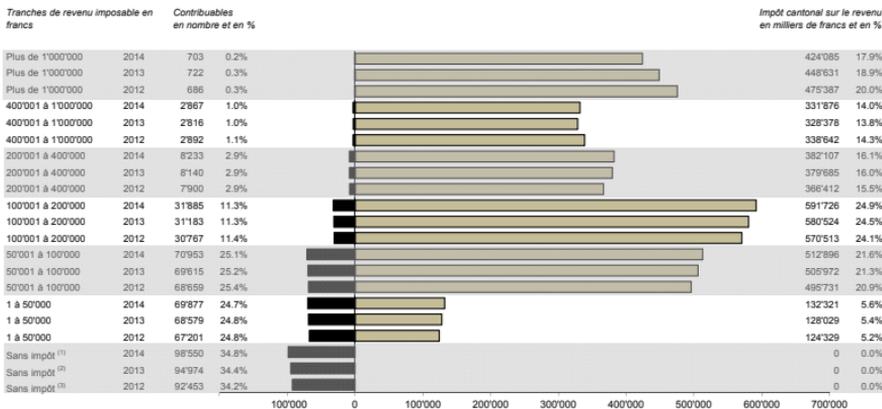
- Tableaux relatifs à la pyramide des contribuables (personnes physiques et personnes morales).

Impôt cantonal sur le revenu 2012 - 2013 - 2014

Sans élément exceptionnel

Répartition des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire par tranches de revenu imposable

Situation à fin février 2017



Seuil d'imposition en francs

| | Personnes seules sans enfant | Couples mariés sans enfant | Supplément par enfant |
|----------|------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| (1) 2014 | 17'646 | 35'292 | 10'078 |
| (2) 2013 | 17'629 | 35'258 | 10'000 |
| (3) 2012 | 17'714 | 35'428 | 10'000 |

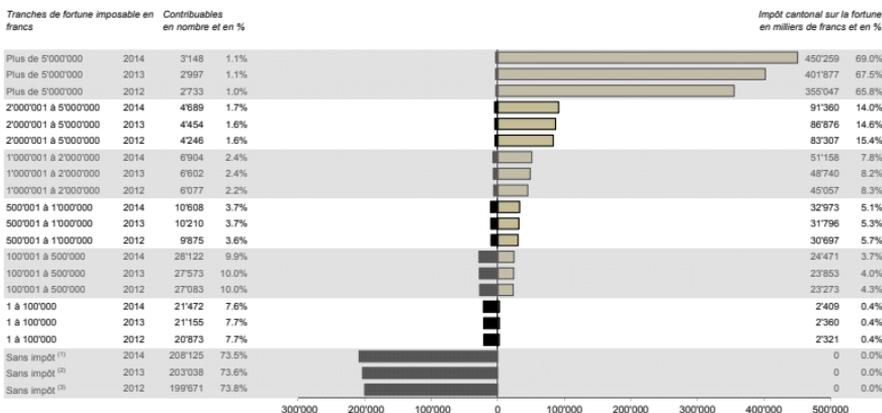
Les familles monoparentales sont assimilées aux couples mariés avec au moins un enfant.

Impôt cantonal sur la fortune 2012 - 2013 - 2014

Sans élément exceptionnel

Répartition des contribuables personnes physiques imposées au barème ordinaire par tranches de fortune imposable

Situation à fin février 2017



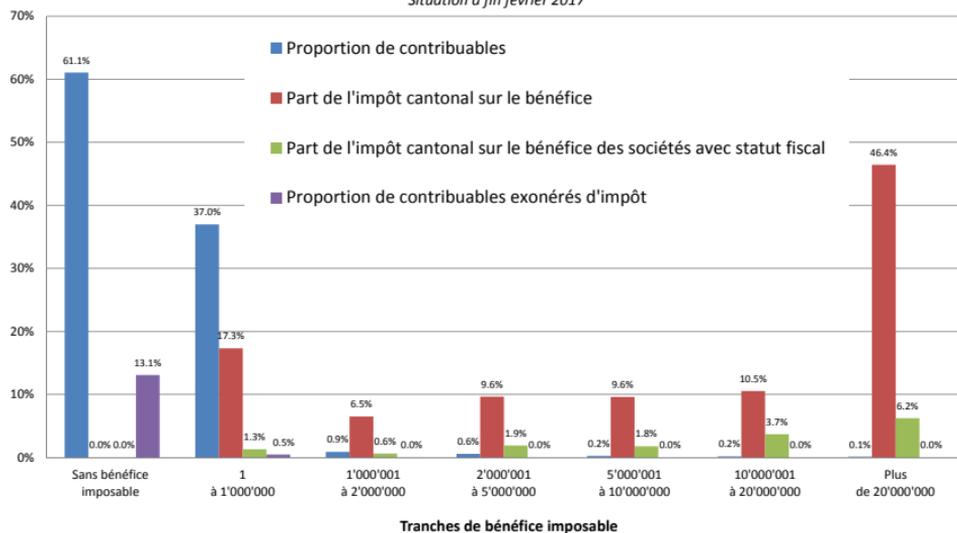
Seuil d'imposition en francs

| | Personnes seules sans enfant | Couples mariés sans enfant | Supplément par enfant |
|----------|------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| (1) 2014 | 82'939 | 165'878 | 41'420 |
| (2) 2013 | 82'200 | 164'400 | 41'100 |
| (3) 2012 | 82'200 | 164'400 | 41'100 |

Les familles monoparentales sont assimilées aux couples mariés avec au moins un enfant.

Impôt cantonal sur le bénéfice
1'075 millions de francs - année fiscale 2014
0.1% des sociétés payent 46% de l'impôt sur le bénéfice

Situation à fin février 2017



13

Personnes morales par tranches de bénéfice imposable - année fiscale 2014

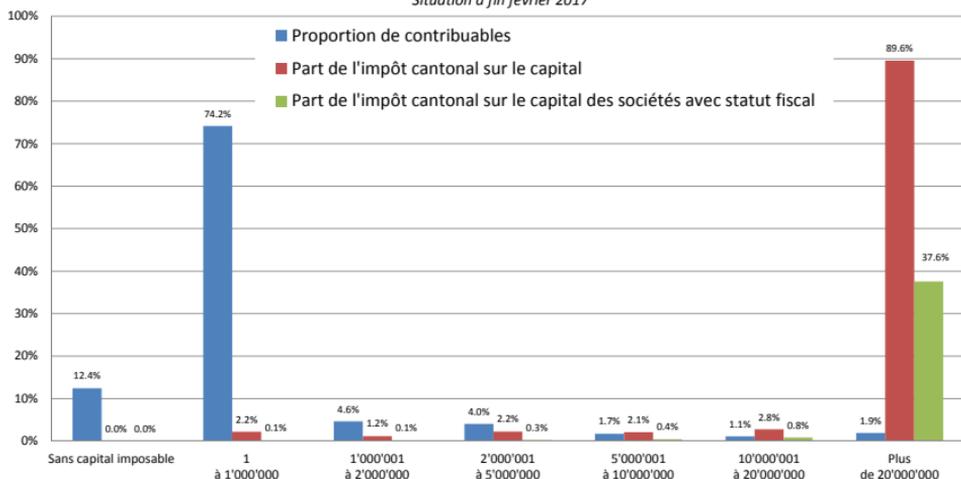
Situation à fin février 2017

| Tranches de bénéfice imposable en francs | Nombre de contribuables | | | Impôt cantonal sur le bénéfice | | |
|--|-------------------------|---------------|-------------|--------------------------------|---------------|-------------|
| | Nombre | En % | En % cumulé | En millions de francs | En % | En % cumulé |
| Sans bénéfice imposable | 19'160 | 61.1% | 61.1% | - | 0.0% | 0.0% |
| 1 à 1'000'000 | 11'601 | 37.0% | 98.0% | 186 | 17.3% | 17.3% |
| 1'000'001 à 2'000'000 | 277 | 0.9% | 98.9% | 70 | 6.5% | 23.8% |
| 2'000'001 à 5'000'000 | 177 | 0.6% | 99.5% | 104 | 9.6% | 33.4% |
| 5'000'001 à 10'000'000 | 78 | 0.2% | 99.7% | 103 | 9.6% | 43.0% |
| 10'000'001 à 20'000'000 | 48 | 0.2% | 99.9% | 113 | 10.5% | 53.6% |
| Plus de 20'000'000 | 36 | 0.1% | 100.0% | 499 | 46.4% | 100.0% |
| Total | 31'377 | 100.0% | | 1'075 | 100.0% | |

14

Impôt cantonal sur le capital
289 millions de francs - année fiscale 2014
2% des sociétés payent 90% de l'impôt sur le capital

Situation à fin février 2017



Tranches de capital imposable

15

Personnes morales par tranches de capital imposable - année fiscale 2014

Situation à fin février 2017

| Tranches de capital imposable en francs | Nombre de contribuables | | | Impôt cantonal sur le capital | | |
|---|-------------------------|---------------|-------------|-------------------------------|---------------|-------------|
| | Nombre | En % | En % cumulé | En francs | En % | En % cumulé |
| Sans capital imposable | 3'900 | 12.4% | 12.4% | - | 0.0% | 0.0% |
| 1 à 1'000'000 | 23'274 | 74.2% | 86.6% | 6 | 2.1% | 2.1% |
| 1'000'001 à 2'000'000 | 1'453 | 4.6% | 91.2% | 2 | 0.8% | 2.9% |
| 2'000'001 à 5'000'000 | 1'268 | 4.0% | 95.3% | 5 | 1.7% | 4.7% |
| 5'000'001 à 10'000'000 | 535 | 1.7% | 97.0% | 6 | 2.2% | 6.9% |
| 10'000'001 à 20'000'000 | 348 | 1.1% | 98.1% | 10 | 3.6% | 10.5% |
| Plus de 20'000'000 | 599 | 1.9% | 100.0% | 259 | 89.5% | 100.0% |
| Total | 31'377 | 100.0% | | 289 | 100.0% | |

16

Examen de la politique publique « N Culture, sports et loisirs »

(Commissaires rapporteurs : M^{me} Françoise Sapin et M. Jacques Béné)

Audition du département de l'instruction publique, de la culture et du sport représenté par M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat/DIP, et M^{me} Marie-Claude Sawerschel, secrétaire générale/DIP, MM. Aldo Maffia, directeur subventions/DIP, Edouard Martin, directeur budget et contrôle de gestion/DIP, et Pascal Tissot, directeur financier/DIP

Avant de procéder à l'audition du département, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

La rapporteure note que cette politique ne représente que 70 millions de francs sur les 2 milliards de francs du DIP. Elle précise que la sous-commission ne s'est pas attardée sur les comptes en eux-mêmes vu qu'il n'y a que deux dépassements de crédit : les 2,5 millions de francs autorisés par la commission des finances pour le Grand Théâtre et les 200 000 F pour le remboursement des écolages de musique.

La sous-commission a abordé la question de la répartition des tâches entre le canton et les communes. M^{me} Emery-Torracinta a confirmé que tout ce qui avait été annoncé est passé devant le Grand Conseil. Les discussions actuelles concernent le Grand Théâtre, l'OSR et la Bibliothèque de Genève.

L'audition a également abordé longuement la MRL, en traitement actuellement à la commission des finances.

Les commissaires ont relevé qu'il était plus difficile d'obtenir des ressources pour le sport que pour la culture, ce que M^{me} Emery-Torracinta a partiellement contesté. M. Tissot indique qu'environ 5,6 millions de francs qui accordés à ce sujet mais n'apparaissent pas dans les comptes. Ils sont répartis entre 2,6 millions de francs pour le sport associatif, 200 000 F pour la promotion de la relève, 580 000 F pour le sport d'élite, 43 000 F pour les autres projets et 1,5 million de francs pour le soutien aux grandes manifestations. Le fonds cantonal d'aide au sport est alimenté par la Loterie romande.

Un commissaire s'attarde sur la politique de soutien à l'écrit et s'inquiète du mille-feuille de la politique du livre, notamment des conventions d'aides structurelles et des subventionnements extérieurs (CIIP). Une information beaucoup plus complète doit être donnée à l'avenir à ce sujet ce que s'engage

à faire le département qui veut finalement éviter la disparition de l'édition romande.

S'agissant du Grand-Théâtre M^{me} Emery-Torracinta rappelle que le Grand Conseil a accepté de mettre de l'argent pour 2017. La commission des finances avait souhaité le faire sur deux ans en attendant de voir comment les discussions évoluent. Le Conseil d'Etat revient donc avec le projet de loi sur 2017 et 2018 en disant que d'ici 2018 il devrait avoir réglé la question au plus tard le 1^{er} janvier 2019. Cela semble un peu juste d'y arriver pour le 1^{er} janvier 2018, sinon cela sera le 1^{er} janvier 2019, d'où le projet de loi déposer pour 2017 et 2018.

Un bilan sera fait des résultats de Genève Futur Hockey, notamment l'utilisation des fonds.

Politique publique N (Culture, sports et loisirs)

Rapport de MM. Jacques Béné et Françoise Sapin

Assistent : DIP

Mme EMERY TORRACINTA, conseillère d'Etat

M. MAFFIA Aldo, directeur du service des subventions

M. MARTIN Edouard, directeur du service du budget et du contrôle de gestion

Mme SAWERSCHEL Marie-Claude, secrétaire générale

M. TISSOT Pascal, directeur financier

En date du 4 mai a eu l'audition du DIP en ce qui concerne la politique N « Culture, sports et loisirs ».

En préambule, Mme EMERY-TORRACINTA a peu de choses à dire au niveau comptable pur.

COMPTES

En effet, le budget est respecté et les deux dépassements de crédit sont le Grand Théâtre de Genève 1,5 mio (autorisé par la commission des finances) et le remboursement des écolages de musique CHF 200'000.--.

Il est précisé que dans les charges de transfert il y a les subventions accordées dans le cadre de la culture et du sport. Mais ce sont aussi les transferts auprès des autres cantons lorsqu'il existe un accord intercantonal. Elle rappelle que la politique N01 comprend, en plus de la culture en tant que telle, l'enseignement de la musique. La politique N02 concerne le sport.

REPARTITION DES TACHES CANTON-COMMUNES

Un commissaire demande où en sont les transferts dans le cadre de la répartition des tâches canton-communes ??

Mme EMERY-TORRACINTA répond que tout ce qui a été annoncé est passé, c'est-à-dire que l'argent a été mis dans un fond de régulation, qui permet de financer la Ville de Genève, laquelle a repris la gérance. Pour le reste, la deuxième partie de la réflexion portait sur les grandes entités (Grand Théâtre et OSR). Cela prend du temps car ces entités sont relativement complexes. Une fondation gère le Grand-Théâtre et une partie du personnel est municipalisé (VdG).

Mme EMERY-TORRACINTA relève que ce n'est pas si simple. Le vrai problème avec le Grand Théâtre est le statut du personnel. Le personnel craint qu'il soit profité du transfert au canton pour baisser leurs conditions de travail.

Les discussions sont aussi entamées pour la BGE. La Ville de Genève a demandé un rapport à la Cour des comptes sur la BGE concernant sa gestion interne et son fonctionnement.

Un commissaire veut savoir quel est l'objet de cette demande ??

Mme EMERY-TORRACINTA répond qu'il faut demander à la Ville de Genève car le Conseil d'Etat a appris ce fait par la presse. Elle a compris que cette dernière souhaitant avoir un regard sur la gestion du personnel et le fonctionnement interne de la BGE.

La politique du livre a par contre été reprise au niveau cantonal !

MAISON ROUSSEAU ET DE LA LITTÉRATURE

Le projet de la Maison Rousseau et de la Littérature s'inscrit dans cette politique du livre.

Un commissaire indique ne pas avoir compris cette subvention d'investissement et l'autre commissaire ne comprend pas pour quelle raison un transfert d'un bâtiment ne se fait pas à la valeur réelle !!

Mme EMERY-TORRACINTA répond qu'elle ne s'est pas occupée de la partie investissement, qui n'est pas du ressort du son département. Politiquement, rénover ce bâtiment n'est pas la priorité de l'Etat. L'idée est de pouvoir l'utiliser pour des motifs culturels et encourager l'association, qui s'occupera du fonctionnement, à trouver des fonds pour le rénover. Mme EMERY-TORRACINTA s'est engagée à ce que le budget des subventions de la culture n'augmente pas. Il faudra faire des choix politiques. Le domaine de la politique du livre est intéressant car il est très en lien avec l'école.

Un commissaire renchérit que cela peut se faire sans montage financier de l'Etat !

Mme EMERY-TORRACINTA répond que le DIP est impliqué dans la partie fonctionnement. Si le bâtiment n'est pas rénové, rien ne se fera.

M. MAFFIA explique que le problème de l'Etat de Genève est que le niveau de l'investissement est très élevé. Soit l'Etat devait déposer un PL d'investissement et financer lui-même l'intégralité du montant pour 4 à 5 millions de francs, soit des privés étaient prêts à soutenir le projet de la fondation Rousseau, pour autant qu'elle devienne formellement propriétaire du bâtiment. Les représentants de la fondation ont fait de la recherche de fonds et ont récolté presque 5 millions de francs. Ils peuvent donc faire une grosse partie de la transformation et de la rénovation (jusqu'au 3^e étage, mais il manque un complément pour le sous-sol). L'objectif de ce projet, préparé par le département des finances, est que l'Etat garde le terrain en le mettant en droit de superficie. Le bâtiment devient formellement propriété de la fondation, mais, comme le droit de superficie a une durée de 50 ans, *in fine*, le bâtiment revient à l'Etat. L'équivalent financier de la mise à disposition du bâtiment est basé sur la valeur et doit être représenté par une subvention d'investissements. C'est une pure opération comptable, il n'y a pas de sortie de liquidité.

La valeur de CHF 1'500'000.– correspond à la valeur comptable du bâtiment dans les comptes.

Une expertise d'un cabinet indépendant est en cours à la demande de la commission des finances.

Mme EMERY-TORRACINTA dit que, dans l'absolu, si le Parlement veut que l'Etat garde ce bâtiment, cela est possible. Le dilemme est de savoir quelle est la priorité en termes de bâtiments.

Un commissaire dit que, si, parce que l'Etat n'a pas les moyens de rénover les bâtiments dont il est propriétaire, il est obligé de les céder à des institutions subventionnés « gratuitement » pour lui, il y a un problème. On ne se pose pas la question de la valorisation du bâtiment. Par le fait que les surfaces du bâtiment vont augmenter suite à leur rénovation, les subventions augmenteront peut-être aussi. Le coût de la rénovation est reporté sur l'entité subventionnée, qui va ensuite demander à l'Etat une augmentation de cette subvention.

Mme EMERY-TORRACINTA demande alors ce qu'il veut faire concrètement.

Selon les commissaires, il faut valoriser le bâtiment. Des locaux pourraient peut-être être loués. La société de lecture, qui n'a pas de subvention, a également été auditionnée par la commission des finances. Par ailleurs, le problème est la valeur à laquelle le bâtiment est transféré, ainsi que les rénovations. Selon les experts en immobilier, les coûts sont exorbitants.

Mme EMERY-TORRACINTA répond que rénover ce bâtiment coûte effectivement très cher.

Toujours selon les commissaires, il y a également un autre problème avec la valorisation de cet actif. L'Etat devra ensuite payer une valeur résiduelle pour récupérer le bâtiment.

M. MAFFIA répond que tel n'est pas le cas. Le bâtiment est rétrocédé gratuitement à l'Etat, d'où l'avantage de cette opération. Le patrimoine administratif immobilier, dont fait partie ce bâtiment, doit être différencié du patrimoine financier. Le premier a pour objectif d'être utilisé aux fins de la politique publique et le second d'être rentable. Comment allier à la fois l'objectif de rester dans le giron étatique et celui de faire fructifier en coûtant le moins possible à l'Etat ? La manière la plus élégante et qui coûte le moins cher est celle proposée. Si d'aventure la fondation devait faire faillite, ce bâtiment reviendrait à l'Etat, mais rénové et entretenu pour 0 franc de l'Etat. Il y a un vrai dynamisme de partenariat public-privé.

Mme EMERY-TORRACINTA explique que, si elle avait demandé d'augmenter les budgets de la culture pour la Maison Rousseau, les députés auraient refusé. Ainsi, elle a fait des choix à travers la politique publique. Elle a pris l'engagement que ce qu'elle fera ne coûtera pas plus cher en termes de fonctionnement. Elle ne pouvait pas faire mieux.

M. MAFFIA explique que l'autre alternative est que le Conseil d'Etat dépose un PL d'investissements.

Un commissaire demande s'il est possible de rentabiliser ce bâtiment comme le patrimoine financier.

Mme EMERY-TORRACINTA demande comment rentabiliser la Maison Rousseau si elle est utilisée par une structure dont le but n'est pas lucratif.

Le commissaire répond que des logements sont prévus dans les comptes.

Mme EMERY-TORRACINTA explique que ce sont des résidences pour écrivains qui viennent à Genève pour une période limitée, comme cela se fait partout. Le but n'est pas de faire des logements pour les rentabiliser.

Les commissaires indiquent ne pas être sûrs que le projet de la Maison Rousseau sera accepté.

Mme EMERY-TORRACINTA ajoute que c'est l'ancien Conseil d'Etat qui a décidé d'aller dans ce sens-là.

Un commissaire explique que, s'il s'agit de faire la même chose que ce qui est proposé, mais que c'est à l'Etat de payer, alors le projet ne passera pas. C'est un vrai choix politique de se demander si on veut tout ce bâtiment, comme il est prévu, avec cette rénovation ou sans.

Mme EMERY-TORRACINTA ajoute que, lorsque la répartition des tâches cantons-communes a été faite, la volonté d'une bonne partie du Parlement était de ne pas être deux à subventionner les mêmes entités. Le domaine dont l'on parle maintenant est l'un des seuls dont les tâches ont été réparties. Les milieux culturels sont tout de même inquiets et préféreraient avoir deux subventionneurs. La Maison Rousseau intéresse pour la politique du livre. Le premier signe que la commission des finances lui donne est négatif. Il fallait qu'elle dise à l'époque qu'elle ne voulait pas que l'Etat s'occupe de la culture.

Mme EMERY-TORRACINTA explique qu'il ne faut pas diminuer les subventions dans le domaine du livre, qu'elle souhaite développer. Le salon du livre par exemple a beaucoup évolué ces dernières années et est devenu beaucoup plus interactif. Il faut être logique : soit on va au bout et décide que le canton ne s'occupe plus de la culture.

En conclusion Mme EMERY-TORRACINTA compte sur la sagesse du parlement pour accepter ce projet !

OSR

Un commissaire demande si l'OSR n'existait pas aujourd'hui, si l'Etat déciderait de créer un orchestre similaire pour 10 millions de francs par année.

M. MAFFIA remarque qu'il faut 19 millions de francs pour le faire tourner.

Mme EMERY-TORRACINTA répond que cela veut dire qu'il estime que la culture est une question de moyens.

Le commissaire répond que non, c'est une question de priorité. Il se pose simplement la question. Beaucoup de députés tiennent à l'OSR. Quand on regarde le coût de la place payée à l'OSR, le niveau de subventionnement est fou.

M. MAFFIA répond qu'il en est de même dans toutes les collectivités publiques.

Le commissaire explique qu'un privé se pose toujours la question de savoir, dans l'hypothèse où l'entité n'existait pas, si elle serait créée. Il a le sentiment qu'il faudrait parfois faire des choix. C'est purement politique.

M. MAFFIA explique que, dans la somme de 65 millions de francs, il faut retrancher l'enseignement des écoles de musique (-35 millions de francs). Il reste donc 30 millions de francs et cette somme diminuera à termes avec le transfert aux communes. Par rapport à la somme de 8 milliards de francs, cela fait du 0,3-0,4%. Il faut relativiser les choses. La priorité du canton reste la formation professionnelle et l'aide aux handicapés.

En ce qui concerne l'OSR, Mme EMERY-TORRACINTA répond qu'il est lié au Grand Théâtre et qu'il faut plus de synergie entre les deux. Concernant le transfert, elle ne sait pas. En termes de gouvernance, ils vont placer une personne du Grand-Théâtre dans la fondation de l'OSR et inversement. Ils aimeraient aussi que l'OSR travaille plus souvent pour le Grand Théâtre, d'autant que le chef actuel a la capacité de faire les deux.

SPORT

Les commissaires relèvent qu'il est compliqué d'obtenir un franc pour le sport, contrairement à pour la culture.

Mme EMERY-TORRACINTA rétorque que, s'ils ont voté sans problème pour le stade de Genève, heureusement qu'ils ne se sont pas posé la question du nombre de personnes qui viennent voir les matchs.

Les commissaires répondent que, derrière, il y a des écoles de football et de sport qui ne sont pas subventionnées.

M. EMERY-TORRACINTA répond que les clubs sportifs sont subventionnés. Il y a aussi l'argent de la loterie romande et de jeunesse et sport.

Un commissaire répond que la loterie romande a un rapport de 1 à 4 ou 1 à 5 pour le sport. Il a de la peine à voir le résultat final concernant le sport ou la culture.

M. TISSOT dit que le fond d'aide aux sports est alimenté par la loterie romande pour environ 5,6 millions de francs par an. Cette somme ne figure pas dans les comptes. Elle est répartie comme suit : 2,6 millions de francs pour le sport associatif, moins de 200'000 francs pour la promotion de la relève, 580'000 francs pour le sport élite, 43'000 francs pour autres projet et 1,5 millions de francs pour le soutien aux grandes manifestations sportives.

Mme EMERY-TORRACINTA remarque que le Conseil d'Etat n'est pas tout à fait maître de cette répartition en raison des règlements intercantonaux. Il existe un règlement et une commission qui propose la répartition du montant. *In fine*, c'est le Conseil d'Etat qui tranche.

M. MAFFIA rappelle qu'un PL fédéral sur les jeux d'argent et de loterie a été déposé. Il faudra revoir la convention intercantonale et toutes les lois cantonales d'application. Le Parlement genevois sera saisi à ce sujet.

Un commissaire demande quel est l'objectif de ce projet de loi.

M. MAFFIA répond qu'il répartit les règles entre les maisons et les jeux d'argent et confirme le monopole public des loteries. Il y a aussi la problématique de la défiscalisation des gains. Le Conseil national est plutôt pour une défiscalisation des gains. Il faut encore attendre la fin des travaux.

M. MARTIN ajoute qu'un autre montant (plusieurs millions) n'apparaît pas dans les comptes du DIP. Il s'agit des subventions versées par la Confédération aux clubs sportifs au titre du programme jeunesse et sport. En revanche, la gestion et la formation des moniteurs apparaissent dans les comptes du DIP. Il en est de même des revenus de la Confédération pour ces cours de formation et les revenus des participants. En net, cela revient dans les comptes du DIP entre 100'000 et 200'000 francs.

[Les annexes sont consultables sur la table des rapporteurs lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.]

Audition de la Fondation du Stade de Genève, représenté par M. Laurent Moutinot, président de la fondation

Avant de procéder à l'audition du département, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Un député PLR note que M. Moutinot s'engage bénévolement pour une activité représentant un bon 50% de travail. Les comptes qui ont été acceptés le 11 mai 2017 ne laissent apparaître ni dette (27 millions postposés) ni intérêts bancaires.

En revanche, un problème de TVA lié à la construction du stade oblige la fondation à rembourser 200 000 F chaque année. La subvention extraordinaire de 600 000 F versée en 2016 permet d'écarter des soucis financiers au sein de la fondation.

La situation financière pour les 5 prochaines années s'avère plutôt positive grâce une subvention de 1,09 million de francs (340 000 F pour le droit de superficie des CFF et 750 000 F pour l'exploitation du stade). Il est très positif pour le canton d'avoir pu trouver cette solution de subventionnement.

L'objectif est de parvenir à la fin du contrat de prestations et diminuer le montant de la subvention à l'avenir. Le même député (PLR) précise que le prochain contrat de prestations porte sur les années 2017 à 2020.

Concernant l'organisation des manifestations, le député PLR note que ce n'est pas un stade multi-activités. Il est trop grand ou trop petit.

Politique publique N (Culture, sports et loisirs) – Fondation du Stade de Genève

Rapport de MM. Jacques Béné et Françoise Sapin

Assistent : M. MOUTINOT Laurent, président de la Fondation du Stade

Procès-verbaliste : M. PANCHAUD Simon

Comptes 2016

M. MOUTINOT déclare que les comptes seront validés le 11 mai et qu'il les enverra juste après. Il enverra aussi le rapport d'activités 2016.

Au niveau des passifs, il n'y a aucune dette.

La redevance reçue de la Praille SA correspond à la capitalisation de la rente de superficie.

M. MOUTINOT explique que leurs créanciers ont eu la bonté de postposer leurs créances. Il indique qu'ils ne les paieront jamais. Il rappelle qu'ils n'ont pas de dettes, pas d'intérêts bancaires. Il signale qu'une facture les embête, à savoir la TVA parce qu'elle n'avait pas été payée à l'époque. Chaque année, ils doivent payer 200 000 CHF de TVA de retard liés à la construction.

M. MOUTINOT explique qu'en **2016, ils ont été sauvés par l'octroi de la subvention extraordinaire de 600 000 CHF**. Autrement, ils auraient été en extrême difficulté. Il signale que la situation paraît meilleure parce qu'une fondation leur a offert une pelouse à 4 millions de francs et ils n'ont payé qu'une partie des factures en 2016. Il précise qu'ils se trouvent avec pas mal de liquidités au bilan, mais qui ont été totalement engagées. Il ajoute que cette pelouse coûtera probablement plus cher que prévu, mais la fondation en question ajoutera sans doute la différence.

Situation financière de la fondation pour les 5 prochaines années

M. MOUTINOT pense qu'**entre la subvention qu'ils reçoivent actuellement de CHF 750'000.- et les travaux pris en charge par l'OBA, l'idée est d'arriver à la fin du contrat de prestations actuel (2017-2020) et de diminuer le montant de la subvention pour le prochain contrat**. Les recettes s'améliorent. Il explique qu'autour du stade, il y a des parkings sur leur terrain, mais qui sont squattés aujourd'hui, y compris par des camions de la Poste. La police n'y va pas parce qu'il faut un arrêté du Conseil d'Etat, car la route est publique. Il indique que depuis le premier jour, ils se battent pour obtenir l'arrêté afin de marquer les places et d'amender. Ce dossier est pris en charge par le service des travaux de la Ville de Lancy. Lorsque ce sera fait, ce sera une source non-négligeable de revenus. Les places seront numérotées et un mandat sera donné pour verbaliser, même s'il y aura des frictions au départ. Il mentionne qu'ils ont loué des parkings provisoires au centre commercial pour les nocturnes précédant Noël et ils ont encaissé 4000 CHF. Il explique

qu'ils ont eu une autorisation pour mettre des voitures entre le stade et la Route des Jeunes pour les nocturnes.

M. MOUTINOT relève que les rapports avec le Servette FC sont meilleurs. Ils sont en train de se mettre d'accord sur à peu près tout maintenant que Didier FISCHER est président du Servette FC à la suite d'Hugh QUENNEC. Il indique qu'il a fait dévisser la plaque à son honneur qu'il avait posée sur le stade parce qu'il trouve qu'il ne faut pas se moquer du monde.

M. MOUTINOT évoque ensuite l'académie des jeunes qui se porte bien. Il précise qu'elle n'est pas au stade, mais à Balexert. Il explique que le Conseil d'Etat voudrait qu'il s'occupe du Grand-Saconnex, mais il n'est pas très sûr que ce soit une bonne idée. Le projet consiste à créer des terrains de sport au Grand-Saconnex qui soient en grande partie pour l'école de football du Servette et aussi pour quelques autres équipes. Mais il faut une structure pour gérer tout cela. Il remarque que quand il partira de la Fondation du Stade, il sera difficile de trouver quelqu'un qui fasse un mi-temps gratuitement. Il faudra dès lors modifier les statuts de la Fondation. Il ajoute qu'il n'est pas sûr de la cohérence et, surtout, il ne voit pas l'intérêt par rapport à la gestion directe d'un terrain de sport comme le fait la Ville de Genève ou d'autres communes. Il explique qu'il voit l'intérêt d'une fondation pour un stade où se déroulent des activités lucratives, mais il est moins convaincu pour gérer des terrains d'entraînement. Il signale qu'il ne restera pas éternellement à la Fondation.

Problématique de la pelouse

M. MOUTINOT explique qu'ils sont en difficulté pour le chauffage de la pelouse. Il mentionne qu'il faut une autorisation pour un chauffage extérieur. Ils savent qu'ils ne peuvent pas avoir une autorisation avec une énergie non-renouvelable, alors ils ont proposé une centrale à pellets. Il indique qu'ils ont essayé un refus de l'Office cantonal de l'énergie parce que cela dégage des particules fines. L'OCEN veut qu'ils se branchent sur les nouvelles installations prévues dans le PAV, soit pour 2022 au plus tard, mais ils sont d'accord avec une solution provisoire. Il remarque que cette solution provisoire utilise du mazout, ce qui coûte de l'argent (1000 litres de mazout par jour pour Suisse-Lettonie). Il ajoute qu'ils ne savent pas comment résoudre le problème pour l'hiver prochain. Ils sont en train de discuter pour essayer d'accélérer les choses du côté de l'OCEN. Il mentionne qu'ils auraient des possibilités de pompes à chaleur. Il précise qu'ils sont aussi en tractation avec les SIG à Lancy pour voir sur l'infrastructure du stade avec des panneaux photovoltaïques. A l'heure actuelle, ils ont donc une autorisation provisoire de l'OCEN jusqu'à ce que ce soit définitif, à savoir une pompe à chaleur ou un embranchement sur le système PAV. Il indique qu'ils se sont réunis avec l'OCEN et les SIG pour avancer dans cette affaire qui ne va pas très vite.

M. MOUTINOT précise qu'ils chauffent en permanence. Il explique que le gazon est une plante qui résiste à tout, à condition qu'il fasse au minimum 6 ou 7 degrés à la surface. Comme le chauffage est en-dessous, il faut chauffer davantage. S'ils ne le font pas, le gazon ne repousse pas après une période de gel. Il faut ressemer au début du printemps, ce qui engendre de nouveaux frais élevés, alors que le championnat se poursuit. Il évoque tous les matchs du Servette FC, du Servette Rugby Club. Il rappelle qu'ils sont obligés de chauffer en hiver, faute de quoi il n'y a plus un brin d'herbe au printemps.

Organisation de manifestations

Seule une dizaine d'artistes peuvent venir, ceux qui ont des publics entre 25'000 et 40'000 personnes.

M. MOUTINOT explique qu'avec l'activité du foot et du rugby, **le seul moment disponible pour d'autres manifestations est la pause d'été**. Pendant la pause hivernale, personne ne veut aller au stade par une température de moins 15 degrés. Il signale qu'il n'y aura rien cette année parce qu'ils profitent de la pause estivale pour changer l'éclairage qui donne des signes de faiblesse inquiétants. Il précise que cela nécessite un mois de travaux. Ils espèrent avoir un autre événement l'année prochaine. Il explique qu'ils se concentrent plus sur des choses plus simples avec des usages partiels du stade. Ils ont loué, notamment, une partie des coursives pour un concours de salsa. Il indique qu'ils essaient d'être créatifs.

M. MOUTINOT rappelle que **le stade est homologué par l'UEFA**.

M. MOUTINOT explique que le Servette, qui gérait le stade, ne s'intéressait absolument pas à ces possibilités de location. Il mentionne qu'il est allé expliquer que le stade existait, qu'ils étaient à disposition. Il observe que pour certaines nationalités fortement représentées à Genève, c'est une opportunité de venir. Il indique qu'il doit voir l'UEFA, mais il n'a pas fait jusqu'à maintenant parce qu'il voulait attendre que les remous liés à M. PLATINI se calment. Il veut préciser à l'UEFA qu'il faut que le Stade de Genève soit le stade de secours s'il y a une guerre civile ou pour les matchs qui sont interdits dans un pays parce qu'il y a eu tel ou tel problème. Il remarque qu'ils ne vont pas lui donner tous ces matchs, mais il en veut un certain nombre. Il signale que ces matchs ne posent pas de problème de calendrier parce qu'ils tombent toujours sur des dates réservées.

Sur l'état du stade

Un commissaire rappelle que **c'est un stade qui a été fait pour du foot et qu'il n'est pas multi-activités**.

M. MOUTINOT acquiesce. Il observe que cela ne pose pas de problème pour le rugby. Il observe qu'il est parfaitement possible de faire de grands événements, mais avec deux obstacles, premièrement les dates ensuite le poids admissible au mètre carré. On peut organiser des spectacles, des concerts, mais cela reste un stade et certaines activités restent difficiles, notamment en termes de montage et de démontage

Il n'y a pas de problème d'accès. Ils peuvent très bien faire passer des camions de 40 tonnes. Il explique qu'il y a deux accès, l'un du côté du centre commercial, l'autre implique un démontage d'une partie des gradins pour 6000 CHF de montage et 6000 CHF de démontage.

M. MOUTINOT précise que c'est un stade basique qui est l'un des moins chers d'Europe et qu'il ne reste rien à terminer. Il explique que sur certaines coursives ouvertes, ils pourraient les fermer, les isoler, les chauffer, mais ce serait un autre stade. Il indique que le stade a été conçu avec une partie chauffée, soit la tribune principale mais pas les autres. Si on veut chauffer toutes les coursives, ce serait un coût de 15 ou 20 millions. Il signale que le premier projet de M. DE GIULI prévoyait un stade fermé avec des coursives fermées, mais il n'a pas été accepté et un concours a été organisé. Le projet retenu proposait un stade pas trop cher parce qu'il était assez basique. M. DE GIULI a toujours dit que le stade

n'était pas fini parce qu'il voulait qu'il fût comme il le voyait. Il observe que c'est similaire de dire qu'une 2 CV est une Rolls-Royce non-finie.

Sur l'histoire des sièges, ce n'étaient pas les plus chers. Il signale qu'ils ont déteints. Il faudra les refaire. A 200 CHF le siège pour 30 000 sièges, cela fait quelques millions. Pour l'instant, on peut s'asseoir dessus. Si tous les sièges sont occupés, cela ne se voit pas.

Il mentionne qu'ils ont quelques difficultés pour mettre le stade à niveau. Pour le match Suisse-Lettonie et la finale de la Coupe suisse, ils ont dû rattraper des choses qui n'avaient jamais été faites, des équipements hors d'usage. S'il devait faire un bilan de Suisse-Lettonie, il aurait beaucoup de peine à dire s'ils ont perdu de l'argent. Il signale qu'ils ont refait des barrières qui étaient cassés. Cela sera utile ultérieurement. Il observe que concernant une partie des dépenses faites à cette occasion-là, ils n'ont pas eu besoin de les faire pour la finale de la Coupe suisse. Il remarque que s'il y a une bousculade un jour, les barrières doivent être en parfait état.

Conclusion

Les commissaires saluent le travail de M. MOUTINOT et de son comité au sein de cette fondation.

Un commissaire signale que M. QUENNEC avait raison sur un seul point. Il n'a certes pas géré les choses comme il aurait dû, mais il avait raison quand il disait qu'on ne pouvait pas demander à un club d'entretenir le stade. Il observe que les choses sont beaucoup plus claires maintenant.

M. MOUTINOT répond qu'il suit les recommandations de la Commission de contrôle de gestion du rapport SLATKINE/KANAAN de 2004.

Examen de la politique publique « O Autorité et gouvernance »
(Commissaires rapporteurs : MM. Alberto Velasco et Patrick Lussi)

Audition du Grand Conseil représenté par M. Laurent Koelliker et M^{me} Irène Renfer

Avant de procéder à l'audition, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions suivantes.

Le commissaire signale qu'il n'y quasiment pas de différence par rapport à 2015. Le Secrétariat du Grand Conseil suit scrupuleusement son budget. Toutefois, pour la première fois depuis 15 ans, il a dû demander un crédit supplémentaire pour couvrir un dépassement du poste des jetons de présence de 250 000 F. Il y a également eu 100 000 F que budgété pour les frais d'impression, ce qui correspond à la fin du rattrapage de l'impression des volumes annexes du mémorial.

Le Sautier constate une légère augmentation du nombre d'heures de commissions.

La somme attribuée pour les repas est de 25 F sans changement.

M. Koelliker indique que la ligne budgétaire « manifestations et réceptions protocolaires » de 150 000 F (environ 300 à 400 F par personne) couvre diverses manifestations, dont la sortie du Grand Conseil, la rencontre avec les internationaux ainsi que les frais qu'il y aura l'année prochaine pour la prestation de serment du Conseil d'Etat à la cathédrale. Globalement, le budget de ces dernières années ne varie pas énormément.

Les commissaires profitent de cette audition pour échanger sur le niveau et la répartition des indemnités et sur l'efficacité des commissions.

Politique publique O (Autorité et gouvernance) – Grand Conseil

Rapport de M. Alberto Velasco et M. Patrick Lussi

Assistent : Pour le Secrétariat général du Grand Conseil
M. Laurent Koelliker, Sautier du Grand Conseil
M^{me} Irène Renfer, Secrétaire adjointe

Procès-verbaliste : M. PASCHE Sébastien

En préambule M le Sautier indique qu'ils n'ont pas vraiment grand-chose dire mais il souligne qu'ils répondront très volontiers aux questions des commissaires. Il relève qu'il n'y a qu'un seul évènement majeur survenu l'année dernière : c'est la première fois, depuis plus de 15 ans, qu'ils ont dû demander un dépassement de crédit à la COFIN, en l'occurrence pour couvrir un dépassement sur le poste des jetons de présence, à hauteur de 250'000.-. Il précise qu'en raison des postes vacants au SGGC et d'une certaine méthode de calcul sur les cotisations sociales, le dépassement ne s'élevait plus qu'à 140'000.- et a donc été accepté par la COFIN. Il précise que le reste des comptes est en ligne avec le budget, sans dépassements importants. Néanmoins il explique qu'il y a environ 100'000.- de plus que le budget au niveau des frais d'impression qui correspond à la fin du rattrapage de l'impression des volumes Annexes du Mémorial. Il explique qu'une partie du mémorial coûtait très cher car ils réimprimaient auparavant tous les tirés-à-part pour les faire figurer dans ces volumes Annexes. Il souligne que désormais, ils reprennent les tirés-à-part déjà imprimés et ils les relie, ce qui permet une grande économie, qui devrait se traduire par 100'000.- en moins l'année prochaine dans les dépenses.

Un commissaire observe qu'il y a - 1,5 poste dans les postes occupés. A la suite de quoi M. le Sautier souligne qu'il y avait auparavant un peu plus de 1,5 poste vacant et explique qu'ils ont toujours conservé une petite marge qui a servi par exemple à rapatrier un informaticien qui était à la DGSJ mais qui est désormais affecté au SGGC. Il précise en outre qu'il reste une petite marge pour le mémorial, mais que ce dernier est pratiquement à jour, raison pour laquelle ils ne font pas usage de ce poste. Il relève en outre que la plupart des commissions fonctionnent bien avec l'appui d'un secrétaire scientifique, les autres, avec l'appui des départements et qu'ils n'ont donc pas encore identifié une commission qui aurait un besoin d'un nouveau commissaire scientifique. Il souligne en outre qu'avec la promotion de M^{me} RENFER, devenue son adjointe, ils ont engagé une nouvelle secrétaire de commission, M^{me} Tina RODRIGUEZ, qui a pris par le passé des procès-verbaux, notamment en contrôle de gestion. Il précise qu'elle va être affectée aux commissions dont se chargeait M^{me} RENFER. Il explique qu'ils décalent dans le temps l'engagement de nouveaux secrétaires scientifiques pour pouvoir bien les former. Par ailleurs, il relève que l'on était même à 2,5 postes vacants l'année précédente.

Le commissaire se demande à quoi fait référence la taxe mentionnée à la rubrique 42. Sur quoi, M. le sautier explique que le terme « taxes » est un peu impropre car cela concerne la vente des tirés-à-part, à hauteur de 7'500.-, mais aussi d'autres revenus, notamment le cas d'une collaboratrice qui est une absente longue durée pour maladie ; il explique qu'ils reçoivent de l'assurance maladie et l'assurance perte de gain une compensation sur le

salaires à hauteur de 10'000.- et en outre encore 4'500.- sur le remboursement des indemnités de la loi accidents car un collaborateur était en arrêt accident. Il ajoute que parmi les autres revenus ils reçoivent comme revenus divers une participation des autres cantons car ils assurent le secrétariat du Bureau interparlementaire de coordination.

Le commissaire relève ensuite que l'exposé des motifs des comptes de fonctionnement stipule : « *En 2016, le Bureau du Grand Conseil a demandé une autorisation en dépassement de crédit à la Commission des finances sur les indemnités des députés. D'un montant de 250'000 CHF, ce dépassement a été compensé pour moitié par le non-dépensé des postes vacants du Secrétariat général.* » Il désire des précisions à ce sujet.

M. le Sautier lui répond que, le dépassement est considéré au niveau des comptes globaux du Grand Conseil, l'on met alors dans un pot commun les dépenses des indemnités des députés, les salaires des collaborateurs et les salaires des procès-verbalistes et il n'y a dépassement que lorsque le montant total prévu au budget est dépassé.

Ensuite le commissaire se demande donc si, pour payer les députés, il faudrait diminuer le nombre de personnes travaillant au SGGC ?

M. le sautier lui répond que cela offre plutôt une petite marge, qui a été utilisée les 2 dernières années car le montant des jetons dépassait le budget des jetons. Il relève que cela a évité de demander un dépassement de crédit. Il souligne que, malgré cette marge, cette année, l'on est allé au-delà d'où la demande de dépassement.

A la suite quoi un commissaire comprend que le budget sera donc augmenté pour 2018 et M. le Sautier lui répond qu'il est maintenu car l'on peut raisonnablement espérer que la commission d'enquête parlementaire aura terminé ses travaux. Il relève en outre que, si l'on n'avait pas la CEP, l'on resterait dans les limites du budget.

CEP

Au sujet du niveau des dépenses de la CEP, M. le sautier indique que l'on en est à environ 1 million comme en 2016, car la commission pour le moment est en attente du rapport et ne siège donc plus.

En réponse à l'interrogation d'un commissaire qui considère que cette remarque peut être comprise comme un signal d'alarme par rapport à l'augmentation des heures de commission, M. le Sautier indique qu'il s'agit d'un constat plutôt que d'un signal d'alarme en soulignant que certaines commissions, notamment la CCG, siégeaient auparavant 2h, puis maintenant régulièrement 3h, voire même 4h. Il ajoute qu'il y a des commissions qui siégeaient parfois très peu, voire pas du tout pendant plusieurs mois, ce qui permettait auparavant une compensation, mais ce n'est plus le cas. Il relève en outre qu'il y a la commission des travaux, avec sa compétence en matière d'investissement, qui doit désormais siéger plus. Il observe ensuite qu'il y a aussi de plus en plus d'auditions, mais il explique que le SGGC n'est toutefois pas là pour dire aux députés qu'il ne faut pas faire autant d'auditions en prenant comme motif des arguments financiers. Il précise qu'il s'agit donc d'une remarque et non d'un signal d'alarme, mais que le Grand Conseil devra, le cas échéant, se déterminer sur l'opportunité d'augmenter son budget.

Un commissaire en conclut que le dépassement ne provient pas d'un gaspillage du SGGC mais de l'augmentation des heures de présence des députés.

Réseau d'imprimantes

L'autre commissaire relève que, par rapport aux chiffres, ce n'est en effet pas un excès des charges du Grand Conseil. Il souligne par ailleurs que M. REYNARD travaille très bien au niveau de l'informatique, mais il ajoute que l'on lui change les connexions du système et qu'il doit donc venir chaque semaine vérifier ces connexions, notamment pour les imprimantes. Il souligne que le fait d'avoir une imprimante pour la COFIN est quelque chose de très important, mais il précise qu'elle ne fonctionne pas car elle n'est souvent pas connectée. Il pense qu'il ne sert à rien d'avoir des instruments de qualité si l'on ne peut pas les utiliser.

M. le sautier indique que cette plainte a été transmise également par M. REYNARD. Il précise qu'actuellement, le réseau est à la fois sous la maîtrise de la DGSI et de la Ville de Genève. Il indique qu'ils vont donc relayer cette plainte à la DGSI car tout le monde travaille pour consulter des documents et utiliser les imprimantes. Il souligne que la logique voulant que le Grand Conseil ait son propre réseau est fondée, même si cela demande une maintenance en plus à assurer. Il rappelle en outre que cela est prévu dans le cadre des travaux qui vont débiter d'ici une année afin qu'après ces travaux le réseau soit propre au Grand Conseil et qu'il soit stable.

Utilisation de la Salle du GC

Un commissaire se demande si, par la suite, la Ville de Genève va revenir siéger ici car il estime pour sa part qu'il y a une confusion des genres dans l'usage de l'Hôtel de Ville, à la fois par le Grand Conseil et par le Conseil municipal de la Ville. Il observe en outre que la Ville possède le Palais Eynard qui pourrait très bien accueillir les conseillers municipaux. Car le commissaire considère que, pour des questions d'égalité de traitement, les communes de Meyrin ou de Vernier pourraient aussi siéger à l'Hôtel de Ville.

Le Sautier lui répond que c'est une question qui doit être posée, mais qu'il sera d'abord question de trouver la salle de remplacement durant les travaux. Il ajoute que la question dépendra *in fine* plutôt du Grand Conseil que de l'administration en tant que telle. Il observe qu'il y a quand même une question d'image et de valeur politique importante.

Néanmoins M. le Sautier tient à souligner qu'il y a quand même la question de la territorialité. Il souligne que c'est une question qui revient régulièrement avec au fond plusieurs alternatives. Il rappelle que pour le moment le prêt de la salle est gratuit, mais que cela pourrait se faire moyennant une location ; il relève que l'on doit en outre se demander si la question de l'image est prépondérante.

En réponse au commissaire qui estime que cela pose aussi des questions d'infrastructures et de logistique, M le sautier imagine qu'immanquablement, le sujet viendra sur la table. Il ajoute que l'on essaye toujours de mettre dans la balance la question des frais car, lorsque l'on est plus nombreux, l'on peut parfois avoir des conditions plus avantageuses. Concernant le symbole, il souligne qu'il convient de savoir si l'on considère qu'il s'agit de la salle du Parlement en tant que telle ou alors si l'on laisse la Ville la partager et contribuer pour l'utiliser ou encore si l'on reconduit la situation actuelle avec la gratuité de la salle.

Adresses mails et convocation

Un commissaire souligne ensuite que les adresses e-mail des députés sont très accessibles et donc que les députés reçoivent beaucoup de courriels ; il estime que cela complique par exemple la recherche des convocations. Il relève que la Ville de Genève a un système qu'il juge parfait, c'est-à-dire un système prévoyant une page où les députés vont directement chercher les convocations.

M. le Sautier précise que le projet est à terme qu'ACCORD devienne véritablement l'outil de référence des députés. Il souligne qu'ils aimeraient profiter de l'occasion du changement de

législature pour développer la plateforme, au-delà d'une simple base documentaire, et motiver l'ensemble des députés à l'utilisation de cette base. Il ajoute que le calendrier prévoit que la bascule se fasse à la fin de cette législature. Ensuite, il explique qu'il y aura un système de workflow qui enverra aux députés un courrier indiquant qu'il y a des informations à consulter ou télécharger dans ACCORD. Il précise en outre que cela a en plus l'avantage fondamental de se faire dans une base de données sécurisée. Il relève enfin que, dans le cadre de l'effort effectué pour éviter les fuites, il s'agit d'une alternative intéressante.

Au sujet de filigrane qui figure sur les pv, lorsqu'un député demande un procès-verbal, M. le Sautier considère au fond qu'il s'agit de l'équivalent de l'e-banking. Il rappelle que certains disaient que ce système serait trop compliqué à utiliser, mais il considère qu'un travail de sensibilisation doit encore être fait afin que chacun ait le même réflexe que lorsque l'on réalise un simple paiement en ligne. Il confirme que la sécurité est garantie, même lorsque l'on se connecte sur ACCORD depuis l'étranger.

Coûts des repas

Au sujet des coûts des repas M. le sautier précise que les dépenses ont été un peu moindres en 2016 car la rencontre avec la communauté internationale n'a pas eu lieu. Il précise qu'il s'agit de 25.- par commissaire et d'un repas ajouté pour le procès-verbaliste ou le secrétaire scientifique. Il souligne qu'ils essayent de standardiser, tout en diversifiant les traiteurs pour qu'il y ait un peu plus de variété, mais qu'il reste difficile de satisfaire tout le monde.

Mandataires

Au sujet de la question des mandataires M. le sautier explique que cela concerne d'une part les avis de droit ou les réponses aux recours, lorsqu'il s'agit d'un projet émanant du Grand Conseil et que le département ne prend pas en charge la défense de la loi. Il précise en outre que l'on a eu pas mal de recours l'année précédente, mais aussi un avis d'experts pour la CEP. Il observe que l'expertise s'est terminée l'année dernière, ce qui explique pourquoi le montant est encore assez élevé en 2016.

Service de tiers (3130).

Concernant les prestations de service de tiers (3130), M. le Sautier indique que ce montant se décompose en 2. Il précise qu'il s'agit, pour 1,4 millions, de la dotation annuelle aux partis (100'000.- par parti et 7'000.- par siège). Il relève en outre que les députés indépendants ne touchent pas cette somme. Par ailleurs, il indique que 420'000.- représentent la dotation forfaitaire annuelle pour les assistants politiques, à hauteur de 60'000.- par groupe.

Travailleurs temporaires (3030)

Concernant travailleurs temporaires (3030) et la somme de -20'000.-, le Sautier souligne que cette ligne n'a pas été utilisée pendant plusieurs années ; il souligne qu'elle existe au cas où il y aurait une collaboratrice en congé maternité ou un collaborateur en congé maladie et qu'ils ressentiraient vraiment le besoin d'avoir une force supplémentaire, traduite par l'engagement d'une personne auprès d'une agence temporaire. Il souligne que cela n'a pas été nécessaire grâce au fait que les collaborateurs sont toujours très disponibles pour effectuer des remplacements lorsque quelqu'un est absent. Il pense néanmoins que l'on ne peut pas dire que l'on n'aura jamais besoin de cette ligne.

Frais de déplacement et autres frais

En réponse à un commissaire s'étonne du fait que les frais de déplacement et autres frais (31.70) s'élèvent à 397'000.-, M. le sautier indique que l'on trouve ici le total des frais de repas, des frais de parking et des frais TPG. Il indique en outre que le Grand Conseil n'a fait

qu'une sortie à Fribourg en deuxième classe CFF et donc que cela n'a pas généré de grandes dépenses, ce qui explique la différence de -82'000.- par rapport à l'année précédente.

Bureau interparlementaire

Un commissaire revient sur le Bureau interparlementaire de coordination et se demande si la charge de personnel de 50'000.- subsiste toujours.

M. le sautier répond par l'affirmative et indique que, jusqu'à l'année dernière, c'était M^{me} RENFER qui se chargeait de cela et que c'est actuellement M. HUBER qui a repris cette fonction depuis le mois de janvier. Il souligne que 30% du poste est dévolu au BIC et que le reste du salaire est imputé au SGGC. Il ajoute que les autres cantons romands participent aux trois quarts à ce salaire pour le compte du BIC.

Crédit de renouvellement du budget d'investissement.

A ce sujet, M. le Sautier indique qu'ils avaient prévu environ 600'000.- pour l'année passée, dans l'hypothèse où les travaux dans la salle ne se faisaient pas et où il aurait fallu remplacer entièrement le système de vote électronique. Il relève que le fait de ne pas devoir remplacer le système électronique de vote explique le montant important qui n'a pas été dépensé. Il précise en outre que ce système sera renouvelé lorsque la salle sera rénovée, de même que le système audio, ainsi que le système WI-FI qui devra fonctionner dans toute l'enceinte du bâtiment. Il souligne par ailleurs que l'on était dans le cadre d'un crédit de renouvellement et que l'on est passé à un crédit d'investissement, donc sous une autre enveloppe budgétaire, et qu'il y aura au final, dans le crédit de renouvellement, un non-dépensé en 2020 d'au moins 600'000.-.

Choix du Matériel informatique

Un commissaire indique qu'à l'orée de la nouvelle législature, le SGGC faisait généralement un appel d'offre pour le matériel informatique des députés ; il désire savoir ce qu'il en est à ce niveau.

M. le sautier indique qu'ils ont envoyé un sondage à tous les députés sur leur utilisation du matériel informatique, pour tenir compte des résultats pour la configuration du futur matériel. Il précise qu'ils se sont rendus compte qu'en passant par la centrale commune d'achat, qui a elle-même fait un appel d'offre général, cela permettait d'avoir du matériel performant qui tient sur la distance à un prix intéressant ; il précise que cela fait déjà deux fois qu'ils passent par la CCA.

M. le sautier indique qu'ils travaillent aussi sur une possibilité d'avoir un stockage dans un cloud, dans un endroit sécurisé et en Suisse, ce qui permettrait, en cas de vol ou de perte, de rétablir pratiquement tout l'environnement sur une nouvelle machine.

Audition du département présidentiel représenté par M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, et M^{me} Malika Bussien, cheffe du service des finances/PRE

Avant de procéder à l'audition du département présidentiel, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Le rapporteur note que le détail des comptes figure dans l'exposé des motifs du tome 2 qui justifie les écarts.

M. Longchamp précise que la politique publique « O » recouvre certain nombre d'éléments qui lui sont rattachés, y compris ceux du fonctionnement général du Conseil d'Etat dont les priorités sont avant tout la réforme de la fiscalité des entreprises, la Genève internationale et la CPEG depuis quelques mois.

Il note que l'avenir de la Genève internationale est en marche, les crédits ayant été votés par le Grand Conseil. Une série de chantiers vont commencer cette année et qui concernent les organisations principales (Palais de Nations, OMS, BIT, OIT, CICR, UIT,...). L'absorption par fusion de la FCIG par la FIPOI est faite.

Un avant-projet de loi sur la CPEG été mis en consultation jusqu'au 1^{er} juillet 2017 après 2,5 ans de discussions avec les associations représentatives du personnel. Pour différentes raisons, ces dernières ont demandé de reprendre l'affaire à peu près à zéro. Le Conseil d'Etat a indiqué qu'il voulait maintenant aller de l'avant.

Les comptes 2016 pour la politique publique « O » ne montrent aucun dépassement significatif non explicable. C'était une année calme sur le front des droits politiques. 2018 s'annonce plus chargée avec les élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Il y aura en réalité 4 élections avec les éventuels deux tours pour la Cour des comptes. Par ailleurs, il y aura 4 votations populaires. Il faut rappeler que le Grand Conseil a voté un certain nombre de réformes concernant le dépouillement qui seront appliquées pour la première fois. Cela permettra de réduire le coût des opérations, (-500 000 F), mais aussi d'obtenir les résultats très rapidement après la clôture du scrutin.

Après cette présentation les commissaires abordent plusieurs questions liées à la RPT, à l'imposition à la source et au lieu de domicile et à la domiciliation des hauts fonctionnaires.

M. Longchamp indique qu'il n'est pas possible d'interdire à quelqu'un d'habiter hors du canton sans une raison valable explicable qui soit supérieure à l'intérêt de défendre la liberté d'établissement et la liberté personnelle. Une autre jurisprudence indique toutefois que pour exercer des fonctions de quasi-autorité il faut entretenir des liens étroits avec le lieu de l'activité.

L'augmentation des charges du personnel du Conseil d'Etat par rapport aux comptes 2015 est principalement liée à la provision pour la caisse de pension des magistrats.

Politique publique O (Autorité et gouvernance) – Département présidentiel – FIPOI

Rapport de MM. Patrick Lussi et Alberto Velasco

Assistent : PRE/CHA
M. LONGCHAMP François, Président du Conseil d'Etat
M^{me} BUSSIEN Malika, Directrice financière

Procès-verbaliste : M. PANCHAUD Simon

Sujets abordés

1. Politique générale

1.1 Caisse de pension de l'Etat de Genève et projet Score

1.2 Emploi

1.3 Péréquation financière

1.4 Assurances sociales

1.5 Travail et lieu de résidence

1.6 Fondation des terrains industriels

2. Comptes 2016

2.1 Prestations de serment

2.2 Personnel

2.3 Service des votations et des élections

2.4 Affaires extérieures

1. Politique générale

Un commissaire signale qu'il est intéressé par l'ensemble de la politique du Conseil d'Etat par rapport aux gros dossiers.

M. LONGCHAMP évoque le Département présidentiel. Objectivement, les comptes n'ont rien de significatif. Il précise que c'était une année relativement habituelle sur le plan des droits politiques. Ils n'ont pas eu d'élément objectivement particulier. Il signale que l'année prochaine sera très différente sur le plan des droits politiques avec les élections du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes. Parmi les priorités du Département présidentiel, il y a les droits politiques, mais la priorité absolue est la Genève internationale qui, grâce au vote positif du Grand Conseil sur l'ensemble des dispositifs proposés, est au début d'une période extrêmement vaste. Mardi prochain, ils vont poser la première pierre du premier projet. Il explique qu'il s'agit d'un vaste plan de reconstruction et de rénovation, d'abord avec la Croix-Rouge et le Croissant Rouge, puis l'OMS, le BIT, l'ONU, soit le Palais des Nations. Ce sont les quatre autres grands projets. Il signale que ces projets sont réglés sur le plan juridique, financier, opérationnel. Il leur reste un ultime dossier en cours de finalisation: l'Union internationale des télécommunications, mais dans un horizon plus lointain. Il explique que la rénovation du CERN sera au programme de la prochaine législature et probablement de la suivante, soit de 2023 à 2028. Il déclare que le Conseil d'Etat ne pouvait pas loucher ce momentum dans un environnement international très complexe. Il mentionne qu'il a eu le privilège de dîner avec le Secrétaire général de l'ONU mardi soir. Ce dernier lui a indiqué que : "Quand le monde va mal, Genève ne peut que se porter mieux". Il observe que toutes les négociations de paix finissent là. Il mentionne qu'il ne reste que deux pays sur l'ensemble de la planète avec une légitimité en matière d'accueil : la Suisse et la Norvège. Il explique que la Suède n'est plus perçue ainsi pour diverses raisons. En pensant à la Suisse, il pense à Genève. Il remarque qu'ils ont eu une année extrêmement faste. Il mentionne que le discours du Président chinois qui a fait déplacer l'Assemblée générale de l'ONU à Genève en janvier, deux jours avant l'investiture du Président TRUMP, pour plaider que le multilatéralisme était essentiel à la paix et à la défense de l'environnement dans le monde. Si les Américains voulaient s'en désintéresser, ce n'était pas grave parce que la Chine prendrait le relais. C'est évidemment quelque chose qui sonne à leurs oreilles comme étant probablement une évolution internationale en faveur des intérêts du rôle de Genève. Il signale que ce sujet est essentiel au niveau du Département. C'était l'une des deux priorités de législature du Conseil d'Etat, l'autre étant la réussite de la réforme de la fiscalité des entreprises.

M. LONGCHAMP ajoute qu'ils ont parlé longuement hier de la troisième priorité, une priorité conjoncturelle, à savoir la CPEG. Fondamentalement, le problème de la CPEG représente un risque majeur pour l'attractivité de l'Etat en qu'employeur. Il constate que l'attractivité reste satisfaisante au niveau salarial, mais s'il n'y a pas une dimension comparable dans les prestations de retraite, si les prestations de retraite se réduisent au minimum, ce sera extrêmement dangereux pour l'Etat. En raison de ses activités propres, l'Etat est une entité qui a un personnel astreint à une grande stabilité, car les fonctions intrinsèques de l'Etat ne sont pas exercées trois ans dans une vie avant de passer autre chose. Cela étant, le Conseil d'Etat n'est pas pessimiste sur cette issue. Il observe que les choses ont très favorablement évolué avec les représentations du personnel. Il explique que des choses auraient été considérées stupéfiantes il y a quelques mois et sont acceptées aujourd'hui. Il rappelle qu'il faudra une recapitalisation beaucoup plus importante que celle envisagée, diminuer la zone de risques et assurer une pérennité. Cela impliquera un passage en primauté de cotisations au lieu de prestations. Il remarque qu'il s'agit du seul moyen de sortir de l'ornière.

Un commissaire remarque qu'il est aussi nécessaire d'intégrer le paradigme de la durée. Il remarque que les députés sont dans une législature, voire d'un exercice comptable à un autre. Sur cette problématique, la temporalité est plus longue.

M. LONGCHAMP observe qu'il faut se méfier de la temporalité dans ce dossier. Il explique qu'ils doivent démontrer au premier janvier 2019, lorsqu'il y aura la prochaine expertise de la CPEG, la capacité de celle-ci de pouvoir continuer à fonctionner. La vraie question est de savoir combien de temps l'incertitude perdurera sur les marchés monétaires avec le franc suisse élevé, respectivement les taux d'intérêt négatifs. Il pense que cette situation restera quelques années. Il observe que cela fait deux ans que la Banque nationale suisse a mis fin au taux plancher. Il pense que les marchés sont extrêmement volatils. Il observe que l'euro s'est renforcé après le résultat du premier tour de l'élection présidentielle française. Il rappelle que le monde est extrêmement incertain.

Un commissaire pense que cette élection française un ersatz. Tout le monde constate que ce sera une élection à trois tours. La question essentielle est de savoir quelle majorité sortira des chambres après les élections législatives.

M. LONGCHAMP remarque qu'ils auront la réponse dans un mois et demi. Il pense que le vrai débat de la campagne présidentielle tourne autour de l'appartenance à l'euro et à l'Union européenne. Le débat était ardu en Grande-Bretagne. Il demande d'imaginer la situation si la livre sterling n'était pas la monnaie nationale britannique. Il signale qu'il ne voit pas ce qui va affaiblir le franc suisse, à l'exception d'une conjoncture plus favorable en Europe. Il constate que les taux d'intérêt négatifs n'ont pas de limite. Il observe que le scénario d'une France sortant de l'euro reviendrait pour lui à un euro restant à 80 centimes par rapport au franc suisse et des taux d'intérêt négatifs de 5 %.

Un commissaire observe que ceci se heurte au point 6 du rapport. Il constate que le patronat, voire le Conseil d'Etat, ne cesse de dire qu'ils ont besoin d'aller chercher des gens à l'étranger. Il remarque qu'il n'est pas possible de tout fermer, d'où le souci de l'UDC de freiner cette tendance avec l'initiative populaire contre l'immigration de masse. Dernièrement, il y avait plusieurs écrits dans la presse sur l'engagement de cadres de l'administration provenant de pays étrangers. Il ne s'agit pas de viser la personne, mais il demande s'ils n'ont plus de gens en Suisse capables pour ces fonctions. Il n'y a pas de solution absolue, mais il semble que la tendance s'oriente plus vers la détérioration que vers une sauvegarde des emplois.

M. LONGCHAMP observe que c'est une différence fondamentale, mais qui est durable. Il signale que la Suisse présente malheureusement d'énormes avantages par rapport à ce qui se passe ailleurs. La position du Conseil d'Etat est divergente de celle défendue par l'UDC. Il note aussi que la Suisse n'est pas à l'abri. Il évoque des fermetures d'usines en Suisse romande ces dernières semaines, notamment Medtronic. Il attire l'attention des Commissaires sur le fait que ce ne sont pas entreprises vieillissantes en bout de cycle, mais des entreprises de haut niveau et qui n'arrivent plus à être compétitives en Suisse.

1.1 Caisse de pension de l'Etat de Genève et projet Score

Les commissaires déclarent que des dossiers sont hyper importants pour eux. Ils sont déçus avec la politique du Conseil d'Etat, par exemple avec Score. Il évoque la CPEG. Score est lié à la CPEG. Des dossiers sont en attente.

M. LONGCHAMP remarque que le niveau des salaires est lié à la caisse de compensation. Ils peuvent faire Score sans la CPEG, mais ils ne pourront pas s'épargner d'assainir la CPEG. Le problème sera le même qu'ils le fassent ou qu'ils ne le fassent pas. L'assainissement de la caisse de pension n'a strictement rien à voir. Il explique que Score a une conséquence sur les rémunérations, mais l'assainissement est totalement distinct. Il mentionne qu'ils ont une réunion la semaine prochaine avec les organisations représentatives du personnel. Ils en reparleront à 18h mercredi prochain en Commission des finances. Il les invite à lire le point presse du Conseil d'Etat la semaine prochaine.

Un commissaire signale qu'ils ont auditionné les syndicats pour savoir ce qu'il en était. Il pense que ce dossier n'a pas été pris et mené avec la diligence nécessaire. Il précise qu'il s'agit de son impression.

M. LONGCHAMP déclare qu'il en prend note. Dans la législature, ils se sont engagés à déposer le projet Score. La question se pose de savoir s'il y aura une majorité pour le voter. Il rappelle qu'ils ont eu des négociations avec les représentations du personnel pendant deux ans et demi. Elles ont été interrompues il y a 4 mois à leur demande. Dans ces conditions, le Conseil d'Etat mettra en consultation un projet de loi définitif parce qu'ils ne pourront pas aller plus loin dans les négociations. Il mentionne que les syndicats ne voient pas les avantages que cela représente et préfèrent militer pour les acquis de certaines personnes au lieu de militer pour les avantages de tous les autres.

Un commissaire remarque qu'on lui a dit, lors de la première présentation, que Score allait coûter 82 millions en plus. Il demande pourquoi la situation s'est détériorée.

M. LONGCHAMP répond que le calcul a été revisité et que coût final est plus bas. Dans une situation comme celle d'aujourd'hui, quand on met 50 millions sur la table, on s'attend à ce que les organisations syndicales fassent un geste pour améliorer les rémunérations d'un certain nombre de situations, qui ne collent plus à la réalité, certaines évaluations remontant aux années 70. Aucun métier ne fonctionne comme dans les années 70. En 1970, la personne qui prenait le PV ignorait l'existence du matériel sur lequel il travaillait. Si le commissaire veut son appréciation politique, partagée par l'ensemble du Conseil d'Etat, les organisations représentatives du personnel sont bien plus favorables à la préservation du statut quo qu'à une évolution. Il explique que, dans Score, il n'y a pas des perdants et des gagnants, mais des gens qui se stabilisent et des gagnants. Au pire, des gens se retrouvent dans la situation dans laquelle ils étaient précédemment. Quand on offre plus à certains et une garantie à d'autres, cela devrait susciter l'enthousiasme, mais cela suscite de l'hostilité sous les prétextes les plus fallacieux. Il mentionne qu'ils ont fourni l'évaluation de l'ensemble des fonctions principales. Avec quelques fonctions, ils couvrent déjà l'essentiel du personnel, à savoir l'enseignement, la santé, la sécurité. Ils ont plus des deux tiers du personnel de l'Etat. Il ajoute que toutes ces réponses ont été apportées de manière très précise dans l'optique de dire que, tant qu'ils n'ont pas évalué jusqu'au bout le dernier archiviste des archives de l'Etat, ils n'ont pas rempli la mission. Il explique que le Conseil d'Etat, constant que les syndicats ne veulent pas négocier, aura comme partenaire le parlement vu que c'est un changement de loi. Il précise qu'ils vont mettre en circulation un projet de loi totalement élaboré et qui sera examiné par le Grand Conseil, qui sera défendu par le Conseil d'Etat. Il rappelle que ce ne sera pas une économie pour l'Etat.

Un commissaire évoque la CPEG. Il constate au titre "élaboration de pistes de nouveaux revenus" que la vente du bâtiment de Beau-Séjour à la CPEG a généré une plus-value de 3,7 millions. Il a entendu un bruit disant qu'on pourrait transférer

l'Aéroport de Genève à la caisse de pension. Il déclare qu'il s'y oppose de manière radicale. La République n'appartient pas à la caisse de pension, mais aux citoyens. Les actifs de la République doivent être conservés. Il ne faut pas que cette mentalité, consistant à dire, tous partis politiques confondus, qu'on peut assainir la caisse avec des actifs publics, ne dépouille les citoyens de leurs actifs.

M. LONGCHAMP répond qu'il ne s'agit pas du tout de cela. Il explique que le bâtiment de Beau-Séjour a été vendu à la caisse de pension parce que l'Etat n'en avait plus d'utilité. Il a généré une plus-value comptable de 3,7 millions dans la mesure où le prix de vente était supérieur de 3,7 millions à l'estimation de sa valeur au bilan. En 2014, à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi CPEG, dans le transfert des 800 millions, il y avait eu des transferts en cash, des transferts en nature. Ils ont transféré une série de bâtiments, essentiellement des immeubles de rendement. Ils ont été transférés à leur valeur de marché à la CPEG pour éviter d'emprunter du cash. Il s'agit pour l'essentiel d'immeubles de logements qui avaient atterri dans les mains de l'Etat, notamment en raison des successions en déshérence. Quand quelqu'un n'a pas d'héritier et ne pas fait de testament, les biens immobiliers reviennent à l'Etat.

M. LONGCHAMP explique que la question évoquée sur la CPEG sera de savoir s'ils la recapitalisent en cash ou s'il y aura des transferts d'actifs. Il ne pense pas que quiconque ait une idée aussi farfelue que de transférer la propriété de l'aéroport à la CPEG. Il ne voit d'autant plus pas la mission de la CPEG dans la gestion d'un aéroport. La question est de savoir s'il y a encore des biens immobiliers pour lesquels l'Etat n'a pas de besoin particulier et qui pourraient être transférés. Il y aura probablement quelques biens qui ont échappé à leur vigilance. Il explique qu'ils achètent de temps en temps des terrains dans des zones appelées à être construites, puis ils deviennent des terrains de réserve. Il observe que cela ne va pas dépasser quelques dizaines de millions de francs.

1.2 Emploi

Un commissaire remarque que le point 7 recherche d'emploi des chômeurs, il est écrit: "Genève demeure, par ailleurs, un marché du travail très attractif et concurrentiel. Le nombre de frontaliers actifs a augmenté de plus de 8,7% par rapport à 2015. 70% des postes à l'Etat ont été pourvus par l'Office cantonal de l'emploi". Il les félicite pour l'Office cantonal de l'emploi. En revanche, quand une République crée 20 000 emplois et qu'elle se retrouve de manière endémique avec 6% de chômage, il y a un problème. Il remarque qu'on crée des emplois et que 6% de la population se retrouve toujours au chômage. Il faut faire en sorte qu'on puisse diminuer ce taux de chômage, que les jeunes puissent avoir accès à ces emplois. Il demande si la formation donnée aux jeunes n'est pas en adéquation avec les exigences. Il demande si c'est une question concurrentielle, financière. Il y a aussi un intérêt à la Commission des finances. Les gens habitant et travaillant ici paient des impôts, contribuent au revenu du Canton et coûtent moins cher.

M. LONGCHAMP remarque qu'ils ont publié les chiffres hier sur les frontaliers, sur leur nombre, respectivement sur l'évolution. Le nombre de permis actifs a augmenté de 8,7%, mais la masse salariale n'a pas augmenté. Elle est liée au fait que de gros salaires de frontaliers ont été réduits, notamment dans le secteur bancaire. Il attire leur attention sur le fait que les frontaliers sont Suisses ou de nationalité étrangère. Il ajoute qu'il n'a pas besoin de rappeler l'état du marché du logement à Genève aujourd'hui. Il attire leur attention sur les recettes fiscales. Ils ont prélevé 1 milliard de recettes fiscales sur les impôts des frontaliers.

En vertu des accords de 1973, ils ont reversé 262 millions, mais il remarque qu'un milliard de francs s'évanouit dans le Canton de Vaud et qu'ils ne touchent pas le moindre franc. Il veut bien qu'on pende par les pieds les Suisses domiciliés de l'autre côté de la frontière, mais personne n'embouche un discours consistant à dire que le Canton d'à côté a les mêmes recettes fiscales, au demeurant aidé par Genève au nom de la péréquation financière, ce qui est le sommet du sommet. Il signale que Genève est le seul Canton romand donateur dans le mécanisme de la péréquation financière, tous les autres donateurs sont des Cantons de Suisse alémanique, à savoir Zoug, Zurich, Bâle, Schwyz, Nidwald. Genève est deuxième donateur.

Un commissaire demande s'il y a une réciprocité, si beaucoup de Genevois travaillent dans le Canton de Vaud.

M. LONGCHAMP répond qu'ils sont très peu nombreux. Il y a 30 000 pendulaires vaudois. Il suffit de prendre le train le matin pour constater la différence. Hier, il a présenté les chiffres, l'utilisation dans les comptes 2016, l'utilisation commune par commune, département par département. Tous ces éléments sont totalement transparents.

Un commissaire déclare que les communes en France se sont enrichies dans le sens positif du terme. Il signale ne pas avoir l'esprit anti-frontalier. Il fait la différence entre les frontaliers et les travailleurs extérieurs. Il observe que les frontaliers sont dans la région. Historiquement, Genève a un lien très serré avec les frontaliers. Il évoque cette distorsion entre une république qui une université, des hautes écoles, une infrastructure de formation de qualité, et une création d'une telle quantité d'emplois, tout en ayant un chômage de 6%.

M. LONGCHAMP précise qu'ils sont à 5,3%.

1.3 Péréquation financière

M. LONGCHAMP déclare qu'il est toujours extrêmement surpris d'entendre des discours peu logiques dans leur aboutissement. Il mentionne qu'il peut largement entendre le fait qu'on critique les 262 millions reversés aux communes françaises, mais il note qu'il n'y a pas un seul franc qui revient du Canton de Vaud. On leur explique qu'il faudrait couper les ponts avec la France voisine, appliquer les principes généraux qui sont en vigueur dans d'autres Cantons. A Genève, 3,5% du salaire brut prélevé, 4,5% du net dans les autres cantons, mais les calculs aboutissent à peu près à la même chose. Il signale qu'il y a une grande différence, à savoir que dans les 13 autres Cantons où il y a des frontaliers, l'argent va à Paris et y reste. Dans le cas genevois, l'argent va dans les Départements voisins et les communes et est dépensé sur place, alors que le reste va financer les opérations militaires françaises au Mali. Deuxièmement, ces 262 millions sont utilisés, notamment pour le bus à haut niveau de service entre Gex et le Grand-Saconnex. Il veut bien qu'on le critique, mais si on ne l'avait pas, on aurait 500 voitures de plus tous les matins. Il pense que c'est plutôt positif de développer une politique de transport avec un bus à haut niveau de service à Gex, à Saint-Julien et ailleurs.

M. LONGCHAMP observe que personne ne s'offusque que si ces 10 dernières années, le Canton du Valais avait dû payer ce que Genève a payé et que Genève avait touché ce que le Canton du Valais a touché, ils n'auraient aucune dette et le Canton du Valais aurait 12 milliards de dettes. Il précise que le Valais reçoit 600 millions de francs par an, alors que Genève en verse près de 400 millions. Il déclare qu'il défend avec le Conseil d'Etat, l'idée qu'ils sont Suisses, qu'ils acceptent les principes de la péréquation, même s'il le trouve de

plus en plus inexplicable. Il évoque des Cantons sous perfusion permanente comme le Canton de Berne qui reçoit 1,3 milliard de francs par an et il leur explique qu'il a des obligations internationales. Il remarque que Berne reçoit un chef d'Etat en visite par année, alors que Genève en reçoit 250. Ils ont reçu plus de chefs d'Etat depuis le début de l'année que Berne a dû en recevoir pendant les 5 dernières années cumulées. Il précise que c'est la troisième fois depuis le début de l'année qu'il rencontre le Secrétaire général de l'ONU. Il y a eu le Président chinois, la conférence sur le Yémen, la conférence sur Chypre et Berne leur explique qu'ils ont des obligations internationales. Il déclare qu'il veut bien qu'on fasse de grands débats, qu'on leur explique qu'on est en train de dilapider du fric avec un accord qui leur est financièrement favorable. Il rappelle que les Français défendent cet accord parce qu'ils savent que si cet accord est résilié, l'argent n'ira plus ici, mais à Paris. Il signale que les principaux défenseurs sont les Départements de l'Ain et de la Haute Savoie. Le souci est de savoir pendant combien de temps les Départements vont survivre institutionnellement face aux Régions suite à la dernière réforme territoriale.

1.4 Assurances sociales

Un commissaire évoque les chômeurs en France que Genève devrait indemniser. Il demande l'avis de M. LONGCHAMP.

M. LONGCHAMP répond que ce sont des accords de sécurité sociale parfaitement réguliers. Le chômeur doit être indemnisé sur son lieu de domicile. Quand quelqu'un travaille à Genève et se retrouve au chômage, il est pris en charge par la loi, respectivement par l'entité qui est la sienne. Un chômeur à Lausanne, qui a travaillé à Genève, est pris en charge par l'ORP, un chômeur à Saint-Julien est pris en charge aux règles sociales françaises. Le principe de la territorialité est clairement défendu par les autorités, à savoir que les lois s'appliquent sur le territoire des gens à qui elles sont destinées. Il précise que la frontière n'est pas le loto de tous les numéros gagnants, c'est-à-dire qu'on a les salaires suisses, on aimerait avoir les hôpitaux suisses, mais pas l'assurance maladie suisse, la viande en France, les voitures en Suisse, les logements en France parce que c'est moins cher. Cette vision est en train de détruire la citoyenneté. Les Genevois qui habitent à Genève le ressentent très mal. Il observe que les plus grandes victimes sont les Français qui habitent en France et travaillent en France. Ils ont des salaires fixés au niveau national. Un instituteur à Saint-Julien ne peut pas y vivre. Il y a un tournus du personnel dans les fonctions essentielles de l'Etat français, soit la sécurité, la santé et la formation. Il observe qu'ils sont dans une zone de risques sur la convention de sécurité sociale par rapport aux indemnités chômage puisqu'ils prélèvent les indemnités chômage sur les frontaliers. Or, ils ne les touchent jamais parce qu'ils n'y ont pas droit. Une partie de la somme est prélevée et ne couvre d'évidence pas le coût des prestations versées en France. La Suisse a toujours indiqué qu'il s'agissait d'accords généraux s'appliquant partout. Il mentionne que les Français ont d'autres moyens de pression sur d'autres dossiers, des dossiers qui n'ont rien à voir avec le chômage.

Un commissaire mentionne qu'il y a des personnes qui sont allées vivre en France, puis qui sont revenues en Suisse à la retraite par exemple.

M. LONGCHAMP signale que des gens vont vivre au sud du Portugal et, dès qu'ils ont le premier rhumatisme, ils reviennent ici en affirmant que, 20 ans auparavant, ils avaient vaguement été contribuables.

M. LONGCHAMP explique que c'est pour cela que le Conseil d'Etat n'est jamais entré dans ces discussions sur l'assurance maladie. À partir du moment où on est domicilié sur un territoire, on doit payer ses impôts. Si c'est tellement important d'avoir un système d'assurance maladie à la suisse, alors il faut vivre en Suisse. Si on considère que le système de santé français est le Nirvana, on s'établit en France. Il ajoute qu'il faut pousser le raisonnement jusqu'au bout, car la France doit entrer dans sa propre logique. Certes, il serait plus logique, plus cohérent que les gens malades dans la région puissent bénéficier des HUG, mais si on faisait ce système, on créerait à l'intérieur de la France une inégalité totale. Il demande d'imaginer les gens habitant à Annecy qui devraient aller à Grenoble ou à Lyon, voire que les habitants de Plan-les-Ouates iraient à l'hôpital de Saint-Julien parce qu'il est plus proche. Il rappelle qu'ils n'ont jamais défendu cette idée.

1.5 Travail et lieu de résidence

Un commissaire mentionne qu'à l'époque, un projet de loi avait été lancé stipulant qu'un fonctionnaire n'était pas autorisé à habiter dans un autre Canton. Il signale qu'il s'était élevé contre cette idée parce qu'il considérait qu'on remettait en cause la citoyenneté. Mais il considère que pour certaines fonctions régaliennes et importantes, ces fonctionnaires devraient habiter dans le Canton.

M. LONGCHAMP répond qu'il partage son opinion. Cela n'a pas été une volonté politique, mais une décision du Tribunal fédéral dans le cas d'un infirmier vivant à Saint-Cergue en Suisse. Il avait été astreint à une obligation de domicile. Il l'a contestée au Tribunal fédéral et il a obtenu gain de cause. Le Tribunal fédéral, en faisant une très grande analyse, avait compté le nombre de jours pendant lesquels il était objectivement bloqué par les neiges, soit 2 jours par année. Il a conclu qu'on ne pouvait pas obliger cette personne à habiter à Genève, alors qu'elle pouvait venir y travailler 363 jours par an. Avant, l'obligation de domicile était totale, à savoir qu'on pouvait astreindre quelqu'un à une obligation de domicile. En ce qui concerne des cadres importants sur des questions stratégiques, ils essaient de faire coïncider cela. Il rappelle que la préférence cantonale est apparue en janvier 2006 au Département de la solidarité et de l'emploi dont il avait pris la responsabilité. Il signale qu'il n'a jamais engagé une seule personne en dehors du Canton pendant ses six ans dans ce Département. Il a fait une exception au niveau du Département de l'urbanisme pour engager une spécialiste du contrôle des installations de chauffage, car il n'y avait strictement personne à l'OBA pour ces compétences. Il explique que sa motivation n'est pas fiscale, mais elle se situe sur l'implication et le rapport que les gens ont entre leur métier, la connaissance et le territoire sur lequel ils fonctionnent. Il pense qu'on doit comprendre l'environnement dans lequel on travaille peu importe les fonctions. Il pense que quelqu'un qui vit sur le territoire comprend les affaires, est capable de suivre la conversation actuelle et d'en comprendre la finalité des enjeux.

Un commissaire évoque le cas au Département des finances.

M. LONGCHAMP signale que les 5 régies publiques étaient un temps dirigées par des personnes non-domiciliées dans le Canton de Genève. C'était un réel problème. Il lui paraît totalement aberrant de diriger une régie publique qui gère une infrastructure de transport et de ne pas vivre sur le territoire. À titre de comparaison, il demande d'imaginer la situation s'il était Conseiller d'Etat tout en résidant à Dijon.

Un commissaire demande s'ils peuvent quantifier la perte fiscale.

M. LONGCHAMP répond que ce sont des salaires à 450 000-500 000 CHF. Cela représente 150 000 CHF d'impôts cantonaux.

1.6 Fondation des terrains industriels

M. LONGCHAMP évoque la FTI. M. HODGERS est le Conseiller d'Etat en charge. Celui-ci leur a expliqué que les éléments indiqués étaient justes, mais qu'il n'y avait aucun caractère pénal. Cela n'avait pas une gravité lui paraissant essentielle. Il pense qu'à l'avenir, les gens devraient avoir la conscience de ce qu'ils font.

2. Comptes 2016**Un commissaire remarque, au point 0.3 Conseil d'Etat, une variation de 500 000 CHF pour les charges de personnel. Il observe que c'est relativement important. Il demande si ces économies sont faites au niveau du personnel ou du fonctionnement.**

M^{me} Bussien explique que c'est lié à la provision pour la caisse de pension des magistrats. Cette provision se fait sous la rubrique 30. Ils avaient prévu plus au budget que ce qu'il y a eu dans les comptes.

Un commissaire observe qu'ils ont mis "diminution des rentiers"

M^{me} Bussien répond qu'il y a eu deux décès.

Un commissaire demande si à la première ligne sur le budget 2016 douzièmes provisionnels, il ne manque pas un zéro ?

M^{me} Bussien répond que ce n'est pas une erreur. C'est lié au phénomène de la centralisation. Il y a une économie de 15 millions qui était centralisée, comme l'année passée, au niveau du programme Conseil d'Etat sur le budget. Au niveau comptes, cette économie se fait au niveau des Départements. Ce problème est réglé en 2017.

M. LONGCHAMP rappelle qu'ils ont eu une longue discussion à ce sujet.

2.1 Prestations de serment

M^{me} Bussien explique qu'il s'agit des émoluments pour les prestations de serment organisées par la Chancellerie. A partir du premier janvier 2017, ils ont été transférés au Département de la sécurité pour qu'ils gèrent l'ensemble du processus de naturalisation. Ils ont décidé que l'entier du processus de naturalisation du dépôt du dossier à la cérémonie de remise du passeport et du serment sera fait par le DSE.

Un commissaire remarque que, dans les revenus du compte 2016, ils ont 1,12 million de francs et 547 000 dans le budget.

M^{me} Bussien répond que jusqu'en 2016, ils recevaient cet argent. L'importante augmentation est due au fait qu'il y a eu énormément d'augmentations de serments en 2016.

M. LONGCHAMP précise que 2000 dossiers étaient en retard sur 6000 ou 8000.

Un commissaire observe que dans leur exposé des motifs, ils marquent que les revenus supplémentaires de 330 000 CHF correspondent d'une part à l'augmentation des émoluments en lien avec les prestations de serment. Il demande si c'est une question de nombre ou de prix.

M^{me} Bussien répond que c'est une question de nombre, soit de citoyens qui ont été naturalisés.

M. LONGCHAMP précise que cet émolument ne peut que couvrir le prix de la prestation.

2.2 Personnel

Un commissaire observe qu'ils ont un poste de plus entre le budget 2016 et les comptes. Ils ont un poste d'auxiliaire en plus.

M^{me} Bussien explique que c'est toujours la photo. Au 31 décembre, un auxiliaire figurait en plus dans les effectifs pour combler un poste vacant.

Un commissaire évoque la rubrique 006 droits politiques. Il observe que dans les coûts de prestations moyens, il y a une baisse de 586 000 CHF.

M^{me} Bussien remarque que l'écart est très faible entre ce qui était budgété et ce qui est dans les comptes. Elle précise que ce sont les prestations dans les états-majors, les ressources humaines. C'est ventilé dans les différents programmes. C'est de la comptabilité analytique. Elle ajoute que c'est une ventilation. L'écart entre le budget 2016 et les comptes est essentiellement dû au fait que le budget en douzièmes était basé sur les opérations de 2015, année pendant laquelle il y a eu quatre votations et trois élections. En 2016, ils ont eu seulement quatre votations, ce qui explique la diminution.

Un commissaire évoque la ligne 30 charges de personnel. Il demande si c'est la même logique pour l'état-major.

M^{me} Bussien répond que comme ils n'ont pas eu de budget, le budget 2015 faisait foi. Ils avaient quatre votations et trois élections avec l'organisation d'un dépouillement centralisé. Ils ont dû mobiliser des milliers de jurés qu'ils ont payés. En 2016, ils n'ont plus eu cet élément, ce qui justifie cet écart.

Un commissaire évoque les ETP. Dans les comptes 2015, ils s'élevaient à 15,8, maintenant à 13,8, les auxiliaires de 1 à 2. Il demande si cela s'explique par des changements, par une restructuration.

M^{me} Bussien répond que, sauf erreur, ils avaient un poste fixe vacant au 31 décembre qui a été comblé par un auxiliaire en plus. Elle rappelle qu'en 2015, ils étaient dans de grosses opérations électorales.

2.3 Service des votations et élections

Un commissaire évoque les projets d'importance stratégique, notamment le service des votations et élections qui a traité 437 000 votes par correspondance. Il demande si le nombre d'e-voting est inclus dedans.

M^{me} Bussien pense que ce sont des statistiques. Il s'agit ici des enveloppes de votes récupérées.

Le commissaire demande s'ils peuvent avoir cette statistique e-voting.

Ce commissaire propose pour l'année prochaine puisque c'est institutionnalisé. Il aimerait savoir quel est le nombre de personnes qui remplissent l'urne électronique.

Un commissaire évoque les objectifs indicateurs. Au point 3.1, il est question du nombre de Cantons partenaires. L'efficience est à 5. Selon les valeurs cibles, ils estiment à 8 pour 2018. Il demande s'ils arrivent au maximum. Il demande comment interpréter cette notion.

M. LONGCHAMP répond qu'Argovie et Saint-Gall les ont rejoints et Bâle va les quitter. Cela va faire un Canton de plus en net.

M^{me} Bussien remarque que d'autres Cantons lancent des appels d'offres.

Ce commissaire demande si la dynamique est positive ?

M. LONGCHAMP répond que chaque année un Canton les rejoint. Il y a quand même des limites physiques pour l'expansion parce qu'il faut quand même une infrastructure. Il signale que tout cela est facturé aux Cantons. Ce sont des appels d'offres, des marchés publics proposés.

Un commissaire évoque les justifications des écarts. Il demande s'ils peuvent s'attendre à retrouver l'année prochaine les 5,2 millions non-dépensés en raison des élections. Il demande si ces machines électroniques vont amener à une diminution.

M. LONGCHAMP répond que cela va apporter une diminution, mais il y aura quand même une augmentation en raison des élections de l'année prochaine.

M^{me} Bussien précise que cela va se faire avec la lecture optique.

Un commissaire demande s'ils sont au point pour les élections.

M. LONGCHAMP répond par l'affirmative. Il mentionne qu'ils l'ont déjà fait pour le Conseil des Etats. Il observe que c'est plus compliqué pour le Grand Conseil, car les cas de figure sont extrêmement nombreux. Pour le Conseil d'Etat, le système identique au Conseil des Etats et produira le résultat de l'élection à 12h01, sauf pour ceux qui ont voté le dimanche matin dans l'isoloir.

Un commissaire demande si le Conseil d'Etat entend maintenir cette tradition du bureau de vote.

M. LONGCHAMP répond qu'ils la maintiennent parce qu'il s'agit d'une obligation fédérale. Il doit y avoir un bureau de vote dans chaque commune suisse ouvert le dimanche matin.

Un commissaire demande si, pour le traitement électronique de ces données, ils envisagent des investissements supplémentaires ou si ce qui a été mis en place est satisfaisant.

M. LONGCHAMP répond qu'ils vont rajouter un élément qui est autofinancé. Autrement, le reste dépendra du budget 2018 et ils n'ont pas encore déterminé ce qu'ils vont faire. Il mentionne que le système de lecture optique donne de résultats plus rapides, plus précis et moins chers.

2.4 Affaires extérieures

Un commissaire évoque le programme O07 Affaires extérieures. Il y a une baisse de 1,894 million de francs sur un chiffre de 24 millions, soit presque deux millions de moins. Il observe qu'ils ont fait des économies substantielles.

M^{me} Bussien répond que c'est dû principalement à des subventions. Il y a un écart de 887 000. Il y a les subventions liées à la solidarité internationale.

Un commissaire constate qu'entre le budget 2016 et les comptes, il y a une diminution de 77%.

M^{me} Bussien précise que c'est pour le programme Conseil d'Etat. Elle explique que si on reprend le tableau des subventions, il y a le détail de toutes les subventions du programme pour lesquelles ils ont un écart et qui contribuent à cet écart de 887 000 CHF. La grande partie résulte des subventions et d'autres économies réalisées sous la rubrique 31. Cela concerne le projet d'agglomération et les différents services qui composent le programme, soit la Genève internationale, le service des affaires extérieures et la solidarité internationale. Ce sont des études, des mandats qui ont été reportés. Elle précise qu'il n'y a pas eu de coupes.

Un commissaire évoque les revenus et les taxes. Il observe qu'ils ont une augmentation conséquente.

M^{me} Bussien explique que cela concerne les revenus de transfert à la rubrique 46 avec 174 000 CHF en plus. C'est lié aux contrats de prestations avec le CAGI, CSP et diverses subventions pour la solidarité internationale. Elle précise qu'au terme des contrats de prestations de 2012-2015, ils évaluent si une part doit être rétrocédée à l'Etat. Cela a été le cas pour le CAGI et le CSP pour quelques subventions. Il s'agit des subventions non-dépensées.

M^{me} Bussien ajoute que les taxes se trouvent sous la rubrique 42. La rubrique 46 s'intitule "revenus de transfert".

Un commissaire évoque la ligne 3001 Paiement aux autorités et juges. Il demande comment cette somme de 108 000 CHF est allouée.

M^{me} Bussien répond que c'est en lien avec le Bureau de l'Amiable Compositeur. Ce sont des indemnités figurant sous cette rubrique. Ils versent des indemnités mensuelles aux trois membres du Bureau de l'Amiable Compositeur.

Un commissaire évoque la ligne 3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif. Il y a un différentiel de 228 000 CHF.

M^{me} Bussien explique qu'ils sont sur la partie "Genève internationale". Ils retrouvent cet écart dans les variations de subventions. C'est lié au projet "centre pour la coopération mondiale", qui n'a pas encore débuté.

Un commissaire évoque la ligne 311 Honoraires conseillers externes. Ils ont moins de 10 000 francs. Il demande si c'est une non-utilisation.

M^{me} Bussien répond par l'affirmative.

Un commissaire évoque l'aide aux missions des pays les moins avancés pour laquelle il y a une légère diminution. Il demande s'il est important d'aider ces missions pour avoir des votes favorables aux Nations Unies.

M. LONGCHAMP répond qu'ils aident pour le temps de démarrage les missions des pays qui n'ont pas les moyens de s'installer à Genève. L'Etat paye les loyers pendant une année ou deux ans.

Un commissaire évoque les affaires régionales et fédérales et le programme européen de coopération transfrontalière. Il y a 47 projets dont 24 concernent directement Genève, mais ces derniers touchent essentiellement au domaine de l'innovation et de l'environnement et se déploient souvent sur le territoire du Grand Genève. Il demande quelle est l'étendue.

M. LONGCHAMP répond que c'est le Grand Genève dans son acception géographique, soit jusqu'à Rolle, le Pays de Gex et une partie de la Haute Savoie. Ce sont des fonds européens destinés à des éléments de coopération internationale. Ils doivent profiter à la coopération transfrontalière. Par définition, ils sont presque transfrontaliers. S'ils ne le sont pas, ils doivent avoir un intérêt transfrontalier.

Un commissaire évoque le fonds de lutte contre la drogue de 540 000 CHF. Il demande s'il sert à payer le renvoi des criminels étrangers.

M. LONGCHAMP répond que c'est une partie du produit d'une vieille loi des années 90 qui indiquent que, quand il y a des saisies de drogue, une partie de cet argent est affectée à un fonds qui doit être utilisé pour des programmes de lutte contre la drogue et pour des programmes de solidarité internationale, à savoir des aides à des pays producteurs de drogue afin d'offrir des opportunités sur place. Ils ne dépensent que l'argent reçu pendant l'année, qui dépend des saisies.

Un commissaire évoque l'indicateur 1.2 le nombre de participants aux conférences et rencontres. Ils dépassent depuis 2015 la valeur cible de 190 000 puisqu'ils sont à 203 000. Il demande s'ils devraient réadapter la valeur cible.

M. LONGCHAMP répond qu'au niveau statistique, il n'y a jamais eu autant de manifestations, de diplomates, de fonctionnaires internationaux à Genève, ce qui est assez surprenant considérant la décision de janvier 2015 et le renchérissement du franc suisse. Il rappelle que plus le monde va mal, plus les raisons de venir à Genève augmentent.

Un commissaire observe qu'il y a eu une grève de fonctionnaires internationaux. Il demande si cela risque de péjorer leur activité à Genève.

M. LONGCHAMP répond que la baisse des salaires ne va pas péjorer leur attractivité, mais la renforcer puisque Genève sera perçue comme moins cher. Pour le personnel, c'est lourdement contesté. Il explique que l'ONU fait des grilles à New York et Genève pour adapter les salaires en fonction du coût de la vie et tout raisonne en dollar. C'est très mauvais quand le dollar baisse parce que cela les impacte. Or, ils ne sont pas du tout dans cette situation. Il explique que les nouveaux calculs font apparaître que la comparaison entre Genève et New York implique cette baisse de 7,5%. Il ajoute que cela dépend du grade des fonctionnaires. Il précise que la Suisse n'a aucune influence là-dessus. Au niveau macroéconomique, c'est une bonne nouvelle. Pour le personnel, c'est très discuté.

Un commissaire évoque les subventions. Il observe une variation de 77% entre les comptes et le budget. Ce ne sont pas de grandes sommes. Il remarque que le centre pour la coopération mondiale a disparu.

M. LONGCHAMP répond qu'il n'a jamais existé. Ce n'est pas une réduction de subventions. Ils pensaient que ce projet pourrait arriver à maturation. Il explique qu'il a fait l'objet de discussions avec la Fondation Kofi Annan. C'est un projet qui ne s'est pas réalisé. Sur les éléments de baisse, tous les frais du protocole doivent être validés par lui-même, voire par le Conseil d'Etat.

Un commissaire remarque que la subvention au Club suisse de la presse a baissé de 10 000 CHF.

M^{me} Bussien explique qu'ils ont renouvelé le contrat de prestations.

M. LONGCHAMP précise qu'ils ont négocié. Il y a eu des négociations longues avec M. Guy METTAN et le comité.

Un commissaire demande si les entités avaient des prestations à faire, mais la prestation a été faite à moindre coût ou s'ils ont parfois décidé que ce n'était plus nécessaire.

M. LONGCHAMP répond que cela peut être des éléments conjoncturels. Pour l'aide aux pays en développement, il y a 95 000 CHF de moins sur 7,4 millions. Il rappelle qu'il n'y avait pas de budget 2016. Il demande de regarder les comptes 2015. Il remarque que cela peut être purement conjoncturel. Il précise qu'il peut y avoir une baisse des demandes pour les aides d'urgence. Toutes ces décisions sont prises sur préavis de la commission cantonale. Il évoque la subvention à la Croix-Rouge internationale et les opérations sur le terrain dont la subvention n'a pas bougé. Il explique qu'il y a la subvention régulière à la Croix-Rouge et,

de temps en temps, il faut financer des opérations sur le terrain. Il précise que c'est la ligne précédente. De temps en temps, le CICR fait des appels sur la Syrie. Pour le reste, il y a 10 000 CHF de moins pour les locations auprès de tiers parce qu'il y a peut-être eu moins de demandes.

M^{me} Bussien précise que quand on parle de la baisse de 77,4%, c'est pour le programme Conseil d'Etat et pas pour le Département.

M. LONGCHAMP explique qu'ils ont d'urgence absolue qui doit pouvoir être débloquée immédiatement dans une situation de crise totale. Ils n'abusent pas de cette dépense. Il peut y avoir une situation dans laquelle ils doivent pouvoir débloquer de l'argent immédiatement.

Un commissaire évoque les subventions diverses à la Genève internationale. Ils avaient 22 105 CHF aux comptes 2015. Dans le budget 2016 budget provisionnel, ils ont inscrit 30 000 CHF. Ensuite, il prend les comptes 2016 où il y a 19 820 CHF.

M. LONGCHAMP remarque qu'ils ont dépensé moins que prévu. .

M^{me} Bussien explique qu'il s'agit de montrer qu'il n'y a pas de dépassement par rapport à l'autorisation de dépenses.

Audition de la Cour des comptes représentée par M. Stanislas Zuin, président, et M^{me} Isabelle Terrier, magistrat

Avant de procéder à l'audition de la Cour des comptes, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Les pages 294 et ss du tome 2 des comptes, montrent que la réalisation des projets prioritaires et la justification des écarts 2016 sont parfaitement maîtrisées. M. Zuin confirme que la Cour des comptes a connu une activité intense en 2016 avec 86 objets traités, dont 63 par voie d'examen sommaire et 23 traités par le biais de rapports d'audit. Les comptes sont très proches du budget voté, spécialement pour les frais de personnel. Il y a un peu plus de marge pour la nature 31 essentiellement parce que le recours aux mandataires a été moins important que prévu. Il suffit qu'une mission prenne du retard ou que la Cour des comptes priorise une mission ne nécessitant pas le recours à un mandataire pour que la dépense passe sur un autre exercice.

Pour l'avenir du contrôle des comptes, la CdC confirme qu'une séparation stricte des accès sera établie entre les personnes engagées pour la révision et les autres membres du personnel de la Cour des comptes. Il y a des procédures de travail spécifiques et une séparation effective dans les tâches octroyées.

M. Zuin n'a pas en tête d'exemple de recommandation où il y aurait eu un refus explicite de mise en œuvre d'une recommandation par l'audité faute de moyens.

Un commissaire note que, pour les députés, il est intéressant d'avoir un positionnement de la Cour des comptes plutôt qu'une analyse politique.

Les serveurs de fichiers ne sont pas gérés par la DGSI depuis 2007. Ils sont hébergés physiquement sur les propres serveurs de la Cour des comptes quelque part dans le bâtiment qu'elle occupe. Il y a également des solutions de sauvegardes physiques qui sont stockées dans un autre lieu de manière sécurisée.

Politique publique O (Autorité et gouvernance) – Cour des Comptes

Rapport de MM. Patrick Lussi et Alberto Velasco

Assistent pour la Cour des comptes :

Mme TERRIER Isabelle, présidente

M. ZUIN Stanislas, magistrat

Procès-verbaliste : M. PASCHE Sébastien

Données :

Les chiffres et indicateurs relatifs à cette prestation se trouvent dans le tome 2 des comptes de l'Etat de Genève, en pages 291ss.

Programme O04 – Surveillance de l'Etat

Prestation O04.01 – Audits et évaluations de la Cour des comptes

Introduction

Le coût complet est de 4'656'980.- CHF pour 2016.

Les commissaires aimeraient savoir si les amendements pris récemment par le Grand Conseil leur permettent de réaliser leur travail correctement ou alors s'ils leur empêchent de le faire.

M. ZUIN observe que le délai référendaire sur la loi était fixé au 12 avril et qu'il n'y a pas eu de problème à sa connaissance ; par conséquent l'entrée en vigueur devrait être incessante. Il relève que la disposition évoquée contient une formulation où la Cour des comptes demande à l'ASR son accréditation ; il souligne que c'est de toute façon quelque chose que la Cour entendait faire. Il précise qu'ils vivront avec le fait que cela figure dans la loi, mais observe que cela crée néanmoins un risque si, de par la spécificité de la Cour des comptes (CdC), l'ASR leur refuse l'accréditation. Il ajoute que cela ne serait pas incorrect du point de vue de la loi puisque cette dernière ne leur impose pas d'obtenir l'accréditation, mais simplement de la demander.

Un commissaire demande ce qu'il entend par la spécificité de la CdC.

M. ZUIN indique qu'il s'agit du fait que les compétences métiers es magistrats élus ne peuvent pas être garanties d'avance ; il relève que l'on pourrait se retrouver l'année prochaine avec par exemple 3 juristes, 3 évaluateurs, 3 financiers ou encore 3 anciens députés qui n'auraient pas forcément des compétences reconnues en expertise comptable et qui, de ce fait, créeraient un problème de reconnaissance vis-à-vis de l'autorité de surveillance.

M. ZUIN sait ce qu'ils ont à faire pour faire reconnaître la Cour comme étant accréditée mais qu'ils ne peuvent néanmoins pas préjuger d'une décision fédérale.

Un commissaire indique que ce qui les interroge est avant tout de savoir, lorsqu'il y aura un prochain recrutement, s'il ne faudra pas qu'il y ait, au moins pour un magistrat, un supplément à demander au niveau de sa qualification.

M. ZUIN pense qu'en l'état de la Constitution et de la Loi, ce n'est pas le cas. Il ajoute que l'éventualité de risque mentionnée n'est à prendre en compte qu'au cas où ils n'obtiennent pas l'accréditation de l'ASR. Il ajoute qu'ils ne peuvent cependant pas commencer les démarches avant que la loi entre en vigueur (*a priori* à partir du 1^{er} mai) et il affirme qu'ils auront donc par la suite des éléments nouveaux à apporter en ce qui concerne le budget 2018.

Un commissaire relève qu'ils auront en outre des postes supplémentaires.

M. ZUIN lui répond que c'est en effet le cas selon l'engagement pris par le Conseil d'Etat ; il rappelle que l'on parlait d'un million à distribuer sur deux ans et que le Grand Conseil a pour le moment voté 600'000.- pour 2017 et qu'ils attendent donc 400'000.- supplémentaires.

Un commissaire demande s'ils vont attendre fin décembre pour le recrutement.

Mme TERRIER lui répond que ce n'est pas le cas et qu'ils ont déjà des personnes travaillant à la Cour qui sont dédiées à cette tâche.

Un commissaire relève que, dans les postes 30, 31 et 33, ils sont en diminution et il désire donc savoir ce qui a conduit à ce non-dépensé de 60'000.-, même s'il considère pour sa part que cela est quelque chose de positif. Il se demande si cela est par exemple dû au - 5 % en charges du personnel.

M. ZUIN indique qu'ils vont commenter un peu les comptes 2016, mais il relève qu'il n'y a néanmoins pas grand-chose à dire compte tenu du fait qu'ils arrivent à 99% de leur prévision. Il précise que l'on parle de 4'655'980.- de charges et que l'on arrive à 98,7% d'exactitude sur leurs dépensés ; ils considèrent donc que l'objectif de précision est atteint. Il relève que, compte tenu des règles budgétaires de l'Etat, ils vont toujours viser un peu en-dessous du budget plutôt que de le dépasser. Il souligne par ailleurs que, pour les charges de personnel, ils en sont même à 99,9% de précision et que les embauches de personnel annoncées l'année précédente se sont donc faites comme prévu, avec toujours certains ajustements au cours de l'année. Il explique qu'ils ont engagé par exemple des personnes pour la révision et qu'ils ont donc dû réduire la voilure pour leurs suppléants pour compenser, ce qui figure comme éléments d'explications à la nature 30. Au niveau de la nature 31, il observe qu'il y a 51'150.- d'écart lié à un recours de mandataires externes moins important que prévu. Il ajoute que ce sont surtout les évaluations qui ont des modules qui sont soustraits à des tiers et qu'ils en ont fait une de moins que ce qui était prévu l'an passé, ce qui explique l'écart. Il souligne ensuite que l'année 2016 est une année de travail acharné pour la CdC, que l'activité n'a jamais été aussi importante en termes de dossiers traités, puisque ces derniers ont été au nombre de 86. Il souligne qu'il s'agit soit d'un dossier qui se termine par un rapport d'audit public, soit par un examen sommaire (une lettre entre 1 et 10 pages) qui vise souvent à répondre à des questions spécifiques que se pose un usager de la fonction publique, quant à la qualité des prestations qui lui sont délivrées. Il relève ensuite que le détail des 86 dossiers figure en p.3. Il explique qu'il y a d'une part 16 rapports d'audits qui représentent 23 dossiers distincts. Il souligne que, pour l'aéroport de Genève par exemple, plusieurs communications leurs sont parvenues, mais qu'il n'y a eu *in fine* qu'un seul rapport rendu, et donc qu'il y a plus de dossiers que de rapports finaux. Il précise qu'il

y a donc eu 16 rapports d'audit et 63 examens sommaires réalisés, lesquels font l'objet d'un résumé rendu public dans le rapport annuel d'activités. Il précise qu'ils ont aussi effectué le suivi des recommandations (617 au cours des trois dernières années), ce qui figure aussi de manière complète dans le rapport annuel d'activités. Enfin, il indique que la p. 4 du document distribué (objectifs et indicateurs) montre qu'ils suivent l'intérêt de la population pour les rapports de la CdC, par rapport aux téléchargements des rapports publiés pendant l'année. Il souligne qu'il y a plusieurs facteurs qui peuvent influencer le nombre moyen de téléchargements, lequel est fixé à 800 comme cible à long terme. D'une part, il évoque la temporalité de la publication et explique que, si l'on publie la quasi-totalité des rapports en fin d'année, alors les téléchargements seront moindres au cours des 12 mois de l'année, par rapport à une année qui aurait connu une autre temporalité, marquée par exemple en début d'année. En outre, il souligne que les rapports concernant l'administration cantonale auront plus de lecteurs que ceux qui concernent une fondation communale spécifique, pour laquelle il y a moins de personnes intéressées. Il observe que les problématiques communales ont fait l'objet de 31% des rapports en 2016, alors qu'il n'y en avait que 18% l'année précédente. Il souligne que le haut niveau de rapports téléchargés en 2015 (1590 rapports téléchargés en moyenne) est retombé à 654 en 2016, ce qui reste à leur sens tout à fait correct. Il ajoute que les rapports importants, comme celui concernant par exemple l'aéroport ou l'AFC, ont quand même été téléchargés plus de 1000 fois. Il précise qu'il y a eu en 2016 plusieurs rapports sur des fondations communales pour le logement (Meyrin, Plan-les-Ouates, Lancy,...) qui n'ont que 200 ou 300 téléchargements, ce qui fait évidemment diminuer la moyenne. Il observe ensuite que l'autre indicateur est le nombre d'objets traités, dont la cible est fixée à 50 et qui fait de 2016, une année record avec 86 objets. Il considère qu'avec les propositions d'économies qui sont censées compenser les charges inhérentes à l'activité d'audit, l'on se trouve un peu en-dessous de 4 millions. Il relève que cela est en lien avec la nature des missions puisque, lorsqu'ils font des audits sur la gouvernance, il est moins évident d'aller chercher des économies.

Un commissaire relève qu'il y a, dans la justification de la nature 31, la mention d' « un recours aux mandataires externes moins important que prévu. » Il comprend que l'on pourrait alors subodorer trois éléments : qu'en allant à l'extérieur, leur travail a peut-être un manquement quelque part ; qu'ils ont dû suppléer cela par la qualité des mandataires à l'interne ; enfin, que cela pourrait leur faire craindre un manque d'efficacité pour les rapports. Par ailleurs, il indique qu'ils souhaiteraient pouvoir dissocier chaque domaine d'activités de la CdC, c'est-à-dire l'audit de contrôle, l'examen des politiques publiques et puis ce qui viendra par la suite, en termes de temps de travail. Il pense qu'il s'agit d'une valeur d'appréciation qu'il est important de connaître

Mme TERRIER considère qu'il s'agit de nouveau d'une question de temporalité car le recours à des mandataires externes est plus fréquent en évaluation qu'en audit. De plus, elle explique qu'en évaluation, il s'agit d'un processus moins figé et donc que, lorsqu'ils font le budget, ils imaginent qu'ils vont faire tant d'évaluations et qu'ils vont certainement devoir recourir à des mandataires externes. Elle ajoute que ce n'est qu'une fois que les premiers travaux ont été effectués que l'on peut arrêter le fait que l'on va devoir avoir recours à des mandataires externes ou pas ; elle précise qu'il peut alors se trouver que l'on chevauche deux exercices. Elle observe que certaines missions ont duré plus longtemps que ce qui était initialement prévu, ce qui implique que l'évaluation de l'année suivante va démarrer un peu plus tard que prévu et donc le recours à un mandataire externe également. Elle relève enfin qu'il s'agit donc de choses qu'ils sont obligés de prévoir dans le budget, mais que, par

le déroulement des travaux, l'on ne mandate finalement pas toujours des personnes externes.

M. ZUIN ajoute que le renouvellement de leur système informatique était prévu initialement en 2016, mais qu'il a été reporté en 2017 en raison de l'incertitude sur l'entrée en vigueur exacte de la loi, raison pour laquelle ils ont reporté le renouvellement de leurs PC. Il précise que le renouvellement des PC implique une installation du système à faire par des mandataires externes, ce qui prend une partie du budget qui n'a pas été dépensée l'année passée. Il considère que la possibilité d'envisager des recours à des compétences spécifiques pour chaque audit ou chaque évaluation est une situation pour eux favorables. Il ajoute qu'il n'y a néanmoins pas de dépenses imprévues, au cas où ils ne font pas recours à autant de mandataires que prévu.

Un commissaire comprend qu'il devrait donc y avoir une augmentation des charges en 2017 à cause de l'intégration de personnel pour le domaine de la révision des comptes.

M. ZUIN lui répond par l'affirmative et rappelle que le Grand Conseil a voté une hausse de 600'000.- pour 2017 qu'ils vont employer pour les charges de personnel. Par ailleurs, il indique qu'ils vont répondre à l'interrogation de M. LUSSI sur la vision de l'activité de la CdC en trois blocs. Il précise qu'ils vont faire part de cela dès les comptes 2017 car c'est depuis cette année que l'on a la concrétisation de cette mission et donc que les députés auront certainement en annexe de ce document, un autre document concernant ces trois activités. Il observe que l'Etat fait déjà une exception pour la CdC en considérant que les prestations ont valeur de programmes, tandis que pour les autres, l'on reste au niveau du programme. Il ajoute que le fait de présenter un tableau valable pour les activités d'audit, de révision et d'évaluation va devoir être fait à un niveau appelé techniquement la sous-prestation, ce qui n'est néanmoins pas publié dans le tome II. Il indique que cela va être remis uniquement aux commissaires de la Commission des finances, avec des commentaires relatifs aux coûts complets des trois activités respectives.

Un commissaire aborde ensuite la question informatique et désire savoir si la CdC gardera ses données sur les serveurs de l'Etat ou ailleurs.

M. ZUIN souligne qu'elles sont sous le serveur CdC et qu'elles n'ont jamais été sur le serveur de l'Etat ; il précise qu'il s'agit d'une solution 100% genevoise, hors Etat de Genève, et qu'ils tiennent à maintenir cela.

Un commissaire demande si, avec le staff actuel de la Cour des Comptes, ils peuvent remplir correctement leurs missions.

M. ZUIN retourne la question car il estime que l'activité de contrôle en tant que telle peut être assimilée à une activité policière et que, si l'on veut avoir la garantie par exemple que tous les excès de vitesse soient verbalisés, l'on doit mettre beaucoup plus de radars sur les routes ; alors, l'on pourra alors dire que l'ensemble des abus liés à la circulation routière vont être détectés. Il précise qu'ils ont pour leur part une vingtaine de collaborateurs ce qui leur permet de cibler, en coordination avec le service d'audit interne, les services d'audit internes des établissements autonomes et le service financier de la Ville de Genève, les risques majeurs et donc que le personnel est totalement dédié à traiter ces risques majeurs. Il ajoute que, si l'on double ou triple les effectifs, il y aura toujours plus à faire, mais il souligne que la valeur ajoutée de ces contrôles supplémentaires ne sera pas forcément évidente.

Mme TERRIER indique qu'en l'état, la CdC estime qu'elle remplit sa mission, même s'il y a toujours des optimisations possibles. Elle explique que l'on essaye de sérier des sujets pour aller là où c'est essentiel ; elle ajoute qu'il y a néanmoins toujours des arbitrages à faire selon les sujets.

Mme TERRIER estime qu'il faut faire attention car le fait que la CdC remplisse sa mission n'est pas quelque chose qui se résume à du quantifiable. Elle relève qu'il y a beaucoup à faire dans les établissements publics autonomes et que là, la CdC a une réelle valeur ajoutée car elle peut avoir une vision globale. Concernant les audits transversaux, comme par exemple en termes de gestion des déchets, lesquels concernent à la fois l'Etat, les communes et les SIG, elle relève que la vision globale de la CdC sur le sujet a une véritable valeur ajoutée. Elle précise qu'ils sont fiers d'avoir atteint le chiffre de 86 objets, mais qu'il ne faut pas s'arrêter à cela car elle estime qu'il est important de continuer à faire des audits d'envergure avec une réelle valeur ajoutée.

Comme illustration pour répondre, M. ZUIN observe qu'il y a peut-être une centaine de programmes à l'Etat, plus quelques activités dans les communes et dans les EPA assimilables à des programmes. Il relève que, si l'on compte environ 1000 heures de travail pour un audit, il faudrait alors 100'000 heures de travail pour tout traiter et que, si l'on fait cela tous les 3 ans, il faudrait alors 33'000 heures par année octroyées à la CdC, ce qui signifie qu'il faudrait doubler ses effectifs. Il précise que ce n'est pas leur but car ils préfèrent cibler les programmes qui allument des signaux et qui méritent un rapport. Il indique enfin qu'ils pourraient toujours faire plus, mais qu'ils ne viennent cependant pas pour autant avec une demande d'effectifs en plus.

Un commissaire demande à être rassuré sur le fait que leur staff actuel leur permet de remplir leurs missions sur les dossiers importants.

M. ZUIN souligne que cela reste une question d'appréciation car certaines personnes peuvent penser qu'ils auraient dû répondre à une problématique plus rapidement, alors que la CdC pensait que, compte tenu des autres problématiques qui les occupaient, ce domaine n'était pas aussi urgent.

Le cas de l'Office des poursuites est évoqué.

M. ZUIN lui répond qu'à ce propos, pour chaque mission, il examine la planification du Service d'audit interne (SAI) et qu'ils ne vont pas, par principe, aller refaire le travail de ce dernier s'il a déjà été actif sur une problématique donnée, ce qui serait selon lui très critiquable du point de vue de l'usage des moyens. Il ajoute que l'Office des poursuites est un domaine qui a été laissé de côté par la CdC pendant 7 ou 8 ans car l'ICF (ancien SAI) y est déjà allé 5 ou 6 fois.

Un commissaire observe que la CdC a un crédit de renouvellement au sujet surtout du mobilier et du parc informatique de la CdC (crédit de renouvellement 2011518) il demande s'ils ont des commentaires à faire sur les écarts.

M. ZUIN lui répond qu'ils n'ont pas de commentaires particuliers à faire à ce sujet si ce n'est que les dépenses prévues en 2016 ont été reportées en 2017. Il ajoute qu'il s'agit de 115'000.- de 2015 à 2019 et que les grosses dépenses vont être faites en 2017, soit environ 50'000.- à 60'000.-

Audition du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence représenté par M. Werly

Avant de procéder à l'audition du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Le rapporteur note une légère diminution des montants dépensés. A noter la question de savoir si le PPDT se verra confier la médiation avec ses conséquences financières pour ce service de l'Etat.

Le PPDT publie divers documents de vulgarisation et sensibilisation sur la LIPAD (BD, bulletin d'information, guides de sensibilisation, organisation de soirées thématiques, comme la vidéosurveillance, etc.) Il fait également partie du groupe suisse Privatim de protection des données et du groupe suisse pour la transparence et de différents autres groupes dans lesquels il travaille.

La révision de la loi fédérale sur la protection des données impliquera un gros travail pour les années à venir, tout comme l'instauration d'un médiateur qui pourrait fonctionner dans la structure du PPDT mais dont les contours et le financement doivent encore être précisés.

Politique publique O (Autorité et gouvernance) – Préposé à la protection des données

Rapport de M. Patrick Lussi et M. Alberto Velasco

Assistent : M. WERLY Stéphane, préposé à la protection des données

Procès-verbaliste : M. PASCHE Sébastien

M. WERLY indique que les députés ont pu lire sur leurs les activités 2016 du PPDT. Il rappelle que lui et sa collègue font toujours un gros travail de sensibilisation car la LIPAD reste relativement méconnue. Il explique que le gros de leur travail concerne le catalogue des fichiers, puisque l'art. 43 stipule que les institutions publiques doivent déclarer les fichiers comprenant des données personnelles.

M. WERLY précise qu'ils ont engagé beaucoup d'argent ces derniers deux ans pour refaire le catalogue et que l'année dernière, ils ont dépensé moins car ils ont terminé cette phase. Il ajoute qu'il y avait 2 problèmes dans le catalogue des fichiers ; ce dernier était illisible pour les personnes recherchant un fichier et en outre, il n'y avait qu'un peu plus de 10% des institutions publiques ayant déclaré des fichiers, alors qu'il y en a maintenant un peu plus de 56%, ce qui représente donc un grand progrès.

Par ailleurs, au sujet des autres dépenses qui vont bientôt arriver à terme, il précise qu'ils vont terminer cette année leur bande dessinée qui va être distribuée en 2018, à la fin de leur mandat (30 juin). Il précise enfin qu'ils ont également eu deux ou trois personnes mandatées pour donner par exemple une conférence, mais il observe qu'il s'agit de montants relativement faibles. Il indique ensuite qu'ils ont commencé à effectuer l'année passée un contrôle de protection des données personnelles dans les EPI. Il explique qu'ils ont été accompagnés par une personne ayant une entreprise spécialisée dans le domaine ; il ajoute que cette dernière a été conseillée par leur homologue fribourgeois. Il précise qu'ils vont donc au sein de l'institution pour voir où se trouvent les éventuelles failles, avec cette personne spécialisée qui a une liste de questions spécifiques. Il observe qu'ils ont reçu la moitié de la facture de ce contrôle l'année passée et que l'autre moitié va devoir être payée cette année. Ensuite, il souligne qu'il est un peu triste car sa collègue part fin novembre 2017 et donc que le Grand Conseil va devoir élire un nouveau collaborateur.

Un commissaire demande qui se charge des recrutements.

M. WERLY explique que les RH du Département présidentiel font paraître l'annonce, qu'il l'a met lui-même à jour et que deux personnes du Conseil d'Etat (M. FLAKS et M. MANGILLI) et deux du Grand Conseil (Mme RENFER et M. KOELLIKER) se chargent du recrutement. Il précise en outre qu'il s'entend bien avec ces personnes, lesquelles proposeront un(e) candidat(e) susceptible de bien fonctionner avec lui et qu'il peut donc, aider au recrutement en proposant par exemple des candidatures potentielles. Il souligne qu'il sait déjà qu'il y a une ou deux personnes qui sont très compétentes pour le poste. Il précise qu'il entend continuer à son poste pour les années à venir et considère qu'il convient donc de voir le PPDT à long terme. Il rappelle qu'il va y avoir une adaptation de la LIPAD qui va être faite à

cause d'une convention du Conseil de l'Europe qui occasionne des changements, notamment dans les termes « traitement de données » ou encore « profilage ».

M. WERLY relève que celles-ci vont aussi dépendre d'un autre élément : s'il va avoir à assumer la médiation administrative ou pas. Il souligne que, si l'on lui donne cette tâche, il l'accomplira bien qu'il ait actuellement bien assez de travail. Il précise avoir déjà donné son point de vue à la commission législative.

Un commissaire se demande pourquoi il a été auditionné par cette commission.

M. WERLY lui répond que c'était pour donner son avis sur la révision de la LIPAD. Il rappelle qu'il y a une loi sur la médiation administrative entrée en vigueur il y a 2 ans, mais qu'il n'y a toujours pas de médiateur. Il relève que l'idée était de lui donner la fonction, mais il considère qu'il ne faut pas non plus sous-estimer le travail que va susciter cette tâche. Il pense par ailleurs que les députés étaient assez divisés sur la question et indique qu'il attend donc désormais des nouvelles car cela pourrait impacter leur autorité. Il relève que, s'il avait une personne maîtrisant bien l'informatique, qui pourrait l'aider pour les contrôles de protection des données, cela serait quelque chose de parfait.

Un commissaire propose d'en venir aux chiffres. Il observe qu'il y avait dans le budget 665'233.- de prévu, par rapport aux 12^e provisionnels ; il observe que 598'470.- ont été dépensés et donc qu'il y a un non-dépensé ; il se demande d'où cela provient.

M. WERLY souligne que ce sont les honoraires des conseillers externes qui ont coûté moins que l'année précédente, à cause notamment de la question du catalogue des fichiers.

Un commissaire observe qu'il y a - 42'203.- en charges du personnel ; il désire savoir pourquoi.

M. WERLY pense qu'il s'agit du fait qu'il y avait avant un 14^e salaire, lequel a été supprimé. Il rappelle qu'il travaille pour sa part à 80%, tout comme leur secrétaire, tandis que sa collègue est à 70%.

Un commissaire constate dans l'ensemble que leur service fonctionne parfaitement.

M. WERLY lui répond par l'affirmative mais souligne que, s'il reçoit la charge de la médiation, la situation va changer. Il pense que si l'on lui baissait son poste à 66'000.- et que l'on lui adjoignait un informaticien spécialisé dans le contrôle de protection des données, il préférerait cela car il explique que, pour le moment, ils se débrouillent un peu entre eux et qu'après avoir fait le catalogue des fichiers et un contrôle de protection des données, il reste au final bien moins.

M. WERLY relève qu'il y a beaucoup de défis à venir pour les années prochaines et en outre des modifications législatives imposées par le Conseil de l'Europe, ce qui représente un gros travail. Par ailleurs, il relève qu'il y a des petites communes qui ne se rendent pas toujours compte qu'elles doivent déclarer tels ou tels fichiers.

Un commissaire se dit très intéressé par les fiches informatiques, en particulier la fiche « Activités de l'Etat et médias : les limites posées aux journalistes ». Il se demande quelles sont ces limites.

M. WERLY précise qu'il parlait d'abord dans la fiche de la liberté d'expression de manière générale, puis ensuite qu'il s'est demandé si les journalistes avaient des droits spéciaux en matière d'expression. Il explique que c'est en effet le cas car, par exemple la LIPAD prévoit que les institutions doivent aider les journalistes et leur mettre à disposition des facilités, comme par exemple un accès à une photocopieuse, donner des documents, etc. Par ailleurs, il souligne que les journalistes de leur côté doivent, outre les lois, respecter la déclaration des devoirs et des droits des journalistes qui interdit de plagier, de faire des photos si la personne photographiée n'est pas d'accord, de calomnier, de diffamer, etc. Il souligne qu'il y a donc ce code déontologique, lequel est contrôlé par le Conseil suisse de la presse. Il précise qu'il a affirmé aux journalistes qu'ils peuvent informer dans un but d'intérêt public, mais qu'ils ne peuvent en revanche pas dire non plus n'importe quoi, par exemple faire état d'informations qui ne sont pas vérifiées. Il relève qu'il existe en effet des journalistes qui bénéficient parfois de fuites, alors que lui-même n'est pas en possession des documents en question. Il souligne que le journaliste ne va jamais citer sa source car cela est considéré comme une faute professionnelle.

Un commissaire se demande si cela est une règle absolue.

M. WERLY lui répond par la négative, mais il précise que le journaliste attache une grande importance à cette consécration du droit au secret des sources. Il relève qu'il y a cependant des exceptions prévues dans le Code pénal, lorsque le journaliste détient une information qui permettrait de prévenir d'une atteinte imminente ou qui contribuerait à l'élucidation d'un crime grave. Il observe que, si le journaliste ne parle pas, il n'aura toutefois qu'une amende de procédure pour refus de témoigner. Il indique enfin qu'il y a certains journalistes qui arrivent toujours à avoir des documents confidentiels.

Un commissaire demande s'il ressent durement les - 5% décidés par le Conseil d'Etat sur les charges du personnel et s'il s'agit pour lui d'une entrave.

M. WERLY précise qu'il a toujours connu cela car il rappelle que, lorsque l'autorité a été mise en place, il y avait 400% mais que l'on lui a dit au départ que l'on ne lui donnait que 230% ; il relève en outre qu'ils font aujourd'hui le double de travail par rapport à ce que faisait l'équipe précédente. Il souligne qu'il y a tellement de choses qu'il aimerait faire, mais qu'il n'a néanmoins pas le temps de faire la totalité des procédures qu'il aimerait mettre en place. Il affirme enfin qu'il a donc toujours en tête des projets, même s'il considère que la situation actuelle de la PPDT reste parfaite.

Examen de la politique publique « P Activités de support et prestations de moyens »

(Commissaires rapporteurs : M^{me} Emilie Flamand-Lew et M. Gabriel Barrillier)

Audition du département des finances représenté par M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, M. Pierre-Antoine Gobet, secrétaire général/DF, M. Pierre Béguet, directeur des finances de l'Etat/DF, M^{me} Coralie Apffel-Mampaey, directrice finances et comptabilité/DGFE, M. Grégoire Tavernier, directeur général OPE/DF, M. Dominique Anklin, directeur administratif et financier OBA/DF, M^{me} Stéphanie Bartolomei-Flückiger, directrice financière départementale/DF, et M^{me} Alicia Calpe, directrice de la CCA. Et spécifiquement pour la P 05 « systèmes d'information et de communication » : audition du département de la sécurité et de l'économie représenté par M. Eric Favre, directeur général/DGSI

Avant de procéder à l'audition des différents départements concernés, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

PO 1 : états-majors départementaux

Les charges du personnel (nat 30) ont diminué de 5.5% et des biens et services (nat 31) de 27,6%.

PO 2 : gestion transversale et départementale des ressources humaines

La gestion du projet SCORE a nécessité la tenue de 17 séances et occupé 4.7 ETP au service de l'évaluation des fonctions.

La gestion des absences de longue durée fait l'objet d'un concept global des absences validé par le Conseil d'Etat début 2016. Une cellule de retour au travail a été mise sur pied. Le taux d'absentéisme global se situe à 4,95% contre 4,90% en 2015 (sans le pouvoir judiciaire) Le taux de formation et le recrutement d'apprentis atteint 3,17%, le but étant d'atteindre 4% et de limiter les échecs aux examens et les ruptures d'apprentissage par un encadrement constant. Le bilan social de l'Etat a été publié pour la troisième fois. La pratique de l'Etat vis-vis des fonctionnaires qui exercent un mandat électif fait

l'objet d'une note de l'OPE. Le PL 11241-B sur ce sujet est en attente de traitement au Grand Conseil.

PO 3 gestion financière transversale et départementale et achats

Les grands projets sont terminés. Le manuel comptable est le dernier échelon de la pyramide. Le règlement sur l'établissement des états financiers a été modifié pour simplifier le traitement comptable de certains fonds dont les revenus et les charges seront dorénavant stockés au bilan de l'Etat. Les travaux visant à centraliser le contentieux se poursuivent, notamment la gestion des actes de défaut de biens qui permet de vérifier si les débiteurs de l'Etat dans son ensemble sont revenus à meilleure fortune. Les charges de personnel ont baissé de 7.1%. Le département a un objectif de 6% A noter que les délais de paiement des achats ont baissé de trois jours et que les critères du développement durable et de la formation sont appliqués par la Centrale d'achat.

PO 4 : gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Les parcelles et bâtiments « Firmenich » de la pointe nord du PAV rachetés par la CPEG serviront à reloger des services de l'administration cantonale dès 2022 et permettront ainsi d'économiser 10 millions de loyers. L'OBA qui gère et valorise de patrimoine public a deux casquettes : celle du propriétaire et celle du locataire. L'Etat propriétaire doit adapter les loyers au prix du marché et l'Etat locataire doit réviser les loyers à la baisse selon les indices de références. L'efficacité énergétique est une préoccupation permanente concrétisée par un contrat-cadre solaire photovoltaïque et un contrat de fourniture de chaleur « CADéco Jonction » avec les SIG. Le GC a voté début 2017 un projet de loi pour permettre à l'Etat de poursuivre dans la voie de l'efficacité énergétique. Les ETP de l'OBA ont notablement diminué grâce à une réorganisation.

PO 5 systèmes d'information et de communication

Le Conseil d'Etat a approuvé le 25 mai 2016 la stratégie des systèmes d'information et de communication visant à accélérer la numérisation de l'administration. La DGSI a poursuivi l'internalisation des collaborateurs sous contrat de location générant une économie cumulée de 6,9 millions de francs entre 2014 et 2016.

Un commissaire revient avec la question du nombre des députés ou députés suppléants employés de l'Etat et des entités faisant partie du périmètre des comptes consolidés.

M. Tavernier mentionne la documentation remise, à la demande d'un commissaire, à la sous-commission au sujet des députés employés dans le petit et le grand Etat ainsi que dans le périmètre de consolidation, en particulier une note transmise le 26 août 2014 par rapport au PL 11421 qui répond à cette demande.

Un commissaire relève à juste que la note date de 2014 et qu'elle n'est donc pas nécessairement à jour. Il y a eu un certain nombre de modifications. Par ailleurs, il n'y a rien concernant les députés qui travailleraient dans le grand Etat (TPG, HUG ou ailleurs). Il serait intéressant d'avoir des informations à ce sujet, notamment sur leurs éventuelles décharges. La commission va se pencher plus en détail sur cette question notamment le traitement des absences d'un fonctionnaire qui siège la journée au GC.

S'agissant du coût des travaux préparatoires SCORE le mandat à l'entreprise GFO était de 1,5 million de francs. L'essentiel des ressources mobilisées et dont le coût a été quantifié et reposent essentiellement sur des ressources internes. Pendant ce temps, le personnel du service des évaluations des fonctions n'a pas fait autre chose et des projets sont peut-être passés au second plan.

M. Gobet précise que M. Tavernier ne travaille pas à 100% alors que c'est bien le cas du service des évaluations.

M. Anklin confirme que pendant trois décennies voire un peu plus, les bâtiments n'ont pas été suffisamment entretenus. Cependant depuis deux législatures et surtout dans l'actuelle législature, notamment à travers les crédits de renouvellement, des moyens assez conséquents sont investis par l'Etat dans le maintien ou le rétablissement du bon état des bâtiments. (Crédit de renouvellement de 400 millions de francs étalés sur 5 ans)

Politique publique P (Activités de support et prestations de moyens)

Rapport de M^{me} Emilie Flamand-Lew et M. Gabriel Barrillier

Assistent :

DF

M. DAL BUSCO Serge, Conseiller d'Etat

M. ANKLIN Dominique, Directeur de la direction Pilotage et Finance de l'OBA

M^{me} BARTOLOMEI-FLÜCKIGER Stéphanie, directrice du DF

M. BEGUET Pierre, directeur général de la direction générale des finances

M^{me} CALPE Alicia, directrice de CCA

M. DUVILLARD René, Directeur de l'OBA

M. FAVRE Eric, Directeur général de la DGSI

M. GOBET Pierre-Antoine, Secrétaire général

M. TAVERNIER Grégoire, directeur de la DGFE

Procès-verbaliste : M^{me} PAULI Noémie

POLITIQUE P01 : ETATS-MAJORS DEPARTEMENTAUX

M^{me} BARTOLOMEI-FLÜCKIGER explique que le P01 regroupe les collaborateurs de l'état-major départemental (secrétariat général) au sens strict, les contrôleurs internes et le gestionnaire des risques Etat. Le programme P01 centralise également les provisions pour heures supplémentaires et vacances de l'ensemble du personnel du département, les amortissements des crédits de renouvellement des départements imputés aux secrétariats généraux des départements et d'autres natures de charge difficile à ventiler à priori. Elle donne des explications sur les principaux écarts. Concernant les charges de personnel, l'écart est de 1,3 million de francs. Sur tous les programmes de la politique publique P, il y a toujours une différence expliquée par le fait que le Conseil d'Etat a fixé une contrainte supplémentaire de respecter le minimum entre les douzièmes provisoires et les valeurs inscrites au projet de budget 2016. Dans ce programme, cette contrainte explique une différence de 1 million de francs et le reste de l'écart s'explique par l'anticipation des économies à fournir au budget 2017 et à l'horizon 2018. Les départements doivent donc garder les postes vacants en vue de l'économie à faire ces prochaines années. S'agissant des dépenses générales, l'écart de 1 million de francs s'explique principalement par les mandats accordés à des tiers. Concernant les amortissements et les provisions, l'écart de 2,8 millions de francs est dû à un changement de pratique dans l'imputation des charges d'amortissement (centralisés au budget P01 et comptabilisés sur les programmes concernés pour les comptes 2016). L'impact est neutre sur un résultat global. L'écart de 0,6 million de francs sur les taxes provient des remboursements d'assurances relatifs au personnel, en particulier pour l'assurance maternité, moins importants que prévu. Enfin la différence des revenus divers de 0,4 million de francs concerne des dissolutions de provision en lien avec des litiges RH.

Un commissaire revient sur **l'écart des charges de personnel** et demande de rappeler la décision prise par le Conseil d'Etat de respecter le minimum entre les douzièmes provisoires et les valeurs inscrites au projet de budget 2016.

M. DAL BUSCO explique que le Conseil d'Etat avait déposé un projet de budget qui n'a pas été voté par le Parlement. Il avait préparé une dotation budgétaire qui diminuait dans certains cas celle prévue l'année précédente pour la même ligne. Le montant varie donc selon les programmes et les situations.

Le commissaire s'interroge sur les objectifs et les indicateurs. **L'indicateur 1.1 est le respect des délais de réponse au Parlement.** Il constate que le budget a augmenté et demande s'il est possible de traduire en ETP le travail que cela donne à l'administration. Il s'interroge ensuite sur **l'indicateur 4.1** : « *Contrairement au passé, cet indicateur ne prend plus en compte la totalité des recommandations émises par la SAI, mais uniquement celles relatives aux trois dernières années. Ceci permet de mettre en évidence la performance récente en évitant d'édulcorer le résultat avec un travail effectué dans la passé* ». » **Il demande si le passé est oublié.**

M. DAL BUSCO répond négativement.

M. GOBET dit qu'il n'y a pas de réponse simple. Le Grand Conseil a changé de système entre les interpellations urgentes écrites, les questions urgentes etc. Il y a 15 ans, la réponse était donnée le lendemain ou à la session suivante. Le travail était relativement simple. Ensuite, le Grand Conseil est passé au système de questions urgences écrites, qui demandent un travail plus élaboré sur le fond et en termes de processus. Il faut une validation du secrétariat général, du magistrat et du Conseil d'Etat. À une certaine époque, autour des années 2004 et 2005, le Conseil d'Etat avait demandé aux collaboratrices et collaborateurs de préciser sur les questions le temps nécessaire à l'élaboration d'une réponse. Cette manière de faire a duré un an ou deux, car elle n'avait aucun effet. Il est donc difficile de donner une réponse, mais il faut sans doute compter un certain nombre d'heures de travail, qui est très variable. Cela est d'autant plus long lorsque les réponses doivent être coordonnées avec d'autres départements.

M. DAL BUSCO ajoute que, pour ce qui est du contrôle interne, le but est de regarder de manière plus précise, c'est-à-dire dans un délai plus représentatif, la manière dont laquelle il est répondu aux recommandations. L'objectif est de resserrer le référentiel afin de voir si l'Etat est réactif ou non.

La commissaire demande s'il est très compliqué de prévoir au moment du budget la ventilation des amortissements.

M^{me} BARTOLOMEI-FLÜCKIGER répond positivement. Ils essayent d'être plus précis pour 2017.

M. ANKLIN précise qu'il ne s'agit que des amortissements en lien avec les crédits de renouvellement des départements, mais que cela ne concerne pas les grandes masses (génie civil et bâtiment).

La commissaire demande si le **crédit de renouvellement est voté par politique publique.**

M. ANKLIN répond positivement. Dans la présentation des PL, les crédits de renouvellement sont ventilés en fonction des politiques publiques qu'ils concernent. Dans la réalité opérationnelle, la difficulté est globale.

POLITIQUE PO2 : GESTION TRANSVERSALE ET DEPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES

M. DAL BUSCO passe à la P02, qui a un programme transversal. Il évoque le projet SCORE. Le Conseil d'Etat a passé à une phase ultérieure, en l'occurrence la mise en consultation du PL, qui a été soumis aux partenaires sociaux, à la Cour des comptes et au pouvoir judiciaire. La consultation durera jusqu'au 1^{er} juillet 2017. Le Conseil d'Etat devrait proposer un PL au Parlement à la rentrée.

La commissaire demande si la grille de traitement a été soumise à la consultation.

M. DAL BUSCO répond positivement. L'Etat doit assumer son rôle d'employeur et discuter le cas échéant avec les partenaires sociaux. Dans la mise en consultation, les éléments de niveau réglementaire ont été mis à disposition. Un avant-projet de règlement a déjà été préparé. Il sera présenté à la commission des finances lorsque le PL sera déposé au Grand Conseil.

Le commissaire remarque que l'on examine les comptes 2016 et qu'il n'y a pas lieu dans ce contexte de déborder sur l'évolution du projet SCORE durant l'année 2017. En 2016, 17 séances se sont tenues à propos du projet SCORE. **Il demande combien cette problématique a mobilisé d'ETP en une année.** Le Conseil d'Etat a validé **un concept global de gestion des absences.** Il aimerait savoir **comment cela fonctionne, de même pour la cellule de retour au travail.** Il remarque que le **taux d'absence** a légèrement augmenté. En ce qui concerne **la formation professionnelle**, le taux de réussite aux examens est en baisse. Il aimerait savoir comment fonctionne **l'encadrement des apprentis** à l'Etat et quel est le **taux de relève professionnelle.**

M. DAL BUSCO répond avoir consacré un **nombre très important d'ETP pour le projet SCORE.** Ils ont ouvert aux syndicats au sein d'un groupe de travail le cœur de ce dispositif. Concernant les apprentis, développer l'apprentissage est une volonté du Conseil d'Etat de manière générale.

M. GOBET répond sur les ETP relatifs au projet SCORE. Ce projet a été conduit par l'OPE sans recettes supplémentaires. Il s'agit d'un projet de grande ampleur qui, au-delà des objets purement techniques, a généré un grand travail avec l'ensemble des parties prenantes tout autour. Il existe par exemple un comité de pilotage qui est plutôt une « caisse de résonance ». Ce comité est composé des différentes entités parapubliques. Il y a aussi le travail mené avec les syndicats et celui mené dans l'élaboration du PL. Par exemple, une personne a rédigé le PL, plusieurs se sont penchées sur l'exposé des motifs et d'autre sur le volet financier. Un travail très important est mené par le service d'évaluation des fonctions. M. TAVERNIER travaille approximativement à 100% sur les réévaluations liées à SCORE.

M. TAVERNIER explique que, **pour 2016, l'OPE travaille à 100% sur SCORE, ce qui fait 4,8 ETP.** Une personne supervise l'aspect de la grille des emplois et une autre celui de l'échelle salariale et du calcul des coûts. Dans tous les départements et les entités subventionnées, il faut mettre à jour les dispositifs et les cahiers des charges. Toute la structure managériale et les RH vont y participer. Depuis la fin du deuxième semestre, le

gros du travail de mise à jour du cahier des charges a été fait dans le département. Ce travail n'est pas perdu. L'effet est positif, même si SCORE n'est pas encore en place. Le problème est le manque de ressources. Il n'est pas possible de travailler sur deux systèmes en même temps. Par rapport **au concept global absences, cette nouvelle approche a été validée en début 2016**. Tout ce projet est piloté par un groupe interne présidé par un secrétariat général. L'Etat s'est inspiré d'un model que le bâtiment genevois a mis en place concernant les **absences de longue durée**. Par rapport à ce nouveau concept, le postulat posé est que la qualité de vie au travail est une condition de la qualité du travail. La qualité de l'environnement permet la compétence des personnes. Un concept « 3P » a été mis en place (cf. document en annexe). Il permet de se focaliser sur la personne absente à partir de la prestation. Il faut prendre cela comme un outil qui permet de mettre en place un vocabulaire commun à l'ensemble de l'administration et qui permet de structurer l'analyse du poste de travail. Enfin, il faut prendre en considération la personne avec ses compétences. Il peut y avoir un souci aussi au niveau local. À ce moment, un service de santé interviendra. Avec cette approche, on s'occupe de l'ensemble de personnel et non pas seulement des personnes malades. Cela a un aspect collectif et préventif. L'Etat met en place cet outil, forme les RH et a sensibilisé les managers.

M. TAVERNIER explique que la **cellule de retour au travail** a été mise en place suite à une décision du Conseil d'Etat pour les cas d'absence de longue durée où la personne ne pouvait pas retourner sur son poste. Cette cellule recherche avec les personnes des pistes de solution. Des stages sont possibles et environ 30 cas ont été solutionnés. Il y a un souci majeur : lorsque le stage est favorable et qu'il est décidé que la personne reste dans le service, il est difficile de trouver l'enveloppe budgétaire pour se faire. Certains départements n'entrent pas dans la dynamique de prendre quelqu'un en stage car ils n'auront pas la capacité de donner un ticket budgétaire quand il faudra stabiliser la personne. Par rapport **au taux d'absentéisme, si on enlève le pouvoir judiciaire, le taux est en-dessous de 5%**. Concernant la **formation**, le Conseil d'Etat a donné un objectif de 4%. Le département est à 3,16% en 2016. L'objectif dans la politique de l'apprentissage est d'avoir un taux maximum de 10% de personnes en rupture. Aujourd'hui, le pourcentage est de 16%.

Le commissaire demande s'il s'agit bien d'une rupture pendant la formation ou d'un échec à la fin.

M. TAVERNIER répond positivement. L'objectif est que l'indicateur indique 90% de succès. Le département donne des cours interentreprises à la fonction publique et prépare les apprentis aux examens. Il utilise aussi les services de l'OFPC lorsque qu'il sent qu'il y a une difficulté. Ce taux de succès est extrêmement bon.

La commissaire demande si le projet de faire appel à une **assurance-maladie perte de gains** extérieure à l'Etat a été abandonné.

M. DAL BUSCO répond que ce projet est en cours d'analyse. La volonté du Conseil d'Etat est de pousser cette piste suffisamment loin pour juger sa pertinence. Il ne sait pas exactement où il en est.

M. TAVERNIER répond que le projet est à bout touchant. L'OPE a fait un rapport au secrétariat général du département des finances. Mais, le projet SCORE mobilise toutes les ressources et ils n'ont plus la capacité de monter un nouveau projet en parallèle.

M. DAL BUSCO ajoute qu'il n'y a pas d'urgence absolue à changer la source, d'où la demande de M. TAVERNIER de se concentrer sur le prioritaire (SCORE). Mais, l'idée n'est pas abandonnée.

La commissaire s'interroge sur la pratique de l'Etat vis-à-vis des fonctionnaires qui exercent un **mandat électif**.

M. TAVERNIER a préparé un petit dossier (cf. annexes). Il contient le règlement d'application de la loi sur le personnel. Le personnel doit organiser son travail et l'employeur ne va pas donner de décharge. Ce qui est plus important est la LRGC dont l'art. 21 traite de l'incompatibilité. Il appartient au Grand Conseil de décider s'il y a une incompatibilité. (Note du rapporteur : le PL 11421-B figure d'ailleurs au point 51 de l'ordre du jour des sessions des 11 et 12 mai.)

POLITIQUE PO3 : GESTION FINANCIERE TRANSVERSALE ET DEPARTEMENTALE ET ACHATS

M. BEGUET explique que les grands projets sont terminés. Le manuel comptable est le dernier échelon de la pyramide. Ce manuel s'enrichit car tous les comptables posent des questions et précisent ensuite les traitements comptables dans les cas particuliers. Le règlement sur l'établissement des états financiers a été modifié. Un des gros changements cette année est le traitement comptable de certains fonds. Parfois, des fonds disposent d'un financement et cela ne rentre pas dans les missions de l'Etat. Le problème est que les revenus ne viennent pas forcément en même temps que les appels de fond. Lorsque cela passe par le compte de fonctionnement, c'était soumis à un arbitrage budgétaire. Certains dons étaient affectés à des missions précises. Le traitement comptable a été précisé dans cette hypothèse : il faut stocker au bilan de l'Etat les revenus et charges. Cette manière de faire se trouvera dans les prochains états financiers. La Confédération a fait le même travail. Le dernier projet concerne la centralisation du contentieux. En 2007, la direction générale des véhicules était le gros du travail. Concernant les charges de personnel en diminution, le chiffre paraît énorme. Il est en réalité encore en-dessous de la consigne car la DGFE doit, dans les objectifs interdépartementaux, effectuer une économie de 6% sur les charges de personnel. Certains départements visent une économie de 5% sur trois exercices, mais la DGFE a un objectif de 6%. Le fait de devoir viser plus bas explique les chiffres. Les charges et services sont en baisse car deux grands mandats ont commencé plus tard. Il s'agit par exemple du mandat de l'étude de la faisabilité financière de la traversée du lac. Le principal écart vient de la renégociation des contrats pour la gestion des liquidités. La BCGE doit se mettre aux standards de la concurrence. Il faut profiter des échéances du contrat pour pouvoir renégocier avec elle.

Le commissaire remarque que les **délais de moyen de paiement** concernant les achats ont été diminués de trois jours.

M. BEGUET répond que la gestion de trésorerie doit être revue tous les jours. Avant, la limite de crédit avec la BCGE était de 110 millions de francs. Maintenant, lorsque la limite de +100 millions est dépassée, la BCGE facture des taux négatifs. Il y a des périodes sur l'année où l'Etat a intérêt à payer les factures au plus vite et donner les instructions pour accélérer les paiements. L'autre partie des chiffres s'explique par les grosses factures, comme celle du CEVA, qui est partie immédiatement à la Confédération. Le chiffre est atypique cette année en raison des contraintes.

Le commissaire s'interroge sur le **critère du développement durable** dans la politique d'achats publics. Il demande s'il est tenu compte du **critère de la formation professionnelle**.

M^{me} CALPE répond par l'affirmative que l'apprentissage ainsi que la formation continue sont incluse dans le critère du développement durable depuis 2010.

Le commissaire demande quel est le **gain concret de la centralisation du contentieux**.

M. BEGUET répond qu'il y a deux gains. Le premier est la partie industrialisation du contentieux, qui est effectuée de manière transversale. Par exemple, auparavant la direction générale des véhicules « rattrapait » la personne qui ne payait pas la facture lorsqu'elle se représentait au guichet. Maintenant, une base de données transversale a été mise en place. Le second gain concerne les actes de défaut de biens, qui est géré uniquement à l'administration des finances fiscales cantonales. Cette dernière peut déceler les retours à meilleur fortune, d'où les remboursements des actes de défaut de biens. Une optimisation à tous les niveaux a donc été effectuée.

POLITIQUE PO4 : GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BATIMENTS ET BIENS ASSOCIES)

M. ANKLIN donne quelques chiffres clés. Le patrimoine immobilier de l'Etat est important. Il consiste en 1'842 bâtiments cadastrés répartis sur 684 sites. La valeur brute des bâtiments est de 9,7 milliards et la valeur nette de 5,6 milliards de francs. La valeur comptable des terrains est de 4,1 milliards de francs. Au niveau des investissements, environ 250 millions de francs sont investis chaque année, toutes politiques publiques confondues. Depuis le début de la législature, près de 700 projets (études et chantiers) ont été lancés. S'agissant de l'exploitation, environ 20'000 demandes d'intervention ou de travaux sont formulées chaque année. Toutes n'aboutissent pas, il y a une priorisation. Près de 3'500 contrats sont actifs. Au niveau de l'exercice 2016, les négociations ont été longues. Il a fallu négocier de nouvelles conventions avec la Confédération en vue de libérer le site des Vernets. Les parcelles et bâtiments « Firmenich » de la pointe Nord du PAV ont été rachetés par la CPEG et une convention a été conclue avec l'Etat afin d'y reloger des services de l'administration cantonale dès 2022.

M. DAL BUSCO précise que cette opération permet à l'Etat d'économiser 10 millions de francs de loyers.

M. ANKLIN explique que cette convention s'inscrit dans la logique du partenariat public-privé. Comme d'habitudes en termes de planification et d'affectation des locaux, arriver à satisfaire les besoins des différents services est un effort constant. Une convention a été signée entre l'OBA et la HES-SO suite au transfert de charge. Concernant la gestion et la valorisation du patrimoine bâti, l'OBA a deux casquettes : celle de propriétaire et celle de locataire. L'Etat propriétaire doit adapter les loyers conformément aux contrats et au prix du marché. L'Etat locataire doit réviser les loyers à la baisse selon les indices de références.

M. DUVILLARD ajoute que l'Etat locataire a pu économiser des millions de francs en se basant sur la référence du taux hypothécaire. En revanche, si les taux augmentent, les loyers augmenteront. En matière d'efficacité énergétique, le Parlement a voté en 2017 un PL sur l'efficacité énergétique qui avait été adopté par la commission des travaux en 2016. Cette loi permet à l'Etat de faire des économies. L'Etat a signé un contrat cadre solaire

photovoltaïque et un contrat de fourniture de chaleur « CADéco Jonction » avec les SIG. Le contrat de cadre solaire consiste à mettre à disposition les toitures des établissements scolaires en échange de la création des installations. L'Etat rachète le courant sans payer les taxes de distribution. Cette opération est gagnante. Le contrat de fourniture de chaleur est un investissement pour le futur dans les énergies renouvelables, même s'il n'est pas tout à fait gratuit. Plusieurs gros chantiers ont abouti en 2016 (CMU 5 et 6, extension de l'observatoire de Sauverny et BdL2). Les autres projets (Ecole de Frontenex, Maternité, Dardelles, ouvrages militaires etc.) se poursuivent. En ce qui concerne les comptes, il propose de commencer par les charges de personnel. Elles sont presque 1 million de francs en-dessous du budget, soit 1,6% en-dessous de la cible. Le département est dans la logique d'atteindre la cible de réduction globale de 5%. Il faut donc anticiper la gestion et geler des postes vacants afin d'atteindre la cible qui est assignée à l'horizon 2018. S'agissant des biens et services, on est 2,4% en-dessous du budget. Cela n'est pas de coutume. La répartition de l'économie de 15 millions de francs portée par un programme à la présidence a été répartie par le Conseil d'Etat. Le département des finances en a supporté 5 millions. Il a fallu anticiper et ne pas compter sur le vote de la commission des finances, qui est intervenu plus tard (automne). Or, la période propice pour l'entretien des bâtiments, notamment scolaires, était les vacances d'été. Ainsi, cet effort, ajouté aussi à l'économie d'énergie, a fait que le département a terminé en dessous de ce qu'il prévoyait en termes de dépenses énergétiques. Il rappelle ensuite que toute location de plus de 100 m² dépend d'une décision du Conseil d'Etat. Les négociations avec les HUG ont permis de supprimer une participation de l'OBA aux coûts des locaux mis à leur disposition. Le transfert des charges permet d'économiser environ 2 millions de francs par an. Ceci s'est traduit au niveau comptable par une dissolution de provision. Le budget a passé de 167 millions de francs en 2014 à 137 millions en 2016. 29 millions de francs sont des charges transférées aux hautes écoles. Un effort de plus 5 millions de francs a été fait, mais il n'est pas constant et est un vrai défi. Lorsque les crédits d'investissement sont votés, il en est de même des budgets d'exploitation, qui sont conséquents. Il faut distinguer les investissements de 250 millions par an des 150 millions d'amortissement récurrents. Il y a très peu d'écart dans les amortissements planifiés entre les budgets et les comptes. Cependant, il y a toujours des événements imprévisibles et pas planifiables. Les 16,5 millions d'écart sont dus à 23 factures. Lorsque le département entreprend des études dans le cadre d'un crédit d'étude, si elles ne sont pas suivies d'une réalisation, la DGFE oblige à passer ceci en pertes de profit et faire un amortissement exceptionnel. Il a eu le cas du nouvel **hôtel de police**. Il a fallu renoncer à la résiliation du projet car le périmètre choisi (Jonction) empiétait sur le potentiel logement. De plus, le programme de la police a évolué ces dernières années et n'est pas encore stabilisé. À l'époque, il était prévu de construire un centre de formation de la police à la Jonction. Le changement de programme fait que les études réalisées ne sont plus vraiment utilisables. Il faut optimiser la planification des investissements et prioriser. À cela s'ajoutent les démolitions. Dès lors que l'Etat réalise un nouveau bâtiment, les normes prévoient qu'il faut passer en charge de fonctionnement. Les revenus sont globalement supérieurs à ceux prévus au budget. En 2015, il a été décidé d'imputer les revenus des DDP sur le programme M02 (finances et impôts) et non pas le P04. (cf annexe) Les revenus générés par l'OBA augmentent sensiblement. Cependant, ce générateur arrive en limitation de croissance. **Plus l'Etat fait des transferts d'actifs, plus il perd des sources de revenus.** L'Etat fait un effort pour optimiser, mais si son parc générateur de revenus diminue, à termes, cette tendance risque de s'inverser.

Le commissaire s'interroge sur la réorganisation de l'OBA remarque que les ETP sont passés de 284,57 à 270,92 pour la P04.

M. DAL BUSCO répond avoir assigné au sein du département un objectif de -6% de postes sur les trois années. Le département n'a pas appliqué une règle linéaire, mais fait preuve d'une certaine sélectivité. Certains services ont estimé qu'il était possible d'aller au-delà, ce qui est le cas de l'OBA. Pour d'autres services, par exemple l'Office des poursuites (qui n'est pas dans le programme), cela n'était pas possible. Ce sont des mesures organisationnelles qui ont été prises. Les limites ont été atteintes. Il faut toujours aussi prendre conscience qu'il y a une corrélation très grande entre le volume d'investissements et les ressources dont l'Etat dispose. Par exemple, l'obligation pour l'Etat de respecter ses propres règlements, **comme les doubles vitrages**, coûte cher. La stratégie consiste à agir globalement pour le bâtiment. 150 millions de francs ont été mis dans 70 projets, qui doivent être menés par des spécialistes. Ces dernières années, l'Etat a considérablement optimisé la structure. La réorganisation de l'OBA a aussi permis d'optimiser les ressources.

Le commissaire s'interroge sur l'**objectif 2.1 « ratio des dépenses de travaux 2015. Il demande s'il y a un taux idéal d'investissements par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments » qui est de 1.4% en 2016 contre 0.9% en**

M. ANKLIN répond que cette question est difficile. Cela dépend. Si, par hypothèse, le crédit de renouvellement était multiplié, ils n'auraient pas la capacité de réaliser les travaux.

M. DUVILLARD répond que 4% est le maximum qu'ils peuvent faire.

M. ANKLIN explique que le crédit de renouvellement de l'OBA n'a pas été diminué, contrairement à celui d'autres services, mais que, comme les gros objets ont été sortis du budget (10 ou 12 millions de francs), ils ont en réalité plus de moyens aujourd'hui qu'avec la précédente législature.

M. DAL BUSCO ajoute que l'Etat dispose maintenant d'outils informatiques qui permettent d'identifier précisément les bâtiments et dire à quel moment il faut faire les investissements. Ces outils ont permis d'optimiser les investissements.

M. DUVILLARD ajoute que l'OBA effectue surtout des travaux d'entretien du bâtiment et non pas de « confort ».

Le commissaire mentionne le projet de **transfert des actifs au cercle des agriculteurs de Genève** et veut en savoir plus.

M. DAL BUSCO explique que les silos à grain de la Praille ont été mis à disposition du cercle des agriculteurs par le biais d'une convention d'usage au début des années 2000. Cette solution était discutable. L'Etat a cherché une solution qui pouvait passer par un transfert d'actifs, mais s'est heurté à des évidences financières très complexes. En l'occurrence, la valeur des bâtiments est telle qu'un transfert d'actif au bénéficiaire actuel est insupportable financièrement pour le cercle des agriculteurs.

M. ANKLIN ajoute qu'il faut trouver un équilibre satisfaisant pour toutes les parties, mais que c'est compliqué. L'Etat cherche une solution pour régulariser les anciennes conventions et trouver une bonne solution. Cet actif ne sert à rien à l'Etat. Il est utilisé par le cercle des agriculteurs avec une contribution à une tâche publique, c'est-à-dire que le cercle est le garant du stock de denrées alimentaires. Il faut peser les intérêts pour arriver à une solution. Cela ne se traduira probablement pas dans les comptes par le gain escompté à l'origine, car il n'est économiquement pas possible pour le cercle des agriculteurs de supporter cela.

POLITIQUE P05 : SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

M. FAVRE explique que **le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale le 25 mai 2016**. Elle vise à l'émergence d'une politique du numérique en appui de l'ensemble des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat et à poursuivre les réformes entreprises dès 2013, aussi bien à l'échelle de l'administration cantonale qu'au sein de la DGSI. Un plan d'action accompagne la stratégie, en vue de la concrétiser. Le fameux projet **d'internalisation des collaborateurs** sous contrat de location de services a fait l'objet d'un rapport en 2014 et d'un **rapport distribué à la commission des finances lors du projet de budget 2017**. Cela est aussi l'opportunité de diminuer les effectifs. **Entre 2011 et 2016, la DGSI a diminué de 134 ETP leurs effectifs (environ 22%)**. La DGSI représente 529 ETP, en diminution de 5% par rapport au budget de la douzième provisoire. Les activités de la DGSI tendent à croître. Afin de diminuer les effectifs, la DGSI cherche à informatiser les choses. Concernant les comptes, ils sont très proches du budget au niveau des charges non dépensées. S'agissant des charges de personnel, une demande de dépassement de crédit a été validée en 2016 par la commission des finances. Cette demande avait pour raison les coûts induits par les postes accordés en 2015 mais qui n'étaient valorisés que sur 6 mois (délais d'embauche), l'internalisation de 10 ETP précédemment sous contrat de location de service (LSE) et l'engagement de 4 ETP pour renforcer la sécurité informatique. Les amortissements ont baissé. Les revenus relatifs aux prestations de la DGSI ont augmenté, y compris en matière de vote électronique (+28%). Les revenus divers ont diminué. Il y a une diminution d'environ 5% d'ETP. L'internalisation des collaborateurs a un effet mécanique et est difficile à lire uniquement sur le budget de fonctionnement. Contrairement à l'OBA, il y a eu une diminution du crédit de renouvellement de 44% entre 2014 et 2015. **Il part cependant du principe que la DGSI n'est pas dans une situation de crise**. Si des moyens supplémentaires lui étaient octroyés, elle n'aurait pas la capacité de les exécuter. La situation est assez équilibrée. Si plus de compétences lui sont attribuées, il faudra peut-être prévoir les moyens qui vont avec. 29'350 ordinateurs ont été distribués au sein de l'administration en 2011 et 32'250 en 2016 (+10%). Le secteur pédagogique est inclus. Les indicateurs publiés au rapport sont tous positifs. La part de l'informatique dans les dépenses de l'administration cantonale est stable. Le personnel externalisé est en diminution, désormais à 8% de l'effectif global. Il dépend du nombre de crédits d'investissement votés par le Grand Conseil.

Le commissaire demande quel a été **l'engagement et l'appui de la DGSI pour accompagner une mutation telle que celle connue par l'Office des poursuites et les difficultés rencontrées lors de la bascule du système**.

M. FAVRE répond qu'il est aussi le porte-parole du P06, mais que c'est bien dans le cadre du P05 que ce projet a été réalisé. Le rôle de la DGSI était essentiellement technique avant 2013. M. FAVRE est le garant vis-à-vis de l'autorité politique et du Grand Conseil du fait que le budget soit respecté. La conduite du projet est surtout effectuée au niveau de l'Office des poursuites lui-même. Ce n'est pas son rôle de répondre à ces questions. Il attend les rapports. Il souligne cependant que ce produit informatique, qui est jeune, est bon.

M. DAL BUSCO ajoute que l'appréciation qu'on a aujourd'hui de la situation est aussi formée par le vécu de l'Office des faillites, qui a connu une refonte complète de son système informatique en 2011 ou 2012. Il a fallu trois ans pour voir pleinement cet outil déployer ses effets. L'Office des faillites est un office qui restitue maintenant des postes. Une partie des ressources a été allouée à l'Office des poursuites. Il veut dire que les projets informatiques

de cette ampleur et de cette ambition ne peuvent pas fonctionner parfaitement du jour au lendemain.

M. FAVRE explique que l'Etat de Genève est *de facto* un éditeur informatique. Dans son métier, il a un produit. Le problème du point de vue technique de l'Office des poursuites est que cela faisait plus de 30 ans que le système informatique n'avait pas été modifié. La gestion du changement se fait avant, pendant et après le projet. Le département des finances doit accompagner ce mouvement et faire en sorte qu'il dure le moins longtemps possible. L'électrochoc est fort. Malheureusement, on se trouve dans cette situation, qui est, d'un point de vue technique, assez conforme à la normale.

Le commissaire se réfère à l'**indicateur 2.2 « nombre de mois de retard prévisionnels sur la réalisation des crédits d'ouvrage »**. **Le nombre est passé de 24 à 16 et il est expliqué qu'il faudra encore plusieurs années pour le résorber.**

M. FAVRE répond que les moyens pour réaliser les projets ne sont pas immenses et que l'Etat prend du retard sur les projets. Faire un projet informatique mobilise énormément d'effectifs. Lorsque l'on démarre un projet, il faut que tout le monde soit présent en même temps, ce qui nécessite de synchroniser les agents.

La commissaire demande quand est prévu un **déploiement global du projet-pilote du site de l'Etat.**

M. FAVRE répond que, dans le système antérieur, il fallait des informaticiens pour le faire tourner. Maintenant, le système mis en place permet aux personnes qui saisissent l'information de ne pas avoir un informaticien pour faire ce travail. Il y a une autonomie beaucoup plus large. Il existe une délégation du Conseil d'Etat composée de MM. POGGIA et MAUDET qui valident le cadre de communication et les principes adoptés. L'approche se fait pas à pas et site par site. Une étape sera plus visible en septembre où la page d'accueil sera changée. Au fur à mesure que les moyens se dégagent dans les départements, il faut refaire l'information. Ce n'est en effet presque plus un problème technique. La mise en place se passe bien et le résultat est pour l'instant réussi.

[Les annexes complémentaires sont consultables sur la table des rapporteurs lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.]

Optimisation des prestations / Qualité de Vie au Travail - 3P

PRESTATIONS

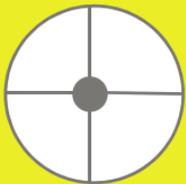
Présence

Comportement
professionnel

Qualité des
prestations

Quantité des
prestations

POSTE DE TRAVAIL



7 Facteurs
Bien-être au
travail



5 Facteurs
Organisation
du poste de
travail

PERSONNE

Compétences
métier

Limitations
fonctionnelles
(Aptitude au
travail)

Compétences
transversales

Compétences
managériales

Agir dans cette
dimension avec
les professionnels
de la santé du
travail

RESULTATS

QUOI, POUR QUI

LIEN AU TRAVAIL

COMMENT

CAPACITE DE TRAVAIL

QUI



Toute récurrence d'éléments individuels en déséquilibre doit susciter une réflexion au niveau du collectif.

ORIENTATION INDIVIDU

7 facteurs de bien-être au travail

1. Reconnaissance au travail

La reconnaissance au travail consiste à témoigner, de façon authentique et constructive de l'appréciation. La reconnaissance porte notamment sur la façon dont la personne s'acquitte de ses tâches, sur l'effort et l'énergie qu'elle déploie, sur les résultats qu'elle obtient, sur sa contribution au sein de l'entité ou encore, sur sa façon d'être en tant que personne.

2. Soutien social

Le soutien social consiste en l'existence et la disponibilité de personnes de confiance qui peuvent nous assister ou nous conseiller en cas de difficultés émotionnelles ou dans la résolution de problèmes.

3. Respect

Le respect est un comportement qui aide à préserver les normes de civilité mutuellement acceptables au travail et qui comprend une relation positive et constructive avec soi et autrui.

4. Équilibre de vies

La conciliation des vies signifie que l'amélioration d'un domaine de vie procure des bénéfices qui contribuent à terme à l'amélioration du fonctionnement des autres domaines de vie ou à minima ne se fait pas au détriment des autres domaines de vie.

5. Charge de travail

La charge de travail se compose de la combinaison de ce qui est demandé (quantité, rythme, intensité, délai) et de ce qui est ressenti (fatigue, effort, difficulté de concentration, usure). Un déséquilibre entre ce qui est demandé et ressenti a des impacts sur la personne (stress, démotivation, isolement) et sur l'efficacité du service.

6. Autonomie et participation

La participation aux décisions est la latitude, la marge de manœuvre nécessaire pour décider comment le travail doit être fait, la capacité d'influer sur le niveau de responsabilités, les occasions de participer à la prise de décisions et les possibilités de commenter l'information reçue du supérieur direct. La participation aux décisions inclut aussi la possibilité d'être créatif et de développer ses compétences.

7. Rôles

Un rôle clairement défini permet de savoir ce qui est attendu en termes de prestations, de collaboration et vers qui rapporter.

ORIENTATION ORGANISATION

5 facteurs de l'organisation du poste de travail

1. Clarté de la vision et de la mission du service

La mission d'un service définit le but de l'organisation, la raison d'être du service. Quant à la vision, elle est une projection de l'organisation dans une période future.

2. Clarté des prestations à délivrer

Les prestations que fournit l'entité aux administrés répondent à un besoin spécifique. Les collaborateurs réalisent ces prestations dans un champ de responsabilités. Elles doivent être définies pour que le travail de chacun s'inscrive dans un tout cohérent.

3. Clarté de l'organisation

Une organisation (ou un service) est un ensemble d'individus ou de groupes d'individus en interaction ayant un but collectif. Sa structure (ou sa forme) précise de quelle manière les rôles sont articulés et quelles sont les interactions entre les différents acteurs.

4. Clarté des objectifs

Les objectifs sont des buts que l'on désire atteindre, précis et mesurables. Chaque collaborateur doit avoir des objectifs de performance et de développement avec des moyens pour les atteindre.

5. Adéquation de l'ergonomie

L'ergonomie comprend l'environnement physique de travail ainsi que l'adéquation des outils, des procédures et des modes de communication.

Références :

Les 7 facteurs sont tirés de l'ouvrage « Management d'équipe – 7 leviers pour améliorer le bien-être et l'efficacité au travail » - M. Jean-Pierre BRUN, Les 5 facteurs sont tirés d'une analyse faite à partir des ouvrages d'Henry MINTZBERG dont « Le pouvoir dans les organisations ».

Règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (RPAC) **B 5 05.01**

du 24 février 1999 (Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1999)

.....

Art. 11⁽²⁶⁾ Exercice d'un mandat électif

¹ Les membres du personnel ne peuvent exercer un mandat électif incompatible avec leur fonction ou qui porte préjudice à l'accomplissement des devoirs de service.

² Une autorisation de l'autorité compétente est nécessaire si le mandat est exercé pendant les heures de travail. L'absence doit être compensée. L'autorisation fixe les modalités de la compensation.

³ Si la compensation s'avère impossible, l'autorité compétente fixe soit un congé sans traitement soit le taux et la durée de la diminution d'activité avec réduction proportionnelle du traitement

.....

Loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève B 1 01 (LRGC)

du 13 septembre 1985 (Entrée en vigueur : 21 juin 1986)

.....

Art. 21⁽¹⁰⁵⁾ Incompatibilité

¹ Le mandat de député du Grand Conseil ou de député suppléant est incompatible avec :

- a) un mandat au Conseil national ou au Conseil des Etats;
- b) tout mandat électif à l'étranger;
- c) un mandat de conseiller d'Etat ou de chancelier d'Etat;
- d) une fonction au sein de la magistrature du pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes.

² Il est également incompatible avec les fonctions suivantes :

- a) collaborateur de l'entourage immédiat des conseillers d'Etat ou du chancelier d'Etat;
- b) collaborateur du secrétariat général du Grand Conseil;
- c) cadre supérieur de l'administration cantonale, c'est-à-dire collaborateur appelé, par sa position hiérarchique, sa charge ou sa fonction propre, à prendre une part importante à l'accomplissement des tâches du pouvoir exécutif, notamment à élaborer ou proposer des projets de loi, de règlement ou de décision ou à prendre des décisions ou mesures;
- d) cadre supérieur d'un établissement autonome de droit public, c'est-à-dire collaborateur qui exerce une fonction de direction.

³ Les personnes concernées par les alinéas 1 et 2 sont néanmoins éligibles mais doivent, après les élections, opter entre les deux mandats.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

03 5 11 - 2 0 0 9

Genève, le 6 mai 2009

Le Conseil d'Etat

3511-2009

Union des cadres de l'administration
cantonale
Monsieur Jaques FOLLY, président
Bandol centre
Rue de Bandol 1
1213 ONEX

Concerne : éligibilité des cadres supérieurs au Grand Conseil

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à la question posée par votre association au sujet de la position de notre Conseil sur l'objet cité en référence.

Conformément à l'article 21 de la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01), sont incompatibles avec le mandat de député, les fonctions de collaborateur de l'entourage immédiat des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat et celles de cadre supérieur de la fonction publique.

Ces personnes sont néanmoins éligibles mais doivent, après les élections, opter entre les deux mandats.

Selon le règlement sur les cadres supérieurs, ceux-ci sont les fonctionnaires, dès la classe 23, qui sont appelés, par leurs responsabilités hiérarchiques ou fonctionnelles, à préparer, proposer ou prendre toute mesure ou décision propre à l'élaboration et à l'exécution des tâches fondamentales de pouvoir exécutif.

Cela étant dit, c'est le Grand Conseil qui est le garant de l'application de l'article 21 de la loi portant règlement du Grand Conseil et de son interprétation.

Ainsi, la commission des droits politiques du Grand Conseil a précisé que les cadres supérieurs dont la fonction consiste à préparer ou participer à l'élaboration de projets du Conseil d'Etat étaient inéligibles car c'est leur proximité avec le pouvoir exécutif qui est incompatible avec le pouvoir législatif.

Or le Grand Conseil a considéré que tel n'est pas le cas d'un directeur d'école primaire.

La commission examine donc la situation, au cas par cas, et si l'incompatibilité est reconnue mais que le cadre supérieur concerné ne démissionne pas de sa fonction, il est réputé démissionnaire du Grand Conseil.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos salutations distinguées.

Le chancelier :



Robert Hensler

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le président :



David Hiler



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office du personnel de l'Etat

Note établie dans le cadre
des travaux du PL 11421

NOTE

Date : 26 août 2014

Objet : Mandats électifs : réponses à la Commission des droits politiques séance du 27 août 2014

1. Coûts des remplacements des députés-fonctionnaires amenés à siéger au GC tout en exerçant une activité professionnelle à plein temps

Huit députés siègent en 2014 au GC dont cinq exercent leur activité professionnelle au sein de l'Etat à 100 %.

Parmi ces cinq députés :

- trois sont policiers et exercent leur mandat en dehors des heures de travail. ils adaptent leurs horaires en fonction de leurs mandats, et ce d'entente avec leur hiérarchie. Au besoin, ils compensent les heures d'entente avec leur hiérarchie avec des "heures reprises" (HR) qui sont déduites des heures supplémentaires effectuées.
- un est préposé aux refolements, il exerce deux mandats (GC GE et CM) en dehors de ses heures de travail, sauf exception. Pour le cas où une séance se déroulerait durant les heures de travail, ces heures sont compensées.
- un est enseignant au DIP et doit éventuellement être remplacé. Pour ce début 2014, il a été remplacé une demi-journée, ce qui représente un coût de moins de 1000.-.

2. Existence d'heures de décharges et conséquences lorsque ce quota est dépassé

Aucune décharge n'est attribuée pour des mandats électifs.

3. Traitement spéciale lorsque le GC siège à la journée

Il n'y a plus de traitement spécial depuis le 2 avril 2014 (modification réglementaire). Les heures doivent être compensées. Sinon, un congé sans traitement ou une baisse de taux d'activité doit être envisagé.

4. Organisation du temps de travail lorsque les employés à plein temps assume un mandat électif (niveau communal, cantonal, voire au sein de CA)

Nonante personnes, dont les 8 députés mentionnés dans la question 1 ci-dessus, sont à plein temps et exercent un mandat électif parfois pendant les heures de travail. Plus des deux tiers de ces personnes exercent leurs mandats en dehors des heures de travail (pour la plupart des conseillers municipaux). Pour moins d'un tiers des nonante personnes, des modalités d'organisation du travail sont mises en place : temps de travail annualisé, congé sans traitement, compensation des heures ou planification du temps de travail tenant compte des engagements liés à leurs mandats (notamment enseignants qui demandent lors de l'élaboration du planning annuel de ne pas avoir de classe lors des séances hebdomadaires consacrées au mandat électif).

A mentionner également qu'un certain nombre de personnes ont diminués leur temps d'activité d'un plein temps à un temps partiel afin d'effectuer leur mandat électif.

Examen de la politique publique « O Energie »

(Commissaires rapporteurs : MM. Alberto Velasco et Gabriel Barrillier)

Audition du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie représenté par M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat/DALE, M. Christian Goumaz, secrétaire général/DALE, M. Frédéric Dekoninck, directeur financier, et M. Cédric Petitjean, directeur opérationnel/OCEN

Avant de procéder à l'audition du département, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Le commissaire rapporteur indique que le conseiller d'Etat a fait part à la sous-commission des principales réalisations de 2016 qui sont la poursuite des travaux d'élaboration des plans directeurs ainsi que du plan directeur de l'énergie, de la convention d'objectifs avec les SIG, de la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi sur l'énergie ainsi qu'une réorganisation de l'office cantonal de l'énergie..

Les charges sont parfaitement maintenues et se situent à 70 000 F en dessous du budget. Cela s'explique notamment par le fait que le DALE a anticipé la réduction de 5%. Il est ainsi en avance sur l'application de ces réductions. 5 postes supplémentaires ont été accordés pour la mise en place de la politique énergétique, en particulier les doubles vitrages.

A noter que le programme d'efficacité énergétique de 8 millions octroyés par le PL 10209 est épuisé.

Tous les travaux qui concernent le cadastre de l'énergie sont faits conjointement et en synergie avec les SIG. Ces derniers intègrent cette prestation dans leur budget.

Le département a conclu une convention d'objectifs avec les SIG qui vont financer des projets d'intérêt public liés aux économies d'énergie et au développement durable (50 millions sur 4 ans). Cette convention traite également de la part de bénéfice qui doit être reversée aux propriétaires, c'est-à-dire l'Etat et les communes.

En matière de double vitrage dans les bâtiments publics et privés, M. Hodgers a choisi une approche pragmatique tenant compte des projets de rénovations et des possibilités des propriétaires. Des exceptions et des allègements sont possibles en zones protégées pour des bâtiments eux-mêmes protégés. Le département a une approche positive et non pas punitive. Pour des

raisons de simplification administrative et de lutte contre la bureaucratie il a été décidé d'éviter de passer par une autorisation de construire systématique. Le propriétaire privé peut demander une exemption complète s'il démontre que la réalisation de celui-ci est disproportionnée économiquement pas rapport à la valeur du bien. Une grande souplesse est observée avec les commerçants pour les arcades.

Politique publique Q (Energie)

Rapport de MM. Albert Velasco et Gabriel Barrillier

Assistent pour le DALE :

- M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat
- M. Christian Goumaz, Secrétaire général
- M. Cédric Petit Jean, Directeur DOEE
- M. Frédéric Dekoninck, directeur financier

Procès-verbaliste : Mme Noémie Pauli

En préambule, le département rappelle les principales réalisations de l'année :

- La poursuite des travaux de l'élaboration du **plan directeur de l'énergie** (PDE) et du **plan directeur des énergies réseaux** (PDER), qui appartient à la stratégie horizon 2023.
- L'entrée en vigueur de la convention **d'objectifs avec les SIG** définissant leur rôle dans la mise en œuvre de la politique énergétique du canton. Un élément qui n'a pas pu entrer en vigueur concerne les aspects financiers, en particulier la passation d'une partie des bénéfices des SIG, puisque le Grand Conseil ne s'est pas encore prononcé au niveau de la loi sur les principes qu'il entend mettre en œuvre.
- La poursuite de la **mise en œuvre des dispositions de la loi sur l'énergie**. Il s'agit du programme d'assainissement des simples vitrages et des travaux d'audits et d'amélioration énergétique de 3% des grands bâtiments ayant un indice de dépense de chaleur supérieur à 800 et 900 MJ/m²/an. Dès 800 MJ/m²/an, il y a une obligation inconditionnelle d'assainissement et dès 800 MJ/m²/an, une obligation d'audit qui contraint à faire les travaux. Il y a aussi **l'engagement d'une nouvelle tranche de grands consommateurs dans des programmes d'audits et d'efficacité énergétique**.
- Géothermie 2020 : la poursuite de la prospection et de l'exploration du sous-sol. La géothermie est à ce stade pilotée par le DETA. Les perspectives sont intéressantes et les résultats encourageants.
- Travaux de **réorganisation de l'OCEN**: L'OCEN a été réorganisé pour tenir compte du passage de l'office qui était centré sur la promotion. La loi sur l'énergie permet d'entrer dans d'autres dimensions. La politique énergétique prend une part régaliennne avec des obligations qu'il s'agit de faire respecter. Il était donc nécessaire d'asseoir l'office sur les deux piliers qui sont à la fois l'activité régaliennne et la promotion.
- Concernant les éléments chiffrés,
 - les charges sont plus que maîtrisées (variation C16-B16 : **-34,8%**).
 - Les revenus, l'impression donnée est celle d'une performance catastrophique, car l'on est **22'415'025 F en dessous** du budget. Cela s'explique simplement par le jeu de deux écritures.
- Concernant les principaux écarts,
 - les charges de personnel sont parfaitement contenues. Elles **sont 700'000 F en dessous du budget**, ce qui s'explique notamment par le fait que le DALE a

anticipé la réduction de 5% des effectifs pour le département fixé par le Conseil d'Etat.

- Le DALE a pour principe de faire des efforts et d'ensuite les concrétiser au budget, ce qui explique que, lorsque le budget est exécuté, l'étape d'après est déjà en préparation. La réduction du budget a été opérée en 2017, mais a été anticipée dans l'exécution du budget 2016.

Suite à la question d'un commissaire qui s'interroge sur les charges de personnel et qui demande s'il y a 27 ou 25 postes, le département répond que le nombre d'ETP fixe dans les comptes 2016 est de 27,07. Il explique qu'il faut encore ajouter un poste ETP d'auxiliaire (0,50) et 2 ETP agents spécialisés (2,00). Le total des postes est donc de 29.57. En 2015, il était de 26.88, mais le Grand Conseil a octroyé 5 postes additionnels afin de permettre de développer les tâches régaliennes pour toute activité de contrôle.

Indice de dépense de chaleur

M. le conseiller d'Etat explique que chaque propriétaire a l'obligation d'appliquer l'indice de dépense de chaleur (IDC) ainsi que d'autres obligations, comme le double vitrage. Il indique qu'un débat s'est tenu en début de législature concluant que l'OCEN n'est pas outillé pour ne pas envoyer des milliers de lettres aux propriétaires, rappeler leurs obligations et contrôler si elles sont respectées. A la suite de quoi, le Parlement a octroyé 5 postes à l'OCEN pour ce faire, mais le DALE n'a pas consommé tous ces postes. Enfin, l'OCEN s'est aujourd'hui doté d'une équipe en mesure de faire un suivi administratif.

Contrôle de chantier

Au sujet de l'action de renfort du contrôle de chantier lancé en juin 2015, le département indique que cela concerne le contrôle des autorisations énergétiques, mais que jusqu'à présent, l'OCEN ne faisait pratiquement pas de contrôle. Ces contrôles s'adressant aussi au double vitrage.

Au sujet de l'approche punitive du DALE, le département indique qu'actuellement, sur les questions des obligations énergétiques, le DALE fait beaucoup de prévention et d'explications. Si une infraction est constatée, le département verbalise et instruit et ensuite la personne reçoit une amende administrative et doit remettre le bâtiment en conformité.

Le président du département explique avoir levé le pied pour l'IDC sur les petits bâtiments de moins de 5 preneurs (villas), car il faut d'abord se concentrer sur les moyennes et grandes constructions». L'obligation légale reste, mais l'OCEN ne l'applique pas pour l'instant, par conséquent l'application est donc relativement souple, sauf quand il y a une infraction.

S'agissant de la collaboration avec les associations professionnelles, il répond positivement. Les grands professionnels sont des personnes fiables. Par exemple, ils présentent un plan complet pour mettre un double vitrage sur plusieurs bâtiments.

Cible chantiers qui ont été contrôlés

Un commissaire se réfère à la page 15 du document : « *La cible fixée pour l'année 2016 a été atteinte et dépassée, à savoir que plus de 160 chantiers ont été contrôlés avec un taux de conformité de 61% (indicateur 4.2)* ». Il trouve ce taux peu élevé.

Le département explique qu'étant donné que l'OCEN n'avait pas de politique de suivi, il parlait du principe qu'il y avait des conformités. Il ajoute que cela illustre bien qu'il est tout nouveau que l'Etat se donne les moyens de vérifier que les normes énergétiques sont respectées.

Le commissaire se référant toujours à la page 15 : « *L'écart à la cible s'explique par les modalités de déclenchement des contrôles, par dénonciation ou de la propre initiative de l'administration en cas de soupçons de non-respect de la loi.* », comprend que l'approche est celle du partenariat. A la suite de quoi le département explique que l'objectif est d'avoir 100% de conformité à la loi. Il ajoute que ceci est plus simple avec les partenaires professionnels, qui respectent mieux les règles et que le département n'a pas d'objectif de rendement. D'ailleurs, sur les amendes, il n'obtient pas les résultats fixés au budget et souhaités par le Parlement. Ce n'est pas dramatique, car le but n'est pas de faire du chiffre.

Réorganisation de l'OCEN

Suite à la question de savoir si la réorganisation de l'OCEN a créé des postes supplémentaires, le département répond que cette réorganisation est liée aux 5 postes réattribués par le Parlement. A l'heure actuelle, il n'y a pas plus de postes, au contraire, le département doit réaliser une économie de 5% sur son ensemble. Un plus grand effort est demandé à l'OCEN, compte tenu du fait qu'il a bénéficié de postes additionnels. Par ailleurs le magistrat explique que ces 5 postes ne sont pas entièrement réalisés. Le Parlement a donné ce signal et le DALE fait des efforts.

Cadastre et utilisation des ressources humaines

En réponse à un commissaire qui demande si, en termes d'études d'engagement des ressources humaines, celles-ci sont partagées entre les SIG et l'OCEN, et qui fait le cadastre puisqu'on annonce la terminaison d'un programme au sein du réseau des énergies, le département répond qu'il s'agit d'une collaboration entre les SIG et l'Etat de Genève. Il indique que le budget permet de mener un certain nombre d'études. Fondamentalement, la stratégie est plutôt du ressort du canton et l'Etat utilise les SIG pour mettre en œuvre un certain nombre d'éléments de la stratégie. S'il l'Etat veut construire les réseaux, il devra à un moment se servir les SIG pour avancer dans la construction concrète. Au sujet de savoir si les SIG sont indemnisées pour ce faire, le département répond que cela rentre dans la tâche de l'intérêt public, pour autant qu'il n'y ait pas de rentabilité. Sinon, l'activité est commerciale. Le rôle des SIG est, à terme, d'avoir des réseaux qui couvrent leurs coûts.

Le magistrat remarque que cette question est importante, car le débat autour de la convention d'objectifs consistait à clarifier ce qui était attendu par l'Etat de Genève de la part des SIG pour la transition énergétique et ce qui est inhérent aux SIG, comme la distribution de l'eau, qui est une tâche constitutionnelle. Si les SIG étaient une entreprise pure, ils n'exécuteraient pas les tâches d'intérêt public dans les mêmes conditions. À travers cette convention, la commande « politique » de l'Etat à l'égard des SIG a été formalisée et il existe une liste précise de l'utilisation des 200 millions de F qui est annexée à la convention.

Economies d'énergie

Le commissaire aborde la question des incitations sur les économies d'énergie en soulignant que les investissements, sur le budget pour le programme d'efficacité énergétique, étaient de 8 millions de F et il ne reste rien.

Le département explique qu'il faut distinguer deux éléments dans le cadre de la politique d'encouragement. L'Etat agit comme meneur de la politique énergétique et, fondamentalement, les outils qu'il a pour l'encouragement sont des subventions que l'on retrouve dans le cadre du fonctionnement et non pas de l'investissement. Il existe aussi

des fonds qui servent à promouvoir des projets performants en termes d'efficacité énergétique. L'autre élément est l'Etat en tant que propriétaire immobilier qui a lui aussi une politique d'assainissement. Les 8 millions de Fr concernent ceci et ce crédit a été clôturé. Le Parlement a alloué une deuxième tranche de 35 millions de F l'année dernière.

Page 32

S'agissant de la page 32 du document : « *Fonds disposant d'une dotation de 20'000'000 F qui octroie des prêts avec ou sans intérêts ou des garanties d'emprunts. Ces prestations sont complémentaires aux contributions fédérales et aux bonus conjoncturels* » les commissaires s'interrogent sur le fonctionnement de ce fond. Le solde au bilan étant de 6'551'855 F

Le département explique que ce ne sont pas des subventions, mais des prêts ou des cautionnements de risques. Il explique que ces fonds sont assez peu utilisés. L'une des réflexions consiste à savoir s'il faut les maintenir ou fusionner avec la FAE. Car l'Etat cautionne les risques entrepreneuriaux. Le magistrat explique que l'idée est de proposer à la FAE d'élargir ses conditions de soutien aux entreprises et de mettre l'accent sur les entreprises qui économisent de l'énergie. L'Etat lui donnera en contrepartie le fonds nécessaire.

Il indique que l'Etat peut amener un appui pour savoir si le produit est intéressant du point de vue énergétique, mais en revanche, le suivi de l'entreprise dans sa gestion incombe à la FAE. Au sujet du partenariat, il répond que l'OCEN comprend 30 collaborateurs et est donc l'enjeu est donc le partenariat afin de tirer profit.

Fonds des communes

En réponse à un commissaire qui trouve que le fonds des communes est considérable eu égard au fait que c'est l'Etat qui s'occupe de la politique énergétique des investissements du canton,

le département indique que ce fond représente annuellement environ 4 millions de F et que les 80 millions de F sont la somme totale, mais que ce fond a été passablement engagé. Ce montant est divisé en 5 parties entre l'Etat, la Ville de Genève, les communes de moins de 3'000 habitants, les communes de 3'000 à 10'000 habitants et les communes de plus de 10'000 habitants. Pour cette dernière catégorie, le fond est bien utilisé. Il est moins engagé dans la partie qui appartient à l'Etat. Par ailleurs, le fonds est alimenté par un pourcentage de l'assiette du chiffre d'affaires des SIG. Jusqu'à présent, le montant forfaitaire était de 3,9%. À partir de cette année 2017, la règle des 10% sera appliquée conformément au dispositif légal.

Le commissaire s'interroge sur les investissements qui devraient être choisis selon un critère d'opportunité. Car aujourd'hui c'est la géothermie qui est un projet opportun et c'est des sommes importantes qu'il faudra engager ?

Le magistrat indique que ce projet rapporte et sera rentable, mais il pense à un autre problème, qui est la mise en conformité des bâtiments de l'Etat par rapport au double vitrage où il faut des ressources supplémentaires.

Le département relève que 50% de la consommation énergétique concerne le bâtiment. Il revient sur le fond de 4 millions de F, qui est la contrepartie d'un ancien rabais dont les collectivités publiques bénéficiaient.

Au sujet de la remarque du commissaire qui indique que les communes touchent en plus les redevances et les rabais, ainsi que 5% du capital des SIG, le département explique que les communes touchent plus pour l'utilisation du domaine public. Pour le surplus, le capital est réparti comme suit : l'Etat pour 55%, la Ville de Genève pour 30% et les autres

communes pour 15%. Les dividendes se répartissent selon cet actionnariat. En revanche, sur la question de l'utilisation du domaine public, les $\frac{3}{4}$ des montants partent aux communes.

Le commissaire trouve qu'il faut investir dans les bâtiments, car le retour sur les investissements est de deux ou trois ans et il demande s'il est possible d'utiliser les réserves des communes pour, par exemple, le projet des doubles vitrages ?

Le département répond que la question est très politique et il explique que l'Etat a déjà pris une mesure. Il a sorti le fond des collectivités publiques du compte de fonctionnement pour avoir une gestion qui est « purement » bilan. En réalité, jusqu'à présent dans le compte de fonctionnement, l'Etat n'avait pas la possibilité de retirer sa part du fonds des collectivités publiques, car il ne pouvait pas se subventionner lui-même en raison des normes comptables. Un capital de 17 millions de F était réservé à l'Etat, mais ce dernier ne pouvait pas l'utiliser pour des raisons comptables. La mesure prise permet d'utiliser maintenant les 17 millions de F qui sont attribués à l'Etat dans le cadre du fond.

Au sujet des 35 millions de F, le département indique que ce sont la suite du premier projet de 8 millions de F dont la clôture a été votée. La deuxième tranche votée est celle de 35 millions de F.

Rubrique 3132 « honoraires conseillers externes, experts, spécialistes »

Les commissaires relèvent que les charges sont de plus de 637'000 F alors qu'elles étaient de plus de 997'000 en 2015.

Le département enverra une note sur la liste exacte des dépenses, car ces dépenses sont difficiles à définir à l'avance.

Marché public

En réponse à la question sur les procédures des AIMP, le département répond qu'ils respectent les règles en vigueur et si les seuils sont dépassés, le département procède à un appel d'offres. Les bureaux sollicités seront l'objet d'une que le département fournira.

Rubrique 3706 « organisations privées à but non lucratif ».

Au sujet de cette rubrique, le département explique que cela concerne des subventions fédérales. Et que dépenses à la rubrique 37 s'équilibre avec une recette à la 47.

Au sujet des postes supplémentaires des postes supplémentaires le département répond que le DALE a fait -5% sur la politique Q.

Réfection énergétique des immeubles

Les commissaires, considérant qu'il y a deux aspects à prendre en compte, l'économie d'énergie et la réduction de la pollution du canton, ils demandent s'il existe un projet concernant cette politique ?

Le département répond que l'Etat, notamment en matière de double vitrage, mais plus généralement en matière énergétique, n'arrive pas à jouer un rôle exemplaire. Respecter la loi qu'il impose aux propriétaires privés est déjà une grande ambition. L'objectif du Conseil d'Etat est que l'Etat de Genève ne soit pas traité plus favorablement que les privés et soit en conformité avec la loi sur l'énergie. Le rythme de rénovation du parc immobilier de l'Etat dépendra des crédits d'investissements que le Grand Conseil votera. Le Conseil d'Etat a priorisé dans son plan national d'investissements les crédits de renouvellement globaux des bâtiments de l'Etat, mais cela nécessite un engagement financier conséquent de la part du Parlement. Il pense qu'il s'agit d'un bon investissement. Premièrement, cela permet de donner du métier dans le bâtiment. Ainsi, du point de vue macroéconomique,

c'est intéressant. Deuxièmement, cela permet d'entretenir le parc immobilier, qui sinon se détériore dans sa valeur. Troisièmement, cela permet de faire des économies d'énergie. Quatrièmement, cela permet de moderniser la manière de travailler. Le débat se fera au Parlement.

Considérant l'importance du retour sur investissement à l'heure de demander des crédits au Grand Conseil, les commissaires demandent qu'elle la pratique du CE ?

Le département répond qu'il faut avoir une méthodologie de retour sur investissements et qu'il est simple à obtenir en ce qui concerne l'énergie et la construction, mais que ce travail appartient à l'OBA. Par ailleurs, il remarque qu'il faut ensuite se mettre d'accord sur une méthodologie d'évaluation.

Annexes : Présentation powerpoint, document « comptes 2016 Q – Energie » et liste équivalent au poste n°3132 « honoraires conseillers externes, experts, spécialistes etc. ».

Comptes 2016

Politique publique Q - Energie

Audition du 25 avril 2017



Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Direction des finances

26.04.2017 - Page 1

Charges et revenus



Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Direction des finances

26.04.2017 - Page 1

Q01 – Energie

Principales réalisations

- Poursuite des travaux de l'élaboration du plan directeur de l'énergie (PDE) et du plan directeur des énergies réseaux (PDER).
- Entrée en vigueur de la convention d'objectifs avec les SIG définissant leur rôle dans la mise en œuvre de la politique énergétique du canton.
- Poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi sur l'énergie : programme d'assainissement des simples vitrages, travaux d'audits et d'amélioration énergétique de 3% des grands bâtiments et engagement d'une nouvelle tranche de grands consommateurs dans des programmes d'audits et d'efficacité énergétique.
- Géothermie 2020 : poursuite de la prospection et de l'exploration du sous-sol.
- Travaux de réorganisation de l'OCEN.



Q01 – Energie

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 | Compte 2015 |
|--|-------------------|--------------------|----------------|-------------------|-------------------|
| | en F | en F | en % | 12èmes prov. | |
| CHARGES | 10'681'931 | -5'699'922 | -34.8% | 16'381'853 | 11'183'653 |
| 30 Charges de personnel | 4'315'785 | -680'102 | -13.6% | 4'995'887 | 3'961'869 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'exp. | 959'275 | -554'617 | -36.6% | 1'513'892 | 1'368'022 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 466'841 | 59 | 0.0% | 466'782 | 466'840 |
| 36 Charges de transfert | 4'006'590 | -4'193'150 | -51.1% | 8'199'740 | 4'362'088 |
| 37 Subventions à redistribuer | 932'740 | -267'260 | -22.3% | 1'200'000 | 1'023'150 |
| 39 Imputations internes | 700 | -4'852 | -87.4% | 5'552 | 1'684 |
| REVENUS | 1'986'433 | -22'415'026 | -91.9% | 24'401'459 | 2'542'518 |
| 42 Taxes | 286'413 | -349'649 | -55.0% | 636'062 | 316'838 |
| 43 Revenus divers | 287'597 | -6'118'003 | -95.5% | 6'405'600 | 834'124 |
| 44 Revenus financiers | 435'858 | -15'723'939 | -97.3% | 16'159'797 | 368'406 |
| 47 Subventions à redistribuer | 932'740 | -267'260 | -22.3% | 1'200'000 | 1'023'150 |
| 49 Imputations internes | 43'825 | 43'825 | - | - | - |
| RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES) | -8'695'498 | -16'715'104 | -208.4% | 8'019'606 | -8'641'136 |
| Coût d'état-major | -386'847 | 134'333 | -25.8% | -521'180 | -372'098 |
| Coût des prestations de moyens | -766'057 | 36'279 | -4.5% | -802'336 | -751'601 |
| CÔÛT COMPLET | -9'848'402 | -16'544'491 | -247.1% | 6'696'089 | -9'763'835 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 | | Budget 2016 | Compte 2015 |
|------------------------|--------------|--------------------|----------------|--------------|--------------|
| | en ETP | en ETP | en % | 12èmes prov. | |
| TOTAL POSTES | 29.57 | -3.69 | -11.09% | 33.26 | 26.88 |
| ETP fixes | 27.07 | -0.92 | -3.29% | 27.99 | 25.08 |
| ETP auxiliaires | 0.50 | -0.50 | -50.00% | 1.00 | - |
| ETP agents spécialisés | 2.00 | -2.27 | -53.16% | 4.27 | 1.80 |



Q01 – Energie

Principaux écarts

Charges de personnel (-0.7MF / -13.6%)

- Blocage d'un ETP d'agent spécialisé car supprimé au BU2017 dans le cadre des économies de -5% sur les charges de personnel.
- Economie sur les besoins en auxiliaires, agents spécialisés et jetons de présence.
- Règles de gestion plus contraignantes imposées par le CE.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.6MF / -36.6%)

- Retard sur certains mandats qui sont reportés sur 2017.

Charges de transfert (-4.2MF / -51.1%)

- Comptabilisation au bilan du fonds des collectivités publiques suite à une modification du règlement sur les états financiers (REEF) (-3.9MF).
- Fonds des privés : un seul dossier financé (-0.3MF).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1200000000

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Direction des finances

26.04.2017 - Page 5

Q01 – Energie

Principaux écarts

Taxes (-0.3MF / -55.0%)

- Contrôles sur les chantiers lancés qu'en juin 2016 et émoluments sur des décisions administratives moins importants (mise en conformité des fenêtres), la modification du RCI n'étant entrée en vigueur qu'en novembre 2016.

Revenus divers (-6.1MF / -95.5%)

- Reprises de charges à payer relatives aux subventions octroyées moins importantes que prévues (-2.3MF).
- Comptabilisation au bilan du fonds des collectivités publiques suite à une modification du règlement sur les états financiers (REEF) (opération neutre)(-3.9MF).

Revenus financiers (-15.7MF / -97.3%)

- Participation aux bénéfices des SIG non perçue car le PL11471 n'a pas été voté (-15.5MF). La rémunération du capital non prévue au budget a été comptabilisée sur le programme M02 pour un montant de 2.75MF.
- Intérêts des prêts octroyés en investissement moins importants (-0.2MF).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 - 1200000000

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Direction des finances

26.04.2017 - Page 6

Q01 – Energie

Zoom sur quelques objectifs et indicateurs

| | Type indicateur | C16 | B16 | C15 | Cible LT | |
|--|-----------------|-------|---------|-------|----------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs | | | | | | |
| 2.3 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique | Efficacité | 82% | ≥ 85% | 80% | 100% | 2020 |
| 4. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment | | | | | | |
| 4.1 Nombre de chantiers contrôlés | Efficacité | 162 | ≥ 150 | 24 | ≥ 150 | 2018 |
| 5. Maîtriser la consommation d'électricité | | | | | | |
| 5.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2009 | Efficacité | -6.8% | ≤ -4.4% | -4.5% | ≤ -2% | 2020 |

- La part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique continue de progresser
- Un effort important a été mis sur le renforcement des contrôles (61 % de taux de conformité constaté)
- La consommation globale d'électricité par habitant continue à baisser de façon sensible.

Investissements

Investissements

Dépenses et recettes

| | CO2016 | BU2016 12èmes | Ecart CO2016 - BU2016 12èmes | |
|--|----------------|------------------|---------------------------------|---------------|
| Crédits d'ouvrage | 55'373 | 0 | 55'373 | |
| Crédit de renouvellement | 68'326 | 103'823 | -35'497 | -34.2% |
| Prêts | 0 | 2'290'000 | -2'290'000 | -100.0% |
| Total dépenses politique publique Q | 123'699 | 2'393'823 | -2'270'124 | -94.8% |
| Prêts | 461'951 | 138'766 | 323'185 | 232.9% |
| Total recettes politique publique Q | 461'951 | 138'766 | 323'185 | 232.9% |

- Derniers décomptes pour le programme d'efficacité énergétique dans le cadre des 8MF octroyés sur la L10209.
- Crédits de renouvellement du DALE et de l'OBA : renouvellement du mobilier pour l'OCEN et mise en conformité d'installations techniques.
- Prêts énergie : aucune demande déposée en 2016. Les recettes tiennent aussi compte de remboursements 2015.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Le Conseiller d'Etat



DALE
Case postale 3880
1211 Genève 3

Monsieur Gabriel Barrillier
Député au Grand Conseil
Monsieur Alberto Velasco
Député au Grand Conseil

Par courrier interne : A106E3/GC

N/réf. : AH/CG/chb
Viréf. :

Genève, le 26 avril 2017

Concerne : Comptes 2016 – Politique publique Q – Energie

Messieurs les députés,

Je me réfère à l'audition de votre sous-commission du 25 avril dernier concernant les comptes 2016 de la politique publique « Energie ».

Suite à votre demande relative au compte de fonctionnement n° 3132 « Honoraires des conseillers externes, experts ou de spécialistes », vous trouverez en annexe le listing détaillé de la nature comptable dont il est question.

Je vous en souhaite bonne réception et, tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous adresse, Messieurs les députés, mes salutations les meilleures.

Antonio Hodggers

Copie à : Secrétariat général du Grand Conseil

Examen de la politique publique « O Energie »

(Commissaires rapporteurs : MM. Alberto Velasco et Gabriel Barrillier)

Audition des Services industriels de Genève représentés par MM. Michel Balestra, président, Christian Brunier, directeur général, M^{me} Céline Gauderlot, directrice finances, et M. Jean-François Jordan, responsable controlling et planification

Avant de procéder à l'audition des Services industriels de Genève, les commissaires rapporteurs ont présenté leur rapport (ci-après). Pour le surplus, et notamment sur questions des députés, il est apporté les compléments et les précisions qui suivent.

Le rapporteur note que l'audition a porté principalement sur :

- L'effort de réduction des charges de 30 millions de francs, soit 8% d'ici 2020 sur la base de « leviers de performances ».
- Une politique volontariste en matière de gouvernance, de gestion des ressources humaine et salariale, de formation et de sécurité au travail.
- La gestion des réseaux, la stratégie d'approvisionnement et la participation à la transition énergétique, la sous-traitance, la lutte contre le dumping et la non-concurrence des entreprises privées.
- Les projets pôle BIO (traitement des déchets organiques), MOVE (bornes d'alimentation des voitures électriques) et financement de la recherche.
- La convention d'objectifs avec l'Etat.
- L'application de la norme IPSAS.

La sous-commission tient à relever la qualité de la gestion des SIG. Par le passé. Aujourd'hui, à travers les chiffres et la gestion, on ne peut que les féliciter. Les SIG ont versé 119 millions de francs aux collectivités publiques en 2016 et 106 millions de francs en 2015, sans compter les 50 millions de francs engagés sur 4 ans dans la convention d'objectifs.

MM. Balestra et Brunier explicitent les outils utilisés pour gérer l'entreprise, en particulier la politique salariale, la formation (70 apprentis en formation), la participation dans un cadre de confiance avec les partenaires sociaux. Les SIG entretiennent des relations très régulières avec les entreprises locales pour éviter toute distorsion de concurrence en se bornant à offrir leurs prestations dans leur métier de base, soit acheminer et fournir l'énergie.

M. Balestra confirme que de l'ordre a été mis dans la politique de participation. Concernant la géothermie les SIG souhaitent développer un petit quartier dans la zone de Châtelaine avec des sondes géothermiques couplées avec leur propre réseau de chauffage. Idem pour le chauffage des serres.

Politique publique Q (Energie) – SIG

Rapport de MM. Gabriel Barrillier et Alberto Velasco

Assistent :

Services industriels de Genève

M. BALESTRA Michel, président

M. BRUNIER Christian, directeur général

M^{me} GAUDERLOT Céline, directrice financière

M. JORDAN Jean-François, responsable controlling et planification

Procès-verbaliste : M. HUBER Nicolas, secrétaire scientifique SGGC

M. BALESTRA informe pouvoir présenter, selon les souhaits de la sous-commission, tant les comptes de manière détaillée que le plan quinquennal ou la stratégie des SIG.

Questions liminaires

Un commissaire tient à relever l'excellente présentation des comptes qui facilite la lecture par des non-spécialistes. Il souhaite notamment obtenir des précisions sur le projet de réduction des charges de 30 millions, soit 8%, d'ici 2020, par les leviers de performance. Par ailleurs, s'agissant des ressources humaines, il souhaite connaître en particulier la politique salariale des SIG et avoir l'avis de la présidence et de la direction quant à l'ambiance de travail, à la qualité du partenariat social et au taux d'absentéisme. Il relève par ailleurs les efforts en termes de formation d'apprentis ; le taux d'environ 4% est à relever.

Un commissaire relève que les SIG sont un investisseur majeur. Il souhaite ainsi connaître le montant annuel des travaux, commandes et fournitures. Il s'intéresse à l'application de l'AIMP et à la lutte contre le dumping et la sous-traitance en cascade, ainsi qu'à la coordination des travaux et aux conditions de paiement. Il relève que le « bureau de contrôle des chantiers » contrôle ces derniers éléments et demande s'il s'agit d'un bureau spécifique aux HUG.

M. BRUNIER, sur ce dernier point, répond d'ores et déjà qu'il s'agit du bureau habituel, qui n'est donc pas spécifique aux SIG.

Le commissaire poursuit en demandant en outre quelles sont les conditions de paiement des entreprises, en particulier les délais. Il entend également obtenir des précisions sur la concurrence éventuelle que les SIG pourraient faire au privé (notamment concernant les installations électriques et de chauffage), que ce soit directement ou par le biais de filiales ou d'entreprises dans lesquelles ils ont des participations. En outre, en lien avec cette problématique de concurrence, il y a la problématique de Pôle Bio, sachant qu'un partenaire s'est retiré. Le même commissaire souhaite également savoir ce qu'il en est des bornes de recharge de voitures électriques MOVE. Par ailleurs, du point de vue de la

gouvernance, il demande ce qu'il en est de la rémunération du conseil d'administration et de la direction. Enfin, concernant les comptes, il souhaite notamment avoir des détails sur les immobilisations et les réévaluations.

Normes IFRS versus normes IPSAS+

Un commissaire indique que la Commission des finances a reçu le Service d'audit interne au sujet des établissements publics autonomes. **Il relève que le SAI recommande que ceux-ci soient soumis à IPSAS+.**

M. BALESTRA, concernant les normes IFRS, indique que les SIG ont obtenu du Conseil d'Etat l'autorisation d'emprunter 500 mios de francs pour la recapitalisation de la caisse de pensions. La première tranche de 150 millions a été obtenue en une vingtaine de minutes, pour un taux de 1,25% sur dix ans. A l'époque, les SIG avaient un ratio d'endettement/résultat d'exploitation de 4,0, alors qu'il est maintenant de 2,7. Pour ce type d'opération, les normes IFRS sont indispensables. Par ailleurs, pour le contrôle des résultats, il conseille de regarder essentiellement le compte de fonctionnement, c'est-à-dire la réalité du fonctionnement de l'entreprise, ainsi que la capacité d'autofinancement. Si toutefois l'Etat avait garanti la caisse de pensions et que les SIG n'avaient pas dû aller sur le marché, il ne serait pas aussi catégorique.

Il partage en outre l'appréciation que les actifs n'ont pas que leur valeur de rendement, mais une substance. Il relève qu'au final, c'est de toute manière aux autorités politiques de se prononcer ; cela ne pose pas de problème aux SIG d'admettre une fluctuation des valeurs au bilan.

Mme GAUDERLOT ajoute que, dans le cadre de la consolidation des états financiers des SIG dans les comptes de l'Etat, les SIG préparent chaque année une liasse de consolidation, qui est aux normes IPSAS. Pour les dépréciations d'actifs, c'est notamment le cas pour le réseau FTTH (fibre optique) qui fait l'objet d'une dépréciation cette année et qui n'est pas qualifié comme mission de service public, les SIG ont donc eu des échanges avec le SAI et avec la direction générales des finances de l'Etat. Sur la base de la liasse de consolidation et des discussions y afférentes, l'Etat a consolidé les états financiers des SIG sans retraiter les dépréciations d'actifs. Ces dépréciations sont donc incluses dans les comptes consolidés de l'Etat. Elle relève par ailleurs que toutes les nouvelles normes IFRS se retrouvent en général dans IPSAS avec 2-3 années de décalage.

Le commissaire relève néanmoins que le citoyen lambda ne peut pas comprendre cela facilement lorsque la presse se fait écho de pertes liées à des dépréciations.

M. BRUNIER indique qu'en 2016, les SIG ont fait de la pédagogie comptable sur les dépréciations d'actifs auprès de la presse. Cela a de nouveau été fait cette année, en indiquant que les SIG pourraient améliorer la situation comptable du point de vue médiatique, mais que cela n'est pas fait car seuls les chiffres du résultat de gestion reflètent la performance opérationnelle de SIG, les états financiers consolidés n'offrant qu'une vue comptable.

Concurrence des entreprises privées

M. BALESTRA indique que la stratégie a été revue en se concentrant sur les métiers au cœur de leur activité et donc en diminuant l'exercice de métiers que les SIG ne sont pas en mesure de faire comme il faut. Les SIG estiment être une entreprise forte de métiers de techniciens, d'ingénieurs et polytechniciens, à des prix correspondant à ceux de leur profession ; les SIG n'entendent plus aller sur des marchés de monteurs-électriciens ou de monteurs en chauffage.

Les SIG se concentrent par ailleurs sur le réseau électricité, eau, gaz, fibre optique et chauffage à distance. Sur ce dernier, l'objectif est de 20% de calories produites à Genève, dans le cadre de la transition électrique ; les SIG n'assurent toutefois que les grosses réalisations ; pour ce qui concerne les installations et l'équipement des immeubles étant mis au concours, les SIG n'interviennent plus dans ces domaines. Une page internet a par ailleurs été mise en place à l'intention de l'association des chauffagistes, afin de faire remonter les éléments du terrain qui pourraient s'apparenter à une distorsion de concurrence. Les remarques initiales ont été traitées immédiatement et il a été décidé d'instaurer une réunion trimestrielle de suivi. Par ailleurs les SIG ne font plus d'installations électriques intérieures.

Un commissaire comprend donc que ce problème peut être considéré comme réglé.

M. BALESTRA confirme. Il ajoute par contre qu'une structure particulière a été instaurée, à savoir CAD Léman, qui a pour but d'intervenir pour réaliser des réseaux thermiques à distance sans la lourdeur de la structure SIG. Cela concernera les questions d'ingénierie et de mise en place du projet, mais les SIG mettront aussi au concours l'intervention des entreprises qui se connecteront à ce réseau et ALCA n'aura pas d'avantage. Pour éviter une confusion entre la mission des SIG de chauffage à distance des SIG et l'activité de chauffagiste de l'ALCA dans laquelle les SIG ont des actions, cette structure a été créée. Ainsi, vis-à-vis des concurrents, les activités d'intérêt public devant être accomplies rapidement sont distinguées du travail normal des chauffagistes. M. BALESTRA, en tant qu'entrepreneur, n'a d'ailleurs pas le souhait que des entreprises publiques subventionnent des activités de service.

A propos des installations de base et du chauffage à distance (CAD)

M. BRUNIER indique que toute l'infrastructure de base (les « autoroutes » du CAD) est du ressort des SIG, mais qu'en ce qui concerne les installations de quartier, les SIG ont choisi un partenaire, qui est donc CAD Léman afin d'être plus compétitifs. Par contre, tout le reste est sous-traité. D'ailleurs, le secteur entretien-dépannage-gaz, qui employait une dizaine de personnes et perdait un million CHF par an, a été fermé.

Un commissaire demande alors ce que font les SIG pour le CAD, s'ils ont la charge de mettre du gaz dans le réseau.

M. BRUNIER confirme et précise que cela peut aussi être de l'eau du lac.

Le commissaire comprend que l'entretien de ces autoroutes est du ressort du SIG et que de l'autoroute jusqu'à une maison, c'est ALCA.

M. BRUNIER confirme et précise que CAD Léman vise l'échelle d'un quartier.

M. BALESTRA ajoute que cette échelle est en effet trop grande pour les chauffagistes et trop petite pour d'autres.

Un commissaire prend l'exemple du quartier de l'Etang et comprend que SIG va y amener les fluides.

M. BRUNIER confirme, précisant que les SIG ne vont pas y gérer la chaufferie.

A propos de la sous-traitance et de la lutte contre la sous-enchère et le travail au noir

Un commissaire demande si les entreprises partenaires respectent les conditions sociales et professionnelles en vigueur à Genève.

M. BRUNIER indique que les SIG ont introduit de nombreuses règles, n'acceptant par exemple qu'un seul niveau de sous-traitance et que tous les sous-traitants doivent être annoncés. Dans des cas exceptionnels où un second niveau serait nécessaire, les SIG doivent valider cela et sollicitent la fiche de l'OCIRT. Des opérations-pilotes ont été menées avec l'OCIRT, par exemple pour des urgences telles qu'un dépannage aux Cheneviers, qui nécessitent des entreprises très spécialisées n'existant pas à Genève.

Il relève que sur 500 chantiers en parallèle, certains manquements peuvent toujours être constatés, mais que globalement, il est unanimement relevé que les SIG respectent très bien les règles.

Un commissaire relève que le taux de 2,5% d'infractions relevées est heureusement très bas.

A propos de la gouvernance

M. BALESTRA indique qu'il y a donc eu une clarification de la stratégie et une remise à niveau des statuts et des règlements pour la gouvernance. La secrétaire du conseil d'administration reprend tout ce qui est produit par la direction générale avant que cela ne parvienne au CA et alerte le président si des éléments s'avèrent problématiques. Tout cela est donc géré de manière intransigeante.

A propos de la gestion des réseaux, de la stratégie d'approvisionnement et de la transition énergétique

En se concentrant sur leurs réseaux, les SIG veulent rester les maîtres de leurs marchés, mais ils demeurent de toute manière multi-fluides Il rappelle que les SIG produisent 32% de la consommation électrique. La stratégie est également de sensibiliser les clients à la

qualité du fluide. Depuis le début de l'année, les SIG vendent 100% d'énergie hydraulique renouvelable, avec une qualité de fluide « fait ici pour ici » car il était fortement reproché, dans Vitale Vert, que les électrons ne puissent pas être triés. Désormais, les 32% produits de manière totalement renouvelable sont livrés en priorité aux clients verts. Aujourd'hui, sur 250'000 clients, l'objectif est d'en atteindre cette année 80'000 qui jouent le jeu.

Il est important qu'il y ait un sentiment d'appartenance à la communauté, ce qui mettra à l'abri d'une ouverture globale des marchés si les clients sont peu sensibles par exemple à du charbon liquide allemand.

Les SIG prônent donc une vision cohérente et pionnière. En termes de transition énergétique, ils sont n° 1 nationaux des opérateurs sur neuf indicateurs et ont été désignés meilleur employeur public ou semi-public romand par Bilan, quelques jours avant cette séance. Ils devancent Romande Energie et l'Aéroport international de Genève.

Levier de performances et partenariat social

M. BALESTRA indique que M. BRUNIER et lui-même, concernant les leviers de performance, ont estimé que les coupes linéaires souhaitées de 5% sur les charges sont maladroites, inutiles et inefficaces. Par contre, il a été décidé que la redéfinition de stratégies sectorielles et l'établissement d'un contrôle de l'évolution permanente des processus pour gagner en productivité avaient beaucoup plus de sens, à condition qu'il y ait des indicateurs et tout de même des objectifs, en l'occurrence de 5% à 3 ans et de 8% à 5 ans.

Un commissaire demande si cela est fait en concertation avec les employés.

M. BALESTRA confirme. Il rappelle qu'il y a 4 représentants syndicaux au CA et qu'une rencontre régulière a été instaurée afin d'aborder les problématiques de manière transparente, dans le cadre d'une relation de confiance totale. Tous les trois mois, une rencontre syndicale est en outre prévue.

Un commissaire demande s'il s'agit d'un syndicat « maison ».

M. BRUNIER relève qu'il y a le SIP-SSP ainsi que 3 syndicats SIG. Il n'y a pas de syndicalistes de l'extérieur, mais les accords sont discutés avec les centrales avant signature. M. BRUNIER estime d'ailleurs que les représentants centraux des syndicats, généralement plus politisés, sont souvent plus raisonnables car ils peuvent comparer avec d'autres branches. Quoi qu'il en soit, les relations avec les syndicats sont excellentes.

M. BALESTRA confirme l'excellence des relations avec les syndicats.

Le commissaire demande ce qui pourrait alors gripper cette belle mécanique.

M. BALESTRA rappelle la problématique des salaires, qui découle de la LOIDP. Des actions de ce type, sans même entendre les SIG, ne sont pas appropriées. Il aurait fallu, comme dans d'autres institutions, donner six congés-modifications et supprimer les parties

du salaire au mérite, qui est très importante dans les discussions que les cadres ont avec leur personnel. Il demande s'il est possible de comparer avec d'autres une entreprise multi-fluides en charge de produire un développement et confrontée pour moitié à la concurrence (avec certains domaines pointus qui ne sont pour certains même pas encore complètement identifiés).

M. BRUNIER tient par ailleurs à rappeler la structure salariale des SIG, qui est très originale, proposant une classification de fonctions avec un maximum pour chaque classe. Cette structure s'est inspirée de bonnes pratiques du public et du privé, acceptées par les syndicats. Il explique que ce système mentionne un plancher et un plafond pour chaque classe. Il n'y a plus d'annuité, plus rien d'automatique, mais une négociation avec les syndicats (tranchée par le CA si nécessaire) en fonction de ce qui se pratique dans la branche, de la capacité financière de l'entreprise, ainsi que de ce qui a cours à l'Etat et dans les communes. Enfin, une petite part du salaire est au mérite, ce qu'il trouve sain. Il pense que cela est un bon compromis. Or, la réforme envisagée par la LOIDP prévoit d'enlever cette option ; pour les SIG, cela serait problématique, des vendeurs pouvant par exemple ne plus être rémunérés de manière encourageante. M. BRUNIER estime, à titre personnel, que des repères devraient peut-être être mis en place, mais avec une différenciation en fonction du caractère subventionné ou non, du domaine d'activité, etc. Il indique par ailleurs être le seul directeur général d'établissement avec un contrat de droit privé, alors qu'il trouve toutes les directions devraient avoir des contrats privés, avec en contrepartie un peu plus de liberté salariale. Par ailleurs, M. BRUNIER admet que les SIG ne voulaient pas appliquer ce qui se faisait à l'Etat en termes de coupes linéaires, estimant que les programmes d'optimisation ne doivent pas être faits par le biais de tels non-choix. Actuellement, il y a 97% d'énergie non-renouvelable et il n'est pas possible de transformer le canton au niveau thermique, d'atteindre les objectifs en termes de CO2, sans vraiment augmenter les budgets ; ceci représentera des leviers de croissance et assurera la pérennité de l'entreprise. Dans les décennies à venir, les SIG pourront être remerciés d'avoir réalisé ces réseaux de chaleur et de froid.

M. BRUNIER poursuit en rappelant que les SIG travaillent sur l'optimisation des processus. Cela pourrait engendrer une baisse du nombre d'employés, mais ce n'est pas un but en soi et certains domaines pourraient au contraire nécessiter d'engager du personnel. Le périmètre de départ est celui du budget 2015 et l'objectif est donc une baisse de 30 millions CHF pour 2020. La difficulté sera de démontrer cela car le périmètre évolue avec la thermique et le solaire. La durabilité des économies doit donc être prouvée à des comités. Les syndicats ont aussi compris qu'ils devaient soutenir le projet ou du moins ne pas le combattre car cela renforce l'entreprise. Il n'est en outre guère possible pour eux de s'opposer à des optimisations. Les SIG ont en outre demandé aux syndicats d'être leurs aiguillons car tout ne peut pas être parfait.

Un commissaire ne peut pas être d'accord avec un objectif d'économies qui vise à donner davantage d'argent à l'Etat.

M. BRUNIER relève que le hasard des chiffres a fait que lorsque l'objectif de 30 millions d'économies a été communiqué, le GC a quasi simultanément proposé de ponctionner

30 millions supplémentaires aux SIG. Ceci n'a toutefois pas de lien, les SIG ne font pas des économies pour servir le propriétaire.

M. BALESTRA estime que certains des points soulevés illustrent qu'il est plus facile de régler des problèmes en en discutant au préalable. Les SIG sont toujours à disposition pour ce faire. Lui-même n'a pas de problème avec le fait que les propriétaires fassent ce qu'ils veulent, mais le rôle de président est de protéger sa direction générale, d'autant plus lorsqu'elle est de cette qualité, le tout se faisant de toute manière, au final, dans l'intérêt de l'Etat.

M. BRUNIER, concernant l'**absentéisme**, indique que l'objectif a baissé de 4,9% à 4,83%, ce qui est pas mal, sans être excellent. Il indique qu'être en dessous de 5%, dans cette branche, n'est pas évident : les SIG font en réalité un peu de social, avec des collaborateurs qui ont été cassés par leur travail antérieur sur le terrain et qui sont réalloués aux ateliers ; dans ces domaines, l'absentéisme est plutôt à 8-9% et des programmes de retraite anticipée ou de sortie du chantier programmée sont discutés.

Il ajoute que l'âge d'entrée en **apprentissage** à Genève est de 18 ans ; or, les SIG ne prennent que des jeunes en dessous de 17 ans car il y a une demande dans ce créneau. Il y a donc une politique à l'inverse de ce qui se fait ailleurs car il estime qu'il y a un besoin pour des jeunes sortant du cycle d'orientation. **70 apprentis sont en formation et une vingtaine sort chaque année.** Il ajoute qu'il y a également un grand nombre de stagiaires, que ce soit de l'EPFL, du collège ou de l'Université. Cet aspect de formation fait partie de la mission des SIG.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la mobilité interne.

M. BRUNIER indique qu'elle est très faible, mais que cela s'améliore. Il indique qu'à une époque, bouger relevait de la punition. Son prédécesseur avait alors introduit une prime au changement, mais certains en ont profité en multipliant les changements. Désormais, il pense que ce ne sera plus nécessaire car la mobilité est encouragée ; il indique souhaiter que la direction générale montre l'exemple dans les 2-3 ans à venir.

Un commissaire relève que la mobilité concerne également la possibilité de s'aider entre différents secteurs.

M. BRUNIER indique que cela se fait très peu, mais que des projets sont en cours. A travers les leviers de performance, il a été constaté des achats de secrétariat externe importants. Or, il sait que certains secrétariats n'ont par moments pas assez de travail ; certaines autres fonctions dépendent également de la saison ou de la conjoncture. Le but est alors de constituer des équipes polyvalentes. L'avantage de ces leviers de performance est donc que les gens se posent des questions qu'ils ne se posaient pas avant et qu'ils créent une certaine culture financière, en sus de l'excellente culture technique existante. Cela est d'autant plus nécessaire dans les secteurs monopolistiques, où il s'agit d'être exemplaire.

Quant à la sécurité, elle représente la première priorité de la direction, que ce soit pour les collaborateurs ou les passants. S'il s'agit de trancher entre la sécurité et le respect des délais ou les coûts, la sécurité a toujours la priorité absolue.

Un commissaire demande quel est le taux SUVA des SIG.

M. BRUNIER précise que ces taux sont depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les AAP (maladies et accidents professionnels) de 0,3267% (en baisse par rapport à 0,3783 au 1^{er} janvier 2016) et de 1,35% (sans changement) pour les AANP (accidents non professionnels) Il ajoute qu'outre les économies que cela représente, l'impact humain est évidemment capital. Il relève que les SIG comportent des métiers vraiment dangereux et précise que tant le nombre d'accidents que leur gravité diminue.

Coordination des travaux

S'agissant de la coordination des travaux, il rappelle que plusieurs structures existent, mais que la coordination se fait souvent trop tard, seulement trois ou six mois à l'avance, alors que les équipes sont déjà réservées et les budgets votés. La Ville de Genève ne peut par exemple pas déplacer un chantier prévu depuis une année. En réalité, les plans directeurs devraient être partagés trois ou cinq ans auparavant, afin de mener à une diminution des coûts et des nuisances ; il y a des opérations-pilote en ce sens, notamment avec la Ville de Genève. Cela n'est toutefois pas évident. Actuellement, c'est la première fois de l'histoire genevoise que la Ville de Genève et les SIG croisent leurs plans directeurs. La centralisation a été forcée, mais cela a représenté un choc culturel car chacun a l'habitude de gérer ses propres éléments. Auparavant, il était même difficile de coordonner cela au sein des SIG entre les différents services. Actuellement, un secteur centralise la gestion des réseaux, de manière unifiée pour l'eau, le gaz ou l'électricité. Une autre possibilité serait de changer les normes. En France, des « opérations commandos » sont réalisées, qui sont certes invasives, mais permettent de fortement raccourcir la durée des travaux. Cela a été fait au pont de Carouge, mais sinon, à Genève, pour des raisons de protection incendie, il n'est pas possible de faire des tranchées ouvertes de plus de 30m en Vieille ville ou de plus de 100m ailleurs en ville. Il ne pense pas qu'il y ait de telles règles ailleurs.

Les commissaires prennent note de ce souhait.

M. BRUNIER indique que M. BARTHASSAT a demandé aux SIG de sortir cinq grandes idées. Il a apparemment envie d'agir en matière législative ou réglementaire.

A propos de Pôle Bio

M. BRUNIER, s'agissant des électriciens, complète sa réponse. Il indique alors que les SIG ne font plus d'installations intérieures. Concernant Pôle Bio, une des sociétés est sortie du partenariat. Il constate qu'il est difficile de faire travailler deux grosses entreprises avec une PME. Une entreprise spécialisée dans les déchets verts, étrangère mais présente à Genève, est alors en discussion avec le Conseil d'Etat, mais entend recevoir certaines garanties dans la durée. Si cela est approuvé, le but sera ensuite de construire

une usine en deux ans. Dans l'attente, au Nant-de-Châtillon, des investissements de 1 million sont prévus, qui permettraient d'installer du matériel de protection provisoire pouvant être réutilisé dans la future usine. Il s'agit de grandes bâches contenant des extracteurs.

M. BALESTRA précise qu'une demande d'autorisation de construire a été déposée la veille à cet égard, mais que son obtention n'est pas certaine.

M. BRUNIER espère que la population ne croira pas que les SIG s'installent durablement là-bas car telle n'est vraiment pas la volonté. Il relève néanmoins que le Conseil d'Etat est désormais en première ligne pour défendre ce projet.

A propos des bornes de recharge pour voitures électriques (MOVE)

Enfin, s'agissant de MOVE, le groupe E, de Fribourg, avait lancé cette marque et souhaité la partager. Le précédent directeur des SIG privilégiait une solution locale, mais cela est désormais jugé peu opportun. Une solution romande est ainsi souhaitée, à laquelle se joindraient Bâle et Berne. Cela permettrait de payer partout avec la même carte, avec un débit directement sur la facture d'électricité. Un million CHF avait été investi pour lancer la chose avec la Fondation des parkings.

Un commissaire demande si ce million a été pris sur la convention d'objectifs.

M. BRUNIER indique qu'un avenant est en discussion, M. HODGERS y étant favorable. Il serait dommageable qu'une fondation très proche de l'Etat parte à la concurrence. Il explique que plus qu'aux bornes, qui rapportent peu, les SIG s'intéressent surtout à garder leurs clients dans l'optique de la libéralisation future du marché.

M. BALESTRA explique donc que les SIG risqueraient de perdre leur position dominante en raison de l'ubérisation des bornes. Ceci n'a pas été simple à faire comprendre à tout le monde.

Un commissaire demande pourquoi les SIG n'ont pas été directement au Conseil d'Etat pour exposer la situation.

M. BRUNIER indique que les SIG ont tout fait, mais que tout le monde a réagi trop tard.

M. BALESTRA ajoute que la Fondation des parkings a néanmoins exigé que la carte Move fonctionne sur ses appareils.

M. BRUNIER complète en ajoutant qu'il a été possible d'imposer la consommation d'électricité verte des SIG. Il ajoute encore que les SIG s'approchent des agriculteurs afin que l'électricité soit GRTA, ce qui démontrerait que les agriculteurs produisent local, avec de l'énergie locale, voire avec de l'énergie propre. Ceci serait utile à l'égard de gros distributeurs, qui exigent cela de leurs fournisseurs. Les SIG essayent alors de trouver des solutions géothermiques ou grâce à l'eau du lac.

Un commissaire trouve cette idée excellente. Il a par ailleurs noté que le tarif de l'eau potable pour les agriculteurs va baisser.

M. BRUNIER signale que cela est fait, le Conseil d'Etat ayant voté le nouveau tarif la veille.

L'autre commissaire indique ne pas approuver cela.

M. BALESTRA explique qu'il faut comprendre, en termes de gouvernance, que la convention d'objectifs liste tout ce que les SIG font pour la collectivité, ce qui les protège de desiderata multiples et non souhaités. Pour un projet tel que MOVE, un amendement à la convention demeure toujours possible.

M. BRUNIER indique que concrètement, les SIG demandent que les souhaits du Conseil d'Etat figurent par écrit dans la convention d'objectifs et qu'ils soient audifiés par la Cour des comptes.

Un commissaire rappelle avoir déposé un projet de loi, refusé par le GC mais qui avait été repris par les SIG. Il rappelle avoir souhaité une clarification du principe du pollueur-payeur, que les premiers 30 litres d'eau soient par exemple gratuits, mais que la progression soit significative au-delà ; il s'agit d'un principe responsabilisant.

M. BRUNIER indique que la nouvelle structure tarifaire mise en place suit cette voie, à part la première tranche gratuite : les consommateurs importants paient en effet proportionnellement plus, mais avec un montant total nul. Ce système a d'ailleurs également été mis en place pour les agriculteurs, dont certains étaient nettement favorisés. Auparavant, une convention avait été signée entre une association et les SIG, mais il fallait être membre de l'association pour bénéficier du rabais, ce qui était curieux. Les SIG préfèrent désormais des tarifs clairs, votés par le Conseil d'Etat.

Un commissaire demande pour combien de temps est financé le poste académique.

M. BRUNIER rappelle que les SIG soutiennent les grandes écoles depuis des décennies, mais il s'est agi de remettre de l'ordre car différents services finançaient des éléments différents. M. Marcel RUEEGG a été chargé de dynamiser le portefeuille des grandes écoles et cela est challengé. M. BRUNIER rencontre ainsi le recteur chaque année, sans pour autant rentrer dans l'académique. Les SIG ont besoin de l'académie, notamment pour des tests dans des laboratoires et pas seulement pour des articles et des thèses. L'Université apporte énormément en matière de certification des économies d'énergie et en termes de nouvelles pratiques, par exemple pour la géothermie. Les SIG peuvent également avoir par ce biais des stagiaires de très haut niveau. Les SIG sont même en quelque sorte le pivot de la collaboration entre académies. Globalement, les SIG en ont donc pour leur argent.

Un commissaire constate, s'agissant de l'alimentation électrique, que les SIG ne sont pas très performants en termes de SAIDI (System Average Interruption Duration Index).

M. BALESTRA relève pourtant que les SIG sont les meilleurs de Suisse.

M. BRUNIER note qu'il y a certes eu une grosse panne en 2016, mais que les SIG restent très bons. Il relève qu'aucune économie n'est faite au niveau des investissements quant aux ouvrages et au réseau, les SIG investissant entre 80 et 100 millions par année car ils sont conscients que c'est un point fort de Genève. En raison de défauts de câbles, il y a certes eu une « grosse » panne, à savoir un secteur pendant une heure. Il y a eu globalement 12 minutes de panne par habitant, ce qui demeure exceptionnel. Il relève par ailleurs qu'un problème est que les opérateurs historiques ne sont pas toujours aussi fiables qu'à l'époque.

Mme GAUDERLOT indique qu'en Suisse, sur les 5 dernières années, la moyenne du SAIDI non planifié a été de 15 minutes.

Le même commissaire relève que le réseau genevois demeure excellent, mais rappelle que cet élément est également important pour les entreprises.

M. BRUNIER indique que les SIG incitent les autorités à promouvoir cet aspect du faible nombre de pannes, très important pour les entreprises.

Le commissaire relève que les rejets des STEP sont meilleurs que des normes.

M. BRUNIER relève que le niveau des objectifs fixés est élevé et qu'il suffit par exemple de connaître des gros orages pour qu'il ne soit plus possible de les tenir. Le respect des objectifs ne dépend donc pas que du niveau des investissements.

Ce commissaire partage l'avis que les SIG, en tant que monopole, doivent afficher une qualité exemplaire. Il pense par ailleurs qu'il s'agit de parler d'usagers et non de clients, comme dans la phrase suivante (p. 4 de la convention d'objectifs) : « SIG peut garantir à ses clients des prix compétitifs pour des produits de qualité ». Les différents éléments de cette phrase lui semblent creux.

M. BALESTRA indique que ces éléments sont objectivables : la « qualité » est l'aspect 100% renouvelable, les « prix compétitifs » sont la position parmi les trois grandes villes les moins chères de Suisse et la « compétitivité » est le fait d'être le numéro 1, avec 86% des objectifs atteints en matière de transition énergétique, de manière certifiée par l'OFEN. Il insiste sur le fait qu'un client est plus qu'un usager car il pourrait ne pas être client de l'entreprise ; or, il va y avoir une ouverture du marché et cela explique que les usagers sont traités comme de futurs clients.

Le commissaire poursuit en regrettant de ne pas lire ces précisions directement dans le document.

M. BRUNIER est sensible à ces propos et relève qu'il n'y a pas de « clients » dans un monopole. Sa position a évolué par rapport à l'utilisation du mot « clients ». Toutefois, il indique qu'avoir commencé à parler de « clients » à l'interne des SIG a changé les

mentalités. Il trouve que le service des SIG est nettement meilleur maintenant qu'il y a dix ans.

Le commissaire observe qu'en 2015, les SIG ont versé 106 millions aux collectivités publiques, puis 119 millions en 2016.

M. BALESTRA relève qu'il faudrait ajouter les 50 millions sur quatre ans de la convention d'objectifs.

Mme GAUDERLOT explique que ce sont principalement les taxes fédérales qui ont récemment augmenté.

Le commissaire juge cela important car certains usagers pensent que l'argent des SIG tourne en rond. et se demande si l'argent est bien investi et si les projets ne sont pas « inventés »

M. BRUNIER indique que lorsque les tarifs sont fixés, les quantités qui seront consommées ne peuvent être qu'estimées et ne sont connues qu'à la fin de l'année, moment auquel il faut le cas échéant décider d'augmenter ou de baisser les tarifs. Les SIG ne sont pas tenus de rendre individuellement de l'argent au client, mais l'ont fait par exemple également par le biais du programme Eco 21. Par ailleurs, concernant le fonds L240, il précise que les SIG accordaient des rabais aux entités publiques. La Confédération est toutefois intervenue afin d'indiquer que des rabais envers un groupe de clients ne sont pas autorisés. M. CRAMER avait alors eu l'idée de créer un fonds destiné à financer les améliorations énergétiques, fonds utilisable par les communes et l'Etat, et même un petit peu les SIG ; une partie de ce fonds, présidé par Mme DE CANDOLLE, va donc aux entreprises. Des projets sont déposés, puis analysés par des ingénieurs de l'Office cantonal de l'énergie et des SIG, lesquels ne décident pas de leur présentation.

Le commissaire aimerait qu'une commission de ce type traite des projets qui apportent un retour sur investissement, même s'il n'est pas forcément financier.

M. BRUNIER explique que ce fonds permet souvent d'apporter des compléments à des projets qui ne seraient pas rentables autrement, notamment en termes d'efficacité des bâtiments. Il pense que ce fonds fait un travail assez intéressant. Environ 4,7 mio CHF ont été versés cette année, principalement pour des investissements de communes. Les SIG n'ont toutefois aucun pouvoir sur ce fonds ; la base légale est d'ailleurs assez floue et le mode de rémunération posait problème, si bien que M. BRUNIER a insisté pour que cela fasse l'objet d'un règlement du Conseil d'Etat, ce qui devrait être le cas prochainement.

[Les annexes sont consultables sur la table des rapporteurs lors de la séance plénière ou au Secrétariat général du Grand Conseil.]

Votes

Premier débat :

Le président rappelle qu'il y a une procédure avec l'entrée en matière, puis un traitement de chaque politique publique.

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12091 :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 2 UDC, 4 PLR, 3 MCG, 1 Ve)

Non : –

Abst. : –

L'entrée en matière du PL 12091 est acceptée à l'unanimité.

Deuxième débat :

Le président constate que la commission passe en deuxième débat. Il remarque qu'il s'agit des politiques publiques dans les états financiers individuels et non pas dans la gestion.

Le président constate que la politique publique A n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique B n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique C n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique D n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique E n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique F n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique G n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique H n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique I n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique J n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique K n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique L n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique M n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique N n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique O n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique P n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique Q n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président remarque que cela était pour le fonctionnement et qu'il faut à présent que la commission fasse la même pour les investissements.

Le président constate que la politique publique A n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique B n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique C n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique D n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique E n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique F n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique G n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président met aux voix la politique publique H – sécurité et population :

| | |
|---------|-------------------------|
| Oui : | 7 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) |
| Non : | 4 (1 EAG, 2 S, 1 Ve) |
| Abst. : | 4 (3 MCG, 1 S) |

La politique publique H est acceptée par la commission.

Le président constate que la politique publique I n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique J n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique K n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique L n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique M n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique N n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique O n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique P n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Le président constate que la politique publique Q n'appelle pas de commentaires. La politique publique concernée est approuvée.

Troisième débat :

Le président indique que la commission doit maintenant voter le PL.

Le président constate qu'il n'y a pas d'opposition pour l'article 1, qui est adopté.

Le président constate qu'il n'y a pas d'opposition pour l'article 2, qui est adopté.

Le président constate qu'il n'y a pas d'opposition pour l'article 3, qui est adopté.

Le président constate qu'il n'y a pas d'opposition pour l'article 4, qui est adopté.

Le président met aux voix le PL 12091 dans son ensemble :

Oui : 14 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Non : –

Abst. : 1 (1 EAG)

Le PL 12091 est accepté par la commission.

Au vu de ces explications, la commission vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à faire un bon accueil à ce projet de loi.

Projet de loi (12091-A)

approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu les états financiers individuels de la République et canton de Genève pour l'année 2016,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

Les états financiers pour l'année 2016 sont approuvés.

Art. 2 Réserve conjoncturelle

La réserve conjoncturelle est dotée pour un montant de 31 millions de francs en 2016 et s'élève à 565 millions de francs au 31 décembre 2016.

Art. 3 Crédits supplémentaires

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2016, selon la liste présentée dans le rapport sur les comptes 2016 (tome 2) et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

Art. 4 Corrections d'erreurs et changements de méthodes comptables

Sont approuvés les erreurs corrigées dans le bouclage des comptes 2016, les modifications que ces corrections ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres publiés dans les états financiers individuels 2016, ainsi que les changements de méthodes comptables, avec les conséquences suivantes :

- a) la perte nette 2015 est de 34 millions de francs, au lieu de 21 millions de francs;
- b) les fonds propres au 1^{er} janvier 2015 s'élèvent à 2 508 millions de francs, au lieu de 2 621 millions de francs;
- c) la réserve conjoncturelle au 31 décembre 2015 est utilisée pour un montant de 33 millions de francs et s'élève à 534 millions de francs.

Etats financiers 2016

Commission des finances

Thèmes transversaux

1^{ère} partie

5 avril 2017



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 1

Thèmes

- | | |
|---|-------|
| 1. Introduction générale (10') | 15H00 |
| P. Béguet – Direction générale des finances de l'Etat - DGFE | |
| 2. Etats financiers – Tome 1 et 4 (45') | 15H10 |
| C. Apffel – P.E. Beun – Finance – Comptabilité - DGFE | |
| 3. Compte de fonctionnement et investissement (45') | 15H55 |
| Y. Fornallaz – A. Rosset – Direction du budget - DGFE | |
| 4. Evolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts (30') | 16h40 |
| A. Jost – Direction de la trésorerie générale - DGFE | |
| 5. Revenus fiscaux (45') | 17h10 |
| D. Hodel – D. Miceli – Administration fiscale cantonale | |
| 6. Charges de personnel et postes de l'Etat (35') | 17h55 |
| N. Bouzidi – A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat | |



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 2

1

Introduction générale

P. Béguet – Direction générale des finances de l'Etat - DGFE



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Tableau des flux de trésorerie – Etat

| | 2015 | 2016 |
|--|--------------|-------------|
| Autofinancement | +657 | +588 |
| Variation BFR | +554 | +170 |
| Flux de trésorerie exploitation | +1211 | +758 |
| Investissements | -492 | -532 |
| Flux de trésorerie libre | +720 | +226 |



Evènements majeurs : niveau des taux d'intérêt



Baisse intérêts emprunts



Degré de couverture des caisses de retraite
et des Rentes genevoises

performance fortune
hausse des engagements
garantie de l'Etat

Chiffres clés des caisses de prévoyance

| | CPEG | FPTPG | CP |
|----------------------------------|-------|-------|--------|
| Performance de la fortune | | | |
| 2016 | +5,8% | +4,7% | +5,4% |
| 2015 | -0,4% | +1,5% | +1,3% |
| Taux de couverture global | | | |
| 2016 | 57,2% | 62,2% | 105,2% |
| 2015 | 59,7% | 60,8% | 103,1% |
| Taux technique | | | |
| 2016 | 2,50% | 2,75% | 3,00% |
| 2015 | 3,00% | 2,75% | 3,25% |

CPEG : Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève - FPTPG : Fondation de prévoyance des TPG
CP : Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison

Présentation des états financiers individuels et consolidés (tomes 1 et 4)

2

Etats financiers

tomes 1 et 4

C. Apffel et P.E. Beun – Direction Finance & Comptabilité - DGFE



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Compte de fonctionnement 2016 – guide de lecture des tomes 1 et 4

Sommaire tome 1 :

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers : 4 tableaux clés + notes annexes
- Rapport de l'organe de révision
- Fonds affectés et financements spéciaux



Sommaire tome 4 :

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers : 4 tableaux clés + notes annexes
- Rapport de l'organe de révision

Nouveauté tome 1 : une section sur les fonds

Fonds affectés et financements spéciaux gérés au bilan de l'Etat ("Fonds")

| | Note | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|---|------|-------------------|-------------------|
| Fonds cantonal pour la gestion des déchets | 1 | 1'222'424 | -574'675 |
| Fonds viti-vinicole | 2 | -241'350 | -220'839 |
| Fonds de promotion agricole | 3 | -865 | 11'776 |
| Fonds de compensation des mesures d'aménagement | 4 | - | - |
| Fonds d'amélioration des conditions sociales des chauffeurs de taxi | 5 | 194'514 | 234'514 |
| Fonds prestations en cas de maladie pour les chômeurs (PCM) | 6 | 23'860'968 | 18'920'311 |
| Fonds énergie des collectivités publiques | 7 | 32'887'136 | 30'098'952 |
| LIQUIDITÉS DES FONDS GÉRÉS AU BILAN * | | 57'922'727 | 48'470'038 |

* Créances et engagements envers des tiers non compris

7 fonds sortis du compte de fonctionnement :

- Analyse de tous les fonds et simplification pour les fonds alimentés par des contributions obligatoires de tiers
- 6 pages détaillant les revenus et les charges de ces fonds
- Présentés après le rapport du réviseur car ces chiffres sont audités indirectement à travers les soldes de ces fonds au bilan



Rappel tome 4 : critères de consolidation

- 1. Le contrôle** : approche IPSAS
- 2. Les prestations effectuées** : faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget
- 3. Quantitatif** : approche IPSAS
 - total du bilan de l'entité supérieur à 100 millions
 - indemnités ou aides financières reçues de l'Etat supérieures à 100 millions



Périmètre de consolidation : entités consolidées en 2016 = "le Groupe"















Nouveauté 2016



Chiffres clés des tomes 1 et 4

| | en millions CHF | |
|--|-----------------------|----------------------|
| | Comptes individuels | Comptes consolidés |
| | 2016 | 2016 |
| Résultat net | 61 | 333 |
| Total du bilan | 19'767 | 30'281 |
| Dette | 12'466 (var. -204) | 16126 (var. -353) |
| Investissements (flux monétaires) | 532 | 983 |
| Taux d'autofinancement | 111% | 110% |

tome 1 - pages 21 à 24

tome 4 - pages 13 à 16



Evènements notables

en millions CHF

| | Comptes individuels | Comptes consolidés |
|---|---------------------|--------------------|
| | 2016 | 2016 |
| Etat : intérêts non atteinte palier 60% CPEG | -36 | -36 |
| Etat : intérêts non atteinte palier 75% FPTPG | -2 | -2 |
| Etat : plafonnement frais de déplacement non mis en œuvre | -37 | -37 |
| SIG : dépréciation réseau de fibre optique et énergie thermique | | -33 |
| SIG : contribution positive d'Alpiq au résultat | | 18 |
| FPLC, FTI et HG : réévaluation du parc immobilier | | 91 |

tome 1 - pages 28 à 32

tome 4 - pages 20 à 23


 REPUBLIQUE
 ET CANTON
 DE GENÈVE

 Département des finances
 Direction générale des finances de l'Etat
 Page 13

Dépréciations d'actifs et provisions des SIG

| Dépréciations d'actifs et provisions - SIG | 2010-2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Total |
|--|-------------|------------|------------|------------|-------------|
| Réseau fibres optiques | -45 | -24 | -29 | -19 | -117 |
| Energie thermique | - | -11 | - | -14 | -25 |
| Production d'électricité et distribution d'énergie | -72 | -43 | -40 | - | -155 |
| Eolien | -77 | -5 | - | - | -82 |
| Total | -194 | -84 | -69 | -33 | -379 |

tome 4 page 22


 REPUBLIQUE
 ET CANTON
 DE GENÈVE

 Département des finances
 Direction générale des finances de l'Etat
 Page 14

Présentation des états financiers individuels et consolidés (tomes 1 et 4)

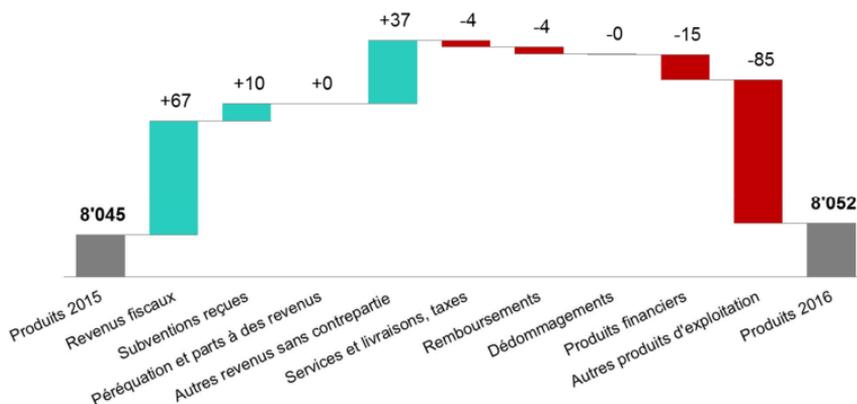
Charges – revenus

tomes 1 et 4



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Evolution des revenus de l'Etat : +7 millions



Légère croissance des impôts

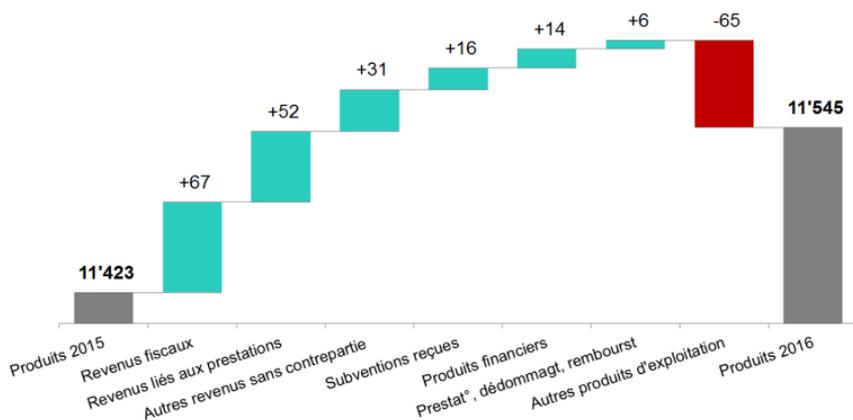
Autres revenus : saisie du PJ, amendes et restitutions de subventions

Produits financiers (revenus BNS en moins mais plus d'intérêts créances fiscales)

Autres : moins de produits non récurrents en 2016 (pénalités, remboursements)



Evolution des revenus du Groupe : +108 millions



Légère croissance des impôts

Croissance des activités de l'hôpital, l'aéroport et Palexpo

Hausse du nombre de requérants d'asile = augmentation des subventions reçues

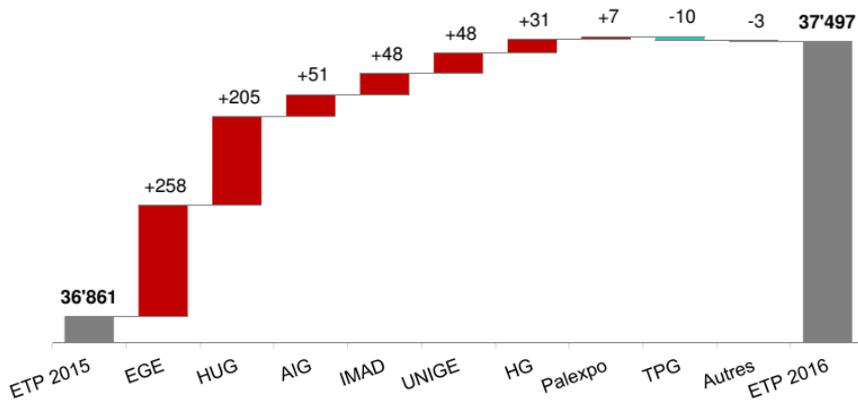
Recul des prix de l'énergie et de la consommation électrique



Charges de personnel

Etat : + 31 millions - Groupe : +120 millions

Hausse de 636 ETP (+1,7%) pour le Groupe



Apport aux HUG des cliniques Joli-Mont et Montana : +235 ETP



Subventions accordées

Etat : + 94 millions - Groupe : +70 millions

| | Comptes individuels | | Comptes consolidés | |
|-------------------------------------|---------------------|------------|--------------------|--|
| | 2016 | | 2016 | |
| Aides aux personnes physiques | +78 | +68 | | |
| Indemnités et aides à des entités | +13 | -2 | | |
| Divers | +3 | +4 | | |
| Augmentation des subventions | +94 | +70 | | |

tome 1 - pages 39 et 54

tome 4 - pages 26 et 41

Recours croissant de la population genevoise aux prestations sociales



Subventions accordées

Etat : + 94 millions - Groupe : +70 millions

9.11 Subventions accordées

| | C 2016 | B 2016 | C 2015 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Subventions accordées aux entreprises publiques | -1831 | -1830 | -1819 |
| Subventions accordées aux ménages privés | -1470 | -1422 | -1392 |
| Subventions accordées aux OPBNL* | -420 | -426 | -419 |
| Subventions aux cantons et concordats | -100 | -103 | -99 |
| Subventions aux communes et aux groupes intercommunaux | -10 | -9 | -8 |
| Autres subventions | -56 | -58 | -56 |
| SUBVENTIONS ACCORDEES | -3'888 | -3'847 | -3'793 |

* OPBNL organisations privées à but non lucratif

Total des subventions
accordées par l'Etat :
3,9 milliards

Ventilation selon la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)

| | C 2016 | B 2016 | C 2015 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Indemnités | -2260 | -2262 | -2247 |
| Aides financières | -81 | -83 | -79 |
| Allocations accordées à des tiers | -1470 | -1422 | -1392 |
| Autres | -77 | -80 | -76 |
| SUBVENTIONS ACCORDEES | -3'888 | -3'847 | -3'793 |

Indemnités

| | C 2016 | B 2016 | C 2015 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| HUG - Hôpitaux universitaires de Genève | -828 | -838 | -831 |
| UNIGE - Université de Genève | -344 | -339 | -338 |
| TPG - Transports publics genevois | -224 | -222 | -222 |
| EPH & EPI - Etablis. personnes handicapées & intégration | -193 | -196 | -195 |
| Institutions de maintien, aide et soins à domicile | -159 | -155 | -154 |
| EMS - Etablissements médicaux-sociaux | -122 | -123 | -123 |
| HES - Hautes écoles spécialisées | -114 | -112 | -110 |
| HG - Hospice général | -78 | -79 | -78 |
| Autres indemnités | -197 | -198 | -196 |
| INDEMNITES | -2'260 | -2'262 | -2'247 |

De nombreuses
subventions sont
éliminées dans le
processus de
consolidation



Subventions accordées

Etat : + 94 millions - Groupe : +70 millions

6.13 Subventions accordées

| | 2016 | 2015 |
|--|---------------|---------------|
| Subventions accordées aux ménages privés | -1'418 | -1'350 |
| Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif | -420 | -418 |
| Subventions accordées aux entreprises publiques | -185 | -192 |
| Subventions aux cantons et concordats | -100 | -99 |
| Subventions aux communes et aux groupes intercommunaux | -10 | -8 |
| Autres subventions | -83 | -79 |
| SUBVENTIONS ACCORDEES | -2'216 | -2'146 |

En consolidation, il ne reste plus que les subventions accordées hors du Groupe soit 2.2 milliards



Présentation des états financiers individuels et consolidés (tomes 1 et 4)

Investissements

tomes 1 et 4

Investissements nets : 1 milliard

| | 2016 | 2015 |
|------------------------------------|------------|-------------|
| Etat (investissements hors Groupe) | 471 | 511 |
| SIG | 177 | 141 |
| Genève Aéroport | 159 | 112 |
| TPG | 69 | 57 |
| FIDP | 64 | 93 |
| FPLC (cession d'actifs) | -68 | 15 |
| UNIGE | 34 | 33 |
| FTI | 27 | 34 |
| HG | 20 | 29 |
| HUG | 17 | 43 |
| Autres | 13 | 19 |
| Investissements | 983 | 1087 |

en millions CHF

tome 4 2016 - pages 27&28

tome 4 2015 - page 27



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 23

Présentation des états financiers individuels et consolidés (tomes 1 et 4)

Endettement

tomes 1 et 4

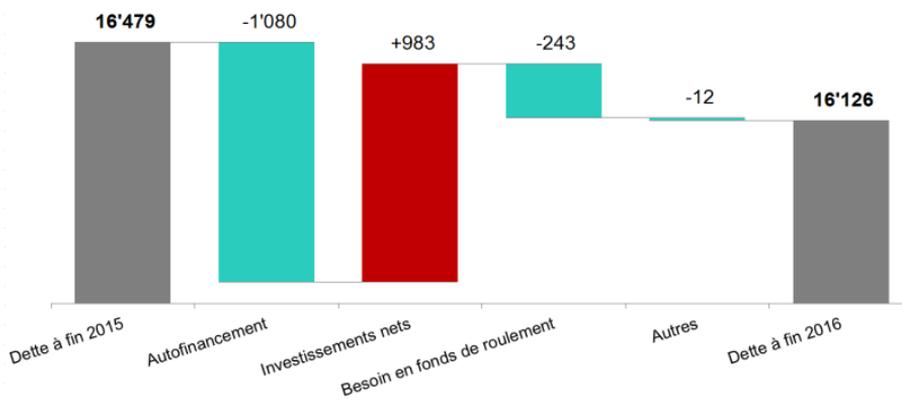


Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Evolution de l'endettement

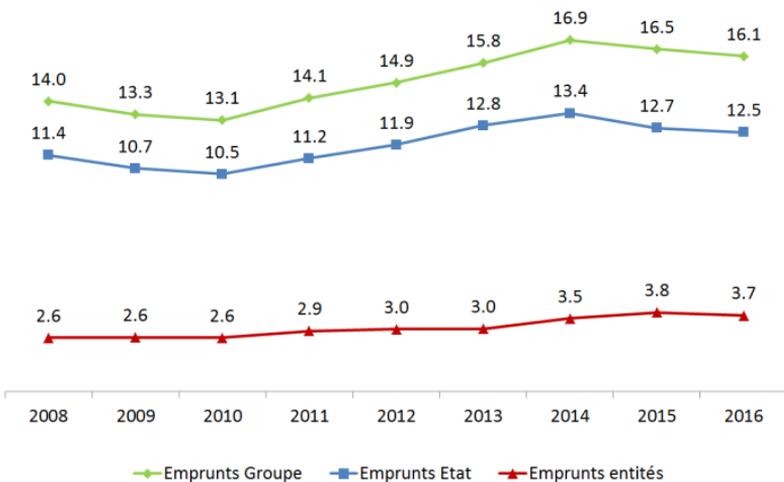
Etat : -204 millions - Groupe : -353 millions

Une dette en baisse de 353 millions

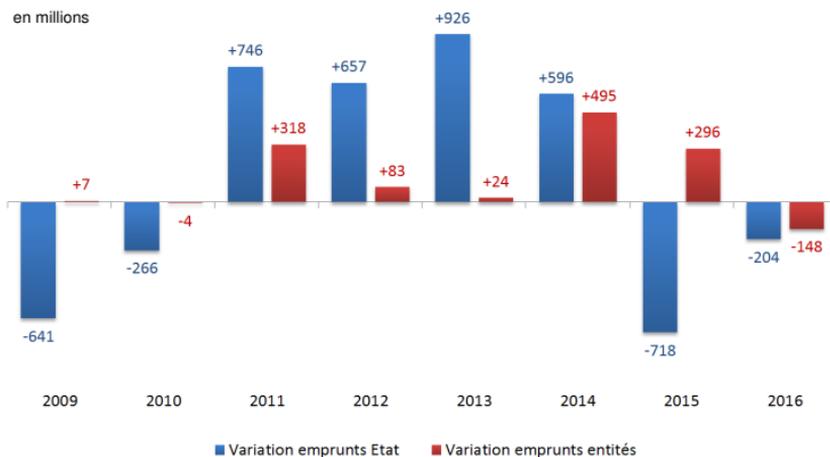


Evolution de l'endettement du Groupe

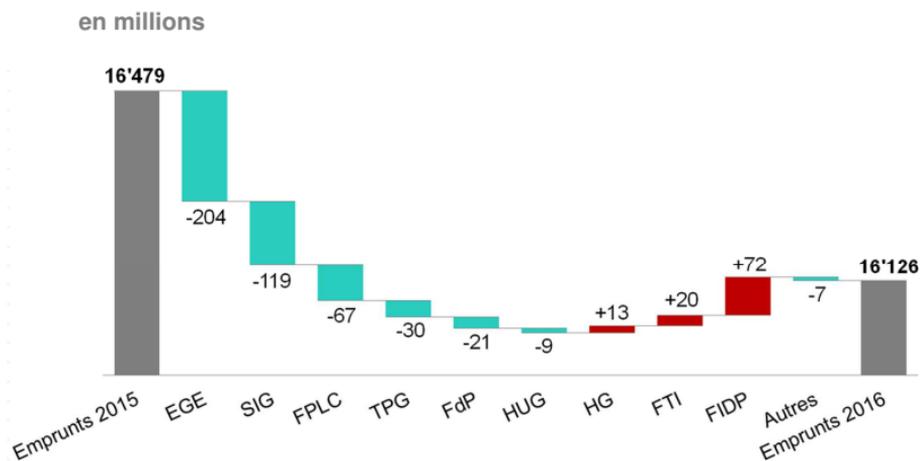
en milliards



Variation de l'endettement : Etat et entités



Endettement par entité entre 2015 et 2016



Présentation des états financiers individuels et consolidés (tomes 1 et 4)

Engagements hors bilan tomes 1 et 4



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 1813 - 1848

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Engagements hors bilan

en millions CHF

| | 2016 | 2015 |
|--|---------------|---------------|
| Institutions de prévoyance de droit public | 9'086 | 7'822 |
| CPEG | 8'839 | 7'572 |
| FPTPG | 247 | 250 |
| Rentes genevoises | 1'662 | 1'554 |
| BCGE | 0 | 1'983 |
| Cédules hypothécaires | 2'011 | 1'962 |
| Garanties d'emprunt | 92 | 90 |
| Divers | 259 | 268 |
| Engagements hors bilan | 13'110 | 13'678 |

tome 4 - page 64

tome 4 - page 64

Faits marquants :

- Fin de la garantie octroyée à la BCGe en 2016
- Hors BCGe, les engagements augmentent de 12% (+ 1'414 millions)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 1813 - 1848

Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 30

Présentation des comptes par politiques publiques

3

Comptes de
fonctionnement 2016

tomes 2

Y. Fornallaz – Direction du budget - DGFE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Comptes de fonctionnement 2016 – guide de lecture du tome 2



Le Tome 2 de l'édition des comptes 2016 est dédié aux fonctionnements

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme.

Il se compose d'une **première partie** sur les programmes avec :

- l'utilisation des crédits et les revenus
- le coût complet
- la situation des postes au 31 décembre
- les objectifs et indicateurs

et d'une **deuxième partie** avec :

- Divers tableaux détaillés présentant entre autre la liste des subventions et des crédits supplémentaires



Comptes de fonctionnement 2016 – sommaire

| | |
|--|-----|
| 1. Introduction à la lecture du document | 5 |
| 2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme | 13 |
| Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme | |
| 3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme | 359 |
| 4. Arborescence politique publique et programme | 423 |
| Annexes : | |
| Liste des programmes par département | 429 |
| Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique | 433 |
| Effectifs par politique publique | 445 |
| Subventions accordées | 449 |
| Crédits supplémentaires | 475 |
| Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions | 491 |



Comptes de fonctionnement 2016 – Introduction à la lecture

Aide à la lecture du compte de fonctionnement par politique publique

Cette introduction permet d'expliciter la présentation des données et explicite le calcul du coût complet

Introduction à la lecture du document

A. Présentation des comptes par programme

Les comptes 2016 comportent 59 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme P01 « Etats-majors départementaux » dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 « Surveillance de l'Etat » qui est voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des comptes, Service d'audit interne, etc.).

2. Revenus et charges du programme

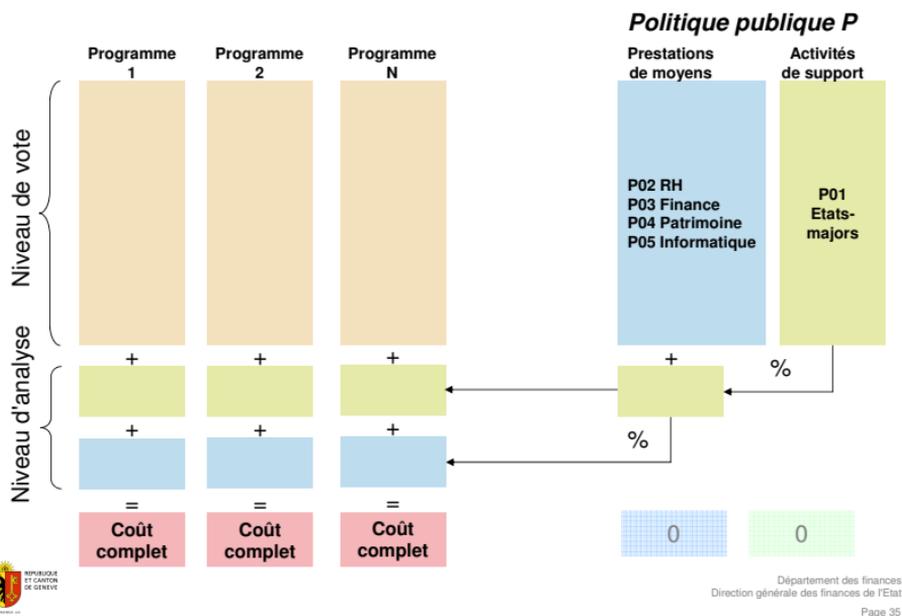
Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de loyers et services et autres charges d'exploitation", etc.).

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P « Etats-majors et prestations de moyens »).



Comptes de fonctionnement 2016 - schéma du coût complet

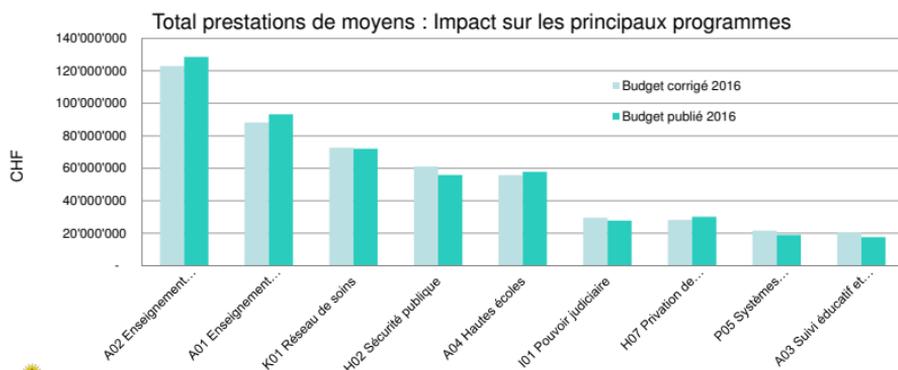


Correction coût complet budget 2016

Le calcul du coût complet du budget 2016 est faussé par une erreur de calcul

- L'erreur porte sur le calcul de la répartition des frais de bâtiments
- Impacte la comparaison entre les comptes 2016 et le budget 2016
- La comparaison entre les comptes 2016 et comptes 2015 est correcte

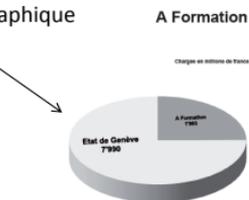
Une correction sera transmise



Comptes de fonctionnement 2016 par politique publique et programme

Synthèse des priorités de la politique publique

Charges de la politique publique en forme de graphique



A Formation

Synthèse des priorités

L'engagement obligatoire a pour objectif principal l'accès et la maîtrise des apprentis d'apprentissage bilingues, en particulier ceux de la lecture à l'école primaire, qui permettent à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'apprentissage secondaire. Il s'agit ainsi de tenir à l'origine, dès les premières années d'école, les objectifs de réussite scolaire, notamment par le perfectionnement de la lecture pédagogique. Sur le plan de l'enseignement, l'application du contrat 'Harcès' et de la convention scolaire romande se traduit par le réajustement du plan d'études romand (PER) 2016, pour combler la modification des contenus d'enseignement et l'adaptation au changement des moyens d'enseignement alloués à l'école romande. Le déploiement des moyens d'enseignement romands adaptés au PER se poursuivra jusqu'en 2021.

La mise en œuvre progressive de l'école inclusive doit permettre d'inscrire les élèves d'élèves de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire et de réduire le taux de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé. Cette action, sous l'impulsion d'élèves, d'enseignants, de parents et de la communauté, vise à améliorer la réussite de tous les élèves. Cette action est inscrite dans le plan d'études romand 2016-2021. Depuis mai 2016, le projet 'Harcès de la Région', soutenu et coordonné des parents a conduit un nouveau site au projet d'école inclusive. En vue d'améliorer la réussite des personnes des élèves, en particulier sous un objectif au grand harcès, le Cantone a lancé de deux ans, l'opérationnelle des transitions (partir enfance-troisième primaire, école primaire-CE1, d'un part, et, d'autre part, la préparation de l'insertion de la norme cantonale relative à la formation obligatoire jusqu'à 16 ans.

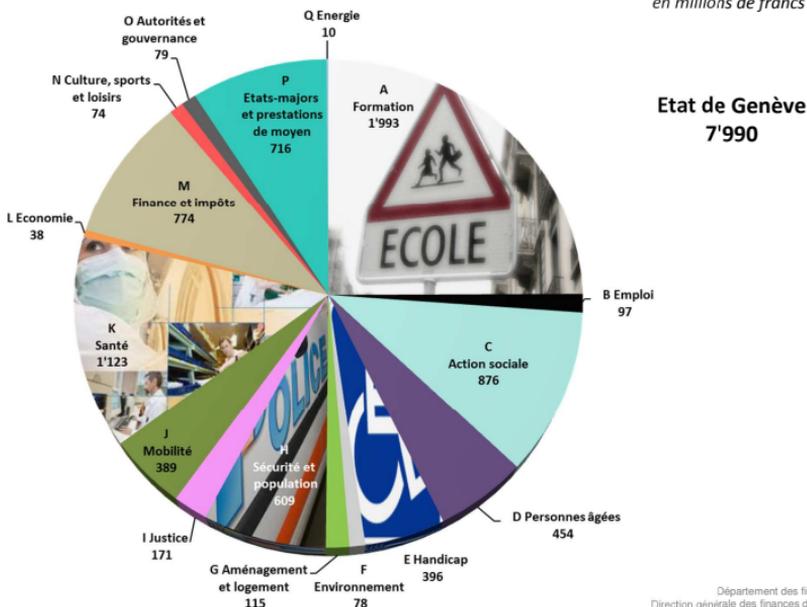
Une nouvelle certification pour chaque jeune inscrit dans la perspective de la nouvelle certification qui prévoit l'obligation de se former jusqu'à 16 ans. Promouvoir la formation professionnelle, mais surtout les évaluer avec une vision globale de l'enseignement et de l'insertion de l'apprenti d'orientation et l'information au sujet d'orientation, valant les entreprises romandes afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage disponibles dans le secteur privé pour la réalisation de cet objectif. A cet effet, le Conseil d'Etat a engagé en 2016 un plan d'action pour valider l'apprentissage dans les premiers années, sans interruption, mais surtout avant l'entrée en 2016 une hausse sensible du nombre de contrats d'apprentissage signés ainsi que des certificats de fin de formation obtenus (particulièrement dans le secteur de la formation professionnelle).

L'année 2016 a été marquée par une situation de hausse démographique et a été marquée par un renforcement de la prise en charge des enfants et des jeunes migrants, souvent plus ou moins scolarisés, occasionnant parfois de fortes tensions. En 2016-2019, des classes et des cours dédiés ont été ouverts dans les trois régions d'enseignement et le pool aide de service de protection des mineurs étrangers. A la rentrée 2016, cet engagement est poursuivi notamment avec la mise sur pied d'une équipe pluridisciplinaire chargée, au secondaire II, de accompagner individuellement les élèves migrants et de leur offrir un soutien. A la suite de la reorganisation de la carte scolaire cantonale, le transfert du bâtiment du lycée de la Genève vers l'enseignement spécialisé I a eu lieu à la rentrée 2016. Les élèves affectés au pénitencier Seydoux ont été progressivement redistribués dans les écoles de la Genève, de Fossé et de Bois-Croix. Le collège de Caronde a été intégré à la Genève et a accueilli environ plus de 100 élèves de la filière germanique et près de 110 élèves de l'anglais. Par ailleurs, l'école de culture générale (CCG) d'Illefontaine a déménagé à son lieu d'origine. Cette école a été ouverte par le collège de Caronde. De plus, deux laboratoires ont aussi leur effet par une nouvelle école, le collège de la Genève de l'école bilingue romande en son lieu d'origine de la Bâle de l'Etat et ainsi qu'une école privée de la Bâle de l'Etat. Le collège de la Bâle de l'Etat et ainsi qu'une école bilingue romande en son lieu d'origine de la Bâle de l'Etat. L'école de commerce Armin-Dubouche est devenue école romande de commerce et de culture générale (CCG) romande et accueillera l'option bilingue de la Bâle de l'Etat. Dans le domaine des hautes écoles, l'année 2016 a vu l'ouverture de plusieurs laboratoires, notamment au niveau de la formation des hautes écoles générales (HEG), visées plus de



Comptes de fonctionnement 2016 – charges par politique publique

en millions de francs



Comptes de fonctionnement 2016 par politique publique et programme

Programme —————> **A01 Enseignement obligatoire et orientation**

Département responsable —————> **Département responsable : DIP**

Charges – revenus - résultat —————>

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel, etc.)

Coût complet

les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. *Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement.*

Postes

ETP = équivalent temps plein

COMPTE

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 en F | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|---|-----------------------|----------------------------|--------------|-----------------------------|---------------------|
| CHARGES | 625'176'141 | -7'339'929 | -1.2% | 632'516'070 | 619'725'091 |
| 30 Charges de personnel | 607'959'501 | -6'855'155 | -1.1% | 614'814'656 | 607'811'902 |
| 31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl. | 15'462'669 | -822'236 | -5.0% | 16'284'905 | 14'286'832 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 1'531'810 | 239'106 | 18.1% | 1'296'704 | 1'343'460 |
| 34 Charges financières | 107 | 107 | - | - | - |
| 36 Charges de transfert | 213'273 | 93'468 | 78.0% | 119'805 | 275'274 |
| 39 Imputations internes | 8'779 | 8'779 | - | - | 7'622 |
| REVENUS | 9'775'774 | -378'086 | -3.7% | 10'151'860 | 10'842'858 |
| 42 Taxes | 8'390'377 | -560'803 | -6.3% | 8'951'180 | 9'325'463 |
| 43 Revenus divers | 716'784 | 296'124 | 70.4% | 420'660 | 515'563 |
| 44 Revenus financiers | - | 20 | -100.0% | 20 | - |
| 46 Revenus de transferts | 668'506 | -111'494 | -14.3% | 780'000 | 801'832 |
| 49 Imputations internes | 107 | 107 | - | - | - |
| RESULTAT (REVENUS - CHARGES) | -6'154'007'367 | 6'963'843 | -1.1% | -622'364'210 | -699'082'231 |
| Coût d'état-majeur | -2'130'922 | 339'687 | -13.7% | -2'470'609 | -1'157'712 |
| Coût des prestations de moyens | -819'76'835 | 11'379'238 | -12.0% | -831'56'573 | -840'07'573 |
| COUT COMPLET | -6'995'07'924 | 18'683'469 | -2.6% | -717'991'393 | -894'247'519 |

POSTES

| | Compte 2016 | Variations C16-B16 en ETP | en % | Budget 2016 12èmes prov. | Compte 2015 |
|------------------------|-----------------|------------------------------|--------------|-----------------------------|-----------------|
| TOTAL POSTES | 4'127.44 | 105.58 | 2.63% | 4'021.86 | 4'127.45 |
| ETP fixes | 3'983.06 | -21.05 | -0.53% | 4'004.11 | 3'966.58 |
| ETP auxiliaires | 143.38 | 125.63 | 707.77% | 17.75 | 160.86 |
| ETP agents spécialisés | 1.00 | 1.00 | - | - | - |



Comptes de fonctionnement 2016 par politique publique et programme

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquies et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- A01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- A01.03 Pilotage opérationnel du programme A01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2016

Harmonisation scolaire - Plan d'Etudes Romand

Les nouveaux moyens d'enseignements romands (MER), en lien avec le plan d'études romand, se déploieront jusqu'en 2020. Durant l'année 2016, ont été introduits les MER pour l'allemand en 7^e et pour l'anglais en SCO et LOCO. Au cycle moyen (5 à 8^e), le MER L'île aux mots est désormais proposé en complément notamment à Mon manuel de français. En histoire et en géographie, des ouvrages éducatifs élaborés en collaboration avec

Justification des écarts financiers

| Libellé | Écart C 16 - B 16 | Justification de l'écart |
|-------------------------|----------------------|--------------------------|
| 30 Charges de personnel | - 6'855'155 | Ecart d'estimation |

En l'absence d'un budget voté en 2016, le Conseil d'Etat a fixé des règles de gestion plus contraignantes par rapport au budget en 12èmes provisoires. Ainsi, les charges de personnel ont été contenues à un niveau inférieur à celles du



Descriptif du programme
Prestations
Projets prioritaires
Justification des écarts

Comptes de fonctionnement 2016 par politique publique et programme

Tableau des objectifs et indicateurs selon les 3 axes :

Efficacité

(rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).

Efficience

(rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).

Qualité

(qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'usager).

Objectifs et indicateurs

| | Type indicateur | C16 | R16 | C15 | C16 LT | |
|--|-----------------|-------|-----|-----|--------|-------|
| | | | | | Valeur | Année |
| 1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER) | | | | | | |
| 1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème | Efficacité | 75.7% | 86% | 90% | 88% | 2018 |
| 1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème | Efficacité | 62.9% | 62% | 60% | 66% | 2018 |
| 1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème | Efficacité | 40.9% | 42% | 42% | 44% | 2018 |
| 1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT) | Efficacité | 22.9% | 15% | 25% | 17% | 2018 |
| 1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC) | Efficacité | 26.9% | 22% | 28% | 24% | 2018 |
| 1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraires et scientifique (LS) | Efficacité | 49.5% | 53% | 51% | 55% | 2018 |
| 1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité | Efficacité | 77.6% | 77% | 76% | 76% | 2018 |

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de 11^{ème} pour le cycle d'orientation.



Comptes de fonctionnement 2016 – Annexes

3. Effectifs par politique publique et par département

Evolution du nombre de postes par politique publique (2015 à 2016)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

| Politique publique ETAT | Budget 2015 | Budget 2016 selon les 14 ^{èmes} provinces* | Concommissaire au 31 décembre 2016 | Etat (commissaire au 31 décembre 2016 vs budget 2016 selon 12 ^{èmes}) | |
|----------------------------------|-------------|---|------------------------------------|---|-------|
| | | | | en nombre de postes | en % |
| A Formation | 7850.6 | 7731.6 | 7969.0 | 217.3 | 3.1% |
| B Emploi | 296.5 | 296.5 | 271.0 | -25.5 | -8.7% |
| C Action sociale | 176.2 | 176.2 | 159.5 | -16.7 | -9.5% |
| D Personnes âgées | 65.5 | 65.5 | 71.2 | 5.7 | 8.7% |
| E Handicap | 49.4 | 49.4 | 47.5 | -1.9 | -3.8% |
| F Environnement | 264.4 | 264.4 | 252.4 | -12.0 | -4.5% |
| G Aménagement et logement | 355.7 | 355.7 | 333.0 | -22.8 | -6.4% |
| H Sécurité et population | 3514.0 | 3514.0 | 3476.3 | -37.7 | -1.1% |
| I Justice | 742.4 | 742.4 | 743.3 | 0.9 | 0.1% |
| J Médical | 254.5 | 254.5 | 247.0 | -7.5 | -2.9% |

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2015 A 2016 PAR PROGRAMME

Les exercices présentés ont été réalisés à bon droit de comptation (sans explication sous le tableau). Les conventions éligibles ont été financées conformément aux clauses de la loi sur le financement des communes. Les dotations et autres subventions ont été financées par le canton.

| N° | TOTAL PROGRAMMES | Libellé | M1 | M2 | M3 | COMPTES 2015 | | COMPTES 2016 | | DIFFERENCE 2016/2015 |
|----|------------------|---------|----|----|----|--------------|----------|--------------|-----------|----------------------|
| | | | | | | Montants | % | Montants | % | |
| | | | | | | 970714964 | 45139151 | 1.7% | 126473704 | 279729722 |
| | | | | | | 48155 | 450 | -1.0% | 40181 | 48265 |
| | | | | | | 54710493 | 5304255 | 9.7% | 67398115 | 40181521 |

4. Subventions accordées

- + Subventions ligne générique Entités bénéficiaires
- + Subventions non monétaires

SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques Entités bénéficiaires (rubriques marquées *)

| Date | LIBELLE | Comptes 2016 |
|------|--|--------------|
| 2016 | Colonne de vacances - déca | 31702 |
| | Département genevois pour la qualité dans les organismes de vacances | 44703 |
| | Colonne de La Foye | 42702 |
| | Qualité des colonies de vacances de Planétas | 40603 |
| | Environ-Lespin | 39603 |
| | Association Le Guerdin | |

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2015 A 2016 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

| N° | TOTAL PROGRAMMES | Libellé | M1 | M2 | M3 | COMPTES 2015 | | COMPTES 2016 | | DIFFERENCE 2016/2015 |
|----|------------------|---------|----|----|----|--------------|---------|--------------|---------|----------------------|
| | | | | | | Montants | % | Montants | % | |
| | | | | | | 1209000 | 1209000 | 100% | 1209000 | 0 |
| | | | | | | 1209000 | 1209000 | 100% | 1209000 | 0 |



Comptes de fonctionnement 2016 – Annexes

5. Crédits supplémentaires

Exposé des motifs Tableaux

Crédits supplémentaires 2016

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2016, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil.

Le budget 2016 selon le principe de douzièmes provisoires a été établi par programme et par nature à deux positions, à l'exception des subventions accordées qui sont votées par libellé et du programme C04 (Services généraux) qui est voté par prestation.

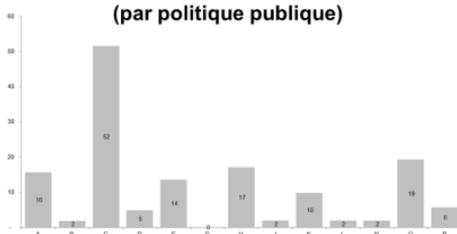
Les charges supplémentaires au budget 2016 sont présentées dans trois tableaux en

Crédits supplémentaires - Comptes de fonctionnement 2016

I. Crédits supplémentaires votés et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGA

| Programme | Libellé | Budget 2016 | | Crédits supplémentaires | |
|---|---------|-------------------|-------------------|-------------------------|------------|
| | | Total | subvention | Total | subvention |
| 30 Charges de personnel (hors prestations/identificatives) | | 17 534 241 | 18 209 039 | | |
| 304 Titulaire études | | 47 000 | 0 | 47 000 | 45 400 000 |
| TEC Soutien financier individuel aux personnes âgées | | 7 967 709 | 6 994 760 | 1 110 269 | 1 137 248 |
| TEC Soutien financier individuel aux personnes handicapées | | 2 127 000 | 4 940 110 | 10 000 | 2 287 200 |
| TEP Financement de la santé et mesures d'encadrement | | 3 070 532 | 10 552 238 | 1 000 000 | 2 000 000 |

Crédits supplémentaires accordés par la Commission des finances (par politique publique)



Présentation des comptes par politiques publiques

Crédits supplémentaires tomes 2

Principaux crédits supplémentaires 2016 accordés par la COFIN

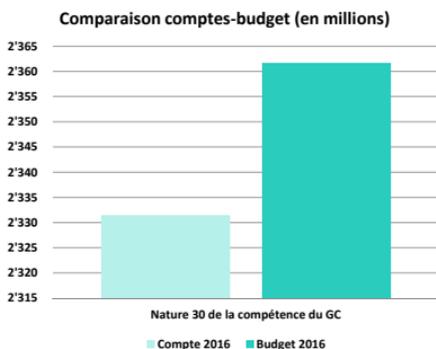
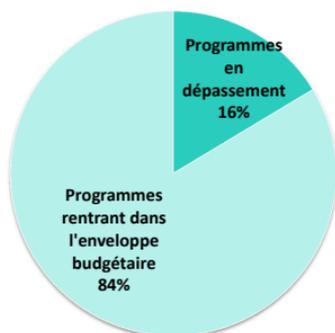
La Commission des finances a accepté pour **146 millions de crédits supplémentaires**. Voici les **principaux crédits** :

| | | | |
|------|--|--|------|
| Tous | Crédits supplémentaires techniques compensés par une diminution de charges | | 27.0 |
| DEAS | C05 | 36 Hospice Général - Prestations asile | 15.0 |
| PRE | O03 | 31 Reports de crédits des dépenses générales 2015-2016 | 15.0 |
| DEAS | C03 | 36 Hospice Général - Prestations action sociale | 10.0 |
| DEAS | C01 | 36 Subsidés aux assurés à ressources modestes | 10.0 |
| DEAS | E02 | 36 PCF AI | 9.6 |
| DEAS | C02 | 36 CAFNA | 7.0 |
| DSE | P05 | 30 DGSI-Internalisation de postes | 6.2 |
| DEAS | C01 | 36 Subsidés aux assurés à ressources modestes | 5.8 |
| DEAS | K01 | 36 IMAD | 5.0 |
| DIP | A02 | 36 Bourses d'études PO | 4.4 |



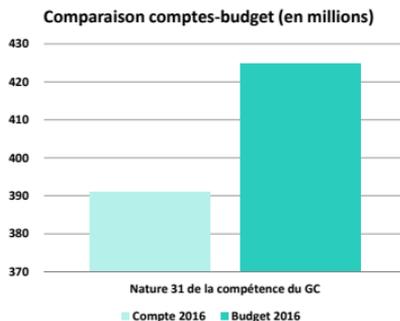
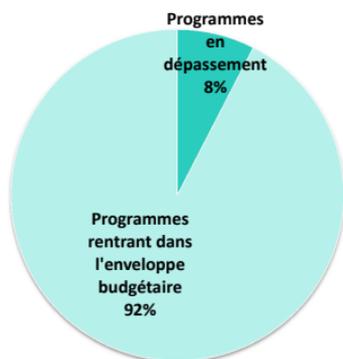
Comptes de fonctionnement 2016 – respect du budget nature 30

Suivi du respect du budget de la nature 30 charges de personnel de la compétence du Grand Conseil



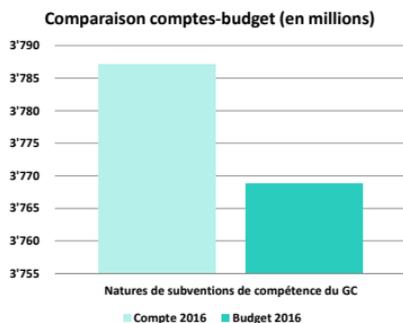
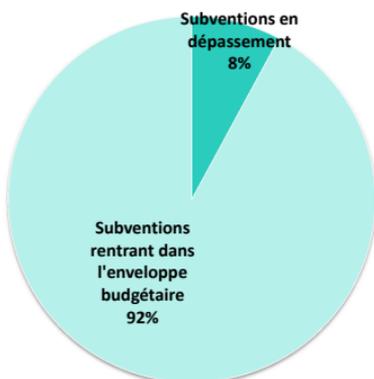
Comptes de fonctionnement 2016 – respect du budget nature 31

Suivi du respect du budget de la nature 31 charges de biens et services et autres charges d'exploitation de la compétence du Grand Conseil



Comptes de fonctionnement 2016 – respect du budget subventions

Suivi du respect du budget des natures de subventions de la compétence du Grand Conseil



Présentation des comptes par politiques publiques

Mesures



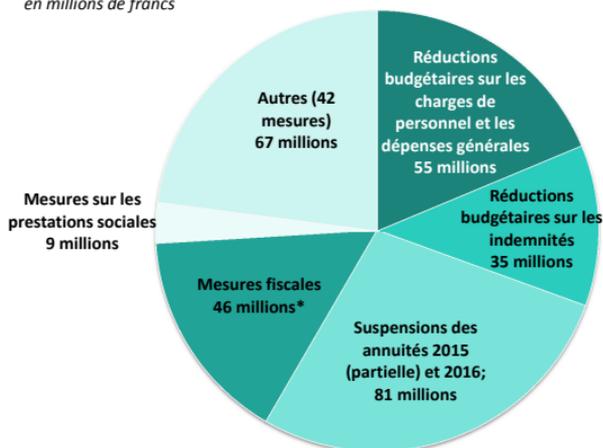
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1202 TERRASSE LEE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Comptes de fonctionnement 2016 – effets des mesures sur le résultat

en millions de francs



Amélioration prévue du résultat fonctionnement de 297 millions liée à des mesures touchant les charges et les revenus dont les principales sont :

- suspension partielle de l'annuité 2015 : 41 millions
- suspension de l'annuité 2016 : 40 millions

*Les mesures fiscales comportent la mesure visant à limiter la déductibilité des frais de déplacement effectifs. Cette mesure fait actuellement l'objet d'un effet suspensif de la part de la Cour constitutionnelle suite au un recours d'un contribuable.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1202 TERRASSE LEE

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 50

Présentation des comptes par politiques publiques

RPT-péréquation financière



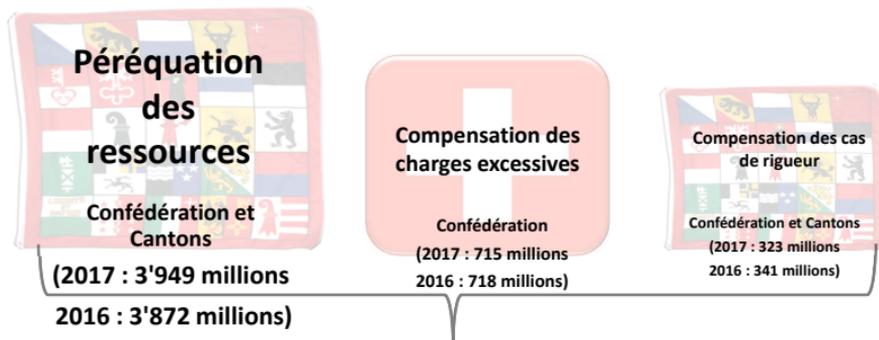
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POUR TOUTES LES
INFORMATIONS

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Péréquation financière nationale

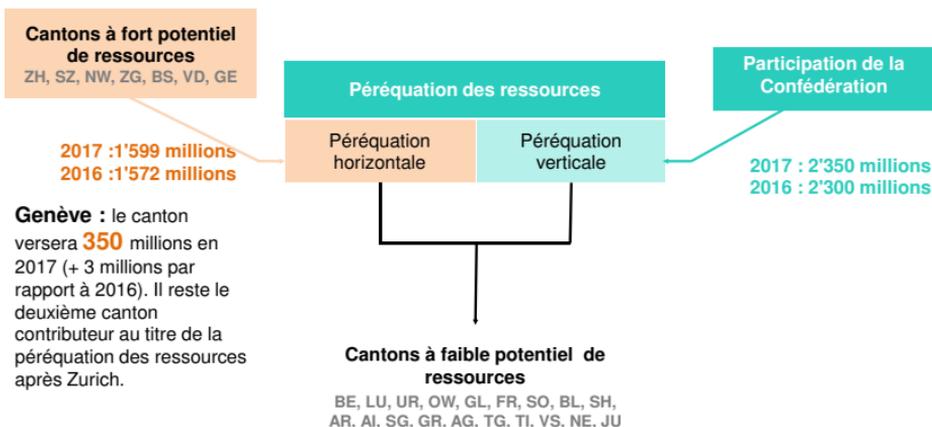
3 mécanismes :



Péréquation financière

Péréquation financière 2016 / 2017

1. Péréquation des ressources

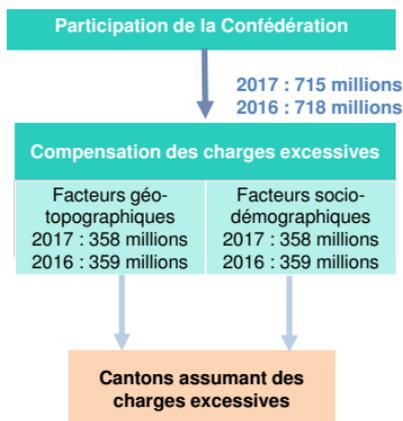


Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse, d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition.

Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 53

Péréquation financière 2016 / 2017

2. Compensation des charges excessives



La compensation des charges excessives est entièrement financée par la Confédération.

Facteurs géo-topographiques (CCG) :

Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques.

Facteurs socio- démographiques (CCS) :

Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques. Pour l'année 2017, l'indicateur "pauvreté" a été remanié.

Genève : le canton recevra **97 millions** (-10 millions par rapport à 2016) pour les facteurs socio-démographiques.

Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 54

Présentation des comptes par politiques publiques

Comptes d'investissement Tome 3

A. Rosset – Direction du budget - DGFE



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Comptes d'investissement 2016 – guide de lecture du tome 3



Le Tome 3 de l'édition des comptes 2016 est dédié aux **investissements**.

Il se compose de **deux parties** :

- Les investissements par politiques publiques
- Les prêts à caractère général

Il présente les **investissements réalisés au cours de l'année** en les comparant aux objectifs inscrits au budget.



Comptes d'investissement 2016 – guide de lecture du tome 3

Structure du document

1. L'introduction générale (page 5)

Vue d'ensemble des investissements réalisés en 2016

2. Les investissements (hors prêts) (page 15)

- introductions et exposés des motifs par politique publique, catégorie et loi
=> **présentation détaillée des investissements réalisés au regard des objectifs inscrits au budget**
- récapitulatifs chiffrés (papiers de fête) par politique publique

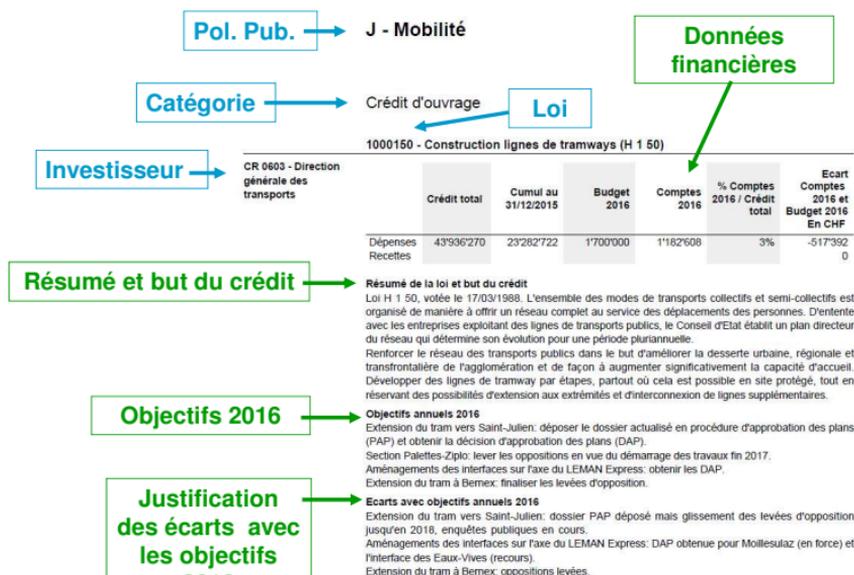
3. Les prêts à caractère général (page 185)

- introduction générale
- exposés des motifs par politique publique
- récapitulatifs chiffrés (papiers de fête) par politique publique

4. Les annexes (page 209)



Comptes d'investissement 2016 – guide de lecture du tome 3



Comptes d'investissement 2016 – guide de lecture du tome 3

Annexes

ANNEXE 1 : récapitulation des investissements par politique publique (page 211)

ANNEXE 2 : investissements détaillés par loi et catégorie (page 215)

ANNEXE 3 : investissements de l'OBA et de la DGSJ (page 221)

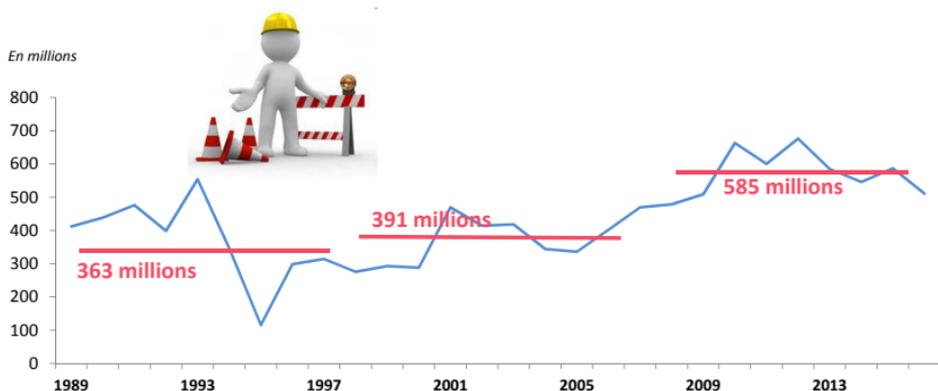
ANNEXE 4 : investissements par nature (page 225)

ANNEXE 5 : synthèse sur le bouclage des lois d'investissement (page 229)

ANNEXE 6 : tableau des durées d'amortissement (page 233)

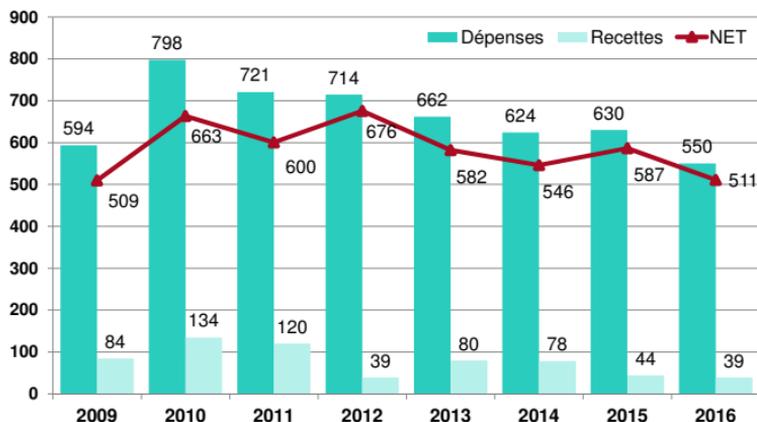


Comptes d'investissement 2016 – Evolution depuis 1989



Comptes d'investissement 2016 – Evolution 2009-2016

Hors prêts à caractère général et transferts d'actifs
En millions



Comptes d'investissement 2016 - Synthèse

Hors prêts à caractère général

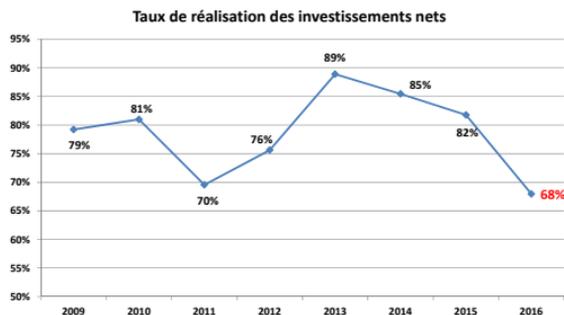
| | Comptes 2016 | Budget 2016 |
|--|-----------------|----------------|
| Dépenses d'investissement | 550 | 773 |
| Recettes d'investissement <i>hors transferts d'actifs</i> | 39 | 21 |
| Investissements nets | 511 | 752 |

En tenant compte du **transfert d'actifs en faveur des Ports Francs** (86 millions) en 2016, les investissements nets s'établissent à 425 millions.

Les investissements sont entièrement autofinancés par l'exploitation



Comptes d'investissement 2016 – Taux de réalisation



Le taux de réalisation des investissements nets est de 68 %.

Le taux de réalisation des investissements est inférieure. Cela s'explique essentiellement par :

➤ **des facteurs techniques :**

- ✓ reclassement au patrimoine financier d'une avance de l'Etat de Genève dans le cadre du CEVA (37 millions),
- ✓ décalage du vote du projet de loi 11957 relative au crédit de renouvellement 2016-2019 des HUG (27 millions).

➤ **des reports dans la réalisation** de certains projets (voir diapositive suivante).



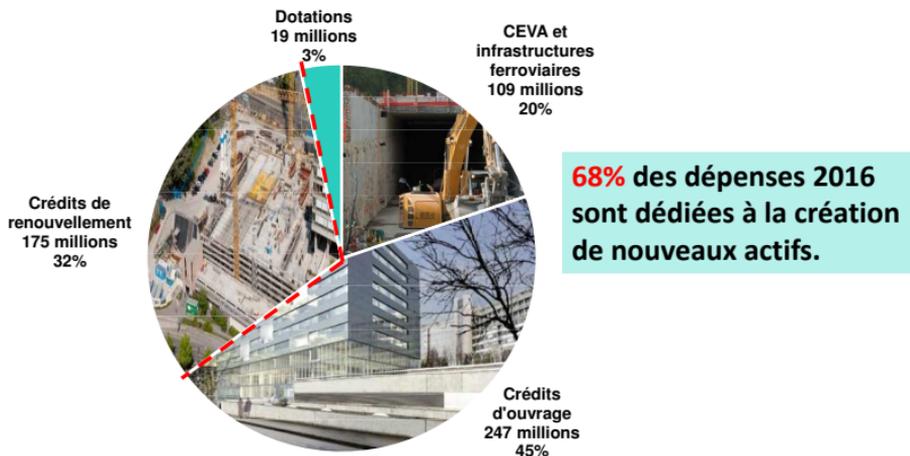
Comptes d'investissement 2016 – principaux reports de projets

Dépenses - en millions F

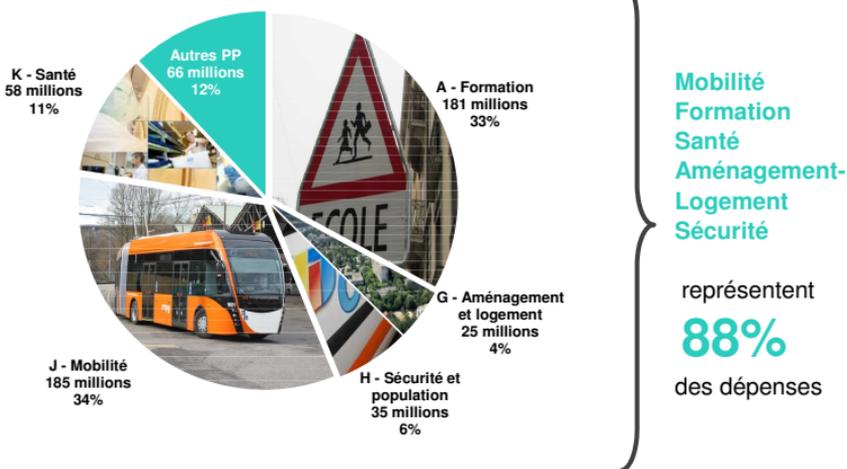
| LOIS | Ecart Comptes et Budget 2016 |
|--|------------------------------|
| Projet d'agglomération de 1ère génération | -26 |
| Construction de la 6 ^{ème} étape du CMU | -18 |
| Construction du nouveau bâtiment des lits (BDL2) | -14 |
| Aménagement interfaces CEVA | -11 |
| Construction de logements d'utilité publique (LUP) | -11 |
| Construction lignes de tramways (H1 50) | -10 |
| Les Dardelles, études | -9 |
| Projet d'infrastructures ferroviaires (H 1 60) | -8 |
| Ancienne Ecole de médecine, rénovation et agrandissement | -8 |
| Brenaz +100 (extension de 100 places) | -8 |
| Crédits de renouvellement 2015-2019 | -16 |
| Autres | -20 |
| TOTAL | -159 |



Comptes d'investissement 2016 – dépenses par catégorie



Comptes d'investissement 2016 – dépenses par politique publique



Comptes d'investissement 2016 – principaux projets

en millions

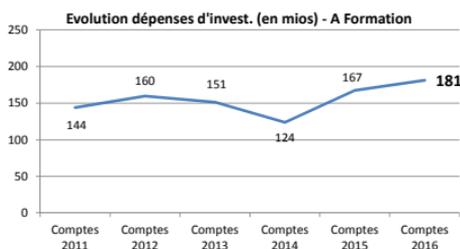
| LOIS | Dépenses 2016 |
|---|---------------|
| Liaison CEVA | 88 |
| Construction des 5 ^{ème} et 6 ^{ème} étapes du CMU | 55 |
| Construction du nouveau bâtiment des lits (BDL 2) | 37 |
| Construction de l'école de Commerce de Frontenex | 28 |
| Dépôt TPG "En Chardon" | 25 |
| Construction de logements d'utilité publique | 22 |
| Projet d'infrastructures ferroviaires (H 1 60) | 21 |
| Réalisation de la phase 3.3 de la maternité | 17 |
| Mesures OPB | 11 |
| Brenaz +100 (extension de 100 places) | 9 |
| TOTAL | 312 |

10 projets concentrent 57% des dépenses totales 2016



Comptes d'investissement 2016 – dépenses par politique publique

A – Formation 181 millions 33% des dépenses en 2016

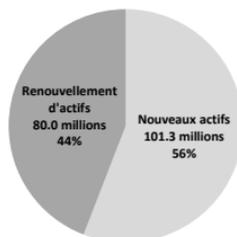


Nouveaux Actifs:

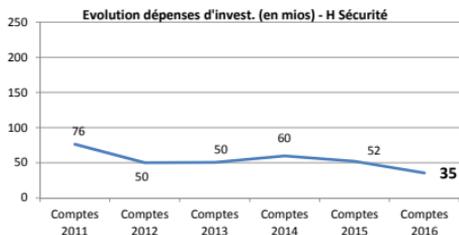
- CMU 5^{ème} & 6^{ème} étapes : 55 millions (mise en service partielle)
- Ecole de commerce de Frontenex : 28 millions
- Extension de l'observatoire de Sauvigny : 6 millions
- HEG Battelle : 6 millions
- Human Brain Project : 5 millions

Renouvellement :

- Bâtiments : 52 millions
- Université : 14 millions
- DIP, HES et DGSi : 14 millions



Comptes d'investissement 2016 – dépenses par politique publique

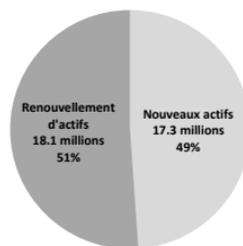
H – Sécurité et population
35 millions
6% des dépenses en 2016


Nouveaux Actifs:

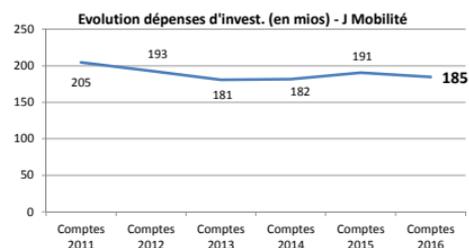
- Extension de la Brenaz : 9 millions
- Curabilis : 2 millions (régularisation de factures)
- Refonte du SI des poursuites : 1.4 million
- Les Dardelles (études) : 1 million
- Relocalisation des Vernets (étude Epeisse) : 1 million

Renouvellement :

- Bâtiments : 12 millions
- DSE, HES et DGSI : 6 millions



Comptes d'investissement 2016 – dépenses par politique publique

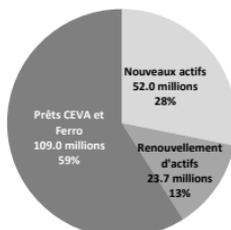
J – Mobilité
185 millions
34% des dépenses en 2016


Nouveaux Actifs:

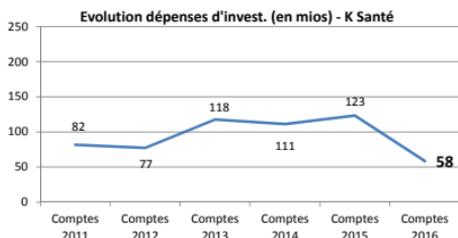
- CEVA : 88 millions
- Dépôt TPG *En Chardon* : 25 millions
- Infrastructures ferroviaires : 21 millions
- Mesures OPB (lutte contre le bruit) : 11 millions
- Projet d'agglomération 1 : 7 millions
- Lignes de tramways : 5 millions

Renouvellement :

- Génie civil : 19 millions
- DETA, OBA et DGSI : 5 millions



Comptes d'investissement 2016 – dépenses par politique publique

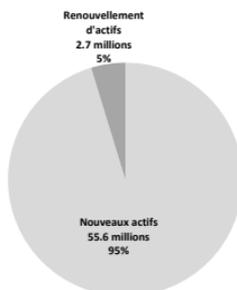
K – Santé
58 millions
11% des dépenses en 2016


Renouvellement :

- IMAD: 2 millions
- DEAS, DGSI et OBA : 0.7 million

Nouveaux Actifs:

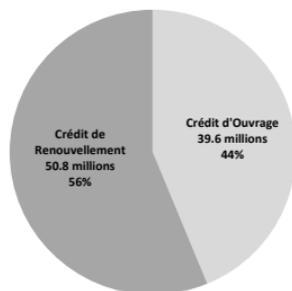
- Nouveau bâtiment des lit (BDL2) : 37 millions (livré en mars 2017)
- 3^{ème} étape de la maternité : 17 millions



Comptes d'investissement 2016 – dépenses par politique publique

Autres politiques publiques
90 millions
16% des dépenses en 2016

B – Emploi ; C – Action sociale ; D – Personnes âgées ; E – Handicap ; F – Environnement ; G – Aménagement et logement ; I – Justice ; L – Economie ; M – Finance et impôts ; N – Culture, sport et loisirs ; O – Autorités et gouvernance ; P – Etats-majors et prestations de moyen ; Q – Energie



Nouveaux Actifs:

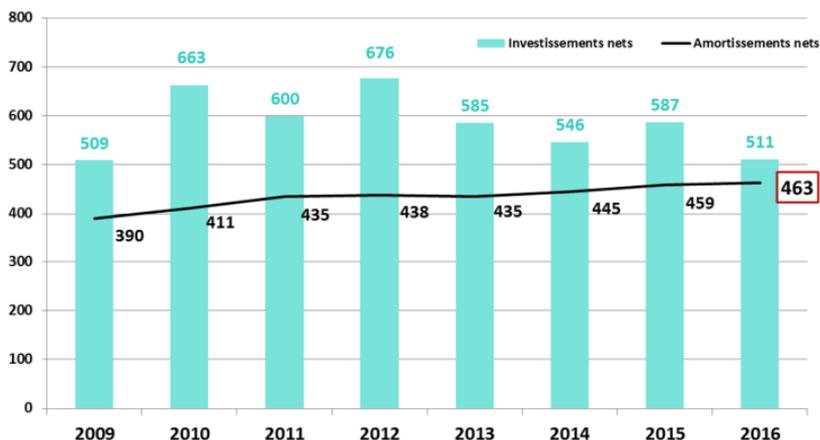
- Construction de logements d'utilité publique : 22 millions
- Acquisition de terrains et bâtiments : 8.5 millions
- EMS : 2 millions
- Renaturation de de l'Aire : 1.5 million
- Evolution du SI fiscal : 1.2 million
- Infrastructures agricoles durables : 1.2 million

Renouvellement :

- DGSI : 21 millions
- Bâtiments : 14 millions
- Autres crédits de renouvellement : 16 millions



Amortissements 2016



La tendance haussière des amortissements reflète le niveau élevé des investissements depuis 2009.



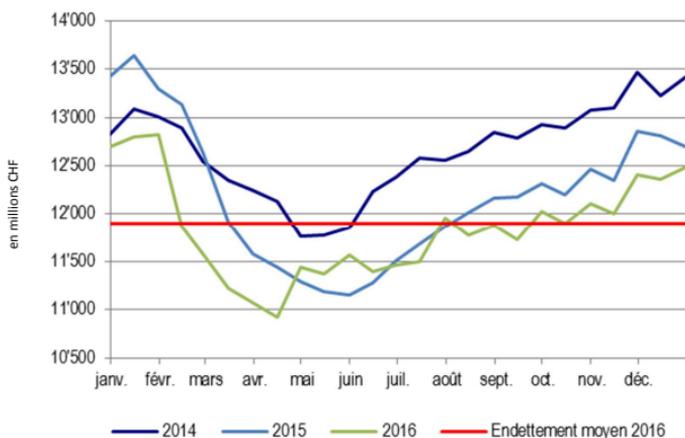
4

Evolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts

A. Jost – Direction de la trésorerie générale - DGFE



Evolution de la trésorerie et de la dette 2014 - 2016



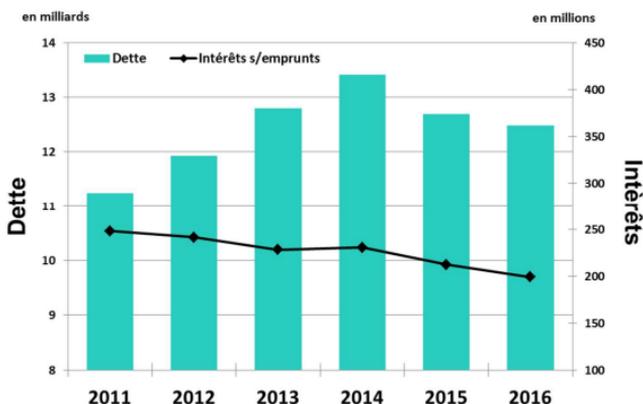
Evolution de l'endettement moyen



L'endettement moyen annuel en 2016, selon la définition du frein à l'endettement prévu dans la LGAF, baisse de 0.3 milliards pour s'établir à 11,9 milliards (12,2 milliards en 2015 et 12,7 milliards en 2014).



Dettes et intérêts sur emprunts

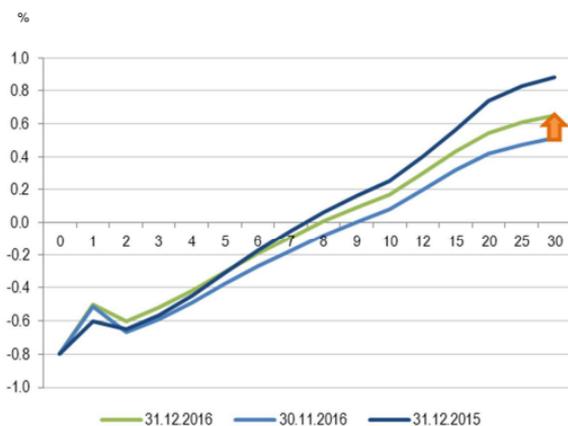


La dette de l'État a **diminué de 0,2 milliard** durant l'exercice 2016 pour atteindre **12,5 milliards** au **31 décembre 2016**.

La baisse du niveau de la dette s'accompagne **d'une baisse de la charge d'intérêt** hors intérêts fiscaux (199 millions en 2016 contre 212 millions en 2015 et 230 millions en 2014).



Evolution de la courbe des taux d'intérêts en 2016

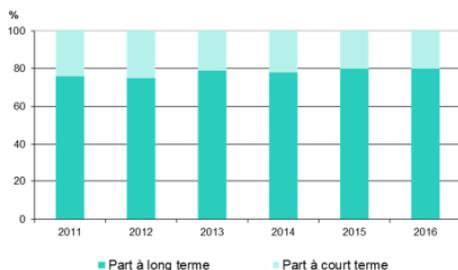
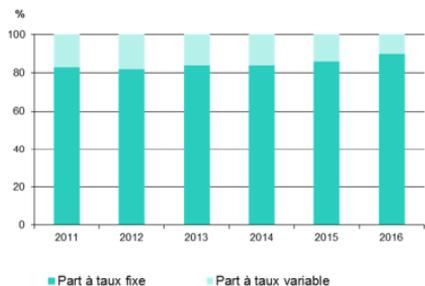


Le niveau général des taux d'intérêts a suivi une tendance généralement baissière en 2016. Cependant, depuis le mois de novembre un mouvement non négligeable à la hausse a été observé.

La volatilité demeure forte et les variations journalières peuvent être considérables.



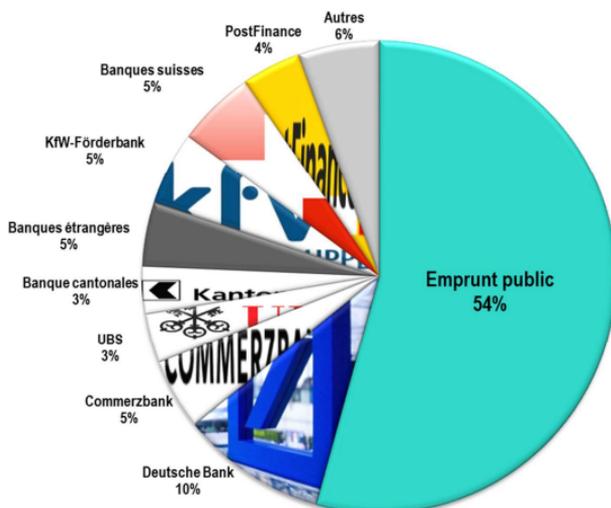
Structure de la dette



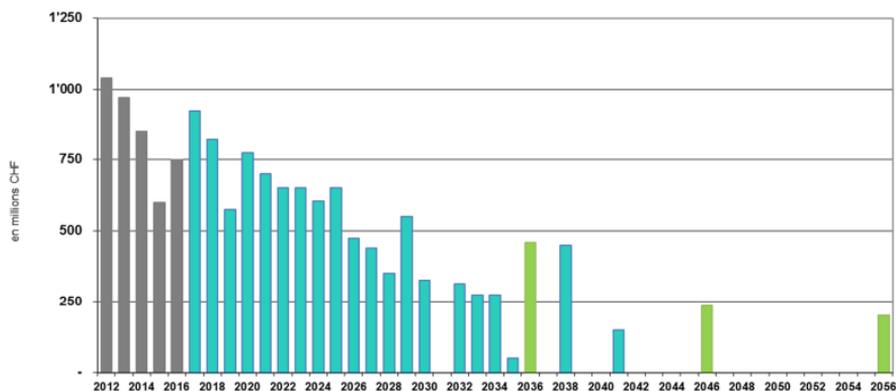
| Durée moyenne (années) | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 5.08 | 5.46 | 5.83 | 5.67 | 6.01 | 5.92 | 6.16 | 7.08 | 6.83 | 6.75 | 7.75 |



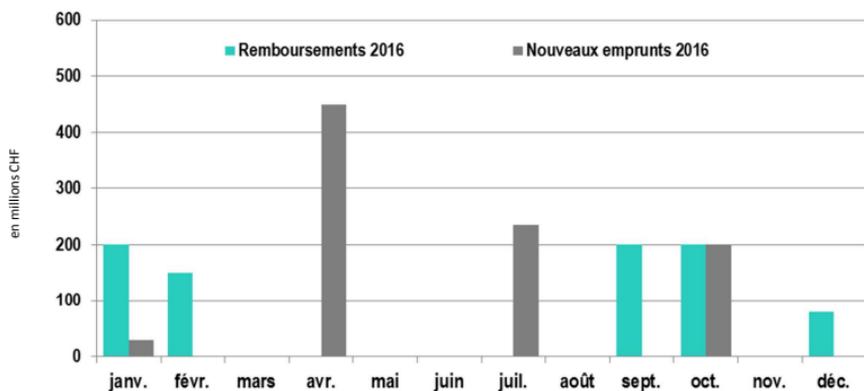
Répartition de la dette par créancier au 31.12.15



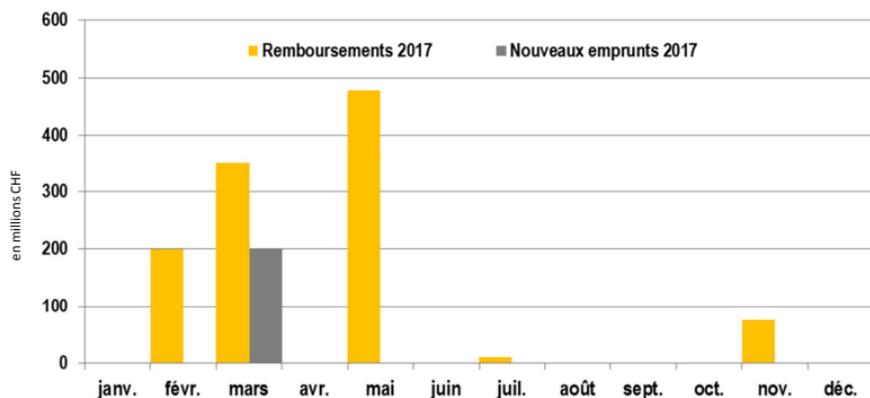
Echéancier de la dette



Échéances et refinancements 2016



Échéances et refinancements 2017



5

Revenus fiscaux

D. Hodel – D. Miceli – Administration fiscale cantonale

Comptes 2016 - Revenus fiscaux (MCH2)

Part des différents impôts dans les revenus fiscaux

- Impôts directs des personnes physiques (58%)
- Impôts directs des personnes morales (23%)
- Autres impôts directs (12%)
- Impôt sur la propriété et sur les charges (2%)
- Parts à des revenus (6%)



Impôts, taxes et droits : C2016 / B2016

| En millions de francs | B2016 | C2016 | Ecart |
|---|--------------|--------------|------------|
| Impôt sur le revenu et la fortune | 3'914 | 3'779 | -134 |
| Impôt sur le bénéfice et le capital | 1'478 | 1'474 | -4 |
| Impôt immobilier complémentaire | 186 | 276 | +90 |
| Impôt s/ bénéfiques et gains immobiliers | 80 | 69 | -11 |
| Produit de l'enregistrement et du timbre | 170 | 198 | +28 |
| Produit des successions et donations | 108 | 207 | +99 |
| Autres impôts cantonaux | 125 | 123 | -2 |
| Parts cantonales à des impôts fédéraux | 406 | 401 | -5 |
| Impôts, taxes et droits | 6'468 | 6'528 | +61 |



Modèle

- Point de départ pour l'estimation de l'impôt 2016
Dernière situation fiscale suffisamment connue : 2015
- Hypothèses de croissance



Hypothèses de croissance 2015-2016

Personnes physiques

- | | <u>Taux</u> | <u>Source</u> |
|------------------------|-------------|---------------|
| ➤ Revenu brut | + 1,5% | PIB CH réel |
| ➤ Impôt sur la fortune | + 0,9% | BNS |

Personnes morales

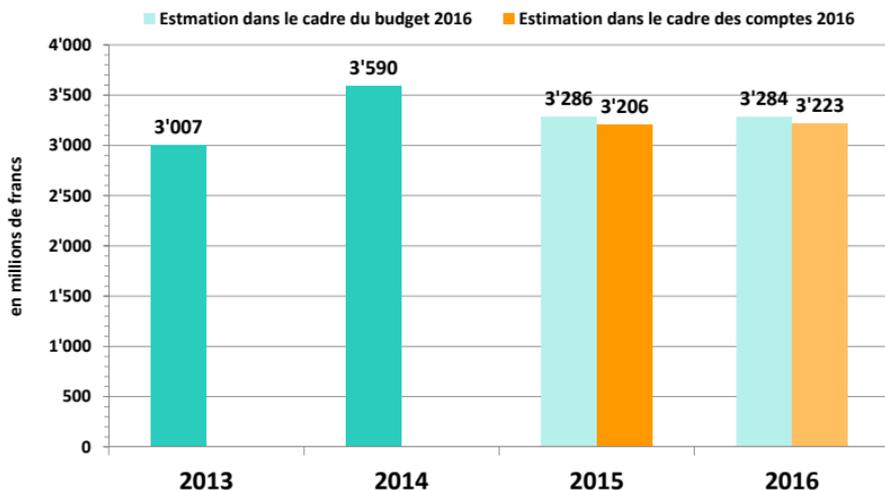
- | | | |
|-------------------------|--------|-------|
| ➤ Impôt sur le bénéfice | + 7,6% | Panel |
| ➤ Impôt sur le capital | + 7,0% | |

PP IBO – Correctifs

| En millions de francs | C2015 | C2016 | Correctifs |
|---------------------------------------|-------|-------|-------------|
| 1^{er} correctif 2015 | 3'276 | 3'206 | -70 |
| 2^{ème} correctif 2014 | 3'563 | 3'497 | -65 |
| 3^{ème} correctif 2013 | 2'999 | 2'991 | -8 |
| 4^{ème} correctif 2012 | 2'927 | 2'932 | +5 |
| 5^{ème} correctif 2011 | 2'839 | 2'843 | +4 |
| Total des correctifs PP IBO | | | -133 |



PP IBO - Estimation de l'impôt 2016



PP IBO – Comparaison comptes/budget de l'impôt 2016

| En millions de francs | B2016 | C2016 | Ecart |
|------------------------------|-------|-------|------------|
| Estimation de l'impôt | 3'284 | 3'223 | -61 |

- Non prise en compte de la limitation des frais de déplacement effectifs dans les comptes
- Nouveaux dossiers moins positifs que prévu
- Progression de l'impôt moins importante que prévu

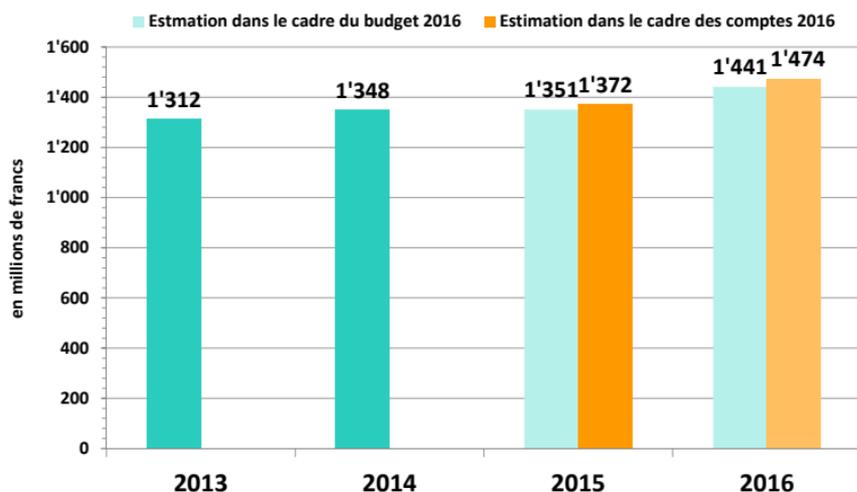


PM – Correctifs

| En millions de francs | C2015 | C2016 | Correctifs |
|---------------------------------------|-------|-------|------------|
| 1^{er} correctif 2015 | 1'390 | 1'372 | -19 |
| 2^{ème} correctif 2014 | 1'385 | 1'363 | -22 |
| 3^{ème} correctif 2013 | 1'321 | 1'324 | +2 |
| 4^{ème} correctif 2012 | 1'314 | 1'327 | +13 |
| 5^{ème} correctif 2011 | 1'197 | 1'220 | +22 |
| Total des correctifs PM | | | -3 |



PM - Estimation de l'impôt 2016



PM – Comparaison comptes/budget de l'impôt 2016

En millions de francs

| | B2016 | C2016 | Ecart |
|------------------------------|-------|-------|------------|
| Estimation de l'impôt | 1'441 | 1'474 | +33 |

- Nouveaux dossiers meilleurs que prévu
- Progression de l'impôt plus importante que prévu

IS – Correctif et estimation de l'impôt 2016

| En millions de francs | C2015 | C2016 | Correctif |
|-----------------------|-------|-------|-----------|
| Correctif 2015 | 701 | 694 | -8 |

Perception de l'IS 2016 jusqu'à fin décembre 2016

Perception inconnue (principalement remboursements)
extrapolée à partir de celle des années précédentes

Estimation de l'impôt à la source des salariés 2016 : **698** millions



IS – Comparaison comptes/budget de l'impôt 2016

| En millions de francs | B2016 | C2016 | Ecart |
|------------------------------|-------|-------|-------|
| Estimation de l'impôt | 720 | 698 | -22 |

- Evolution du nombre de quasi-résidents
- Perception de l'impôt moins importante que prévu



Impôts, taxes et droits : C2016 / C2015

| En millions de francs | C2015 | C2016 | Ecart |
|--|--------------|--------------|------------|
| Impôt sur le revenu et la fortune | 3'888 | 3'779 | -109 |
| Impôt sur le bénéfice et le capital | 1'391 | 1'474 | +83 |
| Impôt immobilier complémentaire | 240 | 276 | +36 |
| Impôt s/ bénéfices et gains immobiliers | 74 | 69 | -5 |
| Produit de l'enregistrement et du timbre | 185 | 198 | +13 |
| Produit des successions et donations | 147 | 207 | +60 |
| Autres impôts cantonaux | 120 | 123 | +3 |
| Parts cantonales à des impôts fédéraux | 415 | 401 | -14 |
| Impôts, taxes et droits | 6'461 | 6'528 | +67 |

Personnes physiques : faits marquants

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Progression plus lente de l'impôt

Baisse tendancielle des correctifs d'estimation
- 141 millions dans les comptes 2016

Augmentation des rectifications de taxations
+109 millions dans les comptes 2016

Personnes morales : faits marquants

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales

Niveau le **plus élevé jamais atteint**

Les grandes banques **contribuent à nouveau à l'impôt**

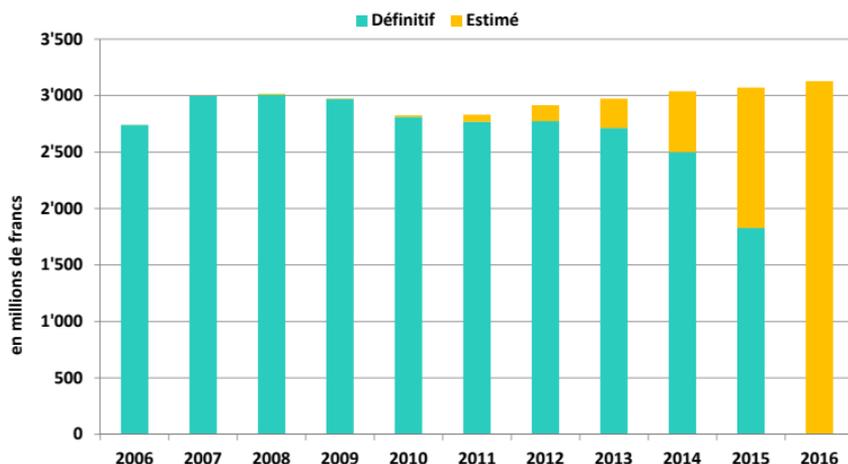
Correctifs d'estimation **très faibles**: - 3 millions



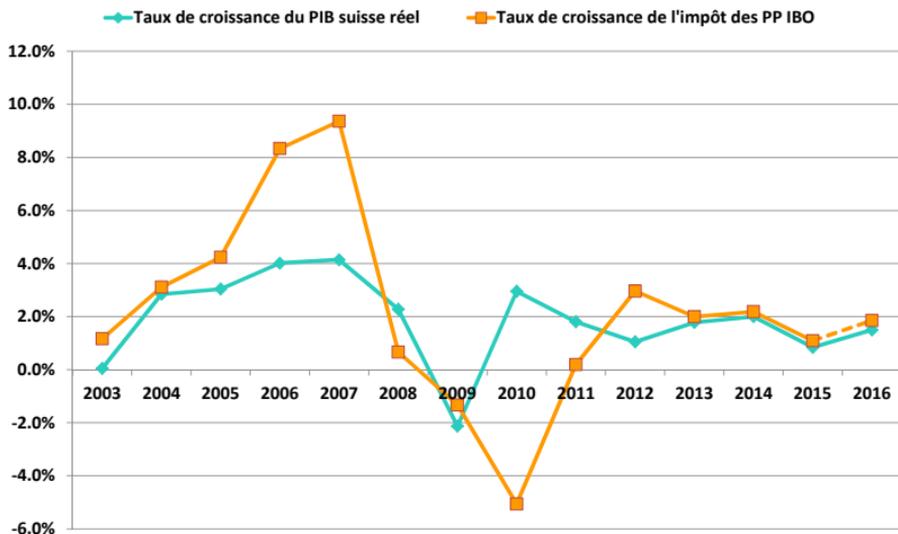
Evolution de l'impôt des PP IBO

Impôt sur le revenu et la fortune en restituant les correctifs aux années correspondantes

Le graphique représente l'impôt retraité afin d'éliminer les effets d'opérations de nature exceptionnelle

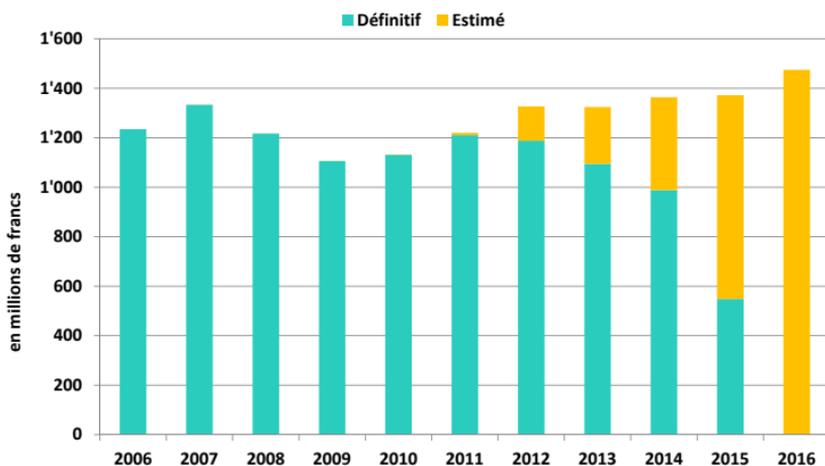


Taux de croissance du PIB et de l'impôt



Evolution de l'impôt des PM

Impôt sur le bénéfice et le capital en restituant les correctifs aux années correspondantes



6

Charges de personnel et postes de l'Etat

N. Bouzidi - A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Charge du personnel 2016

Faits marquants concernant l'exercice 2016 :

Budget selon les **12èmes provisoires**

Absence d'inflation

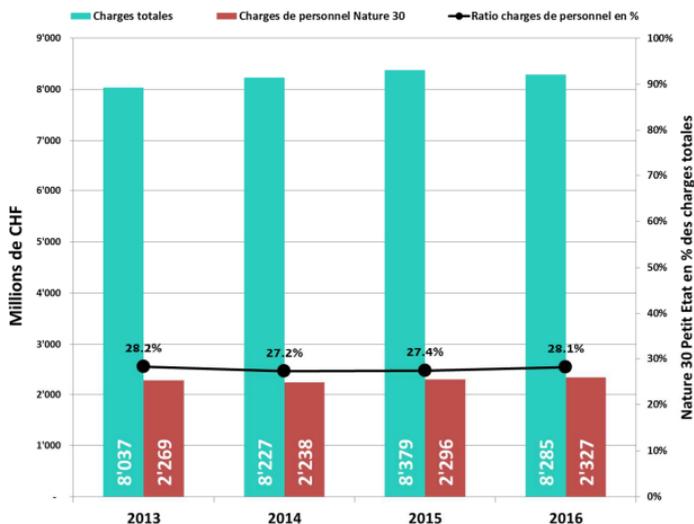
Pas d'annuité

Nette **reprise** des demandes de **Pont-AVS**

(143 en 2016 contre une cinquantaine / année en 2014 et 2015)

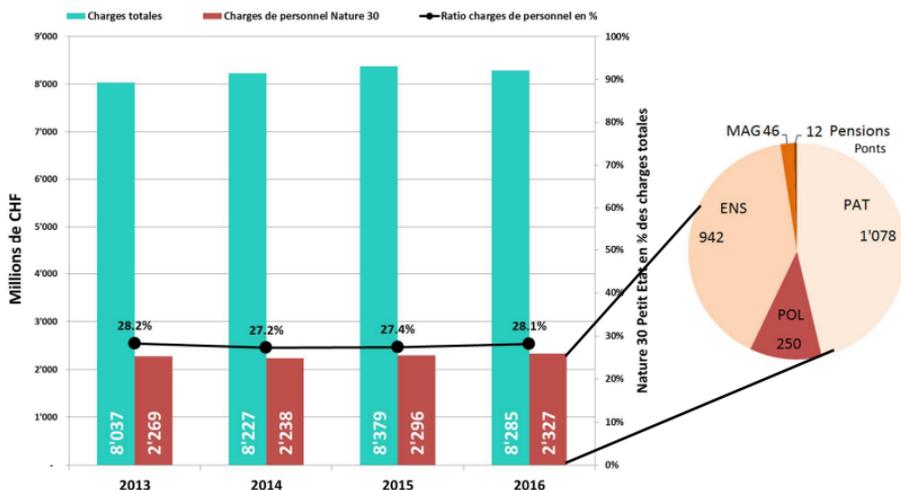
Charge du personnel 2016

Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)



Charge du personnel 2016

Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)



Charge du personnel 2016**Éléments relatifs aux principaux écarts - C2016 vs B2016 en 12èmes**

**Les charges de personnel de CHF 2,33 milliards
sont inférieures de CHF 24 millions au budget en 12èmes (-1,0%)**

**Les principaux écarts sont les suivants :
(charges sociales comprises)**

en millions de CHF

- 20,0** Traitement du personnel administratif
Répartis sur tous les départements (sauf PJ)
- 3,0** Traitement du personnel enseignant en raison d'une forte
baisse des réserves de carrière
- 2,0** Traitement des juges titulaires et assesseurs (PJ)
- 1,1** Indemnités soumises à charges sociales (nature 304)
- + 2,3** Rente-Pont AVS

**Charge du personnel 2016****Éléments relatifs aux principaux écarts - C2016 vs C2015**

**Compte 2016 de CHF 2,33 milliards en hausse de CHF 31 millions (+1,4%)
par rapport aux comptes 2015**

en millions de CHF

Sur traitement du personnel administratif et technique (charges comprises)

- + 8,2** Coûts induits au DSE des **nouveaux postes 2015 (Police et Pénitentiaire)**;
- + 5,8** Coûts induits au DSE (**DGSI**) fin de l'internalisation;
- 2,4** **Suppression de la prime cadre sup.** (classe 27+ de 8,3%);
- 1,4** Non dépensé au service des **votations**

Sur traitement du personnel enseignant (charges comprises)

- + 5,7** Coûts induits des nouveaux postes enseignants 2015, économies sur
personnel enseignant
- 0,5** Indemnités soumises à charges sociales (nature 304)
- + 9,9 Relèvement** progressif des **cotisations** à la caisse de pension **CPEG**;
- + 0,8** Hausse du taux de cotisation pour les allocations familiales;
- + 3,8 Rente-Pont AVS**
- + 1,4** Autres charges (frais de formation)



Charge du personnel 2016

Principaux dépassements de crédits

Les crédits supplémentaires totalisent **CHF 8,7 millions** en 2016 :

en millions de CHF

- 6,2** DGSI / DSE – Internalisation des postes
- 1,9** IN151 "Pour le renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale" au DSE (L4 - Surveillance du marché du travail)

- 27,4** Réallocations en lien avec les transferts réalisées en 2016 (effet neutre)

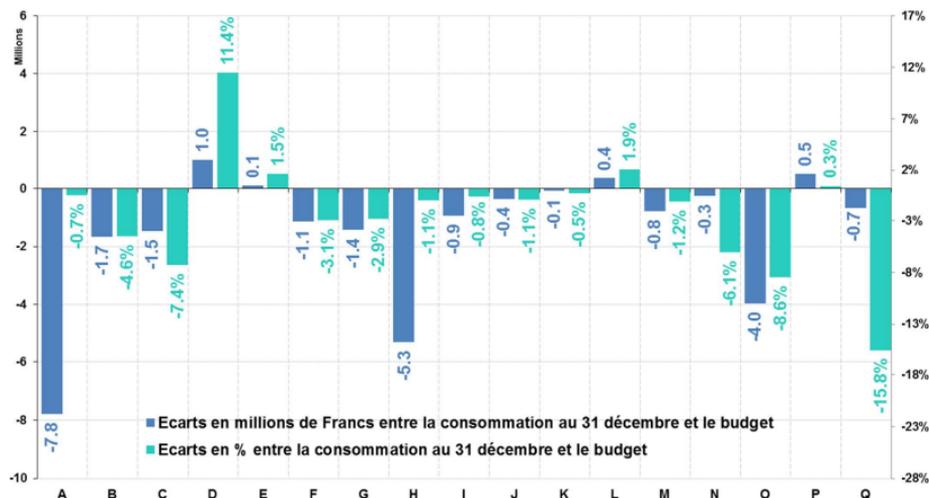
- 0,5** Exception Conseil d'Etat concernant le service des contraventions

Pour rappel, **CHF 7,5 millions de dépassements en 2015.**



Charge du personnel 2016

Principaux écarts du consommé par politique publique C2016 vs B2016 12ème



Effectif du personnel 2016 – Administration cantonale - (ETP permanents)

Consommation des postes en ETP aux 31 décembre 2016 et 2015 par statut de personnel

| Statut de personnel | 2015 | | 2016 | |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | Budget | Comptes | Budget ¹ | Comptes |
| Magistrats | 154.0 | 154.0 | 154.0 | 154.0 |
| Personnel administratif et technique | 7'415.2 | 7'096.9 | 7'421.8 | 7'148.9 |
| Enseignement | 5'817.8 | 5'808.5 | 5'862.2 | 5'935.0 |
| Police - Prison | 2'040.6 | 1'987.8 | 2'040.6 | 2'025.7 |
| Total | 15'427.6 | 15'047.3 | 15'478.6 | 15'263.7 |
| Consommation | 97.5% | | 98.6% | |

Personnel en formation (hors stagiaires police prison) non compris

¹ Budget 2016 selon les 12èmes provisoires est le budget 2015 y compris les dépassements de crédits votés.

214.9 ETP vacants au 31.12.2016

Effectif du personnel 2016 – Administration cantonale
Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

| POLITIQUE PUBLIQUE ETAT | Budget 2015 | Budget 2016 selon les 12èmes provisoires ¹ | Consommés au 31 décembre 2016 | Ecart consommation au 31 décembre 2016 vs budget 2016 selon les 12èmes provisoires | |
|---|-----------------|---|-------------------------------|--|----------------|
| | | | | en nombre de postes | en % du budget |
| A Formation | 7'621.7 | 7'672.7 | 7'720.4 | 47.7 | 0.6% |
| B Emploi | 266.5 | 266.5 | 252.2 | -14.3 | -5.4% |
| C Action sociale | 161.0 | 161.0 | 143.6 | -17.4 | -10.8% |
| D Personnes âgées | 64.0 | 64.0 | 70.3 | 6.3 | 9.8% |
| E Handicap | 48.1 | 48.1 | 47.1 | -1.0 | -2.1% |
| F Environnement | 245.9 | 245.9 | 234.3 | -11.6 | -4.7% |
| G Aménagement et logement | 339.7 | 339.7 | 325.2 | -14.5 | -4.3% |
| H Sécurité et population | 3'471.6 | 3'471.6 | 3'397.9 | -73.7 | -2.1% |
| I Justice | 719.4 | 719.4 | 701.8 | -17.6 | -2.4% |
| J Mobilité | 230.1 | 230.1 | 222.9 | -7.2 | -3.1% |
| K Santé | 117.6 | 117.6 | 115.3 | -2.3 | -1.9% |
| L Economie | 129.3 | 129.3 | 125.1 | -4.2 | -3.3% |
| M Finance et impôts | 510.4 | 510.4 | 490.4 | -20.0 | -3.9% |
| N Culture, sport et loisirs | 22.2 | 22.2 | 22.2 | - | 0.0% |
| O Autorités et gouvernance | 196.4 | 196.4 | 187.9 | -8.6 | -4.4% |
| P Etats-majors et prestations de moyens | 1'255.7 | 1'255.7 | 1'179.9 | -75.8 | -6.0% |
| Q Energie | 28.0 | 28.0 | 27.1 | -0.9 | -3.3% |
| Total général | 15'427.6 | 15'478.6 | 15'263.7 | -214.9 | -1.4% |

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

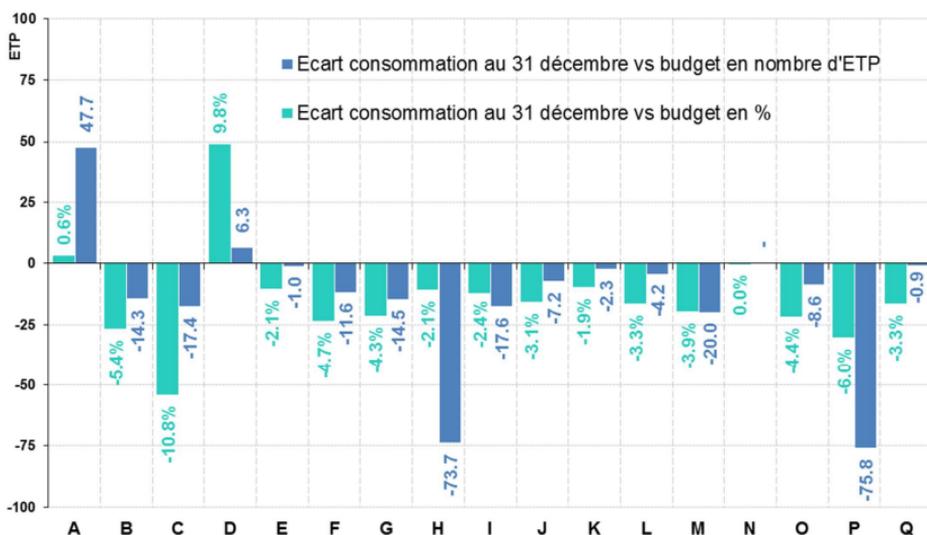
¹ Le budget 2016 selon 12èmes provisoires est le budget 2015 y compris les dépassements de crédits votés.



Effectif du personnel 2016 – Administration cantonale

Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)

31.12.2016 vs B2016 12ème


 Département des finances
 Direction générale des finances de l'Etat

Page 115

Effectif du personnel 2016 – Entités contrôlées et subventionnées

Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

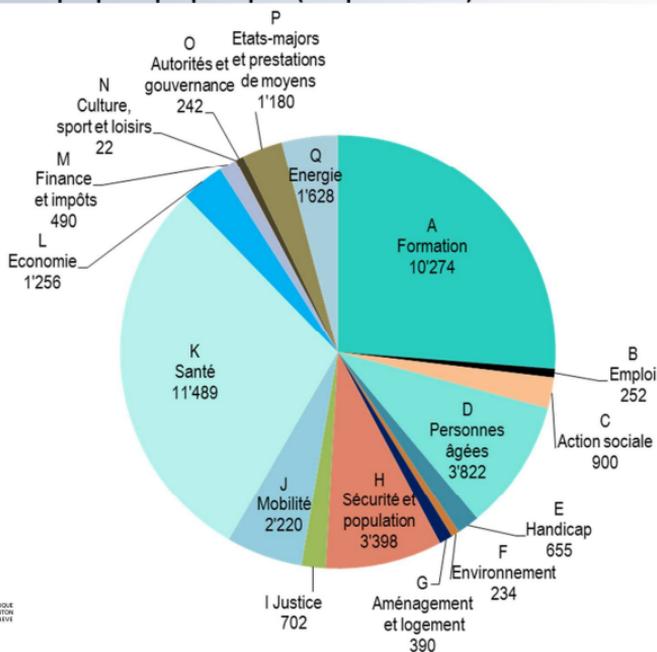
| ENTITES CONTROLEES | Budget 2015 | Budget 2016 | Consommés au 31 décembre 2016 | Ecart consommation au 31 décembre 2016 vs budget 2016 | |
|---|-----------------|-----------------|-------------------------------|---|----------------|
| | | | | en nombre de postes | en % du budget |
| A Formation (Université) | 2'041.2 | 2'064.3 | 1'855.8 | -208.6 | -10.1% |
| C Action sociale (Hospice général) | 777.2 | 777.1 | 756.9 | -20.2 | -2.6% |
| G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP) | 62.9 | 64.9 | 64.6 | -0.3 | -0.5% |
| J Mobilité (TPG & Fondation des parkings) | 1'998.0 | 2'000.5 | 1'997.0 | -3.4 | -0.2% |
| K Santé (HUG & IMAD) | 10'951.2 | 11'214.9 | 11'152.0 | -62.9 | -0.6% |
| L Economie (AIG & Palexpo, Ports Francs) | 1'117.6 | 1'155.2 | 1'131.4 | -23.8 | -2.1% |
| O Autorités et gouvernance (FIPOI) | 56.0 | 60.8 | 54.5 | -6.3 | -10.4% |
| Q Energie (SIG) | 1'623.4 | 1'615.0 | 1'600.5 | -14.5 | -0.9% |
| Total entités contrôlées | 18'627.5 | 18'952.7 | 18'612.7 | -340.0 | -1.8% |

| AUTRES SUBVENTIONNES | Budget 2015 | Budget 2016 | Consommés au 31 décembre 2016 | Ecart consommation au 31 décembre 2016 vs budget 2016 | |
|-----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------------|---|----------------|
| | | | | en nombre de postes | en % du budget |
| A Formation (HES) | 705.0 | 717.9 | 698.3 | -19.5 | -2.7% |
| D Personnes âgées (EMS) | 3'607.5 | 3'693.1 | 3'751.6 | 58.6 | 1.6% |
| E Handicap (EPI) | 564.0 | 625.9 | 607.6 | -18.3 | -2.9% |
| K Santé (Joli-Mont & Montana) | 224.0 | 224.0 | 221.9 | -2.1 | -0.9% |
| Total autres subventionnés | 5'100.4 | 5'260.8 | 5'279.4 | 18.6 | 0.4% |


 Département des finances
 Direction générale des finances de l'Etat

Page 116

Effectif du personnel 2016 – Grand-Etat (entités contrôlées et subventionnés) Répartition par politique publique - (ETP permanents)



Etats financiers 2016 Commission des finances

Thèmes transversaux

Fin de la 1^{ère} partie

5 avril 2017



Etats financiers 2016

Commission des finances

Thèmes transversaux

1^{ère} partie

5 & 12 avril 2017



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 1

Thèmes

- | | |
|---|-------|
| 1. Introduction générale (10') | 15H00 |
| P. Béguet – Direction générale des finances de l'Etat - DGFE | |
| 2. Etats financiers – Tome 1 et 4 (45') | 15H10 |
| C. Apffel – P.E. Beun – Finance – Comptabilité - DGFE | |
| 3. Compte de fonctionnement et investissement (45') | 15H55 |
| Y. Fornallaz – A. Rosset – Direction du budget - DGFE | |
| 4. Evolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts (30') | 16h40 |
| A. Jost – Direction de la trésorerie générale - DGFE | |
| 5. Revenus fiscaux (45') | 17h10 |
| D. Hodel – D. Miceli – Administration fiscale cantonale | |
| 6. Charges de personnel et postes de l'Etat (35') | 17h55 |
| N. Bouzidi – A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat | |



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 2

6

Charges de personnel et postes de l'Etat

A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Charge du personnel 2016

Faits marquants concernant l'exercice 2016 :

Budget selon les **12èmes provisoires**

Absence d'inflation

Pas d'annuité

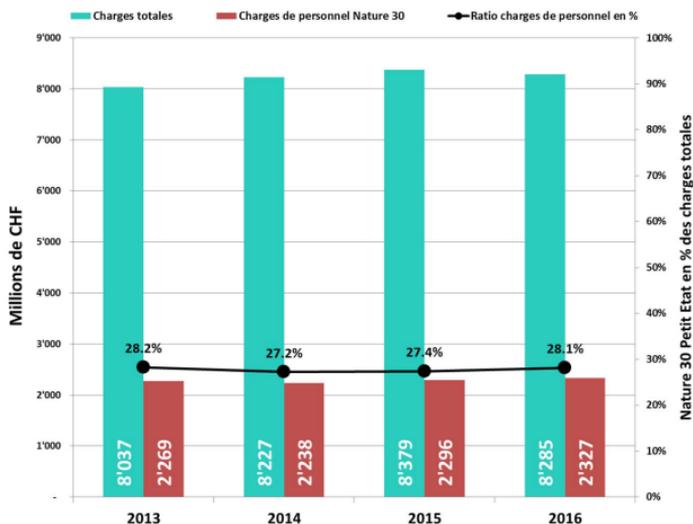
Nette **reprise** des demandes de **Pont-AVS**

(143 en 2016 contre une cinquantaine / année en 2014 et 2015)



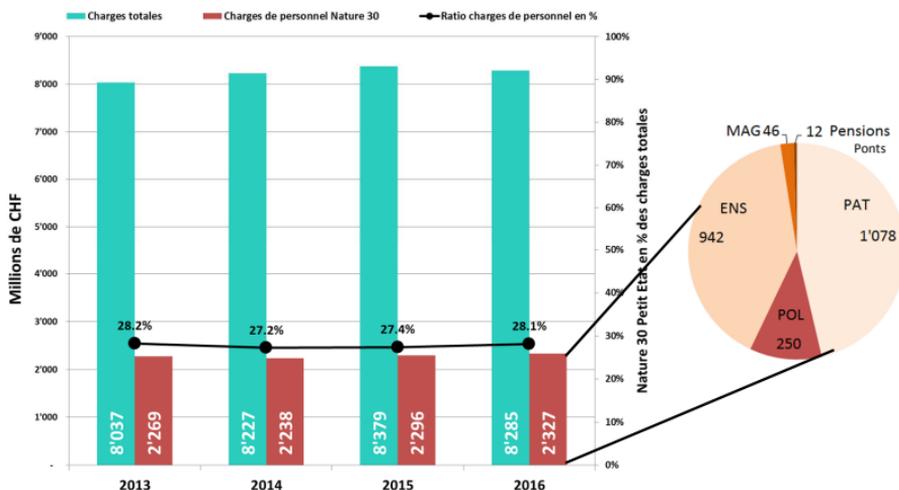
Charge du personnel 2016

Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)



Charge du personnel 2016

Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)



Charge du personnel 2016

Éléments relatifs aux principaux écarts - C2016 vs B2016 en 12èmes

Les charges de personnel de CHF 2,33 milliards sont inférieures de CHF 24 millions au budget en 12èmes (-1,0%)

**Les principaux écarts sont les suivants :
(charges sociales comprises)**

en millions de CHF

- 20,0 Traitement du personnel administratif
Répartis sur tous les départements (sauf PJ)
- 3,0 Traitement du personnel enseignant en raison d'une forte baisse des réserves de carrière
- 2,0 Traitement des juges titulaires et assesseurs (PJ)
- 1,1 Indemnités soumises à charges sociales (nature 304)
- + 2,3 Rente-Pont AVS



Charge du personnel 2016

Éléments relatifs aux principaux écarts - C2016 vs C2015

Compte 2016 de CHF 2,33 milliards en hausse de CHF 31 millions (+1,4%) par rapport aux comptes 2015

en millions de CHF

Sur traitement du personnel administratif et technique (charges comprises)

- + 8,2 Coûts induits au DSE des nouveaux postes 2015 (Police et Pénitentiaire);
- + 5,8 Coûts induits au DSE (DGSI) fin de l'internalisation;
- 0,8 Suppression de la prime cadre sup. (classe 27+ de 8,3%);
- 1,4 Non dépensé au service des votations

Sur traitement du personnel enseignant (charges comprises)

- + 5,7 Coûts induits des nouveaux postes enseignants 2015, économies sur personnel enseignant
- 0,5 Indemnités soumises à charges sociales (nature 304)
- + 9,9 Relèvement progressif des cotisations à la caisse de pension CPEG;
- + 0,8 Hausse du taux de cotisation pour les allocations familiales;
- + 3,8 Rente-Pont AVS
- + 1,4 Autres charges (frais de formation)



Charge du personnel 2016

Principaux dépassements de crédits

Les crédits supplémentaires totalisent **CHF 8,7 millions** en 2016 :

en millions de CHF

- 6,2** DGSI / DSE – Internalisation des postes
- 1,9** IN151 "Pour le renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale" au DSE (L4 - Surveillance du marché du travail)

- 27,4** Réallocations en lien avec les transferts réalisées en 2016 (effet neutre)

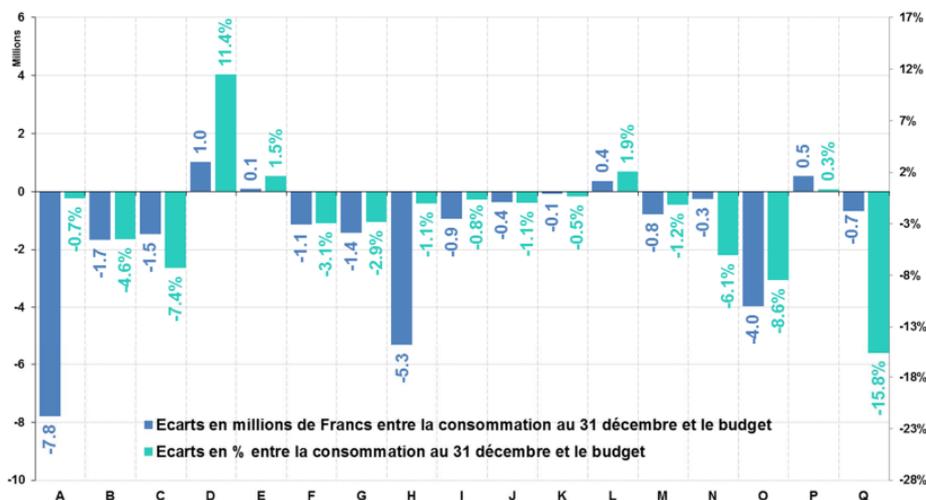
- 0,5** Exception Conseil d'Etat concernant le service des contraventions

Pour rappel, **CHF 7,5 millions de dépassements en 2015.**



Charge du personnel 2016

Principaux écarts du consommé par politique publique C2016 vs B2016 12ème



Effectif du personnel 2016 – Administration cantonale - (ETP permanents)

Consommation des postes en ETP aux 31 décembre 2016 et 2015
par statut de personnel

| Statut de personnel | 2015 | | 2016 | |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | Budget | Comptes | Budget ¹ | Comptes |
| Magistrats | 154.0 | 154.0 | 154.0 | 154.0 |
| Personnel administratif et technique | 7'415.2 | 7'096.9 | 7'421.8 | 7'148.9 |
| Enseignement | 5'817.8 | 5'808.5 | 5'862.2 | 5'935.0 |
| Police - Prison | 2'040.6 | 1'987.8 | 2'040.6 | 2'025.7 |
| Total | 15'427.6 | 15'047.3 | 15'478.6 | 15'263.7 |
| Consommation | 97.5% | | 98.6% | |

Personnel en formation (hors stagiaires police prison) non compris

¹ Budget 2016 selon les 12èmes provisoires est le budget 2015 y compris les dépassements de crédits votés.

214.9 ETP vacants au 31.12.2016

Effectif du personnel 2016 – Administration cantonale
Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

| POLITIQUE PUBLIQUE ETAT | Budget 2015 | Budget 2016 selon les 12èmes provisoires ¹ | Consommés au 31 décembre 2016 | Ecart consommation au 31 décembre 2016 vs budget 2016 selon les 12èmes provisoires | |
|---|-----------------|---|-------------------------------|--|----------------|
| | | | | en nombre de postes | en % du budget |
| A Formation | 7'621.7 | 7'672.7 | 7'720.4 | 47.7 | 0.6% |
| B Emploi | 266.5 | 266.5 | 252.2 | -14.3 | -5.4% |
| C Action sociale | 161.0 | 161.0 | 143.6 | -17.4 | -10.8% |
| D Personnes âgées | 64.0 | 64.0 | 70.3 | 6.3 | 9.8% |
| E Handicap | 48.1 | 48.1 | 47.1 | -1.0 | -2.1% |
| F Environnement | 245.9 | 245.9 | 234.3 | -11.6 | -4.7% |
| G Aménagement et logement | 339.7 | 339.7 | 325.2 | -14.5 | -4.3% |
| H Sécurité et population | 3'471.6 | 3'471.6 | 3'397.9 | -73.7 | -2.1% |
| I Justice | 719.4 | 719.4 | 701.8 | -17.6 | -2.4% |
| J Mobilité | 230.1 | 230.1 | 222.9 | -7.2 | -3.1% |
| K Santé | 117.6 | 117.6 | 115.3 | -2.3 | -1.9% |
| L Economie | 129.3 | 129.3 | 125.1 | -4.2 | -3.3% |
| M Finance et impôts | 510.4 | 510.4 | 490.4 | -20.0 | -3.9% |
| N Culture, sport et loisirs | 22.2 | 22.2 | 22.2 | - | 0.0% |
| O Autorités et gouvernance | 196.4 | 196.4 | 187.9 | -8.6 | -4.4% |
| P Etats-majors et prestations de moyens | 1'255.7 | 1'255.7 | 1'179.9 | -75.8 | -6.0% |
| Q Energie | 28.0 | 28.0 | 27.1 | -0.9 | -3.3% |
| Total général | 15'427.6 | 15'478.6 | 15'263.7 | -214.9 | -1.4% |

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

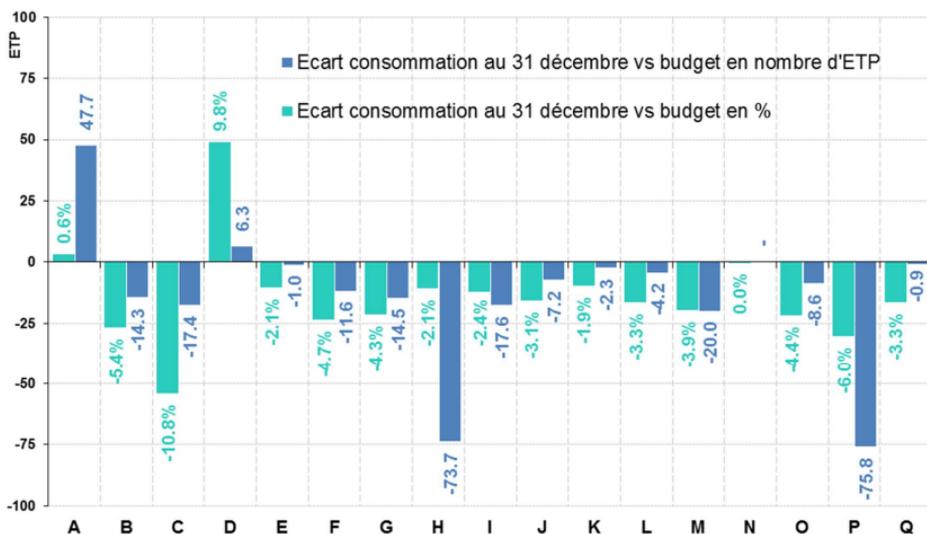
¹ Le budget 2016 selon 12èmes provisoires est le budget 2015 y compris les dépassements de crédits votés.



Effectif du personnel 2016 – Administration cantonale

Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)

31.12.2016 vs B2016 12ème



Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 13

Effectif du personnel 2016 – Administration cantonale

Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

| POLITIQUE PUBLIQUE ETAT | Consommés au 31 décembre 2015 | Budget 2016 selon les 12èmes provisoires ¹ | Consommés au 31 décembre 2016 | Ecart consommation au 31.12.2016 vs consommation au 31.12.2015 | |
|---|-------------------------------|---|-------------------------------|--|----------------|
| | | | | en nombre de postes | en % du budget |
| A Formation | 7583.6 | 7672.7 | 7720.4 | 136.9 | 1.8% |
| B Emploi | 255.8 | 266.5 | 252.2 | -3.6 | -1.4% |
| C Action sociale | 152.2 | 161.0 | 143.6 | -8.6 | -5.7% |
| D Personnes âgées | 60.1 | 64.0 | 70.3 | 10.3 | 17.1% |
| E Handicap | 45.0 | 48.1 | 47.1 | 2.1 | 4.7% |
| F Environnement | 233.8 | 245.9 | 234.3 | 0.5 | 0.2% |
| G Aménagement et logement | 326.9 | 339.7 | 325.2 | -1.7 | -0.5% |
| H Sécurité et population | 3'312.1 | 3'471.6 | 3'397.9 | 85.8 | 2.6% |
| I Justice | 698.9 | 719.4 | 701.8 | 2.9 | 0.4% |
| J Mobilité | 223.5 | 230.1 | 222.9 | -0.6 | -0.3% |
| K Santé | 113.0 | 117.6 | 115.3 | 2.3 | 2.0% |
| L Economie | 119.6 | 129.3 | 125.1 | 5.5 | 4.6% |
| M Finance et impôts | 492.4 | 510.4 | 490.4 | -2.0 | -0.4% |
| N Culture, sport et loisirs | 22.0 | 22.2 | 22.2 | 0.2 | 0.7% |
| O Autorités et gouvernance | 187.5 | 196.4 | 187.9 | 0.3 | 0.2% |
| P Etats-majors et prestations de moyens | 1'195.8 | 1'255.7 | 1'179.9 | -15.9 | -1.3% |
| Q Energie | 25.1 | 28.0 | 27.1 | 2.0 | 7.9% |
| Total général | 15'047.3 | 15'478.6 | 15'263.7 | 216.4 | 1.4% |

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

¹ Le budget 2016 selon 12èmes provisoires est le budget 2015 y compris les dépassements de crédits votés.

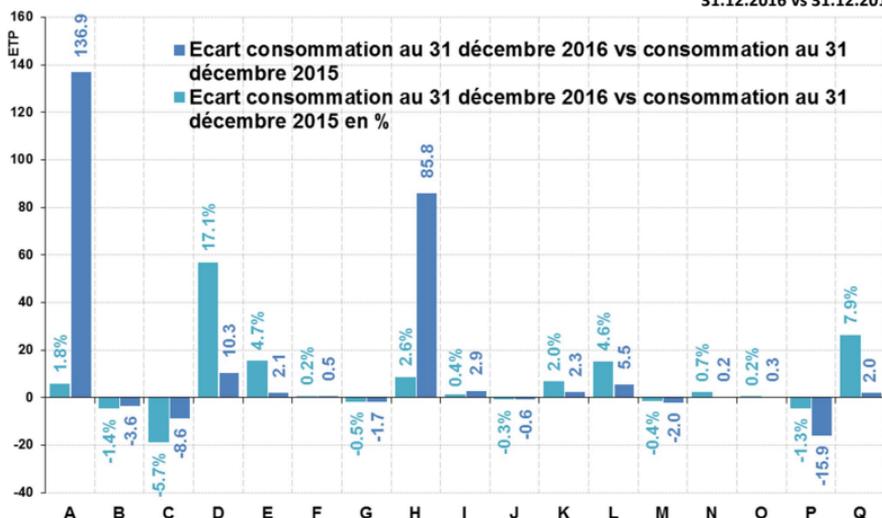


Département des finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 14

Effectif du personnel 2016 – Administration cantonale

Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)

31.12.2016 vs 31.12.2015



Effectif du personnel 2016 – Entités contrôlées et subventionnés

Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

| ENTITES CONTROLEES | Budget 2015 | Budget 2016 | Consommés au 31 décembre 2016 | Ecart consommation au 31 décembre 2016 vs budget 2016 | |
|---|-----------------|-----------------|-------------------------------|---|----------------|
| | | | | en nombre de postes | en % du budget |
| A Formation (Université) | 2'041.2 | 2'064.3 | 1'855.8 | -208.6 | -10.1% |
| C Action sociale (Hospice général) | 777.2 | 777.1 | 756.9 | -20.2 | -2.6% |
| G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP) | 62.9 | 64.9 | 64.6 | -0.3 | -0.5% |
| J Mobilité (TPG & Fondation des parkings) | 1'998.0 | 2'000.5 | 1'997.0 | -3.4 | -0.2% |
| K Santé (HUG & IMAD) | 10'951.2 | 11'214.9 | 11'152.0 | -62.9 | -0.6% |
| L Economie (AIG & Palexpo, Ports Francs) | 1'117.6 | 1'155.2 | 1'131.4 | -23.8 | -2.1% |
| O Autorités et gouvernance (FIPOI) | 56.0 | 60.8 | 54.5 | -6.3 | -10.4% |
| Q Energie (SIG) | 1'623.4 | 1'615.0 | 1'600.5 | -14.5 | -0.9% |
| Total entités contrôlées | 18'627.5 | 18'952.7 | 18'612.7 | -340.0 | -1.8% |

| AUTRES SUBVENTIONNES | Budget 2015 | Budget 2016 | Consommés au 31 décembre 2016 | Ecart consommation au 31 décembre 2016 vs budget 2016 | |
|-----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------------|---|----------------|
| | | | | en nombre de postes | en % du budget |
| A Formation (HES) | 705.0 | 717.9 | 698.3 | -19.5 | -2.7% |
| D Personnes âgées (EMS) | 3'607.5 | 3'693.1 | 3'751.6 | 58.6 | 1.6% |
| E Handicap (EPI) | 564.0 | 625.9 | 607.6 | -18.3 | -2.9% |
| K Santé (Joli-Mont & Montana) | 224.0 | 224.0 | 221.9 | -2.1 | -0.9% |
| Total autres subventionnés | 5'100.4 | 5'260.8 | 5'279.4 | 18.6 | 0.4% |



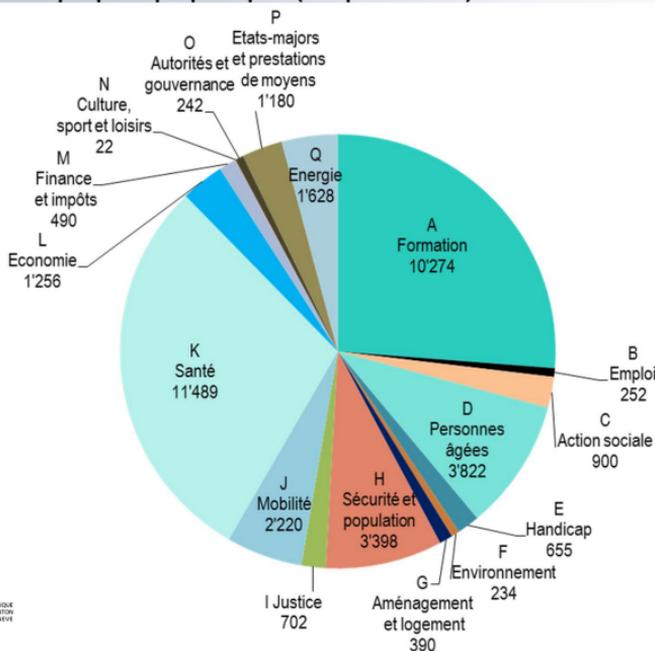
Effectif du personnel 2016 – Entités contrôlées et subventionnés Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

| ENTITES CONTROLEES | Consommés au 31 décembre 2015 | Budget 2016 | Consommés au 31 décembre 2016 | Ecart consommation au 31.12.2016 vs consommation au 31.12.2015 | |
|---|-------------------------------|-----------------|-------------------------------|--|----------------|
| | | | | en nombre de postes | en % du budget |
| A Formation (Université) | 1'840.2 | 2'064.3 | 1'855.8 | 15.6 | 0.8% |
| C Action sociale (Hospice général) | 775.5 | 777.1 | 756.9 | -18.6 | -2.4% |
| G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP) | 63.5 | 64.9 | 64.6 | 1.1 | 1.7% |
| J Mobilité (TPG & Fondation des parkings) | 1'990.8 | 2'000.5 | 1'997.0 | 6.2 | 0.3% |
| K Santé (HUG & IMAD) | 10'819.0 | 11'214.9 | 11'152.0 | 333.0 | 3.1% |
| L Economie (AIG & Palexpo, Ports Francs) | 1'072.6 | 1'155.2 | 1'131.4 | 58.8 | 5.5% |
| O Autorités et gouvernance (FIPOI) | 50.5 | 60.8 | 54.5 | 4.0 | 8.0% |
| Q Energie (SIG) | 1'607.0 | 1'615.0 | 1'600.5 | -6.5 | -0.4% |
| Total entités contrôlées | 18'219.1 | 18'952.7 | 18'612.7 | 393.5 | 2.2% |

| AUTRES SUBVENTIONNES | Consommés au 31 décembre 2015 | Budget 2016 | Consommés au 31 décembre 2016 | Ecart consommation au 31.12.2016 vs consommation au 31.12.2015 | |
|-----------------------------------|-------------------------------|----------------|-------------------------------|--|----------------|
| | | | | en nombre de postes | en % du budget |
| A Formation (HES) | 724.3 | 717.9 | 698.3 | -26.0 | -3.6% |
| D Personnes âgées (EMS) | 3'657.6 | 3'693.1 | 3'751.6 | 94.0 | 2.6% |
| E Handicap (EPI) | 582.7 | 625.9 | 607.6 | 24.9 | 4.3% |
| K Santé (Joli-Mont & Montana) | 220.4 | 224.0 | 221.9 | 1.5 | 0.7% |
| Total autres subventionnés | 5'185.0 | 5'260.8 | 5'279.4 | 94.4 | 1.8% |



Effectif du personnel 2016 – Grand-Etat (entités contrôlées et subventionnés) Répartition par politique publique - (ETP permanents)



Total : 39'156



Etats financiers 2016

Commission des finances

Thèmes transversaux

Fin de la 1^{ère} partie

12 avril 2017



Bilan social Petit Etat

Périmètre

- Les 7 départements de l'administration cantonale
- Le Pouvoir Judiciaire
- Le Secrétariat Général du Grand Conseil



Source d'information

- Le système d'information des ressources humaines (SIRH)
- Les données sont arrêtées au 31.12 de chaque année (photo)

Contenu

- Les emplois, les effectifs, les flux du personnel
- Les rémunérations (salaires et indemnités)
- Les conditions de travail, la formation et les relations professionnelles

Catégories de personnel :

Magistrats : Les conseillers d'Etat, la Chancelière, les magistrats du pouvoir judiciaire.

Fonctions permanentes : les fonctionnaires, nommés après avoir accompli une période probatoire de 2 ans et les employés en période probatoire.

Fonctions non permanentes : les auxiliaires engagés pour une durée déterminée et les agents spécialisés.

Le personnel en formation : les apprentis et les stagiaires.

Statut :

Magistrats (MAG)

Personnel administratif et technique (PAT)

Enseignement (PE)

Police – Prison (POL)



Bilan social Petit Etat – Evolutions marquantes 2016



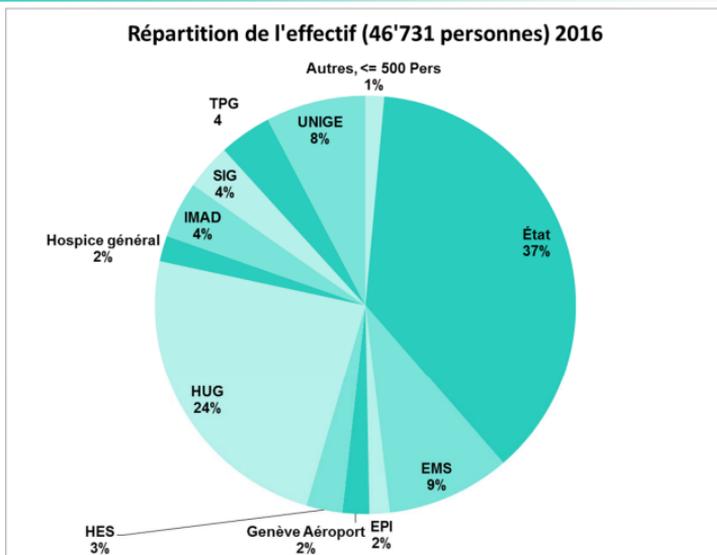
Tassement du salaire moyen et médian

Baisse du turnover

Hausse de la mobilité interne



Chapitre 2 – Effectif Grand État



Pages 10 du Bilan social
(Petit État)

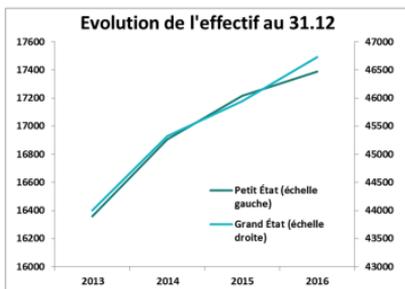


Département des Finances
Office du Personnel de l'État

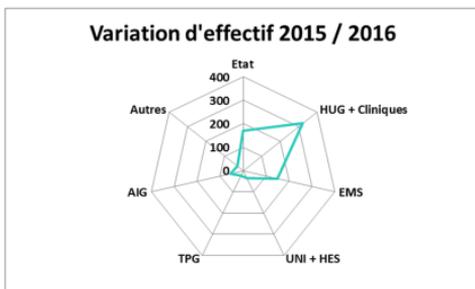
Chapitre 2 – Effectif



Evolution des effectifs par statut (au 31 décembre 2016)
Fonctions permanentes : (personne physique)



Hausse de 2% par an sur 2013 à 2016



Le secteur de la santé croît le plus entre 2015 et 2016

| Statut de personnel | 2013 | | 2014 | | 2015 | | 2016 | |
|--------------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Effectif | % | Effectif | % | Effectif | % | Effectif | % |
| Magistrats | 141 | 0.9 | 149 | 0.9 | 150 | 0.9 | 151 | 0.9 |
| Personnel administratif et technique | 7'596 | 46.4 | 7'885 | 46.6 | 8'084 | 47.0 | 8'170 | 47.0 |
| Enseignants | 6'793 | 41.5 | 7'019 | 41.5 | 7'043 | 40.9 | 7'129 | 41.0 |
| Police - Prison | 1'828 | 11.2 | 1'854 | 11.0 | 1'939 | 11.3 | 1'937 | 11.1 |
| Total | 16'358 | 100.0 | 16'907 | 100.0 | 17'216 | 100.0 | 17'387 | 100.0 |

Pages 10 du Bilan social



Département des Finances
Office du Personnel de l'État

Chapitre 2 – Nationalité et résidence

Répartition des effectifs 2016 par nationalité et lieu de résidence



| Nationalité | Lieu de résidence | | | |
|--------------|-------------------|----------------|--------------|---------------|
| | Canton de Genève | Autres cantons | Hors Suisse | Total |
| Suisse | 72.2% | 6.6% | 10.6% | 89.4% |
| AELE + UE | 5.5% | 0.4% | 4.1% | 10.0% |
| Autres pays | 0.6% | 0.1% | 0.0% | 0.7% |
| Total | 78.3% | 7.0% | 14.7% | 100.0% |

(65.6%)^{GdE} (7.1%)^{GdE} (27.3%)^{GdE}

la part des Suisses dans l'ensemble des effectifs du Petit État est stable en 2016
 les suisses continuent de quitter le canton en 2016 (-0.6%).
 cette tendance est également visible dans le Grand État (la part des résidents genevois baisse de 0.4%).

| Type de permis | % de l'effectif total |
|----------------|-----------------------|
| Permis C | 5.6 |
| Permis G | 4.1 |
| Permis B | 0.8 |
| Autres | 0.0 |
| Total | 10.5 |

On observe une légère hausse des permis C
 au détriment de la proportion des permis G

GdE : Grand Etat

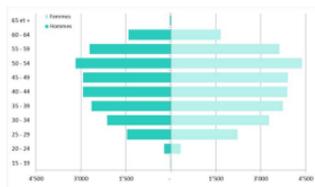
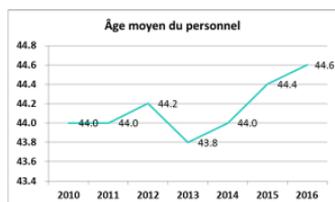
Page 14 du Bilan social



Département des Finances
 Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 2 – Âge

Structure des effectifs 2016 par âge



Âge moyen

| Sexe | Âge moyen |
|----------|-----------|
| Femmes : | 44.5 |
| Hommes : | 44.9 |

Statut

| | |
|------------------|------|
| Police, Prison : | 37.9 |
| Magistrats : | 48.5 |

Département

| | |
|--------|------|
| DSE : | 41.6 |
| DETA : | 47.5 |

| Âge Moyen | Moins de 35 | Entre 35 - 49 | Plus de 50 |
|-------------|--------------|---------------|--------------|
| 44.6 | 20.5% | 45.4% | 34.3% |

Pages 11 à 13 du Bilan social



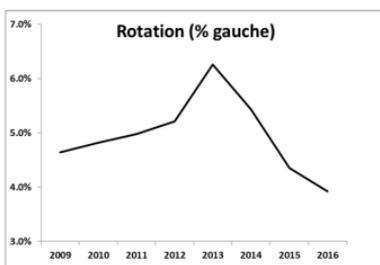
Département des Finances
 Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 2 – Taux de rotation du Petit État

Taux de rotation du personnel 2016 en ETP



| Département | Taux de rotation 2016 |
|--|-----------------------|
| Présidence | 2.21% |
| Finances | 3.74% |
| Instruction publique, culture et sport | 3.37% |
| Sécurité et économie | 5.30% |
| Aménagement, logement et énergie | 4.43% |
| Environnement, transports et agriculture | 3.94% |
| Emploi, affaires sociales et santé | 3.58% |
| Total | 3.92% |



Pages 15 du Bilan social



Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 2 – Entrées et Sorties



Détail des entrées et des sorties

| Entrées | Effectif | |
|---------------------------|--------------|--------------|
| | 2015 | 2016 |
| Fonctions permanentes | 568 | 490 |
| Fonctions non permanentes | 267 | 361 |
| Apprentis, stagiaires | 265 | 272 |
| Total | 1'100 | 1'123 |

Le Grand État a recruté 2'658 personnes en 2016. Parmi elles 1075 chômeurs (toute type de postes confondus) dont 589 pour le petit État.

| Sorties | Effectif Petit État | | Effectif Grand État | |
|----------------|---------------------|------------|---------------------|--------------|
| | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 |
| Décès | 13 | 16 | 37 | 37 |
| Démision | 197 | 205 | 841 | 843 |
| Fin de contrat | 89 | 104 | 555 | 382 |
| Invalidité | 15 | 6 | 18 | 8 |
| Licenciement | 41 | 55 | 255 | 285 |
| Pont AVS | 52 | 110 | 133 | 262 |
| Retraite | 139 | 153 | 417 | 412 |
| Total | 546 | 649 | 2'256 | 2'229 |

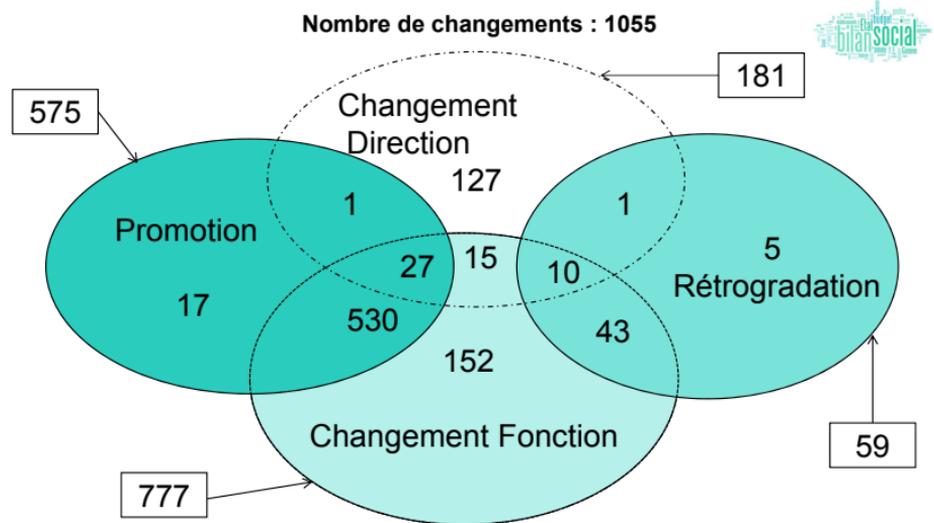
La baisse du nombre de sorties du Grand État s'explique essentiellement par la diminution du nombre de fin de contrats.

Pages 16 du Bilan social



Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 2 – Evolution professionnelle 2016



Pages 16 du Bilan social

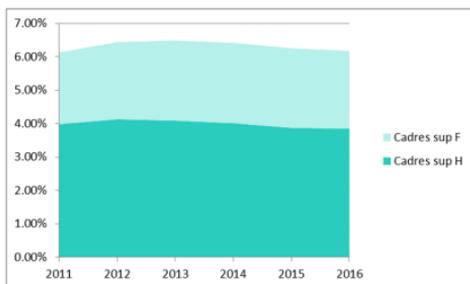


Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 2 – Promotion des femmes



Évolution des cadres supérieurs (classe 23 et plus) en % de l'effectif par sexe



La proportion de cadres dans la population continue de se tasser

La proportion des femmes parmi les cadres s'est infléchiée pour revenir sur les niveaux de 2014 37.5% des cadres

Le Petit État compte 6.96% de cadres supérieurs contre 9.15% dans le Grand État

La proportion des femmes parmi les cadres supérieurs est de 40.5% dans le Petit État contre 36.7% dans le Grand État

Page 17 du Bilan social



Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 2 – Promotion des femmes



Évolution de la différence de traitement moyen et médian entre les hommes et les femmes depuis 2011



La différence de salaire médian et moyen entre hommes et femmes s'est stabilisée.

Selon l'OFS, cette différence s'établit à 12.3% dans le secteur public en Suisse en 2014. À l'État, cette différence est de 0.92% en 2016.

Parmi les employés ayant moins de 10 ans d'ancienneté, le salaire moyen des femmes est supérieur à celui des hommes.

Page 17 du Bilan social



Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

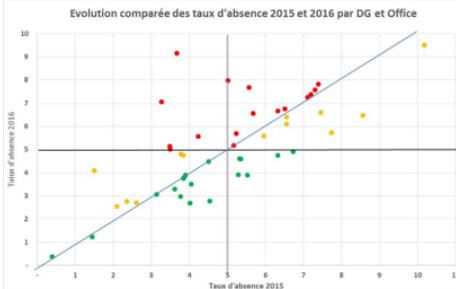
Chapitre 2 – Absentéisme



Taux d'absence pour maladie et accidents 2016 par département ou entité

| Département / Entité | Maladie | Accident | Total |
|--|-------------|-------------|-------------|
| | % | % | % |
| Présidence | 2.72 | 0.30 | 3.01 |
| Finances | 5.60 | 0.95 | 6.55 |
| Instruction publique, culture et sport | 3.58 | 0.62 | 4.20 |
| Sécurité et économie | 4.41 | 1.40 | 5.81 |
| Aménagement, logement et énergie | 3.75 | 0.73 | 4.48 |
| Environnement, transports et agriculture | 5.28 | 0.71 | 5.99 |
| Emploi, affaires sociales et santé | 5.74 | 0.97 | 6.72 |
| Secrétariat général du Grand Conseil | 4.94 | 0.07 | 5.01 |
| Pouvoir judiciaire | 5.83 | 0.59 | 6.41 |
| Total | 4.19 | 0.85 | 5.04 |

Le taux d'absence est en légère hausse de 5.00% à 5.04%



La dispersion autour de la moyenne reste élevée

Page 18 et 33 du Bilan social

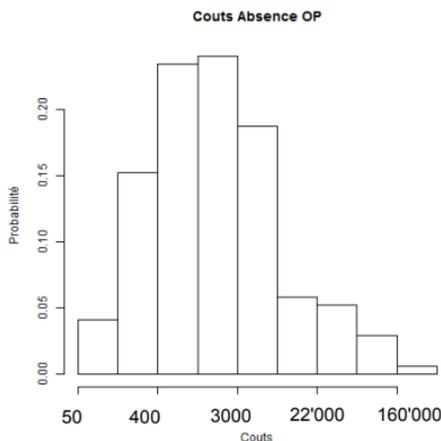


Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 2 – Absentéisme



Analyse des absences



La distribution des coûts directs de l'absentéisme ne ressemble à aucune distribution de loi mathématique connue et plus le taux d'absentéisme est élevé et plus la distribution s'éloigne d'une loi connue

=> Les approches actuelles pour maîtriser l'absentéisme sont donc très empiriques

Page 18 et 33 du Bilan social

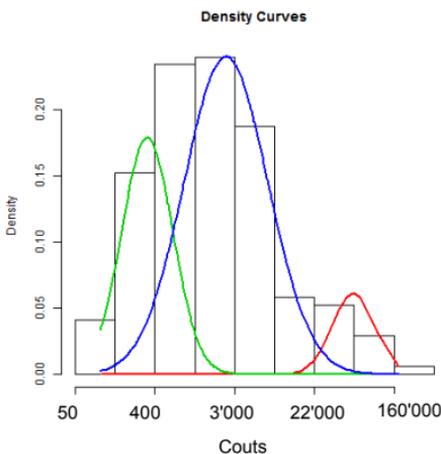


Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 2 – Absentéisme



Analyse des absences



Ce type de distribution peut cependant être modélisée

=> Il est possible de rationaliser l'approche pour comprendre l'influence du contexte sur les individus et évaluer les risques sur les prestations

Page 18 et 33 du Bilan social



Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 3 - Rémunération



Salaire moyen annuel en 2016 (y.c. primes et indemnités)

| Entité | Salaire | | Salaire avec indemnités | |
|--|---------|---------|-------------------------|---------|
| | moyen | médian | moyen | médian |
| Etat | 112'232 | 109'118 | 116'300 | 112'779 |
| Genève Aéroport | 106'237 | 101'786 | 109'333 | 104'367 |
| Hôpitaux Universitaires de Genève | 104'261 | 103'332 | 109'602 | 107'356 |
| Institution genevoise de maintien à domicile | 92'669 | 87'561 | 95'366 | 90'209 |

Le total des primes et indemnités payées par ces entités est d'approximativement CHF 139.7 Millions

Pages 19 à 22 du Bilan social

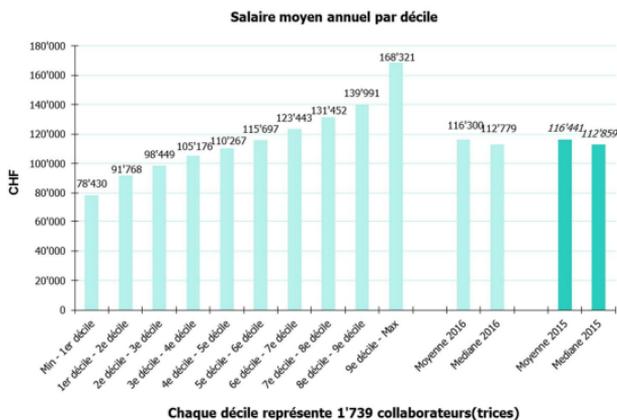


Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 3 – Rémunération



Salaire moyen annuel par décile en 2016 (avec primes et indemnités)



=> Tassement de la médiane et de la moyenne des salaires 2016 par rapport à 2015

Pages 19 à 22 du Bilan social



Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 3 – Rémunération

Primes et indemnités



| Nature | Montant | | Différence |
|--|-------------------|-------------------|-----------------|
| | 2015 | 2016 | |
| Éléments de rémunération liés au droit du travail | 8'380'221 | 7'956'485 | -423'736 |
| Indemnités liées aux conditions de travail | 40'124'876 | 40'436'647 | 311'771 |
| Indemnités pour des responsabilités additionnelles | 14'885'835 | 14'646'513 | -239'322 |
| Primes et allocations | 2'769'033 | 2'630'963 | -138'070 |
| Débours et frais | 6'874'182 | 6'588'869 | -285'313 |
| Total | 73'034'147 | 72'259'477 | -774'670 |

La variation s'explique à 80% par la suppression de l'indemnité cadres supérieurs (8.3%)

| Département | Part des primes |
|-------------|-----------------|
| PRE | 0.3% |
| DF | 1.6% |
| DIP | 23.5% |
| DSE | 69.9% |
| DALE | 0.6% |
| DETA | 2.2% |
| DEAS | 0.7% |
| PJ | 1.0% |
| GC | 0.1% |

| les indemnités > à 1 MCHF représentent 90% du total des indemnités | Montant MCHF |
|--|--------------|
| Indemnité risques inhérents à la fonction | 23 |
| Indemnité assurance maladie | 10 |
| Indemnité maître de classe | 8 |
| Indemnité nuit, week-end et jours fériés | 6 |
| Débours / collations / paniers / repas / vêtements | 5 |
| Heures supplémentaires Police | 3 |
| Compensation heures supplémentaires 2 et 3% | 3 |
| Indemnité décanat | 2 |
| Prime de départ | 1 |
| Prime 25 et 30 ans de service | 1 |
| Indemnité téléphone portable | 1 |
| Heures supplémentaires | 1 |

Pages 19 à 22 et 34 du Bilan social



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 3 – Rémunération

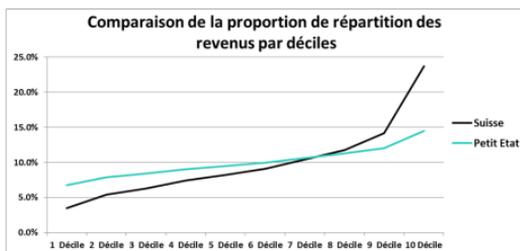
Indice de Gini



Indice de Gini (traitement 100%)

| | |
|--------|-------|
| 2007 : | 0.124 |
| 2008 : | 0.123 |
| 2009 : | 0.123 |
| 2010 : | 0.121 |
| 2011 : | 0.123 |
| 2012 : | 0.122 |
| 2013 : | 0.123 |
| 2014 : | 0.122 |
| 2015 : | 0.122 |
| 2016 : | 0.122 |

Indice de Gini: équité des salaires = 0,
inéquité des salaires = 1



Au-dessous de 0.2, l'inégalité de distribution est considérée comme faible par la Banque mondiale.
L'indice de GINI des revenus salariaux en Suisse s'inscrit à 0.29

Pages 19 à 22 du Bilan social

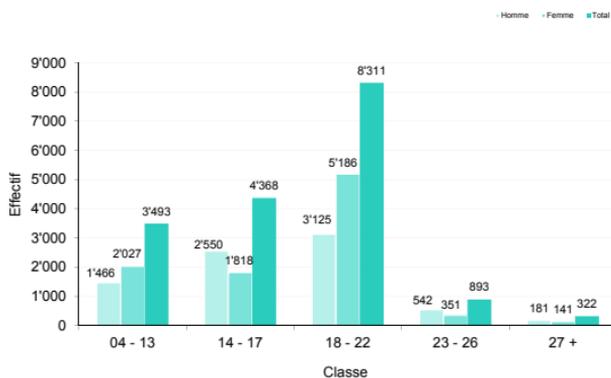


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 3 – Rémunération

Effectifs 2016 par classe de fonction



Proportion dominante des femmes dans les classes 18 et 22

Pages 20 du Bilan social

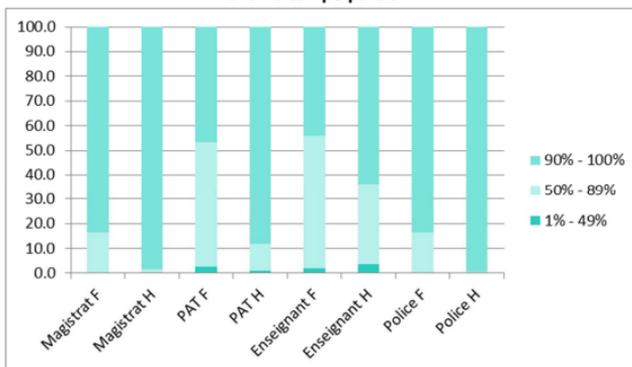


Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 4 – Conditions d'emploi



Travail à temps partiel



La proportion des personnes travaillant à temps partiel se tasse et le taux d'activité moyen remonte légèrement
La proportion des femmes à temps partiel est plus importante chez le PAT et le personnel enseignant

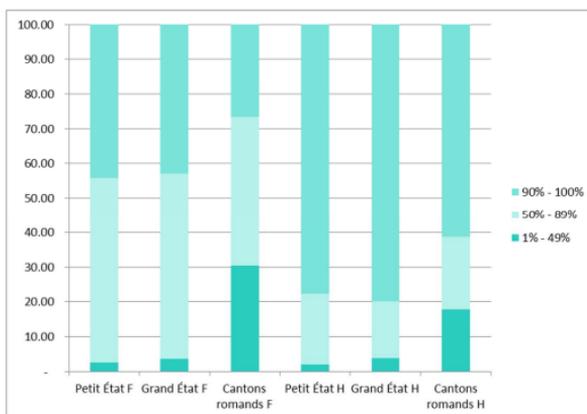
Pages 22 du Bilan social



Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 4 – Conditions d'emploi

Effectif par taux d'activité en % du total Comparaison Petit État / Grand État / Cantons romands



Pages 22 du Bilan social



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 5 – Formation

Formation initiale



| Personnel en formation | Effectif | |
|----------------------------|------------|------------|
| | 2015 | 2016 |
| Stagiaires | 179 | 187 |
| Stagiaires police, prison* | 153 | 111 |
| Apprentis | 204 | 220 |
| Total | 536 | 518 |

Formation continue

| Type | Nb de cours | Nb de participants internes présents |
|---------------------------|-------------|--------------------------------------|
| Métier | 27 | 552 |
| Informatique | 38 | 1'071 |
| Compétences clés | 41 | 1'168 |
| Management | 12 | 609 |
| Santé | 8 | 343 |
| Evolution professionnelle | 4 | 79 |
| Total | 130 | 3'822 |

Les formations du catalogue couvrent les deux tiers des besoins
En 2016, 534 personnes ont consulté au moins un module de elearning

Page 23 et 24 du Bilan social



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Chapitre 6 – Gestion des compétences

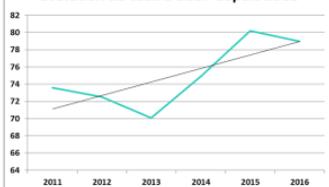
Entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP / EEDM)
2014-2015 et 2015-2016 (Fonctionnaires)



Après avoir atteint
l'objectif de 80% d'EEDP
réalisés en 2015, nous
observons un tassement
en 2016

| Département / Entité | Taux de réalisation du 1.1.2014 au 31.12.2015 (en %) | Taux de réalisation du 1.1.2015 au 31.12.2016 (en %) |
|--|--|--|
| Présidence | 93.8 | 88.5 |
| Finances | 79.7 | 77.7 |
| Instruction publique, culture et sport | 65.9 | 62.6 |
| Sécurité et économie | 83.1 | 83.1 |
| Aménagement, logement et énergie | 80.4 | 78.0 |
| Environnement, transports et agriculture | 87.6 | 85.6 |
| Emploi, affaires sociales et santé | 88.5 | 84.4 |
| Secrétariat général du Grand Conseil | 64.0 | 69.2 |
| Total | 80.2 | 79.0 |

Evolution du taux d'EEDP depuis 2011



Sur plusieurs années, on constate que la tendance générale (en noir) n'est pas remise en cause

Page 25 du Bilan social



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des Finances
Office du Personnel de l'Etat

Risques financiers

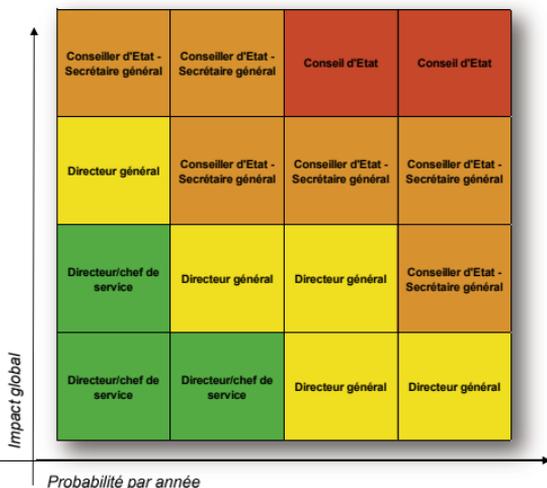
Fabrizio Balda – Département présidentiel



Département présidentiel
Gestion des Risques Etat

17.04.2013 - Page 1

Évaluation et gestion des risques



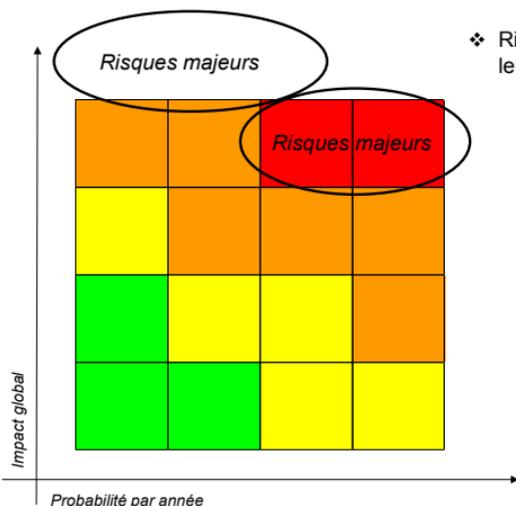
- ❖ Règlement sur la gestion des risques (RGR, D 1 05.10, 18 septembre 2013)
- ❖ Niveau de gravité = couleur sur la matrice = niveau hiérarchique auquel le risque doit remonter pour la prise de décision → **la matrice n'est pas un outil graphique, mais un outil de gouvernance**
- ❖ L'impact d'un risque est évalué selon plusieurs axes:
 - ❖ Axe externe
 - ❖ Axe financier
 - ❖ Axe de sécurité
 - ❖ Axe lié à la délivrance de prestation
 - ❖ Axe de conformité et juridique
 - ❖ Axe d'image



Département présidentiel
Gestion des Risques Etat

17.04.2013 - Page 2

Risques financiers majeurs



❖ Risques considérés majeurs en raison de leur impact financier

- ❖ Critères: coûts non budgétés, pertes de valeur patrimoniale, fiabilité des états financiers
- ❖ Risques caractérisés par une probabilité $\geq 50\%$ par année et par un impact financier unique ≥ 50 millions F sur une seule année, ou récurrent ≥ 20 millions F par année, ou par un manque complet de fiabilité des états financiers
- ❖ Risques caractérisés par une probabilité faible ou difficile à estimer, et dont l'impact financier est démesuré par rapport aux seuils de 50 / 20 millions F par année

Présentation des risques financiers majeurs

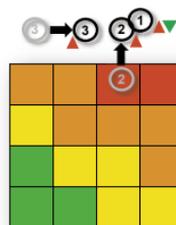


❖ En synthèse:

- ❖ Deux risques clés (CPEG et Détérioration des conditions-cadre appliquées aux entreprises / RIE III) s'étant aggravés
- ❖ Aggravation du risque lié aux Rentes Genevoises
- ❖ 8 risques financiers plutôt stables
- ❖ Un nouveau risque financier
- ❖ Disparition du risque lié à la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne et de prévoyance de la BCGE

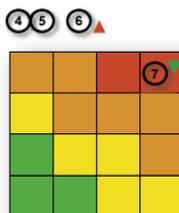
Risques financiers majeurs s'étant aggravés

- ↑ 1. Détérioration des conditions-cadre appliquées aux entreprises et aux organisations internationales** (entre autres, abolition des statuts fiscaux; avec un taux unique de 13.49%: manque à gagner fiscal ~350 M/an, manque net avec mesures compensatoires ~275 M/an; facteur aggravant: ▲ refus populaire de la votation fédérale sur la RIE III; facteur atténuant: ▼ uniquement pour les organisations internationales, soutien cantonal et fédéral aux projets immobiliers des OI)
- ↑ 2. Taux de couverture de la caisse de pension CPEG** (facteur aggravant: ▲ actualisation de plusieurs paramètres, baisse du taux technique à 2.5%; déséquilibre financier à long terme, impact recapitalisation de plusieurs milliards)
- ↑ 3. Risque lié à la garantie de l'Etat sur les rentes servies par les Rentes Genevoises** (~1,66 milliards, probabilité encore relativement faible; cadre réglementaire insuffisant; facteur aggravant: ▲ incertitude lié aux taux et à la performance de la fortune; nécessité d'effectuer des tests de solvabilité à long terme)



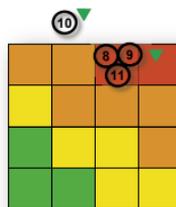
Risques financiers majeurs dont la gravité est stable (1)

- 4. Crise systémique** (>300 M/an)
- 5. Manque d'adaptation à la régulation internationale en matière d'échange d'informations fiscales**
- 6. Incertitude lié à la mise en œuvre de l'initiative fédérale contre l'immigration** (facteur aggravant: ▲ variantes du contre-projet à l'initiative RASA insuffisantes)
- 7. Soustraction fiscale non détectée** (facteur atténuant: ▼ recrutement de nouveaux contrôleurs fiscaux et de nouveaux taxateurs)



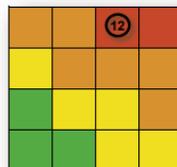
Risques financiers majeurs dont la gravité est stable (2)

8. **Risque sur les estimation des impôts et les prévisions fiscales** (dossiers fiscaux spécifiques, correctifs importants; p.ex. une variation de 1% sur le PIB génère des variations de l'estimation de l'impôt sur les revenus des personnes physiques de 25 M/an)
9. **Risque de refinancement à long terme** (sensibilité de la charge d'intérêt >20 M/an si changement du taux de 1%; facteur atténuant: ▼ réduction de la dette de 700 M en 2015 et de 204 M en 2016)
10. **Risque de disparition du patrimoine historique et juridique de la République gardé dans les Archives d'Etat** (facteur atténuant : ▼ loi ouvrant un crédit d'étude votée par le GC en novembre 2016)
11. **Risque de variation de valeur et inadéquation stratégique des participations** (SIG; ne s'est pas réalisé en 2016)

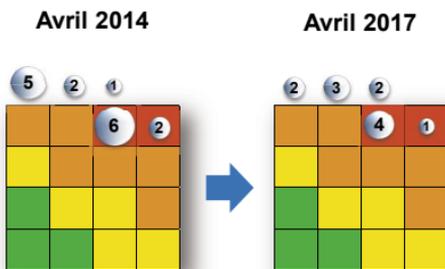


Nouveau risque financier majeur

12. **Taux de couverture de la Fondation de prévoyance des TPG** (baisse du taux technique, risque de déséquilibre annuel et à long terme; impact potentiel pour l'Etat-garant entre 100 et 200 millions)

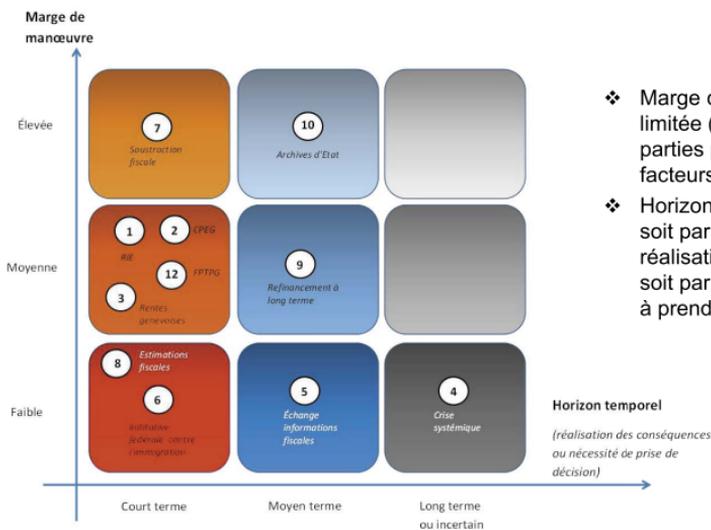


Évolution des risques majeurs



- ❖ Diminution des risques financiers majeurs depuis 2016 (de 16 à 12)
- ❖ Aggravation des risques souvent en raison de facteurs externes

Horizon temporel et marge de manœuvre



- ❖ Marge de manœuvre du CE limitée (car présence de parties prenantes ou forts facteurs externes)
- ❖ Horizon souvent court terme, soit par rapport à la réalisation des conséquences soit par rapport aux décisions à prendre

Autres risques financiers importants (exemples)



- ❖ Risques liés au **projet d'extension souterraine de la gare de Genève-Cornavin** (probabilité plutôt faible)
 - ❖ Incertitude sur le budget nécessaire et sur les économies réalisables (impact total max 215 millions, étalé sur plusieurs années, si le 2^{ème} scénario ne se réalise pas)
 - ❖ Non-récupération de toute ou partie de la subvention (impact total max de 425 millions, étalé sur plusieurs années, si le 1^{er} scénario ne se réalise pas)
 - ❖ Non-récupération de la TVA: impact total max de 34 millions, étalé sur plusieurs années
 - ❖ Combinaison des deux pires scénarii: (impact total max 550 millions, étalé sur plusieurs années)
- ❖ **Cybercriminalité**
 - ❖ Selon certaines sources, impact financier ~1% du PIB pour les pays occidentaux et coût mondial dépassant 2'000 milliards \$ en 2019



Merci!

Questions?



Comptes d'Etat 2016

Présentation à la Commission des finances 12 avril 2017



Sommaire

1. Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil sur les comptes individuels (N° 17-04)
2. Comptes individuels 2016 – Rapport détaillé (N° 17-07a)
3. Risques à long terme
4. Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil sur les comptes consolidés (N° 17-07)
5. Comptes consolidés 2016 – Rapport détaillé (N° 17-07b)



Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil sur les comptes individuels (N° 17-04)



Service d'audit interne de l'Etat de Genève
Présentation à la commission des finances du 12 avril 2017

02.06.2017 - Page 3

Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil sur les comptes individuels (N° 17-04)

Selon notre appréciation, les comptes individuels de l'Etat de Genève arrêtés au 31 décembre 2016, présentant des fonds propres de 2,67 milliards F et un bénéfice de 61 millions F, sont conformes aux prescriptions de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF).

Nous recommandons d'approuver les comptes de l'Etat de Genève au 31 décembre 2016.



Service d'audit interne de l'Etat de Genève
Présentation à la commission des finances du 12 avril 2017

02.06.2017 - Page 4

Comptes individuels 2016

Rapport détaillé (N° 17-07a)



Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Problématiques ouvertes sur les comptes 2016

- Le rapport général détaillé présente des axes d'amélioration des états financiers. La plupart des recommandations du rapport sont anciennes, seules cinq recommandations sont nouvelles.
- Ces cinq observations couvrent trois sujets :
 - Une "dépréciation de créance" décidée par le Conseil d'Etat;
 - La comptabilité de l'Office des poursuites;
 - La comptabilisation des confiscations du Pouvoir judiciaire.



Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observation 3.1 : Une dépréciation de la créance des HUG non conforme aux principes comptables

3

Les subventions non dépensées à restituer par les HUG au terme du contrat de prestations 2012-2015 s'élèvent à 20,2 millions F.

En février 2017, le Conseil d'Etat a autorisé :

- le DEAS à préparer un avenant au contrat de prestations 2016-2019 des HUG prévoyant le versement d'une indemnité correspondant à la moitié de ce montant (10,1 millions F);
- la comptabilisation d'une *dépréciation* de la créance envers les HUG figurant dans les comptes 2016 à hauteur de l'indemnité précitée.

Cette *dépréciation* n'est pas fondée, car les éléments qui justifient une dépréciation de créance sont notamment des difficultés financières importantes du débiteur, le non-respect des échéances de paiement.

Ce n'est pas le cas des HUG.

Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observation 3.1 (suite)

Par ailleurs, cette opération comptable découle d'une décision prise *en 2017* par le Conseil d'Etat d'octroyer aux HUG une indemnité (via un abandon de créance).

Cette décision prise en 2017 ne peut pas être considérée, au sens des normes comptables, comme un événement qui «contribue à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture»; elle n'aurait pas dû avoir d'effet sur les comptes 2016.

Finalement, il convient de relever que la décision d'octroyer une indemnité est de la compétence du Grand Conseil et que sa décision interviendra au plus tôt lors de l'exercice 2017 (via l'approbation, ou non, de l'avenant).

Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observation 3.1 (suite)

Pour ces différentes raisons, le compte de fonctionnement 2016 a été grevé à tort d'une charge de 10,1 millions F.

Le résultat net 2016 de l'Etat de Genève est donc minoré de 10,1 millions F (il serait de 71 millions F sans cette écriture).

A contrario, le résultat 2017 de l'Etat de Genève sera majoré du même montant.

Afin que le résultat 2017 ne soit pas faussé, nous recommandons que la dépréciation de la créance constatée sur l'exercice 2016 fasse l'objet d'un ajustement selon la méthode rétrospective dans le cadre du bouclage des comptes de l'exercice 2017.



Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observations 3.2.1 à 3.2.4 relatives à la comptabilité de l'Office des poursuites

L'exercice 2016 marque pour l'Office des poursuites (OP) la mise en production d'une **nouvelle application métier** et d'une **nouvelle comptabilité**.

Nouvelle application métier

En mars 2016, l'application «OPUS» a remplacé les applications métier («GIOP» et «GIOPA»). OPUS est une application intégrée qui traite l'ensemble des actions afférentes au processus de poursuite.



Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observations 3.2.1 à 3.2.4 (suite)

Nouvelle comptabilité

L'ancienne application comptable «Hypsis» n'est plus utilisée depuis la mise en exploitation de la nouvelle application métier «OPUS».

Grâce à des interfaces entre «OPUS» et la comptabilité financière intégrée (CFI), chaque action avec conséquence financière est enregistrée en comptabilité financière dans un environnement appelé «Tiers en gestion fiduciaire» (TEGF). Les schémas comptables sont générés automatiquement en fonction de l'action effectuée.

Toutes les opérations financières comptabilisées dans TEGF ne doivent pas forcément être reprises dans les comptes de l'Etat de Genève (par exemple, les montants de capital et des intérêts réclamés par les créanciers).



Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observations 3.2.1 à 3.2.4 (suite)

Seules les opérations financières qui concernent les comptes de l'Etat de Genève (par exemple, la facturation d'un émoulement) sont comptabilisées dans les comptes de l'Etat de Genève.

Depuis la migration vers la nouvelle application métier «OPUS» et le module comptable TEGF, plus d'informations sont disponibles pour la gestion et le pilotage de l'OP, dont les «capitaux sous gestion».

Ceci constitue une avancée importante par rapport à la situation précédente, mais les travaux relatifs à la migration, à la stabilisation et à la maîtrise des nouveaux outils sont encore en cours.

✓ Des extractions et des réconciliations doivent encore être mises en place pour que l'OP justifie les soldes de tous ses comptes de bilan dans TEGF, mais également un compte de la CFI dont le solde est de 39,4 millions F (cf. observation 3.2.1).

3



Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observations 3.2.1 à 3.2.4 (suite)

- ✓ La présentation des comptes (observation 3.2.3) et un schéma comptable (observation 3.2.4) sont également à améliorer.
- 1**
- ✓ La mise en production de l'application métier «OPUS» et du module comptable TEGF n'ont pas réglé le problème du solde comptable non justifié (environ 9,5 millions F) déjà relevé dans nos précédents rapports (cf. observation 3.2.2).
- 2**

Lors des travaux d'audit relatifs aux comptes 2016 de l'OP, nous n'avons pas constaté de problèmes majeurs relatifs aux comptes de fonctionnement dans la comptabilité financière intégrée (CFI). Par ailleurs, la situation décrite dans nos constats n'a pas, a priori, de conséquences au niveau du métier.



Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observations 3.3 : Comptabilisation en revenus des confiscations du Pouvoir judiciaire

3

En vertu de l'article 70 du Code pénal suisse, un juge prononce la confiscation des valeurs patrimoniales qui sont le résultat d'une infraction ou qui étaient destinées à décider ou à récompenser l'auteur d'une infraction, si elles ne doivent pas être restituées au lésé en rétablissement de ses droits.

Sauf prétentions de tiers ou de lésés, les valeurs patrimoniales confisquées et les créances compensatrices constituent des revenus pour l'Etat.

Les valeurs patrimoniales confisquées peuvent ou doivent toutefois être partagées avec la Confédération, des cantons, voire des Etats étrangers.



Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observations 3.3 (suite)

Valeurs patrimoniales confisquées et non partagées

Les valeurs patrimoniales confisquées dont le montant brut est inférieur ou égal à 100 000 F ne font pas l'objet d'un partage entre les cantons et la Confédération.

En 2016, 1 million F de valeurs patrimoniales confisquées et non partagées ont été reconnues dans les revenus de l'Etat. Toutefois, ces confiscations découlent de décisions de confiscation ordonnées il y a plus de cinq ans.

En effet, comme les prétentions de lésés ou de tiers s'éteignent cinq ans après une décision de confiscation (art. 70 CP), le PJ estimait jusqu'à présent plus prudent d'attendre que ce délai soit écoulé avant de comptabiliser une confiscation en revenu.



Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observations 3.3 (suite)

Pour les raisons détaillées dans notre rapport, nous recommandons que le revenu d'une confiscation non partagée soit comptabilisé dès l'entrée en force de l'ordonnance de condamnation. L'éventuel risque de prétention de tiers devrait être couvert par une provision pour risques et charges.

Le Pouvoir judiciaire adhère à cette recommandation (mise en œuvre dès 2017).

Valeurs patrimoniales confisquées et partagées

Demeure toutefois un désaccord entre le PJ et le SAI à propos du moment à partir duquel une valeur patrimoniale **partagée** (partage national ou partage international/national) est à reconnaître en revenu.



Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observations 3.3 (suite)

La comptabilisation de ces valeurs patrimoniales a déjà fait l'objet d'observations dans le :

- Rapport sur le Compte d'Etat 2012 pour partage *national*.
- Rapport sur le Compte d'Etat 2015 pour partage *international*.

et d'une réserve dans l'opinion d'audit sur les comptes 2015.

Nous reprenons ces problématiques dans l'observation de cette année.

D'une manière générale, le PJ comptabilise le revenu de ces confiscations au moment de la décision définitive et exécutoire de l'Office fédéral de la justice dans la procédure nationale de partage.

Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observations 3.3 (suite)

Or, le SAI est d'avis que la comptabilisation en revenu doit être déclenchée une fois trois conditions réunies. Ces trois conditions, détaillées dans le rapport, peuvent être réunies bien avant la décision définitive et exécutoire de l'OFJ.

Ce désaccord est sans conséquence lorsque ces trois conditions et la décision définitive et exécutoire de l'OFJ interviennent sur le même exercice. Dans le cas contraire, le principe d'échéance n'est pas respecté. Selon le montant de la confiscation et le résultat de l'exercice, ce non-respect peut avoir, ou non, une incidence significative sur le résultat.

Comptes individuels 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07a)

Observations 3.3 (suite)

Par exemple, nous avons constaté qu'un revenu de confiscation de **14,5 millions F** à comptabiliser selon le SAI sur l'exercice 2016 sera comptabilisé sur l'exercice 2017.

Si cette erreur n'a pas d'incidence significative sur le résultat 2016 (qui est de 61 millions F), nous ne pouvons pas présumer à ce jour de son impact sur le résultat 2017.

Afin d'éviter la reconnaissance d'un revenu incorrect de 14,5 millions F dans les comptes 2017, nous recommandons que cette transaction soit reconnue dans les comptes 2017 comme une correction d'erreur.

L'analyse du SAI est partagée par le prochain réviseur.

Risques à long terme

Risques à long terme

Référentiel comptable - Risques liés aux dérogations et dispositions particulières

- La LGAF fixe l'objectif des états financiers : ceux-ci «doivent donner une **image fidèle** du *patrimoine*, de la *situation financière* et des *résultats*» (article 18).
- Selon la LGAF, le référentiel comptable de l'Etat et des entités consolidées est constitué par les normes IPSAS (qui garantissent l'image fidèle) et les **dérogations** générales édictées par le Conseil d'Etat.
- Selon l'exposé des motifs à l'appui du PL 10960, la compétence donnée au Conseil d'Etat pour prévoir des dérogations a été voulue car «les normes IPSAS [d'inspirations anglo-saxonnes] ne peuvent pas être suivies de manière systématique par les collectivités publiques suisses». Le PL précise que «ces dérogations ne doivent cependant pas nuire à l'**image fidèle** des états financiers».



Risques à long terme

Référentiel comptable - Risques liés aux dérogations et dispositions particulières

- Le Règlement sur les états financiers (REEF) précise les dérogations, ainsi que les dispositions particulières d'application.
- Dans notre rapport N° 15-07a, nous avons attiré l'attention sur les points suivants :
 - les dérogations et dispositions particulières du REEF étaient de plus en plus nombreuses;
 - cette multiplication des dérogations et des dispositions particulières du REEF engendre le risque de s'écarter du principe de l'image fidèle au point de ne plus le respecter.



Risques à long terme

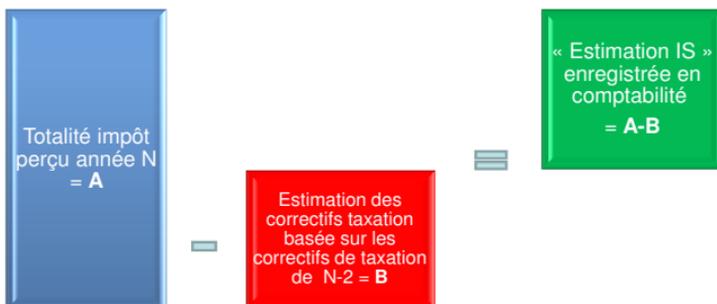
Référentiel comptable - Risques liés aux dérogations et dispositions particulières

- De toutes les dérogations et dispositions particulières prévues dans le REEF, nous étions d'avis que seule la dérogation concernant IPSAS 25 s'écarte de l'application d'une norme pour respecter des considérants qui vont dans le sens de l'amélioration des états financiers et de l'image fidèle.
- Nous avons recommandé que les dérogations et dispositions particulières du REEF soient revues afin de ne garder que celles qui permettent d'améliorer l'information financière et un meilleur pilotage financier et budgétaire de l'Etat.
- Le Conseil d'Etat n'était pas entré en matière sur cette recommandation qui ne figure dès lors plus dans notre rapport.

Risques à long terme

Estimation impôts à la source

L'estimation des revenus de l'impôt à la source ("**Estimation IS**") enregistrée en comptabilité est calculée à partir de l'impôt perçu dans le courant de l'année N (**A**) duquel est retranchée une estimation des correctifs de taxation (**B**) basée sur les correctifs de taxation constatés de l'année N-2.



Risques à long terme

Estimation impôts à la source

- Nous constatons une certaine volatilité de l'estimation IS et, plus particulièrement, du rectificatif d'estimation de l'année N-1 et des rectificatifs de taxation des années antérieures.
- L'AFC est consciente de ce problème et travaille pour remédier à cette situation qui peut engendrer des mouvements erratiques d'une partie des revenus fiscaux.
- Nous recommandons à la direction de l'AFC de faire évoluer le modèle de prévision de l'impôt à la source.



Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil sur les comptes consolidés (N° 17-07)



Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil sur les comptes consolidés (N° 17-07)

Selon notre appréciation, les comptes consolidés de l'Etat de Genève arrêtés au 31 décembre 2016, présentant des fonds propres de 7,728 milliards F et un bénéfice net de 333 millions F (résultat net attribuable au groupe de 284 millions F), sont conformes aux prescriptions de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés de l'Etat de Genève au 31 décembre 2016.



Comptes consolidés 2016 Rapport détaillé (N° 17-07b)



Comptes consolidés 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07b)

Observation 2.1 : Pertinence de l'application des IFRS dans certaines filiales

3

La plupart des entités filles appliquent les normes IPSAS avec dérogations. Les SIG, l'AIG, la FTI et les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA établissent leurs états financiers selon les normes IFRS en vertu des exigences fixées par le REEF.

Les normes comptables applicables aux comptes consolidés sont les normes IPSAS avec dérogations édictées par le Conseil d'Etat.

Les normes IFRS induisent des méthodes comptables qui ne sont pas ou peu compatibles avec des prestations publiques.



Comptes consolidés 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07b)

Observation 2.1 (suite)

SIG :

L'évaluation des immobilisations corporelles de SIG se base sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (discounted cash flows - DCF). Cette méthode, qui est imposée par l'IAS 36, se base sur les revenus nets futurs que l'entité sera capable de générer et donc sur la notion de rentabilité.

Cependant, de par la Constitution (Cst-GE, A 2 00), les actifs détenus par SIG sont **destinés à accomplir des tâches publiques**, dont les tarifs sont imposés par l'Etat, ce qui est généralement contradictoire avec un objectif de rentabilité.



Comptes consolidés 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07b)

Observation 2.1 (suite)

L'utilisation de cette méthode (DCF) a donné lieu à des dépréciations significatives ces dernières années :

- Cheneviers : - 135,5 millions F
- Réseau primaire d'assainissement des eaux usées : - 38 millions F.

=> **Il y a donc un risque important de sous-évaluation des actifs. Par ailleurs, lorsque ces dépréciations sont passées, elles impactent le résultat annuel.**

Etant donné que l'AIG, la FTI et les Ports Francs fournissent des tâches liées à des politiques publiques ("L économie", "G aménagement et logement"), la problématique est potentiellement la même pour ces entités.



Comptes consolidés 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07b)

Observation 2.1 (suite)

Les normes IFRS ne prévoient pas de norme pour la dépréciation des actifs destinés à l'accomplissement de tâches publiques (actifs non générateurs de trésorerie).

Par contre, les normes IPSAS prévoient deux normes applicables aux dépréciations :

- une dédiée aux actifs générateurs de trésorerie et,
- une dédiée aux actifs **non générateurs de trésorerie** (IPSAS 21), ce qui permettrait une représentation de l'activité économique de ces entités plus fidèle aux exigences de l'accomplissement de tâches publiques.



Comptes consolidés 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07b)

Observation 2.1 (suite)

- La Loi sur l'AIG (H 3 25) prévoit que 50% du bénéfice annuel est rétrocédé à l'Etat. Ce bénéfice annuel est calculé sur la base des normes IFRS. Le résultat de l'AIG calculé selon les normes IPSAS avec dérogation (sans prise en compte de l'engagement de prévoyance) aurait permis sur les trois dernières années de reverser environ **19 millions F de plus à l'Etat** (2,5 millions F en 2016, 10,7 millions F en 2015 et 5,8 millions F en 2014).
- L'application des normes IFRS aux comptes individuels de ces entités consolidées impose un retraitement des comptes lors du bouclage afin de respecter les normes IPSAS avec dérogations. Ce retraitement engendre du travail supplémentaire et donc une **augmentation des coûts** sans pour autant apporter de la plus-value en matière d'information.



Comptes consolidés 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07b)

Observation 2.1 (suite)

RECOMMANDATION

Nous recommandons au Conseil d'Etat de modifier le REEF et de faire procéder à la modification de la Loi sur l'AIG afin d'inciter toutes les entités consolidées à appliquer le même référentiel comptable que l'Etat de Genève, c'est-à-dire les normes IPSAS avec dérogations.



Comptes consolidés 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07b)

Observation 2.2 : Fondation HBM – Réévaluation de terrains non conforme aux principes comptables en vigueur

2

Les immobilisations corporelles des Fondations HBM sont comptabilisées et valorisées selon le principe du coût historique (IPSAS 17). Les organes de révision de deux Fondations HBM (Camille Martin et Emile Dupont) ont mis en évidence une réévaluation de deux terrains non conforme au principe du coût historique, qui a généré un revenu de 7,2 millions F et une surévaluation des actifs du même montant. Ce montant a été jugé non matériel et n'a pas donné lieu à une correction sur les comptes 2016.

Nous recommandons qu'à l'avenir de telles réévaluation de terrains n'aient plus lieu. Dans le cas contraire, ces réévaluations devront faire l'objet d'un ajustement dans les comptes consolidés.



Comptes consolidés 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07b)

Observation 2.3 : SIG – Engagement de prévoyance de la société Alpiq à retraiter

2

SIG détient une participation de 20% dans EOSH. Cette dernière possède une participation de 31% dans la société Alpiq. La société Alpiq est consolidée dans les comptes d'EOSH qui est par la suite consolidée dans les comptes de SIG.

La dérogation, prévue dans le REEF, relative aux engagements de prévoyance a été appliquée partiellement dans les comptes de SIG, car cet ajustement n'a pas pu être effectué pour Alpiq. En effet, les informations n'étaient pas à disposition. D'après l'estimation de l'OR de SIG, cette non-conformité majeure de 20 millions F l'engagement net de prévoyance et minore de 3 millions F le résultat consolidé.



Comptes consolidés 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07b)

Observation 2.3 (suite)

Nous recommandons à SIG de mettre en place une procédure de bouclage qui permette un retraitement des engagements de prévoyance d'Alpiq dans les temps.

Si cette mesure est jugée trop lourde en regard de la difficulté à obtenir les informations, nous recommandons au Conseil d'Etat d'analyser la possibilité de permettre aux «arrières petites-filles» de ne pas devoir retraiter les informations relatives aux engagements de prévoyance lors de la consolidation.



Comptes consolidés 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07b)

Observation 2.4 : SIG – Participation de tiers

2

SIG construit contractuellement des ouvrages dont le but est d'acheminer les énergies, l'eau et la fibre optique chez ses clients. Ceux-ci paient une participation afin de contribuer au maintien et au dimensionnement spécifique des installations, qui demeurent propriété de SIG.

Dans les comptes consolidés, ces participations (575 millions F) sont présentées au passif sous la rubrique «Subventions d'investissement reçues» (1'252 millions F). Il est précisé dans les comptes consolidés que les subventions d'investissement sont des opérations **sans contrepartie directe**. Or, les participations des clients sont de par leur nature des opérations **avec contrepartie directe** (contrat commercial).



Comptes consolidés 2016 - Rapport détaillé (N° 17-07b)

Observation 2.4 (suite)

Nous recommandons à la DGFE de prévoir pour le prochain bouclage une nouvelle rubrique au passif et une note spécifique pour présenter ces participations de tiers.

